











SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

ou

PROTESTANTISME FRANÇAIS

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE CP. SEYRUESS

Rue Cujas, 16. — 1872



~~1872~~  
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE  
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

# BULLETIN

## HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

---

TOME XXI

DEUXIÈME SÉRIE. — SEPTIÈME ANNÉE



4.7345  
23.7.48

PARIS  
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ  
33, RUE DES SAINTS-PÈRES

—  
1872



# TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1872.

	Pages.
Préface. Vingt et unième année. . . . .	1
Reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique . . . . .	3
Statuts revisés par le Conseil d'Etat. . . . .	4
Membres actuels du Comité . . . . .	7
Assemblée générale de la Société . . . . .	153
Allocution de M. Ch. Waddington. . . . .	154
Procès-verbaux du Comité. . . . .	247,437,591
Synode de 1872. Résolution du 22 juin . . . . .	297
Circulaire du Comité. . . . .	488

## ÉTUDES HISTORIQUES.

Essai sur les abjurations parmi les réformés de France sous le règne de Louis XIV, par M. Jules Chavannes. 8,57,105, 201,249,300,393	
Clément Marot à la cour de Ferrare (1535-1536), par M. Jules Bonnet . . . . .	159
Chute et relèvement, ou une famille de pasteurs à la révocation de l'Edit de Nantes, par M. Douen . . . . .	168
L'Amiral de Coligny, par M. L. Anquez. . . . .	441
La Réforme au château de Saint-Privat. par M. Jules Bonnet (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> parties) . . . . .	489,537

## DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

Politique de la Réforme. Mémoire de Th. de Bèze sur les guerres de religion (1594) . . . . .	28
Lettres de Louise de Coligny, princesse d'Orange, à sa belle-fille Charlotte Brabantine de Nassau, duchesse de la Trémoille (1598-1620) . . . . .	37
Virot à Lyon. Quatre lettres des syndics de Genève (1562-1563) .	73

	Pages.
Lettres écrites par divers pasteurs au sujet des Eglises réformées de France, de janvier 1773 à décembre 1775 . . . . .	76
Etat général des ministres résidant dans les divers diocèses de Nîmes, Uzès, Mende, y compris Ganges, en juillet 1568 . . . . .	124
Correspondance de Marie de la Tour, duchesse de la Trémoille, avec le ministre Alexandre Morus, pendant le séjour de ce dernier en Angleterre, de janvier à juin 1662 . . . . .	136, 226, 278
L'Eglise d'Orléans en 1566. Lettre de Th. de Bèze à l'Eglise d'Orléans à propos de du Rozier et de Baron . . . . .	313
Copie de fragments des registres de l'état civil des protestants détruits par l'incendie du Palais de Justice de Paris, en 1871 . . . . .	218, 262, 318
La Saint-Barthélemy à Orléans, racontée par Joh.-Willh. de Botzheim, étudiant allemand, témoin oculaire . . . . .	345
Papiers de M. Pot de Chemault, relatifs à sa mission en Lorraine pour y apaiser les troubles survenus entre les catholiques et les protestants, en 1561 et 1563 . . . . .	417
Lettres de l'amiral de Coligny à Charles IX, à Catherine de Médicis, aux seigneurs de Genève et aux ministres de l'Eglise de Zurich (1566-1572) . . . . .	451
Liste des réfugiés français à Lausanne, de juin 1574 à décembre 1574 . . . . .	463
Souvenirs de l'Eglise de Vassy. Le massacre de 1562. — L'état civil des protestants de 1670 à 1685 . . . . .	504
Un album bernés de 1572 . . . . .	513
Une famille huguenote du XVII <sup>e</sup> siècle . . . . .	553
Révoation de l'Eglise de Nîmes. Emigration du Bas-Poitou (1689). . . . .	558

## MÉLANGES ET VARIÉTÉS.

Pièces de vers concernant la mort de Henri, duc de Rohan . . . . .	91
Mémoire d'Agrippa d'Aubigné à ses filles, touchant les doctes femmes de son siècle . . . . .	192
Numismatique protestante. Description de quarante et un méreaux de la communion réformée, par M. Ch. Frossard . . . . .	236, 286
La Bibliothèque d'un pasteur à la fin du XVI <sup>e</sup> siècle, par M. Puy- tort . . . . .	327
Mort d'Antoine Court . . . . .	337
Le trois-centième anniversaire de la Saint-Barthélemy, par M. le pasteur Ch. Dardier . . . . .	427

Pages.

Élégie à M <sup>me</sup> d'Arbaud avec la réponse de M <sup>me</sup> d'Arbaud à son mari . . . . .	478
L'amiral Coligny au château de Châtillon. Fragment d'une thèse soutenue en Sorbonne, par M. Jules Tessier . . . . .	527
Avant-propos d'une nouvelle édition des Tragiques d'Agrippa d'Aubigné, par M. Ch. Read . . . . .	563

## BIBLIOGRAPHIE.

Les Bibliothèques publiques de Strasbourg incendiées dans la nuit du 24 août 1870. Lettre à M. Paul Meyer, par M. Rodolphe Reuss . . . . .	97
Les Protestants exilés sous le règne de Louis XIV, ou les réfugiés huguenots et leurs descendants en Grande-Bretagne et en Irlande, par le Rév. David G.-A. Agniew . . . . .	157
Le chansonnier huguenot du XVII <sup>e</sup> siècle . . . . .	243
Histoire du psautier des Eglises réformées, par Félix Boyet . . . . .	433
Histoire des Eglises réformées de Bretagne, par B. Vaurigaud . . . . .	517
L'Aristocratie féodale et les Calvinistes en France, par J.-B. Loutchitzki . . . . .	514
L'Eglise réformée de la Rochelle, par L. Delmas . . . . .	583
Jean Guiton, dernier maire de l'ancienne commune de la Rochelle (1628), par M. Callot . . . . .	584

## CORRESPONDANCE.

Une rectification historique . . . . .	55
Quelques nouveaux détails sur la mort de Claude Brousson . . . . .	149
Une découverte historique . . . . .	150
Le martyr de Brousson . . . . .	197
Une révolution dans la chronologie des Synodes nationaux . . . . .	339
Bibliothèque du Protestantisme français . . . . .	343
La Bibliothèque du pasteur de Brunes . . . . .	485
Le Béarnais Farie à la Bastille . . . . .	487, 531
La Boïse de Rouen . . . . .	587
Le refuge de Lausanne . . . . .	589

## NÉCROLOGIE.

M. Louis Oppermann . . . . .	104
M. Félix de Lafarelle . . . . .	344

	Pages.
M. le pasteur Vallette . . . . .	534
M. le professeur Merle d'Aubigné . . . . .	535

## CHRONIQUE.

La Renaissance à la Sorbonne . . . . .	101
Un nouveau prix académique. . . . .	102

## ERRATA

Voir les diverses rectifications indiquées p. 104, 200, 248, 440 et 592, et qu'il est superflu de reproduire ici.

P. 78, l. 9 et 10, c'est bien *Salles* (Salle-Mongiscard, à 9 k. d'Orthez) qu'il faut lire, et non *Salies*, comme l'insinue la note 2; p. 246, l. 19, au lieu de *nouveaux*, lisez : *morceaux*; aux registres de l'état civil des protestants, p. 319, l. 8, au lieu de *Moncher*, lisez : *Des Nouhes*; p. 320, l. 26, au lieu de *Langran*, lisez : *Langerach*; p. 324, avant-dernière ligne, au lieu de *Tostard*, lisez : *Testard*; dans le premier article sur la Réforme au château de Saint-Privat, p. 502, l. 1, lisez : *Madeleine* de Mailly; même article, p. 492, note 1, lisez : Preuves, p. 168; et p. 495, note 1, lisez : Preuves, p. 267 et suivantes.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

VINGT ET UNIÈME ANNÉE

« Eternel, retourne-toi. Jusques à quand ?  
« Réjouis-nous au prix des jours où nous avons  
été affligés, et des années pendant lesquelles  
nous n'avons eu que des maux. »

(Psaume XC, v. 13, 15.)

La Société de l'Histoire du Protestantisme français, fondée en 1852, voit se clore aujourd'hui une période importante de ses travaux. Vingt ans ! laps considérable dans une vie d'homme, et bien court si l'on songe à la rapidité des années qui s'enfuient emportant avec elles nos projets avortés et nos œuvres éphémères, dont la moins imparfaite répond si peu à l'idéal que nous poursuivons vainement ici-bas. Une seule chose nous console, c'est que notre labeur n'a pas été sans fruits pour l'histoire de nos pères, pour ce monument collectif que d'autres générations continueront après nous avec plus de succès, mais non plus de filial dévouement. Heureux ceux auxquels il sera donné d'en poser la dernière pierre ! C'est assez pour nous d'avoir entrevu, préparé ce jour. En dépit des incertitudes du temps présent, nous aimons à voir un gage de durée dans le décret qui, à la veille de nos malheurs, conférerait à notre Société le titre d'établissement d'utilité publique. Nous reproduisons les pièces de ce décret, avec nos statuts révisés en conseil d'Etat. Puissent les protes-

tants français comprendre les devoirs que cette nouvelle situation leur impose, et ne pas laisser nos titres stériles entre nos mains!

---

## RECONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

MINISTÈRE  
DES LETTRES, SCIENCES  
ET BEAUX-ARTS

---

PIÈCES OFFICIELLES.

---

Paris, le 22 juillet 1870.

A Monsieur le Président de la Société de  
l'Histoire du Protestantisme français.

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint ampliation d'un décret en date du 13 juillet courant, rendu sur mon rapport, et par lequel la Société de l'Histoire du Protestantisme français, dont le siège est à Paris, est reconnue comme établissement d'utilité publique, et ses statuts sont approuvés tels qu'ils sont annexés audit décret.

Je vous prie de m'adresser deux exemplaires des statuts imprimés, afin d'y ajouter les modifications apportées par le conseil d'Etat sur l'exemplaire qui reste joint au décret. Un exemplaire de ces statuts ainsi modifié vous sera immédiatement renvoyé.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

*Le ministre des lettres, sciences et beaux-arts.*

MAURICE RICHARD.

---

NAPOLEON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale  
empereur des Français,

A tous présents et à venir, *salut.*



Sur le rapport de notre ministre, secrétaire d'Etat au département des lettres, sciences et beaux-arts;

Vu la demande formée par la Société de l'Histoire du Protestantisme français, à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique;

Vu la déclaration en autorisation de réunion, conformément à l'article 291 du Code pénal;

Vu les statuts en date du 11 juin 1868;

Vu la liste des membres abonnés au *Bulletin*;

Vu la situation financière;

Notre conseil d'Etat entendu,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. 1<sup>er</sup>.

La Société de l'Histoire du Protestantisme français, dont le siège est à Paris, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

ART. 2.

Les statuts sont approuvés tels qu'ils sont annexés au présent décret. Aucune modification n'y pourra être faite sans notre autorisation.

ART. 3.

Notre ministre secrétaire d'Etat au département des lettres, sciences et beaux-arts, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 13 juillet 1870.

*Signé* : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

*Le ministre des lettres, sciences et beaux-arts.*

*Signé* : MAURICE RICHARD.

Par ampliation :

*Le conseiller d'Etat, secrétaire général.*

J.-J. WEISS.

---

République française

—  
 MINISTÈRE  
 de  
 L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
 ET DES CULTES  
 —  
 BUREAU  
 des  
 TRAVAUX HISTORIQUES  
 —

Paris, le 17 septembre 1870.

Monsieur le Président,

Conformément à ma dépêche du 22 juillet dernier, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint ampliation des statuts de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, tels qu'ils ont été approuvés par un décret en date du même jour.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le ministre de l'instruction publique et des cultes :

*Le conseiller d'Etat, secrétaire général,*

S.-R. TAILLANDIER.

*A Monsieur le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.*

---

## STATUTS

ADOPTÉS AU MOIS D'AVRIL 1852

REVUS DANS LES SÉANCES DU 11 JANVIER 1866 ET DU 11 JUIN 1868  
 ET REVISÉS PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

### TITRE I. — BUT DE LA SOCIÉTÉ.

ART. 1<sup>er</sup>. — La Société de l'Histoire du Protestantisme français a pour but de rechercher et de recueillir, pour les étudier et les faire connaître, tous les documents inédits ou imprimés qui intéressent

l'histoire des Eglises protestantes de langue française. Elle institue des concours et décerne des prix sur ce sujet.

ART. 2. — Ses recherches portent non-seulement sur les affaires intérieures des Eglises, mais sur leurs rapports avec le gouvernement, sur le caractère et la vie des hommes célèbres qu'elles ont produits, sur les travaux de science, de littérature et d'art qui les ont illustrées, en un mot sur tout ce qui concerne l'origine et les développements de la Réforme française aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles.

La Société s'occupe aussi de l'histoire des Eglises d'origine allemande, devenues françaises par annexion de territoire, et des tentatives faites pour introduire la Réforme en Italie et en Espagne.

ART. 3. — Toute discussion qui ne se rattacherait pas directement à l'histoire du protestantisme est interdite.

ART. 4. — La Société entretient des relations suivies avec les sociétés étrangères qui se livrent à des travaux analogues aux siens, particulièrement dans les pays où les protestants français ont trouvé un refuge après la révocation de l'Edit de Nantes.

ART. 5. — La Société fonde une Bibliothèque du Protestantisme français, ouverte au public. Elle s'efforce d'y réunir les manuscrits et les livres anciens ou modernes qui ont trait à notre histoire. Elle accueille avec reconnaissance les communications de documents et les dons de livres qui lui sont faits, et en rend compte dans le Bulletin de ses travaux.

## TITRE II. — ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ.

ART. 6. — Le nombre des membres de la Société est indéterminé. Pour en faire partie, il ne faut qu'adresser une demande au trésorier, avec le montant de l'abonnement au Bulletin pour l'année courante.

ART. 7. — Chaque membre recevra, s'il en exprime le désir, un diplôme signé par le président et le secrétaire.

ART. 8. — L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier.

ART. 9. — Chaque année, après Pâques, les membres de la Société sont convoqués en assemblée générale. Le rapport fait au nom du comité, les lectures historiques dont il est suivi, et les communications échangées dans cette séance, sont publiés.

## TITRE III. — ORGANISATION DU COMITÉ.

ART. 10. — La direction des travaux et l'administration des fonds appartiennent aux membres du comité fondateur ou à leurs successeurs. Le nombre des membres du comité ne dépassera pas vingt. Ils pourvoient eux-mêmes aux places vacantes et peuvent s'adjoindre des membres associés avec voix consultative.

ART. 11. — Le Comité choisit le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier. Il leur adjoint de trois à cinq membres pris dans son sein, et plus spécialement chargés avec eux de la rédaction du Bulletin.

ART. 12. — Le Comité se réunit au moins une fois par mois. Tout membre du comité qui durant un an n'aura pas assisté à ses séances, sans excuses valables, sera considéré comme démissionnaire.

ART. 13. — Le président convoque l'assemblée générale, approuve les dépenses, préside les séances du Comité, et veille au maintien du règlement. La surveillance de la Bibliothèque, ainsi que la direction des travaux du catalogue, lui sont particulièrement confiés.

ART. 14. — Le secrétaire rédige les procès-verbaux et la correspondance historique, s'occupe particulièrement de la rédaction du Bulletin, et en surveille l'impression, ainsi que celle des autres publications de la Société.

ART. 15. — Le trésorier reçoit les abonnements, est chargé de la correspondance administrative, de l'expédition du Bulletin, ainsi que de la comptabilité de la Société. Les fonds sont déposés entre ses mains.

## TITRE IV. — PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

ART. 16. — Le Comité publie :

1<sup>o</sup> Un Bulletin mensuel renfermant des études historiques sur la Réforme, des documents inédits ou peu connus sur le même sujet, une revue bibliographique, ainsi que le compte rendu périodique des travaux de la Société.

2<sup>o</sup> Des mémoires et pièces diverses dont le Comité vote l'impression.

Les présents STATUTS ont été délibérés et adoptés par le Conseil d'Etat dans sa séance du 22 juin 1870.

*Le Conseiller d'Etat, Secrétaire général  
du Conseil d'Etat,*

DE LA NOUE-BILLAUT.

Certifié véritable :

*Le Conseiller d'Etat, Secrétaire général,*

J.-J. WEISS.

MEMBRES ACTUELS DU COMITÉ :

MM.	MM.
FR. GUIZOT, <i>président honoraire.</i>	CHARLES FROSSARD.
FERNAND SCHICKLER, <i>président.</i>	M.-J. GAUFRÈS.
Comte JULES DELABORDE, <i>vice- président.</i>	GUILLAUME GUIZOT.
JULES BONNET, <i>secrétaire.</i>	WILLIAM MARTIN.
ALFRED FRANKLIN, <i>trésorier.</i>	CHARLES READ.
MAURICE BLOCK.	EDOUARD SAYOUS.
HENRI BORDIER.	BAFON H. DE TRIQUETI.
ATHANASE COQUEREL.	CHARLES WADDINGTON.
O. DOUEN.	CORNÉLUS DE WITT.

# ÉTUDES HISTORIQUES

---

## ESSAI SUR LES ABJURATIONS

PARMİ LES RÉFORMÉS DE FRANCE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?

### INTRODUCTION

Au moment où Louis XIV apposait sa signature à l'acte de révocation de l'édit de Nantes, il pouvait se faire l'illusion que l'unité religieuse du royaume était à peu près accomplie. Ce grand but, que depuis si longtemps on avait eu l'art de proposer à son ambition et d'imposer à sa conscience, lui était présenté comme atteint. Prélats, ministres, intendants des provinces, tous s'accordaient à annoncer l'heureuse fin de cette œuvre à laquelle on travaillait avec une persévérance si soutenue et de tant de manières différentes. De toutes parts on célébrait comme son plus beau titre de gloire, cette résolution qui devait être la tache ineffaçable de son règne et l'acte le plus funeste de sa politique.

On avait, il est vrai, pour fonder ce triomphe, des résultats, hélas ! trop palpables. La noblesse, si digne dans les temps antérieurs, avait successivement et en grande majorité, cédé sous la pression des menaces et de la défaveur calculée du monarque. La caisse de l'apostat Pélisson avait fait merveille. Les dragons avaient achevé en bien des lieux ce que le clergé n'avait pas pu mener à bien. Les galères, en enlevant leurs chefs aux familles protestantes, les avaient forcément soumises. Les roues et les bûchers avaient détruit les résistances les plus énergiques. L'expulsion violente des pas-

teurs avait laissé la population sans guides et sans consolateurs. De toutes parts des conversions en masse étaient signalées; les nouveaux réunis se pressaient en foule dans les églises. Tout semblait consommé; l'acte de révocation, réparant une erreur funeste de Henri IV, ou du moins délivrant la France de ce qui avait pu être une nécessité fâcheuse pour un temps, n'avait plus qu'à constater le fait accompli de l'ordre rétabli dans le royaume. Aussi Bossuet se croyait-il fondé à dire aux nouveaux catholiques de son diocèse: « Je ne m'étonne pas, mes très-chers frères, que vous soyez revenus en foule et avec tant de facilité à l'Eglise, où vos ancêtres ont servi Dieu; le fond même du christianisme et le caractère du baptême vous y appelaient secrètement. » Et Louis XIV, dans le préambule même de l'édit, posait comme un fait la grande erreur dont on l'avait bercé: « Nous voyons présentement, disait-il, avec la juste reconnaissance que nous devons à Dieu, que nos soins ont eu la fin que nous nous sommes proposée, puisque la meilleure et la plus grande partie de nos sujets de la religion prétendue réformée ont embrassé la catholique, et l'exécution de l'édit de Nantes demeure donc inutile. »

Mais sous ces belles apparences, sous cette trompeuse uniformité, source de tant de joie et de tant d'orgueil, qu'y avait-il en réalité? Deux classes d'infortunés, dignes, quoique à des égards différents, d'une pitié profonde.

C'étaient d'une part, des âmes fidèles, des consciences scrupuleuses, qui avaient souffert et étaient prêtes à tout souffrir pour leur foi. Mais celles-là, on en parlait peu; on ne les mentionnait, quand on ne pouvait faire autrement, que comme un petit nombre d'incorrigibles, une fraction minimale de rebelles dont on ne tarderait pas à avoir raison; on désignait avec un souverain mépris ces insensés qui, selon l'expression de Louvois, « aspiraient à la sotte gloire d'être les derniers à professer une religion qui déplaisait à Sa Majesté. »

On voyait à côté de ceux-là la grande foule des réunis, de ceux qui avaient abjuré le protestantisme, quelques-uns sans doute avec un degré de bonne foi qu'il serait injuste de méconnaître, d'autres avec une sorte de légèreté dont la faiblesse de leur foi antérieure n'avait pu les garantir, d'autres par pur intérêt matériel, d'autres uniquement par l'effet de la terreur et de la contrainte morale auxquelles ils avaient été soumis.

On s'est souvent occupé des premiers ; on a décrit leurs misères ; on les a suivis avec une respectueuse sympathie dans l'exil, dans les cachots, sur les bûchers ou sur les bancs des galères. A Dieu ne plaise que nous les oublions ou que nous les perdions de vue dans leurs souffrances ! Mais c'est sur les seconds, dont on s'est moins occupé d'une façon spéciale, c'est sur ceux qui ont abjuré leur foi protestante que nous voudrions maintenant attirer plus particulièrement l'attention et l'intérêt de nos lecteurs.

Il y a de sérieuses instructions à recevoir de leur exemple. Soit dans ses causes immédiates, soit dans ses résultats, cette immense déchéance morale, dont ils ont été la manifestation ostensible, porte avec elle de solennels enseignements. En faire entrevoir quelques-uns, en pénétrant avec le flambeau de l'histoire au sein des familles de ceux qu'on appelait les nouveaux catholiques ou les nouveaux réunis, et autant que possible dans l'intérieur de leurs âmes, tel est le but que nous nous sommes proposé. Pour l'atteindre, nous aurons d'abord à nous rendre compte des moyens qu'on a jugé bon d'employer pour amener les réformés à l'adoption et à la profession de la foi catholique. Nous chercherons ensuite à apprécier les résultats auxquels on est parvenu. De là les deux grandes divisions de notre travail.

---



## PREMIÈRE PARTIE.

## MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR OPÉRER LES CONVERSIONS

Nous n'entreprendrons pas d'énumérer ici tous les moyens employés pour obtenir des conversions au catholicisme, car ils ont été aussi variés en nombre et en nature qu'a pu être fertile l'imagination des convertisseurs. Nous nous bornerons à en donner une idée générale, en en indiquant quelques-uns et en les classant sous certains chefs principaux. En vain les plus éclairés et les plus pieux d'entre les catholiques avaient-ils espéré ramener les huguenots en usant des voies de douceur, en n'employant que la persuasion, la discussion contradictoire, le bon exemple ; c'est à quoi l'esprit du jansénisme semblait devoir conduire, et l'on put espérer un moment qu'il aurait la prédominance ; mais l'influence contraire des Jésuites l'emporta bientôt, et les moyens violents ne tardèrent pas à être, à peu près seuls, mis en œuvre.

On put s'appuyer à cet égard sur les autorités les plus graves. Bossuet, par exemple, dont les panégyristes s'attachent encore aujourd'hui à vanter la modération, ne craignait pas d'écrire au cruel persécuteur de Basville, qui fut heureux sans doute de pouvoir mettre sa conscience à l'abri sous une telle profession de principes : « Je déclare que je suis et que j'ai toujours été du sentiment, 1<sup>o</sup> que les princes peuvent contraindre par des lois pénales tous les hérétiques à se conformer à la profession et aux pratiques de l'Eglise catholique ; 2<sup>o</sup> que cette doctrine doit passer pour constante dans l'Eglise, qui, non-seulement a suivi, mais encore a demandé de semblables ordonnances des princes (1). » Il est à propos de prendre note et de se souvenir d'une déclaration aussi nette et aussi précise.

(1) *Œuvres complètes*, t. LII, page 234.

## CHAPITRE PREMIER

*La contrainte.*

En tête des mesures de violence, nous avons à enregistrer en premier lieu la contrainte directe, matérielle, brutale. C'est celle dont faisait usage l'intendant Foucault, lorsqu'il poussait de force les malheureux paysans du Béarn dans les églises, et là, les faisant mettre à genoux à coups de bâton, les contraignait à recevoir des mains d'un évêque l'absolution de leur hérésie, après quoi ils étaient considérés comme bien et dûment catholiques et traités comme relaps à la moindre velléité de retour à leur culte. L'on peut en donner comme autre exemple l'hostie que l'on mettait également de force dans la bouche des infortunés dont on s'était emparé et qui repoussaient avec horreur une aussi odieuse profanation. De véritables guet-apens étaient institués, comme ce fut le cas pour les barons de Maussac et de Montbeton, que des gens apostés s'efforcèrent de faire tomber à genoux au moment où ils entrèrent chez le marquis de Boufflers, afin de leur faire recevoir de l'évêque de Montauban une absolution qu'ils étaient loin de réclamer. La même chose fut tentée en grand à l'égard des protestants de Paris. L'archevêque de Paris et l'évêque de Meaux devaient se transporter avec le lieutenant de police à Charenton, pour y donner l'absolution à toute l'assemblée entourée de soldats. Mais le complot fut déjoué par la prudente sagacité de Claude, et les persécuteurs se dédommagèrent par la démolition du temple.

Ici viennent se ranger ces barbaries atroces, ces cruautés inimaginables, auxquelles furent exposées de la part des soldats et surtout des dragons, les malheureuses victimes des deux sexes et de tout âge, livrées sans réserve à leur discrétion, et même le plus souvent avec excitations de la part de leurs chefs et de la part des prêtres. On sait les violences de tout genre auxquelles le corps d'armée le plus habituellement

employé à ces honteuses exécutions au milieu de populations inoffensives, a eu le triste honneur de laisser le nom trop significatif de *Dragonnades*. La plume se refuse à transcrire ce que les historiens ont eu à consigner sur ce lugubre sujet. Ici c'est un vieillard que l'on parvient à faire succomber en le privant absolument de sommeil, au moyen des tambours, des cris, du tapage, dont retentit sans interruption sa demeure. Un autre est suspendu dans sa cheminée. On approche un troisième du feu de façon à lui brûler les pieds. On usait dans ce même but de pelles rouges. On contraignait une héroïque jeune fille à tenir dans sa main un charbon ardent pendant tout le temps qu'elle mettait à réciter l'Oraison dominicale. et l'expérience était immédiatement renouvelée sur l'autre main. Verser des seaux d'eau froide sur la tête de leurs victimes. leur faire distiller goutte à goutte du suif fondu dans les yeux, et cent autres cruautés pareilles, tels étaient les moyens qui ne réussissaient que trop souvent à réduire les infortunés jouets de la barbarie des soldats, à un état de torpeur, de stupidité, d'hébètement moral dans lequel ils ne savaient plus ce qu'ils faisaient, et donnaient machinalement des signatures que leur cœur et leur bouche désavouaient hautement dès l'instant où ils étaient revenus à eux-mêmes. Mais peu importaient leurs réclamations, leurs rétractations, leurs instances pour retirer une adhésion apparente et mensongère; ils avaient signé, c'est tout ce qu'on voulait. On était même parfois conduit, dans l'impossibilité évidente où l'on était d'obtenir des adhésions sincères, à fermer les yeux sur les protestations dont les victimes de l'oppression accompagnaient leur signature, comme lorsque les habitants de l'Isle-en-Arvert, près Marennes, y ajoutaient sur le registre même ces mots bien significatifs : « *Pour obéir à la volonté du roi ;* » ou lorsqu'une des malheureuses victimes du duc de la Force, la mère de Jean Marteilhe le galérien, écrivait après son nom cette allusion manifeste à celui de son oppresseur : « *La force me le fait faire.* »

On connaît par l'émouvant récit de Blanche Gamond, les tourments odieux auxquels étaient soumis, sous la direction de l'infâme la Rapine, les infortunés précipités dans cet espèce d'enfer, décoré du titre d'Hôpital général de Valence.

Ces horribles moyens de contrainte, qui trop souvent étaient poussés jusqu'au point de causer la mort des victimes, n'avaient pourtant pas ce but, dans l'intention de ceux qui en étaient les instigateurs. Par une sorte de compassion cruelle, on s'arrêtait en général quand on voyait arriver la défaillance, et l'on donnait quelques soins à l'agonisant pour lui faire reprendre ses esprits et lui laisser retrouver quelques forces. On semblait chercher avec une infernale habileté des tourments qui fussent douloureux sans être mortels. Mais les supplices proprement dits, les tortures, les roues, les échafauds, les potences, les bûchers, étaient employés par de soi-disant juges comme moyens d'amener des abjurations. En face de la mort, on extorquait encore des signatures, et bien souvent on proclamait faussement, après le décès du martyr, qu'il avait renié sa foi avant d'expirer. L'intimidation s'exerçait encore au moyen des cadavres de ceux qui étaient morts sans abjurer et qu'on traînait sur la claie dans les rues, avant d'en jeter les débris à la voirie et de les abandonner aux outrages de populations fanatisées par les spectacles horribles qu'on leur donnait.

A ces voies brutales par lesquelles on s'efforçait d'obtenir des adhésions à l'Église romaine, nous devons ajouter tous les moyens si variés de contrainte morale qui tendaient au même but. Les terreurs de tout genre dont on cherchait à remplir le cœur d'êtres faibles et sans appui, les menaces dont on les accablait, la vue des vexations odieuses exercées sur les personnes de leurs proches, les enfants dont on martyrisait le père ou la mère en leur présence, les parents qui voyaient tourmenter les fruits de leurs entrailles, les prisonniers auxquels on venait annoncer leur supplice comme décrété sans remise et comme imminent, les mourants qu'on

effrayait par la perspective des odieux traitements qu'allait subir leur cadavre, avec l'alternative constamment posée devant eux, d'un seul mot prononcé par leur bouche, d'une adhésion verbale, d'une signature, faisant cesser à l'instant même l'épouvantable angoisse dans laquelle on les tenait; quelle tentation ! et comment s'étonner que de pareils moyens aient trop souvent été couronnés de succès ! « Durant quatre heures, raconte une infortunée qui, à bout de forces, avait fini par donner sa signature, je fus tourmentée de quinze personnes. Dans ce combat terrible, je criais de toute ma force, ne demandant que la mort et la potence ; je faillis à mourir. Que j'aurais été heureuse ! Je n'eus pas un moment de repos, je ne savais où j'en étais par le grand bruit que l'on faisait. On se servit de ce grand trouble, et voyant bien que si l'on me laissait revenir on ne gagnerait rien, ils rechargèrent plus fortement et me réduisirent dans l'état du monde le plus pitoyable. » Que de circonstances dans lesquelles la chute des réunis n'a été obtenue que par une pareille oppression !

Mais de toutes ces voies de contrainte morale, la plus terrible, celle qui évidemment a produit le plus de résultats désastreux, c'était l'enlèvement des enfants. Qu'on se représente la position de parents fidèles, fermement attachés à leur foi, et se voyant violemment arracher ces êtres chéris qu'ils avaient tendrement nourris jusqu'alors du lait de la Parole divine, dont ils avaient suivi l'éducation avec une constante sollicitude, que leur vigilance attentive avait cherché à préserver jusqu'à ce moment de tout contact avec l'erreur. Quelle détresse, quelles angoisses à la pensée de ce qu'allaient être exposés à voir et à entendre dans ce monde inconnu où ils étaient lancés, dans ces couvents qui vraisemblablement devaient être leur prison, ces âmes naïves, ces esprits confiants, ces cœurs ayant besoin d'affection, livrés sans défense, sans protection, à toutes les impressions nouvelles qu'on cherchait à leur faire recevoir ! Quelle tentation pour ces pauvres pères et mères de dire ce mot qui, on le leur

assurait, allait immédiatement ramener leurs enfants dans leurs bras ! Et quelle prise ne devait pas avoir sur eux, dans une situation pareille, l'illusion que, même après leur abjuration mensongère, ils pourraient continuer secrètement, sous le manteau des formes de dévotion qu'on leur imposait, à élever leur famille dans la vérité évangélique et à la préserver des erreurs romaines ! Ne valait-il pas mieux, si les enfants devaient devenir catholiques, ce qui dans tous les cas était inévitable, qu'ils le devinssent en demeurant sous la tutelle de leur père et de leur mère, plutôt que dans les établissements des Jésuites ou dans les couvents de nonnes ignorantes et fanatiques ? Refuser d'abjurer, c'était se séparer à tout jamais de leurs enfants, en les livrant presque infailliblement à un enseignement déplorable. Céder, c'était, en les retrouvant, conserver du moins une chance de lutter efficacement contre le mal. Est-il surprenant qu'un grand nombre ait cru devoir céder ? Plus on y réfléchit, plus on envisage la gravité d'une position pareille, plus on a lieu d'admirer ceux qui se sont montrés assez fermes pour demeurer fidèles ; une duchesse de la Force, par exemple, qui, retenue elle-même dans un monastère, puis en prison, sentait ses quatre filles dans des couvents et ses trois fils dans un collège de Jésuites, ou cette dame Bachelé de Metz, qui, pendant que son mari était sollicité par d'énormes amendes et par des confiscations à livrer ses enfants au curé, prit le généreux parti de risquer sa propre vie et d'exposer le repos de son mari, pour lui enlever ses enfants et les faire passer sur terre étrangère.

Cette œuvre perfide de soustraction des enfants se pratiquait sur une large échelle. En 1687, par exemple, dans les intendances d'Alençon et de Caen, on enleva tous les enfants des protestants depuis l'âge de sept ans jusqu'à celui de vingt, pour les enfermer dans des cloîtres ou dans des maisons de propagation de la foi. Ceci se liait à l'odieuse législation qui avait statué six ans auparavant que « les sujets de

la religion prétendue réformée, tant mâles que femelles, ayant atteint l'âge de sept ans, étaient reçus à faire abjuration, sans que leurs père et mère et autres parents y pussent donner le moindre empêchement, sous quelque prétexte que ce fût. » C'est en vertu de cette tyrannique décision que Madame de Maintenon fit enlever la fille de son cousin de Villette, pour en faire le noyau de son institution de Saint-Cyr. Cette jeune personne, qui devint plus tard Madame la marquise de Caylus, dit à ce sujet dans ses *Souvenirs* : « Madame de Maintenon vint me chercher et m'emmena seule à Saint-Germain. Je pleurai d'abord beaucoup, mais je trouvai le lendemain la messe du roi si belle, que je consentis à me faire catholique, à condition que je l'entendrais tous les jours et qu'on me garantirait du fouet. C'est là toute la controverse qu'on employa et la seule abjuration que je fis. »

A ce résultat si triste par l'inconcevable légèreté qu'il dénote, non moins chez les convertisseurs que dans l'esprit de l'enfant, nous opposerons avec un sentiment de consolation l'exemple des jeunes filles du marquis de Roche-gude, qui, enlevées de même à leurs parents et retenues dans le couvent de Bagnols, où elles furent providentiellement préservées contre l'abjuration, parvinrent à s'enfuir après quelques années et à rejoindre à Vevey leur père et leur mère, qui reconnurent avec une indicible joie et des transports de gratitude envers le Seigneur, que leurs filles bien-aimées n'avaient « ni l'esprit ni le cœur gâtés. » Des cas pareils ont été malheureusement bien rares. Combien souvent au contraire les enfants élevés dans les couvents y ont-ils perdu, avec leur foi, toute affection, toute sympathie pour des parents qu'on leur apprenait à considérer comme de damnables hérétiques !

L'expérience n'a que trop prouvé de quelle habileté faisaient preuve, soit pour s'emparer des enfants, soit pour contraindre les pères à abjurer, ceux qui les séparaient ainsi

avec violence. Cette sorte de contrainte était plus forte encore que les traitements les plus rigoureux.

## CHAPITRE DEUXIÈME

### *La captivité.*

La captivité, sous les formes diverses qu'on a eu l'art de lui donner, nous offre une deuxième catégorie de ces moyens de conversion, qui ne sont pas demeurés sans efficace entre les mains de ceux qui avaient le pouvoir d'en user.

1° Les *arrêts domestiques* en étaient le premier degré. Par ce signe de défaveur et de sévérité, par la séquestration qui en était la conséquence, par la gêne qui en résultait pour toutes les relations sociales et civiles, on espérait amener une prompte abjuration de la part de ceux qui étaient ainsi sérieusement avertis.

2° Lorsque cet avis demeurait sans fruit, on avait pour second degré la *relégation* dans quelque lieu écarté, dans quelque petite ville de province, où celui qui était l'objet de cette peine, se trouvait placé sous la surveillance des magistrats et particulièrement sous les soins de quelque prêtre missionnaire ou convertisseur attitré. M. de Rochebade à Viviers, M. Théodore de Béringhen à Vézelay, puis à Beaulne, M. son père à Montargis, où, de surcroît, il était gardé par seize dragons, le pasteur de Chambrun à Romeyer, près de Die, voilà quelques exemples de ces confinements en un lieu déterminé d'où l'on n'avait pas le droit de sortir.

3° Venait enfin la *prison* proprement dite. Les maisons fortes du royaume s'ouvraient dans toutes les provinces pour recevoir des hommes et des femmes qui n'étaient reconnus coupables d'aucun autre crime que de n'avoir pas encore consenti à renoncer à leur foi. Parmi ces lieux de détention, la Bastille à Paris, le château Trompette à Bordeaux, Pierre-Cise à Lyon, la tour de Constance à Aigues-Mortes, ont acquis une triste célébrité dans l'histoire du pro-



testantisme, par les longues souffrances qu'y ont endurées tant de victimes de l'intolérance et d'une fausse dévotion. Loches, Angers, Salins, Angoulême et bien d'autres encore, ont marqué par le nombre des captifs qui ont gémi dans leur sein. Il serait trop long de donner ici des noms et d'énumérer ces témoins fidèles qui ont enduré les liens et la prison pour la sainte cause de l'Évangile. Persécutés par des prêtres, qui avaient à la bouche tout autre chose que des paroles de charité, circonvenus par de faux frères, tentés par des promesses, par des menaces, par de fausses nouvelles au sujet de la persévérance de leurs amis ou des membres de leurs familles, par des vexations de tout genre, par la privation de lumière ou de nourriture, par le manque d'air et d'exercice, jetés parfois dans des cachots infects, les pauvres captifs entendaient sans cesse retentir à leurs oreilles, par la voix de leurs geôliers, comme à leurs cœurs par celle de la souffrance, un appel puissant à l'abjuration.

4<sup>o</sup> L'incarcération des femmes avait lieu plus ordinairement dans des *couvents* que dans les prisons proprement dites, bien que celles-ci en aient reçu cependant aussi un bon nombre. On les y plaçait du moins tout d'abord. Des ordres en blanc-seing, délivrés à l'avance par l'archevêque de Paris, permettaient au ministre secrétaire d'État de faire enfermer, sans autre mesure préalable, dans les maisons religieuses, les infortunées qu'il arrachait à leurs familles pour les contraindre à l'abjuration (1). Si l'apparence avait peut-être quelque chose de moins sévère, le séjour du couvent n'était toutefois guère préférable à celui de la prison. On y habitait en général des cellules où l'on n'avait pas beaucoup plus de liberté que dans celles des châteaux forts. On y recevait plus aisément des visites, mais on ne pouvait pas mieux les rendre,

(1) Une lettre de Louvois à l'archevêque, en date du 2 avril 1686, révèle cette façon d'agir qui rendait la séquestration si facile : « Monsieur, il ne me reste plus que deux ou trois de vos mandements pour faire recevoir des femmes dans des couvents ; je vous prie d'avoir pour agréable de m'en envoyer une douzaine. Je suis, etc. »

et les amis qui osaient se présenter, avec lesquels on aurait été heureux de s'épancher librement, on ne pouvait les entretenir sans témoins. Des yeux d'argus et des oreilles subtiles exerçaient une surveillance sans relâche. Et parmi les visites à recevoir, il en était de peu agréables en elles-mêmes, qu'on trouvait bientôt trop fréquentes, et auxquelles il n'y avait pas possibilité de se dérober; c'étaient celles des convertisseurs officiels et officieux, qui venaient vous assaillir d'arguments mille fois réfutés et de sollicitations autant de fois déjà repoussées. Leurs obsessions incessantes devenaient un supplice pour les infortunées auxquelles on ne laissait souvent aucun repos ni jour ni nuit, et qui soupiraient vainement après une heure de solitude et de tranquillité d'esprit pour pouvoir se retremper dans la prière et dans la communion de Dieu.

Le régime intérieur du couvent était peu propre à nourrir des âmes ayant soif de vérité évangélique et d'une saine dévotion. Des femmes pieuses, parvenues à s'y soustraire, ont déclaré que pendant trois années qu'elles avaient dû le subir, on ne leur avait pas fait ouïr une parole de vérité, mais qu'on les entretenait des superstitions les plus grossières, et qu'on les forçait d'assister aux pratiques les plus extravagantes. Rien n'était exagéré dans les folies qu'on attribuait aux nonnes. Et les fables, les mensonges, les faits supposés, les fourberies, les fausses nouvelles, tout était également mis en œuvre pour séduire les captives, les faire tomber dans le piège et leur extorquer une parole de lassitude qui pût passer pour une abjuration. Tout tendait constamment à ce but déplorable. On a vu même de pauvres jeunes filles tourmentées par la faim, par la soif, par les verges, par des apparitions et des voix mystérieuses destinées à les remplir de terreur.

Le système suivi à l'égard des enfants qu'on voulait gagner au catholicisme était pourtant en général bien différent. On cherchait pour l'ordinaire, à les attirer par des procédés affectueux, par des flatteries, par des gâteries de divers genres.

Nous avons sur ce point un témoignage précieux, celui de Madame de Maintenon elle-même qui, étant dans son enfance entre les mains des Ursulines de Niort, chargées de travailler à sa conversion, disait non sans espièglerie, et en appréciant la situation avec beaucoup de perspicacité : « Oh ! je serai bientôt catholique, car on me promet une image. »

Une institution tout particulièrement destinée à favoriser et à opérer un grand nombre de conversions était, comme son titre même l'indiquait, la Maison des *Nouvelles Catholiques*. « C'était, nous dit un auteur de cette communion, une association de filles éclairées, pieuses, bien nées, qui se dévouaient librement et sans intérêt, à l'instruction des jeunes protestantes. Louis XIV protégeait cette maison, la comblait de biens, la remplissait de prosélytes. » Cette dernière condition était, on le comprend, des plus nécessaires, car les pensionnaires n'y seraient assurément pas venues en nombre, si l'on n'avait pris soin de les faire entrer. C'est là qu'on plaçait de préférence les jeunes filles qu'on enlevait à leurs parents, pour les soustraire à l'influence des principes protestants, sous laquelle ces derniers s'efforçaient de les maintenir. Lorsque les pères et mères étaient envoyés en prison ou en exil, on recueillait les enfants dans cet asile où tout était disposé pour que leur passage au catholicisme fût en quelque sorte inévitable. Les femmes sur la conversion desquelles on fondait un espoir plus ou moins assuré, étaient confiées de même au soin des membres de cette communauté. Madame de Béringhen, l'épouse de M. Théodore, après y avoir été retenue l'espace de près d'une année, finit par donner la signature, pendant que son mari était enfermé à la Bastille, ce qui consomma leur douloureuse séparation.

Le grand Bossuet ne se faisait pas faute d'user de son influence pour procurer des élèves à cette institution. Qu'on en juge par les demandes qu'il adressait en mars 1700 à M. de Pontchartain : « Il y aurait quelques demoiselles de condition à mettre aux *Nouvelles Catholiques* de Paris, comme

Sa Majesté a eu la bonté de me le faire espérer. On pourrait à présent commencer par les demoiselles de Chalendos, demeurantes au château de Chalendos, près de Rebais, chez M. leur frère, bien converti. De quatre sœurs, les deux cadettes sont celles qu'il est le plus nécessaire de renfermer. Il y a aussi trois demoiselles de Neuville, sans père et sans mère, dont le frère est en Angleterre au service du roi Guillaume. Elles n'ont rien, non plus que les demoiselles de Chalendos, et il faudrait enfermer les deux cadettes. Leur demeure est à Cuissy, paroisse d'Ussy, près de la Ferté-sous-Jouarre. Sur la même paroisse d'Ussy, il y a les deux demoiselles de Maulieu, qu'il faudra aussi renfermer avec le temps, mais qui ne sont pas présentement sur les lieux (1). »

On voit clairement, d'après les expressions qu'il emploie, qu'il s'agissait bien aux yeux du grand convertisseur d'une véritable incarcération, et l'on a lieu de se demander comment son principal biographe, le cardinal de Bausset, a pu dire qu'il « l'a toujours trouvé invariable dans l'opinion qu'on ne devait jamais employer que des bienfaits et des moyens d'instruction et de douceur pour la réunion des protestants. » Il n'y a que trop de preuves de la fausseté de cette appréciation.

On s'était efforcé de pourvoir à ce que le régime intérieur de cet établissement de conversion fût aussi acceptable que possible, et que le supérieur en particulier fût à la hauteur de la mission délicate qu'il était appelé à remplir. « Rien n'était plus important, continue l'auteur que nous avons cité plus haut, que de lui donner un chef qui réunît en sa personne et les dons de la science, et les dons plus nécessaires encore de la persuasion; un chef instruit dans la controverse, sage, indulgent même, capable d'attendre patiemment les moments de la lumière et de la grâce, de gagner les cœurs pour dissiper plus sûrement les nuages de l'esprit; de rame-

(1) Voir la *Correspondance administrative* de Louis XIV, et le *Bulletin*, t. IX, pages 62 et suivantes.

ner à la soumission, de vaincre l'entêtement, de guérir des préjugés de naissance, sans rien précipiter, sans rien aigrir, mais par la voie de la douceur, des ménagements, de tout ce que permet, de tout ce qu'ordonne une charité modeste et compatissante. » On crut avoir trouvé la réalisation de cet idéal dans la personne de l'abbé de Fénelon, que l'archevêque de Paris, M. de Harlay, plaça à la tête des Nouvelles Catholiques. Ce pieux et habile supérieur s'occupa avec beaucoup d'intérêt de la tâche qui lui était confiée. Il fit pour les institutrices d'excellents règlements ; et quant aux élèves, il « les entretenait souvent, répondait à leurs objections, prenait part à leurs peines, s'efforçait de les consoler, et mettait à les ramener, à les convertir, une suite, une vigilance, une adresse, une simplicité qui les charmait et les préparait à l'abjuration intérieure, solide et réelle de toutes leurs erreurs » (1).

Tel était le plan proposé, telles étaient les espérances qu'un directeur pareil à Fénelon pouvait faire concevoir. Les résultats ont-ils répondu à ce qu'on pensait être en droit d'attendre ? Si nous interrogeons les faits, nous trouverons, hélas ! que la réalité a été bien différente du tableau tracé par les plumes catholiques. Et pour nous borner à un seul exemple, nous en appellerons au témoignage de ce fidèle de Béringhen que nous aurons encore plus d'une fois à entendre. Voici ce qu'il rapporte au sujet d'une infortunée qui avait subi ce régime dont le biographe de Fénelon vient de préconiser la charitable douceur : « Je ne suis pas surpris, écrit-il à M. de Sainte-Hermine, d'apprendre la frayeur et l'étonnement général qu'a causé dans Paris la fin tragique de Mademoiselle Des Forges, qui s'est précipitée du troisième étage par une des fenêtres de sa maison. C'est une suite affreuse de l'égarément d'esprit où elle était tombée depuis quelques mois, dans la communauté qu'on appelle des Nouvelles Catho-

(1) Le Père Querbeaf, *Essai historique sur Fénelon*, t. I, pages 20-22.

liques. Tout le monde sait que c'était une fille de mérite et de raison ; mais les duretés continuelles, l'abstinence forcée et les insomnies qu'elle a souffertes entre les mains de ces impitoyables créatures, lui ont fait perdre en bien peu de temps le jugement et la vie. Comment des personnes nées pour la douceur peuvent-elles se porter à ces excès d'inhumanité envers leurs semblables (1) ? »

Comment, ajouterons-nous, de pareilles horreurs ont-elles pu s'accomplir, sous le manteau de la religion, dans le temps où Fénelon était chargé de la direction des Nouvelles Catholiques ? Il l'était à cette époque, car ce n'est qu'en 1689 qu'il devint précepteur du duc de Bourgogne. S'il les a ignorées, que penser de cette direction si vantée et de la bonne foi de ses administrés et de ses panégyristes ? S'il les a connues, que dire de sa bonne foi à lui-même ? Estimera-t-on peut-être qu'il a été contraint de subir ce régime de rigueur et de fermer les yeux sur ces faits déplorables ? C'est en effet ce qu'il a dû faire à l'égard des violences militaires dont ont été accompagnées ses œuvres de missions dans le Poitou et la Saintonge, bien qu'il eût si solennellement déclaré à Louis XIV « que le glaive de la parole et la force de la grâce étaient les seules armes que les apôtres eussent employées ; qu'à leur exemple il n'en voulait point d'autres et que, à supposer qu'il eût à courir quelque danger, il aimerait mieux périr par la main des frères errants, que d'en voir un seul exposé aux vexations, aux insultes, aux violences presque inévitables des gens de guerre (2). » Quoi qu'il en soit, les tourments odieux dont les maisons des Nouvelles Catholiques ont été le théâtre secret, donnent la mesure du cas qu'on peut faire des rapports des auteurs papistes sur les œuvres de leur Église, et l'on peut apprécier à sa juste valeur l'assertion de celui que nous venons de citer, que, « quelque obscures que fussent les

(1) *Cinquante lettres d'exhortation et de consolation*, par M. D. V. B., page 199.

(2) Querbeuf, pages 26, 27.

fonctions de Fénelon dans cet office, les Nouvelles Catholiques devinrent le théâtre de sa gloire et de sa réputation (1). »

C'est pendant qu'elle était détenue aux Nouvelles Catholiques que Mademoiselle Guichard de Péray, nièce du marquis et de l'abbé de Dangeau, eut avec Bossuet des conférences, dans lesquelles le célèbre controversiste se faisait gloire de ne puiser ses arguments que dans le livre même sur lequel la jeune personne appuyait sa défense. Ce livre était le *Bouclier de la foi* de Dumoulin. On conçoit que l'habileté du docteur ait pu triompher de l'inexpérience de la néophyte, violemment séparée de sa digne mère, laquelle, prisonnière de son côté dans le couvent des Hospitalières Saint-Gervais, y montrait une constance inébranlable.

Les maisons religieuses d'hommes se sont également ouvertes pour servir de lieux de détention à des vieillards. De nombreux exemples pourraient attester la rigueur du régime auquel ces infortunés y étaient soumis. Nous nous bornerons à en rapporter un seul, celui du vénérable Robert d'Ully, vicomte de Novion, de l'église de Couci, en Picardie, qui, à l'âge de quatre-vingts ans, fut arraché de sa demeure et jeté dans un couvent de l'ordre des Prémontrés. Ce gentilhomme, qui avait été mestre de camp d'un régiment d'infanterie et gouverneur d'une place forte, et dont le corps était couvert des blessures qu'il avait reçues pendant quarante années au service du roi, s'était laissé aller, comme hélas ! tant d'autres, à signer son abjuration, mais il avait eu le courage de rétracter cet acte de faiblesse, non-seulement de vive voix, mais par un écrit signé de sa main. De là les rigueurs qui étaient venues fondre sur lui. A peine entré dans le couvent, l'infortuné vieillard fut assailli par les moines qui le harcelèrent sans relâche et ne lui laissèrent aucun repos jusqu'à son dernier soupir. On peut dire sans exagération qu'ils le

(1) Querbeuf, page 25.

tuèrent par la manière dont ils remplirent la tâche qu'on leur avait donnée de le persécuter, car, à force d'exciter son indignation par leurs discussions incessantes, ils lui firent perdre la voix plusieurs jours avant que s'éteignît sa vie, et il mourut en les éloignant toujours de la main, et en élevant les yeux vers le ciel, prenant silencieusement Dieu à témoin de l'horrible violence qui lui était faite. En sa qualité de relaps, il dut subir après sa mort l'odieuse juridiction alors en vigueur ; son corps, transporté nu sur une charrette jusqu'aux prisons de la ville, et jeté d'abord dans un égout, fut traîné sur la claie dans toutes les rues, ses entrailles furent jetées aux chiens par-dessus les murailles, et les tristes débris du cadavre, abandonnés dans les fossés, y furent encore les jouets d'une populace fanatisée.

Tels étaient les moyens de terreur dont on faisait usage pour maintenir les nouveaux réunis dans cette dénégation de leur foi que trop ordinairement la contrainte seule avait obtenue.

5° Mais c'était presque toujours d'une manière exceptionnelle et provisoire, que les hommes condamnés à la reclusion avaient à la subir dans les convents. C'était aux *galères* que la plupart étaient conduits. Les galères ! ce seul mot suffit pour retracer à l'imagination, tant les détails en ont été souvent reproduits, l'atroce régime auquel la froide cruauté des législateurs et des juges soumettait les malheureuses victimes de leur intolérance, en les assimilant aux plus vils criminels. On associait sous le poids de la chaîne des forçats et sous le nerf de bœuf des comites, les hommes les plus dignes de respect et les plus vertueux, aux repris de justice, aux meurtriers, aux incendiaires que l'on refoulait au baigne comme le dernier rebut de la société. La chaîne à laquelle ils étaient liés pour être transférés de ville en ville jusqu'aux galères sur lesquels ils devaient servir, était souvent à elle seule un supplice que plusieurs étaient hors d'état de supporter. Ils périsaient misérablement pendant cette marche



forcée, comme cela arriva entre autres à deux respectables vieillards de Vassy en Champagne, MM. Chantguyon et Chemet, condamnés pour avoir tenté de sortir du royaume. Ayant excité l'admiration pour leur constance et leur courage au sein de leurs infirmités dans tous les lieux où ils avaient passé, ils trouvèrent l'un et l'autre, à l'issue de ce funeste trajet, le terme de leur pèlerinage terrestre, en donnant gloire à Dieu et en refusant de renier sa vérité pour obtenir leur délivrance. On lit pareillement dans une lettre écrite de Metz le 5 juillet 1687, au moment du départ d'un convoi qui devait traverser tout le royaume : « Il y avait dans la chaîne le sieur Jean Dozet, arquebusier, âgé de cinquante-cinq ans, sa femme d'autre part ayant été condamnée à entrer dans un couvent. Ce pauvre homme avait la goutte à la main quand il partit. Le procureur général donna ordre au maître de la chaîne de le faire mettre sur une charrette au sortir de la prison, ce qui ne fut point fait, car on le fit marcher au travers de la ville et demi-lieue au delà à grands coups de bâton. Sa fille, qui le conduisait, lui soutenait sa chaîne, et son gendre, avec un de ses parents, le soutenait par-dessous les bras, car il était incapable de porter sa chaîne. Quand il fut à demi-heure de la ville, une faiblesse le prit. Le peuple qui y était l'exhortait à la mort. Le maître de la chaîne fut contraint de le mettre sur la charrette, après l'avoir rançonné ; il y passa un quart d'heure, puis il rendit l'esprit au Seigneur, ayant la chaîne cadénassée au cou et aux mains. Un quart d'heure après, il en mourut encore deux ou trois (1). »

JULES CHAVANNES.

*(La suite au prochain numéro.)*

(1) *Lettres pastorales*, II, page 69.

---

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

---

## POLITIQUE DE LA RÉFORME

MÉMOIRE DE THÉODORE DE BÈZE SUR LES GUERRES DE RELIGION

1594

Un an s'est écoulé depuis l'abjuration de Henri IV. Les conférences de Mantes n'ont rassuré qu'à demi le parti réformé sur les intentions royales. Doit-on se contenter des libertés octroyées par l'édit de Poitiers (1577), et continuer à vivre sous un régime précaire qui n'est ni l'oppression, ni la tolérance? Un synode général va bientôt se réunir à Montauban. Une assemblée politique se prépare à Sainte-Foy. D'importantes questions sur la conduite à tenir sont adressées à Théodore de Bèze. Il y répond en jetant un coup d'œil en arrière sur les origines et les vicissitudes de la Réforme française, dans un des mémoires les plus remarquables qui soit sorti de sa plume. C'est aux belles archives de la famille Tronchin, auxquelles nous devons déjà tant de trésors, qu'est empruntée cette grande page inédite d'histoire.

Sur ce que je suis requis d'écrire à St-Jean-d'Angely, je requiers d'en estre excusé, tant pour ce qu'on me pourroit demander de quoy je me mesle, que d'autant qu'il n'est vraysemblable que mes lettres ayent plus de credit que n'a eu le synode provincial, joint, qu'à mon advis si cela est ainsi advenu, il eust esté et seroit encore très nécessaire de reprimer par l'ordre de la discipline le mespris du synode, estant chose certaine que si on souffre que chascun se gouverne à son appetit et advis particulier, la dissipation des Eglises s'en ensuivra incontinent. Cependant je di bien quant au fait dont il est question, autant que j'en puis savoir, et sans préjudicier à ceux qui en savent plus que moy, que ce seroit une par trop grande rigueur, et trop préjudiciable à un accusé de quelque crime que ce soit, et quelques présomptions qu'il y eût contre luy de le tenir au rang de celuy qui auroit esté convaincu et jugé, et par conséquent donc il suffisoit d'user de remonstrances convenables à la con-

science de la personne accusée (1), remettant le tout au jugement de Dieu, et à ce qui en pourra ci-apres estre cognu et jugé par ceux auxquels en appartient le jugement.

Quant a celuy qu'on craint qu'il ne soit retiré d'où il est, pour le faire instruire en aultre Religion (2), les parens et alliez doivent faire toute instance pour que cela ne se face, mais que pour le moins on attende que le jeune enfant soit en quelque aage et degré de discrétion pour entendre ce qu'on veut faire de luy, et en déclarer librement son intention. Et si nonobstant telles humbles prières et remonstrances envers S. M., on persiste à l'avoir, alors doivent, ce me semble, les Eglises de la Province, se joindre aux dits parens et alliez, pour remonstrer en toute révérence, mais bien expressément, le tort inexusable devant Dieu et les hommes, que Sa Majesté commandant ou approuvant telles choses, feroit à soy mesme, à son sang, voire à tout l'estat de son Royaume, et si d'aventure, comme on en fait quelque bruit, on prétend d'envoyer ce tout jeune Prince hors du Royaume, voire mesme de le livrer entre les mains du Pape, pour ostage de la conversion du Roy, outre la plus énorme indignité que recevroit la couronne de France, à quoy doivent bien penser les plus catholiques mesme, il me semble que Sa Majesté doibt estre de bonne heure et bien vivement advertie de bien considérer de près d'où peut procéder ce conseil, et de ce qui peut advenir à sa propre personne de laquelle on se deflie si avant, si la seconde personne à présent du sang de France, est mise entre les mains de telles gens, qui en feront en tel aage tout ce qu'ils voudront. Mais si tout cela ne peut empescher un tel acte, quelque grief et lamentable qu'il soit, si ne vois-je point qu'on puisse passer outre ce que dessus, et pourtant se faudra contenter de cela, pour delivrer sa conscience envers Dieu, et toutes gens de bon jugement, en recommandant le tout à la providence et miséricorde de Dieu.

Quant aux trois autres questions qui m'ont esté proposées, assavoir ce qu'est de faire, premierement en cas qu'on redemande les villes que tiennent aujourdhuy ceux de la Religion, les unes leur

(1) Charlotte de la Trémoille, veuve de Henri, second prince de Condé, et accusée d'avoir empoisonné son mari. Elle était alors confinée à Saint-Jean-d'Angély.

(2) Le jeune Henri II de Bourbon, fils du précédent, et qui fut le père du grand Condé. Voir sur son éducation l'*Histoire des Princes de Condé*, par M. de la duc d'Aumale, t. II, p. 237 et suivantes.

ayant esté données pour sureté par le feu Roy, les autres ayant esté conquises sous la conduite du Roy, lors Roy de Navarre; secondement si on refuse d'admettre aux dignités ceux de la Religion; tiercement si on veut remettre la Religion romaine en toutes les villes que tiennent paisiblement ceux de la Religion, et dont ils l'ont bannie.

Je respon premièrement, en général, que je n'ay point encor appris par la parole de Dieu ni par les exemples de toute la vraye Eglise chrestienne depuis le commencement du monde qu'il soit loisible aux sujets en bonne conscience d'extorquer de leur souverain magistrat l'exercice de la vraye religion par la voye des armes, mais qu'en tel cas il faut, en ne laissant de servir à Dieu et le plus prudemment que le temps le pourra porter, combattre et vaincre par chrestienne patience, invincible sous la croix, ne souffrant jamais l'Eternel protecteur de ses enfants que la verge des iniques demeure à toujours sur le dos de ses bien-aimés, ni que l'épreuve surpasse la force qu'il donne aux siens, comme il l'a expressément promis en sa sainte parole, et l'a vérifié par continuelles expériences par l'espace de tous les siècles révolus jusques à présent.

C'est le moyen par lequel les Eglises françoises en la renaissance miraculeuse de l'Evangile en France, depuis l'an 1521, sous le roy François le Grand, jusques à l'Edict de janvier 1561, sous le roy lors mineur Charles neuvième, ont esté dressées et plantées au milieu des plus grands coups, assavoir par le seul glaive spirituel de la parole de Dieu, ayant peu à peu et par tels degrés qu'il luy a pleu, modéré les persécutions, comme l'histoire véritable en peut faire foy; et si pendant ceste confusion quelques-uns n'ont esté si sages et si patients qu'ils devoient estre, il se trouvera que l'occasion de quelques désordres n'est procédé de ceux de la religion; que si quelques particuliers ont perdu patience, ça esté par la faute de leurs adversaires contrevenants eux mesmes à tout ordre de justice; et toutes fois tels impatiens ont toujours esté désadvoués et ne s'est-on point opposé par voye de faict à la justice quand elle les a voulu reprimer et chastier.

Et pource que sur cela quelques-uns mal advisés pour colourer leur impatience mettent en avant premièrement ce qu'on appelle le tumulte d'Amboise; secondement la prise des armes par feu de très

heureuse mémoire, Monsieur le prince de Condé, l'an 1562, et en troisième lieu, le renouvellement des guerres civiles après tant de pacifications et d'édicts jusques au temps présent, voicy ce qui en est à la pure vérité ; ce que je déduiray sommairement, tant pour monstrier que telles allégations contre nous sont impudentes, que pour obvier à ce que quelques impatiens n'abusent de tels exemples.

Quant au fait d'Amboise, jamais l'intention de ceux qui s'en sont meslés ne fut autre que de présenter au Roy François second la pure confession de foy des Eglises pour l'opposer aux malheureuses calomnies desquelles il avoit les oreilles battues par ceux qui ne cessoient d'ajouter cruauté sur cruauté contre les innocens, espérant ceux qui presentoient ceste confession que Sa Majesté mieux informée seroit fleschie à quelque douceur et compassion. Et quant à ce qu'ils y allèrent en armes, force leur estoit de faire ainsi pour y avoir accès, estant chose bien notoire que ceux qui lors estoient à l'entour de la personne du Roy et desquels surtout on se vouloit plaindre, ne luy laissoient que le seul nom du Roy, au grand mécontentement de tous les bons et vrais François. Et que telle en ait esté l'intention, il en appert clairement par les articles dressés, signés et jurés, jointcs aux responses faictes devant les juges par ceux qui furent alors traictés comme il pleut à Dieu de le permettre, au lieu que si Dieu eust deslors fait la grace au Roy et à la Royne sa mère d'ouyr et bien entendre les plaintes qu'on avoit à leur faire, la France vraysemblablement ne fust tombée en ceste tant horrible désolation qui dure encore aujourd'hui.

Quant à la première prise des armes de l'an 1562, par feu de très illustre mémoire Monsieur le prince de Condé, assisté d'une bien grande partie des grands seigneurs et de la noblesse de France, par quelle raison pourroit-on dire cela avoir esté fait pour extorquer du Roy mineur et de la Royne sa mère et régente quelque édict ou autre avancement de la religion par la force des armes ? Car au contraire, qui peut ignorer combien solennellement l'édict de janvier 1562 fut lors établi que les Eglises (nonobstant que cela fut bien peu de chose au prix de ce qu'on avoit attendu suivant plusieurs réquisitions faites par une bonne et grande partie des Estats d'Orléans) l'avoient accepté très volontiers, se préparant à l'observer

syncèrement, sous l'obeyssance de Sa Majesté? Qui peut ignorer aussi par qui et par quelles menées l'émologation et publication par les parlemens fut empeschée ou (delayée)? Comme estant l'édiet finalement publié et les Eglises se rangeant très volontairement à l'entière observation d'iceluy, le triumvirat fut dressé? La trompette sonnée avec tant d'horribles massacres, sans espargner sexe ni aage, perpétrés premierement à Vassy, puis après à Sens, contre tout droit divin et humain? Tout le royaume aussitôt esmeu? toute la cour effarouchée? La retraite du Roy et de la Royne sa mère en façon de fuite premierement à Monceaux, puis à Fontainebleau? Les saisissements de leurs personnes par le triumvirat? Les instantes et très humbles supplications faites au Roy en personne pour implorer justice contre telles faries? Et le tout en vain pour n'estre le Roy mesme où la Régente sa mère en seureté de leurs Majestés? Le refuge des pauvres Eglises vers le généreux prince de Condé sollicité mesme par quatre lettres signées de la propre main de la Royne mère du Roy luy recommandant la mère et les enfans? Et qui pourroit icy réciter dignement les horribles calamités qui ont ravagé conséquemment toute la pauvre France depuis un bout jusques à l'autre par l'espace d'un an tout entier? Mais je ne veux entamer plus avant ceste playe tant douloureuse qu'il est plus tost besoin de guérir et de cicatrizer de part et d'autre par une oubliance perpétuelle si faire se peut. Seulement je diray que c'est une calomnie par trop effrontee de bailler le nom d'esmotion et rebellion contre le Roy et le repos public à une si juste et totalement nécessaire défensive contre tels et si horribles violateurs de tout droit divin et humain. osant bien cependant couvrir tout cela de l'autorité d'un Roy mineur, captif entre leurs mains, avec une femme sa mère et des parlemens choisis et prattiqués, après en avoir déchassé tous ceux qui pourroient s'opposer au mal, défensive dis-je, très juste puisqu'il n'y a pays au monde auquel les loix n'arment tous loyaux subjects, voire jusques au plus petit, pour rendre fort le bras de justice contre les ennemis publics qui ne peuvent autrement estre réprimés.

Et pour respondre en un mot aux renouvellemens de tant d'édicts de pacification, je dis le mesme que dessus, pouvant le ciel mesme et la terre tesmoigner qu'autant qu'il y a eu de paix faictes, et no-

nobstant plusieurs très rudes articles, toujours acceptées par les Eglises et exactement observées, voire mesme après ce tant barbare et du tout abominable massacre général de l'an 1572 expressément désadvoué par le feu Roy Henry troisieme par son édict perpétuel et irrévocable de l'an 1577 ; autant se trouvera il de notoires et du tout inexcusables ruptures d'icelles, et par conséquent autant du costé de ceux de la religion non par d'esmotions, non par de séditions, non par d'entreprises pour avancer leur religion ou forcer la loy et la justice par les armes, mais de plus que justes et très nécessaires défensives contre les violateurs de tout droit divin et humain, n'ayant pas mesme finalement esté espargnée par telles gens la personne mesme du Roy pour parvenir à ce que de si longtemps leurs prédécesseurs avoient entrepris.

Pour conclusion donc, que mon advis est, puisqu'on me l'a demandé, que les Eglises, suivant le mesme chemin, réquièrent à leur vray Roy de France et de Navarre, Henri quatrieme, paisiblement et en toute révérence due à sa royale majesté, un tolérable règlement pour le repos de leur conscience et pour l'exercice de la religion, supportant toutes leurs incommodités particulières et se soumettant du tout à la providence de Dieu qui n'a jamais failly de bénir la patience de ses enfans.

Et pour fondement de cest advis je ne pose pas seulement la raison générale et universelle par laquelle les sages se sont reiglés jusques icy, comme il a esté dit, mais aussi les raisons suivantes. La première parce que le Seigneur a donné à la France un roy doué de beaucoup de singulières graces et specialement qui sait et congnoit l'intention syncère des Eglises, et qui a dès son enfance expérimenté en soy-mesme les misères et calamités de ces guerres civiles, il ne faut aucunement douter qu'il ne face, Dieu aidant, syncerement et de tout son pouvoir observer le reiglement raisonnable qui aura esté établi, estant par manière de dire comme impossible qu'il départe tant de clémence et de douceur à ceux qui luy ont esté si opiniatement rebelles, qu'il oublie nostre bonne et juste cause, les services si fidèlement et si longtemps continués de ses vrayment loyaux et fermes subjects et serviteurs au milieu de ses plus grandes afflictions.

La seconde raison est qu'il est à présupposer que les plus des-

voyés de leurs devoirs revenant maintenant à eux-mêmes, et les plus grands adversaires du repos de leurs povres compatriotes, ayant appris, par tant d'expériences, les horribles désolations que la guerre civile traîne nécessairement avec soy, se rangeront d'eux mêmes, sinon tous au moins pour la pluspart, à de plus sages avis et conseils, non seulement utiles, mais entièrement nécessaires, pour garantir la commune mère et patrie d'une entière destruction et ruine toute évidente. Et quant aux incorrigibles, les uns par malice, les autres se laissant encore maistriser par un zèle sans science, le nombre s'en trouvera si petit et si foible, s'il plait à Dieu, au prix des mieux advisés, que leur mauvaise volonté ne sortira son effet; estant aussi Sa Majesté munie de bonne prudence pour prévenir et empescher ce mal, et de force suffisante pour réprimer et chastier les rebelles, et pour nous assurer après Dieu sous sa protection.

La troisième raison est que si au lieu de se contenter de conditions moderées et telles que le malheur de ce temps peut encore porter, et d'espérer mieux ei après, si nos péchés ne nous en rendent indignes, on veult avoir l'exercice de la religion à son aise, et avoir recours à son espée, si on obtient ce qu'on demande, et qui seroit à la verité bien équitable; se gouverner ainsi ne sera-ce pas vérifier toutes les calomnies des adversaires et montrer qu'on ne cherche pas véritablement et simplement le royaume de Dieu; mais la condition de ses commodités particulières, lesquelles encores trouvera on moins en un renouvellement de guerre qu'en quelque moyen de repos assuré et tel qu'il plaira au Seigneur nous octroyer; nous demourant sauf le principal, qui est de n'estre aucunement forcé à rien eroire ni faire, contre nostre droite conscience, et la liberté d'estre enseigné et de servir à Dieu, encore que ce soit avec plusieurs incommodités, laissant à part ceux qui pourroient se trouver au milieu de nous couvrant sous le manteau de pleine et entière liberté de notre religion leurs désirs de vengeance ou autre folle passion.

Finalement, en une telle si déplorable et comme dernière désolation de nostre commune patrie, la religion dont nous faisons profession ne requiert elle pas de nous préparer à souffrir toutes incommodités, voire à rendre le bien pour le mal et à gagner nos



plus grands adversaires par toute bonne et paisible conversation, suivant l'exemple de nostre Sauveur, duquel nous sommes surnommés chrestiens, et de tous les vrais et plus excellents serveurs de Dieu, qui ont esté depuis le commencement du monde jusques à présent, plus tôt que de rallumer directement ou indirectement le feu de la guerre, inséparable d'avec tant de calamités et destructions, afin que les François, s'ensevelissent les uns sur les autres sous les cendres de leur povre patrie ?

Je pense avoir aussi par ce que dessus respondu particulièrement à ce qui concerne les trois dernières questions sur lesquelles on demande mon advis : car quant aux villes de seureté, bien est-ce requis, ce me semble, de remonstrer bien humblement à Sa Maïesté qu'il luy plaise de considerer que si l'octroie de quelque ville de sureté n'a peu empescher la rupture des précédentes pacifications, il est bien plus à craindre que ceux de la religion ne soient maintenant exposés en proie, si on les reduict à une condition encor pire, à quoy il est à présupposer que Sa Maïesté et son bon conseil auront tels esgards que la raison requiert. Mais si cette remonstrance n'a point de lieu, je ne suis toutesfois nullement d'avis qu'on se formalyse trop sur cela, estant, comme j'ai dit ci dessus, très vraysemblable que Sa Maïesté par bon conseil, Dieu aidant, saura pourvoir sans cela à la formation de son édict, et à la seureté de ses plus fidèles sujets et serviteurs.

Et quant au refus qu'on craint, de n'admettre ceux de la religion aux dignités, honneurs et charges publics, il me semble qu'il y est pourveu par l'édict de l'an 1577, article 19<sup>e</sup>, et si cela ne suffit, il y faudra ajoûter ce qu'on pensera estre expedient pour plus expresse et ferme déclaration.

Finalement, quant à restituer ceux de l'Eglise romaine aux lieux dont ils ont esté déchassés, je ne veois point qu'on ne puisse ni doive en bonne conscience refuser cela au roy le demandant et le comendant, ni que sans cela, une vraye paix puisse estre établie en la France, mais au contraire, il me semble que si on se sait et veult bien gouverner les uns avec les autres es affaires de la vie présente et nous surtout, suivant ce que nostre religion nous commande de garder charitablement envers tous, voire jusques à nos plus grands adversaires, ce sera un moyen de se réunir et lier les

uns avec les autres, nonobstant les différends de la religion contre ceux qui espient de longtems la couronne de France en entretenant en querelle les François contre les François; et que cela ne soit malaisé, au lieu que quelques-uns le font impossible, il appert par ce qui en a été et est encores practiqué en la plus grande partie du monde, és lieux où il y a bien plus grand nombre de religions contraires. et ce quy en est aujourd'huy heureusement commencé et poursuivi en la province de Daulphiné.

Mais bien adjousteray-je sur ce point que parmi ceste diversité de religion en un même lieu, il se fault très-soigneusement garder de certains esprits fretillants, ambitieux et très pestilentieux qui taschent de dresser nouvelles confessions et disciplines, ou de forger une religion et Eglise mêlées des deux; c'est-à-dire imaginent une chimère composée de deux contraires du tout incompatibles, lesquelles pestes se couvrant d'un saint désir d'accorder toutes choses, sont des plus dangereuses qui puissent glisser aux entrailles d'Eglise desquelles le Seigneur veuille de plus en plus préserver la France à l'advenir, comme par sa sainte grâce toutes les Eglises françaises parmi tant d'assaults, et par dehors et par dedans, sont demourées bien et heureusement unies en un corps pour ne s'estre jamais desvyées de la confession et discipline establies dès le commencement, et tousjours depuis maintenues par l'autorité des synodes. Ceste union inviolable est un trésor, d'une singulière grâce de Dieu, gardée très précieusement, sans lesquels vous vous rendriez principaux auteurs de vostre dissipation et ruine, de laquelle je supplie de tout mon cœur celuy qui vous a si miraculeusement préservé jusques icy, vous vouloir garantir à jamais.

(Minute originale. Lettres de divers à Th. de Bèze.)

---

LETTRES  
DE  
LOUISE DE COLLIGNY, PRINCESSE D'ORANGE

A SA BELLE-FILLE

CHARLOTTE-BRABANTINE DE NASSAU

DUCHESSE DE LA TRÉMOILLE

1598-1620

52. — *De La Haye, 2 septembre 1614.*

Madame ma fille, je participe au contentement que vous recevez de tenir cette chère sœur (1) à Paris. Je m'assure qu'elle vous aidera bien à solliciter, à cette heure que vous êtes près de voir l'issue de ce fâcheux procès. Je vous envoie la lettre que vous avez désirée de mons<sup>r</sup> mon beau-fils (2). Je l'ai fait faire sur les mêmes termes de la vôtre, mais pour ce qu'il me la vient d'envoyer toute fermée, je crains qu'il ne se sera souvenu d'y mettre quelque mot de sa main, comme je lui avois dit que vous le désiriez. Il est tellement occupé à cette heure, qu'il est sur son partement pour aller en campagne, qu'il n'a pas le loisir de faire tout ce qu'il désire. Le marquis de Spinola a pris Aix (3) et autres petites villes qui lui ont ouvert les portes. Il est à cette heure devant Wesel (4), où il n'y a garnison ni forteresse : de façon que je crois qu'elle se rendra incontinent, car votre frère n'y peut être si tôt que lui. Il y a ici un ambassadeur d'Angleterre qui assuroit fort que l'armée de Spinola ne marcheroit point. Cela a amusé Messieurs les Etats, et empêché qu'ils n'ont mis la leur en campagne jusqu'à cette heure, que voilà tout le monde si empêché de ce partement que je n'ai loisir de vous dire autre chose, sinon que je prie Dieu de tout

(1) Madame de Bouillon.

(2) Le prince Maurice.

(3) La ville d'Aix-la-Chapelle avait été mise au ban de l'Empire le 20 février précédent.

(4) Sur le Rhin.

mon cœur qu'il vous donne bonne issue de votre procès, et que vous aimiez toujours votre maman comme parfaitement elle vous aime et vous honore et vous baise un million de fois les mains.

A La Haye, ce 2 septembre.

53. — *De La Haye, 23 avril 1615.*

Je ne sais si je dois croire ce que me rapporte le frère de M. Durant (1), qui est arrivé depuis deux jours, que M<sup>me</sup> d'Elbeuf n'a point voulu tenir l'accord que vous m'aviez mandé avoir fait ensemble; cela me met en peine, et [je] vous supplie que je sache ce qui en est. Argoulet (2) est arrivé seulement depuis deux jours, qui a demeuré longuement malade en chemin. Je lui rendrai ici tous les bons offices que je pourrai.

Au reste, tout ce que j'ouïs, et par paroles et par écrit, ne chante que tout présage de malheur en ma pauvre patrie, de façon que ce n'est pas pour me faire prendre envie d'y aller; aussi n'en ai-je nulle, mais bien d'user le reste de mes jours ici doucement, à prier Dieu. Nous ne savons encore où nous en sommes pour les affaires de Julliers. On ne veut pas rompre la trêve, aussi n'exécute-t-on rien en l'accord, et prévoit-on que l'on ne veut sinon couler le temps.

J'ai vu le ballet de Madame (3) imprimé, que je trouve parfaitement beau, et regrette que M<sup>me</sup> de La Trémoille n'en ait été. Il me tarde d'apprendre le retour de M. de La Trémoille. Tout le monde me dit que M<sup>me</sup> la maréchale de Fervaques va épouser M. de Soubize, mais je ne le crois pas. Nous attendons ici dans peu de temps M. [le prince] et M<sup>me</sup> la princesse d'Orange. Je vous donne mille bonjours, chère fille.

Ce 23 d'avril.

(1) Jean Durant, conseiller du prince-palatin de Deux-Ponts, frère aîné de Samuel, digne ministre de Charenton et excellent prédicateur.

(2) Laquis de Madame de la Trémoille, ainsi appelé parce qu'il avait servi dans les argoulets ou carabins.

(3) Elisabeth de France, fiancée de Philippe IV, roi d'Espagne.

54. — *De La Haye, vers juillet 1615.*

Madame ma chère fille, j'apprends avec beaucoup de regret que vous êtes toujours à la poursuite de vos procès. Je vous en plains infiniment, car je crois que c'est un des plus fâcheux exercices du monde; encore pourvu qu'il plaise à Dieu que vous en ayez une bonne issue, vos peines ne seront pas tant à plaindre. On m'a dit que l'on vous a, ces jours passés, donné une mauvaise, mais, Dieu merci, fausse nouvelle, de la mort de M. le comte Guillaume (1), et que même vous en avez pris le deuil jusqu'à ce que le comte Jean, votre cousin, a passé à Paris, qui vous l'a fait laisser. Je ne sais qui s'est plu à vous donner cette alarme. Il se porte bien, Dieu merci, comme font vos frères et moi aussi, à ma rate près.

Je désire bien de savoir si M. de La Trémoille est sur son retour, et me fâche d'apprendre par vos lettres que votre petit soit devenu d'humeur si mélancolique. Si est-ce qu'il est bien où il peut avoir de toutes sortes de divertissements pour lui rompre cette humeur, et crois que vous n'y oubliez rien. Pour M<sup>me</sup> de La Trémoille, je crois que vous pensez à cette heure à la marier, et à mon avis vous ne trouverez pas tant de difficultés que moi à marier votre frère. Je vous assure que cela me travaille bien l'esprit de voir passer les années, et par conséquent la fin de mes jours approcher, sans voir nul acheminement à une chose que je désire passionnément. Je m'assure bien que si vous y pouviez aider que vous n'y plaindriez vos peines non plus qu'à vos procès. Ce ne vous est peu de contentement d'avoir M. de Bouillon auprès de vous, mais il seroit encore plus grand s'il étoit accompagné de M<sup>me</sup> de Bouillon, que je pense qui, de son côté, s'ennuie bien d'être si longtemps absente (2) et de lui et de sa petite troupe, qu'elle a laissée à Sedan.

On ne nous parle ici que de préparatifs qui se font pour le voyage des mariages (3). Je crois bien que vous ne serez pas

(1) De Nassau.

(2) Elle était alors à Turenne.

(3) De Louis XIII et de l'aînée de ses sœurs Elisabeth, auxquels la

de celles qui y accompagneront la Reine. Pour moi, je me trouve si bien en Hollande, que je n'ai point envie d'en partir, si ce n'étoit que je vous puisse rendre du service, car pour cela j'irois au bout du monde, étant toujours la bonne maman.

Je vous demande, Madame ma chère fille, ma foire de Saint-Germain (4); mais savez-vous de quoi? C'est de votre beau portrait. Mais je voudrois bien qu'il fut de la main de Ferdinand (5), car je trouve que c'est lui qui vous fait le mieux ressembler; et qu'il soit, s'il vous plaît, de la grandeur de la ficelle que je vous envoie. La hauteur est toute la ficelle, et le petit nœud c'est la largeur. Tout le monde s'étonne que je ne l'aie point. J'ai bien ce petit vent Boreas, qui fut fait quand vous étiez petite.

55. — *De La Haye, 23 septembre 1615.*

Madame ma fille, je viens de recevoir un paquet de vous et de M<sup>me</sup> de Sainte-Croix (1) par un courrier qui repart si promptement que je n'ai loisir que de vous dire que je les ai reçues. Je savois bien que vous étiez à Poitiers, mais vous nous eussiez fort obligés, vos frères et moi, de nous mander des nouvelles de messieurs vos enfants, et particulièrement de M. de La Trémoille. J'apprends par cette dépêche l'extrémité de la maladie de M. de Rohan, dont je suis en extrême peine, et me réjouis de ce que Madame se porte beaucoup mieux, à ce que l'on me mande. Pour le mariage dont vous me parlez de la maréchale de Fervaques, jamais rien ne m'a plus étonné; elle achète chèrement sa principauté. Pardonnez-moi si je vous dis que c'est trop faire la femme d'Etat d'être si secrète que, jusqu'à sa mère, ne mander pas un pauvre

bénédition nuptiale fut donnée en l'église cathédrale de Bordeaux, le 18 octobre à la princesse, et le 24 novembre au roi. Le prince de Condé avait refusé d'être du voyage.

(4) C'est-à-dire un cadeau, comme l'on s'en faisoit lors de cette foire.

(5) Ferdinand Elle, de Malines, peintre des belles dames de la cour.

(1) Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers.

mot de nouvelles, mèmement de vos enfants. Je ne puis vous en dire davantage, car ce courrier part.

Ce 23 septembre.

56. — *De La Haye*, 18 mars 1616.

Madame ma fille, j'apprends que vous plaignez que vous n'avez point eu de réponse aux lettres que vous aviez adressées à M. de Langherac (1) pour me faire tenir. Si n'ai-je pas manqué à vous écrire; et faut dire que mes lettres aient été mal adressées. Si les ai-je données à personnes que je sais les avoir portées sûrement jusques à Paris; il faut que ce soit de là qu'elles aient couru fortune. Je m'en vais en écrire à M<sup>me</sup> de Ricey, car c'est à elle que je les envoyois. Cette-ci sera par M. de Langherac, puisque c'est par lui que j'apprends que vous êtes femme d'État, et que vous êtes employée à la conférence de la paix (2), en laquelle la Reine, mère du Roi, a trouvé bon que vous fussiez. Je m'assure bien que si les choses s'y passent par votre souhait, que nous l'aurons. Je me réjouis bien fort de ce que ceux qui en écrivent du bien, même et entr'autres M. de Villeroy (3), mandent que M. de Bouillon y est fort porté; pour moi, c'est chose dont je n'ai jamais douté.

Je ne sais si le bruit aura été jusqu'à vous d'un mariage dont on parle fort pour mon fils, votre frère (4). Nous avons envoyé Beaumont vers M. le prince d'Orange, pour en savoir sa volonté devant que d'en parler plus avant, et attendons d'heure à autre son retour pour soudain après en avertir M. de Bouillon et vous et recevoir vos bons conseils, de façon que jusqu'alors ce que je vous en écris demeurera, s'il vous plaît, à vous. M<sup>me</sup> l'Electrice, votre bonne sœur, est celle qui

(1) Ambassadeur des Pays-Bas à Paris.

(2) Tenue à Loudun, en Poitou.

(3) Nicolas de Neuville, célèbre et habile ministre depuis le règne de Charles IX.

(4) Avec Anne-Eléonore de Hesse-Darmstadt. Henri de Nassau en fit même part à sa sœur, par lettre du 12 juin suivant; mais ce mariage manqua. et la princesse devint, le 4 septembre 1617, femme de Georges, duc de Brunswick-Lunebourg.

pousse le plus à la roue, de façon que vous pouvez bien juger en quel pays et qui ce peut être. Vous savez comme le mariage de M<sup>lle</sup> d'Orange est accordé. Nous avons reçu, depuis deux jours, lettres de monsieur son mari qui sera, qui témoigne être fort content. Je vous assure que je la serai bien aussi lorsque je verrai votre frère en même état. Faites-nous la paix bientôt, afin que nous puissions nous assembler, peut-être tous, en Allemagne, comme M. de Bouillon l'a souvent proposé. Sur cette bonne espérance, je vous baise bien humblement les mains, tant de ma part que de celle de vos frères, qui disent qu'ils se réjouissent bien fort d'avoir une sœur qui soit grande femme d'État. Permettez-moi mes baise-mains, s'il vous plaît, à MM. et M<sup>lle</sup> de La Trémoille.

A La Haye, ce 18 mars.

57. — *De La Haye, 25 février 1618.*

Madame ma fille, vous êtes de si bon naturel, que je sais bien que vous aurez autant de déplaisir de lire les nouvelles que vous apprendrez par cette lettre, comme j'en ai en vous les écrivant et vous disant que mardi dernier, 20 de ce mois, il a plu à Dieu d'appeler à soi M. le prince d'Orange, votre frère, par un accident si déplorable que c'est ce qui rend encore sa perte plus regrettable. Car, se portant fort bien le lundi matin, il voulut prendre un lavement pour assurer encore davantage sa santé, à cause qu'il vouloit faire un festin. Ce remède lui fut si mal donné (1), que soudain qu'il l'eut pris, il lui vint une telle inflammation dans les boyaux, que la gangrène s'y mit; et quelque remède que l'on y ait pu apporter, il

(1) Voici sur cette mort quelques détails empruntés à l'*Histoire d'Orange*, par J. de la Pise : « Son médecin, Fleurice, lui ordonna lavement. Grégoire, son chirurgien allemand, le lui donne; et voulant loger le canon de la syringue, qui étoit d'argent, il le pousse de telle impétuosité, etc., etc... La douleur tira un grand cri de la bouche du prince avec ces paroles : « Ah! tu m'as tué! » Il fut vrai... Le chirurgien esquiva et se sauva, autrement on l'eût mis en pièces... Le médecin s'alla cacher de honte... Jamais Louis XI ne fut plus mal mené par Jacques Coitier que ce prince par Fleurice. »



n'a pas plu à Dieu qu'il ait vécu davantage que jusqu'au lendemain après-midi. Cela est arrivé à Bruxelles, d'où M<sup>me</sup> la princesse d'Orange nous avertit de ce triste accident. Nous avons, ses frères et moi, d'autant plus de regret qu'il soit [arrivé en] un lieu où nous ne pouvons lui aller rendre ce que nous lui devons (2).

On dit qu'il a fait testament, mais estimé clos et cacheté; nous ne savons encore ce qu'il porte. J'envoie cette lettre à M<sup>me</sup> de Bouillon pour la vous faire tenir, parce que je crois qu'elle vous sera plus tôt rendue par son moyen que par autre voie. Je vous en envoie une de M. de Hanau (3), que je vous ai gardée longtemps parce que j'attendois toujours votre retour à Paris, ne sachant où vous prendre ailleurs. Je vous baise les mains en toute humilité, et prie Dieu vous avoir en sa très-sainte garde.

A La Haye, ce 25 de février.

58. — *De La Haye, 14 mars 1618.*

Madame ma fille, vous voilà donc de retour à Paris; et [je] vois par vos lettres que la première nouvelle que vous y avez apprise, ç'a été la triste mort de M. le prince d'Orange, votre frère, à la vérité si étrange et si prompte, que je ne puis encore cesser de m'en étonner. Je vous en avois avertie incontinent après que nous l'eûmes entendue, mais j'avois envoyé mes lettres à M<sup>me</sup> de Bouillon, pour les vous faire tenir, ne vous croyant pas encore à Paris. Vous savez bien, comme je crois, que M<sup>me</sup> la princesse d'Orange veut fort troubler la succession (1), se voulant servir d'un codicille que l'on fit écrire lorsque monsieur votre frère étoit prêt à rendre le dernier soupir, de façon qu'il ne l'ouït lire ni le signa. Chose qu'il dit notamment en son testament, en trois ou quatre lieux, [c'est] qu'il ne veut point, s'il se trouve quelque codicile, ou autre acte où

(2) A cause de la guerre.

(3) Philippe-Maurice, neveu de Madame de la Trémoille.

(1) Ils n'avaient pas eu d'enfants.

il disposât de son bien, qui ne soit point signé de lui, que cela n'ait nul lien. Il se trouve aussi un testament de feu M<sup>me</sup> la comtesse de Hohenlohe (2), par où, en cas que mons<sup>r</sup> son frère meure sans enfans, qu'elle fait son héritière universelle la fille aînée de M. le prince de Portugal. Voilà comme, de tous côtés, M. le prince d'Orange à présent (3) est attaqué, de façon qu'il s'en va avoir de grandes affaires, et bien lui prend d'avoir la tête bien faite. Et outre ses affaires particulières, il a celles du général, qui sont celles qui le tourmentent le plus; mais j'espère que Dieu, par sa sainte grâce, l'assistera en toutes. Je ne vous mande rien de votre jeune frère, car il m'a dit qu'il vous écrirait.

Je viens d'apprendre que le palais de Paris a été brûlé (4). J'ai grand'peur que vous y ayez perdu de vos papiers. C'est une grande perte pour le général et pour beaucoup de particuliers qui y auront eu leurs papiers. Vous aurez su comment ceux d'Orange ont fait le serment de fidélité à mons<sup>r</sup> le prince d'à présent.

Je suis, Madame ma fille, votre humble mère à vous faire service.

Je baise les mains, avec votre permission, à M<sup>lle</sup> de la Trémoille.

C'est le 14 de mars.

59. — *De La Haye, 1<sup>er</sup> juin 1618.*

Madame ma fille, je veux espérer, puisqu'il ne vous restoit plus de votre maladie que la foiblesse, qu'à cette heure, M. de Marquet, que vous connoissez, vous trouvera du tout saine, ce que je désire de tout mon cœur. Ledit S<sup>r</sup> de Marquet va trouver le Roi de la part de M. le prince d'Orange, votre frère, pour ses affaires particulières, lesquelles il vous communi-

(2) Sœur germaine du défunt, morte en 1616.

(3) Maurice de Nassau.

(4) Le 7 mars, vers une heure après minuit, par le feu du ciel. L'incendie dura un jour et demi.

quera, et l'état en quoi elles sont entre lui et M<sup>me</sup> la princesse d'Orange, de quoi je suis extrêmement fâchée. Il vous dira aussi comme il mène avec lui un page qui est à mon fils, qu'il désireroit bien de placer en France en lieu où il pourroit apprendre les exercices, dont il a déjà bon commencement; mais parce que ledit page, étant cadet de sa maison, n'a pas les moyens qu'il faut pour s'entretenir à l'académie (1), vous l'obligeriez beaucoup si vous et mons<sup>r</sup> votre fils aviez agréable qu'il se retirât auprès de lui, pour prendre ses repas et le suivre, se rendant seulement sujet aux heures où il se faut trouver pour apprendre. Vous l'obligeriez grandement, Madame ma fille, et votre frère et moi prendrions part à cette obligation. Si c'est donc chose qui se puisse ou non, vous ferez pour lui de lui en parler librement.

Or. remettant toute autre chose audit S<sup>r</sup> de Marquet, je vous baiserais les mains humblement, et, par votre permission, à messieurs vos enfans, fils et fille, et je prierai Dieu vous donner, en parfaite santé, heureuse et longue vie.

A La Haye, ce premier jour de juin.

60. — *De La Haye, 12 décembre 1618.*

Madame ma fille, j'ai su par vos lettres, et par ceux qui vous ont accompagnée, le succès de votre voyage jusqu'à Bréda. Je désire bien de savoir si le reste se sera aussi heureusement passé, et comment vous aurez été satisfaite de la cour de Bruxelles. Je vous ai extrêmement plainte du mauvais temps que vous avez eu. Je crois que c'est ce temps qui me fait continuer mon mal de côté, dont je suis au même état que vous m'avez laissée; mais je n'ai plus la douceur de votre compagnie, qui me faisoit porter patiemment tous mes maux. Nous avons eu, peu de jours après votre partement, l'arrivée de de mon neveu de Chatillon, qui est devenu si gros que nous

(1) C'est l'académie-manège établie par le célèbre Antoine de Pluvinel, gentilhomme de la chambre du roi et premier écuyer de la grande écurie, auteur du très-recherché et beau livre *le Manège royal*.

ne le reconnoissons presque pas. Il ne parle que des contentements de mariage (1). Je lui dis qu'il est plus heureux que sage, et lui fais de petits reproches de ce qu'il m'a condamnée sans m'avoir ouïe, et là-dessus Dieu sait s'il s'excuse. Je ne sais si vous aurez su la mort de celui qui devoit épouser votre jeune cousine de Hanau, dont la mère (2) me fait de grands regrets par ses lettres. Votre fils (3) se porte et conduit fort bien, et ne manque pas au commandement que vous lui avez fait de me venir voir tous les jours. Que je sache de vos nouvelles, je vous supplie, et en quels termes vous êtes de votre mariage. Je baise les mains de M<sup>lle</sup> de La Trémoille.

Ce 12 décembre.

61. — *De La Haye, 7 janvier 1619.*

Je viens de recevoir vos lettres par ce porteur, lequel, en même temps, me demande sa réponse. Je me réjouis extrêmement de ce qu'enfin vous avez obtins la permission du Roi pour ce qui étoit tant désiré de tous côtés (1). J'espère que Dieu bénira le succès de ce saint dessein. J'avois appris, par vos précédentes, l'octroi que vous en aviez de Sa Majesté, et le désir que vous aviez que mon fils se trouvât en cette belle union, ce que je lui fis entendre, et il me témoigna le désirer autant que vous sauriez faire. Je lui viens d'envoyer vos lettres, de M<sup>me</sup> de Bouillon et de vous, par lesquelles je crois que vous lui en faites mention. Il est parti ce matin avec M. le prince d'Orange pour aller à Utrecht, où je crois qu'ils ne demeureront que peu de jours et pourront être de retour lundi prochain. C'est pour vous montrer leur union, car M. le prince d'Orange n'eut pas plus tôt fait dire à son frère qu'il désireroit

(1) Il avait épousé, le 13 août 1615, la belle et vertueuse Anne de Saint-Germain-Polignac, l'aînée de leurs filles, la comtesse de la Suze, fut une des femmes les plus décriées de la cour et de la ville.

(2) Anne, fille de Frédéric Rhingrave, mariée à Reinhard, comte de Hanau-Leichtenberg.

(3) Frédéric.

(4) Le mariage du duc de la Trémoille avec sa cousine germaine Marie de la Tour.

qu'il allât avec lui, que soudain il s'y est résolu. Enfin, Madame ma chère fille, ils feront toujours mentir tous ceux qui diront qu'ils sont mal ensemble.

M. le comte Guillaume (2) a trouvé bon que votre cadet demeurât ici pendant ce petit voyage; et je crois qu'il est bien à propos, car son précepteur (3) s'étant trouvé mal, il est à craindre que l'incommodité qu'ils auront dans ces petits bateaux lui eût causé davantage de mal et qu'il n'eût pu suivre son maître. Et il n'est pas bon qu'il soit sans lui, car certes et lui et ce gentilhomme que vous y avez laissé en prennent un tel soin qu'il ne se peut davantage.

Pour ma santé, Madame ma chère fille, je vous dirai qu'elle va tous les jours augmentant, grâces à Dieu, ne me restant plus que de la foiblesse à cette mauvaise jambe sur laquelle je tombe, car mon mal de côté diminue de jour en jour. Je me contente de vous dire de mes nouvelles particulières, car pour les générales, vous savez que je ne suis point femme d'Etat, et que je ne m'en mêle point. Je sais bien aussi que [plusieurs] de ceux qui en savent plus que moi n'en laissent rien ignorer au lieu où vous êtes. Je vous baiserais donc bien humblement les mains, et vous supplie d'aimer toujours votre pauvre maman. *La Belle Dame toute d'or* et *la Belle Mizelle* sont toujours en la mémoire et en la bouche de la petite Angélique (4), que chacun trouve qui devient tous les jours plus jolie. Vous l'honorez trop de vous souvenir d'elle.

A La Haye, ce 7 de janvier.

Je voudrais que notre bonne Electrice se trouvât à votre mariage, avec quelque belle et vertueuse princesse allemande, et surtout la fille du prince d'Anhalt, que l'on dit avoir toutes ces deux qualités, et que vous fissiez mariage d'un frère et de

(2) Sous la direction duquel était placé le jeune Frédéric de la Trémoille, dont le caractère devait dépasser ce que Louise de Colligny appelait les opiniâtretés des Nassau.

(3) Ses lettres, très-intéressantes et d'un bon style, sont signées *M. Berthold*.

(4) Probablement la fille de quelque gentilhomme mort à la guerre, et que Louise de Colligny avait recueillie.

vos enfants tout ensemble. Je crois véritablement que M. de Bouillon l'y feroit résoudre.

62. — *De La Haye, 28 janvier 1619.*

Madame ma fille, votre cher enfant m'a avertie de cette occasion, que je ne puis laisser perdre sans vous dire le contentement que m'ont apporté les lettres que Mibaize (1) m'a rendues de votre part, par lesquelles je connois que vous êtes en terme d'avoir bientôt une belle-fille. Que vous êtes heureuse entre les heureuses de voir monsieur votre fils avoir fait une si belle et bonne rencontre, car je crois qu'il sera parfaitement heureux avec une femme si bien née, sage, vertueuse et bien nourrie comme est celle-ci (2)! Si je voyois un tel bonheur préparé pour mon fils, sans mentir, je crois que j'en mourrois de joie, puisque l'on dit que les femmes en peuvent mourir. Le temps du mariage étant si bref, je crois que vous avez bien jugé qu'il seroit impossible que ni mon fils ni moi ne pourrions pas nous y trouver. Nous y serons donc par nos souhaits, puisqu'il ne se peut autrement, à notre regret.

J'ai parlé à l'autre côté de mariage; je change bien de style par cetui-ci, car c'est pour vous parler de la mort de M<sup>me</sup> la princesse d'Orange (3), que nous venons d'apprendre

(1) Serviteur de Madame de la Trémoille.

(2) Aucune n'étoit plus digne que Marie de la Tour de devenir duchesse de la Trémoille, et d'avoir pour belle-sœur la pieuse et brave Charlotte, depuis comtesse de Derby, du nom de laquelle Walter Scott a si étrangement abusé dans son roman de *Péveril du Pic*.

(3) Morte au château de Muret, près de Soissons, le 20 janvier 1619, onze mois après son mari.

À la suite du passage dont on a lu un extrait (note 1<sup>re</sup> de la lettre 57), J. de la Pise a imprimé : « Plusieurs autres choses se passèrent, sur le point de cette mort, qu'il n'est licite de publier.

« D'autres arrivèrent après, en celle de la princesse sa femme, laquelle survécut de fort peu son mari, qu'il n'est bon d'écrire. Le temps et les années en donneront dispense à quelque autre. »

Ailleurs, l'historien d'Orange rapporte le mot de la princesse douairière de Condé (mère de la défunte) : « *Jamais habile femme ne mourut sans héritier.* » Est-ce dans cette citation qu'il faut chercher la cause de la mort de la princesse d'Orange la jeune, sur la fin de laquelle nos historiens ont imité le silence prudent de J. de la Pise, et dont il n'est parlé dans aucunes lettres du chartrier de Thouars autres que

tout à cette heure. Vous l'aurez plus tôt sue que nous, car vous êtes plus près du lieu où elle est morte. On nous avoit mandé que M. de La Trémoille avoit passé par cedit lieu le 12 de ce mois, ce qui me faisoit étonner que par vos lettres vous ne me parliez nullement d'elle. Je vous assure qu'il s'en est bien parlé ici, et à cette heure plus que jamais, sur le sujet de sa mort, ce que je ne veux pas croire, mais bien que c'est médisance. Vous en pouvez savoir la vérité mieux que nous, et je prie Dieu de tout mon cœur qu'elle soit telle que je la désire. Je crains bien que les affaires que monsieur votre frère avoit avec elle ne seront pas mortes avec elle; au contraire, je crois qu'il aura une plus forte partie en M. le Prince. Il faut voir ce que le temps nous apprendra : Dieu conduira tout s'il lui plaît. Je l'en supplie et qu'il vous donne, Madame ma chère fille, tout heur, bénédiction et contentement en votre mariage.

Je suis bien aise [de ce] que les pendans d'oreilles ont été trouvés beaux. Je savois bien que je vous faisois faire un bon marché, et dont vous ne vous repentiriez point.

A La Haye, ce 28 de janvier.

J'écrirai aux nouveaux mariés et à M<sup>lle</sup> de La Trémoille par Mibaize.

63. — *De La Haye, le 20 février 1619.*

Madame ma fille, je m'imagine que vous avez passé ce jour de carême-prenant (1) avec plus d'allégresse que nous n'avons fait ici, qui n'avons nul sujet de joie; et vous à Sedan êtes pleins d'allégresse, puisque dimanche étoit le jour du mariage de vos chers enfans (2). Dieu veuille bénir cet heureux hyménée, et vous rendre dans neuf mois grand'maman.

celles de Louise de Colligny? La question que j'ai adressée sur ce point dans l'*Intermédiaire*, année 1864, p. 21, est restée sans réponse.

(1) Le mardi gras.

(2) La date du 19 janvier, donnée par le P. Anselme, doit être celle du contrat, puisque cette lettre indique le 18 février pour le mariage.

Ce nom vous sera plus agréable que [celui] de *la Belle Dame toute d'or*. Celle qui vous a baptisée de ce nom est extrêmement malade d'une grande fièvre continue, depuis trois jours. J'en suis en peine parce que j'aurois un extrême regret de la perdre, car c'est tout mon petit plaisir, devenant tous les jours plus jolie. Voilà que l'on me dit que la petite-vérole commence à lui sortir, qui me fait espérer qu'elle pourra réchapper; mais me voilà comme pestiférée en ma maison, car vous savez comme ce mal est à craindre : partant, chauffez bien cette lettre en la lisant. On nous dit que l'on fait courir à Paris force mauvais bruits sur la mort de feue M<sup>me</sup> la princesse d'Orange, et que le pauvre La Grange(2) en est en peine. Vous qui êtes plus près en pouvez savoir la vérité, et nous obligeriez de nous l'apprendre. Je suis un peu en alarme de cette maladie que j'ai chez moi; qui me fait finir tout court, en baisant les mains en toute humilité à toute votre bonne compagnie.

64. — *De La Haye, 22 février 1619.*

Madame ma fille, je reçus il y a quelques jours un paquet de votre part, où il y avoit seulement un petit mot pour moi. Le reste étoit pour le précepteur de mons<sup>r</sup> votre fils, qui me dit que c'étoit l'avis que vous lui donniez de la mort de M<sup>me</sup> la princesse d'Orange, et le commandement que vous lui faisiez d'en prendre le deuil. Auparavant vos lettres nous avions reçu cette nouvelle, et M. le prince d'Orange [avoit] prononcé son arrêt de n'en point prendre le deuil, quelques raisons que je lui passe dire pour l'y émouvoir. Et outre ce qu'il n'y a rien qu'il haïsse tant que le deuil, vous savez que quand il a mis une opinion en son esprit, il est impossible de [la] lui ôter; ce qui nous fit résoudre, au comte Guillaume et à moi, que votre fils ne le devoit donc pas prendre, parce que cela feroit faire beaucoup de jugemens qui ne seroient pas à propos; ce qui nous a fait, après votre commandement, continuer encore en notre premier avis; et mons<sup>r</sup> mon beau-fils m'a donué la

(3) Ecuyer du prince de Condé, et probablement fils de François de la Grange, seigneur de Montigny, maréchal de France.



charge de vous en faire les excuses de votre fils, afin que vous ne preniez à désobéissance s'il n'a fait ce que vous lui commandiez.

Mais mon Dieu, chère fille, que dites-vous de cette mort ? On nous dit des choses sur ce sujet que je ne puis ni ne veux croire. Je vous ai déjà suppliée, comme je fais encore, chère fille, de me mander la vérité de cette histoire. Il importe beaucoup à votre aîné de la savoir, et vous l'obligerez grandement de lui faire entendre. Il sait bien l'intérêt que vous avez qu'il ne soit su qu'il en ait appris quelque chose de vous (1), mais vous savez combien il est discret et secret. Ce gentilhomme m'a promis de vous rendre fidèlement cette lettre, c'est pourquoi je vous écris librement, m'assurant qu'autres yeux que les vôtres ne la verront. Je baise vos mains en toute humilité, et prie Dieu de vous donner tout l'heur et prospérité que vous souhaitez votre maman.

Je vous rends mille et mille grâces du beau livre (2) que vous m'avez envoyé de M. Du Moulin.

C'est le 22 de février.

65. — *De La Haye, vers avril 1619.*

Madame ma fille, il n'y avoit point d'apparence que vous vissiez arriver M. de Boissise (1) sans recevoir de mes lettres, bien que dans peu de jours je pense vous écrire plus amplement par Waufin, que je renverrai en France, que j'ai été fort étonnée de voir arriver ici sans m'apporter de vos lettres. J'en viens de recevoir une par le S<sup>r</sup> de Lambert (2). Je vois bien que vous avez l'esprit aussi agité à Paris que vous l'aviez en Hollande, et certes non sans cause, car c'est un grand mal-

(1) Malgré des demandes aussi pressantes, il est fort douteux que ces renseignements aient été donnés par écrit.

(2) Ce livre du ministre Pierre du Moulin est probablement le *Bouclier de la Foi*, publié en 1618.

(1) Jean de Thumery, ambassadeur du roi de France aux Pays-Bas, rappelé au commencement de 1619.

(2) Gaston de L., capitaine des gardes de Henri de Nassau.

heur de voir la France aux termes où elle est. Dieu veuille toucher les cœurs à la paix et non à la guerre.

Pour ce qui se passe ici, vous verrez M. de Boissise, qui vous contera l'état où il nous laisse. J'ai beaucoup de regret de le voir partir avec si peu d'occasion de contentement; toutefois cela ne l'empêchera point d'apporter le bien en tout ce qu'il pourra, car vous connoissez sa prud'homme. Dieu soit loué de ce que la maladie de M. le Prince (3) n'a pas été de longue durée. Beaucoup espèrent sa prompte liberté; j'en prie Dieu de tout mon cœur, et qu'il vous donne toute prospérité. On m'a dit un serviteur qu'a M<sup>me</sup> de la Trémoille (4), mais je lui en veux faire la querelle à elle-même, par mes lettres.

66. — *De La Haye, 29 juillet 1619.*

Madame ma fille, vous pouvez penser si ce laquais iroit les mains vides pour vous, l'envoyant trouver votre frère, lequel j'espère qu'il trouvera sur son retour d'Orange (1), et, à mon avis, qui le pourra trouver ou à Châtillon ou à Château-Renaud, où il doit passer à son retour. Je désirerois bien que le Roi fût à Fontainebleau ou à Paris, afin que votre frère n'eût point à aller si loin que Tours pour trouver Sa Majesté, qui lui a fait l'honneur, et toute sa cour, de lui faire un si bon accueil à son passage qu'il est bien obligé d'y repasser à son retour. Particulièrement il m'a mandé que mons<sup>r</sup> votre fils l'a logé et traité si bien qu'il n'a jamais voulu qu'il prît autre logis que le sien et qu'il l'a grandement obligé. En cela il montre son bon naturel d'aimer tout ce qu'aime Madame sa mère. Ce sera un grand heur pour mon fils s'il peut trouver M<sup>me</sup> de Bouillon et M<sup>me</sup> votre belle-fille à Paris, comme j'ai vu par vos lettres que vous l'espérez. Nous sommes étonnés ici d'être si long-

(3) Prisonnier à la Bastille, puis au château de Vincennes, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1616, il ne fut mis en liberté que le 20 octobre 1619.

(4) Les noms des prétendants à sa main sont restés inconnus. La première condition était d'appartenir à la religion réformée.

(1) Henri de Nassau était venu en France pour prendre, au nom de son frère Maurice, possession de la principauté d'Orange, et faire commencer les fortifications de sa capitale, détruites depuis par Louis XIV.

temps sans avoir des nouvelles de Paris, et moi particulièrement des vôtres. Je n'ai point eu de celles de votre frère depuis Tours, et crois que vous en aurez pu savoir ou de Lyon ou d'Orange. Si cela est, chère fille, je vous supplie m'en faire part et des vôtres, s'il vous plaît, [et] de celles de Mgr le Prince et de Madame la Princesse, que je m'imagine à cette heure devoir être accouchée. Je prie Dieu qu'il lui donne un beau fils (2), et à moi la continuation de votre bonne grâce.

Ce 29 juillet.

Je vous supplie, mandez-moi si vous aurez avisé sur le voyage de Chelandre (3) et de cette autre fille que je vous mandois qui pouvoit venir avec elle. Je vous supplie prendre la peine de faire bailler mes lettres à M<sup>mes</sup> de Ricey et de Beringheu (4).

67. — *De La Haye, août 1619.*

.....(1) fermer mon paquet. Je la vous enverrai pour lui faire tenir, car je crois que ladite la Ferrandière(2) n'est pas loin de Paris. Souvenez-vous, ma chère fille, de m'écrire incontinent que vous aurez reçu cette lettre, car je vous assure que je suis bien en peine de votre frère, ayant appris que sa blessure est beaucoup plus grande qu'il ne me l'a mandé par ses lettres, et que j'ai une extrême crainte que le chemin l'ait empirée. Mandez-moi aussi, s'il vous plaît, le chemin qu'il aura

(2) Anne-Geneviève de Bourbon, dont la princesse de Condé accoucha, seulement le 27 août, au château de Vincennes, où elle était allée partager la captivité de son mari, fut la belle et audacieuse duchesse de Longueville.

(3) Plusieurs filles et femmes de cette nombreuse famille, illustrée par le guerrier-poète Jean de Schelandre, ont fait partie de la maison de Mesdames de Bouillon et de la Trémoille.

(4) Madeleine Bruneau, femme de Pierre de Beringheu, seigneur d'Arnainvilliers et gouverneur d'Etampes. Elle était sœur aimée de la célèbre Madame des Loges.

(1) Il n'a été retrouvé que le dernier feuillet de cette lettre, relative à un accident éprouvé par Henri de Nassau, à son retour d'Orange.

(2) Maison où il avait été transporté.

pris au partir de Paris, car si le Roy est à Poitiers (3), comme on me le mande, c'est bien pour alonger son voyage. Je m'assure que vous n'aurez pas manqué à lui représenter que cette chute lui doit servir d'avertissement pour se bien recommander à Dieu soir et matin. A toutes heures je le supplie qu'il nous ait tous en sa sainte garde. Je vous rends mille grâces du beau livre que vous m'avez envoyé, à quoi je prends un extrême contentement. Que je sache si vous êtes guérie de votre gratelle, car M. Du Maurier (4) m'a dit que vous en étiez encore tourmentée.

68. — *De La Haye, 7 mars 1620.*

Madame ma fille, j'ai appris, par des lettres que M<sup>me</sup> de Chelandre a écrites à sa fille, que vous étiez à Paris, de quoi je me réjouis bien fort étant en espérance, avec l'aide de Dieu, de vous y voir bientôt, car je n'attends pour partir que de savoir que j'y aie un logis ; car je crois bien que je ne pourrai pas loger en celui de M<sup>me</sup> de Ricey. parce qu'elle m'a mandé qu'elle étoit contrainte de le vendre. Je serois bien aise d'être logée près de vous. Je mande à celui qui fait mes affaires à Paris qu'il en communique avec vous, et vous supplie, Madame ma fille, de lui en donner votre avis. On m'a dit qu'il y a des gens qui ont loué celui de M. de Bouillon. Si cela n'étoit point, je le supplerois de me le prêter pour quelque trois ou quatre mois que je pourrai être en France. Or je remets le tout sous votre bonne conduite et prie Dieu, Madame ma fille, vous donner heureuse et longue vie.

A la Haye, ce 7 de mars.

3) Louis XIII arriva à Poitiers le 20 août et en partit le 22, pour Tours.

(4) Aubéry du Maurier, ambassadeur ordinaire de France aux Pays-Bas.

## CORRESPONDANCE.

---

### UNE RECTIFICATION HISTORIQUE

Le *Journal des Débats* du 21 décembre dernier contenait les lignes suivantes :

« *L'Indépendant du Tarn* publie une curieuse lettre de Louis XIV, dans laquelle le grand roi approuve et ordonne l'instruction obligatoire. Voici la lettre :

« Monsieur de Ménars, j'ai été informé que plusieurs nouveaux catholiques négligent d'envoyer leurs enfants aux écoles du lieu de leurs demeures, et aux instructions et catéchismes qui se font dans leurs paroisses ; en sorte qu'ils pourraient rester sans être instruits de leur religion, s'il n'y était pourvu ; ce qui m'oblige de vous écrire cette lettre, pour vous dire que mon intention est que vous fassiez savoir à mes sujets nouveaux catholiques que je veux qu'ils envoient leurs enfants aux écoles et aux instructions et catéchismes qui se font dans leurs paroisses ; et qu'en cas qu'ils y manquent, mon intention est que lesdits enfants soient mis, de l'ordonnance des juges des lieux, savoir : les garçons dans les collèges et les filles dans des couvents, et que leur pension soit payée sur les biens de leurs père et mère ; et en cas qu'ils n'aient point de biens, qu'ils soient reçus dans les hôpitaux des lieux, ou les plus prochains : voulant que vous fassiez savoir à tous les juges de votre département mes intentions sur ce sujet, et que vous teniez la main à ce qu'elles soient exécutées. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Ménars, en sa sainte garde. Écrit à Versailles, le deux May mil six cent quatre-vingt-six. Signé LOUIS, et plus bas, COLBERT. (Paris, 2 mai 1686). »

A la lecture de cette pièce et de la singulière interprétation qui en était donnée par un des organes les plus éclairés de l'opinion, le secrétaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français a cru devoir adresser au *Journal des Débats* la lettre suivante :

Paris, 21 décembre 1871.

« Monsieur le rédacteur,

Ce n'est pas sans étonnement que je lis dans votre *numéro* de ce jour une lettre de Louis XIV déjà citée par *l'Indépendant du Tarn*,

« dans laquelle, dites-vous, le grand roi approuve et ordonne l'instruction gratuite et obligatoire. »

Il ne faut que lire les premières lignes de cette lettre pour se convaincre de l'étrange méprise dont elle est l'objet. Ces nouveaux catholiques « qui refusent d'envoyer leurs enfants aux écoles du lieu de leurs demeures et aux catéchismes des paroisses, » et que l'on doit y contraindre par de salutaires rigueurs, ce sont nos malheureux ancêtres, qui privés par la révocation de l'édit de Nantes des droits les plus sacrés, ne pouvaient ni prier sans péril, ni fuir sans crime, ni rester à leurs foyers sans avoir à subir le plus cruel des martyres, l'enlèvement de leurs enfants catéchisés de force dans la religion catholique.

Une femme qu'il est de mode aujourd'hui de juger avec faveur, mais dont la mémoire ne sera jamais sympathique à notre pays, Madame de Maintenon eut le triste honneur d'inaugurer un genre de persécutions dont ne s'était point avisé Louvois. Elle en fit l'essai sur sa nièce, qui trouva la messe du roi si belle qu'elle consentit à se convertir, à la condition de l'entendre tous les jours. Mais la jeunesse huguenote était de moins facile composition que Madame de Caylus. Les couvents transformés en cachots, parfois en lieux de tortures, triomphaient des résistances les plus opiniâtres.

Dieu nous garde, Monsieur, des bienfaits de cette instruction *obligatoire* et nullement *gratuite*, qui ruinait les familles en les contraignant de subvenir, à grands frais, à l'éducation catholique de leurs enfants! Ainsi l'ordonnait le grand roi. Les plaintes s'élevèrent par milliers contre ce régime odieux. Il y en eut de déchirantes. Elles expirèrent sans écho dans le siècle de Bossuet et de Fénelon. *Le cri des mères est monté au ciel!* »

La direction des *Débats* n'a point inséré la lettre ci-dessus; mais elle a reconnu loyalement son erreur, en déclarant, dans le numéro du 23 décembre, que la lettre à M. de Ménars, bien loin d'offrir le sens qu'on lui attribuait, « se rapporte à l'une des plus tristes pages de notre histoire, à la persécution religieuse qui suivit la révocation de l'édit de Nantes. » Comment a-t-on pu y voir autre chose? Que d'erreurs accréditées en histoire n'ont pas de plus solide fondement!

# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

## PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

### ÉTUDES HISTORIQUES

---

#### ESSAI SUR LES ABJURATIONS

PARDI LES RÉFORMÉS DE FRANCE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV (1)

« Nous avons eu ici depuis peu de jours, écrivait-on de Bordeaux à la même époque, un spectacle nouveau eu égard à d'autres temps, mais qui est à présent ordinaire dans ce royaume, c'est de voir attachés à la chaîne des gens condamnés aux galères pour leur religion. Il y en avait neuf en nombre qu'on fit promener samedi dernier, accompagnés de quinze à vingt malfaiteurs à une même chaîne par toute cette ville et sur la place des Chartreux. De vous dire combien ce spectacle toucha par compassion les uns et servit de moquerie aux autres, cela n'est pas possible. En effet, de voir de vénérables vieillards d'une qualité distinguée, avec les cheveux tout blancs, comme M. le baron de Montbeton, âgé de soixante et dix-sept ans, et trois autres gentilshommes considérables par leur rang et par leur richesse, mépriser tous les avantages mondains, pour porter une grosse chaîne

(1) Voir le *Bulletin* du 13 janvier, p. 8.

au col et au corps, s'étant privés de ce que nous avons de plus cher, qui est la liberté, pour ne point adhérer à un culte qui choque leur conscience, c'est ce qui frappe les sens et prêche plus efficacement que tous les prédicateurs du monde.

« On avait fait faire cette promenade exprès pour intimider les nouveaux convertis, afin que cet exemple les empêchât de ne point sortir de France. On a aussi attaché à la chaîne un homme impotent depuis trente ans, qui à peine pouvait remuer son corps avec des bourdes, et avec cela, avait la fièvre continue, parce qu'il a demeuré ferme dans sa religion. Il a fallu qu'il ait marché avec les autres, et on l'a traîné plus mort que vif dans une charrette (1). »

A côté de ces faits qui démontrent à quel point la cruauté des exécuteurs subalternes de ces odieuses iniquités répondait à l'intention réelle de ceux qui les avaient ordonnées, et en admirant le courage héroïque de ces hommes de foi qui ont persévéré dans leur profession au sein de pareilles épreuves, aurait-on lieu de s'étonner qu'un grand nombre d'infortunés aient cédé devant la douleur et aient consenti à abjurer pour se soustraire à des cruelles souffrances? C'est bien ce que sentait l'auteur de la lettre que nous venons de citer, lorsqu'il disait à son correspondant : « Vous trouverez deux sujets dans ce récit, l'un de tristesse, l'autre de consolation : de tristesse, parce qu'il paraît avec évidence qu'il n'était pas impossible qu'en souffrant, on surmontât, et cependant tant de monde a fléchi; de consolation, à voir ces braves athlètes soutenir la gloire de leur maître avec un courage héroïque, pour nous animer par leur exemple à combattre vaillamment contre les ennemis de notre salut, en ferme confiance. Dieu nous en fasse la grâce et nous délivre des gens qui se servent de moyens doux et faciles, comme ceux-ci, pour obliger à la profession de leur foi (2) ! »

Il n'y a rien à ajouter à cette ironie, hélas ! si naturelle,

(1) *Lettres pastorales*, t. II, p. 19.

(2) *Idem*, p. 20.



qui fait si clairement ressortir le contraste entre le but que l'on se proposait d'atteindre, et les voies odieuses au moyen desquelles on s'efforçait d'y parvenir.

Quant au séjour même des galères, terme de ces longs trajets de la chaîne des forçats au travers de la France, les affreux détails en ont été assez souvent retracés soit par les historiens, soit par les victimes elles-mêmes, pour que nous puissions nous dispenser d'en renouveler le déchirant tableau, d'autant plus que nous avons ici bien moins à dépeindre les condamnations définitives prononcées contre les malheureuses victimes de l'intolérance, qu'à arrêter notre attention sur les incarcérations que l'on présentait toujours comme n'étant au fond que des moyens de conversion. Or, les galères ont rarement pu être envisagées sous ce dernier point de vue. Une fois qu'on y était entré, on n'en sortait que difficilement; et les concessions que la violence obtenait de quelques-uns des malheureux liés aux bancs des rameurs, comme lorsqu'ils consentaient à ôter leur bonnet en présence du saint sacrement, n'amélioraient pas leur position. C'était même ordinairement le contraire. Avaient-ils cédé sur un point, on exigeait avec d'autant plus d'insistance qu'ils cédaient sur un autre. L'expérience leur faisait bientôt voir que ceux qui demeuraient fermes avaient en définitive moins de vexations à supporter. Et ceci, œuvre trompeuse du méchant! pouvait servir à maintenir le courage de ceux qui étaient témoins de faits aussi instructifs. Dans la situation à laquelle les avait réduits le fait de leur condamnation, les concessions des galériens ne leur étaient en réalité d'aucun avantage.

6° Un dernier genre de captivité qui inspirait aux victimes de la persécution un degré de terreur supérieur à celui que faisait éprouver la perspective de tous les autres, c'était la *déportation* dans les terres d'Amérique, moyen mis en usage à diverses reprises, pour diminuer le nombre des prisonniers dont les hôpitaux, les couvents et les maisons d'arrêt du royaume étaient encombrés. « Pour vaincre, écrivait-on dans les *Lettres*

*pastorales* à la date du 1<sup>er</sup> avril 1687, pour vaincre la constance de ceux qui ont résisté aux prisons, aux galères, aux cachots, à la faim, à la soif, à la vermine, à la pourriture, on s'est avisé dans le conseil des persécuteurs d'un nouveau genre de persécution, c'est d'envoyer nos fidèles dans le Canada. On les conduit en troupes à Marseille et à Casteldy où se doivent faire les embarquements. En un mois de temps on en a tiré un nombre considérable des prisons de Montpellier, d'Aigues-Mortes, de Nîmes et de tous les quartiers des Cévennes. Ce genre de supplice a donné plus de terreur que tous les précédents. » Les persécuteurs eux-mêmes y avaient pris peine. On répandait les récits les plus horribles sur le sort de ceux qui devaient faire un tel voyage, sur les mauvais traitements qu'ils avaient à attendre pendant la traversée, sur les privations qu'ils auraient à endurer, sur l'esclavage auquel ils seraient soumis à leur arrivée en ces terres désertes et perdues. La pensée de cet Océan immense qui allait les séparer à toujours de leurs familles, les périls de la navigation, la perspective d'une existence absolument inconnue, tout cela offrait à l'imagination un tableau chargé des plus sombres couleurs. Bientôt des rumeurs vagues d'abord, puis de jour en jour plus détaillées et plus précises, sur un naufrage essuyé près de la Martinique par un navire chargé d'une centaine de confesseurs des deux sexes, dont le plus grand nombre avaient péri misérablement, vinrent se répandre et accroître encore l'épouvante causée par ce supplice d'un nouveau genre. Des bruits sinistres, d'horribles soupçons propagés peut-être à dessein par les persécuteurs eux-mêmes, ne tardèrent pas à pénétrer dans les esprits déjà disposés à la terreur. On ne mit pas en doute parmi les victimes destinées à la déportation, qu'on ne les embarquait que pour les submerger volontairement. On parlait de noyades exécutées en grand à quelques lieues des côtes de la Méditerranée. Nous savons, par le témoignage de Blanche Gamond, combien l'on cherchait à profiter de ce moyen de terreur pour agir sur l'esprit des pauvres

captives détenues avec elle dans l'hôpital général de Valence. « Quand vous serez sur la mer, leur disait-on, au moment où l'on venait les avertir qu'elles eussent à se préparer à partir dans trois jours pour l'Amérique, on vous fera passer sur une planche fort étroite, et ensuite on vous jettera dans la mer, afin de perdre la race des huguenots et de se défaire de vous. » Et tandis que la courageuse et fidèle jeune fille répondait à ces menaces : « Il n'importe que les poissons mangent mon corps ou les vers de la terre; cela m'est une même chose, puisqu'un jour il faut que la mer rende les corps morts; » une de ses compagnes plus émue de cette redoutable perspective, lui disait avec épouvante : « On doit bientôt nous mener en Amérique, et comme nous sommes malades, nous tomberons toujours plus mal, et on nous jettera dans la mer que nous ne serons pas à demi mortes. » Ce fut cette horrible prévision qui les poussa à tenter du haut d'un quatrième étage, cette malheureuse évasion dans l'exécution de laquelle la pauvre Blanche se cassa la cuisse, ce qui fut cause qu'elle retomba aux mains de ses persécuteurs, et se vit réintégrée dans ce soi-disant hôpital où elle avait déjà tant souffert (1).

Ce fait isolé prouvant l'intensité des appréhensions causées par la perspective de la déportation, vient bien à l'appui de cette assertion de l'historien Benoît : « Il est certain, dit-il, que cet expédient fit peur à bien des gens que les autres supplices n'ébranlaient pas. Un grand nombre de personnes qui avaient souffert le pillage de leurs biens, la démolition de leurs maisons, la veille, les coups, les cachots les plus noirs et les plus puants, perdirent courage à la vue des vaisseaux qui les devaient transporter (2). »

Il en a été ici, comme pour ce qui concerne les galères. C'est bien moins le fait de la déportation elle-même que la menace de la transportation et les préliminaires de l'embar-

(1) *Une héroïne protestante*, p. 153.

(2) *Histoire de l'édit de Nantes*, t. III, p. 973.

quement, que les persécuteurs avaient en vue comme moyen puissant d'effrayer les détenus et de les contraindre à abjurer leur foi. Aussi n'aurons-nous pas à tracer le tableau du séjour des infortunés déportés dans les terres désertes du Nouveau-Monde, qui n'offraient pas encore à la conscience religieuse cet asile inviolable que de nobles exilés partis des rives de l'Angleterre travaillaient alors même à lui préparer pour l'avenir. Nous avons d'autant moins à insister que les tentatives de déportation en masse n'ont pas été très-nombreuses. L'insuccès du premier voyage, la réprobation excitée dans l'opinion publique, même chez les plus intolérants, par les décès si multipliés inséparables d'une longue traversée, et par les suites terribles du naufrage qui fit périr le plus grand nombre de ceux que la maladie avait épargnés, sans doute aussi les frais considérables qu'entraînaient de pareilles expéditions maritimes, furent la cause qu'on renonça bientôt à ce moyen, quelque commode qu'il parût, de se débarrasser tout d'un coup d'une quantité notable de prisonniers.

—

### CHAPITRE TROISIÈME

#### *Les faveurs.*

Les moyens mis en œuvre dans le but d'attirer les réformés à la profession de l'Eglise romaine ont été, avons-nous dit, de natures bien diverses; aussi n'aura-t-on pas lieu d'être trop surpris si nous entrons maintenant dans l'examen d'une catégorie de voies de conversion qui semblent en opposition formelle avec celles qui viennent de nous occuper. Aux rigueurs cruelles et trop souvent barbares qui ont passé sous nos yeux succéderont maintenant des voies de bienveillance. La contradiction entre ces deux systèmes n'est pas aussi absolue qu'elle peut le paraître au premier abord; leur but commun, celui de vaincre des consciences, les rapproche considérablement, et dans bien des cas, ils ont été successivement

tentés à l'égard des mêmes individus, dans l'espoir que, résistant à l'un, ils céderaient aux influences de l'autre. Ce calcul, hélas ! n'a que trop souvent réussi. On les a vus même employés concurremment à la même heure, lors, par exemple, que, pour entraîner l'adhésion catholique d'un officier protestant, on mettait devant lui d'une part, la perspective d'un régiment qui lui serait donné, de l'autre, celle des galères.

Le marquis de Boufflers, après s'être acquis dans ses expéditions de Guyenne, la réputation d'un des plus ardents persécuteurs, usait largement du moyen qu'offraient ces tristes alternatives. C'est ainsi qu'en entrant dans Metz, il commença par déclarer aux habitants de la Religion, qu'il fit assembler devant lui, que ceux qui feraient leur devoir de bons convertis recevraient de lui toutes sortes de bons offices, mais que ceux qui refuseraient de le faire, devaient s'attendre de sa part à toutes sortes de sévérités. Il n'a que trop bien tenu sa parole à ce dernier égard.

Les faveurs de toute espèce dont le roi avait la disposition, dans une monarchie aussi absolue que l'était celle de France, ont servi bien souvent à gagner des hommes, dont l'énergie se serait peut-être renforcée sous la pression de voies rigoureuses. On en usait avec une habileté savamment calculée, soit comme récompense d'une soumission dont on avait déjà reçu des gages, soit comme prix assuré d'une obéissance qui n'avait plus qu'à se déclarer, soit comme exemple pour faire voir ce que d'autres pouvaient également attendre. Ce moyen d'acheter les consciences était considéré comme tout naturel par les hommes les plus honorables. « A l'époque où fut composé le livre de *l'Exposition*, dit le cardinal de Bausset, le système du gouvernement de Louis XIV se bornait à préparer la réunion de tous ses sujets à l'Eglise romaine, par son attachement bien connu pour la religion qu'il professait, par l'appât des honneurs et des récompenses, et surtout par le secours de l'instruction (1). »

(1) *Vie de Bossuet*, t. 1, p. 110.

L'appât des honneurs et des récompenses ! voilà donc ce qu'on ne craignait pas de proclamer comme un moyen parfaitement légitime, parfaitement honorable, de gagner des adhérents au catholicisme ; et cette expression même dont on ne rougissait pas de se servir en pareille matière, prouve à quel point l'aveuglement était porté à cet égard, même chez des dignitaires de l'Église, chez ceux qui auraient dû avoir tout particulièrement son honneur à cœur.

On sait ce que fut entre les mains de l'apostat Pélisson, l'administration de cette fameuse caisse des économats qui lui fut confiée dans le but avoué d'acheter des conversions ; on connaît les opérations financières auxquelles ces honteuses transactions donnaient lieu, sa correspondance assidue avec les évêques qui lui envoyaient des certificats d'abjuration et des quittances en due forme pour les valeurs qu'il faisait passer entre leurs mains, et le soin qu'il mettait à se procurer des adhésions au taux le plus bas possible, afin de pouvoir répandre sur un plus grand nombre de nouveaux catholiques « cette rosée, » comme il appelait les bienfaits du roi. D'après le témoignage de l'académicien convertisseur lui-même, le chiffre minimum des subventions, au moyen desquelles on avait gagné dans les vallées de Pragelaz de nombreuses familles était de deux à cinq pistoles. On était autorisé dans certains cas exceptionnels à aller jusqu'à cent francs ; mais il fallait qu'il s'agît de personnes plus relevées et de familles entières. Le résultat était, à l'époque où il écrivait à son correspondant mitré, que, « sans autre distribution que d'environ deux mille écus en tout, envoyés à diverses fois, on avait les listes bien certifiées de sept à huit cents personnes rentrées dans l'Église (1). »

On a peine à concevoir qu'on n'eût pas honte d'afficher un pareil trafic de consciences ; et cependant ceux qui auraient dû le plus en rougir ne craignaient pas d'en faire le sujet de leurs spirituelles plaisanteries. Madame de Maintenon elle-

1) *Lettre de Pélisson à l'évêque de \*\*\**, du 12 juin 1677.

même ne se permettait-elle pas d'écrire à Madame de Saint-Géran : « M. Pélisson fait des prodiges : M. Bossuet est plus savant ; mais lui il est persuasif ! » Quel ton sur un tel sujet (1) !

Le pieux Fénelon ne trouvait pas trop étrange ce genre de conversions fondées sur le plus vil intérêt, lui qui parle des bontés que le roi aura pour les habitants du pays s'ils s'en rendent dignes, » et qui dit que « le blé sera la controverse la plus persuasive » pour les populations que l'on cherche à convertir, sans oublier de leur présenter comme perspective propre à les séduire « la douceur qu'elles éprouveront à rester dans le royaume (2). » N'avons-nous pas, à notre tour, le droit de dire : En tout cela quel rôle donnait-on à la conscience, et quel cas en faisait-on ? Et comment ne sentait-on pas l'immoralité profonde que révélaient soit chez les convertisseurs, soit chez ceux qui se laissaient gagner, de pareils trafics ?

Mais pour être d'un caractère moins grossier, il était bien d'autres transactions tout aussi peu honorables, auxquelles les faveurs du monarque tendaient à pousser ceux d'entre les réformés qui, par leur position sociale se trouvaient plus en évidence. On peut se représenter l'influence que devait exercer l'intervention directe de Louis XIV lui-même, lorsqu'il « daignait parler à quelque seigneur de sa cour pour le convertir (3), » comme il le fit à l'égard du duc de la Force, avant de le faire jeter à la Bastille, ou lorsqu'il faisait briller aux yeux de ses généraux ce bâton de maréchal qu'un seul mot de leur part allait faire tomber entre leurs mains. On sait que plus d'une fois Schomberg, Turenne, d'autres encore, ont noblement résisté à une telle séduction. Mais cette consciencieuse fermeté est loin d'avoir été générale. On n'a malheureusement que trop d'exemples à citer dans lesquels les faveurs du roi l'ont emporté sur une conviction trop faible pour

(1) *Lettres de Madame de Maintenon*, t. VIII, p. 117. Il est juste d'ajouter que l'authenticité de cette lettre a été récemment révoquée en doute. (*Réd.*)

(2) De Bausset, *Vie de Fénelon*, t. 1, p. 112-114.

(3) *Mémoires de Dangeau*.

être prête à de nobles sacrifices. « Vers le 12 février 1685, lit-on dans les *Mémoires* de Sourches, le roi donna douze mille livres de pension à M. le comte de Roucy, fils aîné de M. le comte de Roye. En cela, ajoute l'historien avec une évidente approbation, le roi prenait à tâche de faire voir qu'il faisait du bien aux gens de qualité qui abandonnaient la religion prétendue réformée. » Les témoignages de la satisfaction royale suivaient en général d'assez près le consentement à l'abjuration, pour qu'on ne pût pas douter qu'ils n'en fussent la récompense. Lorsque le marquis de Villette eut fortement exhalé son indignation sur ce que Madame de Maintenon lui avait enlevé sa fille pendant son absence pour la convertir, il s'aperçut bientôt que sa religion lui fermerait la carrière qu'il suivait avec quelque distinction. Mettant en balance d'un côté sa conscience, à laquelle il avait paru d'abord résolu à demeurer fidèle, et de l'autre l'épaulette de chef d'escadre qu'on lui faisait entrevoir, il se décida pour cette dernière, et l'on eut une nouvelle abjuration à enregistrer. Douze jours après, Villette recevait son brevet de chef d'escadre. Ce prompt avancement surexcitant son zèle de néophyte, il prit à son tour le rôle de convertisseur, ce qui lui valut bientôt de nouvelles faveurs de la part du monarque, qui le créa en 1689 lieutenant général de ses armées navales.

Cette manière de procéder n'était du reste qu'une continuation fort amplifiée de ce qui s'était fait déjà sous les gouvernements précédents, car on sait que Henri de la Trémoille, le fils du fidèle Claude et de Charlotte Brabantine de Nassau, s'étant laissé gagner par Richelieu à abandonner les nobles traces de son père et de son aïeul le Taciturne, et ayant abjuré en 1628 pendant le siège de la Rochelle, reçut quelques jours plus tard pour prix de son apostasie, les provisions de la charge de mestre de camp de la cavalerie légère. L'exemple du cardinal avait paru bon à imiter sur ce point.

A tous les degrés de la hiérarchie, on se croyait appelé à agir de la même manière; preuve en soit ce rapport fait en



1686 par M. d'Argouges, intendant en la généralité de Moulins : « Depuis que je suis ici, j'ai fait plusieurs voyages à Aubusson, et j'en ai fait emprisonner plusieurs et récompenser des charités du roi ceux que j'ai cru les mieux convertis, espérant que des manières si opposées feraient un bon effet. Cela est arrivé comme je l'avais pensé, car depuis le dernier voyage que j'ai fait au commencement de décembre, prêtres et juges sont édifiés de l'assiduité des nouveaux convertis à bien remplir leurs devoirs (1). »

Quand il s'agissait de gens de condition plus relevée, on obtenait pour eux de la munificence royale des pensions qui facilitaient leur conversion au catholicisme. Les lettres de Fénelon montrent le succès avec lequel il sollicita une pension de deux mille livres en faveur d'une demoiselle anglaise, Miss Ogelthorpe, sœur de Madame de Mézières : « J'espère, écrivait-il à ce sujet au père Le Tellier, que vous n'aurez pas de peine à toucher le cœur du roi. Je crois même que Dieu qui a changé celui d'une demoiselle si prévenue contre la vraie religion, mettra d'abord dans celui de Sa Majesté le désir de faire ce qu'elle a déjà fait tant de fois pour faciliter les conversions. Une pension lèvera toutes les difficultés et mettra cette personne en sûreté pour toute sa vie. Il s'agit du salut d'une âme que je crois chère à Dieu. » Dans le même moment Louis XIV accordait une pension pareille à un érudit allemand, Ludolphe Kuster, qui avait abjuré le luthéranisme à Paris. « Le roi, lit-on dans l'éloge de ce membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le roi à qui on ne laissait ignorer aucun des progrès de la religion, jugea qu'il était de sa gloire et de notre intérêt particulier, de fixer ici par ses bienfaits le séjour du savant étranger. Sa Majesté lui donna deux mille livres de pensions et lui assigna dans cette académie une place d'associé surnuméraire (2). » Les époux Dacier, les savants hellénistes, reçurent également de la munifi-

(1) *Bulletin de la Société du Protestantisme français*, t. VI, p. 268.

(2) *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, t. III.

cence royale une pension de même valeur, en témoignage de la satisfaction causée par leur abjuration.

On pourrait multiplier considérablement de pareils exemples et signaler en particulier un fait qui paraîtra à bon droit bien étrange, savoir que jusqu'en l'année 1791, « une pension de trois cents livres net, était accordée à titre de subsistance et *en considération de sa conversion à la foi catholique*, à une femme née en 1715 et nommée Christine Marguerite Planstrum (1). » Tels étaient les errements transmis par le gouvernement du grand roi à l'administration des deniers publics, à l'entrée de la révolution qui allait détruire l'ancienne monarchie!

Les perspectives d'avancement que nous avons vues mises en jeu à l'égard des militaires, l'étaient également dans les autres sphères de l'Etat. Les charges honorifiques et lucratives dans l'ordre judiciaire, dans l'administration, dans les finances, tout servait à tenter les protestants, et à leur faire embrasser la religion hors de laquelle on était systématiquement exclu de tout emploi. Qui dira combien de places de conseiller au parlement, d'intendant, de commis aux recettes, combien d'offices subalternes dans tous les degrés, ont servi d'appât et ont été donnés comme récompenses à des hommes qui, pour les obtenir, ont fait taire leur conscience! Qui dira combien d'infortunés ont été séduits, en face de la misère qui les menaçait, par le morceau de pain que leur apostasie allait donner à leur famille!

Et dans cet ordre intime, dans celui des relations domestiques, combien l'intervention directe du pouvoir royal n'avait-elle pas encore de prise! C'est par la perspective d'un mariage avantageux qu'on lui promettait, que tel jeune gentilhomme, comme le fils aîné du marquis de Rochegude, était sollicité d'abjurer et de demeurer paisiblement en France, au lieu de s'enfuir avec de grands périls, pour chercher à rejoindre ses

(1) *Bulletin*, t. VII, p. 359.

parents ruinés dans un lieu de refuge. C'est par l'espérance de voir doter richement ses enfants, que tel père était tenté de donner cette signature qui allait changer entièrement les dispositions de la cour à son égard. C'est par l'attrait des fortunes confisquées à leurs parents émigrés, et que l'on s'engageait à faire passer entre leurs mains, que des collatéraux et souvent, hélas ! les enfants mêmes de la famille, étaient entraînés à quitter la profession de cette foi à laquelle les auteurs de leurs jours avaient tout sacrifié. On n'en finirait pas si l'on voulait, en pénétrant dans l'histoire intime des familles protestantes, énumérer tous les genres de tentations dont les faveurs du roi ont été la source trop souvent empoisonnée.

—

#### CHAPITRE QUATRIÈME

##### *Les mesures de rigueur quant aux intérêts matériels.*

Au sujet que nous venons d'exposer se rattachent, d'une façon étroite, par opposition, toute une catégorie de moyens de conversion, dont les agents du pouvoir ne se faisaient pas faute, d'autant plus qu'ils étaient, par leur nature même, d'un usage moins onéreux.

Les *confiscations* des biens des protestants, auxquelles nous avons fait allusion, et dont la menace était toujours imminente, ont été bien souvent accomplies de façon à causer la ruine entière des familles qui étaient l'objet de cette mesure de rigueur. Le produit, nous l'avons vu, en était fréquemment appliqué à gagner l'adhésion de quelque individu tenant de plus ou moins près à la famille dépouillée. C'était une sorte d'arme à deux tranchants, dont on usait généralement avec une rare habileté. Frapper les uns d'une manière très-sensible, et du même coup récompenser les autres sans faire aucun sacrifice, en inspirant à un grand nombre une salutaire frayeur ; c'était une voie trop commode pour qu'on ne s'y en-

gageât pas aisément, et que les mesures de ce genre ne se multipliasent pas de plus en plus. Aussi se sont-elles étendues sur une fort large échelle, et un grand nombre de familles ont-elles été entièrement dépouillées de leurs biens patrimoniaux.

Mais il était bien d'autres moyens d'oppression de ce genre, par lesquels on parvenait au même but. Tel était, en particulier, le système des *amendes*, dont on mulctait jour par jour ceux qui, pour maintenir leur profession de foi, se refusaient à céder aux injustes exigences de leurs oppresseurs. Dans l'arrondissement de Metz, sous l'administration de M. de Boufflers, on avait appliqué cette méthode d'une manière fort étendue sur les pères et mères qui ne consentaient pas à envoyer leurs enfants au catéchisme des curés. Ce système, consistant à faire payer journellement de vingt à trente ou même quarante livres d'amende, et à consumer ainsi, peu à peu, les ressources de ceux qui possédaient encore quelque bien, ne réussit malheureusement que trop auprès du plus grand nombre. Il offrait ceci de particulièrement avantageux que, ayant moins de retentissement que les confiscations, il excitait aussi une réprobation moins grande, et certains exemples avaient déjà montré que, avec le temps, on peut être appelé à revenir d'une confiscation, tandis que, à l'égard d'un bien consumé jour à jour par des amendes, il n'y avait plus possibilité de recours. Aussi s'en donnait-on à cœur joie avec les infortunés qu'on réduisait ainsi par la famine.

Le zélé disciple des jésuites, le jeune duc de la Force, comptait bien sur l'efficacité de ce moyen d'action, lorsqu'il demandait que le roi imposât aux principaux habitants de Bergerac et des environs, « quelque amende pécuniaire qui allât toujours en augmentant, » indépendamment de la charge des garnisaires, et lui accordât, en outre, « dans chaque paroisse, deux cents ou trois cents francs de taille, à rejeter sur ceux qui ne faisaient pas leur devoir. » Il avait la naïveté d'ajouter que le moyen serait « d'une grande efficacité, et que le roi

n'y perdrait rien, attendu que, dans le duché, presque tous étaient de la religion (1). »

Les *dénis de justice* de tout genre furent encore un moyen dont on ne se fit pas faute envers les protestants, dans le but de leur rendre la persévérance impossible. Avaient-ils à se présenter devant les tribunaux, leur partie adverse arguait contre eux de ce qu'ils étaient hérétiques, et lorsqu'ils se plaignaient d'une sentence injuste, on ne rougissait pas de leur répondre : « Vous avez le remède entre vos mains; que ne vous faites-vous catholiques? » Les chambres mi-parties des parlements furent naturellement supprimées, et ils perdirent ainsi promptement la garantie d'impartialité qu'elles avaient été destinées à leur donner. On fit des édits tendant à anéantir, à leur égard, la légalité du mariage; on en fit d'autres pour ruiner chez eux toute autorité paternelle, en abaissant graduellement jusqu'à l'âge de sept ans, ainsi que nous l'avons déjà rappelé, pour les enfants des deux sexes, le moment où ils avaient le droit incontestable d'embrasser le catholicisme, nonobstant toute opposition de la part de leurs parents. Tout avancement dans les places qu'ils occupaient fut naturellement interdit, lorsque les emplois mêmes dont ils se trouvaient encore revêtus ne leur étaient pas brutalement enlevés, pour le seul fait de leur hérésie. Tout ceci, on peut bien le comprendre, se faisait dans les années qui précédèrent la révocation de l'édit de Nantes, et n'était que le prélude des épouvantables rigueurs dont l'acte de révocation lui-même allait amener le déchaînement.

*L'interdiction de toutes les carrières*, sans exception, doit enfin être signalée comme étant venue graduellement compléter ce système d'oppression à l'égard des huguenots. Depuis l'an 1676, où nous voyons le pasteur Dubosc révéler avec épouvante à M. de Ruvigny l'acte énorme de l'intendant d'Aguesseau, qui venait de casser à Usez, en Languedoc, les

(1) *Lettre à Pontchartrain*, du 15 octobre 1699. — *Bulletin*, t. VII, p. 146.

consuls de la religion, pour les remplacer par des catholiques (1), une série non interrompue de mesures de ce genre est venue compléter la position de parias qu'on sut faire aux protestants. C'est à quoi travaillait de tout son pouvoir le sieur Foucault, alors commissaire départi en la généralité de Montauban, dont un mémoire fort significatif tendait à démontrer l'opportunité d'exclure les protestants de toutes les charges politiques, alors même que, comme à Montauban, il était, de son aveu, « difficile de trouver, parmi les catholiques, dix personnes capables de remplir le consulat, la plupart des gentilshommes et principaux bourgeois et marchands de la ville faisant profession de la religion prétendue réformée, et possédant plus des sept huitièmes des fonds de la communauté (2). »

Le principe soutenu par cet habile administrateur fit rapidement son chemin, car il fut bientôt interdit aux huguenots d'être conseillers, juges, assesseurs, trésoriers, consuls, magistrats municipaux. Ils ne purent de même être ni avocats, ni notaires, ni procureurs. Les professions de médecin, d'apothicaire, de libraire, d'imprimeur, et autres pareilles, leur furent également interdites. On peut voir, dans le dramatique tableau tracé par Rabaut Saint-Etienne, de la carrière accidentée du *Vieux Cérenol*, Ambroise Borély, ce que devint en réalité, à la suite des divers édits royaux, la position des protestants devant la législation française. On était parvenu à rendre leur existence impossible. Il est aisé de comprendre que de pareilles mesures de rigueur, se multipliant sous toutes les formes et enlaçant la vie entière, aient amené de trop nombreuses abjurations !

(1) *Vie de Dubosc*, p. 421 : « Ce qui vient d'arriver, disait le fidèle défenseur de l'Eglise réformée, semble nous menacer de la mort. »

(2) *Bulletin*, t. X, p. 392.

JULES CHAVANNES.

(La suite au prochain numéro.)

---

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

---

## VIRET A LYON

QUATRE LETTRES DES SYNDICS DE GENÈVE

(1562-1563)

Les quatre lettres suivantes, tirées des archives de Genève et dictées sans doute par Calvin, se rapportent au ministère de Viret à Lyon. Il avait quitté Nîmes, le 25 mai 1562, pour se rendre à l'appel des magistrats lyonnais, et déployer sa persuasive éloquence dans la cité de Valdo. Il ne s'en éloigna qu'après la paix d'Amboise, qui rendit la prépondérance au parti catholique. Orange, Orthez, Pau furent les dernières haltes d'une carrière apostolique inaugurée avec tant de succès à Genève et à Lausanne. (Voir le *Bulletin*, t. XVI, p. 317.)

### I.

AUX CONSEILLERS DE LYON.

Nobles et très-honorés seigneurs, nous remercions nostre bon Dieu de ce qu'il fait profiter le labour de nostre fidelle ministre et pasteur, maistre Pierre Viret, en sorte que les poures brebis esgarées soient reduictes au troupeau, ce qui nous fait aussy acquiescer à vostre demande. Car, combien qu'il seroit à désirer qu'il fust icy pour exercer sa charge, toutesfois, voiant la nécessité de vostre ville, nous luy permectons, si sa commodité le porte, de s'arrester là encores pour deux mois, et s'employer selon la grâce que Dieu luy a donnée, tant à instruire les poures ignorans qu'à confirmer ceulx qui sont desjà en bon chemin. Quant nous pourrions en plus grant chose vous ayder à ce que le service de Dieu soit deument estably entre vous, nous le ferions de bon cueur, comme aussy c'est une des plus grandes joyes que nous puissions avoir en ce monde qu'avec la voisinance nous sommes conjointcs en sainctee fraternité, soubz l'obeyssance de Dieu, lequel nous supplions vous

avoir en sa sainte protection, vous faire prospérer en tout bien, après nous estre de bon cueur recommandéz à vous. Donné ce 29<sup>e</sup> de juin 1562.

---

## II.

A MONSIEUR DE BLACON (1).

Noble et honoré seigneur, combien que la longue absence de nostre fidelle ministre et pasteur, maistre Pierre Viret, porte dommage à nostre Eglise, en sorte que nous aurions besoing qu'il fust bientost de retour, toutesfois, voiant le fruit qu'il faict à Lion, et la nécessité qui est en une Eglise de telle importance, et laquelle ne faict que naistre, nous avons bien voulu acquiescer à vostre requeste, c'est qu'il puisse là demourer pour deux mois, remectant toutesfois le tout en sa liberté, selon qu'il verra estre bon et utile pour le bien commun, et que sa disposition le portera. Nous désirons en cest endroit et en tous aultres de vous tenir la main tant qu'il nous sera possible à ce que la vraye religion soit establee par delà, et quant Dieu nous donneroit le moien de nous y employer davantage, il n'y auroit point faulte de bon désir.

Sur quoy, noble et honoré seigneur, après nous estre de bon cueur recommandé à vous, nous prions le Père céleste vous avoir en sa garde et vous fortifier en sa vertu invincible. Donné le 29<sup>e</sup> de juin 1562.

---

## III.

AUX CONSEILLERS ET ÉCHEVINS DE LYON.

Nobles et honorés seigneurs, bons amys et voisins, aiant reçu vos lettres par lesquelles vous nous priez de permettre et accorder que nostre bon et loial ministre et pasteur, maistre Pierre Viret, demeure en vostre ville, comme estant du tout desdié et arresté pour servir à vostre Eglise, nous avons communiqué vostre requeste à nos ministres et pasteurs, car nous n'avons pas voulu rompre l'ordre qui doit estre observé en l'Eglise de Dieu; et de

(1) Seigneur du Dauphiné qui joua un rôle important dans les guerres de religion. Il était alors lieutenant de Soubise dans le Lyonnais.



faict ce seroit introduire mauvais exemples de rompre les élections des ministres dont il ne se peult en suivre que confusion. Et oultre ce que la chose seroit de mauuaise conséquence, puisque Dieu nous a faict la grâce d'auoir ung estat moienement réglé, et que les aultres ont l'œil sur nous pour y prendre exemple, nous ne voulons pas mal commencer pour donner occasion de nous ensuyvre. Or là-dessus nos ministres nous ont respondu, combien qu'ils trouuassent une telle procédure estrange, et d'aulture part qu'il leur faict bien mal d'estre privés de la compaignie de leur frère et compaignen qui a tellement seruy à Dieu avec eulx, et duquel ils actendent encores à l'aduenir grant soulagement, toutesfois qu'ils ne voudroient empescher le bien commung de la chrestienté, quand il sera congnu que le diet maistre Pierre Viret puisse plus aduancer le règne de nostre Seigneur Jésus-Christ, estant en vostre ville que icy; par quoy après auoir ouy leur response, d'aulture tant que nous désirons que l'Evangile ait son cours partout, et ne sommes pas tant adonnés à nous mesmes et à nostre bien particulier que nous ne préférions l'édification générale de toute l'Eglise, nous n'auons pas voulu simplement vous refuser vostre requeste. Seulement nous exceptons deux points : le premier est que vous advisiez bien de n'auoir point tel esgard à vous que nous aions dommage ou préiudice; car combien que Dieu nous ait pourueu aujourd'huy, nous craignons bien d'auoir faulte de tels ministres, comme ceste Eglise les requiert, veu qu'une grant partie de la provision de France en est sortie. Le second est que le diet maistre Pierre Viret le trouve bon et congnoisse que son labour est tellement profitable par delà qu'il y doit demeurer, car il ne s'est point tellement porté enuers nous que nous ses compaignons ne désirons d'estre quietes de luy, sinon que la necessité requière qu'il soit ailleurs.

Quant à ce que nous auons founy pour entretenir sa famille, nous n'entendons pas d'en estre remboursés, car nous voudrions beaucoup plus faire pour le soulagement de vostre Eglise et des aultres, et aussy nous luy sommes redevables de beaucoup plus, comme pour l'aduenir nous ne luy voudrions espargner rien de ce que Dieu nous aura donné; et pourtant ne vous en mettez pas en peine, eas aduenant qu'il vous demeure. Sur quoy, etc. Donné ce 12<sup>e</sup> janvier 1563.

## IV.

## AUX SEIGNEURS ET CONSEILS DE L'ÉGLISE DE LYON.

Spectables et honorés seigneurs, bons amys et voisins, nous pensons bien que vous verrez la response que nous avons faite aux nobles seigneurs conseillers eschevins touchant nostre bon ministre et pasteur maistre Pierre Viret. Vray est que nous avons trouvé estrange que vous aiez oublié toute règle et police d'Eglise. Tant y a qu'ayans ouy la déclaration que nous ont faite nos ministres et pasteurs, nous avons bien voulu monstrier que nous aymons mieus porter perte et dommaige que de voir la dissipation de vostre Eglise; par quoy si luy estant sur le lieu congnoit que sa présence y soit requise, comme aussy vous le protestez, nous souffrirons qu'il y demeure, combien que ce ne soit pas sans regret. Donné ce 18<sup>e</sup> de janvier 1563.

(Archives de Genève. Lettres de la Seigneurie, 1562. Minute.)

## LETTRES ÉCRITES PAR DIVERS PASTEURS

AU SUJET DES ÉGLISES RÉFORMÉES DE FRANCE, DE JANVIER 1773

A DÉCEMBRE 1775 (1).

La dernière lettre de Rabaut Saint-Etienne que nous avons publiée, datée de Nîmes, 25 janvier 1774 (il y a par erreur 1775 dans le texte : on est prié de corriger la faute), renfermait cette phrase : « Un placet à M. de la Vrillière n'aboutit à rien. » Nous avons trouvé ce placet dans nos archives consistoriales, et nous le donnons ci-après. C'est un brouillon raturé de la main de M. Olivier Desmont, et par conséquent de sa composition : son talent de style et son zèle étaient assez connus pour qu'on lui confiât cette tâche délicate.

Les persécutions avaient recommencé en Béarn, au grand étonnement des protestants et de la plupart des catholiques. Les lois de proscription n'avaient pas été rapportées, et il suffisait d'un curé ou

(1) Voir le *Bulletin* de juillet 1869, p. 333, de janvier 1870, p. 33, de février 1870, p. 68.

d'un évêque fanatique pour les faire sortir menaçantes des cartons du ministère. Cette requête, qui fut envoyée au secrétaire d'Etat le 7 janvier 1774, aboutit pourtant à quelque chose : on le verra plus bas dans la lettre de Saint-Etienne du 7 juillet. Mais quelques mois plus tard, le pasteur Journet fut inquiété, et Gebelin eut à s'occuper de cette affaire : on le verra dans une lettre de ce dernier (du 13 novembre 1774) que nous publierons prochainement. Après la mort de M. de la Vrillière, arrivée en 1777, son successeur n'oublia pas, à l'instigation du clergé, les vieilles traditions d'intolérance. Trois ans après la présente requête, l'infatigable agent des Eglises dut intercéder de nouveau à Paris, auprès de M. Silvestre, chef de bureau d'un ministère, auprès du cardinal de Rohan, grand aumônier de France, et auprès de M. Bertin, pour demander qu'on cessât les dragonnades dans cette province (1). L'intolérance devait durer jusqu'en 1787; mais chaque réclamation des pauvres persécutés était comme ces coups de bélier qui, frappant toujours au même endroit, finissent par détruire les forteresses les plus solides.

---

REQUÊTE DES PROTESTANTS DU BEARN AU DUC DE LA VRILLIÈRE.

AU SUJET DES PERSÉCUTIONS.

Le 7 janvier 1774.

Monseigneur,

C'est avec la plus profonde douleur que nous osons porter encore nos plaintes, *nos requêtes et nos supplications* à Votre Grandeur. L'exposition simple et vraie de nos maux suffira, Monseigneur, pour vous intéresser en faveur d'un nombre considérable de bons sujets qui souffrent depuis longtemps des persécutions qu'on leur suscite au sujet de leur religion. Matière sur laquelle il semble que le gouvernement est convenu de laisser vivre en paix tous ceux qui ne troublent point la paix des autres citoyens.

Les persécutions que les Protestants de la province de Bearn essuyent ne sont point l'effet de vos ordres, nous en sommes persuadés : mais on fait revivre les anciennes ordonnances pour seconder le zèle amer des curés d'Orthès, Berens, Bellocq, et autres lieux, qui, dans toutes les occasions, font employer les moyens les plus violens pour surprendre et saisir nos pasteurs. De concert avec un seigneur de ces environs qui n'a aucune charge dans la

(1) *Bulletin*, t. II, p. 366 et suiv.; V, p. 412 et suiv.

province, ils font courir jour et nuit des espions, des hommes armés, des brigades de la maréchaussée, dans la seule vue de troubler nos exercices de dévotion, d'épouvanter nos ministres, de les faire fuir ou de les prendre. Voici un fait qui vous convaincra, Monseigneur, de la vérité de nos conjectures et de la justice de nos plaintes. Le 20 décembre dernier, la brigade d'Orthès au nombre de trois hommes, fut à Castetarbe, prit un jurat (1), fouilla les maisons de plusieurs particuliers protestants; de là elle fut à Salles (2), où l'on fit aussi des recherches très-exactes. Partout on demanda le ministre : on nous fait craindre la réunion de plusieurs brigades qui doivent fondre sur nos assemblées dans le dessein de l'arrêter. Vous sentés, Monseigneur, combien toutes ces démarches nous alarment et nous font appréhender de malheurs. Hélas ! nous qui vivons en paix, nous qui sommes bons colons, bons négociants, bons artisans, bons soldats, nous qui nous distinguons par notre exactitude à payer les impôts, nous dont la province a eu la gloire de donner à la France le premier des Bourbons; nous qui, à tous ces titres, avons de justes droits à la protection du gouvernement, on nous opprime à son insçu, on cherche à nous détacher d'une patrie pour laquelle nous avons le plus vif attachement; on s'efforce d'aigrir et d'aliéner les esprits et les cœurs des citoyens qu'une saine politique, combinée avec l'intérêt de l'Etat, et aidée des lumières philosophiques, commençait à rapprocher, à unir, et à rendre heureux. Que servent les voyes de rigueur, en matière de religion? L'expérience du passé ne donne-t-elle pas des leçons pour l'avenir? Depuis François 1<sup>er</sup> il y a des protestants en France, malgré les proscriptions et les fléaux qui en firent les suites. Daignés donc, Monseigneur, nous protéger et nous défendre contre des oppresseurs qui ne feraient que nuire à l'Etat sans servir leur cause. Nous nous conduisons avec toute la prudence et la circonspection possibles. Nous évitons l'éclat, nous servons Dieu sans ostentation, selon les mouvements de nos cœurs. Nous faisons des vœux pour la sacrée personne de notre Roy, pour son Auguste maison, pour tous ceux que Dieu a élevés en dignité sur nous; et dans cette occasion, Monseigneur, nous implorons les bénédic-

(1) *Jurat* : c'est le nom qu'on donnait, à Bordeaux, aux consuls ou échevins.

(2) Ne faut-il pas lire Salles ou Salies, petite ville à 16 k. O. d'Orthès?

tions divines sur vous, sur tout ce qui vous intéresse, espérant de votre cœur bienfaisant la fin de nos infortunes.

*Les Protestants de la province de Bearn.*

Le janvier 1774.

---

Le document qui suit nous paraît important. — Comme le dit Olivier Desmont dans une note écrite de sa main, c'est une « lettre écrite de Paris, le 3 juin 1774, sur les ordres donnés à M. de Montmorenci. » Elle est adressée « à Monsieur....., négociant à Bordeaux. » Le nom du destinataire a été enlevé par le cachet : ce ne peut être que le pasteur de Bordeaux. Mais de qui est cette lettre? Il n'y a pas de signature, et, par prudence, Olivier Desmont n'a pas écrit dans sa note le nom de l'auteur. Ce ne peut pas être Court de Gebelin, car ce n'est ni son écriture, ni son style, ni même ses idées : Gebelin voulait que les protestants se montrassent plus fermes, plus hardis dans la manifestation de leur foi que ne semble le conseiller notre document. Ne serait-ce pas Le Coite, qui remplissait à cette époque, en même temps que Gebelin, et quelquefois concurremment avec lui, les délicates fonctions d'agent officieux des églises réformées à Paris (1)? Quoi qu'il en soit, l'auteur rend compte des ordres que Montmorenci reçut de Louis XVI, relativement aux protestants, quelques jours après son avènement au trône. Nous assistons, de cette manière, aux séances du conseil royal, et les renseignements intimes qui sont donnés ici nous viennent de bonne source et directement.

A Paris, le 3 juin 1774.

M. le baron de Mommorency qui commande dans notre province m'envoia chercher il y a quelques jours et me dit, que le système du Roy étant que tout fut dans l'ordre et que toutes les loix fussent en vigueur, qu'il avait donné des ordres pour faire cesser toute assemblée, pour renverser les temples, et pour faire porter tous les enfants qui naitroient, baptiser aux Eglises catholiques, et qu'il ne pouvoit pas s'empêcher de suivre les ordres du Roy, malgré toute la repugnance qu'il avoit à faire de la peine. Sur cela je lui fis toutes les representations possibles sur le mal qu'il alloit causer dans les provinces, et que la majeure partie des protestants s'en iroient dans les pays étrangers si on venoit à persécuter, apres avoir été accoutumés à une tolérance depuis quinze à vingt ans.

(1) *Bulletin*, t. XIV, p. 350 et suiv.

Toutes mes raisons, après avoir causé une heure et demie avec luy, ne purent le convaincre : il resta toujours dans son système qui est d'obeir. Il me pria d'écrire aux différentes personnes de ma connaissance afin de les engager à se conduire avec sagesse, et à n'être pas désobeissant aux ordres du Roy, afin de luy éviter les desagremens d'user de violence, ce que je lui promis. Il me dit qu'il avoit esté question de cecy dans le premier conseil.

Je sorty fort inquiet et chagrin de chez luy craignant que le système de notre nouveau monarque ne se montât d'après ce qu'il m'avoit dit. Cependant je voulus avoir des informations plus exactes avant de vous en escrire, que j'ay prises; j'ay seü par un ministre d'Estat qui estoit dans le conseil, et que je ne puis nommer, qu'effectivement il fut question des protestants au premier que l'on tint, voicy pourquoy : c'est qu'il y a eu un ministre qui a voulu faire établir une maison à Auch en Gascogne; que les protestants de cet endroit la, s'y rassemblèrent, et qu'il y prescha.

On en rendit compte a l'archevêque, qui en a rendu compte à la cour (1); on en parla au Roy, et la chose luy fut randüe de façon qu'il prit ce ministre pour un fou, et qu'il en rit et parla d'autre chose. Quelque temps après il revint sur cela, sans cependant que cela parut l'affecter, et demanda à M. le chancelier quelles estoient les loix; le chancelier luy dit qu'elles estoient toujours les mêmes, mais que depuis quelque temps on avoit usé de tolerance. Sur cela le ministre chargé de cette partie dit qu'à la faveur de cette tolérance il s'estoit établi beaucoup de temples et luy demanda ce qu'il falloit faire. Il luy dit sans apuyer sur cela qu'il falloit suivre la loy. D'après cela le ministre sortit pour donner des ordres aux commandans des provinces; mais il ne paroît pas (ce que j'avois craint) que le système de notre monarque soit la persecution, au contraire la personne de qui je tiens cela m'a dit qu'il croioit qu'aussy tot que le gros des affaires qu'il y a au conseil seroient desbrouillées, il y auroit un reglement de fait pour les protestans qui leur seroit favorable.

(1) Ici, et dans un autre passage de la lettre, c'est « le clergé et la gent dévoté » qui attisent, comme toujours, le feu des persécutions. Aucun point d'histoire n'est plus solidement établi que celui-là. Les évêques n'épargnent ni circulaires, ni sollicitations, ni suppliques. Comme le dit spirituellement Rabaut Saint-Etienne : « Les courriers sont fatigués du poids de leurs paquets. »

D'après tout ce que je viens de vous dire, mon avis et celui de plusieurs gens sages avec qui j'en ai causé est, que les protestans se conduisent avec prudence et circonspection, vis à vis les ordres que M. de Mommorency envera, de n'être pas récalcitrants et d'avoir l'air d'obeir parce que cela ne durera pas. Il y aura du changement avant qu'il soit peu, et si malheureusement les protestans prennent la mouche et qu'ils ayent l'air de vouloir resister, on ne manqueroit pas de partir de la, le clergé et la gente devotte, pour mander au conseil que les protestants resistent et font des assemblées pour former un party contre le nouveau Roy. Il est de la dernière consequence qu'ils se conduisent avec toute prudence; cecy ne sera que l'affaire du moment, j'en suis sur, et il y a tout lieu de se flatter que dans quelque temps il y aura une tolerance.

Comme la multiplicité des lettres pourroit nuire, si elles tomboient entre les mains de gens mal intentionnés, je n'escriis cecy qu'à vous, et vous aurez la bonté d'en faire part à Mess. de Jarnac, chez Piot, du Louïs et autres endroits, afin que tout le monde en soit averty, pour qu'ils reflexissent à la façon dont ils se conduiront. Je les exorte toujours à une grande prudence par les raisons que je vous ay dittes. C'est essentiel.

---

LETTRE D'OLIVIER DESMONT A COURT DE GEBELIN A PARIS (1).

Bordeaux, le 2 juillet 1774.

Monsieur et très-bon ami,

Hier nous eûmes une conférence avec tous les membres de notre Compagnie sur les affaires intéressantes dont vous avés entretenu notre ami du Bearn. Il a eu soin de nous faire passer une copie de vos lettres; nous y avons vû avec plaisir que les soins que vous vous êtes donné pour faire avorter les desseins de nos ennemis n'ont pas été sans succès. Tous nos associés m'ont expressément chargé de vous témoigner leur gratitude, et la satisfaction qu'ils ont goûtée en apprenant que vous avés pu parer un coup aussi funeste pour nous tous, et qu'on nous portait dans le temps que nous

(1) Brouillon raturé de la main d'Olivier Desmont. Gebelin répond le 27 juillet : voir plus bas cette réponse qui fait honneur au fils d'Antoine Court, mais non aux Églises réformées de l'époque, surtout à quelques-unes d'entre elles.

nous reposions plus que jamais sous les auspices du gouvernement, et d'un Roi qui donne déjà à sa nation les preuves d'une sagesse digne des plus grands princes. Vous n'avez pas seulement servi cette partie de nos frères sur qui devoient principalement tomber les coups de ce noir complot; vous avez encore rendu un grand service à tout le corps des Protestans, et à la nation elle-même.

Mais devons-nous toujours nous borner à éluder le mal qu'on veut nous faire? Ne devons-nous pas chercher à adoucir le sort de tant d'hommes dont la tranquillité est si utile à l'Etat? Les circonstances actuelles ne sont-elles pas favorables? Quels moyens faut-il employer pour y réussir plus tôt et plus sûrement? Si dans le commencement d'un règne on peut attendre de la part d'un Prince, qui porte sur le trône une âme si bienfaisante, des édits qui assurent le bonheur de ses peuples; d'un autre côté, n'est-ce pas trop tôt l'occuper de nos affaires particulières, et détourner son attention dans un temps où il semble qu'il veut et doit se donner tout entier à la nation? Cependant n'a-t-on pas à craindre, si l'on garde un respectueux silence, que nos ennemis ne cherchent à prévenir contre nous un Roi qui, si on lui parlait en notre faveur, et si on lui faisait sentir par de bonnes raisons, telles que celles qu'on peut lui donner, qu'il est utile à l'Etat, à la prospérité et à la gloire de son règne de nous mettre sous la protection des lois, et d'abroger celles qui nous flétrissent et nous proscrivent, il pourrait peut-être prendre occasion de son avènement au trône pour nous donner des preuves de sa bienveillance et de son amour pour ses peuples? Car, n'en doutons pas, Monsieur et bon ami, nos frères catholiques verraient de bon œil un édit qui nous mettrait au rang de citoyens et validerait nos mariages et nos baptêmes : du moins ceux d'entre eux qui ne sont pas animés d'un faux zèle, et qui dépouillés de tout préjugé et d'esprit de parti, ne pensent qu'à la gloire de leur patrie et au bien de l'humanité : le nombre de ceux-là est plus grand qu'on ne pense.

C'est sur tous ces objets que notre conférence a roulé : tous nos amis se sont réunis à dire qu'il convenait de vous prier de nous faire part de vos idées : et c'est là le but principal de ma lettre. Nous espérons donc, Monsieur et bon ami, que vous voudrés bien nous les communiquer. Le zèle avec lequel vous vous êtes employé dans toutes les occasions, nous est un sûr garant que vous voudrés



nous mettre à même de seconder vos vues, en nous faisant part des moyens qu'il y aurait à prendre pour hâter la tranquillité d'un corps dont vous êtes un des membres les plus estimables. Vous ne devés pas douter que notre zèle ne soit proportionné à l'intérêt de la cause. Mais deux loix font la base de toutes nos démarches. Nous ne nous écartons jamais de l'obéissance que nous devons à nos Rois dans tout ce qui n'est pas directement opposé à notre conscience : et dans tout le reste nous évitons l'éclat, et nous observons les règles de la prudence que nous tâchons de concilier avec les devoirs de notre religion. D'après ces principes vous comprenés que nous avons toute la déference possible pour les opinions de nos frères de l'autre communion, et tout le respect imaginable pour la religion du Prince. Avec ces sentimens nous croyons qu'il nous est permis de faire usage de tous les moyens que la politique, la religion et les circonstances nous offrent pour adoucir la rigueur des loix de l'Etat contre nous. Nous sommes dans l'idée que notre Prince ne trouvera pas mauvais qu'en faisant des vœux pour son Auguste personne, nous implorions sa protection. Mais c'est sur la route qu'il faut tenir qu'il convient de se consulter et de bien réfléchir. Celle que vous avés tenue et qui vous a si heureusement réussi, ne pourrait-on pas la tenir encore? Nous savons que des soins de cette espèce exposent à de grosses dépenses; aussi s'il convenait d'agir nous sommes disposés à contribuer de tout notre pouvoir aux frais nécessaires. Il s'agit seulement de savoir si les circonstances sont telles que nous pouvons les desirer. Les uns le pensent, les autres le nient, tous sont d'avis de peser, de consulter, de sonder, et de ne pas perdre le fruit de la tolérance qui munit en secret. C'est à vous, mon cher Monsieur, à nous aider à fixer nos idées, et la conduite que nous devons tenir. Tous nos amis vous en prient, après vous avoir assuré de leur estime et de leur reconnaissance pour ce que vous avés déjà fait, et pour ce que vous êtes disposé à faire. Je conviens que la multitude de vos occupations savantes ne vous permet guère de penser à nos affaires; mais songés, mon cher Monsieur, qu'il vaut mieux faire des heureux que de composer un livre, et surtout quand il s'agit du bonheur de trois millions d'hommes. D'ailleurs, quelques petits moments de réflexion que nous vous demandons ne nuiront pas à votre objet principal.

Vous connaissez le discours à l'occasion de la mort du feu Roi ; je le crois de Saint-Etienne ; on m'a dit que l'auteur était à Paris ; l'auriez-vous vu ? Il a paru des réflexions politiques sur les mariages des Protestans à l'occasion du procès de la Delle Roubel avec le sr Roux de Nimes qui fourniraient peut-être de nouvelles idées sur cette matière. Un mémoire dans ces circonstances, dans lequel on prendrait pour introduction le péril que les Protestans de Bearn et tous ceux du Royaume ont couru, depuis peu, l'allarme que ce bruit a répandu parmi eux, les causes pendantes aux différentes cours des provinces dans lesquelles on cherche à nourrir le ridicule préjugé qu'il n'y a plus de Protestans en France depuis l'édit révocatif et à faire déclarer leurs mariages concubinaires, leurs enfans bâtards, et dans lequel aussi on renfermerait en abrégé toutes les raisons décisives qui doivent engager le souverain à remédier par de bonnes loix à de si grands abus, un tel mémoire, dis-je, ne serait-il pas utile, et ne devrait-on pas le présenter au Roi ? Voyés, et veuillez me répondre le plus tôt que vous pourrés. J'ai l'honneur d'être

v. t. h. sr.

On nous saura gré d'entrer ici dans quelques détails sur un procès qui fit grand bruit à Nimes et dans tout le royaume. Les protestans, en particulier, s'en émurent beaucoup, et non sans raison, car c'était la grosse question de la validité de leurs mariages qui était en jeu.

Le sieur Roux et la demoiselle Roubel s'étaient mariés en 1765 : le contrat civil fut passé le 8 février, et la bénédiction fut donnée par un pasteur du désert ; les deux familles étaient protestantes. Cinq enfans naquirent de ce mariage ; ils en avaient conservé quatre, trois filles et un fils. Durant plusieurs années, paraît-il, la tendresse des deux époux fut vive et réciproque. Mais pendant une maladie longue et grave du mari, la femme tomba dans le désordre, et ses relations adultères ne restèrent pas tellement secrètes que le public n'en sût quelque chose, et enfin le mari. Portée à la coquetterie et curieuse d'aventures, caractère mal équilibré et extravagant, la dame Roux, dans son inconduite, sentait pourtant quelquefois les atteintes du remords ; elle se jetait alors aux genoux de son mari, et lui promettait avec larmes d'effacer sa faute par la conduite la plus régulière. Et le pauvre Roux, qui était bon, faible, et qui aimait toujours sa femme, pardonnait. Mais tout à coup, le 7 décembre 1773, à onze heures du matin, elle disparaît. Et ce n'est qu'après trois jours et trois nuits de recherches, et de mortelles angoisses, que le

sieur Roux apprend que sa femme a été placée dans une communauté religieuse, aux écoles de l'instruction chrétienne, par les soins de Jacomon, curé de Saint-Castor de Nîmes. Il y avait là un scandale à exploiter : on n'y manqua point; il y avait une âme à sauver... de l'hérésie! La demoiselle Roubel fit donc savoir au sieur Roux, par ministère d'huissier, qu'elle était résolue à abjurer la religion protestante, et elle l'engageait à en faire autant; en outre, elle déclarait qu'elle ne se considérait pas comme unie légalement à lui, attendu que leur mariage n'avait pas été béni par un prêtre. On comprend la réponse du mari à ces étranges sommations. Alors on lui intenta un procès : on voulut le ruiner après l'avoir déshonoré. La demoiselle Roubel réclamait « une affectation d'hypothèque, les intérêts d'une somme de 24,000 livres (c'était sa dot), supposés arréragés depuis près de neuf années, les intérêts à courir de cette même somme, la restitution d'une garde-robe précieuse, et une condamnation de 25,000 livres de dommages à raison de l'inexécution d'un contrat, etc.» Le contrat civil, comme tous ceux de l'époque, portait, en effet, cette clause : « A promis de faire bénir son mariage à la face de l'Eglise; » mais c'était une pure formalité qui ne tirait pas à conséquence. La nouvelle convertie, tout en faisant parade de sentiments religieux, ne négligeait pas, on le voit, les intérêts matériels : elle était bien conseillée.

Nous tirons ces détails des quatre brochures suivantes :

*Plaidoyer sur la validité d'un mariage protestant*, par M<sup>e</sup> Troussel, avocat au conseil supérieur. Nîmes, 1774. 40 pages in-8.

*Second plaidoyer ou réplique sur la validité d'un mariage protestant*, par le même.

*Discours de M<sup>e</sup> Mazer, avocat du Roi au présidial de Nîmes, dans la cause du sieur et de la dame Roux*. Nîmes, 1774. 41 pages in-12.

*Le cri de la nature et de la loi, dans la bouche des enfants de M. et Madame Roux, pour servir au jugement de leur procès et à la défense des mariages protestants*. A Nîmes, 6 mai 1774. 48 pages in-12.

Les trois premiers discours sont écrits d'après les règles de la rhétorique du temps : ils sont ampoulés; mais ils sont très-sympathiques aux protestants. Ils ne vont pas sans doute jusqu'à demander directement à la cour la reconnaissance de la légitimité des mariages bénis au désert : la loi était contre eux, et ils le savaient très-bien. Mais on voit, en lisant ces chaleureux plaidoyers, que cette loi inique ne tiendra pas longtemps devant le mouvement de l'opinion et des mœurs : un clergé fanatique a seul le triste courage de l'invoquer.

Troussel demande, au nom de Roux, que sa femme soit enfermée dans un couvent, et non dans une communauté religieuse où la liberté

de sortir, quand bon lui semblaît, lui était laissée tout entière, et s'engage, du reste, à payer pour elle une pension convenable. — Mazer requiert « qu'avant dire droit, et sans préjudice du droit des Parties, il soit nommé par la cour un curateur pour défendre les intérêts des enfants : lequel curateur sera mis en cause à la diligence de la Partie poursuivante. »

Nous trouvons dans le discours de Mazer quelques pages qui prouvent l'émotion profonde produite sur les protestants par ce malheureux procès. « Déjà, dit-il, le bruit de cette contestation avoit retenti jusques aux rochers des Cévennes ; l'allarme étoit dans tous les cœurs ; le négociant avoit abandonné ses comptoirs, l'artiste son atelier, l'artisan sa navette, le labourer sa charrue. Citoyens, rassurez-vous ! la cause du sieur Roux n'est pas encore la vôtre ; elle ne compromet point encore d'aussi grands intérêts. Nous n'avons point encore à craindre, pour notre foiblesse, la discussion d'une matière dans laquelle on ne peut toucher une raison sans faire gémir un sentiment : *Ne incedamus per ignes!* »

Nous renvoyons, pour la suite du procès Roux-Roubel, à plusieurs lettres de notre correspondance que nous publierons plus tard, en particulier à celle de Court de Gebelin, du 11 novembre et du 28 décembre 1774, et du 10 avril 1775, et à celle de Pomaret, du 6 novembre 1774. La dame Roux fut conduite à Vienne, en Dauphiné, et enfermée dans un couvent, deux de ses filles aussi. Quant aux avocats de Roux, Mazer et Troussel, ils furent dénoncés à M. le garde des sceaux par *quelques furieux ou fanatiques*, qui écrivirent contre eux *des horreurs*, comme le dit une de nos lettres ; ils eurent ordre de se rendre à la suite du conseil, et il fallut que Gebelin employât tout son crédit pour les tirer de ce mauvais pas où les avoit jetés leur sympathie pour les protestants persécutés.

---

RABAUD SAINT-ÉTIENNE A M. DESMOND, A BORDEAUX.

Nîmes, 7 juillet 1774.

Je réponds un peu tard à votre lettre, Monsieur et cher ami ; nous apprîmes, par vous et par M. Benezet à-la-fois, les intéressans détails que vous nous y donnez. Depuis, nous avons sù que les suites du contre ordre donné par le Roi avoient été des plus heureuses, et que le Béarn étoit tranquille. Les prêtres ne s'y occupa-

ront plus à soudoyer les cavaliers de la maréchaussée, et ils employeront leur tems à quelque chose de plus honnête.

L'ami de M. Broca, dont vous me parlez, est un homme bien en place pour nous rendre service, et je crois bien que vous ne sauriez mieux faire que de l'y exciter. C'est une ame de la première classe, et le meilleur cœur du monde; on me l'a peint ainsi (1). Je doute cependant qu'il connaisse assez les détails de nos affaires, les besoins de notre situation et les vœux des Prot., pour être en état de donner au gouvernement tous les renseignements nécessaires sur les divers objets qui nous concernent. Il fait fort bien de ne songer d'abord qu'à demander la validité des mariages; mais le principe qui le porte à faire ainsi son premier pas doit l'éloigner de parler des batêmes, qui supposent des ministres et tout l'attirail du culte, objet délicat dont il faut parler sans doute, mais avec certaines précautions, et un homme qui ne connaît pas à-la-fois et l'esprit du ministère et nos affaires, ne connaîtra point, certainement, ces précautions-là. On pourrait éviter de parler des batêmes et parler seulement des naissances, c'est-à-dire faire voir au gouvernement que les naissances des enfans des Prot. n'étant constatées par aucun registre public, il doit chercher un moyen pour le faire sans gêner la conscience des Prot., que l'on ne pourra contraindre à porter leurs enfans aux curés sans recommencer de longues et d'inutiles persécutions, et sans forcer les Prot. à tourner les yeux vers des régions plus tranquilles.

Relativement à ces objets, on a conçu dans la capitale, ici, en beaucoup d'endroits, l'idée d'avoir un homme instruit et actif chargé de poursuivre ces justes demandes. On sait, à n'en pouvoir douter, que l'instant est favorable, *des plus favorables*. Je vous renvoie à deux lettres que votre digne collègue a reçues de mon père, la dernière par ce même courrier. L'homme désigné s'entendrait avec l'ami qui fait de gros et savants volumes (2), et le libérateur de

(1) Cet ami de M. Broca, *son libérateur*, comme Saint-Etienne le désignera tout à l'heure, quel est-il? — Est-ce le chapelain Delabroue? Est-ce M. Meulh? — Nous pencherions vers ce dernier, d'après la lettre de Delabroue à M. Denys (Paul Rabaut), du 27 septembre 1773, citée par Charles Coquerel : *Histoire des Eglises du désert*, t. II, p. 532.

(2) Cet *ami qui fait de gros et savants volumes* est évidemment Court de Gebelin. Mais le premier dont parle Saint-Etienne, quel est-il? — Ne serait-ce pas le Coïnte? On s'expliquerait ainsi quelques paroles assez vives de Gebelin contre la méfiance de l'Eglise de Nîmes à son égard, et contre son manque de générosité.

M. Broca. Trois têtes, trois forces, trois activités réunies peuvent faire beaucoup, et une sage correspondance entre nous liera les diverses volontés de la vaste et malheureuse famille. Ces misérables persécuteurs s'entendent à merveille, et les courriers sont fatigués du poids de leurs paquets. Les év[êques] se sont écrit des lettres circulaires. Celui de Die sollicitait le commandant de sa province de lui donner des troupes pour courir sur les Prot.; on lui a donné quelques invalides. Il en est peut-être quelqu'un de modéré, et l'on nous assure que celui de Nîmes est de ce nombre. Occupez-vous, je vous prie, de cet objet important et très-pressant. Il y a, dans cet instant, une ouverture unique et qu'il serait indiscret de tracer sur ce papier. Je vous en ferai part sous le sceau du secret, dans une prochaine lettre, et à termes couverts, crainte de curieux.....

Portez-vous bien, mon ami, et donnez-moi de vos nouvelles. Écrivez-moi les volontés de vos messieurs, qu'il faut échauffer. Je suis toujours tout à vous.

DE S<sup>r</sup> ET.

Mon adresse : A Mess. Lapiere frères, p<sup>r</sup> M. Brunet

---

COURT DE GEBELIN A MONSIEUR DESMONT.

Paris, 27 juillet 1774.

Monsieur,

J'ai donné à votre lettre du 2 courant toute l'attention qu'elle mérite, et j'en ai même reçu de quelques autres provinces sur le même sujet. Je vois avec plaisir qu'enfin les Prot. commencent à penser à eux; ils se sont trop endormis, et ils sont trop peu connus à Paris et à la cour; oui, *trop peu connus*, je puis en parler de science certaine : il leur est donc très-important, je l'ai toujours dit, et je le répète, d'avoir ici une personne en état de paroître pour eux dans toutes les occasions, de solliciter pour eux, de parler pour eux, de prévenir en leur faveur les ministres, les chefs de bureau, les personnes en place; d'obtenir tantôt une chose, tantôt une autre; d'être toujours présent, afin d'être connu, aimé, et de pouvoir profiter des circonstances, car, et c'est ce qu'il faut bien se mettre dans l'esprit, les Prot. ne pourront rien emporter d'emblée, ni aujourd'hui ni en aucun tems : il y aura toujours contre eux le préjugé et le clergé.

On parle d'adresser au nouveau Roi des requêtes en leur faveur; c'est, à mon avis, le plus mauvais parti à prendre. Ces requêtes iroient au ministre des affaires de la Rel. ref., et là, elles resteroient, et ce mauvais succès affligeroit trop les Prot. Le ministre lui-même seroit fâché avec raison de ce qu'on n'est pas allé directement à lui dans une affaire majeure de son département. C'est donc une chose à négocier, par là même une affaire longue, et pour laquelle il faut dresser ses batteries de loin. Vous voyez, Monsieur, que je me raproche de ceux dont vous parlés, qui nient que les circonstances soient aussi favorables qu'on le pense; mais je ne saurois être de leur avis d'attendre les bras croisez *les fruits d'une tolérance qui mûrit en secret*. Je suis, au contraire, très fort d'avis de faciliter la maturité par des moyens aussi naturels, aussi simples, aussi surs. Je ne saurois, dans l'espace d'une lettre et avec aussi peu de tems que m'en laissent mes occupations, détailler toutes les raisons qui me déterminent pour cet avis, et que j'ai énoncé si souvent dans tant de lettres; mais je voudrois fort en pouvoir convaincre tout le corps, comme j'ai eu lieu de m'en convaincre ici par une expérience de onze ans. Les circonstances sont telles qu'on pourra même être très aise que quelqu'un représente ici les Prot.; je connois divers seigneurs qui le désirent, et des ministres même bien disposez pour eux. D'ailleurs, une fois que les Eglises auroient choisi une personne, ou se seroient déterminées à en avoir une, on seroit toujours à même de voir la route qu'elle auroit à suivre, et l'effet que pouroit produire une requête au Roi. On pourroit même la tenir toute prête pour le besoin.

Mais il est un autre préliminaire : les fonds nécessaires pour l'entretien d'une telle personne ici. Les Prot. seroient-ils disposés à les faire? Je connois des Eglises qui contribueroient avec plaisir, mais je ne sais si les plus considérables le voudroient. Cependant, on ne peut subsister ici, aller, venir, faire les voyages nécessaires à la cour et dans tous les lieux où elle va, soutenir une correspondance étendue, avoir un secretaire, donner des étrennes aux suisses, faire des honnetetés aux chefs de bureau bien intentionnés, etc., sans fonds, à moins qu'un Protestant riche, généreux, éclairé, voulut se consacrer lui et ses biens à cette bonne œuvre. En connoissez-vous quelqu'un? en ce cas, je vous en félicite et j'en félicite les Eglises. Pour moi, je n'ai pas l'avantage d'en connoître aucun.

Quant à moi, Monsieur, je n'ai pas besoin qu'on m'encourage à penser aux Eglises. Chacun sait que je leur ai été voué toute ma vie, que je leur ai tout sacrifié, que je ne me suis jetté dans les recherches immenses dont je m'occupe, que lorsqu'elles m'ont eu abandonné sans que je sache pourquoi; que je ne me suis livré à ces recherches que dans l'espérance de leur en devenir plus utile; que, quoiqu'abandonné d'une manière aussi sensible, je leur ai toujours rendu tous les services qui ont dépendu de moi, et que je n'ai connu les grands, que je n'ai été dans des audiences de ministres, que je n'ai fait aucune sollicitation, que je n'ai mis en œuvre le peu de crédit que je puis avoir que pour elles, et jamais pour moi, mes livres me suffisant pour moi, ces livres auxquels je dois tout, et desquels seuls je puis espérer de recouvrer le peu de bien que m'avoit laissé mon père, et que j'avois consommé ici, par un calcul très simple et qui vous feroit frémir. Chacun sait que je n'ai eu que dix mille livres, qui ne font que 500 livres de rente : avec la plus grande économie, il m'en faut plus de 1,600 par an; j'ai donc pris, toutes les années, le surplus sur ce petit capital : qu'en reste-t-il au bout de onze ans? Aussi n'ai-je pu commencer l'impression de mon ouvrage qu'en empruntant quatre mille livres, que m'ont généreusement prêté des catholiques de cette ville, pour lesquels je n'ai cependant rien fait. Sans cela, j'étois coulé à fond et obligé de me vendre à qui auroit voulu m'acheter. Cependant, toutes les années, je me suis prêté à solliciter pour ces mêmes Eglises dont j'avois si peu à me louer. Vous avez appris même le coup que je viens de parler, et actuellement, je négocie pour la liberté de deux malheureux, malgré le peu de tems que me laisse un ouvrage immense, pour lequel je dois tout à mes souscripteurs, sans lesquels je ne serois rien et entre lesquels, cependant, je compte si peu de Protestants. Je sais, à la vérité, qu'il y en a peu de lettrés parmi eux; mais il y en a quelques-uns de riches, etc. Mais en voilà trop sur un objet que je voudrois pouvoir me dissimuler à moi-même, et dont je ne vous parle que parce que vous m'avez mis sur ce chapitre, et que d'ailleurs vous ignorés toutes ces choses.

Il est étonnant qu'on n'ait point envoyé ici d'exemplaires de ces Memoires imprimés à Nîmes, sur un objet aussi important; ce sont cependant de ces choses qu'on devroit répandre ici, et distribuer aux gens en place et aux seigneurs bien intentionnés : ce seroit au



corps des Eglises à faire de ces sortes de dépenses. Des particuliers sont bien forcés à distribuer ainsi des Memoires qui les ont pour objet : le peu d'harmonie qu'il y a parmi les Prot. ne leur permettra-t-il jamais de suivre un pareil exemple?

J'ai parcouru le sermon dont vous me parlés : il n'est pas de M. S<sup>t</sup> Etienne, quoiqu'on reconnoisse son style çà et là; c'est l'ouvrage d'un jeune confrère actuellement sans Eglise fixe, et qui pense à battre en retraite, ayant une famille qui l'expose à de grandes dépenses. Je ne sais s'il a retiré ses frais ou au delà, n'ayant pas occasion de le voir.

Vous aurés sans doute vu actuellement mon second volume : je souhaite que vous en ayez été aussi content qu'on le paroît ici. Me voilà déjà enfoncé dans le troisième.

Mes respects, je vous prie, à ceux au nom desquels vous m'écrivez, et mes amitiés les plus empressées à votre digne collègue et excellent ami.

Je ne cesserai d'être, avec un attachement inviolable,

Monsieur, votre tres h. et tr. ob. servit,

GEBEL.

---

## VARIÉTÉS

---

### PIÈCES DE VERS

CONCERNANT LA MORT DE HENRI, DUC DE ROHAN, LE 13 AVRIL 1635,  
PAR SUITE DES BLESSURES QU'IL AVAIT REÇUES A LA BATAILLE  
DE RHINFELD, LE 28 FÉVRIER PRÉCÉDENT.

Le fragment de cahier qui les contient a été recueilli par M. Dugast-Matifeux, auquel j'en dois la communication.

Il se compose d'un cahier de papier jésus, dans la pâte duquel, au-dessous de la croix et des lettres IHS, on lit le nom du fabricant GATINAVD. Sa hauteur est d'un peu plus de 41 centimètres, et sa largeur de 31.

Plié en deux dans le sens de la hauteur, il forme 4 pages. Sur la première sont écrites les pièces que j'ai numérotées 1, 2 et 3. Le n<sup>o</sup> 4 commence avec la page 2<sup>e</sup>, et il a ses trois dernières strophes copiées au haut de la 4<sup>e</sup>. Il n'existe ni chiffre de pagination, ni trace de couture.

Cependant, il est hors de doute que ce feuillet a dû être recouvert d'un autre, dont les deux premières pages étaient écrites et contenaient au moins le commencement de la pièce n° 1<sup>er</sup>.

L'écriture, mince et arrondie, assez élégante, du reste, est bien celle des scribes du temps où le duc de Rohan mourut; mais le texte est peu correct, et même deux mots ont été omis.

Sauf le *sonnet* n° 3, qu'on ne peut lire sans penser aux récents désastres de notre malheureuse France, et sauf quatre ou cinq strophes des autres pièces, ces poésies, qui paraissent inédites, n'ont guère d'autre valeur littéraire que celle des regrets inspirés par la mort de l'illustre guerrier. Deux d'entre elles le désignent sous le nom de Timandre. La dernière où sa sœur, Anne de Rohan, est, non sans quelque raison, appelée Uranie, semble être l'œuvre d'un ministre protestant, que le surnom d'Aristandre ne contribuera probablement pas à faire connaître.

P. M.

---

 VERS SUR LA MORT DU DUC DE ROHAN.
N° 1<sup>er</sup>

(Le commencement manque.)

. . . . .  
 Son fils voulut mourir pour l'homme contemptible,  
 Bien qu'il soit Dieu très sage et monarque des rois;  
 Lui qui peut tout détruire en sa fureur terrible,  
 Afin de nous sauver du gouffre très horrible,  
 S'abaissa de son trône au dessous d'une croix.

Puisqu'il a triomphé des démons indomptables,  
 Du monde, de la chair, du péché et du sort,  
 Implorons ardemment ses bontés ineffables,  
 Attendant avec foi ses bontés secourables  
 Et ne craignant l'enfer, le monde ni la mort.

Peu à peu tout finit, toute chair devient cendre,  
 Le berger meurt ainsi que les plus puissants rois;  
 Les valeureux Césars et le grand Alexandre,  
 Henri (1), l'auguste Adolphe (2) et le juste Timandre  
 Ont tous souffert la mort et fléchi sous ses lois.

(1) Henri IV.

(2) Gustave-Adolphe, roi de Suède.

Puisque c'est un arrêt du tout irrévocable,  
 Que nous serviroit-il de nous en irriter?  
 L'innocent aujourd'hui meurt avec le coupable ;  
 Attendons constamment la Parque inexorable,  
 Car bien qu'on l'appréhende, on ne peut l'éviter.

---

N<sup>o</sup> 2<sup>e</sup>

## ÉPITAPHE.

Henri, duc de Rohan, gît dessous ce tombeau.  
 Ce grand prince, vainqueur, par le sort qui nous brave,  
 Est frappé comme Achille et meurt comme Gustave,  
 Mais son trépas est bien plus heureux et plus beau.

Lui qui fut sans repos, repose dans ce lieu.  
 Sa mort prouve qu'il faut que toute chose meure ;  
 Le ciel s'en réjouit, mais la terre le pleure :  
 Il mourut comme un homme et vécut selon Dieu.

---

N<sup>o</sup> 3<sup>e</sup>

## SONNET.

France, ne vante plus l'éclat de tes armées,  
 Le bruit de tes canons, le bras de tes guerriers ;  
 Mais plante des cyprès au lieu de tes lauriers :  
 Ta fortune finit en victoire Cadmée (1),  
 Tes trophées enfin s'exhalent en fumée.  
 Pour vaincre trop souvent, tu pourras volontiers  
 Faire que ton bonheur s'en allât des premiers,  
 Et pour frapper trop fort voir ta main désarmée.  
 L'Espagne, qui sembloit devaller au cercueil,  
 Recommence, dit-on, de bouffier (2) d'orgueil,  
 Jurant, par sa valeur, que ta perte est certaine ;

(1) C'est-à-dire comme celle dans laquelle les soldats de Cadmus s'entretuèrent.

(2) Ancienne forme de notre verbe *bouffir*.

Il ne lui faudroit plus qu'un seul de ces combats  
 Pour triompher du Louvre et le jeter à bas,  
 Puisque tu as perdu le parfait capitaine (1).

---

## CONSOLATIONS D'ARISTANDRE A URANIE

SUR LA MORT DE TIMANDRE.

Vous pour qui l'Hélicon tient ses trésors ouverts,  
 Princesse des vertus, puissante intelligence,  
 Astre dont la douce influence  
 M'invite à composer des vers.

Faites de votre esprit agir tous les ressorts,  
 Aux plus cruels malheurs opposez [la constance] (2) ;  
 Divine muse de la France,  
 Cessez de pleurer pour les morts.

Ceux que vous regrettez sont plus heureux que nous.  
 Ne vous attristez plus d'un mal imaginaire ;  
 Fâchez-vous de notre misère,  
 Pour nos péchés, affligez-vous.

Mais ne soupirez plus pour un si beau trépas,  
 Car Timandre est privé de toute inquiétude :  
 Il vit dans la béatitude,  
 Nous devons marcher sur ses pas.

La mort est le portail du repos éternel.  
 Je sais que votre deuil semble être légitime,  
 Et que votre belle âme estime  
 Que tout plaisir est criminel.

Mais ne vous trompez plus d'un faux raisonnement.  
 Ouvrez-moi votre oreille à ce cœur plein de flamme,  
 Et vous saurez de moi que l'âme  
 N'entre point dans le monument.

(1) Titre du principal ouvrage du duc de Rohan.

(2) Mots omis par le copiste.

Le corps est dans la poudre et l'esprit dans le ciel.  
 Vous savez qu'avec Dieu Timandre se repose ;  
 Qu'heureux par dessus toute chose,  
 Il y vit de manne et de miel.

Qu'il ne relève plus de l'empire du sort,  
 Qu'il ne craint plus le fer, la famine et la guerre,  
 Ni l'horrible feu du tonnerre,  
 Car il triomphe de la mort.

Qu'il voit réellement tout ce que nous croyons,  
 Qu'il jouit, dans les cieus, d'un plaisir desirable,  
 Qu'il voit le seul Dieu adorable  
 Dont les astres sont les rayons.

Qu'il laisse les mortels pour se joindre au vrai Dieu,  
 Qu'il est comblé de gloire au milieu des archanges,  
 Qu'il se pâme dans le saint lieu,  
 Célébrant ses saintes louanges.

Qu'il se voit au dessus du démon des malheurs,  
 Qu'il laisse les combats et reçoit la couronne,  
 Qu'un laurier son front environne,  
 Chargé d'étoiles et de fleurs.

Qu'il triomphe ravi dans l'immortalité ;  
 Bref, qu'aucun déplaisir ne peut troubler son âme  
 De qui le zèle, tout de flamme,  
 Loue Dieu dans l'éternité.

Que n'ignorant plus rien, il sait parfaitement  
 Les plus profonds secrets de toute la nature,  
 Et qu'il [voit toute] (1) créature  
 Et l'univers entièrement.

Qu'il se rit des démons et les met dans les fers,  
 Que dessus l'empirée il marche sur les astres,  
 Et qu'il triomphe des désastres  
 Ainsi que de tous les enfers.

(1) Mots tout à fait détruits.

Qu'il est dessus un trône, au haut point de grandeur,  
Que la béatitude est vraiment infinie.

L'enviez vous, sage Uranie,  
Regretteriez vous son bonheur ?

Si vous avez regret de ses félicités,  
Et si vous ne portez pas à ses plaisirs envie,  
Essayez vos yeux, Uranie ;  
Vos pleurs terniront leurs clartés.

Au nom du Tout Puissant, que j'implore à genoux,  
Par ce que vous aimez, par tout ce qu'on adore,  
Laissez pleurer la seule aurore,  
Ayez du moins pitié de vous.

Timandre est dans le ciel où nous devons aller ;  
Sa gloire est sans pareille et ses plaisirs extrêmes.  
Souhaitons d'y monter nous mêmes ;  
C'est de quoi nous devons parler.

Il est au ciel, content de sa félicité.  
Regretter son bonheur, c'est lui porter envie :  
La mort est le port de la vie  
Et celui de l'éternité.

Sur les voûtes du ciel, pour tout cet univers,  
De son divin Sauveur il prêche les louanges ;  
Il redit vos écrits aux anges  
Et devant Dieu chante vos vers (1).

Il déplore nos maux et prise son bonheur ;  
Tout le ciel est ravi d'une sainte harmonie.  
Consolez vous donc, Uranie,  
Et n'affligez point votre cœur.

Avant que d'expirer, il fut victorieux ;  
Ses illustres captifs lui rendirent hommage.  
Bénissez son heureux naufrage,  
Puisqu'il l'a mis dedans les cieux.

(1) On ne connaît qu'un petit nombre des poésies d'Anne de Rohan. Les recherches dans les recueils imprimés et manuscrits serait rendre un signalé service à l'histoire littéraire du XVII<sup>e</sup> siècle.

Par sa rare valeur, ne le soupirez plus;  
 Changez de ce visage une couleur si blême.  
 Enfin consolez-vous vous même  
 Et cessez des pleurs superflus.

Vous le deviez pleurer, mais c'est assez pleuré.  
 Je sais que Jésus Christ pleura son cher Lazare;  
 Mais la tombe est sourde et avare :  
 Le grand Timandre est enterré.

Il n'en reviendra qu'au jour du Jugement.  
 Dans ce siècle, le ciel ne fait plus de miracles,  
 [Et l'on ne parle des oracles] (1)  
 Que par emblèmes seulement.

Enfin vous le pleurez, ne le pouvant r'avoir.  
 Timandre a satisfait aux lois de la nature.  
 Il gît bien dans la sépulture,  
 Mais c'est au ciel qu'on le peut voir.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE STRASBOURG INCENDIÉES DANS LA NUIT  
 DU 24 AOÛT 1870. Lettre à M. Paul Meyer, l'un des directeurs de  
 la *Revue critique d'histoire et de littérature*, par RODOLPHE REUSS.

Navrante brochure, qui fait revivre en traits véridiques, sous la  
 date doublement néfaste du 24 août, une des plus lamentables  
 catastrophes de 1870 ! Il appartenait à un jeune érudit qui porte  
 dignement un beau nom, de retracer ce deuil de l'Alsace et du  
 monde civilisé, à l'éternelle honte de ses auteurs.

Strasbourg possédait (qui n'aime à s'en souvenir ?) sous les voûtes  
 d'un ancien couvent de Dominicains, devenu le temple neuf, deux  
 belles bibliothèques, chères à quiconque sait apprécier les plus  
 rares trésors du passé offrant une source inépuisable d'études au  
 temps présent. La première, celle du *séminaire protestant*, contem-  
 poraine de la Réforme, et due à l'initiative d'un magistrat vénéré,

(1) L'écriture de ce vers est complètement rongée.

Jean Sturm de Sturmeck, s'était accrue dans le cours des âges des collections les plus importantes, où la théologie, le droit, la médecine et la philologie occupaient une place d'honneur. Elle ne comptait pas moins de 100,000 volumes ou manuscrits, souvent consultés par les savants des deux rives du Rhin. La seconde bibliothèque, celle de la ville, de date plus récente, devait son origine au célèbre historien et diplomate du siècle dernier, Jean-Daniel Schœpflin, qui, par acte notarié du 25 mai 1765, fit don au magistrat de Strasbourg de sa bibliothèque particulière, comprenant les livres les plus rares. Ce fut le noyau d'une bibliothèque nouvelle qui, par ses rapides accroissements, égala, surpassa même son aînée, celle du séminaire, qu'elle complétait de la manière la plus heureuse par ses riches collections de littérature et d'histoire. On évaluait à près de 300,000 le nombre de ses volumes, dont le catalogue, œuvre du savant M. Yung, ne formait pas moins de 78 volumes in-folio. Les manuscrits, dont quelques-uns d'une célébrité européenne, étaient au nombre de 1,600. Qui n'a entendu parler de l'*Hortus Deliciarum*, de Herrade de Lansperg, abbesse du couvent de Hohenburg, et non moins remarquable par ses splendides miniatures que par son contenu littéraire? On citait encore, et à bon droit, le *Codex argenteus*, livre de prières du IX<sup>e</sup> siècle, en caractères d'or et d'argent sur vélin pourpre, et de nombreux missels où la Renaissance avait prodigué ses merveilleuses arabesques.

L'histoire locale était représentée par la *Grande Chronique allemande et latine*, de Kœnigshoven, publiée par les soins de l'Académie de Munich au moment où éclata la fatale guerre qui devait détruire tant de trésors. Une longue suite de chroniques variées faisait suite à ces premiers récits. Rappelons celle de Pierre Hermann d'Andelo, écrite vers 1400; celle de Materne Berler, de Ruffach, d'une date très-ancienne; celle de Balthasar Kogmann, économiste du chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux, rédigée vers 1578, et vingt autres dont il faut se résigner à dire avec le poète : *J'en passe et des meilleurs!* Mentionnons avec un soupir la double collection d'incunables (4,300 du séminaire et près de 5,000 de la ville!) où l'on remarquait le *Ciceronis officina*, de 1462, et la *Bible allemande*, de 1466; évoquons enfin les richesses de la collection spéciale connue sous le nom de la *Bibliothèque grise* et de la *Winkleriana*. « C'était, dit M. Rodolphe Reuss, le joyau le plus précieux du séminaire, au point de vue historique. Figurez-vous environ 500 gros volumes in-4<sup>o</sup>, renfermant chacun de trente à quarante pamphlets,



feuilles volantes, actualités, en prose et en vers du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle! Quelle riche moisson de faits et de détails oubliés, de traits de mœurs, de couleur locale, à glaner pour le romancier, le peintre et l'historien dans ces innombrables brochures! C'était comme un monde nouveau qui s'ouvrait au lecteur... Tout cela encore, tout cela irrévocablement perdu, sans qu'il soit même possible de prouver au monde savant combien grandes ont été nos pertes!

« Je ne parlerai pas des autres collections renfermées dans les salles de nos bibliothèques, et qui ont également péri. Les antiquités celtiques, romaines, germaniques, égyptiennes, de Schœpflin; le musée alsatique d'archéologie, que le dernier bibliothécaire de la ville, M. Saum, venait à peine d'installer; les beaux vitraux peints de la chartreuse de Molsheim, chef-d'œuvre des frères Laurent et Benoît Linck; les portraits des magistrats et dignitaires de l'Université qui ornaient les salles de la bibliothèque, tout, jusqu'à notre riche médaillier, a disparu sans laisser de trace; les pierres les plus massives ont été écrasées par la chute des poutres ou bien effritées par la chaleur de l'incendie. En même temps qu'eux périsaient les souvenirs les plus populaires de notre vieille histoire, notre vieille bannière républicaine du XV<sup>e</sup> siècle, le bonnet rouge dont on orna la flèche de la cathédrale pendant la Terreur, et le fameux pot en bronze que les Zurichois amenèrent en 1576 à Strasbourg, rempli d'une bouillie de mil encore chaude, pour montrer avec quelle rapidité ils voleraient au secours de leurs alliés en cas de danger. Ils nous l'ont prouvé, ces braves Suisses, à trois cents ans de distance, en venant, si simplement et avec tant de noblesse, arracher nos femmes et nos enfants à ce bombardement sans relâche, sous la pression duquel le général de Werder espérait briser l'énergie des citoyens de Strasbourg.

« De tous ces 400,000 volumes, de tous ces manuscrits, de tous ces souvenirs en pierre et en bronze qui nous rappelaient le passé, de tout ce monde intellectuel où des centaines de travailleurs venaient chercher le pain quotidien de l'esprit, il ne reste que des débris informes et quelques feuillets noircis que le plus léger souffle fait voler en poussière. De tous ces trésors de l'intelligence on n'a retrouvé qu'un tronçon du sabre de Kléber, comme si le sort avait voulu finir cette lugubre tragédie par un éclat de rire moqueur. Je n'ai pas besoin de vous dire combien ce désastre a rudement frappé tous ceux qui savaient apprécier, à leur juste valeur, et qui contemplaient, non sans orgueil, ces richesses réunies par le zèle

intelligent de nos pères; mais, chose digne de remarque! ce n'est pas aux sphères plus élevées de la société que s'est bornée l'impression d'une sincère et profonde douleur. Je n'oublierai jamais, pour ma part, cet homme du peuple, simple ouvrier en blouse, que je rencontrai le lendemain du 24 août, devant les ruines encore fumantes du temple neuf, et qui, pleurant à chaudes larmes, s'écriait : « O notre pauvre bibliothèque! C'est là ce qu'ils ont fait de plus indigne! » Je l'avoue, la colère naïve de cet homme, qui peut-être savait à peine lire, pour qui cette bibliothèque n'avait été jusqu'ici qu'une splendide inutilité, et qui pourtant sentait vaguement qu'il venait de se commettre ici un véritable forfait, un crime de lèse-civilisation, m'a profondément touché et je tenais à le rap-peler ici. »

A qui revient la responsabilité de cet effroyable désastre, sans précédent dans les annales des guerres modernes? Il est hors de doute que les précautions les plus élémentaires avaient été négligées, que l'administration municipale a manqué à tous ses devoirs; mais ne peut-elle invoquer comme excuse l'impossibilité de croire à un attentat aussi odieux que celui qui a été froidement prémédité, systématiquement accompli par le général de Werder? Or, sur ce point, nul doute possible. La vaste toiture du temple neuf, visible à tous les yeux, se détachait de quinze mètres au moins au-dessus des toits de la ville. Ce fut un des points de mire choisis : « Les Allemands, dit M. Reuss, avaient des plans détaillés et d'admirables artilleurs à l'habileté desquels nous rendions justice, tout en nous sentant impuissants contre leurs attaques. Ils ont montré une adresse hors ligne, et une précision vraiment stupéfiante dans leur tir. Ils ont choisi, promenant méthodiquement l'incendie à travers la ville entière, les édifices publics les uns après les autres, pour les réduire en cendres, et ils y ont réussi. Le temple neuf avec ses bibliothèques, le Musée de peinture et de sculpture, le Palais de justice, le Gymnase protestant, la nef de la cathédrale, l'arsenal, etc., ont été ainsi tour à tour *cueillis* au milieu de la ville (si l'on peut s'exprimer ainsi) et détruits par les bombes incendiaires qui les atteignaient avec une précision merveilleuse. L'artillerie ennemie s'est montrée beaucoup trop habile pendant la durée du siège, pour pouvoir plaider au sujet de la bibliothèque les circonstances atténuantes de l'incendie par maladresse. L'excuse serait ridicule autant que mensongère, quand on songe qu'au troisième coup une batterie prussienne a réussi à toucher la croix en pierre qui surmonte la flèche de la cathédrale, à une hauteur de cent

quarante mètres, et à la briser; et les artilleurs qui ne manquaient point ce but d'un demi-mètre à peine de surface, auraient été assez maladroits pour cribler de centaines de projectiles un immense édifice qui présentait une surface de centaines de mètres carrés? »

A quoi bon réfuter de vains sophismes que démentent les actes et le langage de l'impitoyable soldat, chargé de prendre Strasbourg à tout prix? Entre Tilly et Louvois il a sa place marquée au pilori de l'histoire. Ses titres sont de ceux qu'on ne discute point. On ne peut que s'associer à l'éloquente conclusion de M. Rodolphe Reuss, lorsque prenant congé de sa chère bibliothèque, « comme d'un mort chéri que l'on quitte à jamais, » et adressant un suprême adieu à tant de trésors froidement anéantis, pour faire triompher un savant système de pression morale, il s'écrie : « Le souvenir de leur destruction suffirait seul pour nourrir dans nos cœurs, à côté de la douleur la plus profonde, le plus inébranlable mépris pour tous ceux qui ont concouru à cette destruction sans nom, pour tous ceux qui l'ont approuvée, pour tous ceux qui, chaque jour encore, essayent de la défendre. »

Il ne manquait à cette rage dévastatrice, dont on peut suivre les traces en tant d'autres lieux, que la prétention, aussi ridicule que naïve, de recomposer avec un ramassis de volumes prélevés partout, la bibliothèque unique, admirable, qui ne saurait plus être désormais qu'un souvenir. Quand le barbare Mummius saccagea la belle Corinthe, il ignorait le prix des tableaux d'Apelle et des statues de Phidias. Il ne s'en douta que lorsqu'il vit le roi de Pergame offrir cent talents d'un tableau : « *Prenez garde*, dit-il aux entrepreneurs chargés de transporter ces chefs-d'œuvre en Italie, *prenez garde de les gâter, vous seriez condamnés à les refaire!* » Une bibliothèque trois fois séculaire ne se refait pas plus qu'un chef-d'œuvre antique. Faut-il le rappeler aux modernes imitateurs d'Omar?

J. B.

---

## CHRONIQUE

---

*La Renaissance à la Sorbonne.* — Notre collègue, M. Ch. Waddington, professeur agrégé à la Faculté des lettres de Paris, a ouvert le 8 janvier dernier, un cours sur un sujet de haut intérêt, la philosophie de la Renaissance. La Renaissance touche à la Réforme, et les réformateurs furent des lettrés dans le sens le plus élevé de

ce mot. La philosophie chrétienne leur a dû quelques-unes de ses meilleures pages. L'historien de Ramus n'aura garde de l'oublier, et il a su trouver dans sa première leçon de généreux accents pour caractériser les héros de la foi, par opposition aux beaux esprits à qui leur égoïsme prudent permit de s'éloigner de toute croyance, et de prendre le doute pour oreiller, tandis que d'autres savaient souffrir et mourir pour la vérité. Les conclusions du savant professeur ont été vivement applaudies et méritaient de l'être : « La Renaissance a été dans toute l'Europe une époque de réveil scientifique, politique et religieux. Pour la France en particulier, elle a succédé aux accablants désastres de la guerre de Cent ans, et abouti au siècle le plus brillant de notre histoire nationale. Je tire de là une conclusion que je crois salutaire autant que vraie, et que je livre en finissant aux patriotiques méditations de mes auditeurs. Partisan convaincu d'une philosophie qui croit à l'âme et au devoir, et qui nie résolument le hasard dans l'histoire comme dans la nature, ce m'est une force et une consolation de pouvoir me dire que s'il y a pour les hommes, individus et nations, des prospérités menteuses, voisines de la décadence, il y a aussi des douleurs qui, virilement acceptées sous le regard de Dieu, sont un moyen de relèvement et de grandeur. »

---

*Un nouveau prix académique.* — Dans sa séance du 3 janvier dernier, l'Académie française a décerné à notre illustre président honoraire M. Guizot, le prix biennal de vingt mille francs, pour deux de ses plus récents ouvrages, ses *Mémoires* et son *Histoire de France* destinée à la jeunesse. M. Guizot a répondu à M. Patin, secrétaire perpétuel de l'Académie, par la lettre suivante que nous sommes heureux de reproduire. Inutile d'ajouter que la docte compagnie a reçu cette communication avec le plus sympathique intérêt, et qu'elle a accepté, avec autant d'empressement que de gratitude, l'offre généreuse qui lui était faite, au nom des lettres françaises, par un de ses plus glorieux membres.

Paris, le 8 janvier 1872.

« Monsieur et cher confrère,

« J'ai reçu hier votre lettre du 4 de ce mois par laquelle vous m'informez que l'Académie française et, sur sa proposition, l'Institut

de France tout entier viennent de me faire un bien grand honneur en me décernant le prix biennal de 1871. J'en suis aussi fier que reconnaissant, et je vous prie de vouloir bien être, auprès de la glorieuse compagnie qui depuis si longtemps a daigné m'accueillir dans ses rangs, l'interprète des sentiments dont je suis pénétré en recevant d'elle ce nouveau témoignage de son affectueuse estime.

« Permettez-moi, mon cher confrère, de vous exprimer à vous-même combien je suis touché des termes du rapport qu'au nom de l'Académie française, vous avez fait, dans cette occasion, à l'Institut dans sa séance générale du 3 de ce mois, et qu'il a bien voulu accueillir favorablement. Les lettres ont vraiment des récompenses sans pareilles pour ceux qui, après s'être adonnés à leur culte avec les confiantes ambitions de la jeunesse, viennent, à la fin d'une vie agitée, leur demander un repos digne au sein d'un travail toujours si doux.

« J'ai encore, mon cher confrère, une prière à vous adresser. Veuillez soumettre à l'Académie française l'intention où je suis de consacrer le montant du prix biennal à la fondation d'un prix de 3,000 fr. que l'Académie aurait à décerner, tous les trois ans, au meilleur ouvrage publié dans les trois années précédentes, soit sur l'une des grandes époques de la littérature française depuis sa naissance jusqu'à nos jours, soit sur la vie et les œuvres de l'un des grands écrivains français, prosateurs ou poètes, philosophes, historiens, orateurs ou critiques érudits. J'espère que l'Académie ne refusera pas de s'associer à mon désir d'encourager ainsi l'amour et le respect de notre littérature nationale, et de perpétuer le souvenir de l'honneur qu'elle a daigné m'accorder aujourd'hui.

« Agréez, mon cher confrère, avec mes vifs remerciements, la nouvelle assurance des bien anciens sentiments de sincère amitié et de profonde estime dont je suis pénétré pour vous.

« GUIZOT. »

Le prix triennal fondé par M. Guizot, et qui portera son nom, sera donc décerné tous les trois ans, aux conditions marquées dans la lettre de l'illustre fondateur, et avec le triple revenu de la somme de 20,000 fr. dont il a fait don à l'Académie.

---

## NÉCROLOGIE

---

### M. LOUIS OPPERMANN.

Le 24 janvier dernier, s'est éteint à Paris, à l'âge de soixante-cinq ans, un homme aussi pieux que distingué, dont le nom demeure cher à tous ceux qui l'ont connu, et appelle un reconnaissant hommage dans ce recueil, M. Louis Oppermann, banquier, membre du Consistoire de la confession d'Augsbourg, et longtemps trésorier de notre Société. Les lecteurs de l'ancien *Bulletin* n'ont pas oublié avec quel zèle, quelle chaleur communicative, il plaidait chaque année la cause de notre œuvre historique. Un simple rapport financier devenait sous sa plume un appel généreux, élevé, qui trouvait un écho dans les cœurs (1). Il ne cessa de nous prêter un fraternel concours, que lorsque sa vue affaiblie et sa santé chancelante lui firent un devoir de se réserver pour la famille et pour l'Eglise auxquelles il dut les meilleures joies et les plus efficaces consolations de ses derniers jours. Il demeura jusqu'au bout sympathique à nos travaux, et son approbation, pour être discrètement exprimée, n'était pas moins un encouragement, un honneur. En lui nous perdons un ami de la première heure, dont le souvenir se lie à celui de deux collègues bien chers, membres-fondateurs de notre œuvre, Edouard Verny et Christian Bartholmèss.

J. B.

---

(1) *Bulletin*, t. II-IX. Le rapport de M. Oppermann sur les exercices des deux premières années, 1852-1853 et 1853-1854, est un modèle du genre.

---

ERRATUM. — Dans le *Mémoire de Théodore de Bèze sur les guerres de religion* (*Bulletin* de janvier, p. 33, l. 7 et 8), il faut lire : non *pas* d'esmotions, non *pas* de séditions, non *pas* d'entreprises pour avancer la religion, etc., au lieu de : non *par*.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

## ÉTUDES HISTORIQUES

---

### ESSAI SUR LES ABJURATIONS

PARMI LES RÉFORMÉS DE FRANCE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV (1)

#### CHAPITRE CINQUIÈME

##### *Les voies de persuasion.*

Aurait-on réellement lieu d'être surpris que parmi les moyens de persuasion employés, nous n'ayons pas mentionné plus expressément que nous ne l'avons fait, et en toute première ligne, la controverse, la discussion contradictoire ouvertement posée entre les docteurs de l'une et de l'autre communion, ou du moins un enseignement positif donné de bonne foi aux populations qu'on voulait amener au catholicisme ?

La chose se présentait d'une manière si naturelle, qu'il a été en réalité impossible de l'éviter, et les auteurs catholiques n'ont pas manqué de faire grand état de ce qui a été accompli à cet égard. Mais on va voir à quoi s'est réduit le peu dont on fait étalage.

(1) Voir les livraisons de janvier et février, p. 8 et 57.

« Si l'on se transporte, dit M. de Bausset, au temps où vécurent Bossuet et Fénelon, si l'on se rappelle l'esprit général du siècle de Louis XIV, on ne sera pas étonné de voir ces deux hommes si célèbres se consacrer avec autant de zèle, de succès et de gloire, à des controverses dont les résultats intéressaient également l'Eglise et l'Etat. On se trouvait alors engagé dans l'exécution du plan formé depuis si longtemps par Louis XIV et son conseil, pour ne laisser subsister en France que l'exercice public du culte catholique. Louis XIV prêt à prononcer la révocation de l'Edit de Nantes, avait voulu faire précéder cette grande mesure politique par tous les moyens d'instruction qui devaient en préparer le succès. En éloignant les pasteurs dont la présence devait naturellement s'opposer au succès de ses desseins pour la réunion de tous ses sujets dans une même religion, il ne pouvait laisser leurs anciens prosélytes sans instruction religieuse et sans principes de morale. Il résolut d'envoyer des missionnaires dans les provinces de son royaume où l'on comptait le plus de protestants, pour confirmer dans la doctrine de l'Eglise catholique ceux qui s'y étaient déjà réunis, et pour y ramener ceux qui se refusaient encore à revenir à la religion de leurs pères (1). »

L'expulsion des pasteurs mentionnée par l'historien avec une si grande naïveté, peut donner une idée de ce qu'ont été ces controverses si « glorieuses » pour les défenseurs de la foi catholique et accompagnées de si remarquables « succès ». On avait trouvé plus avantageux de supprimer les adversaires que d'avoir à répondre à leurs arguments. Mais avant cette expulsion y avait-il eu des controverses sérieuses ?

Osera-t-on citer comme rentrant dans cette catégorie la conférence que l'on essaya de provoquer entre le pasteur Claude et l'archevêque de Paris, à laquelle le premier fut convoqué par une *lettre de cachet*, de même que ce grand nombre d'autres pareilles auxquelles furent appelés après la révoca-

(1) *Vie de Fénelon*, t. 1, p. 91 et 94.



tion, de fidèles protestants qui, sous le poids de la volonté formelle du monarque, n'y trouvèrent pour toute liberté que celle d'abjurer entre les mains du dignitaire ecclésiastique qu'on leur avait donné pour partie adverse? Alléguera-t-on avec plus d'apparence la conférence célèbre où se rencontrèrent à l'hôtel de Roye en 1678, le même Claude et Bossuet, comme les représentants respectifs les plus distingués et les plus capables des deux Eglises? On sait à quelle occasion elle eut lieu. Mademoiselle Marie de Duras, dame d'atours de la duchesse d'Orléans, fille de Gui Aldonce de Durfort de Duras, maréchal de camp, et d'Elisabeth de la Tour d'Auvergne, sœur de Turenne, voulant, à l'exemple de cet oncle célèbre et de deux de ses propres frères, les maréchaux de Duras et de Lorges, abjurer le protestantisme, dans lequel elle avait été élevée par sa pieuse mère, tint à honneur de le faire avec éclat. Les deux champions désignés par elle, discutèrent en présence de quelques personnes de l'une et de l'autre religion, sur l'autorité de l'Eglise, et le résultat fut, comme il arrive d'ordinaire, que chacun des deux partis prétendit avoir remporté la victoire. Mademoiselle de Duras se convertit comme elle y était déjà résolue avant la conférence. Aussi Claude sentant la faute qu'il avait commise, se promit bien de ne pas retomber dans un semblable piège, et refusa dans la suite de prendre part à des luttes pareilles, comme on le vit en plusieurs occasions où il fut vainement provoqué, et en particulier au sujet de la marquise d'Houquetot, qui eût vivement désiré de donner à sa propre abjuration le retentissement qu'avait eu celle de Mademoiselle de Duras. Claude et ses collègues furent du reste bientôt, par leur expulsion, mis à l'abri de la tentation de répondre à des provocations si peu sincères.

La controverse a été loin de jouer le rôle qui eût dû lui être assigné en présence du but que l'on affichait hautement, d'amener des conversions réelles. Elle a été promptement dénaturée et n'est bientôt devenue, comme dans les cas que nous venons de signaler, qu'une vaine parade. Elle a été même

moins que cela, ainsi que le démontre le témoignage de Fénelon lui-même, rendant compte au marquis de Seignelay des efforts qu'il avait faits pour convaincre M. de Saint-Hermine. La conversion de ce gentilhomme si ferme dans sa foi, indépendamment du bon effet qui en serait résulté sur tous les protestants du Poitou, aurait été le moyen le plus heureux de plaire à Madame de Maintenon, en secondant les vœux de son zèle religieux pour une famille à laquelle elle était attachée par les liens du sang, de l'amitié et de la reconnaissance (1). Fénelon eut recours à cette occasion à un expédient assez original. « Ne pouvant trouver de ministre protestant qui consentît à entrer en dispute avec lui, dit son historien en rapportant ce fait, parce que tous ceux qui en avaient pris l'engagement, ou s'étaient convertis, ou avaient disparu (on sait ce qu'avait été cette disparition et à quelle force majeure elle était due), il se chargea lui-même du rôle de ministre protestant, et s'établit en controverse réglée contre l'abbé de Langeron, en plusieurs conférences qui eurent lieu en présence de M. de Saint-Hermine. » Mais écoutons Fénelon lui-même donnant dans sa lettre à Seignelay, du 8 mars 1686 de précieux détails : « J'ai eu sept ou huit longues conversations avec M. de Saint-Hermine, à Rochefort, où j'ai été le chercher ; il entend bien ce qu'on lui dit ; il n'a rien à y répondre, mais il ne prend aucun parti. M. l'abbé de Langeron et moi, nous avons fait devant lui des conférences assez fortes l'un contre l'autre. Je faisais le protestant et je disais tout ce que les ministres peuvent dire de plus spécieux. M. de Saint-Hermine sentait fort bien la faiblesse de mes raisons, quelque tour que je leur donnasse. Celles de M. de Langeron lui paraissaient décisives ; et

(1) Henri-Louis de Saint-Hermine, fils d'Elie de Saint-Hermine, sieur de la Laigne en Aunis, et de Madeleine Le Valois de Villette, était fils d'une cousine germaine de Madame de Maintenon. Cette Madeleine était fille de Benjamin Le Valois, sieur de Villette, et de Louise-Arthémise d'Aubigné, qu'Agrippa appelait *son unique* en faisant douloureusement allusion, par cette expression, aux chagrins amers dont la conduite de son fils Constant avait été la source pour son cœur de père. Louise-Arthémise, grand-mère de Saint-Hermine, était cette dame de Villette de Murçay qui servit de mère à la jeune Françoise d'Aubigné, plus tard Madame de Maintenon.

quelquefois il répondait lui-même ce qu'il fallait contre moi. Après cela j'attendais qu'il serait ébranlé ; mais rien ne s'est remué en lui, au moins au dehors. Je ne sais s'il ne tient point à sa religion par quelque raison secrète de famille. Je serais retourné à Rochefort, pour lui parler encore selon vos ordres, si M. l'intendant ne m'avait mandé qu'il est allé en Poitou. Dès qu'il sera revenu, j'irai à Rochefort, et je vous rendrai compte, Monsieur, de ce que j'aurai fait (1). »

L'homme qui était l'objet de cette charitable sollicitude ne fut pas longtemps libre. Son refus de se laisser convaincre par l'argumentation contradictoire des éloquents abbés missionnaires fut jugé digne de répression. Au mois d'août suivant, nous le trouvons à la Bastille, exposé aux sollicitations de convertisseurs et en particulier à celles de son oncle, le chef d'escadre de Villette qui, ayant cédé lui-même après une longue résistance, sur laquelle on avait cru sans doute pouvoir fonder un meilleur espoir, s'efforçait d'amener l'abjuration des membres de sa famille, en leur adressant des dissertations rédigées par des controversistes en titre et qu'il se plaisait à signer de son nom (2).

N'a-t-on pas lieu d'être confondu d'étonnement en voyant Fénelon, avec une bonhomie dont il n'est pas possible de suspecter la sincérité, prendre part à une aussi ridicule et odieuse comédie que celle dont il n'a pas craint de se faire gloire auprès du ministre, et raconter naïvement comment Saint-Hermine, avec une suprême ironie, dont il n'a pas l'air de se douter, réfutait lui-même dans l'occasion les arguments du pseudo-protestant ?

Et voilà ce qu'on appelait de la controverse, voilà ce qu'on se glorifiait d'avoir fait pour éclairer les hérétiques et pour leur fournir les moyens d'instruction propres à les convaincre et à les amener à une sérieuse conversion ! Quand a-t-on vu les catholiques, qui avaient toujours le pouvoir pour eux, ap-

(1) *Vie de Fénelon*, t. I, p. 116.

(2) *Cinquante lettres*, p. 43.

perler les prétendants à une discussion loyale, sincère, au sujet de laquelle les adversaires fussent réellement placés dans une position égale? Et, l'histoire à la main, ne sommes-nous pas fondés à constater que comme moyen de conversion au catholicisme, la controverse a occupé une place bien chétive et bien inférieure à celle que la loyauté la plus élémentaire eût réclamée pour elle? Ici encore, nous sommes conduits à le reconnaître, c'était, non la conviction, mais la soumission, qu'on voulait obtenir à tout prix (1).

Quelle moralité y avait-il dans ces voies obliques sur lesquelles on ne se refusait pas à s'avancer, sous couleur de rendre plus faciles les adhésions à l'Eglise romaine? Que de fois les convertisseurs de tout genre, ne se sont-ils pas rendus complices et instigateurs de la plus honteuse dissimulation, de la duplicité la plus coupable chez les infortunés qu'ils parvenaient à séduire, en leur persuadant que tout ce qu'on leur demandait, c'était une adhésion purement extérieure? « Ce qu'on exige de vous, disait-on à ceux qu'on n'avait pas la perspective de gagner par la terreur ou par des mobiles intéressés, ce qu'on exige de vous est si peu de chose, une simple formalité, une signature qui n'engage en rien votre foi intérieure. Quand vous vous serez réunis, vous n'en serez pas moins libres de croire et de penser au fond de votre âme ce que vous voudrez. » Puis, lorsque par des conseils affectueux, par des concessions habilement présentées, par des obsessions persévérantes, on avait extorqué un consentement dû à la lassitude, à la contrainte morale, bien plus qu'à une conviction consciente, ceux qui l'avaient donné dans de telles conditions, ne s'en trouvaient pas moins sous le coup de l'épouvantable loi contre les relaps. Cette dissimulation à laquelle on les avait

(1) Le témoignage du maréchal de Villars montre assez naïvement à quoi se réduisaient le plus ordinairement, et de la part des meilleurs esprits, les voies de persuasion: « L'on me flattait, dit-il, que mes discours au peuple faisaient quelque impression. M.M. (les évêques) de Nismes et d'Alais m'ont assuré que je disais précisément ce qui était le plus propre à ramener les esprits. Mais je dois avouer que je réussis mieux à les forcer qu'à les persuader. » *Lettre à M. de Chamillard* du 9 mai 1704; *Vie du maréchal de Villars*, t. I, p. 309.

poussés, on ne la leur permettait pas longtemps, et on les punissait bientôt avec une odieuse sévérité pour le moindre signe de ce protestantisme auquel il semblait qu'on leur avait permis de demeurer secrètement attachés. Toute pratique de leur ancien culte, même au foyer domestique, leur était absolument interdite, et les exposait aux traitements les plus rigoureux.

Il est curieux de rapprocher ici comme contraste et comme inconséquence palpable, ce que Fénelon conseille et approuve dans ses *Lettres sur l'autorité de l'Eglise*. Tandis qu'on exigeait des nouveaux réunis qu'ils ne fissent aucun acte de culte protestant, ni en public ni en secret, et qu'ils pratiquassent le culte catholique, l'émule de Bossuet approuve pleinement que les missionnaires catholiques envoyés en Angleterre, « se travestissent en laïques, pour cacher leur caractère et leur religion. » Parmi les directions qu'il émet à ce sujet, nous citerons en particulier textuellement les deux suivantes qui donneront l'esprit des autres : « Il n'est ni nécessaire, ni prudent de faire dans de telles circonstances (lorsqu'on se trouve en pays schismatique), aucun acte public de la religion catholique. Les anciens fidèles se gardaient bien d'en faire d'ordinaire aux yeux des païens. Nos missionnaires n'en font aucun en Angleterre pour n'exciter point mal à propos une persécution. On peut et on doit imiter ces ménagements. » — « On peut faire ces actes en secret, pour remplir son devoir et pour édifier les personnes de confiance, quoiqu'on prenne des précautions infinies pour les cacher à tous les autres (1). »

Ce contraste si frappant entre les directions données aux missionnaires catholiques pour les engager à dissimuler leur foi, et les lourdes condamnations portées contre toute duplicité de la part des protestants, n'est-il pas pour ces derniers un vrai sujet de gloire ? n'est-il pas un hommage éclatant rendu au caractère hautement moral de la religion protestante ? Ah !

(1) *Œuvres de Fénelon*, t. III, p. 20 à 24.

malgré les douleurs, malgré les souffrances cruelles dont cet hommage involontaire rendu à la vérité a été la source pour les réformés, nous pouvons hautement nous féliciter de ce qu'une coupable dissimulation s'est vue formellement condamnée par ceux-là même qui se permettaient de la favoriser dans leur propre sein !

Ces dissimulations, colorées du caractère de fraudes pieuses, ces sacrifices de la vérité faits dans un but de prosélytisme, combien de fois ne les a-t-on pas mis en usage à l'égard d'infortunés captifs résistant aux voies ordinaires de persuasion, et que l'on tentait d'amener à l'abjuration en leur affirmant que leurs amis, leurs parents, venaient de renier leur foi ? On en citerait aisément de nombreux exemples, et parmi eux des cas trop douloureux, où une fausse nouvelle relative à la prétendue faiblesse de ceux sur la fermeté inébranlable desquels elles avaient le plus compté, a brusquement déterminé la chute des malheureuses victimes d'un odieux et impudent mensonge.

Mais dans bien des cas, la fausseté allait plus loin encore et avait une portée bien plus étendue. On ne se faisait pas faute de dissimuler les erreurs du papisme, de les voiler sous des apparences trompeuses, de les colorer afin de les rendre moins choquantes, ou même de les nier effrontément. Et cela, on le trouve chez les hommes les plus éminents, chez les docteurs les plus vénérés de l'Eglise romaine, chez un Fénelon, chez un Bossuet.

N'a-t-on pas vu le premier, par exemple, non-seulement se permettre, mais se glorifier de laisser dans l'ombre le culte des images et l'invocation des saints, lorsqu'il avait affaire aux protestants qu'il devait amener à la foi catholique, et cela au point qu'il a eu à lutter sur ce sujet avec le tout-puissant confesseur de Louis XIV ? « J'ai reçu, écrivait-il à M. de Seignelay (7 février 1686) une lettre du père de la Chaise, qui me donne des avis fort honnêtes et fort obligeants sur ce qu'il faut dès les premiers jours accoutumer les nouveaux convertis aux

pratiques de l'Eglise pour l'invocation des saints et le culte des images. (Le jésuite y mettait de la justice et de la rondeur.) Je lui avais écrit dès les commencements que nous avions cru devoir différer de quelques jours l'*ave Maria* dans nos sermons, et les autres invocations des saints dans les prières publiques que nous faisons en chaire. Je lui avais rendu ce compte par précaution, quoique nous ne fissions en cela que ce que font tous les jours les curés dans leurs prônes, et les missionnaires dans leurs instructions familières (1). » Quoi de plus manifestement faux et trompeur qu'un système autorisant une telle hypocrisie ? Et comment les panégyristes de Fénelon n'ont-ils pas compris que par leurs aveux à cet égard ils imprimaient une tache sur le front de leur héros ?

Mais la chose était si bien reçue que les convertisseurs ne s'en faisaient aucune honte : « Voici encore un gentilhomme, mon parent, au même degré que M. de Murçay, écrivait Madame de Maintenon à l'abbé Gobelin. (Il s'agissait de M. de Saint-Hermine auprès duquel sa zélée cousine faisait une première tentative.) Je vous le recommande. Mettez-vous bien dans l'esprit son éducation huguenote. Ne lui dites d'abord que le nécessaire sur l'invocation des saints, les indulgences et sur les autres points qui le choquent si fort (2). »

Le grand Bossuet a sanctionné ce système d'une manière plus formelle et plus positive encore, en généralisant l'application dans son fameux livre de l'*Exposition de la foi catholique*, qui devait « offrir la déclaration claire et exacte des principes de l'Eglise sur les questions de controverses agitées depuis le seizième siècle, en les séparant avec une attention scrupuleuse de toutes les opinions particulières des théologiens et de tout ce que la crédulité ou une piété peu éclairée avaient cru pouvoir y ajouter (3). » Bossuet ne se montra jamais plus habile que dans ce livre consacré, dans sa première ébauche,

(1) *Vie de Fénelon*, t. I, p. 10.

(2) *Lettres*, t. II, p. 82.

(3) *Vie de Bossuet*, t. I, p. 107.

à l'instruction du marquis de Dangeau, et de son frère, le marquis de Courcillon, connu plus tard sous le nom d'abbé de Dangeau, petit-fils de Duplessis-Mornay, que Bossuet réussit à arracher à la foi de leur noble aïeul, puis destiné dans sa forme définitive à amener la conversion de Turenne; le livre de l'*Exposition* acquit, surtout de ce dernier succès, un immense crédit. On peut citer un bon nombre de réformés qui, à l'exemple de l'illustre maréchal, s'appuyèrent sur cet ouvrage pour justifier leur changement de religion.

Il serait peut-être permis de croire, avec plusieurs écrivains protestants de l'époque, que soit Turenne, soit ceux qui l'ont suivi dans son abjuration, en exaltant bien haut le livre de Bossuet, et en s'indignant de la fausseté de leurs ministres, qui leur avaient toujours dépeint l'Eglise romaine sous de tout autres couleurs, se seraient vraisemblablement convertis, lors même que ce livre n'eût pas existé. Penchant déjà vers l'abjuration, ils ont été bien aises de trouver ce moyen de se défendre contre l'accusation de légèreté, et de voir certaines choses qui les offensaient encore, tournées si habilement du côté où ils désiraient qu'elles le fussent. En admirant le talent hors ligne de l'auteur de l'*Exposition*, on est conduit à se demander si son livre était d'une parfaite loyauté, et s'il était réellement propre à produire des convictions sincères et durables. Et pour nous en tenir au point particulier que nous avons mentionné tout à l'heure, que devaient éprouver au bout de peu de temps, ceux qui, s'étant ralliés de bonne foi, sur l'assurance qui leur était donnée par Bossuet que les catholiques ne servent point les images, et qu'ils n'invoquent les saints que comme nous demandons aux fidèles sur la terre de prier Dieu pour nous, voyaient néanmoins que dans toutes les Eglises, on servait les images et on invoquait les saints avec tous les actes externes d'une adoration religieuse? Ne devaient-ils pas trouver là de fortes raisons de dire qu'on les avait sciemment trompés, et de puissants motifs pour retourner au protestantisme pour peu qu'ils fussent sincères? Le résultat le



plus positif de ce livre si habilement rédigé a dû être d'accroître la malheureuse catégorie des relaps.

En induisant en erreur les hérétiques sous couleur de vouloir les éclairer sur la vraie doctrine de l'Eglise romaine, le livre de l'*Exposition* était propre à produire un effet non moins désastreux dans l'esprit des catholiques eux-mêmes. Car, en réduisant comme il le fait, le service des images à rien, l'invocation des saints et la vénération des saintes reliques à très-peu de chose, en parlant très-faiblement des indulgences, en ne disant rien du purgatoire, en exaltant peu les fruits du sacrifice de la messe, il offrait un contraste frappant avec l'enseignement habituellement donné dans les Eglises soit par les pratiques journalières du culte, soit par les instructions des curés. Or ceux, déjà nombreux, qui se trouvaient disposés à quelque degré de scepticisme, n'étaient-ils pas tout naturellement conduits à relever ce contraste et à en tirer des conséquences peu propres à relever ou à affermir la foi dans leurs âmes? on ne peut que se joindre au jugement porté sur ce sujet par un écrivain de la communion romaine : « On a vu de tout temps, écrivait le père Maimbourg, que tous ces prétendus accommodements et ménagements de religion qu'on a voulu faire pour réunir les hérétiques avec les catholiques dans ces prétendues *expositions de la foi* qui suppriment ou qui dissimulent, ou qui n'expriment qu'en termes ambigus ou trop raccourcis, une partie de la doctrine de l'Eglise, ne satisfont ni les uns ni les autres, qui se plaignent également qu'on biaise dans une chose aussi délicate que la foi, où l'on ne peut faillir en un point qu'on ne manque en tous (1). » N'en déplaise à ses nombreux admirateurs, le scepticisme et l'indifférence ont trouvé plus d'un argument dans le livre tant vanté de Bossuet.

Le manque d'une vraie droiture dans les principes qui dirigeaient soit le roi, soit ses conseillers civils et ecclésiastiques,

(1) Maimbourg, *Histoire du Luthéranisme*.

et dans la conduite à suivre pour préparer la réunion des protestants, se révélait encore dans l'arbitraire absolu avec lequel on prononçait dans certaines occasions sur le sort des uns ou des autres. La tolérance dont on usait à l'égard de quelques-uns, et l'excessive sévérité dont d'autres étaient les objets, dans des circonstances qui semblaient absolument analogues, ne reposaient sur aucun système ayant pour bases le respect de la justice et l'amour de la liberté. A l'époque de la révocation de l'Édit de Nantes, on accordait à certaines notabilités protestantes des facilités pour l'expatriation que telles autres ne purent jamais obtenir. Madame de Maintenon écrivait à ce moment-là à Madame de Saint-Géran : « M. du Quesne n'ira ni en Hollande ni en Angleterre, M. de Schomberg est moins utile et plus opiniâtre (1). » Les motifs secrets de la double décision ici relatée sont assez clairement indiqués. On avait besoin de la présence à Paris du vieil amiral, pour se donner encore l'air d'user de quelque tolérance, tandis que la mâle fermeté du maréchal était une épine dont on était heureux de pouvoir se débarrasser promptement. On se souvenait qu'en 1675, il avait noblement refusé le bâton qu'on lui offrait au prix d'une abjuration, en répondant au roi : « Ma religion m'est plus chère que toutes choses ; si elle m'empêche de monter à ce poste élevé, c'est assez pour m'en consoler, que Votre Majesté m'en ait jugé digne. » On se souvenait également qu'on avait dû néanmoins lui conférer cette haute dignité sans conditions après la mort de Turenne. Mais il avait perdu les bonnes grâces du monarque, son absence était désirée ; aussi put-il se rendre en Portugal, dans le même temps que Ruvigny gagnait l'Angleterre et que bien d'autres étaient jetés dans la Bastille, ou relégués en province, ou détenus dans quelque château fort. Le comte de Royè, Frédéric-Charles de la Rochefoucauld, avait obtenu précédemment la permission de se retirer en Danemark, où le roi le nomma

(1) *Lettres*, t. VIII, p. 123 (du 25 octobre 1685).

grand maréchal de ses armées. Sa famille n'avait pas joui de la même faveur, car deux de ses fils furent placés au collège Louis-le-Grand, et abjurèrent à l'exemple de leur frère aîné, et trois de ses filles enfermées dans le couvent de Notre-Dame de Soissons, en sortirent aussi catholiques. La princesse de Tarente n'avait dû qu'à la considération de ses hautes alliances dans toutes les maisons régnautes, la permission qui lui fut accordée de sortir de France pour s'établir en Allemagne. Madame de Duras, la sœur de Turenne, ne put obtenir le même avantage, malgré son âge avancé et le désir ardent qu'elle avait de suivre ses coreligionnaires dans l'émigration, ce qui, au rapport du marquis de Sourches, contribua à hâter sa fin. Elle avait eu la douleur amère de voir abjurer deux de ses fils, les maréchaux de Duras et de Lorges, et n'eut pas la consolation de rejoindre le troisième, comte de Feversham, qui, demeuré fidèle au protestantisme, avait trouvé à la cour de Londres et dans les armées de Guillaume d'Orange une haute position. Sa fille, Madame de Bourbon-Malauze, ne put pas échapper mieux qu'elle, à la tyrannie de Louis XIV. Retenue en France, elle fut convertie de force, avec sa propre fille, tandis que son second fils, Armand, marquis de Mirremont, allait à l'étranger commencer en faveur des protestants, cette longue série d'entreprises qui, plus tard, ont associé son nom à celui des camisards.

Ces exemples, recueillis à l'aventure, montrent assez la divergence des décisions que ne guidait aucun principe, mais dont le bon plaisir ou l'intérêt du moment étaient les seuls mobiles.

---

## CHAPITRE SIXIÈME

### *Conséquences morales des moyens mis en œuvre.*

De quelque côté qu'on envisage les moyens auxquels on a eu recours pour obtenir des conversions au catholicisme, on aboutit toujours à un affreux système de mensonge, tant de

la part des convertisseurs que de celle des convertis. Les faits que nous avons cités suffisent bien à faire reconnaître à quel point les premiers, dans leur désir de s'abuser eux-mêmes, en venaient à se jouer de la vérité. Leurs sollicitations incessantes, sans être toujours d'une crudité aussi naïve, n'avaient, en général, pas plus de portée morale que cette boutade échappée au dépit de Madame de Maintenon, à propos de la résistance de M. de Villette : « Convertissez-vous comme tant d'autres, convertissez-vous avec Dieu seul, convertissez-vous sur mer, où vous ne serez soupçonné ni de faiblesse ni de complaisance; convertissez-vous comme il vous plaira, mais enfin convertissez-vous (1). » Chaque victoire, dans cette horrible lutte entre l'intérêt et la conscience, aboutissait à un triomphe de l'immoralité. Ceux qui cédaient à l'un ou à l'autre de ces moyens de conversion que nous avons énumérés, étaient bien rarement convaincus. Heureux quand la dissimulation qu'ils s'étaient imposée ne devait pas se prolonger jusqu'à la fin de leur vie, et quand ils se retrouvaient placés par la bonté de la Providence dans des circonstances telles qu'ils pouvaient, comme M. de Mirmand, s'humilier devant leurs frères, en s'appelant eux-mêmes *de malheureux apostats!*

Le mensonge était proclamé de haut et avec une imposante solennité. A l'heure même où les persécutions étaient les plus violentes, lorsque les prisons et les bagnes regorgaient de victimes, tandis qu'on traquait aux frontières des multitudes de fuyards, on ne craignait pas d'affirmer officiellement, de la manière la plus formelle, que l'hérésie était détruite. On faisait frapper des médailles à ce sujet, comme on le faisait pour les grandes victoires des armées royales. Sur l'une d'entre elles, on pouvait voir la Religion, sous la figure d'une femme voilée, foulant aux pieds l'Hérésie, représentée par une espèce de furie tenant un flambeau éteint, et terrassée sur des livres déchirés, avec cette légende : *EXTINCTA HÆRESIS*, et la date

(1) *Lettres*, t. II, p. 242. — Cette lettre est-elle bien authentique? Voir *Bull.*, t. XVIII, p. 153. (*Réd.*)

d'octobre 1685. Sur une autre, on voyait la Religion mettre une couronne sur la tête du roi, tenant un gouvernail sous lequel gisait l'Hérésie renversée, avec cette devise : *OB VICIES CENTENA MILLIA CALVINIANORUM AD ECCLESIAM REVOCATA*, c'est-à-dire : *Pour avoir ramené au sein de l'Eglise deux millions de calvinistes*. Une troisième médaille de la même époque, frappée en souvenir de la destruction du temple de Charenton, montrait la Religion plantant une croix sur des ruines de bâtiments superbes, pour marquer le triomphe de la vérité sur l'erreur. Les mots de la légende étaient : *RELIGIO VICTRIX*, et ceux de l'exergue : *TEMPLIS CALVINIANORUM EVERSIS* (1).

Au même moment, on plaçait à Versailles, dans la salle du Trône, un dessus de porte peint par Vernansal et représentant la révocation de l'Edit de Nantes. Voici l'analyse donnée par Guérin du sujet de cette toile que Louis XIV tenait à pouvoir contempler à loisir : « Pour marquer l'autorité d'où l'ordre est émané, le roi y est sur son trône; il a en vue l'exaltation de la foi catholique qui, par cette raison, est peinte au lieu le plus élevé du tableau, sous la figure d'une femme vénérable portant en main, et comme en triomphe, un symbole eucharistique. A droite du roi est la Religion et la Charité, qui en est l'âme, comme ayant été ses conseillères dans cette action d'où dépendait la paix de l'Eglise, et à gauche la Justice, parce que c'est elle qui en a déterminé l'exécution. La Vérité y paraît vis-à-vis le roi comme son objet principal; elle tient d'une main un soleil et de l'autre le livre des saintes Ecritures, source des vérités catholiques, et est placée sur un nuage obscur sous lequel on voit un groupe de la Fraude, de l'Hypocrisie, montées sur le dos de la Rébellion, et ce groupe avec les livres hérétiques, d'où sortent les Erreurs, sous forme de serpents, est précipité dans un goufre de feu (2). »

A ces monuments domestiques se joignaient des monuments publics destinés pareillement à proclamer en divers points de

(1) *Bull. du prot. français*, t. VIII, p. 109.

(2) *Idem*, p. 360.

la France le triomphe complet remporté par le catholicisme sur la religion prétendue réformée. Tel était le cas par exemple à Poitiers, où une statue du roi, érigée sur la grande place, portait cette inscription : « *L'an XLVI du règne de Louis le Grand, et le III<sup>e</sup> de l'extirpation de l'hérésie,* » et cela au centre de ces provinces dans lesquelles Fénelon avait exercé ses fonctions de missionnaire, en y laissant pour résultat de ses efforts tant de conversions qui lui paraissaient plus que douteuses, et où M. Théodore de Béringhen se voyait entouré, lorsqu'il partait pour l'exil, d'un nombre prodigieux de nouveaux réunis qui se désespéraient nuit et jour de l'abjuration qu'on les avait contraints de faire, en protestant par leurs larmes et par les agitations de leur conscience contre cette prétendue extirpation de l'hérésie que l'érection de la statue était destinée à constater officiellement.

On a peine à concevoir l'impudeur du monarque et de ses courtisans qui, en présence de faits si patents dans tout le royaume, osaient leur donner de pareils démentis. Y a-t-il eu un seul instant, à l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes et dans les années qui l'ont suivie, où l'on ait pu se faire l'illusion que l'hérésie protestante était « entièrement détruite, » et où l'on ait pu établir comme un fait que « deux millions de calvinistes avaient été ramenés par le roi dans le sein de l'église romaine ? » Et voilà pourtant ce que Louis XIV a fait graver sur le bronze, et ce que les flatteurs de sa puissance n'ont pas craint d'attester en son nom à la postérité !

A ces audacieuses manifestations du but qu'on s'était efforcé d'atteindre, venaient répondre d'autres déclarations non moins mensongères qui, par la source même dont elles émanaient, revêtaient le caractère le plus grave. Dans le nombre on peut citer en première ligne les félicitations adressées au roi par l'assemblée générale du clergé de France, sur les admirables succès qu'il avait obtenus dans l'extirpation de l'hérésie. Louis XIV était élevé au-dessus des plus grands

princes de l'antiquité chrétienne. Il avait trouvé l'église catholique dans l'accablement et la servitude; il l'avait relevée par son zèle. Il avait fait abandonner l'hérésie par toutes les personnes raisonnables *sans violence et sans armes*; il avait dompté les esprits en gagnant les cœurs par ses bienfaits; il avait ramené des égarés, *qui ne seraient peut-être jamais entrés dans le sein de l'église que par le chemin semé de fleurs qu'il leur avait ouvert.*

Tous les organes les plus distingués de la chaire faisaient à l'envi retentir les voûtes sacrées des mêmes applaudissements. « Touchés de tant de merveilles, s'écriait Bossuet dans ce fameux élan d'enthousiasme déjà tant de fois cité, épanchons nos cœurs sur la piété de Louis. Poussons jusqu'au ciel nos acclamations et disons à ce nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose, à ce nouveau Marcien, à ce nouveau Charlemagne, ce que les six cent trente pères dirent autrefois dans le concile de Chalcedoine : « Vous avez affirmé la foi, vous avez exterminé les hérétiques ; c'est le digne ouvrage de votre règne, c'en est le propre caractère. Par vous l'hérésie n'est plus. Dieu seul a pu faire cette merveille. Roi du ciel, conservez le roi de la terre : c'est le vœu des églises, c'est le vœu des évêques (1). »

Fléchier et Massillon tiennent de leur côté le même langage. Les amplifications du dernier prononcées après la mort du monarque, si fort encensé de son vivant, présentent toutefois de remarquables aveux à l'endroit de cette destruction totale de l'hérésie dont on s'était tant glorifié : « Jusqu'où ne portait-il pas son zèle pour l'église, cette vertu des souverains qui n'ont reçu la gloire et la puissance que pour être les appuis des autels et les défenseurs de sa doctrine ? Spécieuse raison d'Etat ! en vain vous opposâtes à Louis les vues timides de la sagesse humaine, le corps de la monarchie affaibli par l'évasion de tant de citoyens, le cours du commerce ralenti, ou par

(1) Bossuet, *Oraison funèbre de Le Tellier.*

la privation de leur industrie, ou par le transport furtif de leurs richesses; les périls fortifient son zèle; l'œuvre de Dieu ne craint point les hommes; il croit même affermir son trône en renversant celui de l'erreur. Les temples profanes sont détruits, les chaires de séduction abattues, les prophètes de mensonge arrachés à leurs troupeaux. L'hérésie tombe au premier coup que Louis lui porte, disparaît et est réduite, ou à se cacher dans les ténèbres d'où elle est sortie, ou à passer les mers et à porter avec ses faux dieux sa rage et son amertume dans les contrées étrangères (1). »

Après les compliments des membres du clergé, il est presque surperflu de mentionner ceux dont les membres de l'Académie française se sont plu à parer leurs pompeuses harangues. Si, d'une part, selon la définition donnée par l'un d'entre eux, un académicien était « un homme consacré à la gloire de Louis le Grand, » de l'autre, l'enflure, caractère habituel des discours académiques, pouvait faire attendre les phrases les plus retentissantes au sujet des victoires remportées par Louis XIV sur l'hérésie. Ce fut un concert dont le président Rose donna le ton, au moment où il venait occuper le fauteuil de Conrart, le vrai fondateur de l'Académie, le dernier protestant qui en fit encore partie. Tous après lui, en appelant aux souvenirs de la fable, ou frisant le blasphème par leurs illusions bibliques, crurent de leur devoir de célébrer en cet endroit la gloire du monarque, triomphant de « l'hydre étouffée, » de « l'hérésie réduite aux derniers abois, » « faisant même rentrer pour jamais le monstre infernal dans l'abîme d'où la malice des novateurs et les mœurs corrompues de nos aïeux l'avaient fait sortir, » « brisant les chaînes d'une erreur héréditaire qui liaient une grande partie de ses sujets, et faisant tomber une rosée de lumière sur ceux qui étaient couchés dans les ténèbres (2). » Il devint impossible de se faire

(1) Massillon, *Oraison funèbre de Louis XIV.*

(2) Voyez les Discours de l'abbé Tallemant le jeune, de La Fontaine, de l'abbé Choisy, de Dacier, etc.



entendre en public, sans emboucher cette trompette qui retentissait si agréablement aux oreilles royales. Et parmi ceux qui durent le faire, les plus zélés, les plus ardents, furent comme il n'est hélas! que trop aisé de le comprendre, ceux qui, nés protestants et ayant abjuré, tels que les deux Talle- mant, Dangeau, Dacier, etc., se voyaient poussés à effacer par l'exagération de leurs flatteries, cette tache de leur origine.

La fausseté qui se manifestait encore, ainsi que nous l'avons déjà rappelé, par la négation audacieusement reproduite de l'emploi de toute voie de violence pour amener des conversions, se montrait également dans les moyens dont on faisait ostensiblement usage. Ne suffit-il pas à cet égard de rappeler la dissimulation dont on ne rougissait pas quand dans le domaine de la controverse, on laissait volontairement dans l'ombre les questions des images et des saints, ou le soin affecté que mettait Fénelon entre autres, à faire « répandre avec profusion des Nouveau Testament parmi les protestants du Poitou, afin qu'ils ne fussent pas fondés à objecter, après leurs ministres, que les catholiques ne voulaient pas laisser lire la Bible, de peur qu'on y vit la condamnation de leurs superstitions et de leurs idolâtries (1)? » Ce système de concessions temporaires, exceptionnelles, toutes de politique, n'est-il pas en lui-même un affreux mensonge, révélant chez ceux qui le mettaient en pratique une conscience absolument faussée?

Et la précipitation avec laquelle on faisait signer ceux chez lesquels on avait surpris un moment de faiblesse, montre combien peu on s'inquiétait d'avoir à enregistrer des conversions sincères, et à quel point au contraire, on ne tenait qu'à de nombreuses adhésions extérieures, quelque mensongère qu'elles fussent.

Et n'est-ce pas à ce même besoin de dissimuler les vrais motifs de leur conduite et d'excuser celle-ci à leurs propres yeux

(1) Lettre à Seignelay. *Vie de Fénelon*, t. I, p. 114.

que l'on doit le pervertissement des idées morales qui se montre d'une manière si éclatante dans les principaux auteurs de ce grand drame ténébreux ayant pour but l'anéantissement de la religion réformée? Pour n'en citer, qu'un seul exemple, qu'étaient devenues les notions de moralité religieuse chez Madame de Maintenon, elle qui en était venue à méconnaître la nature du péché, au point de prétendre qu'elle n'en commettait point, et que dans ses maisons d'éducation de Noisy et de Saint-Cyr, on ne pouvait pas compter « deux péchés mortels par année; » elle qui en parlant de ses dévotions à la Vierge disait qu'elle en usait comme de « distractions » et d'une chose utile, puisque « c'était toujours une heure consacrée à Dieu (1) ? » Et n'y aurait-il pas lieu de rappeler ici le pervertissement moral de Louis XIV lui-même et de ses coupables conseillers, qui lui persuadaient que toutes les mesures d'iniquité qu'on lui faisait prendre contre ses sujets protestants pouvaient servir d'expiation pour ses propres désordres ?

Le relâchement des liens de famille, que l'on allait si souvent jusqu'à briser entièrement, doit aussi être mis au nombre des conséquences déplorables du régime de rigueur dont nous venons de retracer les principaux traits. Que devenaient ces liens sacrés, quand on était parvenu à exciter des enfants contre leurs pères et leurs mères, en les en séparant avec violence et en soulevant entre eux les plus graves conflits d'intérêts, quand on amenait une femme à faire abjuration de la foi qui était le trésor le plus inestimable de son mari, quand on forçait des époux, des frères et sœurs jusqu'alors tendrement unis, à se séparer pour toujours, à avoir des patries différentes, à s'anathématiser réciproquement ?

Quels rapports réels de famille pouvaient exister encore entre le comte de Roze réfugié en Danemark, puis en Irlande, sans avoir fléchi, et son fils de Roucy, gratifié pour son abjuration

(1) *Lettres*, t. II, p. 80 et 157.

d'une pension royale; entre la noble duchesse de la Force retenue dans un couvent pour sa fidélité à l'Évangile et ses fils devenus persécuteurs de la foi de leurs aïeux; entre Madame de Duras sollicitant en vain la licence de s'expatrier et ses enfants devenus catholiques; entre M. de Béringhen exilé en Hollande, après une dure captivité qui n'avait pu le vaincre, et sa faible femme refusant de venir le joindre et de lui amener leur unique enfant dans son lieu de refuge? Quelles relations fraternelles pouvait il y avoir entre Turenne apostat et ses sœurs Charlotte de Bouillon et Mesdames de la Trémoille, de Roye, de Duras et Goyon d'Amaury, toutes fidèles à la foi de leur père; entre Henri de Béringhen, le premier écuyer et sa sœur Madame Thioult de la Luzerne demeurée fidèle, ainsi que leur tante Madame Desloges qui ne craignit pas de reprocher énergiquement à l'apostat la « révolte » dont il s'était rendu coupable; entre les deux frères courtisans de Dangeau et leur sœur Françoise Hélène, devenue à la Haye, où elle était émigrée, une nouvelle Dorcas, distribuant à ses compagnons d'infortune tous les secours que son industrielle charité lui suggérait, ou leur autre sœur Catherine, Madame Guichard, marquise de Peray, demeurée inébranlable dans sa foi, tandis que sa fille abjurait aux Nouvelles Catholiques et son fils à la Bastille?

Il est inutile de prolonger ce douloureux parallèle et de le suivre dans toutes les classes de la société, au sein de toutes les familles dont les membres ont marché en face de la persécution, dans des voies opposées. C'en est assez pour constater la funeste influence nécessairement exercée sur les liens domestiques par l'abjuration des uns, en présence de la fidélité des autres, et pour faire ressortir cette triste conséquence des efforts de tout genre tentés par les convertisseurs pour amener les réformés à abjurer leur foi. On aurait pu lire dans un grand nombre de correspondances de famille des paroles analogues à celles que M<sup>lles</sup> Dabillon de Portneuf, réfugiées en Angleterre, adressaient à leur frère demeuré pro-

priétaire des biens paternels : « Je conçois facilement que votre cœur peu accoutumé à penser à nous, vous ôte l'idée de notre tendre et sincère amitié d'enfance; vingt et cinq années de séparation ne contribuent guère à réchauffer un cœur qui paraît glacé. » « Pour apprécier les torts de ce *cœur glacé*, ajoute à propos de cette expression de M<sup>me</sup> de Portneuf un écrivain catholique, il faut savoir que les catholiques et les réformés convertis s'étaient enrichis de la confiscation des biens de leurs parents émigrés, et que la plupart, satisfaits de ces avantages, ne demandaient pas mieux que d'en jouir définitivement et de n'entendre plus parler de gens dont les gémissements venaient les troubler comme un remords (1). »

Les effets de ce système démoralisateur n'ont pas été moins sensibles sur les nouveaux réunis que sur ceux mêmes qui le mettaient en œuvre. Les pages qui précèdent n'en ont fourni déjà que trop de preuves. On trouverait, en nombre, des témoignages tirés des réclamations des curés contre le manque de sincérité de ceux qui avaient été les victimes de l'oppression et qu'ils appelaient eux-mêmes des « mal convertis. » Il n'y a qu'à voir combien souvent les persécuteurs ont dû revenir à la charge auprès de populations qui avaient abjuré en masse, mais qui, sans rétracter leur adhésion à l'église romaine, se soustrayaient autant qu'elles le pouvaient à l'accomplissement des devoirs religieux qu'on leur avait imposés. Les innombrables procès-verbaux dressés, à l'instigation du duc de la Force, contre ceux de ses vassaux qui, après avoir abjuré, se refusaient à se faire instruire par les jésuites, montrent quel était l'étal moral de ces soi-disant catholiques chez lesquels ne se trouvaient ni le courage de rétracter ouvertement leur signature, ni la droiture de professer la foi qu'ils avaient publiquement adoptée. Après chacune des listes de noms d'infortunés que le duc et ses acolytes faisaient comparaître devant eux, on peut lire cette formule

(1) Léon Audé, secrétaire général de la préfecture de la Vendée. *Bulletin*, t. IX, p. 218.

jetant un triste jour sur la sincérité des engagements que l'intimidation et la violence parvenaient à extorquer : « Tous lesquels de leur bonne volonté et plein gré, ont déclaré avoir discontinué de faire leurs devoirs de catholiques, apostoliques et romains, et ont promis solennellement de faire le dit devoir de catholiques, apostoliques et romains, régulièrement dans la suite (1). »

Le résultat d'une seconde chute, amenée par le redoublement des persécutions, comme cela eut lieu à Metz sous le commandement du marquis de Boufflers, n'avait rien que de funeste au point de vue moral. Il ne tendait qu'à développer l'hypocrisie. « Bien loin que cela soit capable de les faire changer de cœur, lit-on à ce sujet dans les *Lettres pastorales*, nous savons par eux-mêmes que leur aversion pour la religion romaine est de beaucoup augmentée; mais leur mal n'en est que plus grand (2). » Il n'est que trop vrai, le mal était immense; on préparait ainsi pour les masses cette déplorable indifférence religieuse, plaie profonde, qui a atteint au cœur la nation française et dont les tristes effets ne sont encore que trop sensibles aujourd'hui !

JULES CHAVANNES.

(La suite à un prochain numéro.)

(1) Procès-verbaux envoyés à M. de Pontchartrain, en novembre 1699. *Bulletin*, t. VII, p. 290 et suiv.

(2) *Lettres pastorales*, t. II, p. 257.

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

---

## ÉTAT GÉNÉRAL DES MINISTRES

RÉSIDANT DANS LES DIOCÈSES DE NÎMES, UZÈS, MENDE,  
Y COMPRIS GANGES, EN JUILLET 1568

(Communication de M. Teissier d'Aulas.)

Dans le rapport présenté à notre dernière Assemblée générale, nous avons déjà signalé l'intérêt exceptionnel du document dont M. Teissier d'Aulas a bien voulu nous transmettre une copie scrupuleusement fidèle. Il fait partie d'un recueil de pièces de provenances diverses, réunies en un seul volume, sur lequel deux mains différentes ont écrit la mention suivante : *Registre important pour l'histoire du règne de Henri III. Religioneux. Délibérations sur la paix de 1574. Lettres de Montmorency*. Les manuscrits étaient restés enfouis avec les registres des délibérations du chapitre cathédral de Nîmes, dans les archives de l'évêché. M. l'archiviste du Gard l'a découvert en faisant, en 1869, l'inventaire de ces archives pour le joindre à celui du département. Cet état est surtout précieux en ce qu'il fournit les noms de nombreuses églises existant en 1568 : soixante-douze d'entre elles ne figurent ni sur la liste dressée par MM. Haag, ni sur celles données à plusieurs reprises par le *Bulletin*.

Les mots laissés en blanc (et marqués par des points) sont la reproduction des lacunes du manuscrit original. Les lettres romaines indiquent le chiffre du traitement, et doivent se lire : LX l. tz. *soixante livres tournois*.  
F. S.

*ESTAT général fait au vray tant des personnes des ministres de toute qualité résidans dans les diocèses de Nismes, Uzès, Mende, y compris Ganges, du diocèse de Montpellier, que de ce que montent les gages à eux accordés en l'Assemblée générale tenue à Nismes au mois de janvier 1568, pour estre proportionnellement ordonné et*

ÉTAT GÉNÉRAL DES MINISTRES RÉSIDANT DANS LES DIOCÈSES, ETC. 129  
*arresté selon leurs qualités à chacun d'eux, pour chacun quartier  
de troys à troys mois.*

VIGUERIE DE NYSMES.

M. Symon Campagnan, ayant femme et quatre enfans, servant à Nysmes. LX l. tz.

M. Jehan Payan, ayant femme et ung enfant aux estudes, servant audit Nysmes. LX l. tz.

M. Claude Formy, ayant femme et six enfans, servant audit Nysmes (changé à Montpellier). LX l. tz. (1).

M. Jehan Bertrand, ayant femme et deux enfans, servant audit Nysmes. LX l. tz. (2).

M. Adrian, ayant femme et..... enfans, servant à la famille du sr de Saint-Roman. LX l. tz. (3).

M. Estienne Corriac, seul, servant aux esglises Dayguesvives et Mus. LX l. tz. (4).

M. Ugues Gaultier, veuf avec ung enfant, servant à..... (Est à Lodève). XL l. tz.

M. Jean Martin, ayant femme et ung enfant, servant à l'esglise de Mareilhargues. LX l. tz.

M. Barthélemy Bolet, ayant femme et cinq enfans, servant aux esglises de Vergèse et Codognan. LX l. tz.

M. Estienne George, ayant femme et ung enfant, servant à Vaulvert. LX l. tz.

M. Guillaume Claveyroles, ayant femme et enfans, servant à Gallargues. LX l. tz.

*Vefves.*

Madle Françoise de Montcamp, vefve de M. d'Anduze, ayant deux filles.

Estienne Gaudyme, vefve à feu M. Mezard, sans enfans.

Troys enfans orphelins de feu M. Arnail, demeurans à Sernhac.

(1) Ce que l'on place entre parenthèses est écrit en marge dans le manuscrit. Les annotations marginales ont été ajoutées après que la liste a été faite; quoique écrites de la même main, l'encre n'est pas la même.

(2) Cette ligne a été ajoutée plus tard.

(3) M. de Saint-Roman ou Saint-Romain, gouverneur des églises.

(4) Le bord du papier ayant été enlevé par suite de l'usage ou de l'humidité dont il porte les traces, une partie des chiffres du traitement manque.

Les deux enfans orphelins de M. Jehan Martin, demeurans à Nysmes.

Gentile Martine, vefve à M. Laurent de Fauxas, demeurant à Nysmes (5).

M. Barthelemy (C)ronnelier (6), qui servoyt à Sainte-Croix de Caderles, servant à présent à Calvisson et Congeniès, ayant femme et enfans, luy estant deu depuis le premier aoust. LX l. tz.

M. Barnabé Suffrein, ministre, servant à Beauvoysin depuis le premier du moys d'octobre, ayant femme et enfans. LX l. tz.

M. Jehan Dupro, ministre de la parolle de Dieu, ayant femme et enfans, servant à Nysmes au lieu de M. Formy, changé à Montpelier dès le premier octobre. LX l. tz.

#### VIGUERIE D'ANDUZE.

M. Bertrand (Alphonse), ayant femme et six enfans, servant à l'esglise d'Anduze. LX l. tz.

M. Pasquier Bouet, ayant femme et troys enfans, servant à l'esglise de Gaujac. LX l. tz.

M. Olivier Tardieu, ayant femme et ung enfant, servant à Gardonnenques. LX l. tz. (7).

M. Jacques Tortolon, ayant femme et sept enfans, servant à La Seclé. LX l. tz.

M. Guilhe Bourguet, ayant femme et..... enfans, servant à Genevargues et Saint-Sébastien. LX l. tz.

M. Guillaume Dugerbille, ayant femme et enfans, servant à Vesenobre. LX. l. tz.

M. Anthoine Ricault, ayant femme et..... enfans, servant à l'esglise de Cassanholes. LX l. tz.

M. Hugues Quentin, marié, sans enfans, servant à Toyras. LX l. tz.

M. Barthélemy Marien, ayant femme et enfans, servant à Sodorgues. LX l. tz.

(5) Cette ligne a été ajoutée plus tard.

(6) Ce renvoi a été écrit après la liste faite, mais peu après. Le nom de Ronnelier est écrit comme à Sainte-Croix de Caderles, seulement, on n'a pas mis le C. On a laissé un espace qui indique qu'il devait être ajouté.

(7) Saint-Jean du Gard et Mialet s'écrivaient, au XVI<sup>e</sup> siècle, Gardonnenques ou Saint-Jean de Gardonnenques, et Melet ou Mellet.



M. Mathieu Segquier (?), ayant femme et enfans, servant à Saint-Pol de la Coste et Sostelle. LX l. tz.

M. Robert Mailhard, servant à l'église de Melet, ayant femme et enfans. LX l. tz.

M. Claude Felgueyrolles, ayant femme et enfans, servant à Cognac. LX l. tz.

M. Guilhaume Bonbillier, ayant femme et enfans, servant à Saint-Martin de Corconac et Saulmane. LX l. tz.

M. Anthoine Delasale, ayant femme et..... enfans, servant à Saint-Marcel de Fontfolhouse. LX l. tz.

M. Barthélemy Cronnellier, ayant femme et enfans, servant à Sainte-Croix de Caderles (à Calvisson et Congeniès depuis le premier septembre). LX l. tz.

M. Mamer, ayant femme et..... enfans, servant à Gabriac. LX l. tz.

M. Pierre de la Jonquière (8).

*Les vefves.*

La vefve de M. Solas, avec deux enfans, audit Anduze.

La vefve de feu M. Reynaud, avec ung enfant.

BAILLIAGE DE SAULVE.

M. Alain, ayant femme et..... enfans, servant à Saulve. LX l. tz.

M. Jehan de la Place, ayant femme et..... enfans, servant audit Saulve. LX l. tz.

M. Anthoine Pepin, ayant femme et enfans, servant à l'église de Monnoble. LX l. tz.

M. Estienne de Baulx, ayant femme et enfans, servant à Saint-Ypolite. LX l. tz.

M. Jehan d'Ulmo, ayant femme et.... enfans, servant à Durfort et Saint-Félix (changé en l'estat du bas Gévaudan, à l'église de Saint-Julien d'Arpajon, depuis le xii septembre 1574) (9). LX l. tz.

M. de Vignoles, ayant femme et enfans, servant à Saint-Roman (10). LX l. tz.

(8) Ce nom sans indication d'église a été ajouté en même temps que le renvoi ci-dessus et les notes marginales.

(9) Note écrite par celui qui a fait la liste.

(10) Saint-Roman de Codières, aujourd'hui dans le canton de Sumène, quoique dans la consistoriale de Lasalle.

M. Bertrand Roques, ayant femme et..... enfans, servant à Cros. LX l. tz.

M. Léonard Auguscanne, ayant femme et..... enfans, servant à Puechredon et Villefranche. LX l. tz.

M. Malpeau, ayant femme et..... enfans, servant à Pompignan et Conqueyrac. LX l. tz.

*Les vefves des pasteurs décédés.*

La vefve de M. Manny, mort au service de l'église de Nysmes (11).

VIGUERIE DU VIGAN.

M. Christophe de Barjac, dict de Gasques, ayant femme et..... enfans, servant audit Vigan. LX l. tz.

M. François Therond, ayant femme et..... enfans, servant à Meyrueys. LX l. tz.

M. Anthoine Pellissier, marié, ayant trois enfans, servant à Sumène. LX l. tz.

M..... de Bucans, ayant femme et enfans, servant à Aulas. LX l. tz.

M..... Laurens, ayant femme..... et enfans, servant aux églises de Sobeyras, Madières, Saint-Marcial et Saint-Laurens (12). LX l. tz.

M..... Menyn, ayant femme et..... enfans, servant à Valeraugues. LX l. tz.

M..... Soleil, seul, servant à l'église d'Holmessas. LX l. tz.

M. Barnabé Sufrien, ayant femme et..... enfans, servant à Montdardier. LX l. tz.

M. Geilhes, servant à l'église de Ganges (13).

M. Brueis, ayant femme et enfans (14).

*(Les vefves et orphelins.)*

(11) Ligne écrite après, comme les notes marginales.

(12) Sobeyras, aujourd'hui joint à Saint-Laurent-le-Minier, avait alors un pasteur; il existe des registres des baptêmes, etc.— Madières, village dont partie est dans l'Hérault, et partie sur la commune de Rogues (Gard), avait aussi autrefois un pasteur. — Saint-Marcial, ne serait-ce pas Saint-Martial ou Saint-Marsal, canton de Sumène, qui dans le temps formait une église? — Saint-Laurens, c'est Saint-Laurent-le-Minier.

(13) Traitement non indiqué.

(14) Ecrit postérieurement, même après les notes marginales.

## DIOCÈSE D'UZÈS.

- M. Claude Brunier, ayant femme et..... enfans, servant audit Uzès. LX l. tz.
- M. Jean Rigard, ayant femme et..... enfans, servant audit Uzès. LX l. tz.
- M. Jean Foronour (?), ayant femme et..... enfans, servant à..... (15). LX l. tz.
- M. Chantdoyseau, ayant femme et..... enfans, servant à Montaren. LX l. tz.
- M. André Pelade, ayant femme et..... enfans, servant à Castilhon. LX l. tz.
- M. Baussan, ayant femme et..... enfans, servant à Saint-Ambroix. LX l. tz.
- M. Jaques Berthet, ayant femme et..... enfans, servant à.....
- M. Jean Teyssier, servant à Saint-Jean de Marvejols (16).
- M..... Du Ranc, ayant femme et..... enfans, servant à B..... (17). LX l. tz.
- M. Estienne Meyrueys, ayant femme et..... enfans, servant à..... LX l. tz.
- M. Guillaume Claveyroles, ayant femme et..... enfans, servant aux Vans (changé à Gallargues, diocèse de Nysmes). LX l. tz.
- M. Belon, servant à Saint-Anduol (18).
- M. Ausset, ayant femme et..... enfans, servant à Genoilhac. LX l. tz.
- M. Simon Darenès, ayant femme et..... enfans, servant à Saint-Geneyès. LX l. tz.
- M. Thomas Gilibert, ayant femme et quatre enfans, servant à Bocoïran. LX l. tz.
- M..... Chabanin, ayant femme et..... enfans, servant à Nouanelle. LX l. tz.
- M. Nicolas Alier, ayant femme et..... enfans, servant à..... (19). LX l. tz.

(15) Inachevé.

(16) Traitement non indiqué.

(17) Le reste des mots emporté par l'usure ou le frottement.

(18) Saint-Anduol, aujourd'hui Saint-Andéol de Clerguemont, dans la Lozère.

(19) Inachevé.

M. Jaques Gueyrel, ayant femme et..... enfans, servant à Cornillon. LX l.

M. Estienne du Guenet (20).

M. Simon Tuffan, ayant femme et enfans, servant à Lussan et Valerargues. LX l. tz.

M. Jean du Champ, dict la Boissière, ayant femme et enfans, servant à Pailhargues (21). LX l. tz.

*Vefves et orphelins.*

La vefve de M. Arnaldy, ayant huit enfans.

Margueritte Guiraude, vefve de M. Jehan Reynaud, avec ung enfant de VII ans, demeurant à Saint-Genyey (22).

GEVAULDAN.

M. Boyssier, ayant femme et enfans, servant à Saint-Germain. LX l. tz.

M. Justermond, ayant femme et..... enfans, servant à Saint-Etienne de Vafrancesque. LX l. tz.

M. Crocelin (?), ayant femme et..... enfans, servant à Saint-Roman (23). LX l. tz.

M. Chaumes, ayant femme et..... enfans, ser..... (24).

M. Maurel, servant à Saint-Treyal et Saint-Maurice. LX l. tz.

M. Labat, ayant femme et enfans, servant à Saint-Julhien (changé à Saint-André de Valborgne, en la baronnie d'Anduze) (25). LX l. tz.

M. Jehan de Ulmo, ayant femme et enfans, servant à Saint-Julhien d'Arpajon. LX l. tz. (26).

(20) Sans indication d'église.

(21) Les deux lignes ont été écrites après la liste faite et d'une autre main.

(22) Ecrit après la liste, paraît être de la même main que les notes marginales.

(23) Saint-Roman de Tousque, principal village de l'église de Moissac, consistoriale de Barre (Lozère), résidence du pasteur, a un bureau de poste, un temple, etc.

(24) Inachevé.

(25) Cette ligne est rayée dans l'original, l'annotation en marge ayant été faite par celui qui a écrit la liste.

(26) Ligne intercalée, mais de la même main.

M. Pierre Hostel, ayant femme et enfans, servant à Saint-Martin de Lanouscle (27).

M....., servant à Saint-Michel de Dèze.

M. Flavard, servant à Saint-Martin de Bobaulx.

M. Jehan Fornier, ayant femme et enfans, servant à Saint-Laurens de Trèves (changé à Chamborigau, du diocèse d'Uzès).

M. Jacques Chambrun, ayant femme et enfans (28).

M. Frezoul, servant à Barre.

M. Pierre Finel, marié, ayant femme et enfans, servant au Pompidou (29).

M. Melgoyres, servant à Florac.

M. Moynier, ayant femme et enfans, servant à Marvejols. LX I. tz.

M. Guyot, servant à Peyre (30). LX I. tz.

M. Jehan Charretier, servant à Saint-André de Valborgne (31).

M....., servant au Malzieu.

M. Cristofle de la Bastide, servant à Boyterre de Fornels (32).

M. Aigoyn, servant à Notre-Dame de Valfrancesque.

M. G. Bonnilhard, servant à Saumane et Saint-Martin.

M. Bourgade (33).

M. de Monteil, ayant femme et enfans (34).

M. Guy Morenges, ayant femme et enfans (35).

M. Brones, ayant femme et enfans, servant à Frugières-les-Montberre.

M. Anthoine Rilhan, servant à Saint-Frezal de Ventalon.

*(Les veuves et orphelins.)*

(27) Traitement non indiqué.

(28) Pas d'église indiquée.

(29) L'original porte la Melouze rayé et au-dessus Pompidou.

(30) Il s'agit de Peyre, entre Marvejols et Malzieu.

(31) Saint-André de Valborgne, Saumane et Saint-Martin, sont situés sur les limites du Gard et de la Lozère, et ont fait partie du Gévaudan, ce qui explique que celui qui a dressé cette liste les y ait portés deux fois.

(32) Fornels ou Fournels (Lozère), est désigné sur les anciens titres Boyterre de Fornels.

(33) Inachevé.

(34) Pas d'autre indication.

(35) Idem.

CORRESPONDANCE  
DE  
MARIE DE LA TOUR

DUCHESSE DE LA TRÉMOILLE

AVEC LE MINISTRE ALEXANDRE MORUS

PENDANT LE SÉJOUR DE CE DERNIER EN ANGLETERRE, DE JANVIER A JUIN 1662

Les démêlés du ministre Alexandre Morus avec le Consistoire de Charenton sont un des plus affligeants épisodes de l'histoire ecclésiastique au XVII<sup>e</sup> siècle. On en peut lire les détails dans la *France protestante* (art. Morus), et *Bull.* VIII, 173 et suivantes. Doué d'une imagination vive et de talents oratoires distingués, Morus était malheureusement dépourvu de cette austérité de caractère et de cette fermeté de principes qui conviennent à un ministre de l'Évangile. Si ses dons brillants excitèrent l'envie, sa conduite inconsidérée donna prise à de justes critiques. Il eut de chauds amis et d'ardents adversaires. Parmi les premiers, il faut ranger les membres de la noble famille de la Trémoille, sous les auspices de laquelle il se rendit en Angleterre pendant que l'on poursuivait sa déposition à Charenton. C'est au séjour de Morus à Londres, peu après la restauration de Charles II, que se rapportent les lettres suivantes tirées du chartrier de Thouars, et annotées par notre ami M. Paul Marchegay avec son zèle, son savoir ordinaires.

*Le duc de la Trémoille à madame la comtesse de Derby.*

20 décembre 1661.

Madame ma chère sœur, celui que je vous supplie d'assister en toutes les rencontres où votre entremise lui pourra être avantageuse est M. Morus, plus digne d'être considéré par lui-même que par aucune recommandation. Ses dons sont très-grands, et extraordinaires; sa plume et ses louanges n'ont point été seulement retenues et restreintes dans les limites de sa patrie mais ont volé partout, avec un applaudissement universel. Je vous dirai donc que l'ayant toujours aimé, chéri et honoré, je tiendrai tous les bons offices qu'il recevra de vous, toutes les grâces qu'il méritera de votre incomparable monarche, comme si je les avois moi-même

reçues. Je vous conjure d'être persuadée de cette vérité et de la garantir vers tous ceux qui ne la voudroient recevoir, vous protestant d'être toute ma vie.... (1).

*Morus à madame la duchesse de la Tremoille.*

De Londres, ce 17/27 janvier 1662.

Je n'eusse pas tant tardé à vous donner de mes nouvelles, Madame, et à vous rendre compte de toutes choses, sans que j'ay creu que M. Blaqual et M. Dumas suppleroient à mon default. Et d'ailleurs il faut que j'advoue librement à V. A. que la bénédiction qu'il a pleu à Dieu de m'envoyer ici depuis le peu de temps que j'y suis, m'eust fait mépriser la brouillerie et les chicanes qu'on tache de m'y faire si on n'y eust meslé bien avant vostre nom, et quelques-uns même l'ont expliqué de vostre personne. Je sçai bien qu'ils se sont trompés, mais il m'a esté fascheux que pour les détromper il m'ait falu laisser dans ce mauvais parti de la violence et de l'oppression la personne que j'honore le plus au monde, après vous Madame. Voici ce qu'escrivent mes bons amis de Rouen : *Messieurs .....* (2) *et Desforges, mademoiselle de la Tremoille, mademoiselle de la Suze* (3) *et M. Chartier* (c'est vostre advocat si je ne me trompe) *feront voir la vérité des accusations.* Si on eust adjousté : *Mais madame de la Trémoille n'en est pas,* cela suffiroit en ce pays cy et partout contre tous ces autres noms; et dans mon esprit vostre seul suffrage a plus de poids que mille comme ces autres là, que je sçai estre intéressés et emportés contre le droit et l'équité et contre Dieu. Je n'en dirai pas davantage parcequ'on y range mademoiselle vostre fille, à qui ce n'est pas grand honneur en ce pays de passer pour une seconde mademoiselle de la Suze; et le sieur Poiré, médecin de Rouen, ajoute que ce qu'il escrit *est sur le pied d'une lettre escrite par mademoiselle de la Suze et de sa propre main,* afin que personne n'en puisse douter. Dans l'estat où je me voi dans cette isle, je n'ay rien à craindre des puissances qui dominant à Cha-

(1) Ce fragment provient de la correspondance du duc Henri de la Trémoille, publiée par M. Imbert dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1866.

(2) Nom illisible; probablement *Poiré*, d'après ce qui suit.

(3) Fille de Louis de Champagne, comte de la Suze, et de Charlotte de La Rochefoucauld-Roucy.

renton, et je laisse à part mon intérêt ; mais je ne puis qu'estre sensiblement touché de voir et vostre nom et une si excellente personne qu'est mademoiselle vostre fille, paroistre contre moi en une compagnie de gens que j'estime indigne d'elles, tandis que je publie ses louanges de toute ma force dans les plus hauts lieux et que j'attens réponse d'un seigneur du Parlement sur une affaire qu'on me doit proposer pour elle. Vous me direz que c'est me faire trop de feste, mais il est vray pourtant que je n'ay pas moins parlé ni moins resvé sur ses intérêts que sur les miens depuis mon arrivée. Dieu estant pour moy et madame de la Trémoille n'estant point gagnée par l'hostel dominant, je me consolerais de tout avec un Roy qui vault un monde.

*Madame la duchesse de la Trémoille à Morus.*

1<sup>er</sup> février 1662.

Je vous écrivis il y a quelques jours, Monsieur, pour vous demander de vos nouvelles ; et je recommence encore, mais c'est pour me plaindre de ce que vous ne m'en avez fait aucune part depuis tant de temps qu'il y a que vous nous avez quitté. Cela n'empêche pas néanmoins que je m'intéresse comme je dois en tout ce qui vous touche, et particulièrement aux témoignages que l'on m'assure que le Roi vous donne de sa bonne volonté. J'apprends en même temps que cela n'empêchera pas que vos ennemis ne renouvellent leurs persécutions ; mais contre une protection si puissante et si juste j'estime que vous n'avez rien à craindre, et je veux croire que vous n'omettez rien de tout ce qui peut obliger S. M. à vous la continuer ; et je vous en conjure de tout mon cœur, et de vous souvenir que ce n'est point assez de se confier en son innocence, qu'il faut assurément faire quelque chose de plus. Vous savez, Monsieur, ce qui vous en est arrivé, et comme la négligence de petites choses a donné à vos amis sujet de s'en plaindre et à vos ennemis de s'en prévaloir. Vous n'avez en toutes (choses) qu'à mettre en pratique ce que vous savez enseigner si admirablement aux autres, et à ne laisser à vos ennemis d'autre matière que celle où leur envie et leur jalousie s'attache. Je sais bien quelle est la principale cause de leur haine et le premier motif des traverses qu'ils vous ont fait souf-



frir. Mais Dieu en sera le vengeur et ne peut sans doute laisser impunie une malice si opiniâtre et si invétérée, et qui paroît telle à tous ceux qui ont observé leurs procédures sans préoccupation; car pourquoi, s'ils avoient pu vous accuser sur des vérités, y auroient-ils mêlé tant de faussetés et de calomnies, qui ont disparu aussitôt qu'on a voulu s'en éclaircir. Vous aurez une grande consolation quand vous leur aurez ôté tout sujet de vous attaquer, et que chacun verra qu'ils ne vous en veulent que pour ce que vous avez des dons qui surpassent les leurs. Dieu veuille qu'avec une pleine liberté vous puissiez continuer à les employer à l'édification de son église, et bénir en telle sorte la protection dont le Roi vous honore qu'elle vous soutienne contre tous ceux qui veulent vous faire tomber. C'est une œuvre digne de S. M. et digne de la constance et de la fermeté qui paroît en toute sa conduite. On m'a dit que vous aviez eu l'honneur de prêcher devant lui. Je m'en suis réjoui pour ce que c'est le meilleur plaidoyer que vous puissiez faire pour vous, et que rien n'est si capable de fermer la bouche à vos ennemis que de vous donner moyen d'ouvrir la vôtre. Tout mon regret est que je n'y puisse avoir de part, mais je fais céder mon intérêt aux vôtres et prie Dieu de tout mon cœur de vous faire rencontrer, en quelque lieu que vous soyez, autant de satisfaction que vous en souhaite  
M. D. L. T.

J'adresse encore cette lettre à madame la marquise Dorchester (1), comme j'ai fait ma précédente, en date du 18 janvier.

*Morus à madame la duchesse de la Trémoille.*

De Londres, ce 22 janvier/2 février 1662.

Il faudroit que je fusse bien insensible, Madame, pour n'estre pas vivement touché de la faveur que vous m'avez fait de m'écrire en des termes si généreux et si obligeans qu'il ne s'y peut rien ajouter. Je n'en trouve point qui soient proportionnés au ressentiment que j'en ay et que j'aymerois mieux vous témoigner par quelque service effectif. Il m'a esté impossible jusqu'ici de voir M<sup>me</sup> la comtesse Dorchester, mais je viens de voir avec beaucoup de satisfaction

(1) Catherine Stanley, fille de la comtesse de Derby, et par conséquent nièce de Marie de la Tour.

M<sup>me</sup> la comtesse de Straffort (1), qui parle françois comme une françoise. M<sup>me</sup> Carteret, qui fronde ici secrètement contre moi, nous est venue interrompre malheureusement, et m'a battu si froid que je me suis retiré pour vous écrire. Demain sans plus tarder je suis résolu de faire le tour de toutes les personnes qui ont l'honneur de vous appartenir, et je vous rendrai compte ensuite de ce que nous aurons dit. Mais M<sup>me</sup> la comtesse D'Erbi pourquoi n'est-elle pas ici? Si nous l'avions nous serions trop forts. Chacun me plaint, et on me console de son absence (2) comme de l'un de mes malheurs.

J'ay plus d'envie que V. A. n'en sçauroit avoir d'entretenir le commerce qu'elle me fait l'honneur de m'offrir; mais je me trouve empêché pour l'adresse, parceque mylord Saint-Albans s'en va partir au premier jour aussi bien que M. d'Estrade (3), que j'ay eu l'honneur de voir à diverses fois dans de longues conférences, son affliction ne lui permettant de voir que peu de personnes. Il me semble que V. A. pourroit cependant envoyer ses lettres au résident de Hesse, qui loge proche de la Charité et qui est fort à vous, et il les adresseroit ici à M. Brand, résident de Brandebourg, qui loge ici en nostre voysinage, et à qui j'escris tous les ordinaires; et je sçai qu'il prendra cette charge à honneur; et quand mylord Saint-Albans sera de retour, V. A. n'aura qu'à lui faire remettre tout ce qu'il lui plaira de m'envoyer. Il faudroit avoir concerté un chiffre, mais puisque cela n'a pas été fait, quand il sera nécessaire je me servirai de celui cy, qui n'est que pour les voyelles

a e i o u

5 4 3 2 1

Melle de L5 S1s4 et Melle de B213112n (4) sont les deux source d'où découlent ici des ruisseaux pleins de fiel et de haine. Ce n'est pas moi qui les mets en jeu, mais chacun en parle

(1) Henriette-Marie Stanley, sœur de la précédente.

(2) Charlotte de la Trémoille, ruinée par la Révolution, écrivait à sa belle-sœur, le 1<sup>er</sup> avril suivant, du château de Knowsley : « Mes cadets et moi sommes en pitoyable état, et c'est la pure nécessité qui m'a fait sortir de Londres, qui certes est très-grande. J'en suis plus fâchée pour M. Morus que pour toute autre chose; et si Dieu me donne le moyen d'y retourner, je ferai mon possible pour le servir. Outre que je le dois pour l'amour de vous, il faut que je confesse que j'ai un extrême plaisir de l'entendre prêcher. »

(3) Ambassadeur extraordinaire de France en Angleterre.

(4) Charlotte de la Tour, sœur puinée de la duchesse de la Trémoille.

comme je vous écris. Je n'ay point de traverse que de leurs liens et de leurs adhérens, qui exercent sur moi une rigueur et une inhospitalité qui n'eust jamais sa pareille. S'ils estoient les maistres partout que ne feroient-ils point, puisque dans les destroits où ils dominant il n'y eust jamais Pape plus tyran qu'eux. Mais je m'emporte sans y penser, et ependant j'ay pris une ferme résolution de ne rendre point outrage pour outrage et de vaincre le mal par le bien.

J'ay aussi appris d'ailleurs les bontés du Roy, desquelles je ne veux tirer d'autre avantage que de reconnoitre la Providence de Dieu sur moi, qui me soutient à mesure que les hommes, et je ne sçai quel démon qui s'en mesle avec eux, font tout ce qu'ils peuvent pour me perdre. Secondés l'œuvre de Dieu, Madame, et joignés vous à un grand roy, qui est sans dispute, le plus honneste homme de son royaume. Pleust à Dieu estre venu vers lui plus tost : c'est l'une des plus grandes fautes que j'aye fait en ma vie. Quand il vous plaira de m'écrire quelque chose de particulier, vous y pourriés employer la main de M<sup>me</sup> Gibert, qui est incogne.

Il n'y aura point de rupture entre la France et l'Angleterre, quoi qu'on die; mais elle est à craindre de ce pays avec la Holande. J'ay vu M. le prince Rupert (1) et l'ay entretenu longtemps. On le tient engagé, mais je ne crois pas que ce soit tout de bon. De comtes et de ducs même on pourroit choisir; il faut bénir mon ennemie malgré qu'elle en ait. Je voudrois que M. Briot fit voir à V. A. les lettres que lui écrit un M. Benoist, homme très judicieux.

*Du même à la même.*

De Londres, ce 2/12 febvrier 1662.

C'est la troisieme que j'escris à V. A. de cette ville et de cette année. Vous apprendrés d'ailleurs que j'ay presché une seconde fois devant le Roy. M. le comte et M<sup>me</sup> la comtesse Straffort s'y sont trouvés. Ma première lettre fut une plainte, la seconde un remerciement et celle ci sera une prière qu'il vous plaise, Madame, m'écrire une lettre aussi avantageuse à mes affaires que vous

(1) Ou Robert, fils de la reine de Bohême, tante du roi, et l'un des plus intrépides chefs des troupes royales sous Charles I<sup>er</sup>.

pourrés, sans contraindre votre conscience, et je vous promets qu'il n'y aura que le Roy qui la voye. Sur ce qu'on lui a dit, à l'occasion de certaines lettres qu'on fait lire contre moi, que M<sup>me</sup> de la Trémoille n'estoit pas de cet advis. *Je voudrois bien que cela parust* (1). Vous le pourriés si bien faire, et avec des expressions si heureuses qu'en faisant mon..... (2) vous ferés le vostre, et je vous dirai après ce qu'on a déjà dit de V. A. en cette cour; mais je vous demande au plus tost cette lettre, et que vous me fassiez l'honneur de me tenir vostre t. r. s.

*Madame la duchesse de la Trémoille à M. Morus.*

14 fevrier 1662.

Depuis ma dernière, en date du 5 de ce mois, j'ai reçu la vôtre du 22 janvier/2 février, à laquelle je croyois faire une plus ample réponse que je ne ferai, m'étant survenu une affaire qui m'oblige d'y vaquer et de remettre au premier ordinaire à vous écrire avec plus de loisir. Le sieur de Blacal trouvera que je n'en ai pas manqué pour la lettre que je lui écris; et comme vous y avez plus de part que personne, elle suppléera au défaut de celle-ci et vous fera voir que je conserve pour vous les mêmes sentiments que j'ai toujours ens. J'ai été fort édifiée de voir les lettres écrites au sieur Briot, et je la serois encore davantage du récit que l'on me fait de l'action que vous avez faite devant le Roi si je ne la considérois comme une matière à nouvelles jalousies, et vous savez combien jusques ici elles vous ont coûté cher; et en cela j'estime votre malheur sans pareil et irrémédiable, si la main qui vous protège n'a la bonté d'écarter tous ces nuages et [de] vous donner la tranquillité qui vous est souhaitée passionnement de M. D. L. T.

Mandez moi, je vous prie, si vous avez reçu une lettre de monsieur mon mari; il en attend la réponse avec grande impatience.

On dit ici que M. le prince Robert se marie; mandez moi, je vous prie, avec qui.

(1) Ajoutez : *répondit le Roy.*

(2) Mot illisible, probablement *éloge*.

*Madame la duchesse de la Trémoille à M. Blacal.*

14 febvrier 1662.

Je n'ai reçu qu'aujourd'hui la lettre que vous m'avez écrite, qui est sans date, mais je la ferai aisément remarquer en vous disant qu'elle me fait un récit agréable du prêche que M. Morus a fait dans la chapelle du Roi. Je vous assure que vous ne me pouviez faire un plus grand plaisir qu'en me faisant part de cette nouvelle, qui devoit, selon toutes les apparences du monde, réjouir tous ceux qui s'intéressent comme je fais à ce qui le touche. Mais quand d'un autre côté on considère que jusques ici ses bonnes qualités ont fait son crime, je ne sais si on ne devoit pas plutôt s'affliger de voir qu'il fournit à ses ennemis de nouveaux sujets de le persécuter. Je vous avoue que je ne trouve rien de plus pitoyable que de voir ce qui lui devoit attirer des louanges et de l'approbation soit cause des traverses que l'on lui donne. Il est certain que c'est la jalousie que l'on a contre lui qui fait tout son malheur. Il peut bien avoir manqué en quelque chose en sa conduite et n'y apporter pas toutes les régularités qu'une personne plus artificieuse et moins franche que lui pourroit avoir; mais il y a bien de la malice en ses ennemis, et ils n'ont jamais perdu une occasion de lui tendre des pièges quand ils ont cru le faire tomber. Enfin on n'a que trop vu qu'ils se sont réjouis de ses fautes, et qu'au lieu de souhaiter de voir sa vie et son ministère en édification en cette église on n'a eu pour but que de l'en chasser : les uns pourcequ'il leur faisoit ombre, les autres pour pouvoir mettre en sa place quelque autre personne qui leur seroit plus agréable. Voilà la cause de tous ses maux; et si le bruit qui court est vrai, la contagion en a passé jusques où vous êtes, car on dit que les ministres de l'Eglise françoise ayant craint que l'on [le] leur donnât pour collègue, ils écrivent de tous côtés pour avoir des mémoires contre lui, et sans doute ils n'en manqueront point de vrais ou de faux. Le diable n'oubliera rien pour fermer la bouche à celui qui travaille si efficacement à détruire son règne. En vous écrivant ceci je n'ignore pas la plupart des choses qui se disent contre lui, et je serois la première à lui jeter la pierre si, quand j'ai voulu les approfondir, je n'en avois trouvé la plus grande part évidemment fausse et les autres fort douteuses; et en toutes j'ai remarqué en

ses accusateurs un extrême défaut de charité, et qu'au lieu de s'affliger de ses fautes ils triomphoient lorsqu'ils croyoient les avoir découvertes. Vous m'avouerez que ce ne sont pas procédures de chrétiens; et cependant il ne m'a paru autre chose, et c'est ce qui m'a donné de la compassion et des uns et des autres. Je prie Dieu d'y apporter les remèdes nécessaires, de mettre dans son église nombre de pasteurs doués d'autant de talents qu'il en a, et qu'il lui continue la protection qu'il lui a fait trouver auprès d'un roi vraiment digne de l'admiration de tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher. C'est le meilleur souhait que je lui puisse faire et duquel je sais qu'il sera content. Quand il se passera quelque chose de nouveau, vous me ferez plaisir de me l'écrire. Assurez vous aussi de ma bonne volonté. C'est M. D. L. T.

Mandez moi, je vous prie, si Dumas est encore en Angleterre. Il faut que je die encore ce mot que je ne trouve rien si extraordinaire que de voir qu'on ait donné la chaire à M. Hesperien (1) et qu'on l'ait refusée à M. Morus. Tous deux sont accusés, mais il est vrai que contre celui-ci rien n'est justifié et contre l'autre il y a arrêté de mort. Jugez après cela si cette procédure se peut défendre.

*Morus à madame la duchesse de la Trémoille.*

De Londres, 10/20 febvrier 1662.

Je ne sçaurois, madame, vous remercier dignement de ces belles, judicieuses et charitables lettres qu'il vous a plu d'écrire ici. Elles sont entre les mains du Roy, qui a dit *qu'il en estoit fort ayse, parceque M<sup>me</sup> de la Trémoille estoit audessus de la mesdizance et avoit esté tousjours plus tost austère que licentieuse*. On m'a traduit ainsi son anglois, car ce n'estoit pas à moi qu'il parloit. Autrement cet honneur nous arrive quelquefois, et aujourd'huy même j'ay esté avec lui à la promenade dans son parq une bonne demy heure. Il m'a parlé de mon dernier sermon en des termes qui font que je m'en tiens fort bien recompensé, puis après de M. de Lorraine, duquel on lui a dit qu'après avoir signé le traité avec le Roy (2), le len-

(1) Accusé d'avoir séduit Marie Betoule, fille du pasteur de Soubise, en Saintonge. *La France protestante*, vol. IX, p. 515, dit qu'il se justifia devant deux Synodes provinciaux et devant le dernier Synode national, tenu à Loudun.

(2) D'après l'*Art de vérifier les dates*, c'est le neveu et héritier du duc

demain il avoit protesté au contraire. Il a pris plaisir à ce qu'on a dit là dessus que c'estoit un effect de la constance de ce duc, parcequ'il n'avoit jamais fait autrement. Ensuite nous nous sommes mis sur le chapitre des Jansénistes, et sur la réponse que l'un d'eux a fait au jésuite qui a osé soutenir que le Pape estoit infaillible *même aux choses de fait*; ce qui est inoui jusqu'à present, et on dit que le Nonce même ne l'avoit pas trouvé fort bon. Ce que je ne vous dis, Madame, qu'afin que vous y reconnoissiez le génie de ce prince, qui donne à tout et qui ne sçauroit jamais estre assés loué. Si vous nous faisiés sçavoir quelque particularité du Jansénisme et de ce qu'on fait ou dit pour ou contre eux qu'il ne sçeut point d'ailleurs, je lui en ferois un regale de vostre part qui lui seroit très agréable, car je vous advoue qu'il en est fort curieux et qu'il s'y entend à l'égal des maîtres. Nous avons ensuite parlé des choses naturelles, du synode, de l'amyrauté, des distillations et enfin du chevalier Bori; ce qui m'a donné lieu de dire que j'avois charge de V. A. de m'en informer, mais je n'avois pas trouvé que sa réputation fut aussi grande ici qu'à Paris. Le Roy s'est enquis de vostre mal, et si vous lui aviés envoyé vostre portraict. J'ay dit que non, et que néantmoins vous en aviés esté sollicitée par ceux qui cherchent tous les moyens de restablir vostre santé. Vous ne sçauriés croire avec quelle affectation l'*Hostel* (1) tasche de dominer ici. Je voudrois que vous eussiez veu les Bibles reliées en bleu et les grands rubans de la plus belle largeur pendans à frange d'or [avec les armes] sur la chaire de l'église. Le Roy dit sur ce sujet un jour, parlant de M<sup>me</sup> de Turenne (2) : *elle est très de nos amis*; et je lui dis qu'il estoit vray, mais qu'elle n'estoit pas seule et que toute la maison de la Trémoille, et particulièrement V. A., lui estoit fort acquise, et que j'en avois veu les preuves à Touars, où j'estois quand on commença d'espérer le rétablissement de S. M. Ce que le Roy témoigna de recevoir très agréablement, car il ne se peut rien voir de plus caressant ne de plus charmant quand il veut obliger, et je vous assure que tous les peintres lui font grand tort. Que ce soit le plus honeste homme de ses royaumes, c'est une vérité qui ne peut estre contestée et

Charles IV qui protesta, le 7 mars, contre le traité signé par son oncle le 6 février, et en vertu duquel, après sa mort, il céda la Lorraine à la France.

(1) L'hôtel de Bouillon, centre de la cabale contre Morus.

(2) Charlotte de Caumont la Force.

dont ceux la même qui s'en plaignent demeurent d'accord, comme les ambassadeurs de Hollande, chez qui j'étois hier à disner, en conviennent eux mêmes franchement; mais je trouve que ce n'est pas assés et si j'ay quelque jour occasion d'en parler ailleurs qu'en chaire, où je croi qu'il ne faut louer que Dieu (et je sçai qu'on cite des choses qui lui ont plu de moi); j'en escrirai beaucoup au dessus sans faire aucun tort à la vérité. M<sup>me</sup> la comtesse D'Erbi me manque ici. Je viens de lui faire écrire par son médecin (1), qui est de mes amis, que je la supplie de se hâter et que je retarderai tant que je pourrai; mais on me menace que je n'y retournerai de longtemps et qu'on a fermé toutes les advenues. C'est ainsi que parlent les lettres de la bonne M<sup>lle</sup> de la Suze et de ses supposts, mais j'espere que V. A. jointe à M. de Lorme prévaudront sur l'injuste tyrannie des âmes bigottes, qui croient faire service a Dieu en détruisant ses serviteurs.

J'ay trouvé ici M. le prince Rupert, et il n'en a bougé depuis. On le tient engagé avec M<sup>me</sup> la comtesse de Richmont, mais ceux qui si arrestent le plus ne croyent pas qu'il le soit, ou s'il l'est que l'engagement tienne. Je l'ay entretenu longtemps dans sa chambre; il n'est pas fort souvent à la cour. J'avois résolu de parler à son sujet à la Reine sa mère (2), ma bonne et ancienne amie, mais elle n'est pas en estat de cela. La pauvre Reine est si enflée qu'elle ne peut sortir ni faire aucun exercice, et sa teste s'appesantit et je ne vois pas que ses médecins en jugent bien, ce qui m'a fait resoudre d'attendre et voir ce que Dieu en ordonnera. L'intérêt que je prens dans tous ceux de vostre maison et la grande espérance que j'ay de M. le duc de Touars (3), vostre petit fils, m'a fait jeter les yeux de toutes parts pour tascher à decouvrir quelque personne capable d'entreprendre une si importante éducation; et bien que j'en ay tasté divers, je n'en ay point trouvé de plus propre à tout prendre, qu'un escossois nommé M. Makle, qui a l'extérieur fort avantageux et qui sent fort peu l'étranger: sçavant en l'histoire et en la géographie, au droit et en tout ce qu'il faut pour ce dessein. Il se dit estre connu de Mgr le prince de Tarente, mais plus particuliere-

(1) M. de Lorme.

(2) La reine de Bohême.

(3) Charles-Belgique-Hollande de la Trémoille, fils aîné du prince de Tarente et d'Amélie de Hesse-Cassel.



ment de M. le marquis de Jugny, qu'il a conduit dans ses voyages. Cette pensée est venue de moi, et je m'en informerai plus avant sans autre interest que celui de vous témoigner que je suis à V. A. dans le dernier respect, v. r. s.

*Madame la duchesse de la Trémoille à Morus.*

25 febvrier 1662.

Les trois lettres que vous m'avez écrites, Monsieur, m'ont été surement rendues. J'ai répondu aux deux premières, reste à le faire à la dernière en date du 2, vieux style, de ce mois. Celles qui sont venues de Londres en même temps nous ont appris plus particulièrement qu'elle ne fait la seconde action que vous avez faite devant le Roi et combien S. M. en a été satisfaite. Cela, comme vous savez, ne me surprend pas, mais je ne sais si je m'en dois rejouir pour ce que c'est vous amasser de nouveaux charbons sur la tête. Je suis si persuadée que ce sont les dons que Dieu vous a donnés qui font vos crimes, que plus vous les ferez valoir tant plus redoubleriez vous l'envie et la haine de vos persécuteurs. Les personnes qui vous estiment et honorent comme je fais ne peuvent voir cela sans une extreme douleur, et certes on n'y sauroit penser qu'à la honte de notre siècle. On remarque ici visiblement qu'aussitôt qu'on ne vous y entend plus prêcher les esprits mal faits diminuent de l'aigreur qu'ils ont contre vous; mais comme j'apprends qu'ils sont sollicités par leurs semblables de les aider de leurs armes pour vous chasser encore du lieu où vous êtes, cela excite de nouveau leur mauvaise volonté, et ils mettront tous moyens en pratique pour les satisfaire. Quelques uns le font sans doute par un zèle aveugle et par une crédulité que je ne saurois m'empêcher de condamner, ou plutôt un défaut de charité que je trouve inexcusable. Quand j'entends dire que M<sup>lle</sup> de la Suze est une de celles qui s'efforcent le plus de vous nuire, j'en ai pitié; car je ne trouve pas que ce soit une matière qui lui soit plus convenable que lorsqu'on la faisoit juge de l'opinion des Milenaires, contestée entre MM. Amyraut et de Launay. En verité je ne vous saurois dire combien, parmi les accusations qui se font contre vous, il s'y glisse des choses ridicules et qui se détruisent à la moindre lumière. Mais

posons que la plupart fussent aussi bien vérifiées qu'elles le sont mal, qui est-ce qui me peut nier que la charité voudroit qu'au lieu de la joie que l'on en témoigne on en fit paroître du déplaisir et de la douleur, et qu'avant que divulguer la chose on eut employé tous moyens pour vous ramener doucement de votre égarement. Au lieu de cela il n'y a pièges que l'on n'ait tendu pour vous faire tomber; il n'y a artifice que l'on n'ose inventer pour parvenir au dessein de vous nuire; et cela, Monsieur, pour ce que chacun a ses interets particuliers et regarde la place que vous occupez comme une qu'ils voudroient bien remplir. D'ailleurs beaucoup de gens qui ont été préoccupés à votre désavantage, avant que vous avoïr vu et connu, croient qu'il y va de leur honneur de ne se pas rétracter et estiment à gloire de poursuivre leur pointe. Enfin vous avez de beaucoup de sortes d'ennemis, et vos amis auroient sujet de craindre pour vous si vous ne mettiez Dieu de votre côté; et c'est ce que je vous conjure de faire, et de si bonne sorte que chacun reconnoisse qu'il vous continue la protection qu'il vous a déjà accordée en mettant au cœur du Roi de vous honorer de la sienne. Vous n'avez avoué des défauts en votre conduite; corrigez les, au nom de Dieu, fermez la bouche à vos ennemis en vivant aussi saintement que vous prêchez purement, afin que les excellens dons que Dieu a mis en vous soient en édification à son eglise et que le Roi en prenne occasion de vous mettre à convert contre la persécution de vos ennemis; car sans doute s'il vous honore de sa royale protection, elle vous sera une défense impénétrable à leurs traits les plus envenimés. Je crois que vous le pouvez espérer de sa bonté, et je vous trouve bienheureux d'avoir affaire à un roi en qui sont tant de grandes qualités que vous remarquez être en lui, et qui entre toutes a celle de savoir parfaitement discerner toutes choses et de montrer une fermeté admirable dans l'exécution de celles qu'il entreprend. Vous ne sauriez donc être en meilleures mains qu'entre les siennes, et je prie Dieu d'en bénir tous les ouvrages et le combler d'autant de prospérité que S. M. en mérite.

V. s. l., etc., etc.

(La suite au prochain numéro.)

---

## CORRESPONDANCE

---

### QUELQUES NOUVEAUX DÉTAILS SUR LA MORT DE CLAUDE BROUSSON

*A Monsieur le Rédacteur du BULLETIN.*

Montpellier, août 1871.

Cher Monsieur,

Je vous envoie une note sur les derniers moments de Claude Brousson. Tout ce qui concerne ce martyr est d'un si grand intérêt, qu'il faut considérer comme un devoir de publier les plus petits détails certains que l'on parvient à se procurer sur son compte.

Brousson fut supplicié à Montpellier *sur la place publique*, dit son arrêt de mort.

Mais quelle fut cette place? Les uns se prononcent pour l'Esplanade, les autres pour le Peyrou. Les partisans de cette dernière opinion sont en grand nombre et rachètent l'absence complète de documents positifs par les produits d'une féconde imagination. A les entendre, le 4 novembre 1698, l'illustre prédicant fut conduit, au milieu d'une double haie de soldats, de la citadelle au Peyrou. Déjà, cette dernière désignation rendrait la description suspecte, l'espace qui sépare ces deux localités étant assez considérable. Montpellier n'avait pas à cette époque, une garnison suffisante pour un tel déploiement de forces. De plus, le lieu d'exécution, à Montpellier, était bien plus rarement le Peyrou que l'Esplanade. C'est là, en effet, que l'échafaud se dressait le plus souvent.

Déjà dans notre *Histoire de l'Eglise réformée de Montpellier*, nous avons rapporté une parole du procureur du roi Demisse qui nous semblait plaider pour l'Esplanade. *Je requiers*, disait-il, *que le dit Brousson soit condamné à être rompu vif sur un eschaffaut qui pour cet effet sera dressé à l'Esplanade*. Il ne nous paraissait pas douteux que l'arrêt qui, pour la peine était conforme au réquisitoire, ne s'en écartait pas quant au lieu de l'exécution. On pourrait même conclure de ce qui vient d'être dit, qu'à cette époque, l'Esplanade était la place de Grève de Montpellier. Notre opinion déjà formée a été confirmée par une découverte faite dans la précieuse collection des manuscrits d'Antoine Court

soigneusement conservés à Genève. On lit au n° 42 (Histoire des Eglises de France), *l'échaffaux* (de Claude Brousson) fut dressé à l'Esplanade à deux ou trois cents pas de la citadelle. Deux bataillons du régiment d'Auvergne étaient sous les armes ; on les avait disposés de telle sorte qu'ils formaient autour de l'échaffaud trois cercles concentriques séparés les uns des autres par une distance de trois pas environ, *afin*, est-il ajouté, *que personne ne pût approcher*. Le désir d'assister à ce supplice qui, pour les uns n'était qu'un spectacle, mais qui, pour les autres, était le cortège fait au plus respecté des pasteurs au moment de son départ pour les demeures éternelles, avait attiré beaucoup de monde. Les lignes furent forcées et les vides laissés entre les soldats se remplirent presque exclusivement de coreligionnaires de Brousson. Le martyr, accompagné de l'abbé Crouzet qu'on lui avait donné pour le convertir, sortit de la porte de la citadelle escorté par cinquante mousquetaires et s'avança jusqu'au lieu du supplice. Déjà la bouche de Brousson s'était ouverte et il avait commencé à chanter le psaume XXXIV<sup>e</sup>, dont voici la première strophe :

Jamais ne cesserai  
De magnifier le Seigneur ;  
En ma bouche aurai son honneur.  
Tant que vivant serai  
Mon cœur plaisir n'aura  
Qu'à voir son Dieu glorifié,  
Dont maint bon cœur humilié  
L'oyant s'esjouira.

Mais le hoquetton de l'intendant qui marchait à son côté, l'ayant prié de la part de son maître, de ne pas continuer, de peur d'exciter la multitude, Brousson qui ne croyait pas le moins du monde à ce danger, voulut donner, en mourant, un dernier gage d'obéissance. *Je discontinuerai*, dit-il, *en me bornant à prier Dieu*. Ces paroles sont dignes de la circonstance et du martyr qui les prononça.

Agréez,

PH. CORBIÈRE.

---

## UNE DÉCOUVERTE HISTORIQUE

A M. le Président de la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME  
FRANÇAIS.

Je dois vous faire part d'une découverte, qui réjouira les nombreux amis de notre histoire. J'ai été assez heureux pour trouver dernière-

ment dans des papiers de famille 506 pièces, qui se décomposent ainsi :

- 149 lettres de Paul Rabaut, de 1752 à 1780;
- 33 lettres de Rabaut Saint-Etienne, son fils aîné, pasteur à Nîmes, de 1759 à 1792 ;
- 9 lettres de Rabaut Pomier, son fils puîné, pasteur à Marseille, puis à Montpellier, de 1770 à 1780;
- 1 lettre de Rabaut Dupuis, son fils cadet, 1769;
- 50 lettres d'Antoine Court, directeur du séminaire de Lausanne, de 1743 à 1760 ;
- 25 lettres de Court de Gébelin, son fils, datées de Lausanne et de Paris, de 1760 à 1777.
- 29 lettres de Chalon, dit Latour, pasteur à Alais, puis à Bordeaux, de 1752 à 1776 ;
- 35 lettres de Pradel, pasteur à Uzès, de 1756 à 1778 ;
- 30 lettres de divers pasteurs de Dauphiné appartenant à la période du Désert, de 1746 à 1776 ;
- 11 lettres de Pierre Durand, pasteur en Vivarais et martyr, à Anne Rouvier, sa femme, réfugiée en Suisse, de 1730 à 1731 ;
- 17 lettres de Marie Durand, sa sœur, prisonnière à la tour de Constance, de 1741 à 1758 ;
- 86 lettres de divers pasteurs et laïques de France et de Suisse, de 1732 à 1778.
- 31 pièces historiques diverses, de 1730 à 1770.

La plupart de ces 506 pièces appartiennent à l'histoire, et j'en ai déjà extrait la valeur de 170 pages in 8°. Ce sont principalement des lettres adressées à Estienne et à Abraham Chiron. Quelques détails sur ces deux personnages sont nécessaires pour l'intelligence de la découverte que j'ai faite, et aussi pour enrichir la *France protestante* d'un nouvel article biographique.

Un *Abram Chiron*, natif de Châteauneuf d'Isère, fils de Moïse Chiron, obtint le 6 novembre 1706 des seigneurs syndics et conseil de Genève, la permission de s'établir dans cette dernière ville, où il se maria, le 16 novembre de la même année, avec Marguerite Dueros, sa compatriote. Le 27 janvier 1709 il lui naquit un fils, qu'il appela Etienne, et qui se maria le 22 avril 1731 avec Catherine Chatelan, fille de Paul Chatelan, habitant au Bourg-les-Valence.

*Etienne Chiron* suivit la même carrière que son père, qui lui céda son fonds de commerce le 1<sup>er</sup> mars 1735. N'ayant pas prospéré dans ses affaires, il ouvrit en 1742, avec l'agrément de la vénérable compagnie des pasteurs de Genève, une classe de religion, d'histoire et de géogra-

phie, qui eut un certain renom. Etienne était un homme instruit, bien qu'il ne connût pas les langues mortes, judicieux, très-versé dans les questions religieuses du temps et plein de piété. Il eut pour pensionnaires plusieurs jeunes protestants français, notamment les trois fils de Paul Rabaut et le fils de Pradel, pasteur à Uzès, et s'occupa jusqu'à sa mort, survenue en 1780, des intérêts des protestants de France. De là la nombreuse correspondance qu'il a laissée, et où on lui donne quelquefois le surnom de Théodore.

Etienne eut plusieurs fils et filles. Son fils aîné *Jean Abraham Chiron*, après avoir été professeur à Rolle dans le canton de Vaud, reçut l'imposition des mains à Genève en 1768. Il remplit diverses suffragances en Suisse, et accepta le poste de pasteur à Annonay en 1773, où il eut à souffrir de la part des catholiques. De là il passa à l'Eglise de Beaumont en Dauphiné, où on le trouve pendant et après la Révolution. Il occupa même un moment la place de maire dans cette commune. Abraham n'avait pas les moyens de son père; c'était néanmoins un pasteur distingué, laborieux et instruit. Il a laissé de nombreux sermons manuscrits et un excellent catéchisme, devenu fort rare, intitulé: *Nouveau formulaire pour recevoir les catéchumènes à la Sainte Cène*, Valence, J. J. Vitet, l'an VII républicain, 46 pages in-8°. Son père est l'auteur d'un *Cours abrégé de Religion*, 356 pag. in-8°, qui est resté manuscrit.

Cette notice servira à redresser deux erreurs: l'une de Ch. Coquerel (*Hist. des Egl. du Désert*, t. II, p. 600), qui fait de Chiron Etienne, surnommé Théodore, un pasteur proscrit et réfugié à Genève; l'autre des frères Haag (*France protestante*, t. 3. p. 445), qui disent que Chiron, pasteur de Montélimar, banni de France en 1684, « se retira à Genève, où il fonda une école d'où sont sortis quelques hommes distingués. » Cette école est évidemment la classe de religion, d'histoire et de géographie de notre Etienne. Du reste le pasteur de Montélimar s'appelait Pierre et non Théodore. Je n'ai pu malheureusement découvrir si les deux familles étaient parentes.

Désireux, monsieur le président, que cette lettre vous soit agréable, je vous assure de mon dévouement respectueux.

E. ARNAUD, pasteur.

Crest, 3 février 1872.

N. B. — Le défaut d'espace nous oblige à réserver les extraits des procès-verbaux et la bibliographie.

## SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

La Société de l'Histoire du Protestantisme français a tenu sa dix-neuvième séance publique annuelle le 16 avril, à trois heures, dans le temple de l'Oratoire, sous la présidence de M. Ch. Waddington, devant un auditoire attentif et sympathique, dans lequel on remarquait MM. les pasteurs Robin, Matter, Zipperlein, Robineau, Lequeux, Berthe, Abrie, Passa, Montandon, Rouville, Martin-Paschoud, Hof-fet, etc. Après la prière prononcée par M. le pasteur Dhombres, le président a rappelé avec éloquence le but de la Société et les devoirs que nous impose le souvenir de nos glorieux ancêtres. M. Paul Juil-lerat a lu d'intéressantes pages de M. Jules Bonnet, absent pour cause de maladie, sur *Clément Marot à la cour de Ferrare*, et M. Douen, un mémoire qui peint au vif les combats et les douleurs que les consciences droites eurent à éprouver lors de la Révocation, pour ne pas céder mollement au torrent.

M. Gauffrès a ensuite analysé une des lettres découvertes par M. le pasteur Arnaud, et qui décrit, en termes vifs et touchants, le passage à Yverdon, au siècle dernier, d'une troupe de réfugiés français se rendant en Hollande. Il a rapproché cet épisode de ceux du même genre qui se sont passés en Angleterre et en Amérique, et a fait allusion, en terminant, à la récente hospitalité que nos soldats ont rencontrée en Suisse.

Cette communication a été suivie de quelques mots chaleureux prononcés par M. le pasteur Vallette : « Il faut aimer, a-t-il dit avec une franche et fraternelle originalité, cette Société, parce qu'elle prêche très-bien, c'est-à-dire en retraçant de grands exemples. »

La séance a été terminée par une prière prononcée par M. le pasteur A. Coquerel fils.

## ALLOCUTION

DE M. CHARLES WADDINGTON

MEMBRE DU COMITÉ

L'une des meilleures gloires de la France contemporaine sera sans contredit d'avoir eu le goût et le génie de l'histoire. Il semble qu'à travers la série des restaurations que notre siècle a vu se produire, et qui toutes ont eu la prétention de nous rapprendre ce qu'il y a de meilleur dans notre passé, la France ait voulu se reconnaître elle-même et chercher dans ses vieilles annales le secret de ses destinées futures. Jamais tant d'écrivains illustres ne se sont appliqués en même temps à cette noble tâche; jamais tant d'esprits curieux n'ont senti le charme et compris l'utilité des fortes études historiques.

Nous ne pouvions, Messieurs, demeurer en dehors de ce courant. Il y a vingt ans que, sous les auspices de l'un de nos plus éminents historiens, qui a bien voulu accepter le titre de notre Président honoraire, nous fondions cette Société, destinée dans notre pensée à éclairer un côté important et mal connu de notre histoire nationale, à instruire en quelque mesure notre pays et nos églises, à leur faire par là même, s'il était possible, un peu de bien, enfin à créer pour les ouvrages de haute culture intellectuelle un public protestant, c'est-à-dire un public capable d'impartialité, également exempt de la légèreté du bel esprit frivole, des passions d'un socialisme athée et de l'aveugle intolérance de l'ultramontanisme.



L'entreprise était difficile : notre Société demandait à ses amis deux choses qui, je ne sais pourquoi, ne vont pas toujours ensemble, le zèle pour les bonnes œuvres et l'amour des choses de l'esprit. Les encouragements ne lui ont pas manqué cependant. Chaudement patronée par quelques-uns, estimée de tous, adoptée depuis longtemps comme une branche de son œuvre par la Société de l'Histoire de France, elle semblait avoir traversé les jours les plus difficiles de son existence; elle avait enfin obtenu d'être reconnue comme établissement d'utilité publique, lorsqu'une double invasion de barbares est venue plonger notre chère France dans un abîme de malheurs. Je n'ai garde d'insister sur ces désastres inouïs; mais en y pensant, j'ose à peine vous parler de l'interruption de nos séances, de nos publications, de nos concours, de tous nos travaux, et de la diminution inévitable de nos ressources, durant cette année dont les lettres, ainsi que la civilisation chrétienne, porteront longtemps le deuil. Aussi bien, au milieu des douleurs de la patrie, nos propres épreuves nous paraissent moins amères, puisque nous avons souffert avec elle. Avec elle aussi, comme elle et pour elle, nous n'avons pas voulu désespérer, et nous avons repris notre œuvre.

Lorsque, dans l'été de 1871, notre Comité a pu de nouveau se réunir au local ordinaire de ses séances, place Vendôme, lorsqu'il a pu constater par ses propres yeux les dangers qu'avait courus notre précieuse Bibliothèque et la manière vraiment miraculeuse dont elle a été préservée, il a senti qu'il avait des grâces à rendre et que la protection toute spéciale accordée à cette Société était comme un appel à son activité et le gage d'un meilleur avenir.

Le *Bulletin*, sous la direction de notre dévoué secrétaire, M. Jules Bonnet, que sa santé ébranlée retient aujourd'hui loin de nous, a recommencé à publier régulièrement des documents inédits et des mémoires pleins d'intérêt, tels que le beau travail de M. Jules Chavannes sur les abjurations.

Le concours annoncé sur Théodore de Bèze et qui devait être

clos à la fin de 1871, a été prorogé au 31 décembre prochain.

La Bibliothèque s'est ouverte de nouveau à un public studieux : tous les jeudis, Messieurs, vous y pouvez venir puiser comme nous y puisons nous-mêmes tout en faisant notre service bénévole. C'est là, vous le savez, la partie la plus réjouissante de votre œuvre, celle qui a reçu les plus rapides accroissements et qui nous donne le plus d'espoir. Le *Bulletin* vous a tenus au courant des dons et des acquisitions qui chaque année, chaque mois, chaque semaine, ont enrichi notre premier fonds, d'abord si modeste. De nombreuses gravures, un vieux portrait à l'huile du pasteur Ancillon de Metz, quelques manuscrits et plus de 400 volumes imprimés, offerts par 54 donateurs (1), y ont été ajoutés depuis votre dernière Assemblée générale. « Les livres ont aussi leurs destinées, » a dit un poète latin, « *habent sua fata libelli.* » Il y a peu de jours, votre Comité, malgré le mauvais état de ses finances, a voté l'acquisition d'une collection assez considérable de livres et de manuscrits formée naguère par un célèbre écrivain pour son *Histoire de Port-Royal*, et les érudits ne verront peut-être pas sans surprise dans la Bibliothèque du protestantisme français, à côté du fonds Frédéric Monod et du fonds Athanase Coquerel, le fonds Sainte-Beuve. Ne pouvant ni ne voulant vous répéter ce que le *Bulletin* vous a déjà fait connaître, je me bornerai à citer avec gratitude un seul don de livres, celui de Madame la marquise de La Rochefoucauld, qui la première a bien voulu nous mentionner dans son testament. A cette occasion votre Comité m'a chargé de rappeler à tous

(1) MM. les pasteurs Bonhours, Oth. Cuvier, Dégremont, Fossé, Gonin, Martin-Paschoud, Th. Monod, Petit, Saglier. — MM. Block, Franklin, Froment, Halphen, Hoffet, W. Martin Murray, Schickler, Villaret. — Mesdames la marquise de La Rochefoucauld, F. Schickler, Thuret, Torras. — Les Archives wallonnes de Leyde, la Bibliothèque de Boston, la Bibliothèque de Cambridge, les Facultés de Théologie de Montauban et de Strasbourg, le Pius-Verein de Soleure, la Société des Amis de Londres, le Record-Office et les Unitariens de Londres.

Comme auteurs : MM. les pasteurs Agnew de Wigtown, Corbière, Coquerel, Delmas, Dhombres, Goguel, G. Monod, Th. Monod, Osborn de Richmond, de Pressensé, Schaeffer. — MM. Bordier, Durrant-Cooper, de Londres, de l'Épinois, Frossard, Ed. Hughes, de Labouchère, Alp. Lagarde, Lutchitzki, de Kiew, Morley, de Londres, Ossokine, de Kazan, B. de Puchesse, Sayous, Turretini, de Genève, M. Vernes. — GRAVURES : MM. Frossard et Rossignol.

les amis de la Société que, depuis le décret du 13 juillet 1870, elle est apte à recevoir des legs et des donations et que, à parler humainement, l'avenir de ses collections est assuré. Ici donc la libéralité chrétienne peut faire quelque chose de durable et élever un monument à la gloire de Dieu, de l'Évangile et de la Réforme française.

La fête de la Réformation, dont notre Société a eu le privilège de prendre l'initiative auprès des églises réformées et qui a été souvent l'occasion de fructueuses collectes en sa faveur n'a pu être célébrée en novembre 1870. Une seule église, celle de Saint-Maixent, s'est souvenue de nous en ces temps douloureux : nous lui en exprimons notre vive reconnaissance. Sur la liste des trente-deux églises (1) qui, en novembre 1871, nous ont envoyé le produit de leurs collectes, nous n'avons pu lire sans une profonde émotion le nom d'une église d'Alsace, celle de Wesserling, fidèle à ses souvenirs, comme nous le serons toujours aux nôtres.

Nos Eglises comprendront mieux chaque jour, nous l'espérons, leur devoir de ne pas laisser périr par leur faute la mémoire de leurs fondateurs et des témoignages qu'elles ont rendus jadis à Dieu et à Jésus-Christ ; et le synode national des églises réformées, qui s'assemblera bientôt à Paris, aura sans doute à cœur de leur recommander cette œuvre historique à laquelle les anciens synodes attachaient à bon droit une si grande importance. Il ne faut pas que les protestants, si mal connus, si souvent calomniés, laissent à des plumes étrangères et parfois hostiles le soin d'écrire leur histoire. Il y aurait témérité à croire que ce seront toujours des écrivains tels que MM. Mignet et Michelet qui voudront bien, avec l'autorité qui leur appartient, raconter à la France dans des pages admirables l'établissement du calvinisme à Genève,

(1) Savoir : Anglès, Athis de l'Orne, Bayonne, Bédarieux, Caveyrac, Cazillac, Cette, Clermont-Ferrand, Fontainebleau, Ganges, Gemozac, La Grand-Combe, Le Havre, Inchy, asile Lambrechts (Paris), Livron, Lyon, Montauban, Montmeyran, Montpellier, Nantes, Niort, Oratoire (Paris), Réalmont, Rouen, Saint-Julien-en-Quint, Saint-Laurent-de-Cros, Saint-Laurent-le-Minier, Sommières, chapelle Taitbout (Paris), Toulouse, Wesserling.

ou mettre en une lumière éclatante la grande figure d'un Coligny. C'est à nous qu'est dévolue la tâche de montrer à notre pays, l'histoire à la main, jusqu'où peuvent aller les souffrances d'un peuple, et comment il peut sortir avec honneur des situations les plus désespérées; c'est à nous de lui dire où il doit regarder pour être sauvé, et, tandis que des empiriques lui proposent de misérables recettes pour réparer ses ruines, c'est à nous de lui parler de la force qui vient d'en haut et de lui redire ce mot qui fortifia l'âme intrépide de Coligny, vaincu, blessé, presque mourant : « Si est-ce que Dieu est très-doux, très-patient et très-secourable; » à nous enfin de prouver à notre chère patrie qu'elle n'a pas d'enfants qui l'aiment plus tendrement que nous, qu'elle n'en a pas qui lui soient plus dévoués, plus prêts à tout offrir pour sa délivrance, à tout faire pour son salut.

---

# ÉTUDES HISTORIQUES

---

CLÉMENT MAROT

A LA COUR DE FERRARE

1535-1536

L'étranger qui parcourt les rues silencieuses de Ferrare, où croît l'herbe des champs, a peine à se représenter le mouvement qui animait cette ville, sous les princes de la maison d'Este, à l'époque de la Renaissance dont elle fut un des principaux foyers. Son antique université n'est plus qu'un souvenir. La solitaire Giovecca ne retentit plus du bruit des chars se dirigeant vers la Montagnuola. La rue des Angeli n'aboutit qu'aux bastions déserts, où l'œil cherche en vain la trace des bosquets de Belfiore. Le château, avec ses hautes tours, ses balustrades légères, ses fossés profonds où dorment les eaux du canal Pamphili, conserve encore un grand air, et semble attendre le réveil d'un passé disparu sans retour. La salle de l'Aurore garde les peintures de Dosso Dossi, représentant les heures du jour, et les bancs de marbre témoins des dernières fêtes de la cour d'Este. « A présent, dit un chroniqueur du dix-septième siècle, tout cela n'est plus. On ne voit à Ferrare ni ducs ni princesses. Il n'y a plus ni bals, ni sermons, ni concerts. Ainsi passe la gloire du monde ! Ces changements sont peut-être agréables à d'autres, mais non à moi qui suis resté seul en arrière, vieux, infirme et pauvre. Cependant Dieu soit loué ! »

Les premières années du règne d'Hercule II, époux de Renée de France, furent une époque particulièrement brillante pour la cour de Ferrare. Elle vit arriver, presque

simultanément, deux réfugiés célèbres à des titres divers, personnification de l'esprit français, l'un dans sa verve moqueuse et légère, l'autre dans ses austères applications à la science des rapports de l'âme avec Dieu ; c'est assez nommer Clément Marot et Calvin. Le poète précéda de quelques mois le théologien. Fils de ce Jean Marot qui, sous le titre de lecteur de la reine, avait cultivé la poésie, non sans succès, à la cour de Louis XII, Clément devait bientôt effacer son père dans l'art encore nouveau de narrer avec finesse, de médire avec grâce, de varier et d'assouplir les formes de cet élégant badinage dont il demeure un maître accompli. A défaut du génie créateur, apanage d'un petit nombre d'élus, que l'Arrioste avait déployé dans *Roland furieux*, et que le Tasse allait porter dans la *Jérusalem délivrée*, Marot avait l'esprit, don charmant, le plus beau, comme on l'a dit, après le génie. « C'est cet esprit formé d'une sensibilité plus douce que profonde, d'une imagination plus enjouée que forte, d'une raison sûre, qui fait vivre les poésies de Marot. Sa tristesse est sans pleurs, sa raillerie sans aigreur, sa gaieté sans ivresse (1). » Dans le genre inauguré par Charles d'Orléans et Villon, il atteint à la perfection du tempéré. Quelquefois même sa muse, élargissant le cadre de l'inspiration, trouve de mélancoliques accents qui éveillent un écho dans tous les âges. Telle cette strophe sur la mort de Louise de Savoie :

D'où vient cela qu'on voit l'herbe séchante  
Retourner vive, alors que l'été vient,  
Et la personne au tombeau trébuchante,  
Tant grande soit, jamais plus ne revient?

« La Réforme trouva Marot sympathique à ses débuts, car elle n'était pour lui qu'un des aspects de la Renaissance :

La guerre déclarée  
Contre ignorance et sa troupe insensée.

(1) Nisard, *Histoire de la littérature française*, t. I.

Dans le cercle de Marguerite, à Paris comme à Blois, il applaudit aux hardiesses des prédicateurs évangéliques, et parut même un de leurs adeptes (1). Ce fut là une des causes de ses disgrâces, non moins que la verve indiscreète d'un talent fait pour plaire ou pour provoquer de redoutables inimitiés. Il s'en aperçut au retour de Pavie, où il avait suivi le duc d'Alençon, et reçu même une honorable blessure, qui ne le protégea pas contre la haine de ses ennemis. Il fut l'objet de poursuites dont le mystère n'a pas été bien éclairci, mais où l'on entrevoit une vengeance féminine, peut-être celle d'une favorite, aussi puissante que funeste, dont l'astre dominait déjà la cour, Diane de Poitiers. Emprisonné à Chartres (1526), il ne recouvra la liberté que pour encourir de nouvelles persécutions. En 1534 on le trouve gravement compromis dans l'affaire des Placards, et son nom figure sur la liste des proscrits entre le receveur des finances, Lyon Jamet, et l'oracle des écoles, Mathurin Cordier (2). Blois n'était plus une suffisante retraite; Marot passa les monts, et ne se justifia qu'à demi dans les vers suivants :

De luthériste ils m'ont donné le nom.  
 Qu'à droiet ce soit je leur respons que non.  
 Luther pour moy des cieux n'est descendu;  
 Luther en croix n'a point esté pendu  
 Pour mes péchés, et tout bien advisé,  
 Au nom de luy ne suis point baptisé.  
 Baptisé suis au nom qui tant bien sonne,  
 Qu'en iceluy le Père éternel donne  
 Ce que l'on quiert; le seul nom sous les cieux  
 Pour qui ce monde ingrat et vicieux  
 Peut estre sauf; le nom tant fort, puissant,  
 Qu'il a rendu tout genouil fleschissant,  
 Soit infernal, soit céleste, ou humain;  
 Me préservant de ces grands loups rabis  
 Qui m'espioient dessous peaux de brebis (3).

Lorsque Marot adressait cette épître au roi, son impuissant

(1) Voir l'Épître de Malingre à Marot. *Bull.*, t. XIX-XX, p. 86.

(2) *Bull.*, t. X, p. 36; t. XI, p. 253.

(3) *Œuvres de Clément Marot*, édit. de la Haye, 1731. 3 vol. in-4.

protecteur, il avait mis prudemment les Alpes entre ses persécuteurs et lui. Le nom de la fille de Louis XII était partout cité avec honneur. On vantait son esprit, sa bonté, et cette tolérance qui semblait plus rare dans une cour d'Italie, vassale du saint-siège. Renée était l'amie de Marguerite, et ces deux belles âmes échangeaient des lettres qui semblaient l'annonce de temps meilleurs (1). Aussi Marot ne put hésiter à prendre le chemin de Ferrare, et à faire choix d'une nouvelle protectrice :

Mes amis, j'ay changé ma dame.  
 Une autre a dessus moy puissance;  
 Née deux fois de nom et d'âme;  
 Enfant de roi par sa naissance;  
 Enfant du ciel par congnoissance  
 De celuy qui la saulvera.  
 De sorte, quand l'autre scaura  
 Comment je l'ay telle choisie.  
 Je suis bien sûr qu'elle en aura  
 Plus d'aise que de jalousie.

Avec quel charme ne décrit-il pas son voyage en Lombardie, son arrivée à la cour d'Este ?

Mais quel besoin est-il de m'excuser?  
 Les oiselets des champs en leurs langages  
 Vont saluant les buissons et bocages  
 Par où ils vont. Quand le navire arrive  
 Auprès du havre, il salue la rive...  
 Ma muse donc passant ceste cour ci,  
 Fait-elle mal saluant toy, princesse,  
 Toy à qui rit ce beau pays sans cesse;  
 Toy qui de grâce aimes toute vertu,  
 Et qui en as le cueur tant bien vestu?  
 Salut à toi doncques très humblement,  
 Humble salut par ton humble Clément,  
 Par ton Marot, le poète gallique,  
 Qui s'en vient voir le païs italique!

(1) Quatre lettres inédites de Marguerite de Navarre à Renée de France. *Bull.* t. XV, p. 125.



On aime à recomposer autour du poète, accueilli avec l'empressement le plus flatteur, et bientôt nommé, avec son ami Lyon Jamet, secrétaire de la duchesse, aux gages de 200 livres, la société choisie qui formait pour ainsi dire le cortège de Renée, à l'époque où la peignit le célèbre François Clouet (1). Nommons d'abord Michelle de Saubonne, dame de Soubise, d'un cœur aussi haut que sa race, et déjà secrètement inclinée aux doctrines de la Réforme, dont Jean de Parthenay Archevêque, son fils, allait devenir un des plus vaillants confesseurs. Madame de Soubise avait accompagné Renée, comme première dame d'honneur en Italie, après avoir veillé sur sa jeunesse à la cour de la reine Claude, avec la plus maternelle sollicitude. Deux filles, Anne de Parthenay, mariée depuis peu de mois à Antoine de Pons, comte de Marennnes, et Renée, sa sœur, portaient dans le palais des ducs d'Este, le charme sérieux et l'élégance un peu austère d'une génération formée sur le modèle d'Anne de Bretagne. C'est à Anne de Parthenay que l'illustre critique Lilio Giraldi dédia le second livre de son *Poème des Dieux*. Il y loue son rare savoir dans les lettres grecques et latines, son goût pour la poésie dont elle sait apprécier tous les rythmes, son talent pour la musique, enfin son étonnante érudition qui lui permet de s'entretenir avec les plus graves docteurs sur les mystères de la théologie. C'est dans le portrait qu'en fit un artiste contemporain, Bernardo de Carpi, émule du Garofolo, que se montre à nous, dans sa grâce décente et son aménité sévère, la jeune comtesse de Pons, avec son port majestueux, ses regards à la fois doux et fiers, ses blonds cheveux relevés sous l'or d'un diadème qui laisse étinceler une perle au milieu du front. Telle sans doute elle parut aux yeux de Marot, dans les bosquets du *Belvédère*, quand il traça les vers suivants :

Vous avez droict de dire, sur mon âme,  
Que le bosquet ne vous pleust oncq si fort,

(1) *Bull.*, t. XV, p. 387. Dès le mois de septembre 1535, Clément Marot est

Car dès qu'il a senti venir sa dame  
 Pour prendre en luy parfum et reconfort,  
 D'estre agréable a mis tout son effort.  
 Il a vestu sa verte robe, neuve.  
 De ce séjour le Pô tout fier se treuve,  
 Les rossignols s'en tiennent angéliques,  
 Et trouverez pour en faire la preuve,  
 Qu'au départir seront mélancoliques.

Moins imposante que sa sœur, Renée de Parthenay, n'exerçait pas moins d'attrait, quand elle se mêlait, gaie ou rêveuse, aux entretiens de la cour. Elle parlait à ravir le français et l'italien, aimait les jeux d'esprit, excellait aux travaux de tapisserie, jouait très-bien de la harpe, et cultivait avec passion la peinture où ses jeunes essais dénotaient un vrai talent (1). C'est à Renée de Parthenay que Marot adressait ces jolis vers :

Quand vous oyez que ma muse résonne,  
 En ce bosquet qu'oiseaux font résonner,  
 Vous vous plaignez que rien je ne vous donne,  
 Et je me plains que je n'ay que donner,  
 Sinon un cueur tout prest à s'adonner...  
 Mais quel besoing est-il que je vous offre  
 Ce que gagner d'un chascun vous savez?

Mais les membres de la famille de Soubise n'étaient pas le seul ornement de la cour alors toute française de Ferrare. Il faut citer Renée de Thunes, gracieuse enfant du pays Blésois, Anne de Beauregard, ravie par une mort prématurée qui inspira quelques vers touchants à Marot, et surtout une suivante de la duchesse dont la figure, entrevue dans le demi-jour de l'histoire et de la poésie, mérite aussi notre attention. Francisca de Bucyron, tel était son nom. Née sous le ciel de Provence, dans les riantes contrées que baignent la Du-

inscrit sur le livre de comptes de la duchesse de Ferrare. On y lit en janvier 1536 :  
*A. M. Clément Marot, poète et secrétaire, 200 livres.*

(1) *Pingere acu doctas inter doctissima matres,  
 Marimoraque manu vivas animare figuras.*

(*Poemata inedita.* (Bibl. de Ferrare.)

rance et le Rhône, elle dut, bien jeune encore, fuir sa patrie, peut-être devant l'arrêt de proscription depuis si longtemps suspendu sur les populations pastorales de Cabrières et de Mérindol. Elle se dirigea vers Strasbourg déjà conquis à la Réforme par Hédion et Bucer. Peu de mois après nous la retrouvons à Ferrare où se retiraient aussi de nombreux proscrits. Renée ne put voir sans intérêt cette jeune sœur que les orages du siècle avaient poussée des pentes du Léberon et des bords du Rhin dans l'hospitalière cité des ducs d'Este. Francisca possédait, il est vrai, tous les dons propres à gagner sa faveur. Noble, belle, enjouée, il lui suffisait pour plaire de se montrer, même aux yeux les plus indifférents. On l'admirait, puis on l'aimait. Son éloge était dans toutes les bouches. C'est ce que nous apprend une poésie de l'historien ferrarais, Cinthio Giraldi, frère de Lilio, et surtout un épithalame de Jean Fichard auquel nous empruntons de précieux détails (1). Après avoir signalé l'illustre origine de la fille des Bucyron, les sollicitudes de ses parents, et les soins qu'elle reçut des maîtres les plus distingués, il continue en ces termes : « Mais comment, ô Francisca, te louer dignement ? Le sang le plus généreux coule dans tes veines. Tu excellas, dès l'enfance, dans tous les arts qui sont l'apapage de ton sexe. La nature y joignit ses dons les plus rares, l'éclat des yeux, la pureté du teint, les roses de la pudeur si touchantes sur un beau visage, enfin ce doux parler qui monte si harmonieusement du cœur aux lèvres. Insouciant de ta toilette, pour toi tout devient ornement, soit que tu nous apparaises vêtue de la cape de Saintonge, ou que tu relèves les boucles de tes cheveux sous la barrette italienne. Oublierai-je les grâces de ton esprit, et cet heureux génie par lequel tu devances tes compagnes, n'ayant rien plus à cœur que les chastes disciplines et les pieuses études dont rien ne peut te distraire, quand il s'agit d'acquérir l'intelligence des saints écrits. »

(1) *Epithalamia diversorum in nuptias Franciscæ Bucyronis gallæ, etc.*, in-4, 1539. (Bibl. de Ferrare.)

Ici vient se placer, sous la plume du poète, une délicate allusion à un mystérieux sentiment qui doit trop tôt enlever Francisca aux hommages dont elle est entourée sur la terre italienne : « Il ne viendra que trop ce fiancé chéri, que tu attends de la patrie française, celui dont ton cœur a fait choix, et qui nous dérochant l'objet de nos chants, doit te ramener au manoir paternel, ne nous laissant en partage que tristesse et regrets ! L'unique consolation de tes amis d'Italie sera de se retracer les aimables qualités de celle qu'ils auront perdue, et de la suivre de leurs vœux. Un autre jouira de tant de perfections, gages d'un bonheur croissant. Nous, tristes et délaissés, nous chercherons longtemps d'autres amours (1).

Les appréhensions du poète ne se réalisèrent point, et Francisca, retenue à la cour de Ferrare, y connut de nouvelles affections qui devaient enchaîner sa vie. Tel était le cercle pur, charmant, au milieu duquel Clément Marot se trouva transporté, dès les derniers mois de 1535, et dont on croit saisir un reflet dans ses vers. L'arrivée de Calvin, sous le nom de Charles d'Espeville, allait bientôt imprimer un cachet plus austère à cette société d'élite, non moins capable de goûter les élégances de l'esprit que les hautes leçons de la foi rajeunie par l'étude des textes sacrés. Moment unique dans la destinée du poète français, flottant pour ainsi dire entre deux mondes qui semblent également l'attirer ! Renée de France demeura pour lui la personnification de ce double attrait. Ce n'est pas impunément qu'il vécut dans l'intimité de la pieuse princesse dont on ne pouvait approcher sans lui emprunter quelques traits de sa physionomie morale. Sainte contagion de la vertu ! mystérieux ascendant d'une âme d'élite sur tout ce qui gravite autour d'elle ! Les plus belles

(1) Dum tibi nil prius est animi moderamine casti,  
Et studiis rebusque piis, dum sacra libenter  
Scripta legis cupideque intellexisse laboras....  
Alterius si d' fructus erit; tua gaudia crescent;  
Nos tristes ahos deinceps quaramus amores!

(*Ibidem.*)

pages que Marot ait écrites sont datées de Ferrare. Les strophes où il décrit les épreuves domestiques de sa protectrice, sont de celles que l'on n'oublie plus :

Ah ! Marguerite, escoute la souffrance  
Du noble cœur de Renee de France ;  
Puis, comme sœur, plus fort que d'espérance,  
    Console la !

Tu sais comment hors son país alla,  
Et que parents et amis laissa là ;  
Mais tu ne scais quel traitement elle a  
    En terre estrange.

C'est la même corde émue, sympathique, que l'on sent vibrer dans ces vers :

Me souvenant de tes grâces divines,  
Suis en douleur, princesse, en ton absence ;  
Et je languis quand suis en ta présence,  
Voyant ce lys au milieu des épines.

O la douceur des douceurs féminines !  
O cœur sans fiel, ô race d'excellence !  
O dur mary, rempli de violence,  
Qui s'endurcit par les choses bénignes !

Mais il n'est pas dans l'œuvre de Marot de morceau plus véritablement inspiré, et qui sous une forme vive, et même familière, confine de plus près à la haute poésie, que l'épître intitulée : « *Avant la naissance du troisième enfant de Madame la duchesse de Ferrare.* » C'est le thème qui dicta, au déclin de l'ancien monde, l'églogue de Virgile à Pollion, rêve confus, pressentiment sublime, que l'on commentera sans fin. Mais l'intention de Marot n'est point douteuse. C'est moins un enfant de haute lignée (Lucrèce d'Este, duchesse d'Urbain) à son entrée dans la vie, qu'une nouvelle ère de l'esprit humain qu'il prétend glorifier ; ou plutôt c'est la Renaissance se glorifiant elle-même avec une franchise d'accent et une hauteur de ton que l'on chercherait vainement ail-

leurs. Il faudrait ici tout citer. Bornons-nous aux traits suivants :

Viens donc petit enfant ;  
 Viens voir de terre et de mer le grand tour  
 Avec le ciel qui se courbe à l'entour.  
 Viens voir, viens voir mainte belle ornatuure  
 Que chacun d'eux a reçu de nature.  
 Viens voir le monde, et les peuples et princes  
 Régnaans sur lui en diverses provinces,  
 Entre lesquels est le plus apparent  
 Le roy François, qui te sera parent,  
 Sous et par qui ont esté esclaircis  
 Tous les beaux arts par avant obscurcis.  
 O siècle d'or ! le plus fin que l'on treuve,  
 Dont la bonté sous un tel roy s'espreuve !  
 O jours heureux à ceulx qui les congnoissent !  
 Et plus heureux ceulx qui aujourd'huy naissent !

Je te dirois encor cent mille choses  
 Qui sont en terre autour du ciel encloses,  
 Belles à l'œil et douces à penser ;  
 Mais j'aurois peur de ta mère offenser,  
 Et que de voir et de penser tu prinses  
 Si grand désir qu'avant le terme vinses.  
 Parquoy, enfant, quelque sois, fille ou fils,  
 Parfaiz le temps de tes neuf mois préfix  
 Heureusement ; puis sors du royal ventre,  
 Et de ce monde en la grand-lumière entre !

Tel était l'hymne de la Renaissance dans la bouche d'un de ses plus glorieux élus. L'austère voix de la Réforme allait à son tour se faire entendre par un de ses organes les plus autorisés. L'auteur de *l'Institution chrétienne*, caché sous un nom d'emprunt, Calvin lui-même venait d'arriver à Ferrare, accompagné de son ami Louis du Tillet, pour saluer la royale fille de Louis XII.

JULES BONNET.

---

## CHUTE ET RELÈVEMENT

OU UNE FAMILLE DE PASTEURS A LA RÉVOCATION

DE L'ÉDIT DE NANTES.

Jacques de Brissac, sieur des Loges (1), professeur de philosophie à l'académie protestante de Saumur en 1625, puis pasteur à Loudun, sans doute témoin de la possession des Ursulines de cette ville et du supplice d'Urbain Grandier, est le chef de la famille dont nous essayons de reconstituer la touchante et douloureuse histoire (2).

Il mourut en 1667, âgé de soixante-quinze ans, et son fils Jean de Brissac, sieur des Loges, d'abord pasteur à Lusignan, puis à Niort, lui succéda dans l'église de Loudun. Il fit preuve de zèle et de courage et faillit être arrêté, ainsi que son collègue Fotras, pour avoir prêché à Thouars malgré la déclaration du 1<sup>er</sup> février 1669, qui défendait aux pasteurs de célébrer le culte hors du lieu de leur résidence (*France prot.*, art. Brissac). Il soutint ensuite, la plume à la main (3), les droits des églises de son ressort, attaqués à la fois devant les commissaires de l'édit et dans un pamphlet du jésuite Meynier. Un peu plus tard, il quitta l'église de Loudun pour celle de Thouars, dont le temple fut démoli en vertu d'un arrêt du 30 juin 1685. Le même arrêt interdisait la prédication au sieur des Loges, dont l'énergie sembla dès lors anéantie; au lieu

(1) Nous ignorons s'il exista quelque lien de parenté entre sa famille et celle de Charles de Rechinevoisin, sieur des Loges, dont la femme, Marie Bruneau, fut si célèbre comme écrivain dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, « la première personne de son sexe, dit Tallemant des Réaux, qui ait écrit des lettres raisonnables. »

(2) Il fut nommé secrétaire du dernier synode national (1659), qui fut tenu à Loudun, sous la présidence de Daillé. (*Bulletin*, t. VIII, p. 451.)

« On a de lui un ouvrage de peu de valeur, intitulé *Response à la lettre de M. A. Naudin, avocat au parlement demeurant à Loudun, sur son changement de religion*, Saumur, 1651, in-8. » (Lièvre, *Hist. des Prot. du Poitou*, t. III, p. 44.)

(3) Il publia un ouvrage dont le titre semble aujourd'hui bien singulier : *Le Tabernacle de Dieu sous la nuée, ou l'exercice de la religion sous la protection des édits*.

de fuir à l'étranger, loin des convertisseurs, il faiblit et succomba, pour ne se relever qu'après avoir contribué à la défection de bon nombre de ses coreligionnaires.

Son frère, Benjamin de Brissac du Vigneau, d'abord pasteur à Châtillon-sur-Indre, exerça le ministère à Châtellerault de 1681 à 1685 ; c'est le personnage qui joue le principal rôle et le moins triste dans notre récit. Moins faible que des Loges, du Vigneau n'est pas cependant un de ces héros dont l'image ne nous apparaît qu'environnée de l'auréole d'une invincible fidélité. Mais à cette époque si troublée, où les lois de l'humanité étaient si audacieusement foulées aux pieds, les grandes âmes elles-mêmes ne furent point à l'abri de toute faiblesse, et quelques-unes ne triomphèrent qu'après avoir été vaincues un instant, témoin le pasteur de Chambrun (1), le proposant Hudel (2), Gardien Givry, pasteur du Désert et martyr (3), etc.

Un sort plus déplorable, celui de convertisseur salarié, était réservé à un troisième membre de la famille, Marchand, beau-frère de des Loges et de du Vigneau, et pasteur à Loudun en 1685.

A quiconque serait tenté de jeter *ab irato* la première pierre contre ces trois pasteurs du nord-ouest du Poitou, nous devons rappeler brièvement l'état où se trouvait cette malheureuse province, qui, la première entre toutes, avait subi les dragonnades, dont Elie Benoit a tracé un si horrible tableau (4). — Grâce aux atrocités commises par les dragons du marquis de Louvois, sous les yeux et à l'instigation de l'intendant Marillac, toute la population avait abjuré ou s'était enfuie dans les bois ou à l'étranger ; quelques-uns avaient perdu la raison, d'autres s'étaient suicidés de désespoir. Dès 1682, la plupart des temples avaient été fermés ou démolis. Mais cette conversion en masse arrachée par la terreur, fut bientôt jugée

(1) Voir les *Larmes de J. Pineton de Chambrun*, in-12, La Haye, 1688 ; ré-imprimées et annotées par Ad. Schœfler, Paris 1854, in-12.

(2) Lièvre, *Hist. des Prot. du Poitou*, t. III, p. 124.

(3) *Bulletin*, t. IX, p. 174.

(4) *Hist. de la Révocation de l'Édit de Nantes*, t. IV.



si incomplète, si insuffisante, que le 20 août 1685, Niort, Poitiers, Châtellerault (1), Loudun (2), etc., reçurent de nouveau la terrible visite des missionnaires bottés. Avant la fin de septembre, l'intendant Foucault écrivait à Louvois qu'il ne restait plus que cent familles protestantes dans le haut Poitou. Lorsque la Révocation fut signée, tous les pasteurs de la province quittèrent la France, à l'exception de trois, qui sont précisément des Loges, Marchand et du Vigneau, que Foucault qualifiait de « très-habiles ministres. »

Du Vigneau avait épousé Suzanne Catillon, fille d'un joaillier de Paris; au mois d'octobre 1685, sa famille se composait de six enfants, dont l'aîné n'avait que sept ans, et le plus jeune trois à quatre mois. Qui s'étonnerait de le voir, dans de telles circonstances, hésiter à entreprendre le long voyage de l'exil, au commencement de la saison rigoureuse, d'autant plus qu'un asile lui était ouvert à Paris, où dans sa naïveté, il espérait échapper longtemps aux Argus du lieutenant de la police, la Reynie? Pendant toute l'année 1685, Paris fut le refuge d'une multitude de pasteurs du Nord, de la Normandie, de toutes les provinces, et même du Languedoc. Quelques-uns d'entre eux ayant épuisé toutes leurs ressources, étaient réduits à la dernière misère et, comme s'exprime une note de la police (3), « dans une si grande nécessité et consternation qu'on les prendrait pour des insensés. » Le commissaire Delamarre s'empressa de faire « demander les noms et les adresses des plus pauvres, sous prétexte de les faire assister par des gens de leur religion, pour voir ... s'il ne serait point possible de les faire aborder par quelque endroit pour les convertir en secourant leur misère (4). »

(1) « Au 24 janvier 1686, écrit Foucault, il n'y avait plus à Châtellerault que quatre personnes professant la religion protestante réformée, que j'ai fait mettre en prison, et huit, absentes, qui ont passé dans les pays étrangers. Il y avait trois ministres très-habiles. » (*Mém. de Foucault*, p. 151. Paris, 1862.)

(2) « Dans la seule nuit du 30 octobre, deux compagnies du régiment d'Asfeld-dragons, envoyées à Loudun, y extorquèrent 1,500 abjurations. » (Lièvre, *Hist. des Prot. du Poitou*, t. II, p. 166.)

(3) Note du 1<sup>er</sup> avril.

(4) Cette pièce est du mois de mars. Une main étrangère, peut-être même celle

Du Vigneau alla loger chez son beau-père, et très-probablement aussi des Loges et Marchand ; dix jours avant la Révocation, le 5 octobre, la Reynie était averti que le nommé Catillon, protestant et joaillier, sur le quai de l'Horloge, à l'enseigne du *Rubis*, avait donné congé à tous ses locataires, et rempli sa maison de P. R. qui arrivaient de Châtelierault, et qu'il disait ses parents. A peine arrivés, les trois pasteurs poitevins se virent épiés et commencèrent à trembler. Marchand et des Loges furent atterrés et entrèrent aussitôt en conférence avec les convertisseurs, notamment avec Guillaume de la Fontaine, prêtre de la communauté de Saint-Gervais, qui reçut un très-grand nombre d'abjurations. Du Vigneau se laissa conduire à quelques-unes de ces entrevues compromettantes, mais resta sur la défensive et ne prit aucun engagement. — Un grand combat se livrait dans son âme : Fallait-il abandonner sa femme, ses enfants, les laisser sans appui, à la merci des persécuteurs, pour aller mendier à l'étranger le pain si amer de l'exil ? Pendant qu'il hésitait, un événement s'accomplit qui fit pencher la balance du côté du sacrifice.

Le 14 ou le 15 octobre, Madame Dugrenier, sœur de Madame Catillon et tante de Madame du Vigneau (1), s'enfuit, emmenant avec elle son fils l'orfèvre Louis Dugrenier, de la place Dauphine, sa bru Aune Martin, grosse de sept mois, sa nièce Marie Catillon, belle-sœur de du Vigneau, deux enfants de Pierre Catillon, neveux de du Vigneau, Anne Bourdon, fille du célèbre Sébastien Bourdon, peintre du roi, et une servante catholique (2).

de la Reynie, a biffé la phrase soulignée, et l'a remplacée par celle-ci moins grossière, mais tout aussi odieuse : *Afin de les connaître et par quels moyens on les pourrait aborder.*

(1) Dans une liste des personnes sorties du royaume, nous trouvons ce renseignement : « Marguerite du Clou, veuve de Louis du Garnier, peintre, place Dauphine. Elle n'aurait laissé dans sa chambre que pour 200 ou 300 livres de meubles. Son fils, maître orfèvre, a obtenu le den du roi de tous les effets de sa mère. » (*Ms. de la Biblioth. nation., Supplém. fr., Papiers de la Reynie, t. II, p. 317.*)

(2) Les fugitifs allaient atteindre les frontières des Pays-Bas lorsqu'ils furent trahis et livrés par leur guide, Dumont, garde du roi. Le 19 octobre, ils furent

Cet exemple donné par des femmes au ministre de l'Évangile, acheva de vaincre son irrésolution; il quitta tout et se dirigea vers la Suisse. Pourquoi ne continua-t-il pas sa route? Le courage lui manqua-t-il, ou bien fut-il arrêté? Nous l'ignorons; nous savons seulement que, six jours après la Révocation, du Vigneau revenait de Fontainebleau à Paris. Le jour même de son retour, son beau-père l'entraîna chez le commissaire Delamarre, et promit que dès le lendemain, lui Catillon, accompagné de du Vigneau, de des Loges et de Marchand, « irait trouver M. de Meaux en quelque lieu qu'il fût, pour lui demander une seule conférence, et que, comme ils espéraient trouver en lui toutes les lumières nécessaires pour éclaircir leurs difficultés, ils prendraient à leur retour le parti de l'obéissance qu'ils devaient aux ordres du roi, et qu'ils seraient suivis d'un grand nombre de personnes de leur parti » (1).

retenus prisonniers à Condé, vis-à-vis de Mons. Du fond de sa prison, Madame Dugrenier écrivit à sa sœur Madame Catillon, le 6 novembre, la lettre suivante qui est un chef-d'œuvre de sang-froid et de dissimulation :

« Je ne doute point, ma chère sœur, que vous n'ayez été bien surprise quand vous n'aurez plus vu toute notre malheureuse troupe, et que vous aurez appris quelle grande entreprise nous avons tentée sans vous en rien communiquer; mais j'avais cru que je ne pouvais entreprendre le voyage trop secrètement pour le faire réussir; et, de plus, je craignais que vous ne m'en détournassiez, ce que vous n'auriez pas manqué de faire, sachant que *ma pensée a toujours été qu'on ne doit pas s'en aller; mais ma belle-fille étant sur le point d'accoucher, c'est la crainte qu'elle ne fût inquiétée pendant ses couches qui m'a fait prendre cette résolution*, que je n'ai pas prise pourtant *sans me faire de grandes violences*, et ce que je n'aurais jamais entrepris sans l'assurance que notre scélérat de trompeur me donna que je n'avais que faire de craindre, et qu'il nous promettait qu'il nous mettrait en quatre jours et demi sur les terres de Mons; et l'on a bien raison de vous avoir dit que *c'est lui qui a sollicité mon pauvre fils et ma nièce, votre fille, à venir avec nous, car sans sa pressante persuasion ils n'y seraient point du tout venus*, et seraient encore dans leurs maisons et nos deux petits garçons auprès de leur mère; mais le coquin voulait emplit sa chaise et avoir plus de gens à tromper et à voler. Il ne s'est jamais vu une conduite aussi scélérate et aussi traîtresse que celle que ce malheureux de Dumont a eue envers nous, qui nous étions entièrement liés à sa conduite... Dieu lui rende selon ses œuvres. » (*Papiers de la Reine*, t. VI.)

Quand les prisonniers, ramenés à Paris, eurent obtenu la liberté au prix de l'abjuration, Madame Dugrenier et Anne Bourdon ne s'empressèrent point maladroïtement de se remettre en route; elles laissèrent écouler six à sept mois, et en juillet 1686 elles arrivaient en Angleterre. « Ceux qui restent, écrivait Delamarre, paraissent fort peu convertis... Il serait bon d'engager cette famille à donner quelques sûretés » qui l'empêchassent de prendre la fuite de nouveau. (*Papiers de la Reine*, t. III, p. 237.) Selon lui, Dugrenier n'attendait qu'une occasion favorable pour partir (26 novembre 1686).

(1) Note de la police, du 21 octobre :

« Le sieur Du Vigneau est de retour de Fontainebleau, et, ce soir, avec son

Une conférence unique avec des hommes dont la frayeur avait paralysé les facultés, et qui se disaient résolus à prendre *le parti de l'obéissance*, ne devait pas paraître bien redoutable à Bossuet (il devait savoir en quoi avait consisté la conférence entre Henri IV et l'évêque du Perron, qui lui facilita le « saut périlleux »); cependant l'aigle de Meaux jugea plus prudent de ne conférer avec les pasteurs qu'après leur avoir fait signer la déclaration suivante, qu'aucun d'eux, nous aimons à le croire, n'aurait eu la lâcheté de coucher par écrit. C'était déjà trop, infiniment trop, d'y apposer sa signature :

« Déclaration donnée et signée par les sieurs du Vigneau, Marchand et des Loges, ministres, à M. l'évêque de Meaux, avant les conférences :

« Nous soussignés, étant dans cette pensée qu'il n'y a point de plus grand mal parmi les chrétiens que d'être désunis les uns des autres, *surtout lorsque la Providence les a tous faits sujets du plus glorieux monarque du monde, comme est le nôtre*, et outrés de douleur d'être obligés de sortir de son royaume, et de nous soumettre à l'autorité des étrangers, que nous ne saurions jamais regarder comme nos princes souverains et légitimes, déclarons que nous pouvons aujourd'hui promettre à M. l'évêque de Meaux que nous assisterons aux sermons et aux vêpres de l'église catholique, donnant par là une preuve sensible de notre union aux archevêques, aux évêques et aux curés de France.

« Nous souhaitons même qu'on nous croie absolument dans les sentiments des puissances supérieures qui, conformément aux libertés de l'église gallicane, donnèrent plusieurs articles,

beau-père, il a été chez le commissaire Delamarre pour lui dire qu'il entre dans les sentiments de la famille; mais que, comme *il ne les connaît que d'aujourd'hui*, il demande quelques jours pour s'éclairer et se disposer à prendre son parti en connaissance et en sûreté de conscience; et sur ce que le commissaire Delamarre lui a représenté l'intérêt qu'ils avaient à devancer le peu de temps qu'on pourrait leur accorder, ils ont dit, en continuant leur confiance, que, *dès demain*, le sieur du Vigneau, le sieur Des Loges, son frère, ci-devant ministre à Thouars, et leur beau-frère, ci-devant ministre à Loudun, avec Catillon, iraient trouver M. de Meaux, en quelque lieu qu'il soit, etc. »

comme les historiens le rapportent, à MM. les ambassadeurs pour le concile de Trente, et jusqu'à ce qu'ils aient été arrêtés par l'autorité du roi et signés par MM. du clergé de France, dans l'esprit de l'article XII, du dernier édit (l'édit de révocation) vérifié en parlement le 22 de ce mois d'octobre.

« Nous supplierions très-humblement Sa Majesté de nous accorder la liberté de demeurer comme de simples particuliers dans son royaume, *jurant de ne rien faire contre les déclarations et de retenir, au contraire, par notre exemple, les peuples dans l'obéissance fidèle que nous devons tous au roi et à nos supérieurs.* » (*Papiers de la Reynie*, t. VI, p. 236.)

On ne sait ce qui l'emporte ici de l'impudeur adulatrice d'un Bossuet, faisant dire aux persécutés que leur persécuteur est le plus glorieux monarque du monde, ou de la déplorable faiblesse des victimes qui consentent à rendre à César ce qui appartient à Dieu.

L'expiation allait commencer pour l'un des malheureux signataires. Du Vigneau ne devait pas tarder à apprendre que le plus sûr moyen de triompher de tous les périls, est de suivre le droit chemin, en laissant le soin du reste au Tout-Puissant, dont le paternel amour règle nos destinées. Le premier moment de vertige passé, du Vigneau se cramponna aux bords de l'abîme au fond duquel roulèrent des Loges et Marchand, et, d'un vigoureux élan, il parvint à s'élancer hors du gouffre. Si c'est un auguste spectacle, que celui du juste qui marche sans broncher au milieu des écueils, c'est, selon l'Évangile, un spectacle plus humain, et qui éveille plus de joie dans le ciel, que celui du pécheur, meurtri par sa chute, se relevant purifié par le repentir, et fortifié par le divin pardon. Du Vigneau pleurant une heure d'égarement, rétracta hautement sa signature, et fut jeté à la Bastille, le 29 janvier 1686 (1), deux mois après sa quasi-abjuration; tandis que

(1) *Archives nation., Reg. du secrét.* O<sup>1</sup> 30 : Lettre à la Reynie : « Sa Majesté ayant vu le mauvais procédé qu'a tenu du Vigneau, ministre, m'a ordonné d'expédier les ordres que je vous envoie pour le faire mettre à la Bastille. »

son beau-frère touchait une pension de 700 livres (1). Il n'est guère possible de douter que son frère reçût aussi ce honteux salaire (2); toujours est-il que Marchand et des Loges firent tous deux le métier de convertisseur (3).

Jean Catillon avait abjuré le 2 novembre, ainsi que sa femme et huit enfants au nombre desquels figuraient évidemment ceux de du Vigneau. Son fils, Pierre Catillon de Montoron, aussi joaillier sur le quai de l'Horloge, abjura le 21 du même mois, avec sa femme et trois enfants (4), au grand déplaisir de du Vigneau et de sa compagne. Celle-ci résista trois mois et demi aux reproches de ses parents qui nourrissaient sa nombreuse famille, aux obsessions des convertisseurs Marchand et autres, aux menaces et aux tentatives du commissaire Delamarre et de l'agent Desgrez. Elle ne succomba que quand son mari eut été mis à la Bastille (5), et à force de s'entendre répéter qu'elle ne pouvait le sauver qu'en abjurant. La pauvre femme se dévoua par un excès d'amour. Heureux quiconque n'a jamais vu le sentier du devoir s'obscurcir

(1) Lièvre, *Hist. des Prot. du Poitou*, t. III, p. 45.

(2) Nous en avons découvert la preuve depuis que ces lignes sont sous presse.

(3) Le 8 août 1686, l'agent de police Desgrez écrivait que Madame de Villarnoul, protestante opiniâtre, mais plus d'à moitié convertie par les cachots de la Bastille, regrettait que Marchand fût rentré dans son pays (où son exemple, fortifié par la dragonnade, amena la conversion de 1,500 protestants), mais qu'elle reverrait avec plaisir des Loges, qui se rendit bientôt auprès d'elle pour l'encourager à l'abjuration.

La police se trompait sur le compte de Madame de Villarnoul, qui resta ferme et sortit de la Bastille, en 1687, sans avoir abjuré; ses deux filles, qui l'avaient accompagnée dans le terrible donjon, ne fléchirent pas non plus; on les transféra aux Nouvelles Catholiques, et finalement on les expulsa de France avec leur mère.

(4) Voici une note du 30 juin 1686 qui les concerne : « Anne, Marguerite et Marie Catillon, âgées de douze, dix, et sept ans, amenées par ordre du roi aux Nouvelles Catholiques, le 21 novembre 1683. Le père, ayant mal fait ses affaires (1), s'en est allé en Angleterre, il y a déjà du temps; la mère, après avoir fait sa réunion, y est aussi passée, il y a environ six semaines. Les deux aînées demandent à apprendre un métier. » (*Papiers de la Reque, t. III, p. 168.*) Quant à Marie, la plus jeune des sœurs, la police trouvait encore, le 1<sup>er</sup> février 1687, qu'elle ne pouvait être sans danger rendue à ses parents; cependant, elle fit plus tard partie du chapitre de la communauté des Nouvelles Catholiques, dont sa sœur Marguerite fut supérieure au moins de 1751 à 1755. (*Archives H 4206.*)

(5) Le 12 février 1686, Delamarre écrivait à la Reque :

« Mademoiselle du Vigneau, après avoir persisté autant qu'elle a pu à demander du temps, a enfin signé sa soumission; elle fera sa réunion avant huit jours. M. Catillon s'est chargé d'elle et de ses enfants pendant ce temps. J'ai trouvé chez elle un Marchand, ministre converti, auquel elle a beaucoup de confiance, et qui s'est chargé de la voir tous les jours pour l'instruire. M. Fontaine sera aussi prié de venir demain. » (*Papiers de la Reque, t. III, p. 77.*)

et se perdre dans les ténèbres ! L'amer sacrifice accompli le 12 février par Madame du Vigneau, n'avait plus de raison d'être ; car son mari était déjà hors de la Bastille (1).

« Le plus glorieux monarque du monde », qui ne prévoyait pas le retour d'un grand nombre des pasteurs qu'il avait bannis, ne songeait encore qu'à se débarrasser de ceux qui étaient restés en France. Par son ordre, du Vigneau avait été relâché à condition de sortir immédiatement du royaume, sans même dire un dernier adieu à sa famille, et avait gagné la Suisse. Réfugié à Morges, il adressait, le 22 mars, à Madame Catillon cette lettre empreinte d'une surprenante fermeté de résignation, et dont le style n'a rien de commun avec celui de la piété langoureuse :

« Je ne sais, Madame et très-honorée mère, si tout le temps que j'ai passé chez vous, dans mon dernier voyage de Paris, m'a assez fait connaître, et si vous avez bien pénétré la pensée de mon cœur ; tant y a, Madame et très-bonne mère, qu'en conservant mes sentiments religieux pour Dieu, je n'ai point eu d'autre vue que de vous édifier par mes entretiens et par mes actions. Je vous demande, dans cet endroit, et à M. Catillon, s'il lui plaît, un peu de réflexion tranquille, et j'espère que vous ne me tiendrez pas pour un païen et un infidèle.

« Je sais, Madame et très-honorée mère, que je me suis exposé à de très-rudes épreuves, et que ma condition présente est digne de vos soupirs et de vos larmes ; car enfin, en mille rencontres, vous avez pu remarquer jusqu'à quel point je vous honore, et quelle confiance j'ai en vos avis ; et présentement, me voici pour toujours éloigné de vous, et sans espérance de vous revoir jamais. J'étais avec une femme que Dieu m'avait donnée selon mon cœur, et nous avions des enfants que je ne voyais jamais trop, et dans ce pays de Suisse je suis privé des deux tiers de moi-même, et encore ce troisième est très-in-

(1) Le 11 février, l'ordre avait été donné de « faire saisir à Loudun les biens et effets de du Vigneau, ci-devant ministre et gendre de Catillon, qui s'est absenté, et de charger quelqu'un de ses parents catholiques d'un enfant de sept à huit mois seulement qu'il a laissé à Loudun. » (*Supplém. fr.*, 7044.)

firme. Enfin, j'avais de l'occupation à Châtellerault et nous y étions chez nous ; mais ici, je suis chez les autres et je n'ai point d'espérance d'y exercer mon ministère. — Ce changement, Madame et très-honorée mère, n'est-il pas des plus terribles ? et si, ne pouvant en être touchée, vous vous dites à vous-même que je l'ai bien voulu, au moins je vous supplie de ne me refuser pas cet aveu : que la religion où je suis né et que j'ai enseignée sans reproche, et en public et en particulier, me tient extrêmement au cœur, et que j'espère de la grâce de mon divin maître que, s'il m'appelle encore à de plus rigoureuses souffrances, je les supporterai avec des cantiques d'actions de grâces et de reconnaissance.

« Au reste, Madame et très-honorée mère, ne m'ôtez pas votre précieuse affection et engagez M. Catillon à *me rendre la sienne* ; je présente mon obéissance très-humble à ces deux illustres amies que vous vous êtes si justement choisies, et je vous demande à toutes trois quelques petits moments de votre souvenir ; j'y engagerai aussi quelquefois Messieurs leurs maris que j'honore et que j'estime. Mademoiselle Jeanneton (1) ne sera pas aussi oubliée, mais je vous conjure d'être persuadée, et toute votre famille, qu'il n'y a rien au monde que je souhaite avec tant de passion, que de vous savoir dans le chemin qui vous conserve dans la grâce du Seigneur, et qui vous conduise un jour dans sa gloire. Je suis avec un respect inviolable, Madame et très-honorée mère, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

B. DE BRISSAC.

« Si vous voulez bien quelquefois me faire tenir de vos lettres, vous les adresserez, s'il vous plaît, à Mademoiselle Pioret, la gazetière de Genève, qui me les enverra. (*Papiers de la Reyn.*, t. IV, p. 96.) »

Madame Catillon fit à son gendre une réponse où l'aigreur,

(1) Le silence que du Vigneau garde sur sa femme prouve qu'il lui avait écrit une lettre particulière, qui ne nous a pas été conservée.



l'affection, l'éloquence et la théologie se mêlent étrangement; toutefois on y sent le néophyte, qui se fait violence pour se croire sincèrement converti, pour se cacher qu'il a cédé aux attraits des biens terrestres, et non à la seule puissance de la vérité. Du reste, le catholicisme que Bossuet, Fénelon et tous les habiles, prêchaient aux nouveaux catholiques, n'était pas le véritable, celui du moyen âge et du concile de Trente, mais un catholicisme de circonstance, bibliqué, protestantisé, et qui reléguait au dernier plan la Vierge, les saints et toute la dogmatique romaine (1). Toutefois les nouveaux convertis à qui l'hypocrisie pesait, demandaient davantage encore. Un grand nombre de chefs de famille de Paris supplièrent le roi, qu'ils transformaient trop naïvement en pape libéral, de leur accorder la communion sous les deux espèces, l'autorisation de ne pas s'agenouiller devant le saint sacrement, une large interprétation de l'eucharistie, l'abolition du commerce des messes, des indulgences, des pèlerinages, et la célébration du culte en langue vulgaire, au moins dans une église par ville. (*Papiers de la Reynie*, t. VI p. 274.)

Ces détails étaient nécessaires pour mettre dans son vrai jour la lettre de la belle-mère de du Vigneau :

« Votre lettre du 22<sup>me</sup> du passé m'a été rendue, Monsieur et très-honoré gendre, il y a trois ou quatre jours, et pour répondre à ce que vous me demandez, si dans le temps que vous avez passé chez nous je vous ai assez connu, je vous dirai de bonne foi que je croyais vous connaître un peu; mais je vois bien que je me suis trompée et que je ne vous connais point du tout. Vous me demandez que je réfléchisse sur vos entretiens et sur vos actions; c'est en y réfléchissant que je vous avoue de bonne foi que je ne vous connais point; car, enfin, demeurons d'accord d'une chose : N'est-il pas vrai, Monsieur, que lorsque vous fûtes arrivé ici, vous cherchâtes d'abord l'occasion de

(1) Bossuet avait ouvert cette voie dans l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique*, dont la huitième édition parut en 1666, in-18. (Voir nos *Notes sur les altérations catholiques et prot. du Nouveau Testament* dans la *Revue de théologie*, 3<sup>e</sup> série, t. VIII, p. 111.)

voir quelqu'un avec qui vous pussiez avoir quelque conférence, pour tâcher de trouver quelque accommodement; et tout le monde sait que vous en avez eu plusieurs dans lesquelles vous ne paraissiez pas *si éloigné de la réunion*; il y a ici plusieurs personnes qui s'en souviennent fort bien, et de plus vos écrits (1) en font foi. Je ne vous célerai point qu'en voyant toutes vos démarches et tous vos entretiens, cela m'avait donné lieu de croire que vous pourriez prendre en conscience le parti que nous avons pris, plutôt que celui d'abandonner une femme et de pauvres enfants, ce qui m'a toujours paru terrible, et je vous l'ai dit à vous-même, Monsieur, que je ne pouvais comprendre la dureté de ces pères qui abandonnent leurs enfants. Dans le temps que je vous disais cela, je vous croyais bien éloigné d'une telle pensée.

« En vérité, plus je réfléchis sur la conversation que nous avons eue ensemble, et sur celle que je vous ai vu avoir avec M. Fontaine (2), et plus je suis étonnée que vous nous ayez ainsi abandonnés pour jamais, une pauvre femme, la meilleure créature qu'il y ait au monde, et vous dites vous-même que Dieu vous l'avait donnée selon votre cœur, ces pauvres enfants que le même Dieu vous avait donnés, un beau-père et une belle-mère qui vous aiment tendrement, et qui, avec plaisir, vous en ont donné toute leur vie des marques en ce qu'ils ont pu, tout cela, dis-je n'a pu vous retenir. Quoi, est-il possible que vous croyiez que ce que vous avez fait soit agréable à Dieu? Que si vous étiez resté ici au milieu de votre famille, pour lui être en édification et consolation dans ses besoins..., je crois que vous auriez pu vous réunir à l'église catholique, comme nous l'avons fait avec tant d'honnêtes gens, qui y servent ensemble le même Dieu, père, fils et Saint-Esprit, avec la même pureté que nous l'avons toujours servi. Nous avons eu la joie d'entendre, tout le carême, des sermons d'une très-grande solidité et fort édifiants. Enfin, par la grâce de Dieu,

(1) Il s'agit de la Déclaration exigée par Bossuet.

(2) Voir page 172.

je trouve tout le contraire de ce que j'avais ouï dire bien des fois, que je n'entendrais parler que de saints et de saintes à qui on adresse des prières ; je vous assure que je suis encore à en entendre parler un seul mot, et que je vais tous les jours à Saint-Barthélemy entendre un Père de l'Oratoire, nommé le P. de la Tour, qui nous prêche l'Évangile admirablement ; nous signifiant parfaitement bien qu'il ne faut rien donner aux créatures, tout étant dû au Créateur ; que nous n'obtenons rien que par le seul mérite de Jésus-Christ, et que nous ne méritons rien que par le précieux sang de notre Sauveur.

« Jugez de là, je vous prie, si nous n'avons pas lieu d'espérer que Dieu accomplira son œuvre, et que nous aurons la joie de voir une véritable et bonne réunion (1) ; pour moi, je la souhaite et l'espère de la miséricorde de notre bon Dieu, et qu'il nous donnera à l'avenir autant de joie et de tranquillité comme nous avons eu d'afflictions et d'amertumes. Vous ne sauriez croire, mon cher Monsieur, combien votre éloignement nous en a donné et nous en donne encore, à mon mari et à moi ; car, outre la joie que nous eussions eue de vous voir rester avec votre pauvre famille et la nôtre, auxquelles vous eussiez, comme je l'ai déjà dit, été en très-grande consolation, je crains que vous n'ayez de la peine à vous accommoder dans un pays étranger, étant délicat comme vous l'êtes, et n'ayant aucune commodité. Enfin, je vous plains extrêmement, et je voudrais de tout mon cœur que, par une bonne inspiration du Saint-Esprit, vous revinssiez au milieu de nous y rapporter la joie au lieu du trouble dans lequel vous nous avez jetés en nous abandonnant (2). » (*Papiers de la Reynie*, t. VI.)

(1) Cette lettre me parut éclairer d'un jour si nouveau les souffrances de toute une époque, que je la copiai, il y a une douzaine d'années, sans savoir par qui elle était écrite, ni quel était le du Vigneau auquel elle était adressée.

(2) On ne s'étonnera point, après cela, que Madame Catillon ait été jugée digne de recevoir dans sa maison une pensionnaire sortie des Nouvelles Catholiques : « S. M. veut que la veuve Charles soit remise entre les mains de la dame Catillon, puisqu'elle veut bien s'en charger. » (Lettre de Seignelay à la Reynie, du 26 avril 1688 ; *Correspond. admin.*, t. IV, p. 355.)

Il s'agit sans doute ici de la sœur du célèbre prédicateur de Châtelleraut, Jean Charles, qui avait passé en Allemagne avant la Révocation.

Cette lettre si énergique, si touchante, et au fond si peu catholique de ton et de langage, put bien déchirer de nouveau le cœur du malheureux père, du malheureux époux ; elle ne put ébranler sa résolution, parce qu'elle n'est qu'un long et déplorable sophisme de l'égoïsme ; parce que Madame Catillon semblait ignorer qu'il y a quelque chose de supérieur à ce monde, et à ses affections même les plus légitimes, une puissance capable de sécher toutes les larmes, de tarir tous les désespoirs, c'est-à-dire le sens moral, la voix divine parlant au plus profond de notre être.

Pendant du Vigneau n'avait pas encore épuisé le calice d'amertume : après avoir subsisté quelques semaines en Suisse de l'inépuisable charité de ses coreligionnaires, il se rendit en Hollande où le même sort l'attendait (1). A la fin de l'année 1686, sa situation matérielle ne s'était pas encore améliorée (2) ; mais Dieu lui avait accordé une grande joie : son héroïque compagne l'avait rejoint (3), et s'était solennellement réconciliée avec l'église, qu'elle n'avait feint d'abandonner que par un dévouement excessif. Avait-elle réussi à emmener quelques-uns de leurs enfants ? — Nous savons seulement que Madame Melon, venue à Paris pour en conduire deux en Hollande, fut mise à la Bastille (4), et que les biens de Madame du Vigneau furent confisqués, partagés entre sa sœur Marie, qui était devenue religieuse et avait obtenu une pension de 200 livres (5), et son père, intendant des bâtiments de Monsieur, « en considération de ce qu'il était devenu bon catholique. »

Ce n'est qu'en 1688 que nous trouvons du Vigneau au

(1) Il figure parmi les deux cents pasteurs réfugiés qui assistèrent au synode de Rotterdam, le 24 avril 1686.

(2) Lettre de Delamarre, du 26 novembre.

(3) Elle était encore en France le 17 décembre 1686, mais on craignait son évasion, témoin ces lignes du registre du secrétariat (*Arch.* O<sup>1</sup> 30) : Ordre à la demoiselle du Vigneau de se retirer à Loudun ou à Châtellerault avec ses enfants, et de ne point venir à Paris sans permission.

(4) *France prot.*, t. II, p. 196.

(5) Ne pas confondre cette Marie Catillon avec sa nièce, âgée de sept ans, qui se montrait rebelle aux exhortations mêmes de Fénelon.

nombre des trente-huit pasteurs d'Amsterdam, et prêchant près de Kerkstraat (1).

Des Loges paraît avoir rompu, à son tour, les liens de l'hypocrisie, et fait un acte tardif de repentance et d'énergie : une lettre du commissaire Delamarre, en date du 26 novembre 1686, le représente comme étant sur le point de se marier à Londres (2). Marchand aurait-il seul persévéré dans l'impénitence (3)? — Espérons que quelque chercheur plus heureux découvrira des preuves de son retour à la sincérité, sans laquelle nul ne peut marcher tête levée, ni aller à Dieu, dont la souveraine justice et l'insondable miséricorde, n'ont pu offrir aux individus, comme aux nations déchues, qu'un seul moyen de salut : le relèvement des âmes par l'assimilation des principes évangéliques, la régénération de la conscience morale et religieuse par le progrès des lumières et par la liberté.

#### O. DOUEN.

(1) Il y publia, en 1706, deux sermons sous ce titre qui rappelle trop la scolastique protestante de l'époque : *Des différens degrez de Vanéantissement et de l'exaltation de notre Rédempteur, ou sermon sur Philip. II, 7-11, suivi de l'Immutabilité de notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ, ou sermon sur Hébreux XIII, 8, prononcé en 1693.* (Voir l'article Brissac si incomplet de la *France prof.*)

(2) Pour éviter trop de remaniements dans la composition, nous n'avons fait qu'indiquer plus haut que des Loges avait reçu le salaire de l'abjuration, promis aux ministres convertis; la preuve s'en trouve aux Archives, *Reg. du secr.* O<sup>1</sup> 30, à la date du 26 avril 1686 : « Le sieur des Loges et Marchand, cy-devant ministres de la R. P. R., s'estant convertis avec beaucoup d'édification et de sincérité, » ordre de leur payer, etc.

Madame des Loges de Brissac n'avait pas imité la faiblesse de son mari. Le secrétaire d'Etat donna, le 18 mars, à l'intendant de Bezons, l'ordre de la faire arrêter et mettre dans un couvent : « On a advis qu'elle va de ville en ville, et qu'elle est à présent à Blois, chez Jouan, chirurgien. » Pareil ordre était envoyé à un autre intendant, pour le cas où elle serait allée à Tours.

Pour que des Loges songeât à se remarier à la fin de novembre, il fallait que sa courageuse compagne fût morte; mais le commissaire Delamarre pouvait être inexactement renseigné sur ce point.

Des Loges a-t-il persévéré? est-il resté à Londres? — On en peut douter en voyant le secrétaire d'Etat écrire à la Reynie, le 7 février 1687 : « Sa Majesté accordera un arrêt de surséance au sieur des Loges; dites-lui, s. v. p., de dresser sa requête conformément au projet que je vous envoie. » (O<sup>1</sup> 31.)

Notre ami M. Lièvre n'aurait-il pas confondu Des Loges et Du Vigneau, en annonçant que ce dernier s'établit en Angleterre à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle?

(3) Deux de ses homonymes, avec lesquels il ne peut être confondu, furent arrêtés à Amiens, en janvier 1687, Pierre Marchand et son fils Girard, Parisien; mais la police jugeait qu'il ne fallait nullement compter sur leur conversion. Girard fut mis au fort l'Evêque. (*Papiers de la Reynie*, t. II, p. 279, et lettres des 8 et 12 février.)

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

---

## LE PROTESTANTISME EN BÉARN

REQUÊTE DES HABITANTS DE LA VILLE D'ORTHEZ

A M. DE POYANNE; 1658

MM. Haag ont donné dans le tome X de leur *France protestante* un résumé des édits, déclarations et arrêts rendus contre les protestants, et l'on peut suivre, en le parcourant, la série des entraves apportées à l'exercice du culte réformé pendant la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Au nombre de ces mesures figure l'interdiction signifiée aux protestants de sonner leurs cloches pendant le temps où celles des catholiques ne devaient pas se faire entendre, c'est-à-dire du jeudi saint au samedi suivant. L'arrêt du conseil cité par MM. Haag, à la date du 5 octobre 1663, avait eu son précédent en Béarn, comme le prouvent les deux pièces suivantes. La première est un fragment d'une histoire du protestantisme en Béarn, due à un catholique dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous; la seconde est la copie d'une requête présentée, en 1658, par les habitants d'Orthez à M. de Poyanne, lieutenant-général du roi en Béarn. Ces documents proviennent de papiers ayant appartenu à la famille Gassion, dont un de ses membres prit, en 1685, une part active à la conversion des protestants de Salies.

### EXTRAIT.

« Le Parlement, dirigé par son premier président aussi zélé qu'il se peut pour la gloire de la religion catholique, s'avisa que pendant que les catholiques estoient en dévotion es trois jours de la semaine sainte, pendant lesquels l'église fait cesser le son des cloches, afin de contribuer en toutes choses à la mémoire de la mort de nostre Sauveur et de nostre salut, ceux de la R. P. R. faisoient sonner importunement les leurs et ne se souvenant pas qu'ils ne sont que tollerés aussi bien en Bearn que dans la France,

comme le roi dit par ses lettres patentes servant de reiglement à la presidence des officiers de la cour, ne veulent s'accommoder aucunement à la façon des catholiques; c'est ce qui donna lieu à l'arrest du Parlement du 28 mars 1638, par lequel, à la requisition du procureur general, il est fait deffenses à ceux de la R. P. R. de tout le ressort, de sonner ou faire sonner les cloches pour preches, prieres ou autrement depuis le jeudi saint jusques à l'heure pareille du samedi, à peine de 500 livres d'amende et plus grande, selon la rigueur des edits, et aux jurats de le souffrir à peine de suspension; à cause de quoi feut fait un atroupement de 400 personnes en la ville d'Ortès, dont estoit chef un nommé Maupoey contre lequel le Parlement fit informer, decreta l'interdit par arrest du 20 avril 1658, enjoit aux jurats d'Ortes d'empescher ces congregations illicites, et enfin juge definitivement par arrest du 26 9<sup>bre</sup> 1659, par lequel ce nommé Maupoey est condamné en certaine amende pour la reparation du clocher de l'église d'Ortes, avec deffences requises audit Maupoey de plus contrevenir, à telles peines que de droit, depuis quoi ni Maupoey ni aucuns n'a pas contrevenu, le son des cloches a cessé et les catholiques n'ont plus reçu de scandale par ce moyen. »

## REQUÊTE.

A Monseigneur le marquis de Poyanne et de Castelnau, conseiller du Roy en ses conseils, lieutenant general pour Sa Majesté et representant sa personne en ses royaume de Navarre et pays de Bearn.

Très humblement vous remonstrent les habitans de la ville d'Ortès faisant profession de la religion pretendue refformée, que sur la nouveauté et trouble à eux fait en la pocession et jouissance de sonner leur cloche pour les prieres ordinaires depuis le judy saint jusqu'au samedy suivant, ils auroient eu recours à V<sup>re</sup> Grandeur a ce qu'il luy pleut les maintenir en la liberté, pocession et jouissance de faire sonner ladite cloche pour l'usage susdit, et faire cesser tous empeschemens que les habitans catholiques publoit y vouloir apporter. Si que, par ordonnance baillée à la requeste des supplians, inhibitions et deffences auroient esté faites a toute sorte de personnes indifferemment de les troubler ni empescher a peine de desobeissance, laquelle ayant esté monstrée aux Sieurs de Lau-

gar et de Bonnacase, jurats catholiques de ladite ville, par Me Daniel de Maupoey, notaire public, ils auroient refusé d'obeir en rendant la clef de la tour ou est ladite cloche que ledit Sr de Bonnacase avait emportée, tellement que les supplians furent obligés de faire ouvrir ladite porte pour faire sonner la cloche et jouir du fruict de ladite ordonnance, conformément aux editz de Sa Majesté, qui maintient les supplians au libre exercice de leur religion dans l'estendue des clauses desdits edicts, et combien qu'ils n'ayent apporté aucune sorte d'aigreur ny violence d'effect ou de parole, ains que la chose se soit passée dans un grand calme et moderation, neantmoins lesdits Srs jurats qui seuls estoient en faute pour avoir refusé d'obeir aux commandemens de Vre Grandeur, ont procedé avec tant de chaleur et de hayne à l'encontre des supplians que d'avoir dressé des verbals et informations contraires à la vérité, sauf votre révérence, et qui pis est, par un dessein tout a fait incidieux, ils ont rapporté leurs informations les unes par devant Vre Grandeur, et les autres par devant la cour de Parlement de Navarre; si que arrest a esté rendu par ladite cour de Parlement, par lequel ledit de Maupoey a esté decreté et interdit en sa charge de notaire, pour ceste seule occasion qu'il a ozé monstrer Vre ordonnance auxdits Srs de Laugar et de Bonnacase. Et d'abondant M. de Tisnes conseiller du roi en ladite cour, a esté commis pour informer plus amplement, ce qui a esté fait, en suite de quoy les supplians sont menacez d'une infinité de decretz. Or d'autant qu'ils se trouvent en ce rencontre dans des perplexitez et estonnements estranges, se voyant attirés en deux diverses juridictions pour un mesme subject, ils ont recours a votre Grandeur, qui est seule competante de cognoistre de ces matieres comme representant la personne de Sa Majesté, à ce qu'il plaise de vos grâces Monseigneur admettre les supplians a faire leur enqueste sur charge et descharge touchant ladite procédure par un jurat de ladite ville de la religion pretendue refformée, n'estant pas raisonnable, Monseigneur, soubz Vre respect que leur innocence soit et demeure exposée à l'animosité desdits Srs jurats catholiques qui ont paru leurs parties formelles en ce rencontre, et cependant faire inhibitions et deffences à toute personne, de quelle qualité et condition qu'ils soient, de rien entreprendre contre lesdits supplians et en special contre ledit de Maupoey à telles peines qu'il sera advisé par Vre Grandeur jusqu'à ce



qu'il y ait été plus amplement pourvu par vous, le tout conformément aux edicts et declarations de Sa Majesté. Et les suppliants continueront a prier Dieu pour votre santé et prospérité, et celle de votre illustre famille.

*Signé* : DELABORDE ARGAN, VISPALIE, pasteur; LAFITE SOLON, pasteur; DEFARGUES, POEY, BATSALLE, RIBEAUS, DOMEQ, LAPUIADE, médecin; DECARPASSE, DUCLAVIER, SAINT PAU.

(Communiqué par M. Soulice, bibliothécaire de la ville de Pau.)

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

LES PROTESTANTS EXILÉS DE FRANCE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV, ou les Réfugiés huguenots et leurs descendants en Grande-Bretagne et en Irlande, par le Rév. DAVID C.-A. AGNEW. 2 vol. in-4, Londres et Edimbourg, 1874 (1).

L'ouvrage dont le Révérend Agnew vient de publier une seconde édition revue et considérablement augmentée, rendra d'incontestables services à la science historique et spécialement à l'histoire du Protestantisme français. L'auteur s'est proposé de réunir le plus grand nombre possible de renseignements biographiques, sur les familles ou les personnalités marquantes du Refuge en Angleterre sous le règne de Louis XIV. Ses recherches dans les archives publiques et privées, recherches poursuivies pendant de longues années avec une persévérante et scrupuleuse attention, ont amené des résultats fort intéressants. Les notices biographiques sur des personnages célèbres ont le mérite d'être exactes et complètes : mais il en est d'autres tout à fait nouvelles consacrées à des hommes ou à des familles dont la mémoire, voilée par le temps, méritait d'être remise en lumière et conservée pour la postérité. Ecrivant surtout pour ses compatriotes, le Rév. Agnew s'est attaché avec un grand

(1) Protestant Exiles from France in the Reign of Louis XIV; or, the Huguenot Refugees and their descendants in Great-Britain and Ireland.

soin aux généalogies, et l'on peut suivre jusqu'à nos jours, souvent dans les rangs les plus élevés de l'aristocratie, du clergé, de l'armée ou de la science anglaises, les descendants des huguenots réfugiés. Nous n'insisterons pas sur le mérite de ces indications : il en est qui nous concernent plus directement encore. Dans les listes de réfugiés, dans les reproductions de testaments, contrats et documents du même genre, on relève plus d'un nom qui aide à résoudre des questions restées indécises ou à éclaircir des points demeurés incertains jusqu'ici. Ajoutons que l'exécution typographique de ce livre, donne à l'édition in-folio le droit de figurer plus tard parmi les raretés bibliographiques.

Nous nous réservons de glaner largement pour le Supplément de la France protestante dans le livre de M. Agnew ; mais nous croyons rendre à l'auteur un juste hommage de reconnaissance et en même temps être utile aux lecteurs du Bulletin en analysant ces deux volumes.

Dans l'introduction qui occupe les quatre-vingts premières pages, l'auteur expose les motifs de la persécution qui chassa de France les protestants, l'établissement des réfugiés sous Edouard VI, Elisabeth et Jacques I<sup>er</sup>, les rapports des réfugiés avec la politique anglaise sous Charles I<sup>er</sup> et Cromwell, leurs relations avec l'Angleterre sous Charles II, l'accueil fait à l'émigration de 1681, la conduite indécise de Jacques II et celle plus libérale de Guillaume et de Marie, enfin l'origine, le progrès et la décroissance du fonds dit : « *The Royal Bounty*, » destiné au soutien des Exilés pour la Foi. Ce résumé historique est excellent. Il est suivi d'une courte étude sur la Discipline ecclésiastique et le culte des Réformés et sur l'Hospice français de Londres. Le paragraphe VII renferme quatorze listes des « *Personnes nées in partibus transmarinis naturalisées par lettres patentes royales de Westminster*, » du 31 janvier 1681 au 3 juillet 1701. Il est superflu d'insister sur l'utilité de ces longues nomenclatures dont une partie seulement avait déjà paru dans la publication de M. Durrant Cooper (1). Citons encore un court extrait du même genre, des Archives de Dublin 1699 et 1704.

Les biographies fort étendues des trois ducs de Schomberg, du

(1) « *Lists of Foreign Protestants and Aliens Resident in England 1618-1688, from Returns in the State Paper Office, edited by Wil. Durrant Cooper, for the Camden Society, 1862.* » Cet important volume, imprimé avec le soin qui caractérise les publications de la Société Camden, a été offert en 1871 à la Bibliothèque du Protestantisme français par M. Durrant Cooper, en même temps que deux notices qu'il a données dans la *Revue archéologique* du Sussex, — l'une sur les Etraungers à Rye, sous Henri VIII, l'autre sur les Réfugiés protestants dans le Sussex.

premier et du second marquis de Ruvigny terminent le premier volume : on y trouve beaucoup d'extraits de lettres et de dépêches et les détails les plus circonstanciés sur la carrière anglaise de lord Galway. Le chapitre suivant est consacré à trois membres de cette même famille, Pierre de Ruvigny, la marquise de Ruvigny et le colonel Ruvigny de Cosne : puis viennent Dumont de Bostaquet, Misson, les familles Fontaine et Maury, Benezet, une longue et intéressante notice sur le marquis de Miremont, Jean Cavalier, avec quelques détails peu connus sur ses dernières années, Elie Neau dont la *Narration* est reproduite littéralement d'après l'exemplaire du *British Museum*. Le chapitre X — baron d'Hervart, Robethon, Falaiseau et Abel Tassin d'Allonne — est rempli de renseignements. Le chapitre XI passe en revue les réfugiés qui eurent l'honneur d'être membres de la Société Royale de Londres, Papin, de Moivre, Durand, Désaguliers, des Maizeaux ; le suivant, les sommités du clergé du Refuge, Abbadie, Bertheau, Cappel, Daillon, de Chambrun, de la Mothe, Graverol, Mesnard, Mussard et Rocheblave. Le contrat de mariage de la Mothe est curieux. Un second groupe du clergé se compose de Pierre Allix, Aufrère, Daubuz, de l'Angle, Drelincourt et les Dubourdieu.

Insistons sur un fait que nous n'avions vu mentionné nulle part. Six ministres de la même famille Dubourdieu trouvèrent un asile en Angleterre : Isaac Dubourdieu, son fils Jean, ses petits-fils Pierre, Armand et Jean-Armand et son arrière-petit-fils Jean. Ce patriarche prêchait encore à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, donnant l'exemple à toute sa pieuse descendance. Un septième pasteur du même nom était réfugié en Irlande, mais il n'avait aucun lien de parenté avec les précédents. Plus loin il est question des ministres Jérôme, le Prez, Dallemagne, Pérès, Pégorier, Sartre, Amiand, Ligonier, Pujolas, Lombard, Barbauld et Laval.

Le groupe des industriels réunit les Crommelin, Portal, Courtauld. Le Rév. Agnew a relevé dans les Registres des Brevets les indications suivantes, d'une haute importance, qui prouvent le talent inventif des réfugiés ;

« 2 août 1681. — Jean-Joachim Becher, invention pour dévider la soie.

19 août 1681. — J.-Joachim Becher et Henry Serles, nouvelle manière de faire du goudron.

28 avril 1682. — J.-J. Becher, moulins flottants.

29 juillet 1682. — François Ammonet, Claude Hayes et Daniel du Thais, invention pour la fabrication de bas drapés.

10 août 1682. — Georges Hager, fabrication de papier.

31 juillet 1682. — Jean Duson, fabrication de sel et drainage des salines et des mines.

1<sup>er</sup> août 1684. — Jacques Delabadie, machine fort utile pour l'embellissement des draps, pannes et autres tissus de laine, par le cotonnage d'iceux. »

Guillaume et Marie, par la grâce de Dieu, à tous présents et à venir, salut. Considérant qu'Anthoine du Vivier, *Esquire*, nous a représenté par son humble pétition, qu'il a par son industrie trouvé et inventé un moyen de faire aller un navire contre vent et marée par une machine très-facile et peu coûteuse, et non encore connue de personne autre, qui sera de grande utilité et service à nos sujets, etc. Westminster, 29 fév. (1692).

2 septembre 1698. — François Pousset, une invention pour faire du crêpe de soie noir et blanc.

12 décembre 1701. — Richard-Laurent de Manoïr et Louis-Aune Saint-Marie, une machine pour la fabrication de grandes plaques de verre rugueux et cheminées.

19 novembre 1715. — Pierre Dubison, teinture ou impression des calicots.

5 février 1719. — Jacques-Christophe Le Blon, reproduction de tableaux et dessins avec coloris naturel par impression.

25 juin 1720. — Jean-Théophile Désaguliers et autres, utilisation pour divers emplois de la fumée et de la vapeur des liquides en ébullition.

12 août 1721. — Isaac de la Chaumette, un canon ou une pièce d'artillerie, aussi une machine pour rectifier les cheminées qui fument et plusieurs autres inventions.

20 août 1723. — Néhémie Champion, invention pour produire une beaucoup plus grande quantité de cuivre avec le minerai de cuivre et la calamine, et pour recuire les plats et les chaudrons avec du charbon de terre.

1<sup>er</sup> juin 1727. — Jacques-Christophe Le Blon, fabrication ou tissage de la tapisserie au métier. »

Le chapitre des littérateurs comprend Bouhéreau, Boyer, Brunier, Chardin, Flournoys, Justel, Laroche, Motteux, Rapin-Thoyras. Parmi les nobles nous signalerons les articles sur Frédéric-Guillaume de Roye et les Champagné : nous rencontrons ensuite dans ces notices les noms de Castel franc, Pyniot de la Largère, de la Cherois, de la Val, Auriol, Montolicu, Puissar, du Quesne, Gas-

tine, Gastigny, de la Force, Layard, Boisragon, Rambouillet, le Coq. L'auteur transcrit le testament de J. de Gastigny, fondateur de l'hospice français de Londres, ainsi que celui de Paul Dufour, trésorier de cet établissement charitable.

La noblesse réfugiée accourut sous les drapeaux de sa patrie d'adoption. Aussi les régiments français forment-ils le sujet d'un intéressant chapitre. Indépendamment des nombreux huguenots qui servirent dans les rangs anglais, trois régiments d'infanterie, un de cavalerie, un de dragons, étaient presque exclusivement composés de réfugiés. Le régiment de cavalerie eut d'abord Schomberg pour colonel, puis Ruvigny : ceux d'infanterie furent commandés par la Melonnière, Cambon, puis Marton, et la Caillemotte auquel succéda Belcastel. Les dragons appartenaient à Miremont. Nous renvoyons au livre de M. Agnew pour les noms d'officiers engagés dans ce corps et dans d'autres constitués à diverses reprises : mentionnons surtout la liste complète des officiers du régiment de Marton au 4 février 1698, et les cadres de la brigade organisée en 1706 en vue d'une descente en France, projet qui fut ensuite abandonné. La biographie des trois de Ligonier est le complément naturel de cet important paragraphe.

Dans un autre le savant auteur a rassemblé beaucoup de renseignements sur des dames, des médecins et des commerçants. Il y donne quatre-vingt-quinze noms français qui figurent parmi les cinq cent quarante-deux marchands de la cité de Londres, signataires d'une adresse de loyauté présentée au roi en 1744, lors des tentatives de Charles Edouard.

La dernière partie de l'ouvrage est un lien qui rattache la Grande-Bretagne d'aujourd'hui à ces huguenots du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est une étude sur les familles fondées par les réfugiés sur la terre étrangère, les Allix, Aufrère, Boileau, Bosanquet, Chamiet, Courtauld, Daubuz, Delacherois, de la Condamine, Dubourdiou, Dury, Esdaile, Fonnereau, Gambier, Gervais, Girardot, Gosset, Harenc, Kenny, Luard, Majendie, Montrésor, Olivier, Petit, Porcher, Portal, Roumieu, Salmond, Tahourdin, Vignoles. Un chapitre est consacré à l'illustre branche des Romilly ; un autre, sous l'appellation collective de groupe Raboteau, aux Chaigneau, Barré, Lefanu, Tardy, Du Bedat. Au moment où se négociait la paix de 1697, Mathieu Du Bedat, ancien avocat au Parlement de Paris, fut chargé de présenter une requête demandant au roi Louis XIV au nom de ses sujets protestants, le rétablissement de la liberté religieuse. Le brouillon de ce document a été conservé dans la famille, et par

l'autorisation du Rév. Tardy, M. Agnew en a pu donner à ses lecteurs une reproduction intégrale.

Nous retrouvons, revêtus des plus hautes dignités de l'Eglise anglicane : les Chénevix, Majendie, Saurin, Letablere, Maturin, Fleury, Beaufort, Jortin, Rouquet, Romaine; dans l'armée ou la marine les Duroure, de Jean, de Vieille, André, de Bernière, Garric, Riou, Gambier, Montrésor et Boileau; dans les rangs de la science, du barreau, de la législature ou de la littérature : les Dolond, opticien; Gosset et Béranger, artistes; Bosanquet, du Val, Justanion, Bernard, médecins; Saurin, Bosanquet, Perrin, juriconsultes; Masères, mathématicien; Barré, Laroche, Mauger, Devaynes et Romilly, membres influents de la Chambre des Communes; Portal, Mangin, Collette, littérateurs, et Vignoles, ingénieur distingué. Enfin parmi les hommes d'Etat et personnages qui ont occupé pendant ces derniers temps des positions élevées, on peut citer les noms des : de Blaquières, baron de Teissier, vicomte de Vismes, conseiller privé Layard et Baronets Amyand, Bayley, Boileau, Borough (où l'on reconnaît difficilement le français Dubourdieu), de Crespigny, Lambert, Larpent et Pechell. On le voit, les Exilés pour la Foi ont continué, sur la terre étrangère, à faire honneur à la patrie d'où Dieu leur avait commandé de sortir.

L'auteur des « *Protestant Exiles from France*, » a su fournir à l'histoire du Refuge des pages entièrement inédites, même après les travaux du regretté M. Southerden Burn, de MM. Baynes, Smiles et Durrant Cooper, auxquels il a plus d'une fois naturellement eu recours. C'est un chercheur éclairé, que dirige un véritable zèle chrétien. Comment n'aurait-il pas réussi ?

F. SCHICKLER.

---

## VARIÉTÉS

---

### MÉMOIRE D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ

A SES FILLES SUR LES FEMMES DOCTES DE SON SIÈCLE (1)

Mes filles, votre frère vous a porté mon abrégé de logique en François, que M. de Bouillon a nommé la logique des filles, et la-

(1) C'est au *Bulletin*, qui a publié le *Traité sur la douceur des afflictions* et

quelle je vous donne à ceste charge que vous n'en userez qu'en vous mesmes, et non envers les personnes qui vous sont compagnes et supérieures; car l'usage des élenches (1) des femmes envers leurs maris est trop dangereux, et puis je vous recommande la bienséance, d'en céler l'art et les termes comme je l'ay practiqué à cette fin où il s'est peu comme en la distinction des quatre causes principales. Je les ay nommées par ces quatre termes familiers : d'où, de *quoy*, *comment* et *pourquoy*. Au lieu de dire *originale*, *matérielle*, *formale* et *finale* : et encore, pour matière et forme, nous avons quelquefois dict *estoffe* et *façon*, pour prædiguer, *aproprier*, pour énonciation *propos*, et au lieu d'immédiate sens *entredeus*, et autres termes bien séans. Je ne blasme pas vostre désir d'apprendre avec vos frères : je ne le voudrois destourner ny eschauffer, et encor plustost le premier que le dernier, ce que j'ay pris en la cognoissance de plusieurs femmes savantes, et de leur succez, comme j'en diray mon advis à la fin; et pour ce que vous désirez savoir celles de cette sorte qui sont venues à ma cognoissance, j'en diray un mot brièvement.

Dès le temps du roy François, nous avons eu la royne Margueritte, mariée en Navarre, fille, femme et mère de roy, qui nous a laissé de sa composition la *Marguerite des Marguerites*, et autres tesmougnages de son savoir; bien tost après elle, a escrit Loyse Labbé, Lyonnoise, la Sapho de son temps. L'Italie nous a produit la marquise de Pesquiere, de la maison de Colone, et Isabel Manriquez, quoy que venue d'Hespagne. La marquise nous a laissé d'excellents poëmes, ausquels il est mal aisé de choisir à admirer la doctrine ou la piété. Padoue, Izabella Andrei et Cornelia Miani. Nous avons ce flambeau d'éternelle mémoire qui a reluy en Angleterre, la royne Elizabet, de laquelle un acte seul prouvera à quel point de science Dieu avoit eslevé cet esprit : c'est qu'elle respondit en un jour à huict ambassadeurs aux langues qui leur estoyent les plus propres; mais le plus louable de cette âme bénitte de Dieu a esté la pratique de sa théorie, ayant si bien employé ses éthiques et politiques, qu'elle a tenu la nef de son royaume en calme qua-

les *Stances sur la mort de Henri IV*, qu'il convient de reproduire le très-curieux mémoire publié pour la première fois par notre regretté ami, M. Th. Heyer, dans son excellente étude sur *Théodore Agrippa d'Aubigné*, à Genève, p. 7 et suiv.

(1) Arguments.

rante ans en une mer fort troublée et en un siècle tempestueux, le nom et la mémoire se béniront à jamais.

Nous avons veu depuis reluire en France cet excellent miroir de vertu, la duchesse de Rohan, de la maison de Soubize, et dans son sein, Anne de Rohan, sa fille : les escrits des deus nous ont fait ca-cher nos plumes plusieurs fois; en elles deus, les vertus intellectuelles et morales ont eu un doux combat à qui surmontoit. J'ay cogneu puis aprez en Angommois et en Xaintonge Madame de Saint-Surin et Mademoiselle de Belle-Ville, seur du lieutenant de roy au pays; cette dernière me voulut servir d'amanuense (1) à escrire sous moy deus livres qui ont esté perdus. Le premier estoit des moyens de réunir les esprits à une religion, duquel je pourray dire un mot ailleurs, l'autre des commettes qu'elle me contraignit d'escrire sur l'explication d'un distique qui est aux Tragiques :

Ce comette menace, et promet à la terre  
Lousche-passe, flambant, peste, famine ou guerre.

Elle donc me pressa d'escrire de ces trois différences par les causes et non par les effets ou exemples desquels presque tous sont contentez. Je choisis aussy dans la Cour pour mettre en ce rang la mareschale de Rez et Mme de Lignerolles. La première desquelles, qui est l'honneur de vostre paranté, m'a communiqué un grand œuvre de sa façon que je voudrois bien arracher du secret au public. Ces deus ont fait preuve de ce qu'elles savoyent plus aux choses qu'aux paroles, dans l'Académie qu'avoit dressée le roy Henry troisiésme, et me souvient qu'un jour entre autres, le problème estoit sur l'excellence des vertus morales et intellectuelles; elles furent antagonistes et se firent admirer. Nous avons eu de mesme temps, à Paris, la dame de Gournay, célébrée par Michel Montagne.

J'ay entre les mains les œuvres d'Olympia Fulvia Morata, fugitive d'Italie en Allemagne pour sa religion : elle a eserit en gree, latin et italien, en prose et vers excellents, et de divers subjects desquels tous elle s'est heureusement acquittée.

Je ne puis oublier en ce rang les deux seurs Morelles de Paris, et les dames des Roches, mère et fille, de Poitiers, desquelles je ne puis louer que l'élégance. Mais je garde pour la fin deux personnes

(1) Secrétaire.



qui m'ont esté plus chères. L'une est Loyse Sarrasin Genevoise, honorée de plusieurs doctes, et qui, ayant passé par tous les degres de science, s'est veue capable, si le sexe luy eust permis, de faire des leçons publiques principalement aux langues, ayant la grecque et l'hébrayque en main comme la françoise. J'estois entièrement destourné de la grecque sans elle; mais elle ayant recogneu en moy quelque aiguillon d'amour en son endroit, se servit de ceste puissance pour me forcer par reproches, par doctes injures ausquelles je prenois plaisir, par la prison qu'elle me donnoit dans son cabinet comme à un enfant de douze à treze ans, à faire les thèmes et les vers grecs qu'elle me donnoit. J'estois nourry et logé en cette maison, qui foisonnoit d'un père et de quatre enfans et d'une seur, qui tous ont esté excellents en diverses professions, et ont produict une race pleine d'honneur; mais la fille, à cause de son sexe, estoit la merveille de sa maison. Je ne puis que je ne vous donne en témoignage un épigrame du docte Mélissus (1), qui m'est tombé en main heureusement :

Ad Lodycam Sarracenam.

Si nostrum, Sarracena, vis videre  
Museum, venias licet ad me  
Quandoconque licet ociosa.  
Est vernantibus hinc et inde cinctum,  
Pulchre frondibus arborum virentum .  
Hac sed lege; tuum mihi vicissim  
Ut monstres, simul et tuos libellos  
Ostendas, Latiosque, Graeculosque,  
Quos noctesque diesque perlegendo  
Crevisti, teneris studens ab annis  
Doctis artibus imbuisse pectus.

Ergo cara veni, et tui coloris  
Flores purpureosque, candidosque  
Fer tecum, quibus hoc meum venustus  
Museum : tibi tot probabo versus,  
Quot flores dabis herbulasque suaves.  
Quamvis mille dares : tamen receptum  
Explebo numerum, licet trecentas

(1) Schedius (Paul Melisse), né en Franconie en 1539, célèbre poète; on l'appelait le *Pindare latin*. Il résida à Orléans pendant les guerres de religion. En 1568, il fut fait deux fois prisonnier. Il fit quelque séjour à Genève, et mourut à Heidelberg en 1602.

Horas terque quaterque duplicatas  
His insumere cogar exarandis (1).

J'acheveray en Catherine de l'Estang, vostre grand mère, laquelle son fils qui en escrit n'a jamais veue, et c'est ce qui m'a donné le nom d'Agrippa : mais ouy bien ses livres dans lesquels j'ay estudié, ayant gardé précieusement un saint Bazile grec commenté de sa main.

Je viens à vous dire mon advis de l'utilité que peuvent recevoir les femmes par l'excellence d'un tel savoir : c'est que je l'ay veu presque toujours inutile aux Damoiselles de moyenne condition, comme vous; car les moins heureuses en ont plus tost abusé qu'usé : les autres ont trouvé ce labour inutile, essayants ce que l'on dit communément que quand le rossignol a des petits qu'il ne chante plus. Je dirai encor qu'une eslevation d'esprit desmesurée, hausse le cœur aussy, dequoy j'ay veu arriver deux maux, le mespris du ménage et de la pauvreté, celui d'un mary qui n'en sait pas tant, et de la dissention. Je conclus ainsy, que je ne voudrois aucunement inviter au labour des lettres autres que les princesses, qui sont, par leur condition, obligées au soin, à la cognoissance, à la suffisance, aux gestions et auctoritez des hommes, et c'est là où le savoir peut réussir, comme à la royne Elizabet. Voilà ce que vostre curiosité a voulu exiger de vostre père (1).

(1) A Louise Sarrasin. — « Si tu veux voir ma bibliothèque, il t'est permis de venir vers moi quand tu en auras le loisir : une végétation printanière et vigoureuse l'environne de toutes parts. Mais j'y mets une condition, c'est que, à ton tour, tu me montres la tienne, et que je puisse voir les écrits grecs et latins au milieu desquels tu as grandi en l'appliquant jour et nuit, dès tes jeunes années, à puiser dans leur lecture l'amour des bonnes études.

« Viens donc, je te prie, et apporte avec toi les fleurs roses et blanches de ton teint. Autant tu me donneras de fleurs et de petites herbes suaves, autant je t'offrirai de vers; quand tu m'en donnerais mille, je satisferai au nombre reçu, alors même qu'il me faudrait y employer un millier d'heures. »

(1) Il n'est pas sans intérêt de rapprocher les conclusions de d'Aubigné de celles d'un contemporain, Jehan Bouchet, dans son *Panegyrique du Chevalier sans reproche*, ch. XX, p. 448. (*Réd.*)

## CORRESPONDANCE

---

### MARTYRE DE BROUSSON

Nous recevons de notre zélée correspondante anglaise, Miss Francesca Ingram Ouvry, les lignes suivantes qui confirment les communications de M. le pasteur Corbières :

Londres, East-Acton, 25 mars 1872.

Monsieur.

« Je viens de lire le dernier numéro du *Bulletin* (article Brousson), et je crois vous être agréable en vous annonçant que l'on trouve dans une brochure du temps, intitulée *The Bloody Babyton*, un récit analogue, émanant d'un témoin oculaire. C'est une lettre datée de Montpellier, 4 novembre 1698, et signée de ces deux initiales : B. B.

« L'auteur de cette lettre, après avoir décrit l'opération par laquelle le martyr fut étendu sur le banc de la torture, ajoute que cela se passait dans la citadelle, près d'une place appelée *l'Esplanade*, où s'élevait l'échafaud. « M. Brousson y fut conduit dans son costume ordinaire, « à quatre heures de l'après-midi, sans avoir les mains ni les pieds liés. « Il était accompagné de l'abbé Camarignan. *Je l'ai vu marcher au supplice, priant avec ferveur, et les yeux levés au ciel.* »

« Burns, dans sa *Vie de Claude Brousson*, a fait mention de cette brochure, sans pouvoir en retrouver un seul exemplaire. Je viens de la lire au *British Museum*, et j'ai transcrit avec soin le passage qui doit intéresser vos lecteurs.

« Agréez mes meilleures salutations, »

FRANCESCA INGRAM OUVRY.

P. S. — Je souscris pour un exemplaire de la biographie d'Antoine Court.

---

## SÉANCES DU COMITÉ

### EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 1871.

Présidence de M. *Schickler*. — Un appel à *nos amis*, placé sur la troisième page du *Bulletin*, obtient l'approbation du Comité. Il sera expédié comme circulaire à MM. les pasteurs, pour invoquer leur généreux appui à l'occasion de la fête prochaine de la Réformation.

Une lettre à M. le président du Conseil presbytéral de Paris pour le même objet est approuvée.

BIBLIOTHÈQUE. — M. Schickler annonce un don très-important, celui des *Calendars* ou papiers d'Etat. 27 volumes in-8°, qui nous ont été libéralement accordés par le Foreign-office. C'est une collection des plus précieuses, contenant les correspondances des règnes d'Henri VIII, Edouard VI, Marie Tudor et Elisabeth, qui offrent les plus utiles renseignements pour l'histoire de la Réforme au XVI<sup>e</sup> siècle. Une lettre de remerciement a déjà été adressée par le président à lord de Romilly.

La 2<sup>e</sup> édition d'un ouvrage important sur les réfugiés en Angleterre par M. Agnew, nous a été offerte, ainsi qu'une belle édition in-4<sup>e</sup> des *Mémoires* de Duplessis Mornay, don de Madame Thuret.

Le consistoire de Lyon envoie un subside de 100 francs pour la Bibliothèque avec une lettre des plus sympathiques.

M. le pasteur Rathgeber prie la Société de vouloir bien accepter en dépôt le manuscrit de son *Histoire de la Réforme à Strasbourg*, pour laquelle il a consulté de nombreux manuscrits autrefois conservés à la bibliothèque de cette ville et détruits sans retour.

Le secrétaire signale trois articles sur la Saint-Barthélemy insérés dans le *Journal des Savants* par M. Alfred Maury, directeur des archives, et qui sont loin d'offrir toute l'impartialité désirable. On attendra la fin de ce travail pour y répondre.

SEANCE DU 9 NOVEMBRE.

Présidence de M. *Maurice Block*. — M. *Ch. Frossard* donne d'intéressants détails sur la fête de la Réformation à Lille, son ancienne

Eglise. Les souvenirs historiques y ont occupé une grande place. Sur la demande de ses collègues, il préparera sur ce sujet une note pour le *Bulletin*.

*Archives de la Société.* — Le secrétaire annonce qu'il a déposé à la Bibliothèque les divers manuscrits, originaux ou copies, qui lui ont été remis en 1865 par notre ancien président, M. Ch. Read. Ces papiers devront être examinés, classés avec soin, pour figurer soit dans nos archives particulières, soit dans la section des manuscrits, qui doit avoir son catalogue, comme celle des imprimés. Nous connaissons de la sorte exactement, pièce par pièce, tout ce que nous possédons, et nous serons à même de répondre aux questions du public.

Le secrétaire a reçu également un très-grand nombre de lettres comme rédacteur du *Bulletin*. Il en fera un triage de manière à réserver toutes celles qui n'ont point un intérêt trop personnel, et notamment celles qui se rapportent à l'établissement de la fête de la Réformation due à l'initiative du Comité.

M. *Bordier*: Il y a lieu d'établir une distinction entre les papiers relatifs à la Société, qui composent ses archives, et les documents, objet de ses publications ordinaires, qui font partie intégrante de sa Bibliothèque. A la première catégorie se rattachent les lettres adressées soit au président, soit au secrétaire, les procès-verbaux, les actes officiels, tels que le décret d'utilité publique; à la seconde les documents historiques de toute nature, dont la classification par ordre de date et de matière est de la plus haute importance.

*Correspondance.* — M. Du Cailar, notaire à Saint-Hyppolite du Gard, demande des renseignements sur la famille du pasteur Henri de Rocheblave émigré en Angleterre après la révocation de l'Edit de Nantes.

M. Eug. de Fouré, de Rennes, en quête de renseignements sur ses ancêtres protestants de Normandie, voudrait pouvoir consulter un livre très-rare: *Les Persécutions de l'Eglise de Rouen* par Legendre (1704); M. Martin prendra quelques informations à ce sujet.

M. Lucien Galliard, étudiant à l'Université de Zurich, transmet une intéressante lettre inédite de Sébastien Castalion à François Dryander.

M. Eug. Réaume, éditeur des œuvres de d'Aubigné, exprime ses remerciements pour une note insérée dans le *Bulletin*, qui lui a valu le concours empressé de MM. Paul Marchegay et Gustave Masson. Le premier lui annonce deux lettres inédites tirées du Chartrier de Thouars.

M. Henri Baird, professeur à l'Université de New-York, exprime

les vives sympathies de ses compatriotes pour les protestants français dans les récentes épreuves qu'ils ont eues à traverser. Descendant de réfugiés français, il s'associe aux douleurs de son ancienne patrie.

---

ÉTAT GÉNÉRAL DES MINISTRES RÉSIDANT DANS LES DIOCÈSES DE NÎMES, UZÈS,  
MENDE, Y COMPRIS GANGES, EN JUILLET 1568.

---

#### ERRATA.

Quelques fautes d'impression s'étant glissées dans la pièce que nous avons récemment publiée, nous nous empressons de les corriger selon le relevé qu'a bien voulu nous adresser M. Teissier, d'Aulas :

Page 129, ligne 15, au lieu de Corriac, *lisez* : Corriad.

Page 130, ligne 4, au lieu de Fauxas, *lisez* : Tauxas.

ligne 13; M. Dupro n'étant à Nîmes que depuis le 1<sup>er</sup> octobre, son traitement est inférieur aux autres, et l'original porte X l. tz, et non LX l. tz.

ligne 15, au lieu de Bertrand Alphonse, *lisez* : Bertrand Alphone.  
Bertrand doit être le prénom.

ligne 17, au lieu de Bouet, *lisez* : Boust; ce pasteur est le fondateur de plusieurs églises.

ligne 22, au lieu de La Secele, *lisez* : La Sale.

ligne 25, au lieu de Dagerbille, *lisez* : Dagerbille.

Page 131, ligne 2, au lieu de Séguier, *lisez* : Séguyn, et supprimez le point d'interrogation.

ligne 8, au lieu de Bonbillar, *lisez* : Bonbillar.

ligne 15, au lieu de Mamer, *lisez* : Masser.

ligne 25, au lieu de Monnoblet, *lisez* : Mounoblet.

Page 132, ligne 17, au lieu de Bucans, *lisez* : Bucams.

ligne 27, au lieu de Brueis, *lisez* : Bueis.

Page 133, ligne 5, au lieu de Rigard, *lisez* : Rigord.

ligne 30, au lieu de Chabanin, *lisez* : Chabassin.

Page 134, ligne 14, au lieu de Boyssier, *lisez* : Boyssin.

Page 135, ligne 2, au lieu de Hostel, *lisez* : Hostet.

ligne 3, au lieu de Lanousele, *lisez* : Lansusele.

ligne 10, au lieu de Finel, *lisez* : Tinel.

ligne 22, au lieu de Morenges, *lisez* : Moranges.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

## ÉTUDES HISTORIQUES

---

### ESSAI SUR LES ABJURATIONS

PARTI LES RÉFORMÉS DE FRANCE SOUS LE RÉGNE DE LOUIS XIV (1)

#### DEUXIÈME PARTIE.

NATURE ET CARACTÈRES GÉNÉRAUX DES CONVERSIONS OBTENUES.

Après avoir cherché à nous rendre compte des principaux moyens mis en œuvre par les agents de Louis XIV pour amener parmi les protestants de France le plus grand nombre possible d'adhésions au catholicisme, nous avons à apprécier la nature des conversions obtenues et les caractères généraux qu'elles présentaient. Pour cela nous pouvons recourir à diverses sources d'informations, toutes contemporaines de l'état de choses que nous avons à exposer. C'est là une condition dont nous ne devons pas nous départir, car évidemment, c'est en nous en tenant à l'époque elle-même des conversions, et en prenant sur le fait l'état moral et religieux de ceux qui consentirent à abandonner le culte dans lequel ils

(1) Voir le *Bulletin* du 15 mars, p. 105.

avaient été élevés pour adopter celui de l'église romaine, que nous pourrions parvenir à une appréciation fondée et digne d'être historiquement constatée. Les témoignages contemporains fournis, soit par les catholiques, soit par les réformés eux-mêmes, l'examen de ce qu'étaient les nouveaux réunis, tant ceux qui n'avaient cédé qu'en apparence que ceux qui avaient abjuré sans arrière-pensée, puis l'étude spéciale de quelques individualités, tels sont les points sur lesquels vont porter nos recherches, et auxquels nous demanderons les lumières dont nous avons besoin.

---

## CHAPITRE PREMIER

### *Les témoins à entendre.*

Pour nous rendre compte de l'état spirituel de cette foule d'individus des deux sexes, de tout âge et des conditions les plus diverses, que l'on désignait avec emphase comme nouveaux catholiques, nous aurons en toute première ligne à nous enquérir des témoignages contemporains les plus propres à nous éclairer. Deux catégories de témoins nous apportent ici leurs lumières.

En premier lieu nous avons à entendre les catholiques, et parmi eux en particulier ceux qui avaient coopéré en quelque mesure à ces conversions dont ils se félicitaient si hautement.

Nous avons à écouter en second lieu les protestants demeurés fermes dans leur ancienne foi.

Ici, chose remarquable, malgré leur origine si différente, les témoignages ne sont nullement en désaccord, et ils sont pleinement confirmés par ceux que de nombreux nouveaux réunis ont rendus eux-mêmes sur l'état de leur âme.



## § 1. — Témoins catholiques.

Parmi les témoins appartenant à l'église romaine, Madame de Maintenon, si particulièrement intéressée à la chose, et qui devait, plus que bien d'autres, être portée à se faire elle-même les illusions dont elle cherchait à bercer la conscience du roi, fait un aveu bien significatif, lorsqu'elle écrit à Madame de Saint-Géran : « Je crois bien, comme vous, que toutes ces conversions ne sont pas également sincères. Mais Dieu, ajouta-t-elle dans son jésuitisme doucereux, se sert de toutes voies pour ramener les hérétiques. Leurs enfants seront du moins catholiques. Si les pères sont huguenots, leur réunion extérieure les rapproche du moins de la vérité; ils en ont les signes de communs avec les fidèles (1). »

Le maréchal de Villars, lui qui fut appelé à jouer un si grand rôle dans les missions bottées, dit également dans ses *Mémoires* : « Quant aux nouveaux convertis, j'ai su de gens sensés, ecclésiastiques, grands-vicaires et autres, que, sur mille, il n'y en avait peut-être pas deux qui le fussent véritablement (2). »

Madame de Sévigné écrivait à Bussy : « Le père Bourdaloue s'en va, par ordre du roi, prêcher à Montpellier et dans ces provinces où tant de gens se sont convertis sans savoir pourquoi. Le père Bourdaloue le leur apprendra et en fera de bons catholiques. Les dragons ont été de très-bons missionnaires jusqu'ici; les prédicateurs qu'on envoie présentement rendront l'ouvrage parfait (3). »

Pendant sa mission dans le Poitou, Fénelon trace, dans une lettre intime adressée à Bossuet le 8 mars 1686, le tableau le plus triste et le plus significatif de l'état spirituel de ces convertis que lui et ses missionnaires avaient gagnés au catholicisme, non-seulement par les moyens de persuasion

(1) *Lettres*, t. II, p. 153. — Cette pièce est-elle authentique? (*Réd.*)

(2) *Vie du mar. de Villars*, t. I, p. 305.

(3) *Lettres*, t. IX, p. 304. (28 oct. 1685.)

qu'ils avaient eu à cœur d'employer avant tout, mais grâce, comme il ne craint pas de l'avouer, à ce que « l'autorité même du roi remuait toutes les passions pour leur rendre la persuasion plus facile. » « Les huguenots mal convertis, dit-il, sont attachés à leur religion jusqu'aux plus horribles excès d'opiniâtreté; mais dès que la rigueur des peines paraît, toute leur force les abandonne. » Puis il prend occasion de cette déplorable faiblesse pour la mettre en contraste avec la fermeté divine des anciens martyrs. « Au lieu que les martyrs étaient humbles, dociles, intrépides et incapables de dissimulation, ceux-ci sont lâches contre la force, opiniâtres contre la vérité, et prêts à toute sorte d'hypocrisie. Les restes de cette secte vont tomber peu à peu dans une indifférence de religion pour tous les exercices extérieurs, qui doit faire trembler. Si l'on voulait leur faire abjurer le christianisme et suivre l'alcoran, il n'y aurait qu'à leur montrer des dragons : pourvu qu'ils s'assemblent la nuit et qu'ils résistent à toute instruction, ils croient avoir assez fait. C'est un terrible levain dans une nation; ils ont tellement violé, par leurs parjures, les choses les plus saintes, qu'il reste peu de marques auxquelles on puisse reconnaître ceux qui sont sincères dans leur conversion; il n'y a qu'à prier Dieu pour eux et qu'à ne se rebuter point de les instruire. »

« Pendant que nous employons la charité et la douceur des instructions, écrivait encore le même missionnaire convertisseur au marquis de Seignelay, il est important, si je ne me trompe, que les gens qui ont l'autorité, la soutiennent, pour faire mieux sentir aux peuples le bonheur qu'ils ont d'être instruits doucement (!). Il reste encore, à ceux mêmes des nouveaux convertis qui se montrent les plus assidus et les plus dociles, des peines sur la religion. La longue habitude de suivre de faux préjugés revient toujours. » — « Je ne doute pas qu'on voie à Pâques un très-grand nombre de communicants, *peut-être même trop* (1). »

(1) De Bausset. *Vie de Fénelon*, t. 1, p. 109, 113, 118.

Quels aveux sur les résultats obtenus dans cette œuvre de missions tant prônée, sur les moyens violents employés à l'appui des voies de persuasion, et quelle condamnation pour ceux qui n'ont pas craint d'en faire usage !

Ajoutons ici un témoignage dont on ne saurait, à coup sûr, contester l'importance, celui du cruel intendant Bâville lui-même, qui, dans un mémoire sur la province du Languedoc, rédigé en 1697, fait les remarquables aveux suivants : « De ceux d'entre les nouveaux convertis qui ne sont point sortis (du royaume), il y en a peu effectivement qui soient catholiques ; ils conservent presque tous dans leur cœur leur première religion. Comme ce n'est que par la crainte des châtimens qu'ils ont été sages, la religion catholique n'a fait aucun progrès dans leurs cœurs. — Il ne faut pas croire que la réunion de ces gens-là soit l'ouvrage d'un jour, et que l'on voie immédiatement après tous les nouveaux convertis courir aux églises. Il n'y a pas d'apparence de voir réussir toutes les visions dont on s'est flatté. » Plus loin il va jusqu'à dire : « Les nouveaux convertis se confesseront et communieront tant que l'on voudra, pour peu qu'ils soient pressés et menacés par la puissance séculière ; mais cela ne produira que des sacrilèges ; il faut attaquer les cœurs, c'est là où la religion réside, et on ne peut l'établir solidement sans les gagner (1). » Quel poids n'ont pas ces dernières paroles, tracées par une telle plume, après une si longue pratique des plus odieuses persécutions !

Enfin, car il faut nous borner, nous pouvons citer encore le respectable évêque de Saint-Pons qui, réclamant contre les ordres donnés aux curés de son diocèse par le commandant des troupes dans le haut Languedoc, sollicite l'emploi de la persuasion de la part des ecclésiastiques, au lieu de la délation et des voies brutales auxquelles on voulait les astreindre, et dit : « C'est à mon sens la seule voie de faire au moins

(1) Fonds Mortemart, n° 100.

quelques bons catholiques de nos nouveaux convertis, n'y ayant pas lieu d'espérer que tous le deviennent. » Que ne s'est-il rencontré beaucoup de prêtres animés d'un tel esprit!

Les persécuteurs eux-mêmes ont révélé à bien des reprises le peu de confiance que les conversions leur inspiraient. « Il faut, écrivait par exemple le ministre secrétaire d'Etat au sujet de M. de Sainte-Hermine, détenu à la Bastille, que vous l'empêchiez de voir aucun nouveau catholique, hors M. de Sainte-Hermine son frère, étant nécessaire qu'il n'ait commerce qu'avec des anciens catholiques. » 18 septembre 1686.

Un changement apparent, obtenu par contrainte, une adhésion purement extérieure au romanisme, mais pas une conviction sincère, voilà ce que recouvrait ce voile d'uniformité qu'on se flattait d'avoir étendu sur tout le royaume; voilà ce que signifiaient ces chiffres innombrables pompeusement étalés dans les relations officielles que les ministres s'empressaient de mettre sous les yeux du roi. Dans les deux mois de septembre et d'octobre 1685, on avait annoncé que Montauban, Castres, Montpellier, Nîmes, Uzès, Alais, la généralité de Bordeaux, même la Rochelle, cet ancien boulevard du protestantisme, avaient définitivement abjuré entre les mains des missionnaires. De toutes parts on proclamait de semblables succès. Le duc de Noailles parlait de quarante villes converties en quatre jours, en ajoutant que quelques logements ordonnés par lui, n'avaient pas nui à la réduction des plus opiniâtres. Le comte de Tessé racontait ses succès dans la principauté d'Orange. Louvois annonçait tout à la fois soixante mille conversions dans la généralité de Bordeaux et vingt mille dans celle de Montauban. « Le roi se porte bien, écrivait Madame de Maintenon à son confesseur; point de courrier qui ne lui apporte de grands sujets de joie, c'est-à-dire des nouvelles de conversions par milliers. (1) » Des masses de catho-

(1) *Lettres* (du 26 septembre 1684), t. II, p. 87.

liques de nom, c'est là ce qu'on se glorifiait d'avoir obtenu.

§ 2. — Témoins protestants.

Consultons maintenant sur ce sujet nos témoins protestants. En déplorant profondément ces trop nombreux actes de faiblesse qui étaient pour eux une si grande humiliation et un si amer sujet de douleur, ils font mieux connaître quel était le véritable état des choses, qu'ils étaient bien plus intéressés que les catholiques à connaître et à juger selon la vérité. Les malheureuses victimes de la séduction, de la terreur ou de la contrainte, qui avaient consenti à se réunir à l'église romaine, ne tardaient pas à déplorer leur faiblesse. « On apprend de toutes parts, écrivait M. de Béringhen, que ceux qui sont tombés gémissent de leur chute, et qu'ils ne sont rien moins que persuadés de la religion qu'ils ont embrassée par force. » Et ce fidèle confesseur eut bien des occasions de juger de l'état effrayant d'angoisse et de remords dans lequel étaient plongés ceux qui écoutaient la voix de leur conscience. Un jour, pendant sa relégation à Beaune, il fut appelé à voir quatre personnes, membres d'une même famille, qui se trouvaient dans cette déplorable situation. « A peine fus-je entré, écrit-il à ce propos, qu'elles vinrent au-devant de moi en pleurant et s'écriant qu'elles étaient perdues à jamais, si Dieu ne leur faisait miséricorde; qu'elles avaient trahi la vérité et leur conscience, me demandant à mains jointes de prier Dieu pour elles et de les aider dans leurs angoisses; qu'elles avaient l'enfer dans le cœur depuis qu'on les avait forcées de signer et d'aller à la messe; qu'elles voyaient bien que j'étais béni du Seigneur par la grâce qu'il me faisait, et qui vraisemblablement m'envoyait ici pour la consolation des malheureux. Ce fut là précisément ce qu'elles dirent et répétèrent plusieurs fois. Leur discours fut entrecoupé de tant de soupirs et de sanglots, que je n'y puis penser sans ressentir la même émotion dont je fus touché dans ces moments-là. De tous ceux que j'ai vus dans cette province, le seul comte de Blet et un jeune

gentilhomme de vingt-quatre ans, m'ont paru insensibles à leur signature. Ils vont la tête levée à la messe et à vêpres; mais tous les autres gémissent ouvertement et témoignent une douleur si profonde de ce qu'ils ont fait, que les plus honnêtes gens de la communion romaine compatissent à leurs peines. »

Ce fut bien autre chose encore lorsque, deux ans plus tard, dans son transfert du château de Loches à la Rochelle, d'où il devait être expulsé du royaume, il fut constamment suivi sur la route par des troupes nombreuses de ces infortunés bourrelés de remords. « Nous primes, dit-il, la route ordinaire de Châtelleraut et de Poitiers, trouvant partout des nouveaux convertis navrés et consternés de leur signature. On avait pris toutes sortes de soins et de précautions pour empêcher ces pauvres gens de nous aborder sur les chemins; mais ils y vinrent de toutes parts, faisant des lieues entières, les uns à pied, les autres à cheval, à la portière de nos carrosses, afin de pouvoir nous entretenir de leur état et de recevoir quelque consolation dans leur amertume. Plusieurs prenant les devants allaient nous attendre aux hôtelleries; et à peine y étions-nous descendus que, se jetant à genoux et à nos cols, et pleurant à chaudes larmes, ils nous demandaient le secours de nos prières et de nos bénédictions avec des ardeurs que je ne saurais exprimer. Les heures de nos repas et souvent celles de la nuit se passaient à leur rendre ces pieux offices. »

Les mêmes scènes se renouvelèrent avec plus de force encore à la Rochelle. Malgré toutes les précautions, les menaces et les mesures sévères des autorités, on ne put empêcher la foule des nouveaux convertis de se presser autour de ces captifs dont la fermeté et la conduite fidèle au sein des cachots faisaient un si douloureux contraste avec leur propre faiblesse. « Vous êtes, s'écriaient tout haut ces infortunés dans les rues comme dans les maisons, vous êtes les bénis de Dieu. Que vous êtes heureux! et nous, que nous sommes misérables d'avoir si lâchement succombé! Vous jouissez de la tranqui-

lité du paradis en vous-mêmes; et nous, nous croupissons dans notre honte et sommes privés de toute consolation. O nos très-honorés frères, priez pour nous; prenez pitié de nos angoisses! Vous emportez le bénédiction de Dieu avec vous hors de ce royaume; priez Dieu qu'elle ne se déporte point de nous. » Ces pénitents humiliés suivaient les exilés dans leur chambre, après avoir assisté à leur repas; vingt d'entre eux s'introduisirent dans celle où l'on avait logé M. de Béringhen et M. de Lagny, et « comme ils se connaissaient tous, dès qu'ils se virent en plus grande liberté, ils commencèrent à parler à cœur ouvert. Quelques-uns protestèrent pour la seconde fois qu'ils voulaient hasarder leur sortie et que, quand ils devraient pourrir en prison, ou ramer sur les galères le reste de leur vie, ils ne s'exposeraient pas plus longtemps aux cruels remords de leur conscience, que c'était pour eux un enfer anticipé. »

Le lendemain, comme on conduisait les fidèles confesseurs à la barque prête à les transporter au vaisseau qui les attendait en rade à l'île de Ré, on ne put contenir le peuple qui se pressait en foule dans les rues et jusque sur les digues du port, en répétant les mêmes cris d'angoisse et les mêmes supplications, tellement que le lieutenant du roi, ancien révolté lui-même, cherchant encore, à ce dernier moment, à gagner M. de Béringhen en lui disant qu'il n'avait jamais pu comprendre l'opposition des réformés à se faire catholiques, le captif fut pleinement fondé à lui répondre : « Voyez-la, Monsieur, cette opposition dans la bouche et dans les yeux de tout ce pauvre peuple, qui environne et qui suit votre carrosse. Jugez par leurs larmes et par leurs sanglots, de ce qu'ils pensent de cette religion que vous avez embrassée vous-même sans contrainte et peut-être sans remords. »

Pendant qu'ils étaient encore en vue de l'île de Ré, dix-huit d'entre ces infortunés arrivèrent pendant la nuit sur le navire, en suppliant qu'on voulût bien les accueillir, étant parvenus à s'échapper, pour aller rejoindre ceux d'entre les leurs

qui avaient déjà trouvé un refuge en Hollande, et en particulier leurs pasteurs dont ils avaient été violemment privés. Grâce à l'intervention bienveillante des exilés dont l'exemple les avait déterminés à tout quitter pour retrouver la paix de leur âme, le capitaine consentit à les recevoir à fond de cale, et à les emmener avec lui, de même que trois autres qu'il alla secrètement encore chercher la veille du départ. Les persécutions nouvelles qui suivirent le passage des exilés de la Rochelle, les sévérités redoublées dont on dut user envers les nouveaux convertis pour les faire aller à la messe, prouvèrent bien à quel point ils abhorraient ce faux culte auquel ils avaient eu la faiblesse d'adhérer.

Voilà donc ce qu'étaient ces fameuses conversions des villes entières dont les Noailles, les Tessé, les Louvois se glorifiaient si pompeusement devant Louis XIV.

Ajoutons encore ici comme un exemple individuel ce que rapporte dans l'intéressant volume de Mémoires intitulé : *Les Larmes de Jacques Pineton de Chambrun*, cet ancien pasteur d'Orange si cruellement persécuté, au sujet d'un nouveau réuni, qu'il ne désigne que comme un homme de mérite, qui, ému de pitié pour les souffrances qu'il endurait, vint le visiter à Valence, et après lui avoir exprimé sa sympathie, s'ouvrit à lui, en faisant un portrait si hideux de l'état de son âme, depuis sa chute, que le captif lui-même en était rempli de terreur. Dépeignant les tourments qu'il souffrait, lorsqu'il était obligé d'assister à la messe, et les horreurs de son esprit à la vue de l'idolâtrie qu'on y commet, il demandait au pauvre Chambrun des consolations que ce dernier, honteux de sa propre chute, était incapable de lui donner (1).

(1) *Les Larmes*, p. 155.

---



## CHAPITRE DEUXIÈME

*Les nouveaux réunis papistes en apparence seulement.*

Dans ces foules innombrables de nouveaux réunis qui avaient abandonné la profession de la foi réformée, se distinguaient bientôt deux classes de personnes d'un état spirituel bien différent, les uns demeurés protestants dans leur for intérieur, ne se conformant au catholicisme que d'une manière tout extérieure et matérielle, et les autres adoptant purement et simplement la foi romaine, sauf les réserves qu'on les autorisait plus ou moins à faire en secret, quant aux images et au culte des saints.

Occupons-nous d'abord de ceux qui n'étaient devenus papistes qu'en apparence. Nous remarquerons aisément parmi eux deux catégories bien distinctes.

§ 1. — Ames sincères repentantes.

La première et la plus intéressante de ces catégories est celle des âmes droites et sincères, qui, après avoir succombé dans une heure de faiblesse, en éprouvaient une telle repentance, qu'elles étaient impérieusement poussées à renier et à rétracter leur signature, afin de sortir de cet affreux état dans lequel leur chute les avait plongées. On a vu de ces infortunés bourrelés de remords, aller se dénoncer eux-mêmes, réclamer leur part dans les souffrances de ceux qui étaient persécutés pour être demeurés fermes dans la profession de leur foi; on en a vu se faire lier à la chaîne des galériens, et s'élancer même sur les bûchers pour partager le sort des victimes dont la fidélité leur infligeait à eux-mêmes une si grande honte, et pour réparer ainsi publiquement le scandale qu'ils avaient causé.

Tous n'allaient pas jusque-là sans doute, mais un bon nombre affrontaient les périls de la fuite, périls qui, avec la

terrible législation relative aux relaps, étaient des plus redoutables. Et lorsque, abandonnant derrière eux, biens, familles, patrie, ils parvenaient à gagner la terre étrangère, leur premier soin, le besoin pressant de leur conscience était de faire une amende honorable solennelle, une rétractation publique et formelle de leur apostasie, en demandant à être relevés par les intercessions, par le pardon et la charité fraternelle des membres de l'Eglise. C'est à un touchant spectacle de ce genre qu'assistèrent, le lendemain de leur arrivée en Hollande, M. de Béringhen et ses compagnons d'exil, lorsque les vingt-un nouveau réunis, qui s'étaient échappés de l'île de Ré, et que, à leur sollicitation, on avait accueillis sur leur navire, firent cet acte solennel d'humiliation et de repentance entre les mains de leurs anciens pasteurs, MM. Barbault père et fils, qu'ils avaient la joie de retrouver à Harlingue. On n'aura pas de peine à se représenter de quelle émotion l'assistance entière fut pénétrée « à la vue de ces pauvres gens qui, prosternés en terre et baignés de pleurs, chantèrent à genoux le psaume cinquante-unième, et qui, après la bénédiction du pasteur, s'embrassèrent les uns les autres, en s'entre-demandant pardon du scandale qu'ils s'étaient donné réciproquement par leur apostasie (1).

Bien d'autres scènes analogues eurent lieu dans les divers pays de refuge, où des âmes non moins angoissées eurent le bonheur de pouvoir se retirer. C'est ainsi que le 24 avril 1688, quatre ministres récemment arrivés à Lausanne, se présentent devant la direction des réfugiés pour déclarer avec une profonde humiliation que, « étant malheureusement tombés dans l'apostasie par la violence de la persécution qu'on a exercée contre eux dans le royaume, ils ont eu une si grande horreur d'un crime si énorme et si scandaleux, qu'ils n'ont pu goûter aucun repos jusqu'à ce que, par un effet admirable de la providence du Seigneur, ils sont sortis d'un pays où ils avaient

(1) *Cinquante lettres*, p. 277.

si lâchement abandonné le saint ministère. » Ils ajoutent « qu'ils n'ont pas voulu différer plus longtemps de se présenter à la compagnie pour lui faire une humble confession de leur malheureuse chute, la suppliant humblement de leur donner la consolation dont ils ont besoin, et des avis salutaires sur la conduite qu'ils doivent garder pour réparer autant qu'il se pourra, le scandale qu'ils ont donné à toute l'Eglise. » En leur représentant la grandeur du crime dont ils s'étaient rendus coupables, la compagnie les exhorta à pleurer incessamment leur péché et à donner des marques d'une repentance sincère et persévérante, condition absolue, aux termes de la discipline, pour qu'ils pussent un jour être rétablis à l'honneur du saint ministère (1).

La même direction des pauvres réfugiés à Lausanne, fut fréquemment appelée à recevoir des confessions de gens qui, ayant cédé à la terreur ou à la contrainte, avaient fait acte de catholicisme, et venaient s'humilier en sollicitant leur réhabilitation. L'un par exemple, nommé Matthieu, retourné clandestinement en France, avouait d'être allé assister à la messe, pour avoir rencontré un garde de M. le comte du Roure, qui l'avait effrayé, et demandait avec instances d'être admis à la paix de l'Eglise, sollicitant cette grâce avec tous les signes de repentance sincère, pour donner le repos à sa conscience bourrelée. Un autre, le sieur François Cormod, venant de France, où il était pareillement retourné pour affaire d'intérêt, « se présente à la compagnie, témoignant un regret sensible, d'avoir été obligé par la prison et pour en sortir, de faire abjuration de notre sainte religion, et a demandé par grâce d'être remis à la paix de l'Eglise. » Comme pour le précédent, on l'exhorte et on le renvoie au moment où il aura donné des preuves véritables de son repentir (2).

Ceux qui avaient succombé de cette manière n'éprouvaient pas tous sans doute au même degré, ce besoin de confession

(1) *Direction française de Lausanne*, 24 avril 1688; 15 nov. 1698; 13 juin 1700.

(2) *Lettres pastorales*, t. 1, p. 406-408.

publique de leur faute, plusieurs se contentaient de s'en humilier en secret, ou peut-être même s'aveuglaient-ils en se croyant relevés par le seul fait qu'ils étaient sortis du royaume. « Je tremble, écrivait à ce sujet l'auteur des *Lettres pastorales*, pour des personnes dont la piété s'était fort distinguée, et qui cependant comptent quasi pour rien la faute qu'ils ont commise de se dérober par une lâcheté à l'honneur où Dieu les appelait de s'offrir pour son nom. Quelle honte ou quelle diminution de gloire n'apportent point à nos glorieux confesseurs ces faibles qui comptent pour rien leur chute ! C'est-à-dire que nos martyrs selon eux, sont des fous et des entêtés, qui souffrent pour peu de chose, pour un seing qu'on leur demande ; après quoi ils se pourraient sauver du royaume. Hélas ! si c'était une faute si légère que cette faute, pourquoi ces saints athlètes de Dieu souffriraient-ils tant de maux pour l'éviter ? Est-ce l'Esprit de Dieu qui leur inspire ce courage ? Si c'est Dieu qui fait cette persévérance, à quel esprit devons-nous attribuer cette lâcheté de refuser à Jésus-Christ son corps pour glorifier son nom et pour faire honneur à sa vérité ? »

Mais à côté de ces consciences peu scrupuleuses, il y en avait d'autres qui ne pouvaient s'humilier assez profondément ni se condamner elles-mêmes avec assez de rigueur. Malgré les consolations que leurs frères s'efforçaient de faire pénétrer dans leurs cœurs brisés, malgré les assurances que les témoins de leur repentir leur donnaient du pardon divin dont ce repentir même était un gage incontestable, leur faute était toujours à leurs yeux si énorme, que rien ne pouvait parvenir à soulager la douleur dont ils étaient accablés. L'un des exemples les plus saisissants est celui du pasteur Jean Molines qui, ayant eu la faiblesse d'abjurer en face de l'échafaud, sur lequel il vit mourir héroïquement son collègue Bénézet, demeura inconsolable jusqu'à son dernier soupir. Quoique réintégré dans la commission des fidèles, après avoir donné les preuves d'une sincère repentance, il ne put se pardonner à

lui-même. Pendant les trente années qui suivirent l'époque de sa chute, on put le voir en Hollande, le visage sillonné de rides, l'air défait, avec toute l'empreinte du désespoir. Son regard éteint par les larmes, dit un témoin oculaire, attestait tout ce que son âme avait souffert; on ne pouvait le rencontrer sans se sentir ému de pitié; son attitude exprimait l'affaissement; sa tête retombait de tout son poids sur sa poitrine, et ses mains pendantes annonçaient un découragement profond; il semblait être devenu insensible aux choses extérieures et ne plus se compter au nombre des vivants. Le souvenir de la mort de Bénézet le suivait constamment comme un reproche; il regrettait cette couronne du martyr que son ami avait conquise, et que lui-même avait perdue par sa lâcheté. Une seule fois on le vit reprendre son énergie, lorsque, pour répondre à l'un de ses vœux ardents, l'un des pasteurs d'Amsterdam lui permit de faire dans le pavillon de son jardin, une prédication, qui devait être une nouvelle confession publique de sa faute, et par laquelle, en s'appliquant à lui-même le récit de la chute et du relèvement de saint Pierre, il émut profondément son auditoire. C'est sur son lit de mort seulement que Molines retrouva le sentiment du pardon (1).

On ne lit pas sans émotion le récit fait avec une si profonde humilité, par l'infortuné Pineton de Chambrun, de la manière dont il succomba lui aussi, étant en proie aux souffrances les plus cruelles, sous la pression fatale de l'évêque de Valence, en laissant échapper ces seuls mots: « Eh bien ! je me réunirai. » Poursuivi par cette malheureuse parole, bien que jamais il n'ait consenti à la confirmer, ni par sa signature qu'on fit tout au monde pour lui extorquer, ni par aucun acte quelconque d'adhésion à la foi romaine, Chambrun se reprocha toute sa vie la faiblesse qu'il avait eue de la prononcer. Il sentit le besoin de consigner lui-même les douleurs et les angoisses de son âme, de rendre compte de ses tristes

(1) Voyez *Feuille religieuse* de 1840, p. 613.

expériences, de « publier ses soupirs et ses larmes, afin que si sa faute avait scandalisé l'Eglise de Dieu, les larmes de sa repentance puissent lui donner quelque édification (1). »

C'est dans le même esprit qu'un jeune ministre de Strasbourg, qui avait eu la faiblesse de donner sa signature, mais était courageusement revenu en arrière, confessait sa faute devant le public dans des circonstances qui rendaient sa confession tout particulièrement touchante. Saisi après le retrait de son abjuration, incarcéré, jugé, il fut condamné à avoir la langue percée, puis à être transféré aux galères pour la vie. Pendant qu'il traversait la ville de Metz, où il devait joindre la chaîne des forçats, l'infortuné faisait entendre à haute voix les psaumes de la pénitence, en implorant la miséricorde de Dieu, et en témoignant par ses aveux, par ses regrets et par ses larmes, la profondeur et la sincérité de son repentir (2).

Et nous pouvons joindre encore ici la lettre déchirante d'une femme, épouse d'un illustre confesseur, qui, ayant imité pendant plus d'une année le courage de son mari, avait succombé sous le poids d'une persécution exercée contre elle pendant quatre heures par quinze personnes qui l'obsélaient sans relâche : « Hélas ! mon cher Monsieur, écrivait-elle dans sa détresse au pasteur qui avait sa confiance, ne me blâmez pas si je ne vous ai point appris l'état malheureux où je suis, j'ai tant de confusion de ma chute que je n'ai pas la hardiesse de la publier moi-même ; il est impossible de vous exprimer ma douleur ; elle est telle que je ne crois pas lui pouvoir résister. Je suis accablée, si bien que je ne puis ni vivre, ni mourir. Il n'y avait personne au monde qui pût croire un si funeste coup. J'étais si contente de mon épreuve, et si résignée à la volonté de Dieu, que j'eusse souffert la mort de bon cœur, s'il m'y eût appelée. J'étais en bonne odeur à tout le monde, et je jouissais d'un grand repos. Dieu me faisait des grâces

(1) *Les Larmes*, p. 190.

(2) *Lettres pastorales*, t. II, p. 68.

que je ne méritais pas, je n'y ai point répondu, je présunais trop de moi sans pourtant le vouloir. Hélas ! que j'éprouve bien que l'esprit est prompt et que la chair est faible, et qu'il est terrible de tomber entre les mains de Dieu offensé ! Que mes péchés sont grands, puisque le châtement en est si épouvantable ! Je vous pardonne à tous de crier contre moi dans les premiers mouvements, et de juger que c'est le monde, le bien, l'aise, enfin tout ce qu'il vous plaira. Je ne me justifierai jamais, je n'ai point d'excuse. Dans mon malheureux état, j'ai néanmoins cette parfaite confiance en la miséricorde de mon grand Dieu, qu'il me relèvera et que je le glorifierai soit en ma vie, soit dans ma mort, et que mon Christ me sera toujours gain à vivre et à mourir. Il ne veut pas la mort du pécheur, mais sa conversion et sa vie. Je vous supplie de faire prier Dieu pour moi, et ne pensez pas que je sois attachée au monde ; j'en suis plus éloignée que jamais. Il me semble que ma maison est un tombeau, je ne voudrais jamais voir personne, tout ce que je vois me fait des reproches. Compatissez à ma douleur, je vous prie, je suis digne de pitié, et veuille ce grand Dieu nous pardonner et nous délivrer bientôt des tourments que nous sentons (1) ! »

Tel était l'état de ces âmes que la douleur de leur chute plongeait dans une amertume voisine du désespoir. Si elles figuraient dans le nombre de ceux que les convertisseurs se glorifiaient d'avoir amenés au catholicisme, on peut voir à quel titre ils avaient droit de les compter comme ayant vraiment embrassé le culte romain.

(1) *Lettres pastorales*, t. I, p. 402.

JULES CHAVANNES.

(La suite à un prochain numéro.)

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

---

## COPIE DE FRAGMENTS DES REGISTRES

### DE L'ÉTAT CIVIL DES PROTESTANTS

DÉTRUITS PAR L'INCENDIE DU PALAIS DE JUSTICE DE PARIS,  
EN 1871

*A Monsieur Jules Bonnet, secrétaire de la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE  
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS.*

Mon cher ami,

Il y a peu de temps encore, le greffe du tribunal de première instance de la Seine contenait, dans une section spéciale, les registres des actes de baptêmes, mariages et décès dressés par les pasteurs de l'Eglise réformée de Paris, à dater de 1594 jusqu'à une époque voisine de celle de la révocation de l'Edit de Nantes. L'attention des lecteurs du *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français* a déjà été appelée sur cette collection, dont la valeur a pu être appréciée au moyen de diverses citations empruntées à la série des seuls actes de décès. (Voir *Bulletin*, 12<sup>e</sup> année, p. 274 à 284, de 367 à 374, et 13<sup>e</sup> année, p. 224 à 230.) Je m'étais dernièrement fait un devoir de lire soigneusement, d'un bout à l'autre, chacun des registres dont il s'agit, et d'en extraire tous les actes qui me paraîtraient utiles à un point quelconque de l'histoire du protestantisme, lorsqu'un épouvantable désastre est venu brutalement interrompre le cours de mes investigations : l'incendie du Palais de Justice a dévoré le dépôt des actes de l'état civil que renfermait le greffe du tribunal, et la précieuse collection de documents que j'explorais avec une ardeur inspirée si naturellement par le culte des pieux souvenirs. Vous comprendrez ma douleur, mon cher ami, si je vous dis que des registres de l'Eglise réformée de Paris ci-dessus mentionnés, il ne subsiste plus aujourd'hui que les simples fragments que je vous adresse. Le cœur se serre à la pensée de la perte immense que la fraternité d'une horde de sauvages fit subir, il y a bientôt un an, à l'histoire du protestantisme français. Ai-je besoin d'ajouter qu'un intérêt



profondément sympathique s'attachera aux nobles débris d'un ensemble de renseignements émanés d'hommes tels que Montigny, Durant, Dumoulin, Mestrezat, Drelincourt!!

Votre bien affectionné,

C<sup>te</sup> JULES DELABORDE.

### 1<sup>er</sup> REGISTRE.

Relié en parchemin, petit in-folio de soixante et onze folios, y compris ceux de la table alphabétique.

Il commence en 1594 et finit en décembre 1608.

Le premier feuillet a pour titre :

« Registres des baptesmes faitz en l'Eglise réformée de Paris, « depuis le mois d'aoust 1594 jusqu'en Décembre 1608. »

#### F<sup>o</sup> 1. Recto. — ANNÉE 1594.

Le x<sup>me</sup> aoust fut baptisé Esaïe fils de M<sup>e</sup> thomas Petit advocat au parlement et Marie Pichere sa femme, et fut présenté au baptesme par M<sup>r</sup> paul Le Maistre cons. et médecin ordinaire du Roy et marye de La Rougeraye veufve de feu M<sup>r</sup> Benoist Perin en son vivant cons. et secretaire du Roy.

F<sup>o</sup> 1. R<sup>o</sup>. — Le xi novembre fut baptisée Louyse, fille de messire Georges de Clermont marquis de Galande, et de dame marie Clautin sa femme présentée au bap<sup>me</sup> par messire *henry Sr de Rohan* et dame *Louyse de Colligny* veufve de feu monsieur *le prince d'Orange*.

F<sup>o</sup> 1. V<sup>o</sup>. — Le ix décembre (1594) fut baptisée Suzanne fille de Baudoin Bacles marchand lapidaire et de Catherine foucault sa femme présentée par Lafoua secretaire du Roy et de madame, et Marye perrin femme de m<sup>r</sup> *Isaac Arnault* Advocat en parlement.

#### F<sup>o</sup> 1. V<sup>o</sup>. — ANNÉE 1595.

Le ix mars fut baptisée Jehanne fille de françois Bisper et de Genevieve Perot présentée par pierre Mouzot serviteur domestique du s<sup>r</sup> de Cloie et Suzanne..... femme d'anthoine Bude receveur de claye.

Ledit ix<sup>e</sup> jour de mars fut baptisé Jehan fils de Laurent du Coudray et de Catherine Orvuet présenté au baptesme par Jehan Anjorant escuyer s<sup>r</sup> de ..... et Nicollas Perier.

Le XIII septembre fut baptisée marye fille de M<sup>e</sup> *Isaac Arnauld* advocat en la cour de parlement, et de damoiselle marye perrin présentée au baptesme par M<sup>r</sup> *claud* *Arnauld* et dame marye de La Rougeraye.

Ledict jour fut baptisé Isaac filz de Jehan Martin maistre menuysier et de Judith fleche, présenté par M<sup>r</sup> *Isaac Arnauld* ad<sup>t</sup> et damoysselle marye *Arnauld*.

Fo 1. Vo. — ANNÉE 1596.

Fo 2. Ro. — Le 28 juillet fut baptisée marye, fille de Jehan Anjorant et damoiselle pidoyne turquau présentée par m<sup>r</sup> françois de *Loberoy* ministre de la parolle de Dieu et damoysselle marye de La porte.

Fo 2. Ro. — Le 27 novembre fut baptisée Anne, fille de m<sup>r</sup> *Isaac Arnauld* et dam<sup>elle</sup> Marye Perrin présentée par m<sup>r</sup> René Le Cointe ad<sup>t</sup> et damoiselle Marye Arnaud.

Fo 2. Ro. — Led. jr fut baptisé René filz de m<sup>r</sup> René Le Cointe et damoiselle Rachel de La Rougeraye pñté par m<sup>e</sup> *Isaac Arnaud* et dame marye de La Rougeraye veufve de feu m<sup>r</sup> Benoist perrin.

Fo 2. Vo. — ANNÉE 1597.

Le 26 avril fut baptisé Maurice filz de françois de Loberau et dam<sup>le</sup> judith de La Rougeraye presenté par Liénin *Calvart*, *ambassadeur des Estutz du païs bas* et dame Loyse de Vienne veufve du sr baron *Dispech*.

Fo 3. Ro. — Le 24 juin fut baptisé Christofle, filz de Christofle Rochard, advocat en parlement et dame Jeanne des forges présenté par m<sup>e</sup> *Isaac Arnaud* aussy advocat en la cour et damoysselle Anne d'Anthony.

Fo 3. Vo. — Le 29 (novembre) fut baptisée Jeanne fille de Jean de Lambreville tailleur de madame et de Rachel Dardy pñté par *Benjamin de Rohan sr de Soubize* et *Catherine de Bourbon* sœur unique du Roy.

Fo 4. Ro. — ANNÉE 1598.

Fo 4. Ro. — Le 7 (janvier) dudit mois fut baptisée Jeanne fille de noble homme jaques chabot et de damoiselle Marye Grenizes pré-

sentée par m<sup>r</sup> *Guy comte de Laval* et *Madame* sœur unique du Roy.

F<sup>o</sup> 5. R<sup>o</sup>. — Le 21 septembre fut baptisé Isaac fils de maistre Arnaud ad<sup>t</sup> en la cour de parlement et de damoiselle marye perrin présenté par Loys Arnaud et dame marye de Rougeraye veufve de feu m<sup>r</sup> Benoist perrin.

Le 25 dudit mois (octobre) fut baptisé Jean, filz de jean baptiste de Gueribalde et de damoiselle Ester de Chaumont p<sup>nté</sup> par Bizot con<sup>er</sup> général des gabelles de france et damoiselle Ester Arnaud.

Le 28 (id.) fut baptisé Abdias fils de Jean Erard ingénieur du roy et de damoiselle Barbe..... présenté par Daniel *tilenus* et Jean baptiste de Gueribalde.

Le xvi nov<sup>bre</sup> nasquit henry filz de m<sup>r</sup> françois Mouche et de marye Le Gueux, présenté au bap<sup>me</sup> le xviii dudit mois par m<sup>re</sup> *henry conte de Nassau* et damoiselle..... *de Rohan*.

Le 28 décembre fut baptisée marye, fille de françois de Loberau et de Judit de La Rougeraye présenté par *Isaac Arnaud* advocat en parlem<sup>t</sup> et damoiselle marye de La Porte veufve de feu m<sup>r</sup> thomas Turquen con<sup>er</sup> du roy et général de ses monnoyes.

#### F<sup>o</sup> 6. R<sup>o</sup>. — ANNÉE 1599.

F<sup>o</sup> 6. — Le 21 janvier fut baptisée magdelaine fille de martin turgis et jeanne Petit, p<sup>ntée</sup> par m<sup>re</sup> *Isaac Arnaud* advocat en parlement et magdelaine chouart.

F<sup>o</sup> 6. — Le 24 a esté baptisée Anne fille de Gilles Denot et Charlotte Besnard, p<sup>ntée</sup> par René de Rochefort sr de Pueilly et damoiselle *anne de Rohan*.

F<sup>o</sup> 6. — Le 3 mars nasquit et le 4<sup>e</sup> fut baptisé jonatas filz de maistre thomas Petit ad<sup>t</sup> en parlement et de marye..... sa femme p<sup>nté</sup> par..... Berangier Sr de Richebourg et damoiselle Ester Arnaud.

F<sup>o</sup> 6. — Le 30 avril fut baptisé Pierre filz de Jean Robineau sr de Croissy et damoiselle marye Toussart p<sup>nté</sup> par Pierre *Parantone* secretaire de mon<sup>r</sup> le prince *de Condé* et damoiselle Suzanne turquas.

F<sup>o</sup> 6. — Le jour de ..... fut baptisé ..... filz de jean Le templier et de jaquette présenté par m<sup>r</sup> *de Calignon* chanc<sup>er</sup> de Navarre et..... dam<sup>lle</sup> de Lorme.

F<sup>o</sup> 6. — Le 16 may fut baptisée charlotte fille de Nicolas Gamaud escuier de cuisine de monseigneur le prince de *Condé* et de jeanne holdauzel sa femme p̄nté par messire Nicolas *Daumole* sr de hautcourt et damoiselle théodore *hoteman*.

F<sup>o</sup> 7. — Le 20 juin fut baptisé Elye filz de Jean Bedé sieur de la Gourmendière et de damoysselle marie Dallibour, p̄nté par messire Joachim *du Bouchet* sr de *Villiers Charlemaigne* et damoiselle marguerite Mesnager veufve du sieur *Dallibour premier medecin du roy*.

F<sup>o</sup> 7. — Le 8 (aoūt) dud. mois fut baptisée Cécille fille de Leconte adv<sup>t</sup> en parlement et dam<sup>lle</sup> de La Rougeraye p̄ntée par M<sup>e</sup> *Isaac Arnaud* et Sarra de La Rougeraie.

F<sup>o</sup> 8. — 26 septembre. — item Ester fille de Isaac Valette et de marye fielsedoc p̄nté par Jean de Lambreville et dam<sup>le</sup> Ester Arnaud.

F<sup>o</sup> 9. — Le 24 (octobre) dudit mois fut baptisée Ester fille de m<sup>e</sup> Isaac Arnaud et dam<sup>le</sup> marie perin p̄ntée par mathieu de la Rougeraie et dam<sup>le</sup> Ester Arnaud.

F<sup>o</sup> 9, V<sup>o</sup>. — ANNÉE 1600.

Le 9 janvier fut baptisée Marthe fille de M<sup>r</sup> thomas de Lorme sr des Bordes et de damoiselle Uranie Lejeay p̄ntée par Geoffroy *de Cullignon* ehan<sup>er</sup> de navarre et dam<sup>le</sup> marye Le Roy.

F<sup>o</sup> 10. — Item (23 janvier 1600) jacques filz de sébastien Le Gros sr de la Ronce et de catherine de La Vigne présentée par *Jacques du Cerceau* architecte du Roy et Magd<sup>me</sup> Legras.

F<sup>o</sup> 10. — Item lediet jour Nicollas Obeisse aagé d'environ vingt-cinq ans, natif du pays-bas, anabap<sup>le</sup> de secte lequel après avoir rendu raison de sa foy fut baptisé et présenté par Béliat orfèvre.

F<sup>o</sup> 11, V<sup>o</sup>. (16 avril) item jacques filz de pierre Carré suisse de nation et de gabrielle Brelle p̄nté par jaques *Nompar de Caumont La force* et dame *Loyse de Coligny* princesse d'Orange.

F<sup>o</sup> 11, V<sup>o</sup>. — le 7 may fut baptisé pierre filz de m<sup>r</sup> Pierre *du Molin* ministre de la parole de Dieu *en ceste église* et de damoysselle marye Cotignon p̄nté par m<sup>r</sup> *Isaac Arnaud* ad<sup>t</sup> en parlement et anne de heriot femme de M<sup>r</sup> de Baton.

F<sup>o</sup> 11, V<sup>o</sup>. — Le 14 jour dudiet mois (may) fut baptisée Uranie fille de M<sup>e</sup> *Geoffroy de Cullignon* Con<sup>er</sup> d'estat et ehan<sup>er</sup> de Navarre

et de marthe du Vache p̄tée au baptesme par m<sup>r</sup> jean palot secretaire du roy et dam<sup>le</sup> Urannie du jay femme du sr de lorme.

F<sup>o</sup> 15. V<sup>o</sup>. — Anne fille de m<sup>r</sup> *Isaac Casaubon* professeur du roy en langues et dam<sup>le</sup> florence *Estienne*, nasquit le 2 novembre p̄tée au baptesme le 3 décembre par josias mercier sr des bordes et d<sup>elle</sup> *Camille* de Morel.

F<sup>o</sup> 15. — 24 décembre. — d<sup>elle</sup> *Ester Arnaud*..... marraine.

F<sup>o</sup> 16. — Le 6 dudit mois (décembre) nasquit marye, fille de M<sup>r</sup> françois *de Loberau*, ministre de la parole de Dieu en ceste Eglise et dam<sup>le</sup> Judit de la Rougeraie et fut baptisée ledit jour dernier de décembre p̄tée par m<sup>r</sup> *anthoine de La faye* aussy ministre de la parole de Dieu en ceste Eglise, et dame marye de la Rougeraie V<sup>o</sup> de feu m<sup>r</sup> Benoist perrin vivant ad<sup>t</sup> au privé conseil du roy.

F<sup>o</sup> 16. V<sup>o</sup>. — ANNÉE 1601.

F<sup>o</sup> 18. V<sup>o</sup>. — Marye fille de auguste galland ad<sup>t</sup> en parlement et dam<sup>elle</sup> marye de Lorme nasquit le 27 avril et fut p̄tée au baptesme par m<sup>re</sup> *Geoffroy de Calignon* chancelier de navarre et damoiselle Uranye Lejay femme de M<sup>r</sup> de Lorme.

Fol. 19. — ..... marraine dam<sup>lle</sup> marye perrin femme de m<sup>e</sup> *Isaac Arnaud* ad<sup>t</sup> en parlement.

F<sup>o</sup> 19. R<sup>o</sup>. — Jeanne, fille de pierre de Beringhen premier valet de chambre du roy et de damoiselle Magdelaine Bruneau née le dernier février et baptisé le x juing p̄tée par *anthoine de Loménie*, secrétaire du cabinet du roy et dame *Loyse de Coligny* princesse D'orange.

F<sup>o</sup> 20. V<sup>o</sup>. — Charles, filz de m<sup>e</sup> *Isaac Arnaud* ad<sup>t</sup> en parlement et de dam<sup>le</sup> marie perin nasquit le 12 aoust et fut baptisée le 24 dud. mois, p̄tée par *Pierre Arnaud* et damoysselle marie Arnaud femme de m<sup>r</sup> *Lhoste*.

F<sup>o</sup> 22. R<sup>o</sup>. — Judicq, fille de françois de Loberau, *ministre de la parole* de Dieu en ceste Eglise et damoiselle Judit de la Rogeraie, nasquit le mardi xi décembre et fut p̄tée au baptesme le xii dudit mois par mathieu de la Rogeraie et damoysselle marie perrin femme de m<sup>e</sup> *Isaac Arnaud* ad<sup>t</sup> en parlement.

F<sup>o</sup> 22. V<sup>o</sup>. — ANNÉE 1602.

F<sup>o</sup> 22. V<sup>o</sup>. — Catherine fille de Cosme Saloty et Philippe de S<sup>t</sup>-Orne, valet et femme de chambre de madame sœur unique du roy nasquit le 5<sup>e</sup> jour de janvier et fut p<sup>n</sup>tée au baptesme par mes<sup>re</sup> *henry de Rohan sr* dudit lieu et dame Catherine de *Parthenay* douairière de Rohan le xiii<sup>e</sup> j. dudict mois de janvier.

F<sup>o</sup> 22. V<sup>o</sup>. — marraine marye Perrin femme de m<sup>r</sup> *Isaac Arnaud* con<sup>eur</sup> général des restes.

F<sup>o</sup> 22. V<sup>o</sup>. — ledit jour fut baptisé hillaire filz de m<sup>r</sup> hillaire Lhoste secrétaire du roy et marye *Arnaud* né le xvii<sup>e</sup> janvier et fut p<sup>n</sup>té au baptesme par Claude *Arnaud* trésorier général de france et dam<sup>le</sup> marye *Arnaud*.

F<sup>o</sup> 22. V<sup>o</sup>. — ledit jour fut baptisée Anne fille de Jean de Lambreuille concierge du logis de madame et damoiselle Rachel Dardier née le xx dud. mois et p<sup>n</sup>tée au baptesme par M<sup>r</sup> *anthoine de La faye* ministre de la parole de Dieu *en cette Eglise* et dam<sup>le</sup> anne de La Grange sa femme.

F<sup>o</sup> 23. V<sup>o</sup>. — théodore filz de m<sup>r</sup> Simon Le *tourneur* secrétaire de monsieur le prince de *Condé* et marie Pieherel, fut présenté au baptesme le Dimanche 3<sup>e</sup> jour de mars par théodore de Maienne dit turquet *médecin ordinaire* du roy et marye Clutin femme de m<sup>r</sup> George de Clermont marquis de Sarlende.

F<sup>o</sup> 24. R<sup>o</sup>. — Anne fille de Jesias Mercier sr des bordes et dam<sup>le</sup> Anne Leprince nasquit le samedi xvi de mars et fut p<sup>n</sup>tée au baptesme le Dimanche xxiii<sup>e</sup> dud. mois par Gabriel *polignac* sr de S<sup>t</sup> Germain et de Mouray et par dam<sup>le</sup> Camille de Mœrel.

F<sup>o</sup> 24. V<sup>o</sup>. — ..... p<sup>n</sup>té au baptesme par *Pierre Arnaud* et madelle fontaine femme de m<sup>r</sup> de *Ruvigny*.

F<sup>o</sup> 25. R<sup>o</sup>. — Joachim filz de m<sup>r</sup> *pierre du Moulin* ministre de la parole de Dieu et de marye Colignon nasquit le 22<sup>e</sup> apvril et fut p<sup>n</sup>té au baptesme le Dimanche 12<sup>e</sup> de may par M<sup>r</sup> de *Montigni* m<sup>re</sup> de la parole de Dieu et.....

F<sup>o</sup> 25. V<sup>o</sup>. — ... p<sup>n</sup>té par M<sup>r</sup> *Isaac Arnaud* ad en parlement et marie Guereau femme de M<sup>r</sup> de *Brederodes*.

ibid. ... marraine m<sup>elle</sup> *Ester Arnaud*.

ibid. — .... p<sup>n</sup>té par m<sup>r</sup> jerosme Dasnières pr<sup>t</sup> en parl<sup>t</sup> assisté

de m<sup>elle</sup> du moulin femme de m<sup>r</sup> *du moulin* ministre en ceste église de Paris.

F<sup>o</sup> 26. V<sup>o</sup>. — ... p<sup>n</sup>té par m<sup>r</sup> *anthoine de La faye* ministre de la parole de Dieu et veuve Jouin.

F<sup>o</sup> 26. V<sup>o</sup>. — Guy filz de Jehan Magdalem s<sup>r</sup> de *Montatère* et Judiq de *Chanoigné* nasquit le 17 octobre 1601 et fut p<sup>n</sup>té au bap<sup>me</sup> le 4 aoust 1602 par m<sup>r</sup> *Guy comte de Laval* et Elizabeth de Pas.

F<sup>o</sup> 27. R<sup>o</sup>. — ... p<sup>n</sup>té par Benjamin aubry S<sup>r</sup> *du Meurier* et judiq du temps.

F<sup>o</sup> 27. R<sup>o</sup>. — Magdelaine et Anne, filles de mons<sup>r</sup> de *Massicaut* S<sup>r</sup> de Beaumont com<sup>re</sup> ordin<sup>re</sup> de l'artillerie et de damoiselle Geneviesve Cailles sa femme nasquirent d'*une mesme couche* le derer j. de juillet 1602 et furent baptisées le Dimanche xi<sup>e</sup> jour dudict mois d'aoust et p<sup>n</sup>tées assavoir Magdeleine aînée par m<sup>r</sup> *Damours* et M<sup>elle</sup> de *Ruvigni*, et Anne, la jeune, par M<sup>r</sup> le baron de *Monge* et M<sup>r</sup> de *La faye* par adjonction et madem<sup>elle</sup> de Bautelleu.

F<sup>o</sup> 28. V<sup>o</sup>. — Loyse fille de m<sup>re</sup> *Maximilien de Bétune marquis de Rosny* et de Rachel Cocheffilet sa femme nasquit le 16 de juing audit an 1602 fut baptisée le xxix<sup>e</sup> septembre ensuivant et présentée par m<sup>r</sup> gabriel de *pontignac* s<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Germain assisté de dame *Loyse de Coligny princesse d'Orengé*.

F<sup>o</sup> 28. V<sup>o</sup>. — Isaac filz de Nicolas Le Bas et de Charlotte Ganin sa femme fut p<sup>n</sup>té au baptesme par Diogenes de Chamaillard m<sup>r</sup> d'hostel de madame *la princesse d'Orengé* assisté de m<sup>me</sup> Bunel femme de m<sup>r</sup> Bunel peintre du Roy le xvi<sup>e</sup> dud. mois d'octobre.

F<sup>o</sup> 30. R<sup>o</sup>. — ANNÉE 1603.

F<sup>o</sup> 31. V<sup>o</sup>. — parrain M<sup>r</sup> *Arnaud* secrétaire de la chambre du roi.

F<sup>o</sup> 32. R<sup>o</sup>. — Abram Ariel *cy-devant juif* a esté baptisé ce xvi<sup>e</sup> de juillet auquel a esté imposé le nom d'Abraham.

F<sup>o</sup> 32. V<sup>o</sup>. — Rachel fille de Daniel de Massy escuier sieur de *Ruvigny* et de Magdelaine de Pinot fut présentée au baptesme le .... d'aoust par *Maximilien de Bétune* assisté de dame Rachel de Cocheffilet marquise de *Rosny*.

F<sup>o</sup> 32. V<sup>o</sup>. — Maximilien filz de M<sup>re</sup> *Isaac Arnault* con<sup>eur</sup> général des Restes et de dam<sup>le</sup> marye perin nasquit..... et fut baptisé le 18<sup>e</sup> aoust présenté par *Maximilien de Bétune* filz de M<sup>r</sup> de *Rosny* assisté de dam<sup>le</sup> Jehanne du Prat de Nathaillet.

F<sup>o</sup> 33. R<sup>o</sup> — ..... parrain *maistre Arthoine de La faye ministre de la parole de Dieu en l'Eglise de paris* assisté de..... anthoinette Guibert.

F<sup>o</sup> 34. V<sup>o</sup>. — Jehan filz de Jehan Perisse procureur en parlement et de Marye Guilemot *né de conjonction illicite* le xvii<sup>me</sup> novembre et pnté au baptesme le dernier jour par Jehan Molart m<sup>d</sup> tisserend et Percte..... femme de Claude Salomon march<sup>d</sup> bonnetier.

F<sup>o</sup> 35. R<sup>o</sup>. — Ce mesme jour fut présenté au bap<sup>me</sup> ung enfant par m<sup>r</sup> Molart lequel il nomma Jehan.

F<sup>o</sup> 35. R<sup>o</sup>. — Henry filz de messire pierre de Beringhen con<sup>er</sup> du roy et son premier valet de chambre et dame Magd<sup>ne</sup> Bruneau nasquit le 20<sup>e</sup> octobre 1603 et pnté au bap<sup>me</sup> le xv décembre ensuyvant par m<sup>r</sup> de la force capp<sup>me</sup> des gardes *pour et au nom du Roy* assisté de mad<sup>me</sup> de Brezolles *pour et au nom de madame la Duchesse de Bar sœur unique du roy.*

(Suite.)

---

## CORRESPONDANCE

DE

MARIE DE LA TOUR

DUCHESS DE A. . . . .

AVEC LE MINISTRE ALEXANDRE MORUS

PENDANT LE SÉJOUR DE CE DERNIER EN ANGLETERRE; DE JANVIER

A JUIN 1662 (1)

*Madame la duchesse de la Trémouille a Morus.*

5 mars 1662.

Depuis ma dernière, en date du 25 du mois passé, j'ai reçu la vôtre du 10/20; je m'étonne qu'elle ne m'ait point appris que vous en eussiez reçu une du 14 jointe à une autre que j'écrivois au sr de

(1) Voir la première partie de cette correspondance.

*Bull.* de mars, p. 136.



Blacal, où vous aviez plus de part que lui-même. J'eus hier un grand entretien de vous avec mon frère (1); je voudrais que tous ceux qui l'approchent fussent aussi modérés qu'il l'est sur votre sujet. Ce n'est pas que les personnes que vous connoissez ne lui aient persuadé autant qu'elles ont pu tout ce qui s'est dit contre vous, mais je lui ait fait avouer que, quand tout seroit aussi vrai que je le crois faux, la charité nous doit plutôt porter à desirer et procurer votre amendement qu'à vous pousser dans une ruine totale, qui ne peut arriver sans un extrême scandale et sans la perte des fruits que peuvent produire les excellens dons que Dieu vous a départis. Mais, Monsieur, pour revenir à la principale cause qui fait vos malheurs, et que vous portez inévitablement avec vous, puisque ce sont ces mêmes dons qui excitent tous ces orages qui grondent sur votre tête, ne sauroit on tirer MM. Brevin et Duret du nombre de ceux à qui ils font ombrage? Car aussitôt que vous les auriez mis de votre côté, vous y verriez ranger ceux que vous savez ici qui vous sont les plus contraires. Ils ont une grande joie à l'hôtel de Turenne de l'avantage que M. Brevin rencontre par un mariage; et pour M. Gasche qui en estime, comme vous savez, grandement le lien, il en est ravi. Cette nouvelle liaison avec M<sup>me</sup> Carteret le fortifiera encore dans ses sentiments contre vous, et M<sup>lle</sup> de La Suze s'en saura bien servir au dessein formé qu'elle a de vous nuire. Non qu'en son cœur elle n'aime fort de vous ouïr prêcher, mais elle veut un ministre en votre place qu'elle manie plus aisément que vous, car elle aime fort de dominer dans les consistoires, et cela fait qu'elle est nommée parmi vos confrères une *Coquette de ministre*.

Il y a pensé avoir bien du bruit ici pour les Jansénistes. Les Jésuites se sont avisés de publier une nouvelle thèse confirmative de la première sur l'Infaillibilité du Pape. La Sorbonne l'ayant appris s'étoit assemblée pour la condamner; mais une lettre de cachet leur fut apportée, leur faisant défense de passer outre, et la chose en est demeurée là que les Jansénistes seulement y ont fait une réponse que l'on estime fort et que je ne doute point que quelque curieux n'envoie où vous êtes. Je ne m'en remettrois point sur d'autres si je ne craignois point de grossir trop mes paquets; et la même raison m'empêche de vous envoyer copie des protestations

(1) L'illustre vicomte de Turenne.

que les pairs de France, MM. de Vendôme et de Courtenay, ont faites contre le traité de la Lorraine, où enfin le Roi a trouvé un tempérament qui fait cesser la plupart des plaintes, en sorte qu'elles sont plus à cette heure en la bouche des nouveaux princes du sang que des autres, pour ce qu'ils voient bien que le terme que l'on prend pour les mettre en possession des choses promises est un peu long. Il faut que je vous dise un mot du chevalier Borix (1). J'en ai eu une réponse qui m'a assez contentée et que les médecins d'ici ont trouvée solide et judicieuse. J'en attends encore quelque petit éclaircissement, après quoi je suis résolue de suivre ce qu'il m'ordonne, mais surtout de demander à Dieu qu'il y épande sa bénédiction et que, s'il veut encore prolonger ma vie de quelques jours, il le fasse pour sa gloire et mon salut.

Vous m'avez extrêmement obligée de parler au Roi comme vous avez fait du respect qu'a toute notre maison pour S. M. En vérité vous n'en sauriez trop dire, car il est certain qu'il ne se peut rien ajouter au zèle que nous avons pour son service; et en cela je trouve que nous nous faisons honneur, pour ce qu'il me semble qu'il y a plaisir d'avoir quelque attachement que ce soit à une personne dont la naissance est encore relevée par les grandes qualités que vous y remarquez. Ma fille en parloit il y a deux jours à Madame (2), qui témoigna y prendre un extrême plaisir et fit bien paroître qu'elle aimoit chèrement ce frère, et qu'elle ne souhaitoit sinon que toute la terre fut aussi persuadée qu'elle l'étoit de l'estime et de la vénération qu'on doit avoir pour S. M. On a reçu ici avec déplaisir la mort de la reine de Bohême, plainte généralement de tous ceux qui avoient l'honneur d'être connus d'elle. Si vous croyez, Monsieur, que les sentiments que j'en ai dûssent être sûs de ceux qui nous sont proches (3), rendez moi ce plaisir de les en assurer et croyez que ce ne sera pas la moindre obligation que vous aura M. D. L. T.

La nouvelle du mariage de M. de Bouillon.

(1) Alchimiste milanais. Voir à la fin de la lettre du 12/22 mai 1662.

(2) Henriette-Anne d'Angleterre, sœur du roi Charles II, et femme de Philippe de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIV.

(3) Le roi de Bohême, dont elle était veuve depuis 1632, était cousin germain de Madame de la Trémoille.

*Morus à madame la duchesse de la Trémoille.*

De Londres, ce 6 mars/26 fevrier 1662.

Je doibs reponse, Madame, à deux de vos lettres, dont la dernière est du 5 mars, l'une et l'autre très belles et dignes de la main qui les a écrites et de la teste qui les a dictées, et je vous advoue qu'il me semble que vous vous y surmontés vous même. Je n'ay pas accusé la reception de celle que vous avés ecrite à mon sujet a M. Blaqual parce que je présupposois qu'il vous y feroit réponse lui meme. On s'en fut servi sans doute avec un grand effet s'il n'y eust eu certains mots et certains endroits qui pouvoient estre tournés à mon préjudice par des gens qui ont les intentions aussi basses et malines que vous les avés nobles et pures. Le même se rencontre dans votre dernière, qui est admirable d'ailleurs, et dans la pénultième, où il y a une exhortation très digne de vous, et dont j'advoue que j'ay besoin, mais je sçai bien qu'on en abuseroit au contraire de vostre dessein. Cela nous empechera de les mettre entre les mains du Roy, qui pourroit les faire voir à d'autres mal disposés; et il faudra lui en reciter le contenu, car dès qu'il les voit il veut les avoir et il les prend en la main pour les lire lui même, ce qu'il ne fait pas d'ordinaire, soit que ce soit la beauté de vostre caractere ou d'autres raisons qui l'attirent à la lecture. Je pense vous avoir déjà éerit que je vous suppliois de mettre dans un papier à part ce que vous m'écrivies de particulier et tous les avis qu'il vous plairoit me donner, que je prendrai toujours en très bonne part. Je m'informerai de ce que vous désirés sçavoir de M. Dumas. Je pense qu'au temps dont vous parlés je l'ay veu avec l'ambassadeur de Gènes qui s'en est retourné, si bien que M. Dumas est à présent sans emploi, et je le vis au presche dimanche passé. Pour la poudre de M. Stoup, je lui en ay parlé et nous vous en eussions envoyé, mais il m'a dit que mons<sup>r</sup> son frere vous en donneroit autant qu'il vous plairoit, et qu'il lui en éeriroit. Je ne faudrai point a faire les compliments de V. A. à M. le prince Palatin. Nous avons beaucoup perdu, et même pour vos intérêts, en cette bonne Reine (de Bohême), qui eust fait ce qu'on eust voulu, et j'ai appris quelque circonstance depuis sa mort qui m'afflige encore d'avantage. Je suis ravi que vous

ayez remis dans le chemin de l'équité M. de Turenne. Vous scavez en quels termes je vous ay toujours parlé de lui personnellement, et si jamais j'ai l'honneur de l'approcher j'ose vous promettre après tout qu'il ne me regardera pas de si mauvais œil; cependant on m'accable ici par l'autorité de vostre frère, et tout le fogotage de M<sup>lle</sup> de La Suze avec toutes les menues intrigues de nos cabalistes passent pour des ordres de ce général. Je sçai bien ce qu'il en faut croire et combien cette grande âme est élevée au dessus des bassesses et des pédanteries de nos gens, mais on a l'impudence de l'y mesler. Pourtant le Roy s'en va au premier jour à sa maison de Hoptancourt (1) et ensuite au devant de la Reine (2), qui doibt partir le 1<sup>er</sup> de mars. Tout se prépare ici a de grandes réjouissances. Il seroit bon que Mademoiselle vit plus souvent qu'elle ne fait non seulement Madame mais la Reine-mère d'Angleterre parcequ'elle viendra bientôt ici et parcequ'on m'a dit qu'elle avoit des desseins que je ne puis vous écrire, qui se rencontreroient bien avec les nostres. Assurés vous, Madame, que tout ce que j'aurai jamais de crédit, d'amis, de force de parler et d'agir sera tout a fait dédié à vostre service. Vos dernières faveurs, qui ont comblé les premières, m'y obligent trop estroitement pour avoir besoin de vous en faire de plus amples protestations. Il n'y a que vous proprement, Madame, qui m'ayés consolé dans mon affliction et prêté du secours dans cette cour. Dieu vous en sera réaunerateur un jour, et moi toute ma vie très redevable et très recognoissant si je ne veux estre un monstre d'ingratitude.

*Madame la duchesse de la Trémoille à Morus.*

15 mars 1632.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 14 du mois passé. J'y aurois répondu plus tôt sans une nouvelle indisposition dont je ne suis pas encore trop bien remise; et de plus j'avois bien envie de ne m'en acquitter qu'après avoir pu entretenir M. de Lorme. Je l'avois convié à venir céans; il me l'avoit accordé et néanmoins je suis encore à

(1) Hamptoncourt, comté de Middlesex, dont le palais est bien connu de toutes les personnes qui ont visité l'Angleterre.

(2) L'infante Catherine, fille de Jean IV, roi de Portugal.

l'attendre sans pouvoir deviner la cause de ce retardement. J'avois à lui dire le détail d'un long entretien que j'ai eu avec ma sœur, du quel je suis sortie satisfaite pourcequ'elle me fit paroître des sentiments assez raisonnables sur votre sujet, qui aboutissent à ceci que bien que M<sup>me</sup> de Turenne et elle n'aient que trop de preuves de ce qui se publie contre vous, néanmoins elles seroient les premières à vous tendre les bras si vous leur donniez sujet d'être persuadées de votre repentance, mais que ce n'est pas en donner des marques que de faire voir que toutes vos pensées ne vont qu'à recevoir les applaudissemens qui ont accoutumé de suivre vos sermons; et elles trouvent que ce n'est pas la le chemin que vous devez prendre, et que quand on ne pourroit vous accuser que d'une conduite où toute la prudence n'avoit pas été apportée, et qui auroit scandalisé toute cette église, vous devriez apporter autant de temps à la réparer et à en faire paroître votre déplaisir. Mais on n'en demeure pas là, car on sait qu'il y a des informations faites contre vous qui vous chargent furieusement. Que si vous pouvez vous en défendre, et en bonne conscience, vous pouvez revenir hardiment : Dieu sera le protecteur de votre innocence et vos amis ne vous manqueront point ; mais si vous sentez ne le pouvoir pas faire, donnez gloire à Dieu, rendez vos amis témoins de votre répentance, prenez un train de vie qui édifie cette église, et après que, par l'espace de quelque temps, vous serez confirmé dans un si bon chemin, ne doutez point que Dieu n'étende sa bénédiction et sur votre personne et sur votre ministère. Mais, Monsieur, pour en venir là, il faut renoncer à tous préjugés, ne rechercher votre gloire mais celle de Dieu, agir en toutes vos actions vous le représentant toujours scrutateur de votre cœur et comme un Dieu qui ne peut être moqué ni trompé. Prenez, je vous supplie, cette bonne résolution, ne vous fiez ni en votre capacité ni en votre adresse : ce sont des armes trop foibles pour résister à Dieu ; mais faites qu'en vous retournant à lui il se retourne à vous et lors vous serez assez fort. Il vous donnera la victoire et contre vous même et contre tous ceux qui vous sont ennemis injustement, et donnera à vos amis la joie de vous revoir au milieu d'eux, et à cette église celle de profiter de vos bons enseignements et des fruits de vos excellents dons. Je me trouve bien hardie, Monsieur, de vous écrire avec tant de liberté, mais vous l'avez voulu. Vous jugez bien que je n'ai pas la folie de croire que j'étois en état de vous pouvoir

jamais rien apprendre. Je connois trop bien mon ignorance pour aller à un si grand excès, mais je me crois propre à vous exhorter à l'humilité et à la charité, et à prier Dieu de vous remplir tellement de son esprit que dorénavant vous n'ayez autre but que sa gloire et l'édification de son église. Ce sont les souhaits très ardents que fait pour vous et de tout son cœur, M. D. L. T.

*Morus à madame la duchesse de la Trémoille.*

De Londres, ce 10/20 mars 1662.

^ Vostre dernière lettre, Madame, aussi bien que les précédentes, est très digne de vous et pour les conceptions et pour le style et pour le jugement qui y règne partout. Ce que j'en ay fait voir à la cour y a esté extrêmement bien receu. Tout le monde cria, sur l'affaire des Jansénistes, que la cour de France ne comprenoit pas trop bien ses intérêts et qu'on pouvoit bien se passer de ceste lettre de cachet. On ne sçavoit point du tout le mariage de M. de Bouillon (1), et M. de Blanefort s'en informe de moi comme en estant surpris, mais quelques uns disent pourtant que cinq cens mille escus avec la bien-séance du gouvernement ne laissent pas d'estre considerables. Le Roy est fort satisfait des 30 pièces de vin dont M. le prince de Condé l'a régélé; il s'en va demain en sa maison de Hoptancourt où M. le comte de Saint-Albens le doit traiter. Les Holandois ne sont pas fort bien ici et leurs ambassadeurs se plaignent fort. Le Parlement a establi un grand revenu pour le Roy sur chasque cheminée; il en avoit grand besoin. C'est après les avoir harangués par un discours qui est imprimé, où il dit que son malheur l'a fait passer pour papiste autrefois, et qu'à présent on l'accuse d'estre presbyterien, mais qu'il fera toujours voir combien il est attaché au service de l'Eglise Anglicane. La mémoire du Cardinal est ici détestée; la Reine-mère y sera fort bien. On croit que la nouvelle Reine est déjà sur la mer. Elle a de l'aversion pour les François, fort raisonnable au reste; tout se prépare à la recevoir.

Pour ce qui me regarde, bien que je sois cruellement traité de messrs. Brevins et Duret et de M<sup>me</sup> Carteret autant qu'assuré de la

(1) Avec Marie-Anne Mancini, nièce du cardinal Mazarin.

bonne volonté du Roy, qui paroitra dans l'occasion, je seray patient, et me remets à la Providence de Dieu et à vos sages conseils que je suivrai toujours avec beaucoup de confiance. Dieu veuille conserver V. A. et tous les siens.

*Le même à la même.*

De Londres, ce 21/31 mars 1662.

Je ne sçaurois vous exprimer, Madame, combien vostre dernière bien qu'elle ait ses aiguillons, et fort piquans, m'a pleu et me plaist. Je ne cesse de la relire et toujours, ce me semble, avec un nouveau profit. Il seroit bien malheureux si je rejetois de si bons et de si salutaires conseils. En effet je conviens que c'est là qu'il faut venir, et ne doute point que Dieu ne reconcilie nos ennemis avec nous, quand nous nous serons bien reconciliés avec luy. J'ay une resolution entiere de suivre ce beau chemin que Dieu vous a inspiré de me monstrier, à moi qui le devois monstrier aux autres. Mais hélas ! il n'est que trop vray que les applaudissemens, ou des grands ou du peuple, ne sont pas le principal fruit que nous devrions chercher dans nos actions ; et bien que je tiens qu'il m'est nécessaire d'évangéliser, et pour l'honneur de mon ministère et pour ma propre consolation, j'advone qu'il le faut faire tout autrement que je n'ay fait jusques icy, et je m'y prépare. Faites seulement, Madame, s'il se peut, qu'on ne m'oste point les moyens de donner gloire à Dieu par une nouvelle predication aussi bien que par une nouvelle vie. Je suis très persuadé que si ceux qui me sont le plus contraires voyoient ma disposition présente, au lieu de me precipiter, comme ils me semblent qu'ils s'en vont faire, ils me tendroient la main. Je ne doute point que ce que ces bonnes âmes vous ont dit ne parte d'un bon principe, et je ne puis que le prendre en très bonne part et comme une ouverture du ciel, non pas pour me mettre en repos, à quoy je vous proteste que je ne pense point, mais pour éviter les dangereux éclats dont je prévoi que je serai l'occasion, et Dieu me fait la grace de ne désirer point de triompher de mes ennemis à ce prix. Je sçay bien qu'ils ne sauroyent me convaincre. Je sçai bien que parmi quelques vérités dont je tomberai d'accord, ils s'imaginent fortement et peut être avec assurance des choses qui néanmoins ne sont pas. Je sçai

bien qu'ils souffrent, excusent et laissent passer en d'autres des choses qu'ils criminalisent en moi seul. Je sçai bien qu'en implorant contre leur inique procédé, tout a fait inoui, la justice du ciel et de la terre, il se pourra faire que l'un et l'autre me répondra; et je ne vois pas que je puisse craindre d'un synode provincial, a tout rompre autre chose que ce que le synode a fait. Lisez, je vous supplie, Madame, l'article que fut dressé a mon sujet. Alors je le trouvois dur et intolérable, a present je confesse qu'il est équitable et juste. Je dirai bien davantage, mais à V. A. seulement, puis que nous en sommes sur la confession, qu'il n'est que trop vray que j'ay contrevenu aux graves et serieuses exhortations qui m'ont esté faites, et qu'à cet égard je mérite une furieuse censure; mais ne voyez vous pas, Madame, que si certains esprits voyoient cet endroit de cette lettre ils en tiroient de quoy m'insulter et fletrir mon ministère, dont je doibs avoir l'honneur pour mon unique but et faire litière de tout le reste. Quelques avantages que je puisse me promettre dans la chicane, je veux les perdre tous. Je veux moi meme donner des preuves contre moy pour me mortifier et m'humilier sous la main de Dieu, pourvu que je voye quelque soin à me rendre plus utile a son Eglise que je n'ay esté jusqu'ici, suivant la résolution très entiere qu'il m'en a mise au cœur, et quelque disposition (qui se trouve) dans les autres que vous cognoissez, approchantes de celles de ces bonnes âmes qui disent qu'elles-seront les premières a me donner la main lorsqu'elles me verront humilié. Je les prends au mot. Vous vous souvenez de ce que je vous ai confessé, devant mademoiselle votre fille, à l'égard de ma conduite. Je suis prest à en recognoistre beaucoup d'avantage et très fermement resolu de suivre le contenu de votre dernière si vous (m'en) marquez le temps, le lieu, les moyens. Au nom de Dieu qu'on ne fasse point de démarche qui en traverse l'exécution.

Recommandé à M. Beck  
à l'Hostel de la Trémoille.

*Le même à la même.*

De Londres, ce 28 mars/9 avril 1662.

Je suis ravi, Madame, de vous avoir répondu au sujet de vostre dernière comme j'ay fait lorsque je ne pouvois pas même soup-



conner la disgrâce de Monsieur de Lorine, car autrement on eust attribué ce style soubmis que j'employe à l'estonnement que ce coup fatal devoit produire. Je l'ay senti d'effect et plus pour l'amour de luy que pour l'amour de moi même, bien qu'il semble que c'estoit de lui seul que dépendoient toutes mes affaires. Mais Dieu, qui est magnifique en moyens, quelquefois même sans moyens, n'a pas besoin du bras de la chair quand il veut délivrer les siens. Et si le période de nostre espreuve n'est pas encore terminé, toujours on dira que c'est un pur malheur, et que c'est par le défaut de cet unique et nécessaire affaire que mon droit n'aura pas esté reconnu. J'ay veu depuis fort peu de jours ce que V. A. a escrit il y a long-temps à M<sup>me</sup> la marquise Dorehester à mon subject; écrit d'une autre main, mais vostre style vous fait assés cognoistre et sans qu'on me l'ait dit, car c'est une comtesse de ses amies qui a fait tomber cette coppie entre mes mains. J'ay bien tost deviné que ce ne pouvoit estre que vous, Madame. C'est une lettre de vieille date, mais c'est une nouvelle obligation que je vous ay et qui cède néantmoins à la faveur de vostre dernière, qui contenoit une si vive et si touchante exhortation. Je ne sçai comme vous aura contenté ma réponse, car je ne m'y suis pas contenté moi même, et je n'ay plus pensé et donné à penser que je vous ay écrit parce que les lettres sont subjettes à se perdre. Je ne scai si V. A. a receu celle où j'eluy parlois d'un Ecossois pour M. le duc de Touars (1).

(Suite.)

---

(1) Voir page 146.

# MÉLANGES

## NUMISMATIQUE PROTESTANTE

### DESCRIPTION

DE QUARANTE ET UN MÉREAUX DE LA COMMUNION RÉFORMÉE

PAR CH.-L. FROSSARD, PASTEUR

**DÉFINITION.** — Le méreau est une sorte de jeton usité dans les églises réformées. Il était distribué avant chaque communion, par un ancien, aux fidèles autorisés à prendre la Cène, et remis par ceux-ci à un ancien en s'approchant de la sainte table. Le méreau est le plus souvent en plomb.

**SYNONYME.** — Le mot *méreau*, employé par les numismates et les lexicographes actuels, se rencontre dans les mémoires de du Plessis-Mornay, mais il n'a été que très-peu en usage parmi les protestants; il est remplacé par les termes suivants :

*Marreau.* — Voyez : Confession de foi des Eglises réformées de 1559, Eglises de la Guyenne; Eglises du pays de Gex; Registres de la V. Compagnie de Genève, 1605; Registres du Consistoire d'Aujargues (bas Languedoc), 1633; Registres du Consistoire de Melle (Poitou), 1672; Synode de Fontenay (Poitou), 1683, etc.

*Merreau.* — Eglise de la Tremblade (Saintonge).

*Marron.* — Registres du Consistoire de Nîmes; Eglise de Chez-Piet, près Jarnac (Angoumois).

*Marque.* — Eglises du Poitou (le mot est employé au masculin dans ce pays : *un marque*); Registres du Consistoire de Nègrepelisse (Quercy), 1626.

**BIBLIOGRAPHIE.** — Le premier, mon respectable ami, M. le pasteur J. Nogaret, de Bayonne, appela l'attention du public sur les méreaux protestants, en publiant la description et l'image du plus beau, celui de l'église des Brians (Lot-et-Garonne), dans un article intitulé : *Une Médaille des Eglises du Désert*, qui parut dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 1<sup>re</sup> année, page 139.

Le même *Bulletin* renferme des notes de MM. G. Goguel, O. Cuvier, Eug. Guérin, G. Calas, J. Labbé, H. Marchand, Maillard, J. Bornand, Roufineau, Brustlein, Laurens, Gauffrès, A. Hermand, Grieumard, Th. Claparède, tome I, pages 139, 236, 237, 342-345, 423-427; tome II, pages 13-15.

La *Revue de Numismatique*, 1854, page 67, contient un article de M. de Petigny sur « les méreaux calvinistes. »

*Etudes numismatiques*, par Benjamin Fillon. Paris, Charvet, 1856 (tiré à 160 exemplaires). Pages 121-130. L'auteur de ces *Etudes* avait représenté, dans un travail antérieur, *Lettre à M. Dugast-Matifeux*, trois méreaux protestants qu'il attribuait au clergé catholique; mieux éclairé par les recherches de M. le pasteur Lièvre, il restitue ces méreaux à nos églises du Poitou et en figure sept autres. M. Fillon décrit ou cite en tout vingt et un méreaux poitevins.

Les *Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, année 1860, renferme une notice sur un méreau en plomb de l'église wallonne d'Amsterdam, par Ch.-L. Frossard. Cette pièce est représentée par une gravure sur bois.

*Histoire des Protestants et des Eglises réformées du Poitou*, par A. Lièvre, pasteur. Poitiers, 1860. Tome III, page 362 et suivantes, M. Lièvre décrit et figure trois méreaux du Poitou et en cite vingt et un.

*Le Méreau, ou Médaille des Eglises du Désert*. Notes historiques sur son origine et son emploi, par M. J. de Clervaux. Saintes, P. Orliaguet, 1870. Ce travail figure douze méreaux en deux planches.

*Chronique protestante de l'Angoumois*, XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, par Victor Bujeaud. Angoulême, 1860. Page 219.

Nous devons à l'obligeance de MM. Fréd. Monnier, P. Schmidt, P. Lafon d'Etaule et Ch. Pradel de Vabre, la communication de plusieurs méreaux intéressants; qu'ils en reçoivent ici nos remerciements.

EMPLOI DES MÉREAUX. — Nous ne reproduirons pas les curieux détails consignés dans le *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme* et dans les autres écrits, dont nous venons de dresser la liste; nous ne ferons pas non plus la critique de quelques erreurs qui les déparent; qu'il nous soit permis cependant de redire que l'usage des méreaux de communion, était général parmi les réformés, qu'il a duré pendant plus de deux siècles, et qu'il était justifié par la situation que la persécution faisait à nos pères. Les églises wallonnes de la Hollande les ont employés jusqu'à nos jours; la vénérable compagnie des pasteurs de Genève en approuvait l'emploi en 1605. L'emploi des méreaux, moyen comode de discipline, n'a cessé qu'avec le relâchement de la foi et des règles disciplinaires dans les églises. On a pu constater l'usage des méreaux pour la

communion aux environs de Jarnac, à Saverdun, jusqu'en 1825; à Amsterdam, en 1828; à Altweiler, en 1850; à Lesay, jusqu'à nos jours. Ajoutons quelques citations importantes sur les méreaux; la dernière est entièrement inédite :

V. Compagnie de Genève, 1605. *Il serait très-bon que, selon l'usage des églises de France, nous eussions des marreaux. — 1613 Il serait expédient d'avoir des marreaux en la ville et ès églises des champs.*

Consistoire de Nègrepelisse, 21 avril 1626. *Le Sr Moulet fournira pain et vin; le Sr Patot baillera la coupe à M. Vedère, pasteur; le Sr Soulier tiendra le plat pour recevoir l'argent des pauvres; le Sr Labrueys tiendra le plat des marques; le Sr Féral tiendra la tasse à la porte, et les Srs Foly et Vatette auront soin de faire venir le peuple en bon ordre. Et ainsi avant chaque communion.*

Consistoire d'Aujargues (bas Languedoc), 23 décembre 1633. *La Compagnie, après l'invocation du nom de Dieu, a nommé M<sup>e</sup> Reboul pour servir à la table, M<sup>e</sup> Benezet pour distribuer les marreaux, M<sup>e</sup> Reilhan pour demander pour les pauvres.*

Consistoire de Melle (Poitou). *Dudit jour troisième d'avril 1672 après les prières publiques.*

*Le Consistoire, considérant les grands arrerages ou cette eglise se trouve pour l'entretien du ministère; a arrêté, comme autrefois, qu'il sera leu dimanche prochain, apres le prêche publiquement, un billet pourtant une exhortation à tous ceux qui voudront faire la Cène désormais de se pourvoir de bonne heure de marreaux et de n'en plus venir prendre le dimanche à la table, pour obvier aux désordres qui en arrivent; avec deffences aus anciens de donner des marreaux qu'à ceux de leur quartier et qui feront leur devoir, afin d'arrester les arrerages qui se font journellement, qui jeteroient en fin l'église dans la dernière confusion.*

*Signé : COLIN, ancien secrétaire.*

FABRICATION ET ART DES MÉREAUX. — Les méreaux de communion étaient le plus souvent fabriqués par les anciens de l'église, ce qui explique leur infériorité au point de vue de l'art numismatique. La gaucherie des inscriptions, qui, fréquemment, portent des lettres ou des chiffres retournés ou renversés, sont le fait de personnes peu exercées à graver un moule. La forme souvent étrange, fautive parfois, des coupes eucharistiques et autres détails symboliques qui ornent ces jetons, est le fait de ces artistes improvisés. La face et le revers sont disposés, l'un par rapport à l'autre, sans règle constante, tantôt comme les médailles, tantôt comme les monnaies, tantôt au hasard. Certaines

pièces sont frappées, d'autres fondues. Généralement, les ornements et les légendes sont en relief, quelquefois en creux.

Parmi ces jetons dépourvus d'art, quelques-uns ne sont pas sans caractère et sans élégance; nous pouvons même en signaler un, le plus ancien probablement, qui rappelle le goût charmant de la Renaissance. Nous le plaçons en tête de notre catalogue.

On connaît plusieurs moules à méreaux qui ont été conservés avec soin : l'Église de la Tremblade a celui du méreau n° 2 de notre catalogue; la Société des antiquaires de l'Ouest possède un moule en pierre lithographique, de l'église de Saint-Sauvant, n° 36; enfin M. Clément, cité par M. Fillon, possédait celui de l'église de la Mothe.

## CATALOGUE.

## N° 1. —

Un berger en costume du XVI<sup>e</sup> siècle, debout, tête nue, sonnante d'une trompe ou cornet qu'il tient de la main gauche; appuyé de la main droite sur une houlette au milieu d'une prairie bordée à gauche d'un arbre qui semble abriter le berger, à droite, d'un bouquet d'arbres sur un tertre lointain. Six brebis paissent à droite deux à deux. Dans le ciel apparaît une croix de forme grêle, couchée, à laquelle pend un oriflamme flottant.

*Revers.* — Une Bible ouverte qui occupe tout le champ, surmontée d'un soleil rayonnant. Sur la Bible est écrit en capitales :

NE	ST
CRAINS	LUC
POINT	C <sup>e</sup> XII
PETIT	V <sup>e</sup>
TROUP <sup>e</sup>	32

*Bordure* à la face en fine moulture;

Plomb; diamètre : 0,029 m.

Ce modèle, le plus élégant, provient des églises du Lot-et-Garonne. Timbré en creux d'un B sur la face, et en alliage de plomb et étain, il vient de l'église des Brians; timbré d'un S, de Sainte-Foy. On en rencontre dans l'église de Royan avec la seule variante de 82 pour 32.

Figuré dans le *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme*, t. 1, p. 139.

## N° 2. —

Un berger en costume du XVI<sup>e</sup> siècle, debout, tête nue, sonnante d'une trompe qu'il tient de la main gauche, appuyé de la main droite

sur une houlette décorée ou fleurdelysée, au milieu d'une prairie bordée à droite et à gauche d'arbres, dans laquelle pait un troupeau figuré par six brebis à droite. Dans le ciel apparaît une croix grecque à laquelle pend un oriflamme flottant.

*Revers.* — Une Bible ouverte qui occupe tout le champ, surmontée d'un soleil rayonnant. Sur la Bible est écrit en capitales :

NE	S <sup>r</sup>
CRAINS	LUC
POINT	C <sup>e</sup> XII
PETIT	V <sup>r</sup>
TROUP <sup>e</sup>	82

Plomb; diamètre : 0,030 m.

Ce modèle, moins élégant que le premier, diffère de lui en ce que les détails en sont moins corrects. La trompe moins recourbée, le torse du berger moins robuste, les jambes plus roides, les brebis plus petites et moins bien dessinées. L'arbre de gauche coupé maladroitement à la hauteur de l'horizon; pas de bordure à l'avvers. L'inscription du revers porte une petite capitale à LUC, et la faute verset 82 pour 32.

Le moule de ce méreau existe à la Tremblade; on en a trouvé des exemplaires dans les églises de Saintonge, la Tremblade, avec la lettre T; ailleurs avec le nombre 261 frappé en creux (de Clervaux), à Saintes, Barbezieux, Puy-laurens, dans le Lot-et-Garonne, à Marseille.

**N<sup>o</sup> 3. —**

Un berger en costume du XVIII<sup>e</sup> siècle, debout, coiffé d'un chapeau à larges bords relevés, sonnant d'une trompe qu'il tient de la main gauche, appuyé de la main droite sur une houlette à crosse recourbée en dedans; à droite et à gauche du berger, des arbres en bordure; à ses pieds, cinq brebis éparses.

*Revers.* — Une Bible ouverte surmontée d'un soleil rayonnant et de six étoiles à six pointes. Sur la Bible est écrit en capitales :

MES	MA
BREBIS	VOIX
ENTEN	ET ME
DENT	SUIV
	ENT

Sur les deux faces bordure de perles.

Plomb; diamètre : 0,032<sup>m</sup>.

Modèle rustique de Courcelle-Chaussy (Moselle); on l'a rencontré aussi dans les églises suivantes : Les Vans (Ardèche), avec la marque D. G., Castelmoron (Lot-et-Garonne), avec C. T.

**N° 4. —**

Un berger en costume du XVIII<sup>e</sup> siècle, coiffé d'un chapeau rabattu par derrière, cheveux longs, vêtements à plis, chaussé de forts souliers, debout, les jambes écartées, sonnant d'une trompe qu'il tient de la main gauche, appuyé de la main droite sur une houlette à crosse recourbée en dedans; à droite et à gauche des arbres debout, mais déracinés; dans le champ et sous ses pieds, neuf brebis en désarroi et dans des positions étranges. Dans le ciel plane un gros oiseau de proie.

*Revers.* — Une Bible ouverte surmontée d'un soleil à face humaine rayonnant, et de six étoiles à cinq pointes. Sur la Bible est écrit en capitales :

	NE	PET	
	CRA	IT	
E	INS	TRO	D
	POI	VPE	
	NT	AV	

Bordure perlée à la face et au revers.

Plomb; diamètre : 0,034<sup>m</sup>.

Eglises du Lot-et-Garonne.

**N° 5. —**

Inscription en caractères inégaux et grossiers :

NE  
CRAINS  
POINT  
PETIT

*Revers.* — En haut, un fleuron, et dans le champ l'inscription :

TROVPEAV

En exergue, une petite coupe eucharistique, entre les lettres :

E. S.

Bordure perlée en creux, à la face.

Plomb; diamètre : 0,030<sup>m</sup>.

Eglise de Saverdun (Ariège).

**N° 6. —**

Une petite croix fleuronnée en creux au milieu du champ, avec les lettres :

S + C

*Revers.* — Néant.

Plomb; diamètre : 0,021<sup>m</sup>.

Ce méreau, dont la légende peut se lire : *Sainte Cène*, est de provenance inconnue; il appartient à la Société de l'Histoire du Protestantisme.

**N° 7. —**

Dans le champ, deux grandes capitales :

E A

*Revers.* — Inscription dans le champ :

E A D

Plomb; diamètre : 0,022<sup>m</sup>.

Les lettres du revers sont interverties et doivent se lire : *Eglise de Aigonnay*.

Eglise d'Aigonnay (Poitou); méreau figuré par M. de Clervaux.

**N° 8. —**

Une coupe eucharistique, forme de chenet, ancien relief extrêmement grossier, accostée des lettres :

A      E

*Revers.* — Trois disques saillants posés en triangle équilatéral, séparés par les lettres :

E D V

Bordure en dents de loup, pointes en dedans, à l'avers et au revers.

Plomb; diamètre : 0,022<sup>m</sup>.

Les lettres doivent se lire à l'avers E A, et au revers E D A, c'est-à-dire *Eglise de Aigonnay*.

Eglise d'Aigonnay (Poitou).

*Suite.*



## BIBLIOGRAPHIE

---

### LE CHANSONNIER HUGUENOT DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

En 1866 parut sous le titre de *Recueil de poésies calvinistes*, un lourd factum élaboré à Reims, et tendant à prouver que la réforme française du XVI<sup>e</sup> siècle ne fut qu'une école de sédition et d'assassinat. C'est là ce que certains auteurs appellent réviser l'histoire, en substituant partout leurs rancunes et leurs passions au jugement impartial du passé, en jetant le plus outrageant défi à la vérité historique. Ce prétendu recueil de poésies calvinistes qui n'est qu'un ramassis de pamphlets de toute provenance, dirigés contre les membres d'une famille détestée, celle des Lorrains, trouva un juste appréciateur dans notre collègue, M. Henri Bordier. Il n'eut pas de peine à montrer qu'il n'y a rien de commun entre ce déluge de sonnets, plaintes et chansons auquel donna lieu l'assassinat du duc de Guise par le fanatique Poltrot, et la poésie calviniste du XVI<sup>e</sup> siècle, ou ce que l'on peut appeler de ce nom, bien que Calvin y soit demeuré complètement étranger : « Le vrai chansonnier de nos pères, dit avec une haute raison M. Bordier, est le psautier et les poésies composées sur ce modèle. » (*Bull.* XVII, 249.)

Toute révolution religieuse a son contre-coup littéraire et son ébranlement poétique au fond des âmes. Née avec la réforme, dont elle n'est que la manifestation populaire par le rythme et l'harmonie, la poésie calviniste éclôt à la fois dans les villes et dans les campagnes, à la cour et dans les provinces. Mise à la mode par Clément Marot, dont les psaumes eurent un succès prodigieux, elle console les persécutés et fournit une frivole distraction aux persécuteurs. Tandis que le roi-chevalier, tout couvert de sang des Vaudois de Provence, chantonne quelques-uns de ces poèmes à son lit de mort ; que le roi-grand-chasseur, Henri II, aime à fredonner, entre deux bûchers, *comme un cerf altéré brame*, etc... les pieuses populations de Saintonge demandent à ces rimes un plus noble délassement. « Vous eussiez vu le dimanche, dit un témoin, les compagnons du métier se promener par les prairies, bocages et autres lieux piä-

sants, chantant par troupes, psaumes, cantiques et chansons spirituelles, lisant et s'instruisant l'un l'autre. Vous eussiez vu les vierges et filles, assises dans les jardins, qui se délectaient ensemble à chanter toutes choses saintes. »

Comme contraste à ces évangéliques idylles du grand artiste saintongeois, il faut évoquer les tragiques scènes du martyr qui donnent à la poésie nouvelle sa plus haute consécration. C'est aux persécutés, dit M. Bordier, que ces chants servaient surtout. Tout le monde pouvait trouver plaisir à répéter en chœur de nobles paroles. Mais personne ne pouvait chanter aussi sincèrement et pieusement que les malheureux tombés entre les mains des juges et du bourreau : « Il fut mené au lieu du supplice, rendant à Dieu par tout le chemin ses actions de grâces ; puis chanta un psaume, et le continua jusqu'à ce que, surpris du feu, il rendit son âme bienheureuse au Seigneur. » Tel est le récit le plus ordinaire du martyrologe protestant. Aussi, lorsque du milieu des flammes on entendit s'élever ces mots entrecoupés par la douleur : *Mon Dieu, prête-moi l'oreille !* ou bien : *A toi, mon Dieu, mon cœur monte !* l'effet ne manquait jamais d'aller profondément aux âmes dans la foule ondulaute autour de l'échafaud. Bien des cœurs s'allumaient au contact des poèmes accompagnés d'une pareille mise en scène. »

Les premières chansons sont antérieures de quinze ans aux psaumes de Marot. M. Bordier en a recueilli un très-curieux échantillon où l'on ne s'attendrait guère à le trouver, dans les registres du Parlement de Paris, du 29 décembre 1523, et ce n'est pas sans peine qu'il a remis sur pied ces vers disloqués sur le lit de torture des interrogatoires. Au commencement de 1533 paraît un premier recueil, sorti des presses de Nenchâtel et bien vite épuisé, sous ce titre : *Chansons nouvelles démontrant plusieurs erreurs et faussetés*. Pierre Malingre, Saunier, Eustorg de Beaulieu, sont les rhapsodes d'un genre nouveau qui obtient une immense popularité ; une chose remarquable, c'est le soin tout chrétien d'accommoder ces simples chansons aux airs à la mode. L'esprit tout moral de la réforme est bien là, transformant tout ce qu'il touche. On atteignait ainsi un double but : substituer dans la mémoire publique des paroles d'édification à des vers licencieux, et la popularité de l'air servait à propager la bonne semence. Ainsi au lieu de :

Ma chère dame, ayez de moy merey,

Eustorg de Beaulieu dira le plus aisément du monde :

Mon Créateur, ayez de moy mercy,  
Et regardez mon cœur.

Une trop jolie strophe de Clément Marot est déguisée par nos poètes huguenots de la manière suivante :

Puisque de vous je n'ay autre visage,  
Rendre m'en vay à Dieu que je dessers.  
Pour le prier que si chascun se perd  
A son escient, je n'en souffre dommage.  
Adieu la chair, adieu mondain servage;  
Adieu, vous dy, monde pernicieux.  
Je n'ay pas eu de vous grand avantage.  
Du Seigneur Dieu j'espère beaucoup mieux (1).

Les chansons huguenotes vont se multipliant vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Elles sont réunies en un premier recueil général, l'an 1555, et souvent réimprimées depuis. M. Bordier a retrouvé neuf ou dix exemplaires de ces éditions successives, vénérables reliques du protestantisme français dispersées un peu partout. Ils ne contiennent pas moins de six cent cinquante pièces que l'on ne pouvait songer à reproduire indistinctement. Un choix heureux nous a valu le charmant recueil en deux volumes, sorti des presses de Perrin, où sont réunies les pièces qui ont paru au savant éditeur « les mieux réussies comme œuvre poétique ou les plus colorées comme documents d'histoire. »

Il y aurait beaucoup à glaner dans cette anthologie protestante où la polémique se mêle à l'édification et le chant de guerre à l'hymne du martyr. Parmi les pièces d'un intérêt historique, citons la chanson d'Anne Dubourg, celle du massacre de Vassy et des batailles de Saint-Denis et de Saint-Gilles. La controverse est représentée par des morceaux exquis. Il y a sur les pèlerinages des stances vives et légères comme un chant d'oiseau :

Brunette joliette,  
Qu'allez-vous tant courir  
A Rome n'à Lorette  
Pour de vos maux garir?

(1) Marot avait dit avec une grâce qui n'a pas toujours passé dans ses psaumes :

Adieu, ce teint, adieu ces rians yeux.  
Je n'ay pas eu de vous grand avantage;  
Ung moins aimant aura peut-être mieux.

Dans un autre genre, quoi de plus expressif que ce morceau :

Douce mort, heureuse mort,  
Par toi nous avons la vie!

Et cet autre qui touche à la sublimité :

O combien sont saintes les larmes!  
O Dieu combien valent les pleurs!  
Au plus espais de tes fureurs  
Ils t'osent arracher les armes.

Mais il vaut mieux laisser au lecteur qui fait ses premiers pas dans le champ si bien exploré par M. Bordier l'imprévu des rencontres et le charme des surprises qui là, comme ailleurs, fait oublier la fatigue. Il ne saurait trouver de guide plus sûr à travers les mille détours d'une étude rétrospective qui ne sera ni sans fruit ni sans agrément. Une docte préface, pleine d'ingénieuses observations, l'introduira au cœur du sujet. Une table alphabétique très-bien faite lui fournira l'indication de toutes les pièces dont on a pu constater l'existence. Celles qui font partie du présent recueil sont désignées dans ce tableau par des caractères italiques. Tandis que les recueils antérieurs donnaient les nouveaux à peu près pêle-mêle, sans date ni explications, celui de M. Bordier nous les présente en quatre groupes dont chacun personnifie une idée : la *foi*, la *polémique*, la *guerre*, le *martyre*, avec tous les éclaircissements désirables. Enfin, une description par ordre chronologique des chansons et chansonniers publiés par les protestants de l'Eglise française depuis les origines de la réformation, imprime un dernier cachet d'exactitude et de précision à ce travail qui montre si heureusement unis le sens de l'historien et la sagacité du critique. Que faut-il de plus pour assurer à M. Bordier la reconnaissance de tous les amis de notre vieille poésie huguenote? Ces deux volumes, imprimés avec tant de goût, deviennent inséparables des recueils de de Bèze et de Marot dans toute bibliothèque réformée.

J. B.

## SÉANCES DU COMITÉ

---

### EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 9 JANVIER 1872.

Présidence de M. *Schickler*. — M. le comte Jules Delaborde remercie le Comité d'avoir bien voulu mettre à l'ordre du jour la question de la translation de ses séances du second jeudi au second mardi du mois. Il regrette vivement que ses devoirs de magistrat ne lui permettent pas d'assister aux séances ordinaires du jeudi.

Après une discussion dans laquelle le Comité s'efforce de concilier les convenances de chacun de ses membres, il est décidé que l'on se réunira provisoirement le second mardi de chaque mois, à trois heures.

Sur la proposition de M. Ch. Waddington, la séance publique de la Bibliothèque est reportée du vendredi au jeudi. Cette décision sera exécutoire à partir du 1<sup>er</sup> février.

BIBLIOTHÈQUE. — Dons reçus : de M. Agnew, *les Plaintes de la France désolée*, de Claude, édition anglaise de 1686; des extraits d'un *Album amicorum*; de M. Ch. Frossard; une précieuse collection de six cents portraits de pasteurs de l'Eglise d'Augsbourg, depuis 1521. Le président lui exprime les remerciements du Comité.

M. Ch. Read annonce un lot de livres de Boston, qui avait été adressé d'abord par erreur à la Bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville.

*Correspondance.* — M. Louis Audiat, bibliothécaire de Saintes, annonce au Comité l'incendie qui a détruit la bibliothèque de cette ville, bien riche en manuscrits précieux et en collections d'histoire locale. Il sollicite le don du *Bulletin* et l'échange des doubles. Le secrétaire appuie vivement cette demande. Il est décidé qu'on enverra un certain nombre de volumes qui seront offerts, sur la motion de M. Read, en mémoire de Bernard Palissy.

Abonnements gratuits. — M. Franklin donne lecture d'une liste de noms qui ne semblent pas bien justifier cette faveur. Quelques-uns sont rayés.

## SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1872.

Présidence de M. *Schickler*. — Le secrétaire rend hommage à la mémoire de M. Louis Oppermann, qui, comme trésorier, a rendu d'éminents services à la Société, pendant les premières années de son existence.

A propos d'un travail dont il est occupé, M. *Douen* demande à quelle époque commençait l'année à Anvers, en 1541. On répond qu'elle devait, là comme ailleurs, commencer à Pâques. M. *Sayous* indique l'*Histoire des Pays-Bas*, de Metteren, comme utile à consulter au point de vue chronologique.

BIBLIOTHÈQUE. — Dons de Madame Thuret et de Madame la marquise de La Rochefoucauld (Bible de Bunsen). Le président donne quelques détails sur la vente Delprat, à Amsterdam. Inutiles efforts pour acquérir le manuscrit du réfugié Jean Morin, vendu 800 fr. On espère en obtenir une copie.

*Séance annuelle.* — M. *Schickler* demande à quelle époque elle doit être fixée. La Société biblique ayant annoncé sa réunion pour le troisième mercredi après Pâques, la séance de notre Société devrait avoir lieu le mardi. Le secrétaire fait observer que rien n'a été encore résolu pour l'anniversaire des sociétés religieuses. D'autres préoccupations absorbent les esprits. Toutefois, si notre Société doit avoir son assemblée annuelle, il faut préparer des lectures. Il tient à la disposition du Comité quelques pages sur Clément Marot à la cour de Ferrare. Un mémoire de M. *Douen*, sur une famille protestante du temps de la Révocation, a été déjà proposé. Ces deux morceaux seront communiqués au bureau pour en prendre connaissance avant la lecture publique.

M. *Schickler* regrette de ne pouvoir, cette année, présider la séance. Il serait heureux d'être remplacé par le vice-président, M. le comte Delaborde. On reviendra sur ce sujet.

---

*Par une erreur regrettable, les noms de MM. Jules Bonnet et L. Ehrlen, de Colmar, ont été omis dans la liste des donateurs de la Bibliothèque pendant l'exercice 1870-72. (Voir page 156.)*

# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

## PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

### ÉTUDES HISTORIQUES

---

#### ESSAI SUR LES ABJURATIONS

Parmi les RÉFORMÉS DE FRANCE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV (1)

§ 2. — Ames trop faibles pour confesser leur chute.

Parmi les réunis qui ne l'étaient que d'une manière extérieure, nous avons à signaler ceux qui souffrant également de la contrainte qu'ils avaient subie, gémissaient secrètement humiliés, mais sans avoir le courage de le dire. Les âmes de cette catégorie, moins intéressante que la précédente, mais hélas! bien plus nombreuse, continuaient à s'affaisser sous le poids de cette chaîne dont elles s'étaient laissé charger, et par des chutes progressives et chaque jour renouvelées, s'accoutumaient peu à peu à l'état funeste dans lequel leur faiblesse les avait plongées, en telle sorte que, à la longue, elles cessaient même d'en gémir. C'est parmi ces gens qu'ont pu s'entretenir ce grand nombre d'illusions dont ils se sont bercés, et qui ont eu pour effet de les aveugler eux-mêmes sur la fausseté de leur position et sur le danger extrême de l'état où ils se com-

(1) Voir le *Bulletin* du 15 mai, p. 201, et les cahiers précédents.

plaisaient. Les uns se persuadaient que assister aux services de prédication dans les églises catholiques, ce n'était pas prendre part à la messe ; qu'il valait mieux entendre les prônes des curés que d'être privé de la parole de Dieu, et de vivre sans aucun exercice de religion. D'autres pensaient pouvoir se flatter que le degré de condescendance dont ils faisaient preuve à l'égard des catholiques aurait pour effet d'amener ceux-ci à quelques réformes importantes dans l'Eglise, et qu'on obtiendrait ainsi pour le bien général ce qu'on ne pouvait aucunement penser à acquérir autrement. Quelques-uns s'attachaient évidemment à l'espoir que l'opposition sous laquelle gémissaient les réformés ne serait pas de longue durée, qu'elle ferait sans doute bientôt place à un meilleur ordre de choses, et ils en concluaient qu'il était opportun de ployer momentanément sous l'orage, afin de ne pas en provoquer le redoublement et en prolonger la durée par une opposition irritante. On se croyait assez fort, assez fermement établi dans la foi pour ne courir aucun risque de se laisser atteindre par les superstitions papistes, ou ébranler par la participation au culte, par la vue des cérémonies ou par l'exposé des doctrines romaines. Un trop grand nombre faisaient profession de croire qu'il suffisait bien de protester intérieurement contre les choses auxquelles on était contraint de prendre part et de s'humilier en secret, pour cette dissimulation qui ne touchait qu'aux choses extérieures.

C'est de ces gens aveuglés par les séductions de leur cœur, que le fidèle Béringhen disait dans son zèle pour les éclairer et les ramener à des sentiments plus dignes : « Jusques à quand clocheront-ils ainsi des deux côtés ? Jusques à quand paraîtront-ils des chrétiens réformés aux yeux de Dieu, et des catholiques romains aux yeux des hommes ? Comment penser en une repentance domestique et privée, que des pleurs répandus de fois à autre, dans le secret de sa maison, soient une réparation suffisante et proportionnée à une faute aussi grande que celle de l'abjuration ? Ah ! ne serait-ce pas plutôt



un effet et une suite de la première timidité, qui conduira insensiblement à une seconde défaillance ? »

L'expérience ne l'a que trop prouvé ! Il en est bien peu d'entre ces timides qui ne soient pas tombés tout à fait, victimes d'illusions qui n'étaient pas entièrement involontaires. C'est parmi eux que les séductions et les paroles astucieuses des prêtres ont trouvé le plus de prise. C'est à eux qu'on osait dire : « Ce qu'on vous demande est si peu de chose que vous auriez réellement bien mauvaise grâce à refuser. Donnez votre adhésion à l'Eglise, conformez-vous extérieurement au culte catholique, et vous demeurerez parfaitement libres de penser au fond comme vous voudrez. » Les infortunés écoutant avec trop de complaisance ces docteurs habiles à leur parler selon leurs propres désirs, se laissaient bien aisément gagner à imiter l'exemple du grand nombre, à suivre cette voie commode de la paix, de la tranquillité extérieure, qu'on leur ouvrait toute large, et qui les faisait échapper aux sacrifices, aux douleurs de tout genre, partage inévitable de tous ceux qui refusaient de faire profession du catholicisme (1). Aussi le résultat fut-il, conformément à la nature des choses, l'anéantissement total de la foi réformée dans leurs cœurs. S'accoutumant à étouffer journellement la voix de leur conscience, ils ont fini par ne plus l'entendre; ils n'ont plus songé à maintenir dans leurs maisons ces traditions protestantes, ces doctrines évangéliques qu'ils s'étaient flattés de pouvoir allier avec la pratique extérieure du culte romain, et ils ont tristement réalisé cette parole quasi prophétique que nous avons déjà citée. « Si les pères sont hypocrites, leurs enfants du moins seront catholiques. »

Leurs enfants ! Ah ! voilà bien les points sur lesquels leurs

(1) A l'époque de la révocation, on pouvait déjà signaler comme exemple effrayant et hautement instructif ce qui s'était passé dans des circonstances analogues au sein des Pays-Bas espagnols, contrée peuplée naguère d'un si grand nombre de protestants. « La race en est presque éteinte, écrivait-on, et ceux qui y restent sont dans une froideur lamentable; ils ne sont ni papistes, ni réformés; ils vont à la messe et la méprisent; ils connaissent la vérité et n'ont pas de zèle pour elle. » *Lettres pastorales*, t. II, p. 334.

illusions ont été les plus funestes. Ils s'étaient figuré que, ne prenant part aux cérémonies et au culte papiste que d'une manière extérieure, ils pourraient maintenir au sein de leurs familles, à l'abri du foyer domestique, cette ancienne foi qu'ils avaient reçue de leurs pères, cette vérité selon l'Évangile, de laquelle ils s'étaient flattés de ne jamais se départir. Ils s'étaient bien promis de nourrir constamment leurs enfants du lait pur de la Parole sainte, et de les prémunir ainsi contre les erreurs de l'enseignement romain. Mais hélas ! la triste réalité a bientôt fait voir combien ces espérances étaient illusoires. Les pratiques extérieures, les chapelets, le culte de la Vierge n'ont que trop promptement relégué à l'arrière-plan, la lecture et la méditation de l'Évangile et pris la place du culte en esprit et en vérité. La Bible, si elle n'a pas été violemment enlevée de leurs mains, et arrachée de leurs demeures, comme cela s'est fait si souvent, a été mise peu à peu à l'écart, de façon à ne pas occuper dans le culte domestique, une place si différente de celle qui lui est assignée dans les services publics de l'église. Oui, leurs enfants sont devenus catholiques, et tandis que les fidèles qui, au prix de cruels sacrifices, étaient parvenus à préserver leurs familles de cette déplorable chute, pouvaient se réjouir en s'appliquant ces bienheureuses paroles : « *Me voici, Seigneur ! moi et les enfants que tu m'as donnés ;* » ces infortunés, par un douloureux contraste, étaient réduits à se dire que, par leur faute, ils avaient induit les leurs à renier la foi véritable, et qu'il y avait ainsi entre eux et ces objets de leur affection une séparation profonde. Quels remords pour ceux qui devaient se dire que c'étaient eux-mêmes qui avaient livré leurs enfants à l'erreur, dans l'unique but de ménager leurs intérêts terrestres !

Une autre illusion à laquelle bien des gens se laissaient aller, était de croire que la foi est au fond d'une bien moindre importance qu'une vie religieuse. « Il ne faut pas s'imaginer, objectaient-ils à ceux qui les encourageaient à l'émigration, que l'Angleterre et la Hollande soient l'unique chemin du

ciel ; on le trouve à Paris et en France ; en vivant bien, on se sauvera dans l'Eglise romaine, comme ailleurs, encore que ce ne soit pas la meilleure. » L'auteur des *Lettres pastorales* qui rapporte cette opinion de ces « malheureux tièdes, » est bien fondé à demander ce qu'on peut penser du salut des gens qui, à supposer qu'on puisse se sauver dans l'Eglise romaine, y sont « de mauvaise foi, et ne travaillent à s'y accommoder que par intérêt. » Car quel est le mobile qui les a amenés à cette opinion dans laquelle ils se plaisent ? A quel moment l'ont-ils adoptée, sinon quand ils se sont vus à la veille de perdre leurs biens et leur repos ? Et comment pourront-ils s'excuser devant Dieu, si, même au tribunal de l'honneur mondain, c'est une lâcheté d'abandonner par intérêt et en vue d'avantages tout terrestres, la religion qu'on croit la meilleure, pour en embrasser une qu'on sait insuffisante sur les points les plus importants ?

Il y aurait lieu de mentionner encore ici ces esprits légers, sans convictions sérieuses, qui passaient sans trouble d'une profession à l'autre, en profitant des facilités que l'indifférence des convertisseurs et le peu de cas même qu'on faisait d'eux, leur fournissaient. Telle fut par exemple cette Madame Du Noyer, qui n'a pas craint de raconter sans aucune espèce de honte, comment elle a quitté deux fois le protestantisme, avec une légèreté excusée peut-être dans son propre esprit par celle que les prêtres avaient mise à accepter son abjuration, au moment de son mariage, en se contentant, dit-elle, « d'un seul oui pour toutes les deux choses. »

Comment ces infortunés qui faisaient pourtant profession de demeurer attachés au fond de leur cœur à la Parole sainte, et d'y garder la vérité évangélique, pouvaient-ils songer sans frémir, à cette affirmation de l'Apôtre : « L'amour du monde est une inimitié contre Dieu, » et à ces paroles solennelles du Christ déclarant qu'il « reniera devant son Père ceux qui l'auront renié devant les hommes ? »

---

## CHAPITRE TROISIÈME

*Les nouveaux réunis ayant réellement abjuré.*

Nous avons maintenant à porter nos pensées sur ceux qui, ayant fait ce que Henri IV appelait le « saut périlleux, » étaient devenus par là purement et simplement catholiques, en abandonnant la religion de leur enfance, sans aucun de ces faux-fuyants, de ces compromis de conscience, dont étaient conduits à faire usage ceux qui viennent de nous occuper. Il y a aussi parmi eux des distinctions à faire.

## § 1. — Nouveaux réunis tolérants.

Il en était qui, pensant avoir agi de bonne foi, étaient disposés à admettre la même droiture de cœur chez ceux qui, ne partageant pas leurs vues, croyaient devoir demeurer fermement et inviolablement attachés à la foi protestante. Ils avaient pour leurs anciens coreligionnaires une vraie tolérance. Bien loin de les persécuter eux-mêmes, ou de favoriser l'oppression à laquelle ils les voyaient exposés, ils se montraient bienveillants à leur égard, ne pouvant s'empêcher souvent d'admirer le courage, le renoncement et la fidélité que déployaient, en face des plus rudes épreuves, ceux qu'ils voyaient prêts à tout souffrir plutôt que de renier la profession de leur foi. On a vu de ces nouveaux réunis s'occuper avec un intérêt affectueux des victimes de la persécution, s'efforcer de les gagner à leurs vues par les arguments qui pouvaient leur sembler propres à les convaincre, plaider leur cause auprès des hommes du pouvoir, prendre soin de leurs affaires, même favoriser leur évasion et leur établissement en pays étranger.

Les lettres de M. de Bérighen nous font connaître plusieurs hommes de ce caractère. Soit pendant qu'il était en prison, soit dans son voyage d'exil, il a soutenu avec eux des relations dont il n'a eu qu'à se louer. Tel fut par exemple, le lieutenant-

général de la Rochelle, M. Beraudin qui, dans l'office même de sa charge, lui témoigna qu'il compatissait sincèrement à ses peines, et qui ne s'irrita point des appels sérieux à sa conscience que le captif prit la hardiesse de lui faire entendre, en l'engageant à réfléchir à tout ce qui se passait sous ses yeux, au trouble, à l'agitation de tous ces nouveaux réunis, qu'il avait cru peut-être véritablement gagnés à l'Eglise romaine, et dont il voyait maintenant les profondes angoisses, ainsi qu'à ce grand nombre de fidèles réformés, qui sortaient de toutes parts, pour aller mettre leur conscience en repos dans les pays étrangers. Sans nier la gravité de ces manifestations, le magistrat cherchait à justifier son point de vue en soutenant qu'à ses yeux, il n'y avait pas autant d'éloignement qu'on se le figurait, entre les deux croyances; que quelques abus introduits par la superstition des moines et faciles à corriger, ne devaient pas causer tant d'agitation et tant de frayeur dans l'esprit des réformés. Il ajoutait que, au reste, bien loin d'approuver la conduite rigoureuse qu'on tenait à leur égard, il s'y était toujours opposé en ce qu'il avait pu, sachant par son expérience que les réformés étaient de très-fidèles sujets du roi et de la patrie.

Il en était pareillement de ce M. D. C. auquel le même fidèle adressait de Hollande le récit de son voyage et de son établissement en ce lieu de refuge. « Que ne vous dois-je point, lui disait-il dans l'effusion de sa reconnaissance affectueuse, pour tant de peines que vous avez prises pour moi depuis la dispersion de ma famille? Dieu vous le rende au centuple, et vous donne de trouver miséricorde devant le Seigneur, en vous préservant des suites funestes de votre défection! »

Les rapports soutenus entre des hommes honorables marchant dans des voies si divergentes, sont bien propres à nous faire pénétrer dans la vérité de la situation, aussi bien pour les uns que pour les autres. Nous pouvons en particulier, par l'exemple de M. D. C. nous rendre compte de la marche progressive par laquelle les nouveaux réunis arrivaient à aban-

donner toutes ces réserves qui leur avaient paru d'abord si naturelles et si fondées. Il n'y avait guère plus de deux ans qu'il avait abjuré. En donnant sa signature, il ne songeait à rien moins, disait-il, qu'à changer de croyance, car il écrivait à son neveu « qu'il ne devait pas s'imaginer, ni lui faire ce tort de croire qu'il allât adorer la créature à l'église, tandis qu'il y référerait tout son culte et sa dévotion au Créateur. » Et maintenant il se prosternait devant l'hostie, il assistait régulièrement à la messe et à vêpres, il suivait même, un cierge à la main, la procession de la Fête-Dieu, dans une paroisse de campagne. Au commencement, en entrant dans les églises papistes, il éprouvait des angoisses, un sérieux malaise, à la vue des cérémonies, des pratiques extérieures qui constituent la dévotion romaine. Aujourd'hui, il les accomplissait sans trouble et sans remords.

L'expérience de cet homme honorable est bien instructive pour faire toucher au doigt le péril extrême que couraient les âmes qui, renonçant non sans légèreté à la foi réformée, embrassaient le catholicisme sans une conviction réelle, et s'imaginaient pouvoir allier des choses extraordinaires, semblables à ces nations assyriennes qui, transportées dans le pays d'Israël, pensaient pouvoir adorer l'Éternel et servir en même temps leurs faux dieux (2 Rois XVII, 33). Ces hommes aveuglés mettaient en pratique cette théorie de la direction d'intention, si formellement condamnée dans le Désert, et dont les Pères Jésuites avaient si habilement renouvelé l'usage. Ayant commencé par vouloir maintenir dans leurs cœurs la vérité évangélique sous les formes extérieures du papisme, ils en sont bientôt venus à être dominés par ces formes, et ils ont déchu de la foi.

Si, comme nous venons de le dire, et comme il est juste de le rappeler, plusieurs d'entre ces nouveaux catholiques se sont montrés bienveillants à l'égard de leurs anciens frères réformés, il est à propos de remarquer aussi que la position de quelques-uns n'était pas sans offrir de sérieuses difficultés.

C'était le cas en particulier pour ceux qu'on avait jugés dignes d'être revêtus de quelque emploi. M. de Chatelallion par exemple, le lieutenant du roi à la Rochelle, chargé de recevoir les exilés sortant des diverses prisons du royaume, pour procéder à leur embarquement, se montrait sévère à l'égard des nouveaux convertis, et cela par la raison que, étant nouveau catholique lui-même, il était obligé, dans l'exercice de ses fonctions, à une plus grande exactitude et à plus de vigilance que ce n'aurait été le cas pour un ancien papiste.

§ 2. — Nouveaux réunis convertisseurs.

Ce qui précède immédiatement nous conduit à une seconde catégorie parmi les nouveaux réunis, ou, comme les réformés se croyaient en droit de les appeler, parmi les « révoltés. » Ce sont ceux qui, non contents d'avoir abjuré le protestantisme, s'estimaient appelés à le faire abjurer aux autres, et se montraient dignes de ce titre de « convertisseurs » bizarrement forgé à leur intention. On en a vu un assez grand nombre, et il en est qui se sont acquis par leur ardeur dans cette œuvre une triste célébrité.

S'ils avaient agi, poussés par une conviction sincère de l'excellence de la religion catholique et de sa supériorité sur celle qu'ils avaient abandonnée, si les moyens dont ils faisaient usage avaient été inspirés par un véritable amour pour les âmes, imprégnés d'une tendre charité et d'un vrai zèle pour la gloire de Dieu, conformes enfin à une saine morale, il y aurait lieu d'admirer l'activité dont ils ont fait preuve. Mais l'expérience ne permet pas une telle illusion. Même à l'égard des meilleurs, on est fondé à déplorer la voie qu'ils ont suivie, l'entraînement auquel ils ont malheureusement cédé, et à leur appliquer cette parole de Christ : « Vous ne savez de quel esprit vous êtes animés. »

Pour un bon nombre de ceux que nous pouvons connaître, nous sommes autorisés par les faits et souvent par leur propre témoignage, à le dire, sans manquer à la charité à leur égard,

les mobiles qui les poussaient à engager leurs anciens frères à passer comme eux à l'Eglise romaine, n'étaient rien moins qu'évangéliques. Plusieurs étaient conduits à le faire, par un principe secret de honte au sujet de leur propre abjuration. Le malaise qu'ils éprouvaient en présence de ceux qui demeuraient fidèles à leur foi, en face des privations, des douleurs, des souffrances de tout genre auxquelles leur fermeté les exposait, les poussait à chercher autant que possible à accroître le nombre des complices de leur faiblesse et à diminuer celui de ces témoins importuns dont la fidélité les condamnait. Ils espéraient ainsi pouvoir se perdre dans la foule, et étouffer cette voix accusatrice que la vue de ceux qui se refusaient à abjurer réveillait constamment malgré eux dans leur conscience. De là leur ardeur à presser les membres de leurs familles, leurs amis, leurs voisins, leurs subordonnés, tous ceux sur lesquels ils s'imaginaient avoir quelque influence, d'adhérer à cette religion qui, d'après la volonté bien arrêtée du monarque, devait seule être tolérée dans le royaume.

N'est-ce pas à des motifs secrets de cette nature que l'on doit attribuer l'éclat que M. et M<sup>me</sup> Dacier ont tenu à donner à leur abjuration au sein de la ville de Castres? C'est du moins ce que l'on est conduit à faire par le contenu d'une lettre que Dacier lui-même écrivait à un ami et que l'on a quelque lieu d'être surpris de rencontrer dans le *Mercur galant*, d'octobre 1685: « Ma femme et moi, sommes très-bons catholiques. Nous le serions il y a plus de quatre mois, si nous n'eussions ménagé les choses, pour rendre notre conversion plus agréable à Dieu et au roi et plus utile à notre pays. Cela nous a heureusement réussi. En nous déclarant, nous avons obligé la plus grande partie de la ville à nous suivre. Jeudi dernier, nous leur fîmes signer une délibération très-conforme à la volonté du roi. Cela entraîne tout le reste, et tout Castres sera catholique dans quatre jours. L'on a sujet d'espérer que ce bon exemple servira d'instruction aux villes voisines et peut-être même à tout le Languedoc. » Il est difficile de révéler



d'une façon plus naïve le calcul fait pour plaire au roi et pour diminuer le nombre de ceux dont la fidélité aurait pu être un constant reproche.

Chez quelques-uns des nouveaux catholiques, on pouvait discerner sous leur zèle convertisseur, des mobiles moins avouables encore que ceux que nous venons de mentionner, tels qu'un sentiment réel de jalousie contre ceux qui, se montrant plus fermes qu'eux, persévéraient dans leur foi avec un noble courage et préféreraient l'exil ou les souffrances aux avantages matériels que l'abjuration leur aurait immédiatement procurés. Cette jalousie dégénérait aisément en haine à l'égard de ceux qui résistaient à leurs tentatives et refusaient de se laisser persuader. Un secret dépit venait s'y joindre après quelques essais infructueux, et ceux qui l'éprouvaient étaient bien près d'être tentés d'employer pour atteindre leur but, quelques moyens plus énergiques.

Il en était absolument de même, comme nous venons déjà de le faire entendre, pour les gens en place, pour les hommes que leur qualité de nouveaux convertis exposait tout naturellement à être surveillés de très-près, et tout particulièrement dans ce qui touchait à leurs rapports avec ceux dont ils avaient été les coreligionnaires. Leur façon d'agir à l'égard de ceux-ci servait de critère pour la réalité de leur propre conversion, pour la sincérité de leur adhésion à l'Eglise romaine. Ce qui, chez d'autres, aurait pu passer pour un support charitable, pour une modération digne d'éloges, pouvait aisément être taxé de faiblesse, de connivence coupable, de la part d'un fonctionnaire ayant appartenu à l'Eglise réformée. Il fallait donc que celui-ci s'observât d'une manière rigoureuse, pour ne pas donner prise à de fâcheuses suspicions. C'eût été pour lui une accusation terrible que celle de n'avoir pas rompu d'une façon absolue avec son ancienne foi. Il était donc conduit par la nécessité de sa position à se montrer sévère envers tous ceux qui faisaient profession de la foi réformée, et la meilleure note qu'il pût obtenir était d'en amener un grand nombre au

catholicisme. Le rôle de convertisseur lui était imposé par la force des choses.

De là à des voies quelque peu violentes, lorsque les moyens de persuasion faisaient défaut, il n'y avait qu'un pas, et ce pas, grâce aux allures du pouvoir, par le vent de rigueur qui régnait, était malheureusement trop aisé à franchir, tellement que, poussés sur une pente en quelque sorte fatale, les convertisseurs devenaient bientôt persécuteurs. On leur en donnait l'exemple de haut. Aussi est-ce dans les classes les plus élevées, dans celles qui approchaient le plus près du trône, que l'on trouve le plus grand nombre de ces hommes qui, pour faire leur cour à Louis XIV et à ses ministres, et dans le but de se concilier leur faveur, usaient des vexations les plus diverses pour obtenir des abjurations. Les noms les plus glorieux de l'histoire du protestantisme français figurent, hélas! dans cette triste catégorie.

C'est avec douleur que nous avons à signaler par exemple, un duc de la Force, rejeton de cette noble maison qui a compté de si fermes défenseurs de la foi, fils de parents soumis à de longues épreuves et en particulier d'une mère héroïque dont aucune vexation ne put vaincre l'inébranlable fermeté. Converti au collège de Louis le Grand par l'influence des Jésuites, ce malheureux, foulant aux pieds la foi à laquelle les auteurs de ses jours rendaient témoignage dans les prisons et dans les couvents, acquit une déplorable célébrité par les persécutions qu'il exerça au moyen de ses dragons dans la Saintonge et dans toute la Guyenne, par ses cruautés révoltantes et en particulier par sa fureur contre les nouveaux réunis de Bergerac. L'historien Larrey, en le mentionnant, se refuse à raconter les barbaries dont il se rendit coupable.

Puis vient un duc de la Trémoille, Louis-Maurice comte de Laval, frère du prince de Tarente, qui, après avoir suivi la carrière des armes pendant quelques années, non-seulement se convertit au catholicisme, mais entra dans les ordres, et devint

un des persécuteurs les plus acharnés de ceux dont il avait abandonné la foi.

Puis un maréchal de Duras, cousin germain du précédent, neveu, comme lui, du grand Turenne, et qui, ayant, à l'exemple de ce dernier, abjuré la foi de ses pères, se laissa entraîner avec bien d'autres apostats, à souiller sa gloire militaire, en jouant en 1685 le rôle de convertisseur armé à Duras et à Nérac, de telle sorte, rapporte le *Mercur galant*, « qu'il fit connaître si clairement que l'Eglise catholique est la véritable Eglise, que ce fut dans ces contrées une conversion presque générale. »

Nous avons à nommer encore parmi les convertisseurs persécuteurs, un d'Aubigné, petit-fils de Théodore Agrippa, qui montrait dans son gouvernement du Berry, une telle ardeur pour amener des abjurations, que sa sœur, M<sup>me</sup> de Maintenon, se crut appelée à intervenir. Dans un temps où, se laissant aller aux impulsions de son cœur, elle ne croyait pas encore sa conscience intéressée à employer des moyens violents pour obtenir des conversions à tout prix, elle se sentait poussée à le modérer dans son zèle, en en appelant aux souvenirs de leur ancienne profession du protestantisme. Elle lui écrivait à ce sujet : « On m'a porté sur votre compte des plaintes qui ne vous font pas honneur. Vous maltraitez les huguenots, vous en cherchez les moyens, vous en faites naître les occasions. Cela n'est pas d'un homme de qualité. Ayez pitié de gens plus malheureux que coupables ; ils sont dans des erreurs où nous avons été nous-mêmes, et d'où la violence ne nous aurait jamais tirés (1). » Remarquable aveu, condamnant bien haut à l'avance, toute la part prise par cette femme à la désolation de l'Eglise de ses pères.

Mais c'en est assez sans doute sur ces prédicateurs à main armée, dont la liste serait bien longue encore, si nous entreprenions de les énumérer et de raconter les hauts faits par lesquels ils ont voulu confirmer et attester leur apostasie.

(1) *Lettres*, t. I, p. 76.

Comment les nommer tous ? Il y aurait trop de choses tristes à dire sur ces gens qui, foulant aux pieds la gloire la plus pure de leurs ancêtres, ne prenaient point à honte de se constituer les persécuteurs volontaires de cette sainte cause de la liberté de conscience, que leurs pères avaient toujours été prêts à défendre au prix des plus grands sacrifices, en donnant joyeusement pour elle leurs biens, leur sang et leur vie. On ne peut que s'écrier ici :

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé !

JULES CHAVANNES.

(La suite au prochain numéro.)

---

## DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

---

### COPIE DE FRAGMENTS DES REGISTRES

#### DE L'ÉTAT CIVIL DES PROTESTANTS

DÉTRUITS PAR L'INCENDIE DU PALAIS DE JUSTICE DE PARIS,  
EN 1871 (1)

ANNÉE 1604.

fo 36. Vo. parrain m<sup>e</sup> jacques *Audrouet* architecte du roy et.....

fo 36. Vo. françois filz de maistre françois de *Lauberen*, ministre de la parole de Dieu en l'Eglise réformée de paris et damoiselle Judiq de la Rougeraie, nasquit le 16 dudit mois de febvrier. et pnté au bap<sup>me</sup> le XXI par noble homme hilaire Lhoste con<sup>er</sup> du roy et commis au contrôle général des finances et damoiselle Sara de la Rougeraye.

fo 37 Vo et 38. Ro. = David filz de Daniel de Launay con<sup>er</sup> du roy et damoiselle marguerite philipiaux fut pnté au bap<sup>me</sup> le 11 dudit mois (de mai) par noble Sr *Benjamin Aubry* sr du morier et secre-

(1) Voir le *Bulletin* de mai, p. 218.

taire de la chambre du Roy et damoiselle Catherine de Lannay femme de m<sup>r</sup> du Candal con<sup>er</sup> notaire et secrétaire du roy.

fo 38. R<sup>o</sup>. — Isaac filz de pierre Baudry m<sup>d</sup> peignier et de Anne, nasquit *de conjunction illicite et pnté* au baptesme le 23 dud. mois par thomas Pelletier maistre enlumineur et jaquette du bois.

fo 39. V<sup>o</sup>. parrain et marraine m<sup>e</sup> *arnault* con<sup>er</sup> et secretaire des finances et d<sup>elle</sup> Ester *Arnault*.

fo 39. V<sup>o</sup>. fleurance fille de Jehan Bachelier passementier et de Bertrande ferrée née le vii<sup>e</sup> aoust et pntée au bap<sup>me</sup> le xix par jacob *Bunel*, peintre du Roy et damoiselle fleurance *Estienne*, femme de m<sup>re</sup> de *Casabon*.

fo 39. V<sup>o</sup>. hugues filz de pierre martin, *comme affirme* Jehanne Crasseur mère dud. enfant *né de conjunction illicite* le 21 dud. mois et présenté au bap<sup>me</sup> le 22 par hugues felix et Elizabeth omurlen.

fo 39. V<sup>o</sup>. parrain gabriel *polignac* Sr de s<sup>t</sup> germain.

fo 41. R<sup>o</sup>. Jehan fils de Jehan Sibonin rubanier et de marguerite venetz *né de conjunction illicite* le 2 octobre et pnté au bap<sup>me</sup> le 17 par Jehan Roquin rubannier et Jehanne.

fo 41. V<sup>o</sup>. parrain monseigneur le *Duc de Rohan*.

fo 41. V<sup>o</sup> et 42. R<sup>o</sup>. — Le 26 décembre fut pnté au bap<sup>me</sup> par monseigr *de Rosny* ung personnage aagé de 40 ans ou environ ayant esté instruet en erreurs de Mahomet lesquelles il a destestées et abjurées en l'*Eglise réformée de paris recueillie à Ablon*. promis vivre et mourir en la foy et religion chrestienne delaquelle font confession toutes les églises réformées de france et dont il a faict confession en la face de ladicte Eglise de paris audiet lieu d'*Ablon* où il a esté baptisé et luy a esté par ledict Sr de *Rosny* imposé le nom de maximilien.

## ANNÉE 1605.

fo 42. v<sup>o</sup>. parrain et marraine m<sup>r</sup> *anthoine de La foye* ministre de la parole de Dieu et dam<sup>le</sup> Ester *Arnault*.

fo 44. R<sup>o</sup>... pnté au bap<sup>me</sup> par m<sup>r</sup> l'ambassadeur d'angleterre et madame ..... femme de m<sup>r</sup> de *La Noue*.

fo 44. v<sup>o</sup>.... marraine dam<sup>elle</sup> marie magd<sup>ne</sup> femme de m<sup>r</sup> *du maurier*.

fo 45. R<sup>o</sup>.... — parrain françois de *Lomenye* secretaire du cabinet du roy.

fo 46. R<sup>o</sup>. Loys filz de m<sup>e</sup> pierre *du Moulin* ministre de la parole de Dieu en l'église réformée de paris et de marie Colignon né le 25 octobre et pnté au bap<sup>me</sup> le 2 de novembre par monsieur de Monceaux et damoiselle ..... femme de monsr de *Lestoille*.

fo 46. R<sup>o</sup>. marraine dam<sup>elle</sup> marye malepert femme de monsr du Cerceau.

## ANNÉE 1606.

fo 48. v<sup>o</sup>. parrain, m<sup>e</sup> *Isaac Arnault* con<sup>er</sup> du roy en son conseil et intendant de ses finances.

## ANNÉE 1607.

fo 51. r<sup>o</sup>. parrain et marraine monsieur Brunceau et madame de *Chastillon*.

fo 52. v<sup>o</sup>. parrain le 25 mars 1607 m<sup>r</sup> de *Loménye* con<sup>er</sup> du Roy.

fo 54. v<sup>o</sup>. parrain m<sup>r</sup> jaques *Audrouet sr du Cerceau*.

fo 55. R<sup>o</sup>. 4 aoust, deux fils jumeaux baptisés ensemble.

fo 56. V<sup>o</sup>. marraine dell<sup>e</sup> femme de m<sup>r</sup> *du Cerceau*.

## ANNÉE 1608.

fo 58. R<sup>o</sup>. claudé filz de m<sup>e</sup> françois pena *médecin* du roy et damoiselle michelle coupe nasquit et fut baptisé le 26 janvier 1608 par m<sup>r</sup> matelet gentilhomme ordinaire de la chambre du roy et madame de *La trémouille*.

fo 58. V<sup>o</sup>. magdelaine fille de m<sup>e</sup> pierre *Marbault* secrétaire du roy et de dam<sup>elle</sup> Blanche magdelaine née le 17<sup>me</sup> février 1608 et pntée au bap<sup>me</sup> le dud. mois par m<sup>r</sup> *Benjamin Aubry sr du Morrier* conseiller et secrétaire du roy et dam<sup>elle</sup> marye *Marbault* femme de monsr Le Coq con<sup>er</sup> en parlement.

fo 58. V<sup>o</sup>. gédéon filz de gédéon de Sevre du pradel sr de s<sup>t</sup> moutau advocat au conseil privé du roy et de damoiselle abigaïl Baudoin nasquit le vi février 1608 et pnté au baptesme le 20 dudit mois par m<sup>re</sup> *Guy pape sr de s<sup>t</sup> ouban* et dam<sup>elle</sup> femme de m<sup>re</sup> *charles de crox depputé général des églises de france*.

fo 59. R<sup>o</sup>. — Le 3<sup>e</sup> de mars 1608 nasquirent ung filz et une fille à françois fontayne, secrétaire de la maison et couronne de navarre et dam<sup>elle</sup> françoise bonnier et ont esté présentez au bap<sup>me</sup> le 15<sup>e</sup> du-

dict mois, le filz par m<sup>r</sup> du *Couldroy* conseiller en parlement et damoiselle judicq de courcelles femme de m<sup>r</sup> de Lozeray lequel ilz ont nommé Andronique, et la fille par Isaac poupart con<sup>er</sup> et secrétaire de feu madame sœur du Roy et dam<sup>elle</sup> marye collignon femme de m<sup>r</sup> du *Moulin* m. du s<sup>r</sup> E. laquelle a esté nommée Loyse.

fo 59. V<sup>o</sup>. — marraine marg<sup>te</sup> Bahuche femme de m<sup>r</sup> *Bunel* peintre du roy.

fo 61. V<sup>o</sup>... femme de m<sup>r</sup> *Bunel* peintre du roy.

fo 62. R<sup>o</sup>. — Cirus filz de Daniel de *massy* s<sup>r</sup> de *Rubigny* et de dam<sup>le</sup> magdelaine Pinot né le 28 de juin et p<sup>nté</sup> au bap<sup>me</sup> le d<sup>u</sup>dict mois par m<sup>re</sup> Cirus de *Béthune* et damoiselle *Anne de Rohan*.

fo 63. R<sup>o</sup>. — parrain et marraine m<sup>re</sup> *Samuel Durant* ministre de la parolle de Dieu et madame de *Beringhen*.

fo 63. R<sup>o</sup>. — pierre filz de m<sup>re</sup> macé Estiennebin *principal du collège de s<sup>te</sup> marthe à poitiers* et de marye le pelletier nasquit le 17<sup>e</sup> et p<sup>nté</sup> au bap<sup>me</sup> le 4<sup>e</sup> de septembre par m<sup>re</sup> pierre Mogin con<sup>er</sup> du roy et dam<sup>le</sup> Jehanne Leroux fille de feu m<sup>re</sup> olivier Le Roux vivant trés<sup>er</sup> de feu madame la Duchesse de *Bouillon*.

fo 65. R<sup>o</sup>. — Benjamin filz de Guillaume Verdier et de Jehanne le Vieux né le 18<sup>e</sup> jr d'octobre et p<sup>nté</sup> au bap<sup>me</sup> le n<sup>e</sup> de décembre par noble homme Benjamin de Valloys s<sup>r</sup> de Vilette et dame marguerite de *pequigni comtesse de Colligny et dame de chastillon*.

Ici finit ce 1<sup>er</sup> registre sans aucune signature pour le clore; il est suivi d'une table alphabétique des noms.

---

## SECOND REGISTRE

relié en parchemin, format in-4<sup>o</sup> contenant 74 folios et de plus, sur cinq feuilles une table alphabétique des noms. — il va de 1609 à 1615 y compris.

Il est ainsi intitulé sur le 1<sup>er</sup> folio :

Regre des Baptistaires et noms des enfans baptizez en l'église reformée de paris recueillie par permission du Roy à Charanton s<sup>t</sup> maurice lez paris.

année mil vi<sup>e</sup> neuf.

## ANNÉE 1609.

fo 2. — du XI janvier 1609. — Zacharie filz de paul forez et de sacer herault nasquit le sept<sup>bre</sup> dudict mois et dict jour fut pñté au baptesme par Zacharie herault et Ester herault *flamands*.

du XVIII<sup>e</sup> dud. mois.

fo 2. Barthélemy filz de Jehan de La Croix, *archer des gardes du corps* du roy et de marie cassonne nasquit le XIII dud. mois ce d. jour fut pñté au baptesme par Barthélemy commy et Elizabeth Brosse.

Item Ysaac filz de nicolas Daussy et d'anne Laurent nasquit le XIII dud. moys. led. jour fut pñté au baptesme par Ysaac d'alle-maigne *m<sup>e</sup> Chirurgien* à paris et Ysabeau Leclere.

du XXII dud. mois.

marie fille de mons<sup>r</sup> françois no<sup>r</sup>e s de ced. jour fut pñtée au baptesme par mons<sup>r</sup> Richebourg et madam<sup>e</sup> du pradel.

.....

du XXII febvrier aud. an.

Moïse filz de Jehan Guerin *m<sup>e</sup> menuisier* nasquit le dernier jour de janvier. Led. jour fut pñté au baptesme par *m<sup>r</sup> moïse Carré docteur en médecine* s de magdelaine Joly femme de monsieur Marchant *m<sup>e</sup> orfaivre*.

fo 3.

Du XXII dud. mois.

..... fille de Jehan Maurice et de marie maurice nasquit le XVII dud. mois led. jour fut pñtée au baptesme par le *m<sup>r</sup> d'hostel de madame de la trincaille* et madame du fresnay.

Item Leonard filz de Léonard Gilbert et de Judith hoppy nasquit le XXVI janvier. Ced. jour fut pñté au baptesme par *m<sup>r</sup> auguste gal-land ad<sup>at</sup> au parlement* et dam<sup>e</sup> marie Berge fille de monsieur Lebas *con<sup>er</sup> en lad. cour*.

du XV jour de mars.

marie fille de *m<sup>r</sup> claude Ozanne* et de Sara de Cenanne nasquit le huit<sup>me</sup> dudit mois. Ced. jour fut présentée au baptesme par



m<sup>e</sup> charles de La Louette *avocat en parlement* et marie Ozanne femme de nicolas gaultier *proposant en l'église de Sedan.*

du xxii dud. mois.

Judith fille de m<sup>r</sup> Jehan pallot con<sup>er</sup> et sec<sup>re</sup> du roy et de dam<sup>elle</sup> Loise de hurault nasquit le xi dud. mois. Ced. jour fut p̄ntée au baptesme par m<sup>r</sup> Daniel pallot et damoiselle Judith de hurault.

fo 6. v<sup>o</sup>. — Elisabeth fille de pierre *Marbault* et de Blanche magdelaine sa femme naquit le 15<sup>e</sup> jour d'avril mil six cent neuf et fut p̄ntée au bapt<sup>me</sup> le 19 dud. mois par m<sup>e</sup> de Launay *trésorier-général de france* à tours et madame de *villarnoul, marte de Mornay.*

ibid. Lydie fille de Richard faulcou et de genevievre parissot née le xxv jour *de may* 1609 et fut p̄ntée au baptesme le vi<sup>e</sup> de juing par noble homme Adrian de Lozeray sr de Rochefort et damoiselle marie Le Jays femme de m<sup>e</sup> tardif, *avocat au parlement.*

fo 8. v<sup>o</sup>. — pierre fils de nicolas pintorie m<sup>e</sup> brodeur et de P. La Roche, né le xxviii d'octobre et p̄nté au baptesme le 1<sup>er</sup> jour de novembre par m<sup>r</sup> *pierre du Moulin l'un des pasteurs de l'Eglise de paris* et damoiselle susanne *du moulin* femme de m<sup>e</sup> Le Vasseur v.. de m<sup>r</sup> de *Bouillon.*

fo 8. — pierre filz de noble paul Le Goux con<sup>er</sup> notre et sec<sup>re</sup> de la maison et couronne de france et de navarre et de damoiselle marie coignart né le     octobre et p̄nté au baptesme le 1<sup>er</sup> jour de novembre par noble pro<sup>r</sup> *marbaut* con<sup>er</sup> notre et sec<sup>re</sup> de Sa majesté et damoiselle marie magdelaine femme de mons<sup>r</sup> *du mauricr.*

fo 8. — pierre fils de m<sup>e</sup> Simon Richar con<sup>er</sup> du roy et général de la *court des monnoyes* et de magd<sup>ne</sup> hucher né le     décembre et p̄nté au baptesme le xx<sup>e</sup> dud. mois par m<sup>e</sup> *pierre du moulin ministre de la parole de Dieu en l'Eglise de paris* et damoiselle marie Laqueux femme de mons<sup>r</sup> l'Escuyer.

fo 8. — Samuel filz de m<sup>e</sup> Lecointe, *avocat au parlement* et de damoiselle Rachel de La Rougeraye né le iii décembre et p̄nté au baptesme le vi dud. mois par m<sup>e</sup> *Samuel Durant ministre de la parole de Dieu en l'église réformée de paris* et damoiselle ...../ .

fo 8 — Isaac filz de m<sup>e</sup> herault adv<sup>t</sup> en p<sup>t</sup> et de d<sup>e</sup> Suzanne Léger né le iii décembre 1609 et baptisé le Dimanche suivant ayant été présenté par m<sup>e</sup> *casaubon* et m<sup>me</sup> Ache.

## f° 9. — ANNÉE 1610.

f° 10. henry fils d'adrian de Lozeray sr de Rochefort sur la charente et de dame Judith de pourcelles né le xxvii febvrier,.... par *monseigneur henry Duc de Rohan pair de france* et damoiselle *henriette de Rohan*.

f° 11. marie fille de Jaques de Corard marchand et de pierronne targer né le x<sup>e</sup> de may et présenté au baptesme le xx<sup>e</sup> dud. mois par m<sup>r</sup> *Samuel Durant ministre de la parole de Dieu* et dam<sup>le</sup> marie Rochart vefve de feu m<sup>r</sup> de Croissi.

f° 12. v<sup>o</sup>. — ..... parrain *Samuel Durant ministre de la parole de Dieu*.

f° 12. v<sup>o</sup>. Henry fils de *Monseigneur maximilien de Béthune Duc de Sally* et de dame anne de Cochefflet fut né le ... de .... et pnté au baptesme le premier jour d'aoust par *monseigneur de La tour Duc de Bonillon et mareschal de france* et madame de *La trimouille, Duchesse de Thouart*.

f° 13. R<sup>o</sup>. Maximilian fils de Jehan de Beaugrand sec<sup>e</sup> de la chambre et *escrivain du Roy*, né le xxiii<sup>e</sup> d'aoust et présenté au baptesme le xxix dud. mois par monsieur *maximilien de Béthune, marquis de Rosny* et madame françoise de *Cresquy* femme dud. sieur.

f° 16. R<sup>o</sup>. — ANNÉE 1611.

f° 16. R<sup>o</sup>. Gaspard fils de Claude Loyson et de Paule Salle nasquit le viii janv<sup>r</sup> et présenté au baptesme le 10<sup>e</sup> par m<sup>r</sup> Cattier pour et au nom de messire *gaspard de Coligny, sr de Chastillon* et de damoiselle de *Cerisy*.

f° 17. v<sup>o</sup>. marie fille de m<sup>r</sup> de pas de nets et de dam<sup>elle</sup> Caterine Le Conte fut présentée au baptesme le iii<sup>e</sup> juin par mons<sup>r</sup> *du maurier* not<sup>e</sup> et secretaire du roy et dam<sup>le</sup> marie *marbaut* femme de m<sup>r</sup> le coq c<sup>er</sup> en parl<sup>t</sup>.

f° 18. R<sup>o</sup>. — thomas fils de Daniel Barguette tailleur d'habits et de Elisabeth paly, né le iii<sup>e</sup> aoust et fut pnté au baptesme le vii par messire thomas Edmond *ambassadeur pour le roy d'angleterre* et dame *Louyse de Colligny princesse douairière d'Orange*.

f° 18. R<sup>o</sup>. — Le mesme jour vii d'aoust fut baptisé théodore Dermits natif de Satiledugue en turquie aagé de vingt huit ans ou en-

viron pendant lequel temps il a vescu en l'erreur exécrable des *mahométans* dont il a fait ce jourd'huy en face de l'église abjuration, protesté de vivre et mourir en la vraye religion chrestienne selon la reformation des Eglises de france dont il a fait confession publique et a reçu le s<sup>t</sup> baptesme et luy a esté imposé le nom théodore par adrian nuit et christoffe negele *allemands*.

fo 18. Ro. — Jacob filz de m<sup>r</sup> george Barguenon secre de monseigneur le prince de Condé et de damoiselle théodore *Hottman* né le xi<sup>e</sup> juillet et pnté au baptesme le xxxi<sup>e</sup> dud. mois par noble jacob Aujorant s<sup>r</sup> de Juilly et damoiselle Susanne *Hottman*.

fo 18. vo on voit la signature *Durant*.

ibid. Sont après mentionnés trois baptesmes desquels il est dit : « ces trois baptesmes faits par un *ministre estranger* qui a fait le « presche au lieu de monsieur *Mestrezat*.

fo 20. Ro. (encore année 1611) il est dit au bas de ce folio : « Ces « susdits baptesmes ont esté administrez par messieurs de *Montigny* et du *Moulin*, ministres de la parole de Dieu. »

fo 20. Vo. — Le 25<sup>e</sup> jour de septembre mil six cent et onze a esté par monsieur *Durant*, *ministre de la parole de Dieu* baptisé, après l'exhortation, charles fils de treys tapissier et de Ester Hecherut, nasquit le xx<sup>e</sup> dud. mois, présenté au baptesme par paul frecour aussi tapissier et peronne pape, tous *flamands* de nation.

fo 20. Vo. plusieurs baptesmes.

philippes fils de pierre Cœlia et de Jehanne né le 27 sept<sup>bre</sup> et présenté au baptesme le xxix par philippe *Durant* m<sup>e</sup> escrivain et Elizabeth chilpault, et ces baptesmes administrez par m<sup>e</sup> *Durant* qui a fait l'exhortation led. jour xxix 1611.

Signé de *Montigny*.

fo 20. Vo. Suivent 2 baptesmes avec cette mention :  
« baptesés par mons<sup>r</sup> de *montigny* qui a fait l'exhortation.

(signé) du *Moulin*

fo 21. ro. deux baptêmes et signature du *Moulin*.

id. quatre baptêmes et signature *Durant*.

fo 21. Vo. deux signatures *Durant* et de *Montigny*.

fo 22. ro. henry fils de nicolas moilon, peintre, et de marie gil-

bert né le 13 novembre et présenté au baptesme le 20 dud. mois par thomas Brouard *argentier* de madame *la princesse d'Orange* et la femme de mons<sup>r</sup> froment apoticaire de m<sup>r</sup> de *Bouillon*.

tous baptisez par m<sup>r</sup> *Durant pasteur*

(signé) *de montigny.*

fo 22. Vo. signature *du moulin*

fo 23 Ro. signature *du moulin*

fo 23. Vo. — ANNÉE 1612.

Signatures *Durant* et *Du Moulin*.

fo 24. Ro. sig<sup>r</sup> *Durant* et au vo *Durant*

fo 25. Ro. Catherine fille de Didier henrion et de Jehanne Vilain née le xviii may pntée au baptesme le xxv par mons<sup>r</sup> *du maurier* et made<sup>e</sup> *marbaut*.

Signature *De Montigny.*

fo 25. Vo. Signatures de *Montigny, du Moulin.*

fo 26. Ro. charlotte fille de m<sup>re</sup> Vrye Millet et dam<sup>e</sup> Jehanne Lestrieux née le xix avril pntée au baptesme le xxv par m<sup>re</sup> *charles de Nonpar de Caumont* et dame *charlotte de Laroche foucaut.*

(signé) *du Moulin.*

fo 26. vo. signature *de montigny.*

fo 27 ro. signature de *montigny.*

fo 27. vo. signature *Durant.*

fo 28 Ro. signature *Durant.*

fo 28. vo. sig<sup>res</sup> *Durant* et de *Montigny.*

fo 29. Ro. sig<sup>res</sup> *De Montigny, du Moulin, Durant.*

fo 29. Vo sig<sup>r</sup> *Du Moulin.*

fo 31. — Elisabeth fille de paul fresne et de Sara Enault né le XIII jour de septembre 1612 et fut pntée au baptesme le mesme jour par L... le pape et Lydie Enault, baptisée par monsieur *massin, ministre de l'église de Sesanne en Brie* ayant fait le presche au lieu de mons<sup>r</sup> *de montigny.*

fo 31. Ro. marguerite fille de jaques de Monceaux et de marie fournier née le m<sup>e</sup> décembre 1612 et fut pntée au baptesme le ix par *Benjamin aubry sr du maurier* et mademoiselle de Launay.

fo 34. R<sup>o</sup>. Daniel filz de *Benjamin aubry sr du maurier* et de dam<sup>le</sup> marie magdeleine né le ix décembre et fut présenté au baptesme le XIII par m<sup>e</sup> Isaac du Caudal et damoiselle Blanche Magdeleine.

## fo 35. — ANNÉE 1613.

Sign<sup>res</sup> *Dumoulin — Durant, de Montigny*

fo 36. sig<sup>res</sup> *Dumoulin, Durant, de Montigny*

fo 37 Louise fille de charles couchin Voysin sr des Landes et de damoiselle marie de Bruneau née le XIII<sup>e</sup> febvrier 1613 et fut pñté au baptesme le XXIII<sup>e</sup> par monsieur des marets et *madame la princesse d'Orange*.

sign<sup>res</sup> *Durant, du Moulin.*

fo 38. sig<sup>res</sup> *Durant, de montigny, du moulin*

fo 39. r<sup>o</sup>. ... pñté au baptesme par m<sup>e</sup> *Briole* ministre de la parole de Dieu en l'église de houdan et dame anne peteau femme de m<sup>e</sup> Briot graveur général des monnoies de france.

sig<sup>res</sup> *Durant Du moulin de montigny*

fo 40. parrain et marraine m<sup>e</sup> tardif avocat au parl<sup>t</sup> et *madame de chastillon*.

fo 43. R<sup>o</sup>. = Robert Vander, homme aagé de 27 ans ou environ et Josse Vander son frère aagé de 26 ans, tous deux charpentiers de leur mestier, natifs de la ville de harlem en hollande et enfans de Josse Vander vivant aussi charpentier, et de françoise boldeuz, iceux Robert et Josse son frère ayant esté instruits et vescu jusqu'à maintenant en l'erreur et opinion des anabaptistes, et Dieu leur ayant fait cognoistre par sa parole la meschanceté et perversité de ceste secte et de leur doctrine et par mesme moyen la vraye et pure vérité de la religion preschée et enseignée aux églises réformées de france de laquelle ils ont fait profession publique à la face de l'église de paris recueillie à charenton et protesté de vivre et mourir en ceste sainte résolution abjurans et renonçans à ceste doctrine erronée laquelle ilz ont suivie par cy devant comme aussi à toute autre hérésie et doctrine contraire à la parole de Dieu, après ceste protestation et confession publique de leur foy et créance chrestienne contenues au symbole des apostres, ont esté à leur requeste receuz en l'Eglise et leur a esté conféré le s<sup>t</sup> sacrement de baptesme, et l'ainé pñté par monsieur de *Beringhene* premier valet de chambre du roy a esté

nommé Robert et l'autre pnté par me hinter marchant lapidaire a esté nommé Josse, baptisez par monsieur du Moulin le XVIII<sup>e</sup> d'aoust 1613.

*Du Moulin.*

f<sup>o</sup> 46. R<sup>o</sup>. Louise henry fille de me Rene Coustart et de Louise hubert née le jour d'octobre 1613 et pntée au baptesme le 1<sup>er</sup> de novembre par monsieur *de Chastillon* et madame *La princesse d'Orange*, baptisez par monsieur *du moulin*.

f<sup>o</sup> 48. — ANNÉE 1614.

f<sup>o</sup> 50. v<sup>o</sup>. — marraine madame de *Chastillon*

f<sup>o</sup> 53. R<sup>o</sup>. Jaques fils de me Isaac du Caudal coner et secrétaire du roy et de damoiselle catherine de Launay né le dernier jour de may 1614 et pnté au baptesme le 1<sup>er</sup> de juin par Jaques *de Joncourt s<sup>r</sup> de Rouvray député gnāl des Eglises* et damoiselle Roberte Mougue vefve de feu m<sup>r</sup> *du Chesne* ministre de la parole de Dieu.

f<sup>o</sup> 55. v<sup>o</sup>. parrain *Audrouet du Cerceau*.

f<sup>o</sup> 57. v<sup>o</sup>. = Le 15<sup>e</sup> jour d'aoust 1614 furent pntez au baptesme deux enfans gemeaux le père desquels s'appelle Claude perot et la mère marie gassot, lesquels nasquirent le 27 juillet dernier. La fille qui est l'aisnée a esté nommée Susanne par Estienne gouffe et anne tifaïne, le fils a esté nommé abraham par paulin Lobare et charlotte de Lahue, tous de villiers-lebel.

f<sup>o</sup> 58 R. — plusieurs baptesmes après lesquels signature de *Mestrezat*.

f<sup>o</sup> 58. v<sup>o</sup>. Louise fille de Jaques de Monceaux secretaire de la chambre du roy et de dame marie fournier née le 16 septembre 1614 et pntée le 21<sup>e</sup> dud. mois par Jehan Baptiste gillot aussi secretaire de la chambre du roy et de son artillerye et dam<sup>e</sup>le Rachel de s<sup>t</sup> aubin pour et au lieu de damoiselle *Louise de Béthune* fille de monseigneur le Due de sully.

(signé Durant)

f<sup>o</sup> 59. R<sup>o</sup>. = paul, cy devant nommé abraham Mahomet, homme aagé de vingt huit ans ou environ natif de termissen en Barbarie, a dès sa jeunesse esté instruit et a vécu jusqu'à présent en l'erreur abominable de Mahomet dont il a regret et desplaisir et en a fait ce

jourd'hui abjuration en la face de l'église réformée de paris recueillie à charenton, a protesté de vouloir vivre et mourir en la vraye doctrine chrestienne comme elle est enseignée aux Eglises réformées de ce royaume, et dont il a fait en présence de ladite église publique confession de sa foy et croyance chrestienne; à cause de quoy il a esté reçu au s<sup>t</sup> sacrement de baptesme auquel il a esté présenté par m<sup>e</sup> Eustache Sallut ancien de ceste Eglise, lequel luy a imposé nom paul le XXI<sup>me</sup> de septembre 1614.

(signé *Mestrezat*.)

fo 59. Vo. marie fille de m<sup>e</sup> chapuzeau baptisée par m<sup>r</sup> de *Laune preschant* au lieu de m<sup>r</sup> *Durant*

fo 59. vo. maximilian de Cuotilz fils de Christophle Cuotilz sieur de grainoillier et de dam<sup>e</sup> marque de thoigni ses père et mère pnté par messire *Maximilian de Béthune marquis de Rosny* grand-maistre de l'artillerie et mad<sup>e</sup> *Anne de Rohan* le jeudi 9<sup>e</sup> octobre 1614.

(signé *Durand*.)

fo 61. R<sup>o</sup>. baptisé par m<sup>r</sup> *Durant* au catéchisme le 2 dud. mois et an.

fo 61. R<sup>o</sup>. autre baptisé par m<sup>r</sup> de *La Lageois* au lieu de m<sup>r</sup> *Mestrezat*.

fo 61. R. autre par m<sup>r</sup> de *La Lageois* au lieu de m<sup>r</sup> *mestrezat*.

(signé *mestrezat*.)

fo 61. Vo. Charlotte fille de m<sup>e</sup> René Constant et de Loyse hubert pntée le 9<sup>e</sup> novembre 1614 par mons<sup>r</sup> *Laugraut* ambassadeur de mess<sup>rs</sup> les Estats des pais-Bas et par madamoyselle *de la trimouille* par m<sup>r</sup> de montigny.

(signé de *montigny*.)

fo 62. Vo. — Daniel fils d'Estienne chaisneau faiseur de tallons de bois demeurant rue du jardin rompu pnté par Daniel Rochefort cuisinier de mad<sup>e</sup> *de La trimouille* et Esther meusnier demeurant chez lad. dame le 28 dud. mois de décembre 1614.

fo 62. vo. — ANNÉE 1615.

fo 64. R<sup>o</sup>. — Jean fils de Jacques Conrard bourgeois de paris a esté baptisé chez m<sup>r</sup> l'ambassadeur d'angleterre par m<sup>r</sup> de *la Lageois*

pasteur le 25 feber nasquit le 21 dud. mois p̄tē par le cap<sup>ne</sup> Laplanche et par mad<sup>elle</sup> suzanne malapert veufve de m<sup>r</sup> Louis de Labisbade en son vivant bourgeois de midellbourg en *Zeellande*, l'an 1613.

fo 64. v<sup>o</sup>. — le 14 de febvrier 1615 *Maximilian françois de Béthune* filz de *Maximilian de Béthune* marquis de Rosny grand maistre de l'artillerie de france et de dame françoise de *Créqui* a esté présenté pour recevoir le sacrement du baptesme par Jean *du puy* sieur de *Montbrun* et *charlotte de Nassau* dame de *La trimouille*.

fo 65. R<sup>o</sup>. — Estienne filz de Daniel Joieux né le 12 mars 1615 et p̄tē le 15 par claudé michel *ancien de l'église de paris* et par une des filles de chambre de mad<sup>e</sup> de *Rohan*.

fo 65. R<sup>o</sup>. — Anne fille de claudé picard et de marguerite gode-lun née le 6 mars 1615 et p̄tée le 22 dud. mois et an par m<sup>r</sup> *Durant* pasteur de cette *Eglise* et par madamoyselle *anne de Rohan*.

fo 65. v<sup>o</sup>. parrain m<sup>r</sup> claudé michel *ancien de l'Eglise*.

fo 66. v<sup>o</sup>. marraine et parrain. — claudé herouard conseiller du Roy et trésorier g<sup>al</sup> de france et dam<sup>elle</sup> *charlotte de La Rochefoucault*.

fo 73. V<sup>o</sup>. — maurice filz de messire charles de Réchinvoisin chever sieur des loges et de dame marie de Bruneau présenté par messire Gédéon de Bodtselles et Aspecham baron de *Lauguerac* ambassadr<sup>r</sup> *ordinaire* en france pour messieurs les Estats et par dam<sup>le</sup> *Loyse de Clermont d'amboise* le 20 décembre 1613.

(fin de ce registre)

### TROISIÈME REGISTRE.

Un vol. petit in-folio relié en parchemin, de 57 feuillets, plus une table alphabétique.

il ne porte d'autre titre que celui qui est sur sa couverture :

« Baptêmes faits au temple de charenton pendant les années 1616, « 1617, 1618, 1619 et jusqu'au 23 février 1620.

fo 2. — ANNÉE 1616.

fo 6. V<sup>o</sup>. — charlotte fille de philippe de Meufolle secrétaire de mad<sup>e</sup> la Duchesse de *la trimouille* et dame Vaustel nasquit le



24 juin 1616 et fut pntée le 17 juillet par monsieur le Duc de *La trimouille et de thouars* et dam<sup>le</sup> *Louyse de Clermont*.

(sig. *mestrezat*.)

fo 9. R<sup>o</sup>. parrain et marraine. — noble m<sup>r</sup> Edmond *ambassadeur du roy de la grande Bretagne* et dam<sup>le</sup> *henriette de Rohan*.

(signé *mestrezat*.)

fo XI. — ANNÉE 1617.

fo 12. — .... fille de pierre Jouard et de Radegonde de Cily nasquit le 18 février 1617 et fut pntée le 26 par joseph Ballarcher et thomasse Diroit.

(on lit en marge) :

par arrest donné en parlement en la chambre de l'Edit le 22 avril 1617 a esté ordonné que le présent registre seroit réformé, et mis ces mots : *filie prétendue naturelle* dud. Jouard.

fo 13. r<sup>o</sup>. — parrain et marraine : M<sup>r</sup> Desmaretz et madame la marquise *de Rosny*.

fo 13 r<sup>o</sup>. parrain et marraine m<sup>r</sup> Loys Arnault et mad<sup>elle</sup> *Anne de Rohan*.

fo 13. V<sup>o</sup>. Amaulry jeune homme de l'aage d'environ 18 à 19 ans du païs de l'amérique de la couste dite tapouy après avoir esté instruit en la religion réformée chrestienne, et d'icelle faire confession publique devant l'assemblée, fut pnté au baptesme par mons<sup>r</sup> et madame les marquis et marquise de La Moussaje ses maistre et maistresse qui luy ont donné le nom d'amaulry.

(signé *Mestrezat*.)

fo 13. V<sup>o</sup>. parrain et marraine m<sup>r</sup> de montglat et mad<sup>e</sup> la marquise *de Rosny*.

fo 15 Samuel fils de Laurent Oubert et de marie du Viniet nasquit le 20 mai 1617 et fut pnté le 21 par m<sup>r</sup> guillaume halle coner et secrétaire de feu mad<sup>e</sup> la *Duchesse de Bar* et catherine Le Bon fille demeurante avec mad<sup>e</sup> *de Rohan*.

fo 16. v<sup>o</sup>. — parrain et marraine : Christophle Justel, conseiller et secrétaire de mons<sup>r</sup> le Duc *de Bouillon* et damoiselle anne de

Brosse fille de *Salomon de Brosse* architecte et intendant des bâtimens du roy et de la royne mère.

fo 17. Vo. — Le mercredy 16 aoust 1617 nasquit le fils de Jacques de Laiger conseiller et secrétaire du Roy et de marguerite de Nesty, ses père et mère, présenté au baptesme le Dimanche 26 aoust par monsieur gilles de *Meaupou* conseiller du Roy en son conseil d'Estat, intendant et controlleur général de ses finances et dame *Charlotte de Nassau* princesse en Orange, Duchesse de *La trimouille*, et a esté nommé Jehan.

fo 18. Vo. — Le vendredy 22<sup>e</sup> jour de septembre 1617 gaspard masclarry filz de gaspard masclarry conseiller et secrétaire du roy et de anne Deschamps sa femme nay à paris le 8 dud. mois a esté pnté pour recevoir le sacrement du baptesme par pierre masclarry gentilhomme ordinaire de la chambre du roy et dame anne stample femme de mons<sup>r</sup> jacques Deschamps secrétaire de la chambre du Roy et receveur des tailles en l'élection de chasteaudun parrain et marraine. Et a esté baptisé à *paris* par monsieur *mermet* ministre du s<sup>t</sup> Evangile en *l'Eglise recueillie en la maison de monsieur le Duc de Rohan*.

fo 19. Ro. — le 1<sup>er</sup> jour d'octobre 1617 Elie Vaudorneu fils de J. Vaudorneu et de Jeanne le martir sa femme a esté présenté pour recevoir le sacrement de baptesme par le s<sup>r</sup> Elie Uriac et dame Jehanne Vaudorbrac femme de gaspard Vauderbrac et baptisé à *Charenton* par m<sup>r</sup> *Capel s<sup>r</sup> du tilloy pasteur de l'église de sédan*.

ibid. fo 19 Ro. deux autres baptêmes faits par *le s<sup>r</sup> du tilloy*.

fo 19. Vo. — 2 baptesmes par m<sup>r</sup> *Mestrezat* l'un des pasteurs de l'église réformée de paris.

fo 19. Vo. le 18 octobre 1617..... baptisé à charenton par m<sup>r</sup> *mermet* pasteur de *l'église recueillie en la maison de m<sup>r</sup> le Duc de Rohan*.

ibid. fo 19. vo. — le même jour autre baptême fait par m<sup>r</sup> *marmez*.

le 12 (ibid.) baptême par m<sup>r</sup> *mestrezat*.

fo 20. Ro. = Jehanne de Berry fille de macé de Berry et Anne Lejeune a esté présentée au s<sup>t</sup> baptesme en *l'église réformée de Charenton le Dimanche après midy, yssue du catéchisme*, 13 octobre 1617 par m<sup>e</sup> pierre costé demurant rue de Beaubourg au cul de sac et catherine de france demurant rue s<sup>t</sup> martin à la croix de fer, parrain et marraine.

*mestrezat.*

ibid... baptisé par m<sup>r</sup> de *montigny*.

ibid. id. par m<sup>r</sup> *Du moulin*

fo. v<sup>o</sup>. — baptisé par m<sup>r</sup> *Durant* le 29 octobre 1617

fo 21. r<sup>o</sup>. baptesme par m<sup>r</sup> *mermet* ministre de m<sup>r</sup> de Rohan  
(12 novembre 1617)

fo 21. r<sup>o</sup>. — Du mesme jour (12 novembre 1617) l'enfant de Daniel Anay maistre masson à paris et de jacqueline Lefeu fust présenté au s<sup>t</sup> baptesme par mons<sup>r</sup> le *Duc de Rohan* et damoysselle henriette sa sœur et fust nommée henriette. aussy par m<sup>r</sup> *mermet*.

ibid. fo 21 r<sup>o</sup>. baptême par m<sup>r</sup> *Dumoulin*

fo 22. r<sup>o</sup>. — Du Dimanche 3 décembre 1617 le fils de *Jehan Drelincourt* et de catherine crau fust présenté au s<sup>t</sup> baptesme par *Charles Drelincourt* et damoysselle charlotte Baudoin et a esté nommé charles. baptizé par mons<sup>r</sup> *Durant*.

fo 22. r<sup>o</sup>. ... présenté au baptesme le *Dimanche* 8 décembre 1617, à l'issue du catéchisme lors faict par maistre *pierre du moulin pasteur*.

fo 22. v<sup>o</sup>. — baptême fait par le ministre de *chateaudun*

ibid... fo 23 autres baptesmes faits par le même ministre.

fo 23. r<sup>o</sup>. — baptême par m<sup>r</sup> *mestrezat*

fo 23. r<sup>o</sup>. Le jour de Noël 23 décembre 1617 nasquit..... baptisé par mons<sup>r</sup> *Rambour*

= autre baptême par mons<sup>r</sup> *Rambour*

fo 23. r<sup>o</sup>. du jeudi 27 décembre.. autre... baptisé par mons<sup>r</sup> *Rambour*, ministre de m<sup>r</sup> de *Bouillon*

fo 23. v<sup>o</sup>. — baptisé par le ministre de *chasteaudun*.

fo 23. v<sup>o</sup>. — ANNÉE 1618.

fo 23. v<sup>o</sup>. Du dimanche 7<sup>e</sup> janvier 1618 la fille de Jehan de Luna et de marguerite Rouchau fut présentée pour recevoir le s<sup>t</sup> sacrement de baptesme par m<sup>r</sup> le c<sup>te</sup> d'Orval et madamoiselle Anne de *Rohan*. Elle nasquit le 1<sup>er</sup> jour de janvier et fut nommée Anne. baptizée par m<sup>r</sup> *Durant*.

fo 24. R.... baptesme par mons<sup>r</sup> *mermet*, (à charenton) ministre ordinaire de mons<sup>r</sup> de *Rohan* (14 janvier 1618).

autres bapt. par m<sup>r</sup> *mermet*.

autres par m<sup>r</sup> *mestrezat*.

fo 24. r<sup>o</sup>. — Du jeudi 28 janvier 1618 le filz de Robert de La

louette escuyer sieur de Vauloy advocat en parlement et de damoy-selle flourence de Guillon sa femme a esté présenté au s<sup>t</sup> baptesme par monsr *gaspard comte de Colligny, seigneur de chastillon* et dame anne de Polignac *sa femme* et a esté nommé gaspard. baptisé par m<sup>r</sup> *mestrezat*.

baptesmes par mm. *Dumoulin et Durand*.

---

CORRESPONDANCE

DE

MARIE DE LA TOUR

DUCHESSÉ DE LA TRÉMOILLE

AVEC LE MINISTRE ALEXANDRE MORUS

PENDANT LE SÉJOUR DE CE DERNIER EN ANGLETERRE, DE JANVIER

A JUIN 1662 (1)

*Madame la duchesse de la Trémoille à Morus.*

16 avril 1662.

Vous n'auriez point été, Monsieur, sans recevoir de mes lettres si je n'avois été empêchée de vous écrire par un grand mal de tête qui m'en défendoit l'usage; j'en suis un peu mieux, mais non si bien que je puisse vous entretenir aussi longtemps que je le devois. Il est vrai que j'ai perdu sans regret quelques ordinaires, pour ce que j'eusse été marrie que mes lettres eussent été les premières a vous apprendre la fâcheuse disgrâce de M. de Lorme. Chacun dit qu'il n'a rien à craindre, mais que n'ayant pas répondu à ce que l'on attendoit de lui contre une personne qu'il avoit sujet de vouloir perdre, on s'est résolu à ce qui s'est fait; et ainsi je trouve que ses amis sont plus à plaindre que lui, et entre eux et vous et moi en savons bien que dire. Il est vrai que pour vous ce facheux rencontre ne

(1) Voir le *Bulletin* de mars et mai derniers, p. 136, 226.

pouvoit arriver plus mal à propos, car il étoit au plus fort de votre affaire et y agissoit avec tant d'affection et tant de jugement qu'il y avoit à espérer que Dieu y béniroit ses soins et son entreprise. Le bonhomme M. de Conrart (1) continue à y travailler sur la même piste. Présentement il n'a pour but que d'empêcher qu'on ne fasse aucune démarche qui puisse faire tort au dessein et de vous et de vos amis ; et si cela se peut faire et que le synode se passe sans rien dire, il y a espérance que Dieu fera le reste. J'en entretins encore hier M. de Ruvigny (2), qui me parut être dans ce même sentiment, et je le fais glisser le plus que je puis dans l'esprit de tous ceux qui je crois peuvent servir à notre dessein, lequel je ne doute point que Dieu ne bénisse si vous vous fortifiez de plus en plus dans votre bonne et sainte résolution. Vous ne sauriez croire, Monsieur, la joie que j'ai ressentie de la manière dont vous avez reçu ma lettre du 15 ; car après cela je ne puis pas douter que vous ne soyez fermement persuadé de la sincérité des sentiments que j'ai pour vous. Ce qui me reste à souhaiter, c'est qu'ils ne vous soient pas inutiles. Mais après vous avoir dit le préjudice que vous apporte la détention de M. de Lorine, il faut que je vous die un mot de celui que j'en reçois. Nous sommes ici en quelque proposition de mariage d'un prince de la maison de Saxe avec ma fille (3), et dans cette négociation personne n'y pouvoit plus contribuer que lui, et malheureusement pour moi dans cette conjoncture il vient à me manquer. Jugez donc, Monsieur, si j'ai raison de me joindre à vous dans le sentiment de ce malheur, où je ne vois personne qui ne le plaigne.

M<sup>me</sup> la comtesse de Derby ne m'écrit point qu'elle ne me mande son déplaisir de n'être point à Londres pour vous y servir comme elle le souhaiteroit. Monsieur mon mari vous faisoit l'adresse pour elle, avec celle qu'il vous écrivoit, qui étoit toute pleine des témoignages d'estime qu'il a pour vous. Le paquet enfin fut donné à Catillon, qui assure l'avoir mis en vos mains propres. Il fera grand plaisir à monsieur mon mari de lui en dire quelque chose (1).

(1) Le vénérable pasteur protestant qui avait été le vrai fondateur de l'Académie française.

(2) Henri de Massue, marquis de Ruvigny, député général des églises protestantes.

(3) Par contrat du 19 juillet 1662, Marie-Charlotte de la Trémoille épousa, à Paris, Bernard, duc de Saxe. Deux années auparavant, on avait beaucoup parlé de son mariage avec le roi d'Angleterre.

(1) Tout ce qui suit est seulement un résumé, fait par Madame de la Trémoille elle-même, du reste de sa lettre à M. Morus.

Je lui demande des nouvelles du marquis de Blanquefort, et pourquoi il revient.

Si on lui avoit fait espérer quelque emploi.

Celui qui lui a dit des nouvelles de D. lui a célé un voyage qu'il a fait en France au mois de février. Qu'il s'en enquière.

M. de Bouillon sera marié jeudi. La dot de sa femme.

Il ne se parle que de balet et du carrousel; de la grossesse de la Reine et de la santé de Madame.

Le traité d'Hollande raceroché sur le 15<sup>e</sup>.

*Morus à Madame la duchesse de la Trémoille.*

De Londres, ce 17/27 avril 1662.

Si vous sçaviez, Madame, combien vos lettres et me font de bien et vous acquièrent de reputation, vous escririez incessamment. Il n'y a pas encore quatre jours passés que le Roy a dit devant plusieurs, où estoit le duc d'York et le duc d'Ormont entre autres, qu'il n'en voyoit point de meilleures, et qu'il déféroit plus a leur témoignage, cognoissant vostre mérite et vostre vertu, qu'a tous les discours du monde; ce qu'il disoit de son propre mouvement sans que personne l'eust mis en chemin et sans qu'il eust veu vos dernieres, parcequ'il y a toujours je ne sçai quoy qui m'empêche de les monstrier non-obstant la priere que je vous ay fait de mettre dans un billet a part ce que vous m'escririez de particulier. Certes il est grand dommage que V. A. prenne la peine d'escrire tant de bonnes choses pour moi seul, et que je ne puisse les faire passer sous les yeux d'un prince qui s'y cognoist si bien; car au reste il n'est pas possible de lui en faire voir une partie: il demande toujours à les lire lui-même et il lit les vostres de bout en bout. Je me doutois bien que la détentation de M. de Lorme vous toucheroit comme elle a fait, bien que je ne sceusse pas qu'il vous servit en une si bonne affaire qu'est celle dont vous m'écrivés. Le prince Rupert se plaist fort dans l'entretien de M<sup>me</sup> de Richmont. Un nommé Plainville, capitaine de la Jamaïque, assure ici que le prince Maurice, son frère, qu'on croyoit noyé dans la mer, est dans l'Inquisition d'Espagne. Il donne de si bonnes enseignes et marque tant de circonstances qu'on commence à le croire. Il est vray que j'ay reçu, mais fort tard et d'assés mau-

vaise grace pour l'adresse, une lettre de Mgr le duc vostre mari pour M<sup>me</sup> D'Erbi la plus obligeante et la plus tendre qu'on puisse voir. J'attendois, pour l'en remercier, car il y a fort peu de temps que je l'ay receue, que Mgr le prince de Tarente fut arrivé, s'il est vray, ce que M. Blaqual et d'autres disent, qu'il a dessein de passer en cette isle.

M. de Blancfort a une compagnie en Hirlande, comme vous l'aurez appris de lui même. Je prie Dieu incessamment pour vous et pour toute la maison.

*Le même à la même.*

De Londres, ce 12/22 may 1662.

Si j'avois, Madame, à vous rendre nouvelle pour nouvelle, je vous dirois qu'à mesure que je vous escriis toutes les cloches sonnent, et que l'artillerie s'y joint, pour l'arrivée de nostre Reine à Portsmouth, où le Roy va lundi. Il a donné advis aujourd'hui au Parlement qu'il y iroit lundi matin et partiroit au sortir de là pour estre de retour le samedi suivant en sa maison d'Hoptancourt. Je pense que j'attendrai de voir là LL. MM. et que je ne ferai point le voyage pour éviter le tumulte et l'embarras, bien que j'y fusse destiné. Je me contenterai d'aller mercredy prochain, le jour que le Roy sera marié, à *Aiguet* (1), où les plus qualifiés de la cour, qui restent ici, doivent se réjouir de cet hymenée, auquel je suis bien assuré qu'ils ne seront point fâchés que je mesle celui qui donne à tous vos serviteurs, et à moi très particulièrement, un si juste sujet de joye; et je ne manquera point de voir M<sup>me</sup> D'Orchester ce même jour, car elle est en ce beau lieu qu'on appelle *Aiguet*. Loué soit Dieu, Madame, qui a fait enfin ce que plusieurs tenoient impossible (2) à cause de vostre rang et de vostre religion. Je n'ay nulle peine à croire que Mademoiselle s'est résolue à suivre son destin sans répugnance. J'ay toujours tiré ce pronnostique de son humeur et de son esprit que ce seroit la meilleure des femmes, et celui qui la posséderoit le plus heureux des hommes. Je ne m'en desdis point; mais puisqu'il a pleu à Dieu d'exaucer l'un de mes plus grands vœux, vous ne doubtiés pas, Madame, que je ne continue toute ma vie ceux que je dois pour la

(1) Nom douteux.

(2) Voir page 136.

bénédiction de cette glorieuse alliance. J'en féliciteray monsr votre mari par une seconde lettre, car il y a assez longtemps que je lui ay fait la réponse que je lui devois par un nommé Chandor, qui est a lui et qui se chargea de la faire tenir par Saumur. Je serois bien malheureux si elle ne lui avoit pas esté rendue, car je tiens fort précieux le souvenir de toutes ses bontés, qu'il lui a pleu de combler par la plus tendre et la plus obligeante lettre du monde qu'il a escrete en ma faveur a M<sup>me</sup> la comtesse D'Erbi (1), dont l'absence m'a fait un cruel préjudice et au dela de tout ce que vous pourriez imaginer. Cependant je ne sçai si elle se hastera de venir jusqu'à ce que nous ayons un Prince de Galles, qui ne sçauroit estre mieux qu'entre ses mains. Quelque bien que vous disiez de vostre prince, tous ceux qui cognoissent ici la maison et la personne en disent beaucoup d'avantage, et laissés dire à l'envie ce qu'elle voudra. Je ne vois point de vrays amis de vostre maison qui ne se réjouisse de ce succès. Le gentilhomme de la Chambre qui est de sepmaine, et qui ne sera relevé désormais que par la Reine, couchant tous les soirs auprès du Roi, a voulu avoir votre lettre qu'il m'a promis de remettre entre les mains de S. M. qui la lira très volontiers, je le sçai bien, et je lui en parlerai ensuite. Je n'estonnerois d'effect, surtout lorsque je lui parlai la premiere fois de la grande joye que j'avois veu éclater à Touars pour son heureux rétablissement, qu'il n'eust point témoigné d'avoir receu de vous ni de Monsgr aucune lettre sur ce sujet, car de l'humeur obligeante que nous lui cognoissons il n'eust pas omis d'en parler; et je suis bien fâché contre la négligence du pauvre M. D'Ouvrier, surtout ne doutant point que ces lettres ne fussent admirablement bien receues. Il y a quelque temps que le Roy me parla encore de vostre chevalier Boris, et il y a des gens qui taschent de le lui mettre dans l'esprit. Je lui dis ce que vous m'en aviés écrit et il se resouvint de l'avoir leu, mais il ajouta que ce qu'on estimoit le plus en lui n'estoit pas la médecine d'effect. On a présenté au Roy une topaze très belle, qu'il se vante d'avoir faite, et des perles et un diamant qu'il a donné à un gentilhomme qui ne l'avoit obligé en rien. On ne sçait d'ou peut provenir tant d'opulence à un homme qui ne reçoit rien des souverains. Pour ce qui me regarde, Madame, je ne vous mentirai point

(1) C'est-à-dire un brillant mariage pour sa fille Marie-Charlotte.



si je vous dis que Dieu se sert de V. A. pour me soutenir. C'est en son nom que je vous conjure de ne vous lasser point dans aucune de ces bourrasques. Je sçai et je sens que Dieu ne m'abandonne point; et si Satan n'y met obstacle, j'ose espérer qu'on verra en moi un exemple non commun de ce que peut sa grace. Il est certain que le Roy ne change point et qu'on s'estonne de sa fermeté, car on n'a rien oublié pour me rendre de mauvais offices auprès de lui, mais ce n'est pas a ces messieurs qui sont nommés dans vostre billet qu'il faut s'en prendre. Si vous pouviés, et l'occasion (ne) fut jamais plus belle, puisque je me figure qu'on prend la part qu'on doit en vostre joye, faire en sorte que l'Hostel de T. (1) m'escoutast, Dieu m'a mis au cœur de si bonnes résolutions, et qui sont si évidemment de lui, que je croi qu'on me tendroit la main, du moins pour me donner le temps d'en faire voir l'effect. V. A. m'avoit écrit une fois je ne sçai quoy sur ce sujet, qui n'a point eu de suite. Ne désespérons jamais, Dieu est tout puissant et tout bon. Je suis en sa main.

*Le même à la même.*

De Londres, ce 29/19 may 1662.

J'escrivis amplement à V. A. la sepmaine passée, mais elle me permettra d'ajouter ce mot pour lui dire que j'ay esté aujourd'huy dans la plus illustre assemblée où je fus jamais : c'est au Parlement, le Roy estant en habit royal, la couronne à la teste, où il a parlé longtemps admirablement bien. Mais ce qui vous touche est qu'on y a passé, avec grand applaudissement, un acte en faveur de M. le comte Strafford, qui efface toute la tache qu'on avoit voulu mettre sur sa maison et qui le remet en tous ses droits avec beaucoup de gloire. Il est vray qu'on a refusé un autre acte où M. le comte D'Erby estoit intéressé, mais M. le chancelier, dans sa harangue, en a fait des excuses, donné de grands éloges à cette maison et pour son origine et pour sa vertu et ses souffrances pour le Roy; lequel il a assuré n'avoir refusé cet acte que pour y pourvoir d'une autre manière plus avantageuse à cette maison. Le Roy a reçu vostre lettre en ses mains et a dit qu'il la vouloit lire à loisir et qu'il la garderoit pour le voyage. Le prince Rupert en ayant oui lire une partie a dit que vostre prince estoit très bien fait, et a témoigné quelque sur-

(1) Turenne.

prise de l'affaire, je ne sçai pourquoy. J'ay dit adieu au Roy à ce matin, qui m'a dit beaucoup de bonnes choses; et comme je m'estois déjà retiré, il a crié tout haut : « *N'oubliez pas mes recommandations à M<sup>me</sup> de La Trémoille et à M<sup>lle</sup> de La Trémoille, et que je prens beaucoup de part à ce qui les regarde.* » Ce sont ses motz. Pour mon particulier, je ne puis éviter de partir d'ici avec mylord St-Albans, mais je vous supplie de n'en dire encore rien à personne qu'à M. Dumas, que j'ose vous prier d'envoyer quérir pour cet effect quand vous le jugerés à propos; et vous jugerés bien avec lui qu'il n'est pas bon de divulguer positivement mon départ jusqu'à ce qu'on s'en formalise. Alors il faudra dire que si je viens, c'est pour m'en retourner avec le même mylord et cependant pourvoir à mes affaires et me mettre en état de donner une entière et absolue satisfaction aux plus contraires et de suivre en tout et partout le conseil de mes amis. Que puis-je faire d'avantage? Mes intentions sont bonnes et sincères, j'en prens Dieu à témoin et je conjure V. A. au nom de ce même Dieu, de ne m'abandonner point; pourveu qu'en attendant que je soie present Dieu me fasse la grace de faire voir ce que je sens de lui en moi. Je suis à vous avec un inviolable respect.

*Le même à la même.*

A Paris, ce mardi au soir, 13 juin 1662.

Je n'eusse pas esté un moment sans vous aller rendre ce que je vous dois, Madame, par tant de raisons, si je n'eusse esté contraint de garder et la chambre et le liet depuis mon arrivée, par les incommodités que m'ont donné le soleil et la poudre et les fatigues du voyage, quoy qu'adoucies autant qu'il se pouvoit par l'excellente compagnie. Jamais V. A. n'eust une reponse si prompte que celle que je m'en vai lui faire à sa lettre du 10 de ce mois. Des deux premiers cachets il ne faut point s'en estonner, c'est qu'au sortir du Parlement, qui fut fort tard, je fus retenu à souper chez une personne de qualité, à qui je demandai permission d'écrire à V. A. chés lui, et fus obligé de me servir de son cachet pour n'avoir point le mien sur moi. Mais pour le troisieme, je vous avoué que j'ay esté surpris de le voir si mal plastré que je ne doute point que la lettre n'ait esté ouverte par quelque curieux; mais M. Brand qui l'envoyoit, et M. Becker qui la recevoit ici, estant deux ministres publics respec-

tueux envers V. A. je n'oserois soupçonner ni l'un ni l'autre. Je suis parti sans dire adieu en forme qu'au Roy et à la parenté de V. A. dont je suis très satisfait. Il me tarde de vous faire la relation de la joye unanime qu'ils ont témoignée de sçavoir Mademoiselle en l'estat où elle est avec un prince dont on dit partout mille biens. Qu'elle bénisse Dieu non seulement d'en avoir rencontré un tel, mais d'en avoir échappé tant d'autres qui l'eussent rendue malheureuse infailliblement. Ne nous fâchons jamais, Madame, quand Dieu ne nous prend pas au mot. Il sçait mieux ce qu'il fait que nous ne sçavons ce que nous voulons. Dans l'estat où je suis, qui est déplorable selon l'homme, je ne lui demande rien que sa grâce. Avec celle là on se peut fort bien passer de tout le reste. Je la voi s'affermir en moi par la violence de la tentation, et les vents qui l'agitent si rudement lui font prendre des racines qu'elle n'avoit pas. J'ay eu plus de joye autresfois, mais je ne me suis jamais senti plus de force. Si je ne puis pas m'appliquer justement ce que dit le prophète : *Vostre joye sera vostre force*, je puis dire avec vérité que ma force fait toute ma joye. La tristesse qui m'accable et m'abbat ne me dévore et ne m'engloutit pas; et pourveu que mon interieur aille comme il va, je l'estimerai bien achepté au prix des biens de la fortune, de la santé du corps et de l'honneur du monde. Il est certain qu'il me reste fort peu de tous ces dehors, mais l'endroit où je me suis retranché ne court point de risque. Vos lettres m'affermissent dans mon dessein, et je n'en reçois point de V. A. qui ne soit toute imbue d'une solide piété. Je ne sçai si Monsgr vostre mari aura maintenant receu ma réponse, que je donnai au sr Champdor; et si je sçavois qu'elle eust esté retardée ou égarée je lui écrirois encore, n'y ayant rien au dessus des obligations que je lui ay ni rien d'égal à celles que j'ay à V. A. Les Dames dont vous m'écrivés ne vivront pas aussi longtemps que je le souhaite, bien que je souhaite que vous les surpassiés autant en longueur de jours qu'en talens du ciel, et surtout au plus grand et au plus rare de tous, qui est la charité.

*Le même à la même.*

Paris, ce vendredi matin, 30 juin 1662.

Vous debvés bien vous estonner, Madame, qu'estant si proche de vous je n'aye pas plus souvent l'honneur que vous me permettés de

vous entretenir que si j'étois encore delà la mer. Mais je ne suis pas sans affaires, comme V. A. le savait bien, et je tiens le lit depuis deux jours, par un dévoyement extraordinaire qui m'est ordinaire toutes les fois que j'arrive à Paris, ce qui n'empêchera pas que dimanche, s'il plaist à Dieu, nous ne commençons à traiter d'affaires. Je suis très persuadé que nos amis, et surtout V. A. sera bien satisfaite de ma manière et de mon procédé, parceque je m'y vaincrai moi même contre l'attente de ceux qui, ne me cognoissant pas bien, me croyent tout à fait destitué du principe qui est seul capable de produire cet effet en nous, et particulièrement dans un naturel et un tempérament pareil au mien. Cependant V. A. a tellement édifié M<sup>me</sup> de Rohan par le discours qu'elle lui a tenu de moi que je vous en doibs des remercimens tout particuliers. On me veut faire croire que M<sup>lle</sup> de La Suze se rend, et, ce que je croirois plus facilement, que M<sup>me</sup> de La Force a quelque bonté pour moi. V. A. ne pourroit elle point agir sur l'esprit de M. de Ruvigny. Un homme comme lui pourroit aller au devant des désordres inévitables, et il est appelé à cela; mes amis plustost que moi sont mal satisfaits de lui jusqu'ici. Je souhaite le bonjour à V. A. avec le comble des bénédictions du ciel.

---

## MÉLANGES

---

### NUMISMATIQUE PROTESTANTE

---

#### DESCRIPTION

DE QUARANTE ET UN MÉREAUX DE LA COMMUNION RÉFORMÉE

PAR CH.-L. FROSSARD, PASTEUR (1)

**N° 9. —**

Une coupe eucharistique, calice de forme profonde, avec un cercle au milieu, une rondelle à la tige, pied plat un peu concave, accostée de quatre copeaux de pain surmontés d'un gros point; en exergue le signe ●●.

(1) Voir le *Bulletin* dernier, p. 236.

*Revers.* — Un point au centre d'un petit cercle ; en bas, un grillage en demi-cercle ; en haut, les signes :

·B S·.

*Bordure.* — Un cercle grossier à l'avvers et au revers.

Plomb ; diamètre : 0,023<sup>m</sup>.

Eglise de Beaussais (Poitou).

**N° 10. —**

Une coupe eucharistique, calice de grande proportion, une rondelle épaisse à la tige, petit pied, accosté d'un grand anneau et d'un morceau de pain de communion ; au-dessous de la coupe, une ligne horizontale.

*Revers.* — Un petit cercle avec un point au centre ; en légende, les lettres E D B S séparées par de gros points.

Plomb ; diamètre : 0,017<sup>m</sup>.

Eglise de Beaussais (Poitou).

**N° 11. —**

Une coupe eucharistique, calice de forme évasée, deux rondelles à la tige, pied plat, accostée de deux morceaux de pain de communion.

*Revers.* — Au centre, un espace circulaire pointillé en creux, entouré des lettres :

E. D. C. LE.

*Bordure.* — Cordon de grosses perles et cercle à l'avvers ; cercle au revers.

Plomb ; diamètre : 0,024<sup>m</sup>.

Les lettres doivent se comprendre E. D. C — LE ou *Eglise de Celle*.

Eglise de Celles (Poitou).

**N° 12. —**

Une coupe eucharistique, calice de forme élégante, tige avec boule et rondelle, pied bas et large, accostée de deux morceaux de pain de communion de grande dimension, avec les signes :

2 < < 1

*Revers.* — Inscription en capitales :

E. D

C H A Y

*Bordure.* — Deux cercles à l'avvers ; un cercle au revers.

Plomb ; diamètre : 0,019<sup>m</sup>.

Les signes de la face sont la date 1772 renversée.

Eglise de Chey (Poitou), anciennement Chay.

**N° 13. —**

Une coupe eucharistique de forme élégante, calice à bords évasés, tige en balustre, pied presque plat, accostée de la date 1772, de deux points et de deux morceaux de pain de communion de grande dimension.

*Revers.* — Inscription :

E · D  


---

 C H E  
 N A Y

*Bordure.* — Un cercle au revers.

Plomb; diamètre : 0,021<sup>m</sup>.

L'inscription se lit : *Eglise de Chenay.*

Eglise de Chenay (Poitou).

**N° 14. —**

Une coupe eucharistique, calice en forme de cornet, deux boules à la tige, pied plat, accostée de la date de 1772.

*Revers.* — Inscription en caractères grossiers :

E. D.  
 C H E  
 NV I

*Bordure.* — Deux cercles à l'avvers et au revers.

Plomb; diamètre : 0,021<sup>m</sup>.

L'inscription doit se lire : *Eglise de Chenai.*

Eglise de Chenay (Poitou).

**N° 15. —**

Une coupe eucharistique figurée en perspective fausse, calice eiselé, tige courte avec une boule épineuse, pied haut de forme et à rebord godronné, accostée de la date 1821, et de deux morceaux de pain levé de communion.

*Revers.* — Un point au centre d'un cercle autour duquel est écrit :

EGLISE · DE · CHENAY

*Bordure.* — A l'avvers et au revers un cercle saillant.

Plomb; diamètre : 0,024<sup>m</sup>.

Eglise de Chenay (Poitou).

**N° 16. —**

Une coupe eucharistique dont le contour seul est en saillie, en forme de pommeau, sur un pied évasé; dans le champ, les lettres E P surmontées chacune d'un petit cœur.

*Revers.* — Les signes :

C  
1745

*Bordure.* — Cordée à l'avers; un cercle épais au revers.

Plomb; diamètre : 0,024<sup>m</sup>

Les signes du revers doivent se lire *Cherveux*, 1745. Les deux derniers chiffres sont retournés et renversés.

Eglise de Cherveux (Poitou).

**N° 17.** —

Une coupe eucharistique dont le contour seul est en saillie, figurant un cercle coupé en haut d'une barre horizontale, pied court marqué d'un C : en haut, quatre points; à gauche, un fleuron de trois épis et la lettre E.; à droite, un fleuron à deux épis et la lettre P.

*Revers.* — En haut, un C entre deux fleurons; au milieu, la date 1745; en bas, un grand fleuron étalé.

*Bordure.* — Cordée à l'avers et au revers.

Plomb; diamètre : 0,025<sup>m</sup>.

Les lettres de ce méreau doivent se lire : *Eglise protestante de Cherveux*. Il semble avoir été fait d'après un procédé différent des autres.

Eglise de Cherveux (Poitou).

**N° 18.** —

Une coupe eucharistique de forme élégante, avec une boule au milieu de la tige, les bords du pied légèrement relevés, accostée de deux morceaux de pain de communion de forme mince et allongée.

*Revers.* — Au centre, un ombilic large et peu saillant entouré des lettres :

A : P : D : F : D : L · B :

*Bordure.* — Deux cercles minces à la face et au revers.

Plomb; diamètre : 0,021<sup>m</sup>.

Les lettres doivent se lire, selon nous : *Assemblée protestante des fidèles de la Brossardière*.

Eglise de la Brossardière (La Châteigneraye), près Mouilleron (Poitou).

**N° 19.** —

Une coupe eucharistique, calice figuré par un triangle saillant, tige légèrement renflée au milieu, pied plat, accostée de deux morceaux de pain de communion de forme mince.

*Revers.* — Un point au centre d'un petit cercle entouré de lettres :

A : P. C. F. C : L B :

*Bordure.* — Un cercle à l'avvers; deux cercles au revers.

Plomb; diamètre : 0,021<sup>m</sup>.

La légende, dont deux lettres sont retournées, a le même sens que celle du n° 18.

Eglise de la Brossardière (Poitou).

**N° 20.** —

Une coupe eucharistique, calice de forme triangulaire avec une boucle en bas, tige droite, pied plat, accostée de deux morceaux de pain de communion de forme allongée.

*Revers.* — Un gros point au centre, entouré des lettres inégalement saillantes :

A . P D F D . L . B .

*Bordure.* — Un cercle uni à la face et au revers; celui de la face est mal centré.

Plomb; diamètre : 0,021<sup>m</sup>.

La légende doit se lire comme les deux précédentes.

Eglise de la Brossardière (Poitou).

**N° 21.** —

Une coupe eucharistique en forme de chandelier, une rondelle à la tige, pied massif, accostée à gauche, verticalement, du mot DIEU, et à droite du mot PRIEZ.

*Revers.* — Au centre, un point entouré d'un cercle dans un segment duquel se lit la date de 1813; autour est l'inscription :

ÉGLISE DE LA MOTH

Plomb; diamètre : 0,019<sup>m</sup>.

La légende, disposée en cercle, fait servir l'E initial de église pour l'E final de La Mothe.

Eglise de La Mothe (Poitou).

**N° 22.** —

Une coupe eucharistique en forme de chandelier; calice très-rebordé, deux rondelles à la tige, pied concave; en dessous, à droite, un morceau de pain de communion surmonté d'un petit relief indéterminé; à gauche, un morceau de pain de communion surmonté de trois points.

*Revers.* — Un cercle avec un point au centre, entouré des lettres :

E . D . F . W

*Bordure.* — Deux cercles à l'avvers et au revers.

Plomb; diamètre : 0,020<sup>m</sup>.

La légende, dont deux lettres sont retournées, doit se lire *Eglise de La Mothe*.



Eglise de La Mothe (Poitou).

**N° 23. —**

Une coupe eucharistique en forme de chandelier, accostée de deux morceaux de pain de communion surmontés d'un anneau; en exergue, un anneau.

*Revers.* — Un cercle avec un point au centre, entouré des lettres :

E. D. L. M.

*Bordure.* — Un cercle à l'avvers et au revers.

Plomb; diamètre : 0,022.

La légende doit se lire : *Eglise de La Mothe.*

Eglise de La Mothe (Poitou).

**N° 24. —**

Une coupe eucharistique de forme lourde et grossière, une rondelle à la tige, pied plat; le champ laisse voir trois cercles concentriques un peu saillants; la coupe est accostée de dix étoiles à cinq pointes, cinq d'une part, et cinq de l'autre.

*Revers.* — Au centre, un gros point saillant, au centre de deux cercles concentriques, sur lesquels se lit en caractères mal faits :

EGLISE  
DE  
LEZAY

En exergue, trois étoiles à cinq pointes.

Alliage plomb et étain; diamètre : 0,025<sup>m</sup>.

Eglise de Lezay (Poitou).

**N° 25. —**

Une coupe eucharistique de forme grossière, une rondelle à la tige, pied massif, accostée de deux morceaux de pain de communion; en légende, à gauche, PRIEZ; à droite, DIEU.

*Revers.* — Un cercle avec une croix inscrite; aux quatre quartiers un point; en légende :

EGLISE · DE · LEZAY ·

Plomb; diamètre : 0,021<sup>m</sup>.

Eglise de Lezay (Poitou).

**N° 26. —**

Une coupe eucharistique; le contour seul est en saillie, forme de coquetier; à gauche, la lettre E, et au-dessous un petit chevron double, la pointe en bas; à droite, la lettre L; en exergue, une fleur de lis.

*Revers.* — Une roue à six raies ; à gauche, la lettre P ; à droite, · E ; au-dessous, la date 1762, et un double chevron, la pointe en bas.

*Bordure.* — Un cercle de feuilles lancéolées, pointes en dedans, à l'avvers ; un cercle quadrillé au revers.

Plomb ; diamètre : 0,022<sup>m</sup>.

La lettre L de la face était primitivement un E ; au lieu de refaire le moule, qui était fautif, on s'est contenté de mutiler la lettre après coup.

Eglise de Lusignan (Poitou).

**N° 27.** —

Une coupe eucharistique dont le contour seul est en saillie ; forme de coquetier, etc., pareil au précédent, sauf que les lettres de la face sont :

L E

En faisant ce nouveau moule, il a été fait une nouvelle faute ; il fallait E L, c'est-à-dire *Eglise de Lusignan*.

Eglise de Lusignan (Poitou).

**N° 28.** —

Une coupe eucharistique, calice de forme évasée, deux rondelles saillantes à la tige, pied plat, accostée de deux morceaux de pain de communion surmontés d'un anneau.

*Revers.* — Un cercle avec un point au centre, entouré des lettres :

E. D. M L E.

*Bordure.* — Un cercle uni à l'avvers et au revers.

Plomb ; diamètre : 0,024.

La légende doit se lire : *Eglise de Melle*.

Eglise de Melle (Poitou).

**N° 29.** —

Une coupe eucharistique, calice svelte, tige en balustre, pied ordinaire, accostée de la date 1776 et de deux fragments du pain de communion.

*Revers.* — Un point entouré d'un cercle ; en légende :

EGLISE · DE · MOUCH ·

en capitales grossières.

Un dessin à la plume, quatre fois grand comme nature, en a été trouvé chez M. Bailly du Pont, à la Châtaigneraye, par M. B. Fillon, et figuré par lui dans ses études numismatiques.

Eglise de Mouchamps (Vendée).

**N° 30.** —

Quatre cercles concentriques.

*Revers.* — En capitales barbares au centre, et surmontés d'un point :

E M

En exergue, un T ou croix pattée.

*Bordure.* — Un cercle au revers.

Plomb; diamètre : 0,023<sup>m</sup>.

Eglise de Mougon (Poitou).

**N° 31.** —

Une coupe eucharistique dont le contour seul est en saillie, calice hémisphérique, tige droite avec un renflement, pied à rebord relevé, accostée des lettres :

E . . P

*Revers.* — Inscription en caractères barbares :

PAMPR

1761

En exergue, un fleuron informe.

*Bordure* de feuilles lancéolées, pointes en dedans, à la face et au revers.

Plomb; diamètre : 0,023<sup>m</sup>.

Eglise de Pamproux (Poitou).

**N° 32.** —

Une coupe eucharistique dont le contour seul est en saillie, en forme de pommeau sur un pied évasé; le calice circulaire a au milieu un point et une barre horizontale, la tige de même, accostée des lettres E P surmontées d'un double chevron la pointe en bas.

*Revers.* — Inscription en caractères barbares :

· P

1761

En exergue, un fleuron informe.

*Bordure* de feuilles lancéolées, pointes en dedans, à la face et au revers.

Plomb; diamètre : 0,023<sup>m</sup>.

Eglise de Pamproux (Poitou).

**N° 33.** —

Une forme eucharistique, en forme de chandelier, deux rondelles à la tige, pied plat, accostée de deux morceaux de pain de communion.

*Revers.* — Un cercle avec un point au centre, entouré des lettres :

E — D. P.

*Bordure.* — Deux cercles à l'avers et au revers.

Eglise de Prailles (Poitou).

**N° 34.** —

Une coupe eucharistique, calice de forme conoïde, une petite rondelle à la tige, pied plat, accostée de deux morceaux de pain de communion de forme mince, et de quatre points.

*Revers.* — Un point au centre d'un cercle, entouré de la légende :

E. D. S. E. 1765.

Plomb; diamètre : 0,020<sup>m</sup>.

Eglise de Sainte-Eanne (Poitou).

**N° 35.** —

Une coupe eucharistique, calice de forme hémisphérique, tige mince avec deux rondelles, pied lenticulaire; dans le champ, en capitales grossières :

R G  
A D

*Revers.* — Un grand cercle avec festons arrondis à l'intérieur; au centre, une fleur à quatre pétales; en haut, un treillis, et en légende les signes barbares et retournés :

ENREB 卐卐卐 DIEVS°

Plomb; diamètre : 0,026<sup>m</sup>.

Nous lisons les lettres de l'avers : *Rendez grâces à Dieu*, et la légende du revers : *Dieu règne : Sainte-Eanne*.

Eglise de Sainte-Eanne (Poitou).

**N° 36.** —

Deux larges cercles concentriques.

*Revers.* — Un fleuron indéterminé, et en capitales mal formées et mal assemblées, les lettres :

S H

*Bordure.* — Deux cercles au revers.

Plomb; diamètre : 0,023<sup>m</sup>.

Eglise de Sainte-Hermine (Poitou).

**N° 37.** —

Une coupe eucharistique, calice de forme svelte, tige droite avec une boule et une rondelle, petit pied, accostée de deux morceaux de pain de communion posés verticalement; entre deux cercles concentriques, en capitales, on lit :

S. S. R. G. A. DIEV

Une fleur de lis sert de point final.

*Revers.* — Au centre d'un cercle, une fleur à cinq pétales, et en légende :

S L F I C H T V A P

*Bordure.* — Dentelée en dehors et à l'avant ; un double cercle au revers.

Diamètre : 0,024<sup>m</sup>.

Ce méreau existe à l'état de moule en pierre lithographique conservé au musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest. La légende de l'avant doit se lire *Saint-Sauvant, Rendez grâces à Dieu* ; celle du revers m'est encore inconnue.

**N° 38.** —

Une coupe eucharistique, calice à bords évasés, tige avec boule au milieu, pied plat, accostée de deux morceaux de pain de communion plus haut que large ; au-dessus, les lettres A P en belles capitales.

*Revers.* — Un cercle entouré des lettres :

S. T. S. V

En exergue, un ornement formé de segments de cercles avec un point.

*Bordure.* — Un cercle au revers.

Plomb ; diamètre : 0,021<sup>m</sup>.

La légende doit se lire : *Saint-Sauvant*.

Saint-Sauvant (Poitou).

**N° 39.** —

Une coupe eucharistique figurée par un demi-cercle fixé sur une tige garnie d'un gros point, pied élevé ; l'ensemble a la forme d'un ancien chenet, accostée des lettres :

A P

*Revers.* — Un disque saillant au centre, trois disques pareils autour, séparés par les lettres :

E D A

*Bordure.* — Feuilles lancéolées, pointes en dedans, à la face et au revers.

Plomb ; diamètre : 0,020<sup>m</sup>.

La dernière lettre est renversée ; on doit lire : *Assemblée protestante. Eglise de Vançais*.

Eglise de Vançais (Poitou).

**N° 40.** —

L'emblème de l'église wallonne d'Amsterdam ; deux bras sortant des

nues se serrent les mains sur une ancre; à gauche, en exergue, la date 1586.

*Revers.* — Les armes de la ville d'Amsterdam sur un écusson allongé, entourées d'une couronne de feuillage ornée de quatre fleurs.

*Bordure.* — Un cercle en avers et au revers.

Plomb; diamètre : 0,015<sup>m</sup> sans les bavures; cette pièce est frappée.

Eglise wallonne d'Amsterdam, où ce petit méreau servait encore en 1828.

**N° 41.** —

L'emblème de l'église wallonne d'Amsterdam; deux bras vêtus, celui de gauche sortant d'un plant de lis fleuri au feuillage enlacé, celui de droite muni d'une paire d'ailes battant, se serrent les mains sur une ancre et un jeune arbre en sautoir; en exergue à gauche, la date 1586.

*Revers.* — Les armes de la ville d'Amsterdam sur un écusson allongé, entourées d'une couronne de feuillage.

*Bordure.* — Un cercle à l'avvers et au revers.

Plomb; diamètre : 0,013<sup>m</sup>.

Eglise d'Amsterdam.

Tous les méreaux que nous venons de décrire, et dont il n'avait été fait jusqu'ici aucun catalogue, existent dans notre collection, à l'exception des n<sup>os</sup> 6 (Bibliothèque du Protestantisme), 7 et 33 (M. de Clervaux), 29 et 37 (M. B. Fillon). Nous demandons communication des méreaux inédits.

CH.-L. FROSSARD, *pasteur*.

*P. S.* — Nous regrettons de ne pouvoir insérer, faute d'espace, une importante lettre de M. le pasteur Eug. Arnaud sur un premier synode national qui aurait été tenu à Poitiers, en 1557, deux ans avant le synode constituant de Paris. Nous reviendrons sur ce sujet.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

SYNODE DE 1872

RÉSOLUTION DU 22 JUIN

C'est avec un sentiment de vive gratitude que nous insérons l'extrait suivant des procès-verbaux du Synode général des Églises réformées de France, réuni le 6 juin dernier à Paris. Le vote qu'il a émis, à l'unanimité de ses membres, est un titre d'honneur pour le *Bulletin*, un puissant encouragement pour la continuation de l'œuvre historique qui fait revivre un glorieux passé, héritage commun de tous. « *Jérusalem, si jamais je l'oublie, que ma droite s'oublie elle-même!* »

M. le pasteur *Bastie*, modérateur, donne lecture d'une résolution qu'un certain nombre de membres du Synode proposent à l'adoption de l'Assemblée.

M. de *Richemond* a la parole pour appuyer cette proposition. Il s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Nous avons été tous profondément émus en recevant les cordiales salutations des délégués des Églises étrangères nées de la Réformation, et revendiquant leur commune origine, leur solidarité.

La cause de la *Société de l'Histoire du Protestantisme français* n'a pas besoin d'avocats auprès du Synode. C'est la puissante voix des confesseurs, des martyrs, du Refuge; c'est l'héroïsme chrétien des synodes du Désert qui se résume dans cette double affirmation : le

relèvement moral de notre chère patrie sera produit par les fortes convictions chrétiennes et l'intensité de la vie religieuse. L'activité sanctifiée par la prière : *Oremus et laboremus!* tel est le cri que jetait le rédacteur du *Bulletin* dans la première livraison qui parut après nos désastres sous ce titre si vrai : Nos DEUILS. Nous sommes heureux d'exprimer publiquement notre reconnaissance aux membres du Comité de cette Société, et notamment à son Président, M. Fernand Schickler, à son Secrétaire, M. Jules Bonnet.

Avec la tradition constante de nos synodes, avec notre grand Bernard Palissy, tous nous applaudissons aux efforts des hommes éminents qui siègent sur tous les bancs de cette assemblée, et qui, après s'être unis, en 1859, pour célébrer d'un commun accord l'anniversaire de la consécration de la Réforme française par le Synode national réuni en 1559, à la lueur des bûchers, ont fait revivre les héros du protestantisme et les forcats pour la foi dans des pages émues et impérissables.

Les investigations savantes de MM. Haag, qui ont élevé cet immortel monument appelé la *France protestante*, ont reçu le plus honorable témoignage de l'unanimité des Eglises protestantes, dans cette souscription offerte par la gratitude du protestantisme aux auteurs du *Livre d'or* de la Réforme française.

La Société de l'Histoire du Protestantisme a entrepris la continuation de cette œuvre, et il suffit de nommer M. Henri Bordier pour constater avec quelle autorité ce beau travail sera terminé.

Les autres publications de la Société sont dans la mémoire de tous nos frères et dans les bibliothèques de toutes nos églises. Il serait superflu de les énumérer. Nous connaissons, tous, les doctes écrivains qui collaborent au *Bulletin historique*, et nous avons tous apprécié cette mine inépuisable de documents inédits réunis dans cette riche collection historique.

Toutes nos Eglises y retrouvent leurs annales ; toutes nos familles y saluent avec respect la mémoire de leurs ancêtres ; tous nos frères sont réchauffés et fortifiés par ces grands exemples et ces salutaires enseignements.

C'est l'affirmation du caractère chrétien de nos pères ; c'est le témoignage de leur influence dans le monde ; c'est à la fois une œuvre de réhabilitation et un hommage du cœur. C'est la grande voix du passé qui nous crie : « Soyez fidèles, soyez chrétiens ! »



C'est le levier qui a soulevé l'ancienne société : « l'Évangile et la liberté. » Mais pourquoi affaiblir ce puissant sentiment qui déborde de nos cœurs, en essayant une pâle et insuffisante traduction ?

La Société de l'Histoire du Protestantisme français a été reconnue établissement d'utilité publique par décret du 13 juillet 1870 ; elle a ouvert, place Vendôme, une bibliothèque que les incendies de la Commune ont respectée ; elle tient haut et ferme le drapeau de la Réformation, à une heure solennelle entre toutes où le protestantisme doit s'affirmer aux yeux du monde, en face d'un catholicisme impuissant et d'un matérialisme envahissant.

Les soussignés ont donc l'honneur de proposer au Synode l'adoption de la proposition suivante :

Le Synode des Églises réformées de France réuni à Paris, s'inspirant des exemples de nos pères, qui, dans les anciens synodes, ont toujours encouragé « l'œuvre historique, » témoigne sa vive sympathie à la Société de l'Histoire du protestantisme français pour l'œuvre de restauration filiale qu'elle poursuit depuis vingt ans, et qui lui donne de si justes titres à la reconnaissance des Églises de notre patrie.

Signé : L. DE RICHEMOND, R. DE CAZENOVE, P. GAUFÈRES, J. COUDERG, E. FROSSARD, A. VIGUIÉ, etc.  
En tout, 32 signatures.

M. *Cambefort* estime que ce témoignage tout platonique n'est pas suffisant, et demande que le Synode provoque des souscriptions en faveur de la Société.

*Plusieurs voix* : L'un n'empêchera pas l'autre !

M. le *modérateur* fait observer que le seul but des auteurs de la proposition était de donner à la Société de l'Histoire du Protestantisme un témoignage solennel de reconnaissance et de sympathie, et que l'impression de ce témoignage serait indubitablement fertile en conséquences pour l'avenir, et le développement de l'œuvre historique entreprise par la Société.

La résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

---

# ÉTUDES HISTORIQUES

## ESSAI SUR LES ABJURATIONS

PARTI DES RÉFORMÉS DE FRANCE SOUS LE RÉGNE DE LOUIS XIV (i)

### CHAPITRE QUATRIÈME

*Lumières fournies par quelques exemples particuliers.*

Après ce coup d'œil général porté sur les nouveaux réunis de diverses catégories, il y aura quelque intérêt à chercher à nous rendre compte de ce que pouvait être dans les rangs les plus élevés de la société, la position faite à quelques-uns de ceux qui y ont joué un rôle important. Parmi ceux-ci se rencontrent en particulier deux femmes de caractères et d'esprits bien différents, qui ont tenu de bien près à Louis XIV lui-même, l'une qui a manifestement poussé à la persécution de ses anciens coreligionnaires, l'autre qui n'a pas eu le crédit de rien empêcher de ce qu'on tramait contre eux. On comprend que nous voulons parler de Madame de Maintenon et de la duchesse d'Orléans. Disons d'abord quelques mots sur cette dernière.

§ 1. — Madame la duchesse d'Orléans, princesse palatine.

Elisabeth-Charlotte, fille de Charles-Louis de Bavière Simmeran, électeur palatin du Rhin, que, dans des vues toutes politiques, Louis XIV fit épouser à son frère, après la mort d'Henriette d'Angleterre, sa première femme, dut renoncer, en vue de ce brillant mariage, à la religion de son enfance. Arrière-petite-fille, par son père, de Louise Julienne,

(i) Voir les cahiers précédents.

et par sa mère, de Catherine Belgica, filles l'une et l'autre de Guillaume d'Orange, le Taciturne, elle avait sucé avec le lait ces sains principes du protestantisme, au maintien desquels son grand aïeul s'était constamment dévoué. Bien qu'éloignée de bonne heure de la maison paternelle, à la suite de la désunion survenue entre son père et Charlotte de Hesse-Cassel, sa mère, elle n'en fut pas moins élevée dans la religion de sa famille par les soins de sa tante Sophie, sœur de son père, épouse de l'électeur Ernest-Auguste de Brunswick-Hanovre, qui fut pour elle une véritable mère, à laquelle elle demeura toujours tendrement attachée. Elle la perdit en 1714. « C'était, dit Saint-Simon, une princesse d'un grand mérite, qui avait élevé Madame, laquelle était fille de son frère, et avait conservé un extrême attachement pour elle; toute sa vie elle lui écrivit deux fois la semaine, de vingt à vingt-cinq pages par ordinaire. C'était à elle qu'elle écrivait ces lettres si étranges que le roi vit, et qui la pensèrent perdre à la mort de Monsieur. Elle fut affligée au dernier point de la mort de cette tante (1). »

Devenue catholique, non par suite d'aucune conviction favorable au papisme, mais par simple obéissance à cette raison d'Etat, à laquelle les princes ont toujours soumis sans scrupules leurs consciences, la jeune duchesse adopta sa religion nouvelle, à peu près dans la même mesure où elle sut se plier à cette lourde étiquette de la cour et à cette cuisine française, contre lesquelles elle se révolta toujours intérieurement. « J'étais trop âgée quand je vins en France pour changer de caractère, écrivait-elle à l'une de ses sœurs; la base était jetée, il n'y a rien là de surprenant. » Aussi tout le monde ne crut pas à la réalité de son changement de religion. « Le lendemain qu'elle fut arrivée à Metz, dit Mademoiselle de Montpensier, elle abjura son hérésie entre les mains de l'évêque.

(1) La princesse palatine Sophie, électrice de Hanovre, mourut à quatre-vingts ans. Elle était fille d'Elisabeth, sœur de Charles 1<sup>er</sup>, ce qui, après la mort de la reine Anne, amena son fils Georges 1<sup>er</sup> sur le trône d'Angleterre, à l'exclusion de tous les collatéraux catholiques descendant comme elle des Stuarts.

Au sortir de là et de sa première confession, elle fut mariée. Il sembla à beaucoup de gens qu'elle avait beaucoup fait en un jour (1). » Ce qu'elle dit de son caractère était en effet tout aussi vrai, bien qu'il ne lui fût pas possible de l'exprimer autrement que par cette réticence, au sujet de sa religion qu'elle ne changea que d'une façon toute extérieure. Sa correspondance intime prouve avec la dernière évidence que, jusqu'à la fin de sa vie, elle est demeurée, au point de vue religieux, ce qu'elle était à dix-neuf ans, à son arrivée à Versailles. « Quant à la colère de mon frère contre moi, parce que je suis devenue catholique, écrivait-elle en 1682, je ne m'en inquiète pas; je suis sûre que si je pouvais le revoir une seule fois, nous serions bons amis, et je suis persuadée qu'il m'aime encore malgré lui (2). »

Les formes extérieures du catholicisme, pour autant que l'exigeaient sa haute position à la cour et ses rapports quotidiens avec son royal beau-frère, voilà ce qu'elle alliait avec une liberté d'allures et une indépendance de pensées qu'elle ne se soumit jamais à dissimuler sous le voile d'une dévotion hypocrite. Il y avait eu au reste, pour elle, d'une manière plus ou moins tacite, au sujet des pratiques religieuses, des « accommodements » particuliers auxquels on avait dû consentir. « Quand je vins en France, écrivait-elle en 1719, il était défendu à tout le monde, si ce n'est à moi, de lire la Bible. Depuis une couple d'années, c'était permis, mais la constitution au sujet de laquelle on fait tant de bruit, l'a de rechef défendu (3). Il est vrai qu'on ne veut pas s'y soumettre. Moi, j'ai dit en riant, que j'étais toute disposée à obéir à la constitution, et à m'engager à ne lire aucune Bible française. De fait je n'ouvre que mes Bibles allemandes. »

La lecture de la Bible était une chose à laquelle la duchesse

(1) *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, t. VI, p. 284.

(2) Charles de Bavière Simmaran succéda, en 1680, à Charles-Louis son père. Il mourut en 1685 sans postérité. L'électorat palatin du Rhin passa après lui à la maison de Neubourg.

(3) La *Constitution* ou *Bulle Unigenitus* par laquelle le pape condamna cent une propositions contenues dans les *Réflexions morales* du Père Quesnel.

d'Orléans tenait beaucoup, et une pratique qu'elle n'a jamais abandonnée. Elle y revient souvent dans sa correspondance avec les siens. « Je ne manque jamais de lire la Bible; hier, je lus les psaumes 54 et 55, les chapitres 14 et 15 de saint Matthieu, et 3 et 4 de saint Jean. » (18 avril 1705.) — « Je ne sais pas s'il y a en anglais des livres de piété plus attrayants que ceux qui sont écrits en français et en allemand; je les trouve tous extrêmement ennuyeux, excepté la Bible, dont je ne me lasse jamais. » (14 avril 1707.) — « La Bible est une bonne et saine nourriture et, de plus, fort agréable. J'ai trois belles Bibles : celle de Merian, que ma tante l'abbesse de Maubuisson (1) m'a laissée; une édition de Lunembourg, qui est fort belle, et une autre que la princesse d'Oldenbourg (2), fille de la princesse de Tarente, m'a envoyée l'an passé. Elle est comme ma personne, petite et grosse; mais ni l'impression, ni les gravures ne sont aussi belles que chez les deux autres. » (27 avril 1719).

Cette saine nourriture de la parole révélée contribua plus que toute autre chose à entretenir dans son cœur ces principes de vérité et de tolérance qu'elle a toujours conservés, malgré l'influence contraire du milieu dans lequel elle était condamnée à vivre. « Il est déplorable, écrivait-elle en 1697, que les prêtres fassent que les chrétiens soient tellement divisés entre eux. Les trois religions chrétiennes n'en formeraient qu'une seule si l'on suivait mon avis; on ne s'informerait pas de ce que croient les gens, mais s'ils vivent conformément à l'Évangile, et on prêcherait contre ceux qui mènent une mauvaise conduite. On laisserait les chrétiens se marier entre eux et aller à l'église où ils voudraient, sans y trouver à redire; il il y aurait alors plus d'harmonie qu'il n'y en a à présent. » (22 janvier 1697.)

(1) Louise, sœur, comme Sophie de Hanovre, de l'électeur palatin Charles-Louis, avait embrassé le catholicisme en France et devint, en 1664, abbesse de Maubuisson. Elle mourut en 1709.

(2) Elisabeth de la Trémoille, mariée au comte d'Oldenbourg, était fille d'Amélie de Hesse-Cassel, et par conséquent cousine germaine de Madame. Elle se montra, ainsi que sa mère, sincèrement attachée au protestantisme.

Il n'est pas difficile de se figurer l'état de gêne et de compression dans lequel était cette âme ardente, ce cœur expansif, cet esprit naturellement ouvert. Forcée de se contraindre à l'égard de toute manifestation extérieure, entourée de gens sur l'affection desquels elle était loin de pouvoir compter, obligée de s'observer, de se surveiller sans cesse, elle ne pouvait pas même s'exprimer à cœur ouvert dans sa correspondance avec les membres de sa famille, car elle savait fort bien que toutes les lettres qu'elle écrivait étaient ouvertes avant de partir pour leur destination, et qu'il en était de même de celles qu'elle recevait de sa chère Allemagne (1). A peine osa-t-elle une fois ou deux exprimer à sa sœur un regret, un sentiment de compassion au sujet de l'affreuse dévastation du Palatinat. Quant à la question des persécutions, il est bien évident qu'elle lui était absolument interdite. Une fois pourtant, en 1705, au temps des exécutions militaires dans les Cévennes, elle s'aventura à dire : « Je n'ai nullement approuvé qu'on maltraitât ici les réformés; mais l'on voit bien qu'il ne faut s'en prendre qu'à la politique; ce sont d'ailleurs des sujets qu'on peut traiter en tête-à-tête, mais qu'il ne faut pas aborder par la voie de la poste. » (18 avril 1705.) Hélas ! où étaient pour la pauvre femme ces tête-à-tête où elle eût pu s'exprimer librement et vider son cœur oppressé? Une autre fois encore, après la prise de Barcelone, déplorant le sang répandu pour un prince peu digne de l'affection de ses peuples, elle se permet d'ajouter : « Les maudits moines craignaient de ne pas pouvoir vivre autant à leur guise sous le roi de France, et de ne pas être aussi respectés qu'ils l'étaient, aussi ont-ils prêché dans toutes les rues qu'il ne fallait pas se rendre; si l'on suivait mon avis, on mettrait ces coquins aux galères, au lieu des pauvres réformés qui y pâtissent. » (14 octobre 1714.) Plus tard, sous la régence de son fils, se sentant pro-

(1) « Du temps de M. Louvois, on lisait toutes les lettres, aussi bien qu'à présent, mais on les remettait du moins en temps convenable; maintenant que ce crapaud de Torcy a la direction de la poste, les lettres se font attendre un temps infini. » (19 février 1705.)

bablement un peu plus libre, elle se permit d'exprimer ce qu'elle pensait au sujet du rôle de Madame de Maintenon dans la question des persécutions. « Si elle était morte il y a trente ans, écrivait-elle en 1719, tous les pauvres réformés seraient encore en France, et leur temple de Charenton n'aurait pas été rasé. La vieille sorcière a été, avec le jésuite le père La Chaise, la cause de tout cela; à eux deux ils ont produit tout le mal. » (13 mai 1719.) — « Elle et les jésuites ont persuadé au roi que s'il persécutait les réformés, il effacerait ainsi devant Dieu et devant le monde le scandale de ses adultères; c'est ainsi qu'il a été trompé. » (6 juillet 1719.)

A part ces essors quasi involontaires de sentiments constamment refoulés, Madame la duchesse d'Orléans a gardé sur le sujet si délicat du sort des réformés un silence forcé que le gouvernement de son fils l'obligea à maintenir encore. Conséquence de la fausse position où son abjuration non consciencieuse l'avait mise, cette obligation constante de réprimer les mouvements de son cœur et de dissimuler ses impressions, en fut le châtiment quotidien. Ses principes de tolérance, qu'elle met en avant dans toutes les occasions, les allusions qu'elle fait au catéchisme de Heidelberg dont s'était nourrie son enfance, ses réflexions sur les catholiques français, sur les ecclésiastiques, sur la dévotion qui s'affichait au sein d'une cour si profondément corrompue, sur la rareté de la foi chrétienne, sur les vices qui n'inspiraient plus aucune honte, tout, jusqu'au soufflet retentissant qu'elle appliqua sur la joue de son fils, dans la galerie de Versailles, au moment de la décision de son mariage avec Mademoiselle de Blois, fille adultérine du roi, révèle ces principes de vraie moralité et de sereine religion qu'elle avait sucés avec le lait protestant. Et si, en l'entendant exprimer à plusieurs reprises ses préférences pour le célibat, on est naturellement conduit à trouver dans ses paroles une révélation douloureuse sur les amertumes de son intérieur domestique, si, en exprimant le regret que ses petites-filles ne soient pas mortes en bas âge,

elle révèle assez clairement ses sentiments intimes sur l'immoralité des membres de sa famille, ne serait-il pas permis de chercher à discerner sa vraie pensée, lorsqu'elle dit combien « un bon plat de choucroute et des saucissons fumés, une soupe aux choux et au lard, une bonne soupe à la bière, » lui paraîtraient un régal royal et feraient bien mieux son affaire que toutes les délicatesses des tables de Versailles ou de Marly? Sous cette apparence grossière, la pauvre âme n'aspirait-elle pas à une autre nourriture que celle que lui offrait le milieu dans lequel elle était condamnée à vivre; ne retournait-elle pas avec un profond sentiment de regret à ces beaux jours de son adolescence, où la religion pure de l'Évangile l'enveloppait de sa vivifiante atmosphère?

Et n'est-ce pas ce qu'on peut conclure de l'habitude qu'elle avait conservée de s'édifier secrètement en répétant les chants religieux qu'elle avait appris dans son enfance, habitude qui donna lieu à une touchante aventure dont elle avait conservé un doux souvenir. « Vous auriez tort de croire, écrivait-elle à sa sœur, que je ne chante jamais les psaumes ou les cantiques luthériens; je les chante souvent et je les trouve fort consolants. Il faut que je vous raconte ce qui m'est arrivé à ce sujet il y a plus de vingt-cinq ans. Je ne savais pas que M. Rousseau qui a peint l'orangerie de Versailles était un réformé; il était à travailler sur un échafaudage et moi, me croyant seule dans la galerie, je me mis à chanter le sixième psaume. J'avais à peine achevé le premier verset, que je vois quelqu'un descendre en toute hâte de l'échafaudage, et tomber à mes pieds : c'était Rousseau; je crus qu'il était devenu fou. « Bon Dieu ! lui dis-je, qu'avez-vous, Rousseau ? » Il me répondit : « Est-il possible, Madame, que vous vous souveniez encore de nos psaumes et que vous les chantiez ? » « Que le bon Dieu vous bénisse, et vous maintienne dans ces bons sentiments ! » Il avait les larmes aux yeux. Il partit quelques jours après; je ne sais ce qu'il est devenu; mais en quelque lieu qu'il se trouve, je lui souhaite toute sorte de pros-



périté; c'est un homme très-estimable, et un excellent peintre à fresque. » Plus tard la princesse se souvenait encore de lui, car elle écrivait : « J'ai appris que ce Rousseau, dont je vous ai parlé et qui m'avait entendu chanter des psaumes dans l'orangerie, est mort en Hollande; cela m'a fait de la peine. »

Des souvenirs constants vers le passé, voilà ce qui dénote les sentiments profonds qu'elle avait conservés et qu'elle nourrissait sans cesse, et qui furent la base de ce noble caractère, auquel ont rendu justice des hommes d'un jugement sévère et peu disposés à la flatterie. « Madame, écrivait entre autres le duc de Saint-Simon, était forte, courageuse, franche, droite, bonne, bienfaisante, noble et grande en toute manière; capable d'une amitié tendre et inviolable. Elle ne manquait pas d'esprit, et ce qu'elle voyait, elle le voyait bien. »

« Une noble franchise, tel est également le témoignage que lui a rendu Massillon, si ignorée dans les cours, et qui sied si bien aux grands, la rendit toujours respectable au roi. Il trouvait en elle, ce que les rois ne trouvent guère ailleurs, la vérité. Plus éloignée encore par l'élévation de son caractère, que par celle de sa naissance, d'une basse adulation, elle n'employa jamais pour plaire que sa droiture et sa candeur » (1).

A quelle source remontent en réalité toutes les douleurs, toutes les amertumes d'Elisabeth-Charlotte de Bavière, et à quoi doit-on attribuer ce qui lui a manqué en fait de développement religieux et moral, sinon à cette déplorable abjuration qui a flétri son existence? Le jour où la naïve et généreuse princesse palatine vint, en qualité de duchesse d'Orléans, s'asseoir sur le premier degré du trône de France, tout fut changé dans les conditions de son existence morale, aussi bien que de sa vie extérieure. La première messe que ses oreilles entendirent dans la chapelle de Versailles, riva sur elle une chaîne dont elle ne put plus se défaire et dont elle eut à porter

(1) *Oraison funèbre de Madame duchesse d'Orléans*, p. 195.

le poids jusqu'à la fin de ses jours. Triste exemple de cet esclavage spirituel auquel Louis XIV voulut astreindre toutes les consciences de son royaume, et qu'il allait avoir habituellement sous ses yeux dans le sein de sa propre famille!

§ 2. — Madame de Maintenon.

Ce fut bien plus près de lui encore que le puissant monarque eut un autre spécimen de ces nouveaux catholiques auxquels leurs antécédents imposaient de toute nécessité un rôle bien délicat. On sait la haute influence que parvint à exercer sur lui et sur toutes les affaires religieuses du royaume, Madame de Maintenon, cette femme qui, introduite à la cour et dans l'entourage immédiat du roi, en qualité de gouvernante des enfants de Madame de Montespan, y occupa bientôt une place si importante et si équivoque.

Nous n'avons pas à retracer ici l'histoire de la célèbre petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, depuis les années pénibles de sa jeunesse, jusqu'à l'époque où, conformément à l'un de ses vœux enfantins, elle fut en réalité, quoique sans en porter le titre, « reine de France et de Navarre. » Portée aux nues par ses admirateurs, envisagée par eux comme une sainte, elle est jugée, en revanche, avec une extrême sévérité, par ceux qui ne voient en elle qu'astuce et hypocrisie, ambition désordonnée et besoin ardent de domination. Pour nous, c'est sa qualité de nouvelle catholique, qui, seule, doit maintenant être l'objet de notre étude.

Issue d'un aïeul qui avait joué un grand rôle dans le parti réformé au temps des guerres religieuses, la jeune Françoise d'Aubigné avait dû être élevée dans le calvinisme, et l'avait été en effet, non par sa mère qui était catholique, mais par sa tante, sœur de son père, Madame de Villette. Par une conséquence des malheurs de sa famille, elle fut remise en d'autres mains et confiée par une parente de sa mère, Madame de Neuillant, aux Ursulines de Niort, qui ne réussirent à

la convaincre ni par leurs raisonnements, ni par leurs caresses. Les Ursulines de la rue Saint-Jacques à Paris, chez lesquelles elle fut placée plus tard, eurent plus de succès, et c'est dans l'église de leur couvent qu'elle fit sa première communion. Elle accepta, paraît-il, tous les dogmes de l'église romaine, sauf celui de la damnation éternelle de tous les hérétiques. « Il fallut absolument, dit à ce sujet l'un de ses biographes, quand elle entra dans la vraie religion, qu'on lui permît de se réserver quelques places dans le ciel, pour ceux de ses parents ou de ses amis, qui étaient dans la fausse. On savait, ajoute-t-il avec une ironie assez peu dissimulée, qu'elle ne serait pas longtemps dans l'église romaine, sans acquérir ce zèle charitable qui hait sans réserve l'erreur, et damne peut-être sans pitié, l'hérétique » (1).

L'événement semble bien avoir réalisé la prévision malveillante et irrespectueuse de l'esprit fort, car le zèle ardent manifesté par Madame de Maintenon pour la conversion des réformés, et en particulier de ceux qui appartenaient à sa propre famille, prouve le progrès de ses convictions intimes dans le sens de cette prévision. On a cité souvent le passage de ses lettres de différentes époques, démontrant comment, sous l'influence du Père La Chaise et des autres directeurs attitrés de la conscience du roi, elle est arrivée progressivement, non pas seulement à subir comme inévitables, mais à approuver et à provoquer des rigueurs dont antérieurement elle aurait repoussé la seule idée avec indignation. Après avoir écrit à son frère pour lui recommander de n'employer dans ses œuvres de conversion que la douceur et la charité, elle en venait peu à peu à des sollicitations plus pressantes. « Madame d'Aubigné devrait bien convertir quelqu'un de nos jeunes parents. Je crois qu'il ne demeurera de huguenots en Poitou que nos parents; il me paraît que tout le peuple se convertit; bientôt, il sera ridicule d'être de cette religion-

(1) La Baumelle, *Mémoires*, t. I, p. 111

là. » Puis, pour joindre l'exemple au précepte, elle faisait enlever la jeune fille de son cousin, le marquis de Villette, pour la conduire à Saint-Germain et l'éblouir par la magnificence de la messe royale. A propos de la dépopulation du Poitou, bien loin d'être touchée des malheurs de ses anciens coreligionnaires et de ses amis d'autrefois, elle ne craint pas d'écrire à son frère, tant elle s'était déjà accoutumée aux persécutions violentes : « Je vous prie, employez utilement l'argent que vous allez avoir. Les terres en Poitou se donnent pour rien; la désolation des huguenots en fera encore vendre. Vous pouvez aisément vous établir grandement en Poitou. »

On peut juger, par quelques-unes de ses lettres, de la part qu'a eue Madame de Maintenon dans tout ce qui s'est fait à la triste époque de la Révocation. « Le roi, écrivait-elle en 1681, commence à penser sérieusement à son salut et à celui de ses sujets; si Dieu nous le conserve, il n'y aura plus qu'une religion dans son royaume. C'est le sentiment de M. de Louvois, et je le crois là-dessus plus volontiers que M. Colbert, qui ne pense qu'à ses finances et presque jamais à la religion. » (24 août.) Deux ans plus tard, elle écrivait à la même personne, Madame de Saint-Géran : « Chacun songe à ses affaires, et moi à mon salut. On est fort content du Père de La Chaise; il inspire au roi de grandes choses. Bientôt, tous ses sujets serviront Dieu en esprit et en vérité. » Puis elle indique ce projet de l'institution de Saint-Cyr, qu'elle rêvait comme un puissant moyen de conversion. « Vous savez mon dessein d'élever, avec la petite de Murçay, quelques demoiselles de parents huguenots et pauvres : ce sera une bonne œuvre. » (20 décembre 1683.) « Je veux contribuer de mon côté au grand ouvrage de la conversion de nos frères égarés : ces pauvres filles m'en auront une obligation infinie et en ce monde et en l'autre. » (14 juin 1684.) « Le roi, écrivait-elle encore en 1684, a dessein de travailler à la conversion des hérétiques. Il a souvent des conférences là-dessus avec M. Le Tellier et M. de Châteauneuf, où l'on voudrait

me persuader que je ne serais pas de trop. (Quelle modestie et quel aveu caché sous l'ambiguïté du langage!) M. de Châteauneuf a proposé des moyens qui ne conviennent pas; il ne faut pas précipiter les choses : il faut convertir et non pas persécuter. (Qu'avait-on fait jusqu'alors?) M. de Louvois voudrait la douceur, ce qui ne s'accorde point avec son naturel et son empressement de vouloir finir les choses (1) : le roi est prêt à faire tout ce qui sera jugé le plus utile au bien de la religion. Cette entreprise le couvrira de gloire devant Dieu et devant les hommes : il aura fait rentrer tous ses sujets dans le sein de l'Eglise, et il aura détruit l'hérésie, que tous ses précédésseurs n'ont pu vaincre. » (13 août 1684.) Enfin, après cet acte de révocation dont on attendait tant de succès, et dont on espérait tant de gloire, elle écrit encore à la même confidente : « M. Le Tellier est à l'extrémité : depuis qu'il avait signé l'édit, il se portait mieux; la fièvre l'a repris avec beaucoup de violence : on n'en espère plus. Le roi est fort content d'avoir mis la dernière main au grand ouvrage de la réunion des hérétiques à l'Eglise. Le Père de La Chaise a promis qu'il n'en coûterait pas une goutte de sang, et M. de Louvois dit la même chose. (On voit de quelles illusions volontaires on se plaisait à se bercer, combien on cherchait à aveugler le roi et à lui fermer les yeux sur ce qui s'était déjà passé, sur les horreurs des dragonnades et sur tout ce qui se prévoyait encore.) « Je suis bien aise que ceux de Paris aient entendu raison; Claude était un séditieux qui les confirmait dans leurs erreurs; depuis qu'ils ne l'ont plus, ils sont dociles. » (En effet, ils ont laissé démolir leur temple de Charenton.) « Je crois bien comme vous (ici, la conscience semble reprendre ses droits en quelque mesure), que toutes ces conversions ne sont pas également sincères; mais Dieu se sert de

(1) En effet, c'était Louvois qui, en mars 1681, avait envoyé dans le Poitou un régiment de cavalerie, en recommandant à l'intendant Marillac, de la part du roi, de continuer à donner ses soins aux conversions. L'expérience lui avait, paraît-il, laissé quelques doutes sur l'opportunité de ce moyen de prosélytisme. Mais il ne tarda pas beaucoup à y revenir.

toutes voies pour ramener les hérétiques. Leurs enfants seront du moins catholiques. Si les pères sont hypocrites, leur réunion extérieure les approche du moins de la vérité; ils en ont les signes de communs avec les fidèles. Priez Dieu qu'il les éclaire tous; le roi n'a rien plus à cœur. » (25 octobre 1685.) (1).

Nous avons rappelé déjà l'enlèvement de la jeune de Villette et l'incarcération de M. de Sainte-Hermine. Ajoutons encore ici, comme preuve directe de la participation de Madame de Maintenon à l'œuvre des conversions forcées, la lettre suivante adressée, le 15 avril 1686, par Louvois à l'archevêque de Paris : « Monsieur, ce billet est pour vous donner avis que j'envoie à M. de la Reynie les ordres du roi pour faire arrêter Madame d'Haucourt et la conduire à l'abbaye de Port-Royal. C'est Madame de Maintenon qui l'a demandé au roi. Je suis, etc. »

Il n'est pas difficile de reconnaître dans toute la conduite de Madame de Maintenon, et dans l'attitude qu'elle se vit contrainte de prendre à l'égard de la question des conversions, l'influence prédominante de sa position d'ancienne hérétique. Elle en fait elle-même l'aveu direct à diverses fois. Un jour qu'elle s'était laissée aller, paraît-il, à exprimer quelque répugnance au sujet des violents moyens qu'on pensait à mettre en œuvre, et que l'on discutait dans un de ces conseils royaux, où l'on voulait bien lui persuader qu'elle n'était pas de trop, le roi lui dit : « Je crains, Madame, que le ménagement que vous voudriez qu'on eût pour les huguenots ne vienne de quelque reste de prévention pour votre ancienne religion. » Elle n'eut sans doute pas besoin d'en entendre davantage. La condition du maintien de sa faveur lui était nettement posée. Ét le souvenir que les réformés eux-mêmes avaient de son origine protestante, et les espérances que quelques-uns d'entre eux avaient peut-être conçues à son su-

1) *Ibid.* t. II, p. 156, 119, 147, 149, 162.

jet lui traçaient aussi son chemin. Ce n'est pas sans un profond dépit qu'elle disait : « M. de Ruvigny veut encore que je sois calviniste dans le fond du cœur; il est aussi entêté de sa religion qu'un ministre. » (26 août 1681.) Ailleurs, elle disait encore au sujet de ce fidèle député général des Eglises : « Ruvigny est intraitable; il a dit au roi que j'étais née calviniste, et que je l'avais été jusqu'à mon entrée à la cour. Ceci m'engage à approuver des choses tout opposées à mes sentiments. » En faudrait-il plus que cet aveu pour faire toucher au doigt ce qu'avait de faux, de funeste, de profondément immoral, au point de vue de la conscience, la position de cette femme, qui devait à tout prix protester contre son ancienne religion, et abolir tous les vestiges compromettants qui pouvaient en être demeurés en elle? Elle n'a que trop réussi à démontrer aux huguenots qu'elle n'avait plus rien de commun avec eux!

JULES CHAVANNES.

(*Lo fu prochainement.*)

---

## DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

---

### L'ÉGLISE D'ORLÉANS EN 1566

---

#### LETTRE DE THÉODORE DE BÈZE A L'ÉGLISE D'ORLÉANS

A PROPOS DE DU ROZIER ET DE BARON

Lettre sans date, mais évidemment écrite peu de temps après le second synode de Paris (25 décembre 1565), où furent condamnées les opinions de Jean Morély, qui, dans son *Traité de la discipline et police chrétienne*, revendiquait pour l'assemblée entière des fidèles le droit de juger en dernier ressort les questions de doctrine et de mœurs. Morély comptait, à ce qu'il paraît, des partisans dans l'Eglise d'Orléans. Deux ministres, Sureau Du Rozier, qui devint plus tard tristement célèbre par son apostasie, et Baron, partageaient ses sentiments. L'Eglise était

troublée. Tel fut le motif de l'intervention de Th. de Bèze. A défaut de Calvin, nul ne pouvait rappeler mieux que lui les liens qui unissaient l'Église de Genève à celle d'Orléans, alors placée sous la sage direction de Nicolas Des Gallars, ancien secrétaire et collègue du réformateur. Voir sur les opinions de Morély, et sur le jugement qu'en portaient Jeanne d'Albret et Coligny, le *Bulletin*, t. XVI, p. 64 et 65.

Messieurs et très chers frères, il y a longtemps que nous n'avons eu occasion et désir de vous escrire, ne nous ayant esté possible de n'estre bien forts esmeus en nous mesmes, après avoir entendu non seulement la division que le père de discorde a semé entre vous, mais aussy par quels moyens un tel mal est advenu, tels et si estranges qu'il ne s'est peu ni deu faire que nostre tristesse n'en soit redoublée. Toutefois l'espérance que nous avons que ceulx là qui avoient fait la playe vous ayderoient d'eux mesmes à la guérir, et puis aussy la crainte que nous avons qu'en poursuivant cest affaire on n'estimast que nous fussions poussés de quelque affection particulière, nous ont gardés jusques à présent non seulement d'envoyer pardelà, comme nous en avons esté tout prests quelquefois, mais qui plus est de vous en escrire un seul mot jusques à maintenant qu'il nous a esté impossible de nous contenir davantage. Il a esté un temps duquel la mémoire est encores si récente que ceulx auxquels nous nous adressons ne le scauroyent avoir oublié quand ils le vondroyent, qu'en choses de moindre conséquences beaucoup, ceste pauvre église qui vous a engendrez au Seigneur par la grâce, soit qu'on le reconnoisse ou non, avoit quelque autorité maternelle euvers vous, et si les Eglises relevoient quelque droict sur ceulx qu'elles envoient de par le Seigneur, ce que toutefois nous ne disons, nous en pourrions user en bonne conscience à l'endroit de ceulx desquels nous nous pleignons devant Dieu, devant vous et devant eux mesmes. Depuis ce temps la ceste Eglise n'a point changé, grâces à Dieu, de doctrine ny de discipline, ny d'affection, combien qu'elle ait faict une grande perte en la personne de celui lequel nous estimons aujourd'huy bien heureux entre autres raisons d'autant qu'il ne voit et n'oit point ce qu'il nous fault veoir et ouir maintenant (1).

(1) Allusion à la mort de Calvin, *allé à Dieu*, selon l'expression du registre genevois, le 27 mai 1564.



Sans user de plus grands circuits, c'est de vous monsieur du Rozier et de vous monsieur Baron, desquels nous nous plaignons devant la compagnie de laquelle vous estes membres de par Dieu et toutesfois par nostre moyen, puisqu'il lui a pleu. Nostre complainte est générale d'un costé et particuliere de l'autre. Le général est qu'estans membres d'une mesme et seule Eglise de Jesus Christ avec vous, il ne se peult ny doit faire que la playe que vous avez faite par delà ne nous tousche jusques au vif. Vous savez que si nous n'eussions estimé que vous deussiez entièrement et de poinct en poinct cheminer d'un pied avec vos frères et les nostres, nous n'en eussions jamais envoyé. Mais force nous est maintenant de crier devant Dieu qu'en cela vous nous avez trompés. Nous ne doutons point aussy qu'entrant en vostre ministère vous n'ayez promis ce que vous impugnez maintenant. Considerez au nom de Dieu jusques où ceste faulte s'estend. Vous n'ignorez que là est l'authorité des Synodes légitimes, et comme Dieu en est le garent; pensez y bien pour l'honneur de Dieu, car vous ne mesprisez pas seulement le Synode auquel vous avez este présenté et duquel vous savez que la sentence fut promulguée en pleine prédication a vostre séu, comme vous l'avez entendu par ceux qui y estoient, mais aussi plusieurs autres et généraux et particuliers auxquels vous ne sauriez reprocher en bonne conscience ny tyrannie, ny ignorance, ny négligence. Si avec cela nous vous alléguons la sentence donnée en ceste Eglise tant contre le livre que contre la personne dont il est question, il y en aura peult estre qui diront que nous voulons confirmer l'opinion de ceulx qui mettent en avant (et loué soit Dieu que c'est contre vérité) que nous voulons nous faire nouveaux papes. Mais cela ne nous gardera point de vous remonstrer à tous deulx que plus vous mespriserez la bonne conscience, le savoir et l'advis sincère et entier de ce grand serviteur de Dieu sans lequel rien n'a esté fait en cest affaire, et le tout avec bonne cognoissance de cause, plus vous vous monstrerez dignes d'estre vous mesmes mesprisés en l'Eglise de Dieu. Si vous alléguez vostre conscience, estimez vous que tant de serviteurs de Dieu l'ayent moins droite que vous, et si chascun vouloit suivre son advis, comme vous faictes le vostre, où seroit l'Eglise du Seigneur? S'il est question du zèle, en avez vous plus grande mesure que tous les autres? Etes-vous plus clairvoyans que ceulx desquels Dieu s'est servy pour vous ouvrir les yeux?

Nous ne savons si vous le pensez, combien que vous donniez occasion par vostre procédure de penser qu'il soit ainsi, mais si vous vous estes oubliés jusques là, force nous est de vous dire au nom de Dieu qu'il faudra qu'en brief vous sentiez que vault ceste sentence tant de fois réitérée en l'escriture que Dieu résiste aux orgueilleux. Et defaict nous en voyons déjà, à notre grand regret, un témoignage trop évident, d'autant qu'il n'est possible que vous ayiez aucunement adhéré à un si sot et impertinent, si malheureux et seditieux livre, que Dieu n'ait retiré de vous une bonne partie de l'esprit qu'il vous avoit donné.

Quant au particulier, il fault que nous nous adressions à vous monsieur Du Rozier, pour vous dire que la révérence que devez à ceste ville, esglise et escole, et la cognoissance que devez avoir de nostre conscience et conversation, devoient bien avoir le credit envers vous de ne prester point l'oreille à un tel détracteur et calumniateur qu'estoit Morely lorsque vous avez esté son intime et familier amy. Nous disons davantage (et vostre conscience peult rendre temoignage si nous disons vérité ou non) que quand la cause de Morely eust esté au reste bonne et sincère (ce que ne sauriez ny devez dire à bon droict) si est ce que ses erreurs es matières de telle consequence, ses entreprises contre la restitution des Synodes, son outrecuidance contre ses pasteurs, son hypocrisie en toute sa procédure, ses détractions et calumnies tant énormes contre tels personnages, le vous devoient bien faire cognoistre et fuyr pour tel qu'il estoit, Dieu vueille que maintenant il soit si bien changé qu'il ne le soit plus. Cependant nous ne pouvons vous dissimuler qu'il nous semble qu'en c'est endroit vous ne vous estes assez souvenu de ce qu'un enfant non ingrat doit à ses pères, le vray frère à ses frères, et pour la fin ce qu'une bonne conscience doit à Dieu. Car encore que nous présumions par charité que vous n'avez adhéré à telles et si grandes faultes, si ne debviez vous au desceu de vos frères avoir telle participation de tous conseils avec un tel esprit. Et ses escrits montrent assez jusques où vous luy avez contrarié.

Si ces choses vous semblent bien rudes, cognoissez par là combien est grande la tristesse que vous donnez, non point proprement pour nostre respect, qui sommes, graces à Dieu, accoustumés de cheminer au travers de bonne et mauvaise renommée, mais pour le dommage qu'en reçoit l'Eglise, et pour le tort que vous vous faictes

à vous mesmes, après avoir esté nouvellement honoré du Seigneur jusques à souffrir pour son saint nom. Or, messieurs et très chers frères, toute ceste complainte ne tend nullement à reproches, ny a croistre le mal qui n'est desja que trop grand, mais seulement à deux poincts : Le premier à ce que vous vous conjoingnez avec nous pour amener nos deux frères susdicts au chemin duquel ils se sont detraqués, ce qui nous sera une nouvelle aussy joyeuse et agréable comme il nous a esté et est encore bien grief d'entendre que tel inconvenient soit advenu. Bref, très chers frères, nous faisons comme une mère qui vous avoit envoyé deux de ses fils enfans qu'elle craint d'avoir esgarés, lesquels maintenant elle vous redemande avec plaintes et gémissemens, estimant qu'ils lui seront restitués quand ils seront bien rejoincts avec vous.

Le second poinct est pour vous advertir qu'au nom de Dieu qui vous a fait tant de graces, vous soyez mieux unis et conjointes en un mesme esprit, ayant tousjours devant les yeulx et la doctrine et la discipline par lesquelles vous avez esté engendres, nourris et si heureusement entretenus jusques en l'aage où vous estes, vous gardant bien de tout esprit d'orgueil et de légèreté dont procèdent les divisions, et enfin les ruines des Eglises. Qu'il vous souvienne aussy de qui vous avez receu ces choses dès le commencement, non pas pour vous assujettir aux hommes, mais d'autant que Dieu a tellement scellé en vous et en nous la vocation de tels personnages que vous ne pouvez douter qu'ils n'ayent esté vrayes organes du Seigneur, et ce sera le moyen de vous garder de tous esprits legers et volages qui soubz ombre d'une vaine apparence ont accoustumé de seduire ceulx qui ne se repentent jamais que trop tard de les avoir suivis.

Et vous mes frères, desquels nous nous sommes plaincts cy dessus à nostre très grand regret, nous vous exhortons comme serviteurs de Dieu avec nous, et prions comme freres bien aimés, par la compassion que Jesus Christ nostre Seigneur nous porte, que vous donniez lieu à nos admonitions procédantes d'une vraye et sincere charité envers vous, et qu'autant que vous nous avez contristés en vous estant ainsi divisés d'avec nous, vous nous resjouissiez maintenant par une vraye déclaration du désir que nous vous souhaitons d'estre desormais plus soigneux de n'avoir point d'yeulx ni de pieds à part, mais de veoir et cheminer d'un commun accord avec le reste de vos frères, jusques à ce que nous soyons arrivés à ce vray repos

auquel mesme nous avons charge d'amener et attirer ceux qui nous sont commis.

Messieurs et très chers frères, la presente vous servira, s'il vous plaist, d'un certain temoignage de nostre cœur et de l'affection que nous vous portons, qui fera, comme nous espérons, que vous excuseriez toute l'aspreté et rudesse qu'aucuns y pourroyent trouver, qui sera l'endroit où nous prierons nostre bon Dieu et père qu'en rompant tous les desseings et complots de Sathan et nous fortifiant par son Sainct Esprit, il nous conserve et par dedans et par dehors, et parachève son œuvre au milieu de nous à son honneur et gloire et au salut de tous ses paouvres enfans.

TH. DE B.

(Minute originale. Bibl. de Genève, vol. 447.)

## COPIE DE FRAGMENTS DES REGISTRES

### DE L'ÉTAT CIVIL DES PROTESTANTS

DÉTRUITS PAR L'INCENDIE DU PALAIS DE JUSTICE DE PARIS,  
EN 1871 (1)

ANNÉE 1618.

fo 23. ro. — 4 février 1618... baptisé par m<sup>r</sup> Durant, *au presche du matin*.

fo 25. ro. 4 février 1618... baptisé par m<sup>r</sup> *Dunoulin*, au catéchisme.

fo 26. ro. — du Dimanche 23 febvrier 1618 Pierre Coru fit présenter un sien filz au s<sup>t</sup> baptesme par Jehan de la Soulay, *intendant de la maison de mons<sup>r</sup> de Chastillon*, et dame Louise du Virdun, et fut nommé Louis, aussy par m<sup>r</sup> *Durant*.

fo 26. vo.... présenté au bapt<sup>me</sup> par Philippe de Monfues, *secrétaire de madame de La Trimonille* (le 17 fevrier 1618).

fo 27. ro. — baptisé par m<sup>r</sup> *Rivet*, ministre de *Touars*.

fo 27. vo. id. par m<sup>r</sup> *Rivet*, ministre à *Touars*.

(1) Voir le *Bulletin* de juin, p. 262.

fo 28. vo. baptême par m<sup>r</sup> *Blondel*, ministre de Meaulx.

fo 28. vo. le 6 may. baptisé par m<sup>r</sup> *Blondel*.

fo 29. ro. — le 10<sup>e</sup> may 1618 il est né un filz à Pierre *Marbault* secrétaire du roy et damoysele Blanche, Magdelaine sa femme, lequel a esté présenté au s<sup>t</sup> baptesme le Dimanche XIII<sup>e</sup> dud. moyz et nommé Pierre par messire de Launay sieur de Lamotte contrerolleur ordinaire des guerres et provincial en Picardie et dame *Anne de Mornay* femme de messire Jacques de Moncher sieur de la *Tabarnière*. aussi baptisé par m<sup>r</sup> *Du Moulin*.

fo 29. vo. — 20 mai 1618 baptême par m<sup>r</sup> *Viguer* ministre de Blois. ibid. autres bapt<sup>mes</sup> par m<sup>r</sup> *Viguer*.

fo 30. vo. 17 juin 1618 bapt. par le *ministre d'Amboise*.

fo 31. ro... parrain m<sup>r</sup> *Du Moulin* pasteur de l'Eglise réformée recueillie audit lieu de Charenton. — baptisé par m<sup>r</sup> *Durand*.

fo 31. vo. — baptesme par m<sup>r</sup> *Lhomme*, ministre de Gergeau-sur-Loire.

fo 32. ro. — 4 août 1618 baptême par m<sup>r</sup> *Imbert*, ministre d'Orléans.

fo 34. ro. du 14 septembre 1618 fut présentée au s<sup>t</sup> baptesme Rachel de La Lande fille de Louys de La Lande et de damoysele Marie Boudon, ses père et mère, par messire *Gaspar de Colligny* sieur de *Chastillon* et madame de *Sally*, parrain et marraine, baptisée par mons<sup>r</sup> *Durant*.

(signé *Durant*).

fo 35. ro = Du vendredy 24 aoust 1618, Marie de Bullion, fille de mons<sup>r</sup> m<sup>re</sup> Pierre de Bullion sieur de Laye conseiller d'Etat en la court de parlement et de damoiselle Marie Hatte est née le jeudy 23 de ce mois et a été baptisée ce jourdhuy en la ville de Paris au logis dudict sieur de Bullion par monsieur *Du Moulin* pasteur de l'Eglise, député par le consistoire à cette fin suivant la permission de monsieur le lieutenant civil apposée au bas d'une requeste dudict sieur de Bullion. Le parrain a esté Hiérosme Groslet escuyer s<sup>r</sup> de l'Isle, et damoiselle Françoise de Bullion femme de mons<sup>r</sup> Hatte s<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Marc, conseiller du Roy en ladict cour, a esté marraine.

le fo 36 au bas porte les 4 signature conjointes.

18 octobre  
1618.

De Montigny,      Du Moulin,  
Durant,  
Mestrezat.

fo 36. V<sup>o</sup>. — François de La Moussaye filz de monsieur le marquis de La Moussaye nasquit le mardi 16 octobre 1618 entre onze heures et minuict et fut présenté pour estre baptizé le 18<sup>e</sup> dudit mois par messire François de Roye comte de Roussy et dame Marie de Lanoue dame de Chambret. baptizé par m<sup>r</sup> Durant au logis dudit seigneur marquis par l'ordonnance du consistoire après avoir veu la permission de m<sup>r</sup> le lieutenant civil.

(signé) Durant

fo 36 bis. r<sup>o</sup>. — 28 octobre 1618..... baptizé par m<sup>r</sup> Durant au presche de relevée ou d'après disné.

fo 37. v<sup>o</sup>. — Gaspar de Champaigne filz de hault et puissant seigneur messire Louys de Champaigne comte de la Suze et de haulte et puissante dame Charlotte de Roye de Larochefoucauld son espouse est né le cinquiesme novembre 1618 et a esté présenté au s<sup>t</sup> baptesme en l'Eglise réformée établie à Charenton par hault et puissant seigneur mons<sup>r</sup> àe Chastillon nommé Gaspar de Colligny et haulte et puissante dame Catherine de Champaigne marquise de La Moussaye le xxiii dudit mois. baptizé par m<sup>r</sup> Du Moulin.

fo 39. V<sup>o</sup>. — Le mardi 16 octobre 1618 est né Maurice de Colligny filz de hault et puissant seigneur messire Gaspard de Colligny seigneur de Chastillon conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et privé, gouverneur des villes de Montpellier et Aigues-Mortes, colonnel général de l'infanterie françoise entretenue par le roy ez provinces-Unies des Pays-Bas et de dame Anne de Pollignac sa femme, présenté au s<sup>t</sup> baptesme en l'Eglise réformée de Charenton par mons<sup>r</sup> le Baron de Langran ambassadeur ordinaire de messeigneurs les Estats et mons<sup>r</sup> le baron de Briquemault pour et au nom de monseigneur le prince d'Orange et madame Marguerite d'Ailly vefve de deffunct hault et puissant seigneur messire François comte de Colligny s<sup>r</sup> de Chastillon admiral de Guyenne le Dimanche xxv novembre l'an mil six cent dix huit, baptizé par m<sup>r</sup> Dumoulin.

(Signé Du Moulin.

fo 38. V<sup>o</sup>. — baptesme par m<sup>r</sup> Viguer *ministre de l'Eglise de Blois.*

fo 38. v<sup>o</sup>. — le 19 X<sup>bre</sup> 1618, Antoine Provost fils de Jehan Provost fut baptizé au logis de m<sup>r</sup> Lecoq son grand père, à cause de son

*indisposition*, par m<sup>r</sup> Pelot, *ministre de Vendosme*, présenté par m<sup>r</sup> Coursault et m<sup>lle</sup> Bazin.

fo 39. v<sup>o</sup>. — ANNÉE 1619.

6 janvier 1619. fo 39. v<sup>o</sup> — ..... fut baptisé le Dimanche 6<sup>e</sup> du dit mois par mons<sup>r</sup> *Mestrezat pour ce que m<sup>r</sup> Du Moulin qui faisoit le presche ledict jour tenoit un enfant.*

fo 40. R<sup>o</sup> — Théophile Tardif fils de m<sup>r</sup> Jacques Tardif advocat à la cour de parlement et de damoiselle Marie Le Ray, ses père et mère, fut présenté au s<sup>t</sup> sacrement du baptesme le dimanche 6<sup>e</sup> janvier 1619 par mons<sup>r</sup> *Du Moulin* l'un des pasteurs de cette église et damoiselle de Lozerau, et fut baptisé par m<sup>r</sup> *Mestrezat* pour ce que mons<sup>r</sup> *Du Moulin*, encore qu'il fist le presche ne le baptisa pas. luy estant parrain.

fo 42. r<sup>o</sup>. — La sepmaine de mons<sup>r</sup> *Mestrezat* le 10<sup>e</sup> février 1619.

Suivent plusieurs baptêmes faits par *Mestrezat* et il signe après le dernier.

fo 42. v<sup>o</sup>. La sepmaine de m<sup>r</sup> *Du Moulin*, le dimanche 17 février 1619.

fo 43. r<sup>o</sup>. La sepmaine de m<sup>r</sup> *Durant* le dimanche 24 février.

fo 43. v<sup>o</sup>. La sepmaine de m<sup>r</sup> *Mestrezat* le 3<sup>e</sup> mars.

fo 43. v<sup>o</sup>. La sepmaine de m<sup>r</sup> *Dumoulin*, le 10 mars.

fo 44. r<sup>o</sup>. — La sepmaine de m<sup>r</sup> *Durant* le 17 mars 1619.

fo 46. v<sup>o</sup> — baptême par le pasteur *d'Angers*.

fo 47. r<sup>o</sup> — le 29 mai 1619. — baptisé par mons<sup>r</sup> *Du Chat* qui prescha ce jour-la.

Autres baptêmes par *Du Chat*.

V<sup>o</sup>. — Suivent partout les indications des pasteurs pour chaque semaine jusqu'à la fin de l'exercice.

fo 55. v<sup>o</sup>. — ANNÉE 1620.

fo 57. r<sup>o</sup>. — baptême *administré par mons<sup>r</sup> Dumoulin à l'issue de la prédication le 16 dud. mois.*

Indication des semaines.

Ce registre s'arrête au 1<sup>er</sup> mars 1620.

---

## QUATRIÈME REGISTRE

petit in-folio en peau de truie. — 68 feuillets de texte, et une table alphabétique des noms, il va de 1620 à fin 1625.

Ce registre n'est qu'une copie du registre original qui manque. — L'écriture de ce registre copié est une belle écriture lisible de fin du 17<sup>e</sup> ou début du 18<sup>e</sup> siècle.

Il porte un titre sur le dos. — Voici ce titre :

Baptêmes au temple de Charenton depuis 1620 jusques compris 1625 — Copie.

N<sup>s</sup> = j'ai retrouvé l'original. il est intitulé :

Registre ordinaire des Baptêmes quy ce font et administrent en l'église Réformée de Paris recueillie à Charanton S<sup>t</sup> Maurice, commenceant le mercredy premier jour de Janvier mil six cens et vingt, iceluy registre contenant quatre vingts dix-huit feuilletz dattéz cetuy compris dressé de l'ordonnance du Consistoire de la dite Eglise pour estre continue et servir ou il appartiendra.

signé Durant  
Bigot.

fo 2 — ANNÉE 1620.

fo 9 — Jusqu'au 17 mai il n'y a pas d'autres noms et signatures de pasteurs en fonctions que ceux de *Durand*, *Mestrezat* et *Dumoulin*.

au folio 9. r<sup>o</sup> apparaît pour la première fois le nom de *Drelincourt* à la date du 17 mai, en ces mots :

(fo 9. r<sup>o</sup>) « Du xvii may 1620. mons<sup>r</sup>

« *Drelincourt*

« Chastophe George ..... baptisé par mons<sup>r</sup> *Drelincourt*,  
autres baptêmes par *Drelincourt* et il signe

*Drelincourt*

fo 9. v<sup>o</sup>. .... baptisé par m<sup>r</sup> *Maurice* pasteur de l'église Daiguières en Provence.

fo 14. — baptême par m<sup>r</sup> *Blondel*, ministre de l'Eglise de Houdau.

La sepmaine de mons<sup>r</sup> *Drelincourt*.



## fo 21 — ANNÉE 1621 commence

fo 30. Ro. baptême par m<sup>r</sup> Babinot ministre de l'église de Passavant.

fo 33 d<sup>elle</sup> J. Leblanc femme d'Estienne de *Courcelles* pasteur de l'église de Fontainebleau.

fo 33 vo. — le 11 juillet mons<sup>r</sup> Cameron prescha pour m<sup>r</sup> Durant.

fo 34 ... et a été baptisé au logis de mons<sup>r</sup> l'ambassadeur des Estats des Pays-Bas.

fo 35. ro. p<sup>te</sup> au bapt<sup>me</sup> le 8 7<sup>bre</sup> 1621 par noble homme *Jehan Androuet du Cerceau conseiller et architecte du roy.*

## fo 38 — COMMENCE L'ANNÉE 1622.

fo 41. — registre des baptesmes faits et célébrés à Charanton S<sup>t</sup> Maurice à commencer du jeudy nov<sup>bre</sup> cjvi xxii (1622) qui fut le jour du restablissement de l'exercice de l'église réformée de Paris recueillie audit lieu.

## fo 41. vo. COMMENCE L'ANNÉE 1623.

fo 42. ro. Jean fils advoué de Jean Desfosses bourgeois de Paris et de Claude Pièques fut p<sup>nté</sup> par etc.

fo 42. vo. — Charles fils de Gilbert Voguin m<sup>e</sup> passementier à Paris et de Jeanne Cousin sa femme nasquit le 8 février 1623 et fut p<sup>nté</sup> au s<sup>t</sup> baptesme par m<sup>r</sup> *Charles Drelincourt* ministre du s<sup>t</sup> Evangile en l'église de Paris et Marguerite Bosleduc *fiancée* dud. sieur Drelincourt.

## fo 49 — COMMENCE L'ANNÉE 1624.

fo 51. vo. baptisé par m<sup>r</sup> Estienne de Courcelles ministre servant cy devant en l'église d'Amiens et estant de présent à Paris.

Ibid. baptême par le pasteur de l'ambassadeur des Etats.

fo 52. ro. — baptisé par le pasteur de m<sup>r</sup> *De La Force* au lieu de m<sup>r</sup> *Durand.*

fo 52. ro. — marraine M<sup>me</sup> Lepin *sœur de monsieur Drelincourt* et fut baptisé par ledit s<sup>r</sup> Drelincourt.

fo 55. ro. — baptisé par un pasteur de dehors au lieu de m<sup>r</sup> Drelincourt.

fo 58 baptisé par un ministre étranger au lieu de m<sup>r</sup> Drelincourt.

fo 59. R<sup>o</sup>. — COMMENCE L'ANNÉE 1625.

fo 60. v<sup>o</sup>. = Hector fils de Hector Valre sieur de Meronville et de dam<sup>lle</sup> Suzanne Bigot sa femme nasquit le 23 février 1625 et fut baptisé le jeudi 27 ensuyvant par le sieur Merlin l'un des pasteurs du conte de Carly ambassadeur extraordinaire du roy de la grande Bretagne et fut p<sup>n</sup>té *en l'hostel* du S<sup>r</sup> Conte par Toussaint de l'Orme s<sup>r</sup> Desbordes et dame Marie Garrault femme de m<sup>r</sup> Bigot sieur de la Houville.

fo 62. V<sup>o</sup>. — le jour de l'ascension de n<sup>re</sup> Seig. Jésus Christ jeudy 8 de may 1625 à 6 h<sup>rs</sup> 1/2 du matin dam<sup>le</sup> Elizabeth des Champs, femme de M. Abel Brunier, conseiller et médecin ordinaire du roy et de monseigneur son frere accoucha à Paris en la rue S<sup>t</sup> Thomas du Louvre d'un fils lequel fut p<sup>n</sup>té au baptesme le Dimanche après disnée jour de la Pentecoste xviii de ce mesme mois par messire Jacques d'Ay conte de Carlille ambassadeur extraordinaire du roy de la grande Bretagne vers le roy très chrétien de France et de Navarre Louis XIII et dame Anne de *Poullignac* espouze de mesire Gaspard de *Colligny* seigneur de Chastillon sur Loing mareschal de France et nommé Jacques par mons<sup>r</sup> Durand.

fo 64. V<sup>o</sup>... baptisé par mons<sup>r</sup> Daillé (en octobre 1625) lors ministre du S<sup>t</sup> Evangile en l'église de Saumur.

Registre, petit in fo relié en parchemin, 35 folios plus une table, intitulé:

Régre des Baptesmes qui se font et administrent en l'Eglise réformée de Paris recueillie à Charenton S<sup>t</sup> Maurice en et durant l'année mil six cent vingt six, iceluy regre contenant 45 feuillets, cottez, cestuy compris dressé de l'ordonnance du Consistoire de lad. Eglise pour estre continué et servir ou il appartiendra.

Cresse.

ANNÉE 1626.

fo 5. v<sup>o</sup>... fut baptisée par m<sup>r</sup> Tostard ministre de m<sup>r</sup> de la Trémoille en la place de m<sup>r</sup> Drelincourt le 12 février 1626.

fo 6. n<sup>o</sup>. — Charles Mestrezat fils de m<sup>r</sup> Jean Mestrezat l'un des pasteurs de ceste Eglise de Paris recueillie à Charenton S<sup>t</sup> Maurice et de damoiselle Catherine Malapert sa femme nasquit le samedi 25<sup>e</sup> jour de febvrier 1626 et a esté baptisé à Charenton S<sup>t</sup> Maurice par monsieur *Pereau* ministre de l'église de Lisy en la place dud. s<sup>r</sup> Mestrezat. Son parrain m<sup>r</sup> Charles Drelincourt aussy pasteur de cette église, sa marraine damoiselle Marie de Malapert femme de m<sup>r</sup> de Courcelles.

fo 15. n<sup>o</sup>. baptisé par m<sup>r</sup>                    ministre de mons<sup>r</sup> de *La Force* en la place de mons<sup>r</sup> Drelincourt.

fo 17. v<sup>o</sup>. — baptesmes par Daillé.

fo 18. id. par id.

fo 19. — 30 août sepmaine de m<sup>r</sup> Daillé.

fo 21. n<sup>o</sup>. 20 7<sup>bre</sup> 1626... baptisé à Charenton S<sup>t</sup> Maurice par m<sup>r</sup> *Jacobé* pasteur de l'église de Claye appellé pour faire la prédication à cause de l'indisposition de m<sup>r</sup> *Drelincourt*.

fo 24. v<sup>o</sup>. Du dimanche 18 octobre 1626, commençant la sepmaine de monsieur *Drelincourt*, mons<sup>r</sup> *Perreau*, ministre de l'Eglise de Lisy ayant presché à sa place.

Suivent des baptêmes par m<sup>r</sup> Peronel.

fo 34. R<sup>o</sup>. du vendredy 25 jr de décembre 1626. jour de Noël.

Isaac Bazin fils de Jehan Bazin s<sup>r</sup> de Linaville con<sup>r</sup> du Roy secretaire et contrôleur général de la cavallerie legère et de damoiselle Henriette de *Louvigny*, sa femme nasquit à Paris le septième jour de décembre 1626, et fut baptisé le vendredi 25<sup>e</sup> jour dud. mois de décembre aud. Charenton S<sup>t</sup> Maurice par M. Drelincourt. son parrain *Isaac Bazin* s<sup>r</sup> de Chenay *député* général des Eglises réformées de France, sa marraine damoiselle Elisabeth Venel femme de Théodore Bazin s<sup>r</sup> de Beaulieu con<sup>r</sup> notaire et secretaire du roy.

*Drelincourt.*

Regre des baptesmes, qui se font et administrent en l'Eglise réformée de Paris recueillie à Charenton S<sup>t</sup> Maurice en et durant l'année *mil six cent vingt sept*, icelluy registre contenant 46 feuillets cottez cestuy compris, dressé de l'ordonnance du consistoire de lad.

Eglise pour estre continué et servir où il appartiendra avec le cinq<sup>me</sup> qui est marqué doublement.

Cresse.

fo 5. V<sup>o</sup> Jean Estienne Le Blanc fils de Pierre Leblanc escuyer sieur de Beaulieu advocat en parlement et de damoiselle Magdeleine Brosse sa femme né le dernier jour de janvier 1627 à esté baptisé le onzième jour de février..... à Charenton S<sup>t</sup> Maurice par mond. sieur Daillié et présenté au baptesme par Estienne Le Blanc, *escuyer sieur de Beaulieu pasteur en l'église de Senlis* et damoiselle Louyse de Prouville sa femme.

fo 8. v<sup>o</sup>. baptême par monsr Dumesnille, ministre de l'église de Caen, au lieu de monsieur Drelincourt.

fo XI. en mars 1627, baptesme par mr *De Langle*, ministre de l'église réformée de Rouen en la place de monsr Daillé.

fo 12. v<sup>o</sup>. — baptême par mr *Charles* ministre de Bevan en la place de M. Mestrezat.

fo 13. V<sup>o</sup>. — Du mardy 30<sup>e</sup> jour de mars 1627, au logis de monsr l'ambassadeur de Hollande.

Jacques Degoriz fils de mr Degoriz conr du roy et contrôleur général de la marine de ponant et des fortifications de Normandie et de damoiselle Bernardine de Lorme sa femme nasquit le lundy 29<sup>e</sup> jr de mars 1627 et fut baptisé le mardy 30<sup>e</sup> jr dud. mois de mars aud. an, ensuyvant, au logis de monsr l'ambassadeur de Hollande etc. marraine la femme de mr de Montigny ministre de la parole de Dieu.

(signé) Mestrezat.

fo 14. v<sup>o</sup>. — parrain Jean Andronet *du Cerceau* architecte du roy.

fo 17 baptême par le *ministre de M. de la Force* en la place de mond. sr Mestrezat.

fo 17. ... M. *Herault*. ministre de l'église de..... en la place de mr Mestrezat.

fo 17. — M. de Vuiloux ministre de Rouen.

fo 19. — Du samedy 29 may 1627, jour de catéchisme.

Armand Fauvreau fils de Michel Fauvreau, *papiste*, cocher de mr Blondeau et de Judith Regnault faisant profession de la religion réformée, sa femme, nasquit le 24<sup>e</sup> jr d'avril 1627 et fut baptisé le samedy 29<sup>e</sup> jour de may audit au ensuyvant après le catéchisme à

Charenton S<sup>t</sup> Maurice par m<sup>r</sup> Daillé, son parrain monsieur le marquis de *La Force*, sa marraine madamoiselle de *Castelnau* pour madamoiselle de *la Force* fille dud. s<sup>r</sup> marquis présente.

fo 19. vo. — Marraine d<sup>elle</sup> Anne *Androuet du Cerceau* fille de defunt m<sup>r</sup> du Cerceau, architecte du roy.

## ANNÉE 1628.

Registre des baptêmes qui se font et administrent en l'église réformée de Paris recueillie à Charenton S<sup>t</sup> Maurice en et durant l'année 1628, iceluty registre contenant 44 feuillets cestuy compris, dressé de l'ordonnance du consistoire de ladite église pour estre continué et servir comme il appartiendra.

Cresse.

fo 18. baptême par m<sup>r</sup> .... ministre de mons<sup>r</sup> le mareschal de *La Force* en la place de mons<sup>r</sup> Drelincourt.

---

 VARIÉTÉS
 

---

## LA BIBLIOTHÈQUE D'UN PASTEUR

A LA FIN DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

Cum veteribus amicis, id est, cum libris nostris.  
CICÉRON.

Il en est un peu des livres comme des amis. De leur choix, on peut facilement conclure à ce que vous êtes.

Pénétrez dans la bibliothèque d'un inconnu. A sa composition, à l'ordre qui y préside, à la place qui y occupe chaque écrivain, vous pourrez, presque à coup sûr, dire les goûts, les études, l'esprit du maître de la maison.

Il est vrai qu'il y a des bibliothèques qui ne sont que pour la décoration. Mais ces meubles de parade ont quelque chose de froid, de faux, de mort qui ne donne pas longtemps le change. Ah ! comme la bibliothèque composée avec amour, peu à peu, au prix de vrais sacrifices, gardée avec un soin jaloux, connue, fouillée jusque dans ses derniers recoins, a un autre air ! Comme tout y est

vivant et vous parle de celui qui l'a faite ! Il y a bien encore, et jusque dans ces bibliothèques de bon aloi, la mise en scène dont il faut se défier. Il y a tel livre dont on tire vanité comme de certains amis, et que l'on met à la place d'honneur. Tenez-vous en garde contre ces petites ruses de l'ordonnateur, et avant de juger, regardez un peu partout, jusqu'aux rayons les moins en vue, à ces volumes surtout dont la reliure ternie et le dos fatigué témoignent d'un fréquent usage.

Et alors quelles révélations vous réserve cet examen attentif ! Que ne vous disent pas ces livres silencieusement alignés sur les étagères qui vous entourent ! Quelle surprise quand vous rencontrez tel ouvrage qui ne vous semble pas en accord avec ce que vous saviez ou pensiez de son propriétaire ! Quel plaisir quand vous reconnaissez votre auteur favori, et surtout si vous apercevez certain volume peu connu, mais de vous beaucoup apprécié. Vous voilà lié avec le maître de céans, avant même de lui avoir parlé.

Les livres, en effet, d'un bibliophile, mieux encore que ses écrits, vous le livrent tout entier. Dans ses propres ouvrages, c'est l'homme public qui paraît. Les mémoires, les portraits ne nous le font connaître aussi qu'en partie. La pose étouffe le naturel. Mais sa bibliothèque nous le révèle dans l'intimité, avec ses goûts divers, ses caprices, ses contrastes, ses faiblesses (1).

Aussi que je vous dise l'un de mes vœux. Ce serait de pénétrer dans le cabinet religieusement conservé de quelque écrivain des siècles précédents (pour laisser de côté les vivants qui pourraient se tenir en garde contre une indiscrète curiosité), ou mieux encore dans la bibliothèque d'un de nos huguenots du XVI<sup>e</sup> siècle, d'un Calvin, d'un du Plessis-Mornay. Comme il me semble qu'en pareil lieu nous pourrions les voir de plus près, les comprendre, les surprendre mieux qu'ailleurs.

Est-ce ce rêve impossible à satisfaire qui me fait exagérer l'importance d'un document que j'ai en ce moment sous les yeux, ou cette pièce curieuse contient-elle, en effet, sur la vie intime et personnelle des hommes du passé, quelques-unes de ces indications authentiques dont notre siècle est si friand ? Voilà de quoi je veux vous faire juge.

Et d'abord quelques mots sur le document dont je viens de vous parler.

(1) Je me rappelle le mot de M. Schérer en face de la bibliothèque de Sainte-Beuve, quelque temps après la mort du grand critique : « On y sent sa place encore chaude. »

C'est le catalogue manuscrit de la bibliothèque d'un pasteur mort en 1604, et nommé Jean de Brunès. Ce catalogue fut probablement dressé au moment de sa mort par ses héritiers, en vue d'une vente de ses livres au consistoire de l'Eglise de Lyon. Les livres ont disparu; le catalogue seul, composé pour cette circonstance passagère, a survécu. Il appartient aujourd'hui à la bibliothèque du Palais des Arts, à Lyon (1). Mais si modeste qu'il soit, en comparaison de la précieuse collection dont il nous rappelle seul l'existence, il me semble avoir encore son importance.

Il en a une très-grande, en tout cas, au point de vue bibliographique, en nous conservant le nom d'une foule de livres de cette époque, avec leur titre exact et complet, le nom de leur auteur, celui de la ville où ils ont été imprimés, souvent celui de l'imprimeur, toujours la date et le format de l'édition, enfin, détail curieux et presque comique, le prix auquel chaque ouvrage avait été évalué pour la vente au consistoire.

N'y a-t-il pas là de quoi allécher la curiosité des connaisseurs, et je suis sûr que plus d'un savant, d'un J.-C. Brunet, d'un Haag, d'un Reuss ferait jaillir de ces détails bibliographiques des lumières inattendues sur l'histoire littéraire du XVI<sup>e</sup> siècle. Mais je suis incompetent en ces études techniques; mon ambition, d'ailleurs, est plus modeste.

C'est l'homme, c'est le pasteur du XVI<sup>e</sup> siècle que je voudrais retrouver, en examinant ses instruments de travail. C'est la trace de ses méditations, de sa vie intellectuelle que j'aurais la prétention de ressaisir.

Sans ce document, nous ne connaîtrions presque rien du possesseur de cette bibliothèque considérable.

Nous savions seulement qu'étudiant en théologie à Genève en 1592 (*Livre du Recteur*, p. 45), pasteur à Russin, village genevois, prêté par la vénérable compagnie à l'Eglise d'Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), puis à celle de Lyon en 1601, Jean de Brunès (Joannes Brunæus) mourut dans cette dernière ville en 1604 (2).

Voilà tout ce que de patientes recherches avaient pu faire découvrir jusqu'ici sur ce serviteur de Dieu, mort jeune, du reste, si

(1) Il fait partie d'un recueil composé de pièces manuscrites fort diverses, et portant en titre : *Mélanges sur Lyon*, tom. 2, tabl. 2, n<sup>o</sup> 81.

(2) Son ministère, à Lyon, est ainsi apprécié dans une lettre du consistoire de cette Eglise à la vénérable compagnie (4 septembre 1601) : « Nous croyons qu'il a été doué par la divine Providence pour faire en cette sienne patrie luire le flambeau de la Parole sainte. Nous vous remercions très-affectueusement de ce bienfait. » (Bibliothèque de Genève, portefeuille n<sup>o</sup> 5.)

nous rapprochons la date de ses études (1592) de celle de sa fin (1604). Mais une circonstance, le catalogue que voici nous le fait connaître, nous le rend, pour ainsi dire, comme un de ces débris fossiles (*si parva licet componere magnis!*) découverts dans les roches profondes sous les eaux de nos lacs, fait revivre à nos yeux. Jusque dans les détails de leur vie intime, ces peuples dont le nom même n'est pas venu jusqu'à nous.

Pénétrons donc dans la bibliothèque de notre inconnu, son catalogue à la main. Il nous manquera, j'en conviens, ce je ne sais quoi qui nous parle dans l'arrangement des livres, dans l'aspect de chacun d'eux, dans sa reliure plus ou moins usée, et qui nous met sur la voie des préférences et des travaux de leur propriétaire. Mais, d'un autre côté, il n'y aura pas non plus ce trompe-l'œil du placement, qui met en vue certains ouvrages et qui en cache certains autres. On jugera mieux d'après l'ensemble. Rien, en effet, ne nous échappe dans cet inventaire général.

D'abord, n'êtes-vous pas frappé de l'étendue de cette bibliothèque? Elle ne renferme pas moins de 549 ouvrages, et parmi eux il en est de considérables; il y en a de 8 et de 10 volumes. Aussi renferme-t-elle, si j'ai bien compté, 662 volumes. Puis ce sont des livres comme les presses patientes et les lecteurs infatigables de cette époque les aimaient, d'énormes in-folio, d'épais in-4°. Les in-8° y sont en minorité. Quant aux petits volumes que préfèrent les lecteurs affairés de nos jours, je n'en aperçois qu'un fort petit nombre.

Cette collection, considérable en tout temps, l'était surtout à cette époque où l'imprimerie, d'invention récente, n'avait pas encore constitué ces fonds de livres vieux qui augmentent si facilement, presque sans frais comme sans grand profit, les bibliothèques même les mieux composées de nos jours.

A la former, le pasteur de Brunes avait dû employer des sommes considérables. Il ne faut pas, en effet, juger de ce qu'elle a coûté par le prix auquel, après sa mort, elle a été cédée au consistoire de Lyon. Celui-ci l'a payée 413 livres tournois. 2 sols et 3 deniers.

Nous savons quelle dépréciation la plupart des livres subissent toujours dans une vente de ce genre, et une circonstance nous permet ici de nous en rendre compte exactement.

A la suite de cet inventaire se trouve transcrit la note d'un libraire que de Brunes, surpris par la mort, n'avait pas eu le temps de payer, et qui demeura au compte des héritiers de sa bibliothèque. Or, les livres qui y figurent y sont cotés à leur prix de li-



brairie, et se retrouvent dans l'inventaire général au prix de la seconde estimation. La différence est significative.

Voici, par exemple, un *Catalogus testium Veritatis* acheté au prix de 5 l. 16 s., revendu 4 l.

Une *Histoire des Martyrs*, f. basane : sur la note du libraire, coté 7 l. 40 s., sur l'inventaire, 3 l. 40 s., etc.

La dépréciation va donc, en moyenne, de la moitié à un cinquième du prix d'achat. Par conséquent, la valeur totale de la bibliothèque doit donc être relevée de 413 l. 2 s. 3 d. à 4,000 ou 4,500 l.

Tenez compte, en second lieu, de la valeur infiniment plus forte de l'argent à cette époque d'extrême pénurie, et vous arriverez à cette conclusion que cette somme représente, en monnaie de nos jours, un chiffre peut-être dix fois plus élevé, quelque chose comme 40 à 45,000 fr.

40 à 45,000 francs ! c'est là, il faut en convenir, pour la bibliothèque d'un pasteur jeune encore, aux modestes appointements, une dépense assez considérable. Elle dénote chez celui qui l'a faite un goût peu ordinaire pour les livres.

Ici, une question se présente. Ce goût, d'où pouvait-il provenir ? Était-ce ce qu'on appelle de nos jours la manie des livres, ou bien était-ce la passion de l'étude qui l'avait inspiré ? Avons-nous affaire à un pur collectionneur ou bien à un vrai savant ?

Nous n'hésitons pas à nous prononcer pour ce dernier caractère. Notre pasteur lyonnais était, à coup sûr, un de ces laborieux et empressés *dévoreurs* de livres dont parle quelque part Sainte-Beuve.

En effet, dans sa bibliothèque, on ne retrouve rien qui indique un de ces bibliomanes courant après les livres rares, les éditions princeps, les exemplaires de choix, les reliures de luxe. Elle ne ressemble nullement à celle de cet autre Lyonnais de la même époque, célèbre pour ses volumes encore si recherchés de nos jours, à celle de Jean Grollier.

De Brunes possède tout au plus deux exemplaires de quelques-uns de ses auteurs de prédilection, et encore ce double s'explique-t-il presque toujours, comme nous le verrons, par une raison d'usage.

Ce n'est qu'à propos de la Bible que je trouve les traces d'une sorte de collection. J'en compte jusqu'à 12 exemplaires complets, sans parler ni des Nouveaux Testaments, ni des Psautiers. Il y a 3 Bibles en hébreu, dont 2 sans points voyelles, 1 hébreu et latin, une vieille Bible en latin (Lyon, 1524), la Bible avec les annotations de Vatable (1557), une autre de 1545, celle de Castallion (Basle,

1551), la Bible en français (1 vol. in-8, Genève 1588), une autre latin-français (1568), fort fripée, est-il dit, enfin la Bible en allemand (Luther) de deux exemplaires, l'un de 1585, l'autre de 1589.

Notre fidèle et savant ministre s'entoure des meilleurs instruments pour son étude de la Parole de Dieu; certes nous ne verrons pas là les traces d'une simple manie d'amateur.

D'ailleurs, il n'est point à l'affût des curiosités littéraires ou typographiques. Les ouvrages sont chez lui pour le bon motif, c'est-à-dire pour être lus et pour l'instruire. Il ne dédaigne pas toutefois les livres bien imprimés. Il note, par exemple, parmi les ouvrages qu'il possède, ceux qui sortent des presses des Estienne, ou encore de celles de Sébastien Gryphe, l'illustre imprimeur lyonnais. Mais il n'a ni aldes, déjà fort recherchés de son temps, ni elzevirs, qui commençaient aussi à l'être.

Quant à la reliure, il n'y attache qu'une médiocre importance. Le parchemin, le carton, la modeste basane (*allude*), le cuir solide, voilà l'uniforme de ses in-folio et des in-4<sup>o</sup>. Il y a bien un ou deux volumes à reliure de velours, mais velours râpé, flétri, dit l'inventaire. Ils sont là sans doute par occasion, et comme perdus au milieu de cette assemblée plébéienne.

C'est au dedans de ses livres que notre pasteur du XVI<sup>e</sup> siècle aimait à regarder, et c'est pour leur contenu qu'il en faisait achat, sans reculer devant de grands sacrifices ni devant l'encombrement.

Faisons comme lui et ouvrons un peu les livres de sa bibliothèque.

La théologie y occupe naturellement une place importante. Cependant, elle n'y règne pas sans partage. La moitié seulement des ouvrages lui appartient. Les autres traitent d'autres matières. C'est là un fait significatif sur lequel nous reviendrons. Pour le moment, arrêtons-nous devant cette partie théologique de la collection.

Dans les ouvrages de cette catégorie, les Pères de l'Église figurent au grand complet, et chacun en sa langue originale. Notre théologien, évidemment, lisait le grec, le latin, l'hébreu sans difficulté. Nous verrons plus loin que ses connaissances linguistiques ne s'arrêtaient pas là. Les énormes in-folio des saint Augustin, des Chrysostôme, des saint Thomas, etc., leur savoir un peu suranné, leurs dissertations à perdre haleine n'effrayaient pas l'ardeur insatiable de notre patient érudit.

À côté d'eux, je remarque presque tous les réformateurs: Calvin, Luther, Zwingle, de Bèze, Bucer, Œcolampade, Fabricius, Gualterus, etc., et quelques-uns des principaux controversistes catho-

liques : Bellarmin, Alphonse de Castro. Je suis frappé de ce fait que les travaux de polémique, les petits écrits de circonstance y sont rares. Parmi les œuvres de Calvin, ce sont à peu près les seuls qui y fassent défaut. Ne serait-ce pas là un indice des goûts de J. de Brunes? Aimant avant tout la science impartiale et sérieuse, il fait peu de cas de ces écrits où la passion l'emporte souvent sur le savoir. Il fuit cette poussière et ce bruit des querelles confessionnelles pour s'élever à ces hauteurs sereines où nous conduit l'étude et où se complait son caractère. A cette époque de luttes acharnées, c'est là une disposition assez rare pour être signalée et appréciée.

Mais un autre fait attire surtout notre attention. C'est la place dominante qu'occupent parmi les ouvrages théologiques ceux qui traitent de l'exégèse. A eux seuls, ils comptent pour la moitié. C'était évidemment l'étude de prédilection, la partie forte de notre pasteur.

D'ailleurs, cette préférence donnée à l'examen même du texte des Livres saints est en accord aussi bien avec les principes d'une bonne science théologique qu'avec les habitudes de nos réformateurs. Ces derniers ont toujours placé au premier rang la méditation et l'interprétation de l'Écriture sainte. Ainsi, quand Calvin organisa à Genève l'enseignement pastoral, il n'établit que deux chaires de théologie proprement dite; dans l'une, le professeur devait étudier la dogmatique (les lois communes), et l'autre était consacrée exclusivement à l'interprétation des *textes* (1).

C'est sur ce même plan que furent fondées toutes les académies protestantes de langue française.

De Brunes, élève de la Faculté de Genève, s'était donc inspiré des mêmes principes dans la continuation de ses études, et s'était entouré de tous les livres qui pouvaient l'aider et l'éclairer dans ce travail. Il a des commentaires sur l'ensemble de la Bible; il en a de distincts sur chacun de ses livres, et sur quelques-uns de ses livres il s'en trouve plusieurs. Ainsi je compte onze commentaires sur les Psaumes, sans parler de sept autres volumes contenant le texte du même livre, en hébreu, en grec, en latin, en allemand.

Le psautier romain s'y trouve également. Seule la traduction française mise en vers par C. Marot et par Th. de Bèze, et en musique par Goudimel, y fait défaut (2).

Pour ses travaux exégétiques, de Brunes s'était aussi entouré de

(1) Et encore pourrait-on à cette étude de l'Écriture rapporter les deux chaires de grec et d'hébreu.

(2) Sur cette singulière lacune, on pourrait hasarder la conjecture suivante : le psautier français, livre de piété plutôt que d'étude, livre en quelque sorte personnel et intime, avait été retenu par la famille ou légué à quelque ami.

dictionnaires et de grammaires (1), de concordances de la Bible et d'harmonies des évangiles; enfin d'autres ouvrages spéciaux, comme de récits de voyage en Terre sainte, et d'études sur les mœurs et les lois des peuples anciens. C'est un savant consciencieux, intrépide. Il étudie, compare, approfondit, juge; il veut épuiser son sujet. C'est un excéqûte consommé.

Mais c'est mieux encore. Sa bibliothèque, en effet, comme nous l'avons déjà dit, est loin d'être exclusivement théologique. La moitié des ouvrages qui la composent se rapporte à de tout autres sujets, et rien de plus varié, rien de plus curieux que le contenu de cette seconde partie. A peu près toutes les connaissances humaines alors en honneur y sont représentées. Les belles-lettres comme les sciences, l'histoire comme la politique, la littérature ancienne comme la littérature contemporaine, française, italienne, espagnole même, y ont apporté leur contingent.

Les belles-lettres surtout y occupent une place considérable. Tous les classiques grecs et latins, prosateurs et poètes, philosophes et historiens y figurent à leur rang, et chacun en sa langue. Quelques-uns y sont en plusieurs éditions, mais avec des différences de format qui nous aident à comprendre cette présence à double. Voici, par exemple, deux exemplaires des œuvres d'Homère, mais l'un est un pesant in-folio, l'autre est un petit in-16, en ce format commode et portatif choisi sans doute pour accompagner notre littérateur dans ses promenades ou ses voyages.

Virgile est l'objet de la même attention. A côté d'un Virgile in-folio se trouve un Virgile in-24, relié avec un Tércence même format. N'aime-t-on pas à se représenter notre huguenot, cet austère pasteur du XVI<sup>e</sup> siècle, se reposant des travaux fatigants du cabinet sur les in-folio des Pères de l'Eglise et des réformateurs, par une promenade dont il occupait encore et charmait les instants par la lecture des grands poètes de l'antiquité?

Mais ce n'était point en amateur seulement qu'il les lisait. Il les étudiait aussi à l'occasion. Voici en effet dans sa bibliothèque, à côté des écrivains de la Grèce et de Rome, des ouvrages d'écrivains plus modernes qui s'y rapportent : travaux d'interprétation ou de critique, essais de traduction de grec en latin. De plus, il s'est en-

(1) Comme spécimen, citons : *Lexicon caldaicum*, Elie Levita, f° 1541, Isnae, parch. — *Thesaurus lingue hebraicae*, Pagnini, f° Vincent, 1575. — *Glossaria Henric. Stephani*, f° 1563. — *Grammatica hebraica*, Bertrandi, 1574, 4° Genève. — *Grammatica hebr.*, Munsteri, 1524; Basle, 8° cuir. — *Lexico graeco-latinum Scapulae*, 1<sup>re</sup> Basle, 1589, parch. cart. — Schindleri *Grammatica hebraica*, 1572 — *Rudimenta hebr.*, cavalieri, 4° Genève, 1592, parch.

touré de traités spéciaux pour l'étude des langues anciennes, lexiques, grammaires, dissertations sur le sens des mots, etc. On sent qu'il veut connaître à fond la langue des classiques, afin de pouvoir pénétrer plus avant dans leur pensée, et de goûter toutes les délicatesses de leur style.

Mais il ne s'en tient pas à l'antiquité dans ses goûts littéraires. Voici l'*Orlando furioso* et à côté une *Grammaire italienne-française* pour l'initier à la langue de l'Arioste. Notons ici que de Brunes devait également connaître l'allemand, car sa bibliothèque renferme non pas les œuvres des littérateurs d'outre-Rhin, fort peu connues alors au dehors de leur patrie, mais quelques-uns des ouvrages de piété publiés en leur langue, la Bible de Luther et plusieurs éditions du livre des psaumes.

Enfin l'étude des anciens, la connaissance des Italiens et des Allemands ne lui font pas dédaigner ni délaissier ses contemporains et ses compatriotes. Les œuvres de nos vieux auteurs, qui étaient les *nouveautés du jour*, se trouvaient aussi sur les rayons de sa bibliothèque. Les poètes d'abord : Ronsard, Dubartas, Desportes, etc. Par une exception que je ne sais cette fois comment expliquer, j'y cherche, sans l'y découvrir, le plus célèbre de tous, Clément Marot. Montaigne y figure avec ses *Essais*, Bodin avec sa *République*. Citons aussi nos chroniqueurs : Froissard, Commines, l'historiographe Du Hailland, enfin les plus récentes publications sur les événements d'alors, le I<sup>er</sup> volume de *la Ligue*, le III<sup>e</sup> volume des *Mémoires de France*, quelques petits écrits de circonstance, de polémique pour la plupart, trop actuels, trop importants pour ne pas l'avoir occupé quelques instants, malgré son goût peu prononcé pour les ouvrages de ce genre.

Voilà pour la littérature. Voyons maintenant les sciences. C'est là surtout que notre étonnement touche à son comble. Quelles n'étaient pas l'étendue et la variété des lectures et des connaissances de Jean de Brunes! En dehors de tous les sujets d'étude que nous avons déjà relevés, il nous faut encore signaler la jurisprudence, la pédagogie, la géographie ancienne et moderne, la cosmographie, l'astronomie, l'histoire naturelle, la médecine, etc. Il y a de tout, jusqu'à un traité sur le mouvement des horloges.

Et sur quelques-unes de ces sciences, il y a des ouvrages nombreux et fort étendus, par exemple sur l'histoire. Sans parler de l'histoire ancienne et de l'histoire sacrée, il y a des ouvrages spéciaux sur presque tous les peuples qui avaient alors quelque importance politique, sur l'Italie (entre autres deux exemplaires de Gui-

chardin, l'un en français, l'autre en latin), sur l'Angleterre, l'Allemagne, la Pologne, la république des Suisses, les Turcs.

A côté des traités de géographie générale, il y a des récits de voyage, à Jérusalem, à Constantinople, une histoire de la découverte de l'Amérique, un volume sur les mœurs des Turcs, des écrits sur les oiseaux, sur les quadrupèdes, etc.

N'est-on pas confondu quand on voit l'universalité des lectures de notre pasteur lyonnais, surtout si l'on se rappelle que nous sommes en présence d'un homme dont le nom n'a laissé aucune trace, qui ne fut ni professeur, ni écrivain, et qui de plus est, selon toute probabilité, mort jeune, après avoir passé la majeure partie de sa vie dans de petites églises de campagne.

Mais qui sait, dira quelqu'un, si votre collectionneur ne s'occupait pas davantage à composer sa bibliothèque qu'à s'en servir. Combien d'ouvrages, peut-être, qui furent moins lus qu'essayés?

Juger ainsi, ce serait reporter à ce siècle sérieux et travailleur les habitudes de notre vie présente. La vie d'alors, moins envahie par le dehors, conservait pour l'étude des forces et un temps que nous gaspillons sans but et sans profit. Ne sommes-nous pas confondus quand nous regardons l'existence d'autrefois?

Observons, par exemple, dans *les Ephémérides* de Casaubon, ce qu'était au XVI<sup>e</sup> siècle la journée d'un savant. En comptant les ouvrages qu'a publiés un Calvin, en y ajoutant les sermons inédits et les lettres connues ou égarées qui sont sortis par milliers de sa plume infatigable. Puis, d'après ces exemples, ne nous étonnons point de ce qu'un de leurs semblables, qui s'en tenait à la lecture, a pu embrasser.

D'ailleurs, cette variété, cette universalité d'études et de connaissances étaient dans les principes pédagogiques de nos huguenots. De leur correspondance, comme des règlements qu'ils tracèrent aux études de la jeunesse (1), ressort toute l'importance qu'ils attachaient à ce que l'instruction, surtout celle des pasteurs, reposât sur une base de connaissances générales, aussi largement que solidement établie, « afin, dit l'un d'entre eux, que les ministres ne

(1) Voir dans le *Bulletin*, vol. II, p. 543 et suiv., une lettre de Guillaume Tuffan, principal de l'Académie de Nîmes, dont M. Borrel a donné une analyse dans sa Notice sur l'Académie de cette ville. — Voir aussi, vol. IV, *Histoire abrégée de l'Académie de Genève*, par M. J.-E. Cellérier, en particulier p. 19 et suiv. — Rappelons aussi celle de l'université protestante de Montauban, esquissée à grands traits par M. le professeur Nicolas dans son intéressant discours de rentrée de la Faculté. Quel programme étendu aurait embrassé l'enseignement de cette Académie, si les circonstances lui avaient permis de le rédiger comme il avait été fixé!

deviennent pas ignorants comme l'avaient été précédemment les prêtres. »

Aussi, observez à ce point de vue l'organisation de l'enseignement dans les académies protestantes. Tandis que la théologie proprement dite n'y possède que deux professeurs, il y a à côté des chaires pour toutes les autres sciences alors cultivées : belles-lettres, philosophie, mathématiques, physique, et les « écoliers » qui se destinaient au ministère devaient donner sur tous ces points la preuve de connaissances suffisantes.

On voulait, pour mettre à la tête des Eglises, des directeurs spirituels dont l'intelligence fût ouverte à tout ce qui peut intéresser l'esprit humain, des hommes qui ne séparassent pas la foi de la science, et qui sussent assurer dans tous les domaines, à la religion chrétienne, la place et l'influence auxquelles elle a droit.

Hélas ! n'avons-nous pas laissé déchoir cette grande et légitime ambition ? Qui redonnera des Jean de Brunes à nos Eglises ?

PUYROCHE.

---

### MORT D'ANTOINE COURT

Nous sommes heureux d'annoncer le bel ouvrage de M. Edmond Hugues, Antoine Court, *Histoire de la Restauration du protestantisme en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 2 vol. in-8, imprimés avec le plus grand soin et auxquels de riches appendices puisés dans les collections de Paris et de Genève donnent un nouveau prix. En attendant de consacrer à cet ouvrage l'examen qui lui est dû, nous en reproduisons un fragment consacré à la mort du restaurateur des Eglises du Désert.

Trois vieillards, Duplan, Bombonnoux et Corteiz, voilà tous les acteurs qui restaient du grand drame ! Court était le quatrième. La jeune génération pouvait contempler une dernière fois ces athlètes. Ils allaient bientôt l'un après l'autre disparaître.

On approchait de l'automne 1759. Antoine Court sentait chaque jour ses forces diminuer. Bientôt, pendant l'hiver qui suivit, le mal s'aggrava ; ses jambes enflèrent, l'oppression s'accrut, et sa faiblesse devint telle qu'il fut hors d'état de sortir. Cependant ses enfants rivalisaient autour de lui de dévouement. Son fils voulut lui donner une dernière joie. Il le fit consentir à publier l'histoire des Camisards. L'impression en fut hâtée, et bientôt il put lui offrir les pre-

nières pages de son livre. Mais déjà il n'était plus en état de goûter un sentiment quelconque de bonheur. « Toutes les affaires du monde lui étaient indifférentes. »

La catastrophe arrivait rapidement. Vers la fin du mois de mai 1760, la faiblesse augmenta, l'enflure gagna le ventre, et l'oppression fut si forte qu'il ne put prendre un moment de repos sur son lit.

Tout espoir était perdu.

Le 8 juin, Court de Gébelin écrivait : « Ma sœur et moi, nous nous voyons à la veille de perdre le meilleur et le plus tendre des pères, qui ne vivait que pour nous, qui nous aimait plus que lui-même, qui ne soupirait que pour notre bonheur. et qui était notre soutien..... Jusqu'à hier, nous nous étions flattés que sa maladie ne serait pas mortelle; à présent, nous n'en pouvons plus douter, et il nous semble toujours qu'il doit revenir à la vie. »

Il ne s'était pas trompé. Quelques jours après, l'agonie commençait, une agonie calme, douce.

Le vieux prédicant avait conservé toute sa présence d'esprit, sa sérénité, sa douceur, sa patience. Pendant trois jours, il se vit mourir.

Mais tandis que le froid de la tombe gagnait lentement ses membres, et que la nuit éternelle l'enveloppait de ses ombres, sans doute il entrevit le lumineux avenir. Lui, qui n'avait vécu que pour ses enfants et pour ses frères, il ne pouvait quitter ce monde sans emporter l'assurance du bonheur des uns et de la prospérité des autres. Il dut voir la gloire de son fils et son nom réhabilité par lui; il vit Voltaire; il vit l'essor de la France; — et c'est au milieu de la splendide vision qu'il rendit le dernier soupir.

Le 15 juin 1760, il était mort.

Quels furent, à cette douloureuse nouvelle, les sentiments des Églises de France? Comment les protestants apprirent-ils ce funèbre dénoûment? Quels amis suivirent le prédicant à sa dernière demeure? Quelles paroles émues laissèrent échapper tant de malheureux qu'il avait secourus et tant d'hommes qui le chérissaient? On ne sait. — Mais lui-même avait depuis longtemps écrit son oraison funèbre, lorsqu'un jour, plein de l'idée de la mort, il avait laissé, dans une lettre à Corteiz, s'épancher de son âme les sentiments qui en débordaient :



« S'il a plu à Dieu de se servir de nous comme de vils instrumens pour amener plusieurs à la justice, que nous puissions reluire un jour, selon ses divines promesses, comme les étoiles du firmament! — Nous devons le bénir tous les jours avec un nouveau zèle de ce qu'il a daigné se servir de notre ministère pour ranimer la foi presque éteinte dans notre chère patrie, et y conserver une religion pour laquelle nous avons tant de fois, et pendant tant d'années, sacrifié notre vie. Plus je médite sur la grâce que Dieu nous a faite à cet égard, et plus je trouve que nous avons lieu de le louer de nous avoir choisis pour une œuvre aussi belle et si consolante. A quoi aurions-nous pu employer plus dignement notre vie? Et quelles sources plus abondantes de consolations pour nous, que celles qui nous fournissent le fruit dont il a plu à Dieu d'accompagner les faibles efforts de notre ministère : de savoir que notre travail n'a pas été vain dans l'œuvre du Seigneur, et de nous voir succéder dans cette œuvre si sainte une troupe d'ouvriers pleins de zèle qui ne respirent que d'étendre les conquêtes de notre divin Maître! »

Il ne faut rien ajouter à ces lignes. On ne pouvait plus dignement et avec plus de simplicité apprécier l'œuvre et la vie de celui qui fut au XVIII<sup>e</sup> siècle le restaurateur du protestantisme en France.

---

## CORRESPONDANCE.

---

### UNE RÉVOLUTION DANS LA CHRONOLOGIE

#### DES SYNODES NATIONAUX (1)

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de faire une découverte de la plus haute importance pour l'histoire des Eglises réformées de France au XVI<sup>e</sup> siècle : c'est un Recueil in-8 manuscrit fort mêlé qui renferme des pièces de différentes

(1) Nous nous bornons à reproduire la très-intéressante lettre de M. le pasteur Arnaud, en attendant que la publication par lui annoncée nous permette de juger, pièces en main, si ce titre est suffisamment justifié. La réunion préparatoire de Poitiers, dont parle de Bèze (*Hist. Eccl.*, t. I, p. 172, 173), fut-elle un vrai synode? Tout est là. (*Réd.*)

dates et de diverses mains, et parait avoir appartenu à un pasteur du Dauphiné du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. Ces pièces, dont les unes sont en français et les autres en latin, vont me permettre d'établir que le synode national de Paris, de 1559, ne doit pas être considéré comme le premier. Mais avant d'aborder ce point délicat, permettez-moi de vous donner la liste des pièces du Recueil en question.

## PIÈCES FRANÇAISES.

1. La forme de dresser un consistoire (40 articles, dont les 24 derniers concernent les diacres).
2. Prière ordinaire de M. Calvin au commencement de ses presches.
3. Pour le mercredy et dimanche.
4. Après le presche tous les jours, excepté le mercredy et le dimanche.
5. Monsieur Viret. (Prière.)
6. Monsieur Merlin. (Idem.)
7. Après le presche.
8. Monsieur Cop.
9. De Monsieur de Beze.
10. Pour le mercredy et dimanche.
11. Repentance de l'Evesque de Troyes d'avoir abusé de la religion (adressée « aux saintes pasteurs, diacres et autres de l'Eglise de Dieu qui est à Orléans. »)
12. S'en suit une certaine epistre envoyée des terres neuves.
13. Epitaphe de Poltrot executeur du vouloir de Dieu sur le Pharaon François. (24 vers.)
14. Préambule sur la mort du Roy de Navarre. (14 vers.)
15. Advertissement de Nostradamus au susdit Roy de Navarre. (12 vers.)
16. Ministres de quelles matieres cognoistront. (11 pages.)
17. L'Apocalypse, c'est à dire la Revelation de nostre Seigneur Jes. Ch. faite à son serviteur Jean en l'Eglise de Padme pour le témoignage de l'Evangile. (Pièce de vers de 10 pages.)
18. Sur la premiere epistre catholique de l'apostre saint Jean, chapitre deuxiesme verset septiesme.... (8 paraphrases formant 47 pages.)
19. Articles de la discipline ecclesiastique reveus et augmentez au synode tenu à Paris dans le mois de mars 1562. (13 pages, dont les 4 dernières sont consacrées aux « Faicts particuliers decidez au dit lieu. »)
20. Actes du synode provincial tenu à Lyon le xiii Avr. 1561 apres Pasques estans assemblez la province de Dauphiné et Lyonnois.

21. Articles proposez et arreztez en l'assemblée et synode des Eglises du Dauphine au chasteau de Peraut le 8 septembre 1561.

22. Articles arreztez au synode tenu à Lyon le xxv novembre 1561, auquel M<sup>r</sup> d'Anduze a assisté.

23. Articles polytiques pour l'Eglise réformée selon le s. Evangile fait à Poitiers 1557. (Preface, 2 articles; des ministres, 4 articles; des diacres, 6 articles; des Anciens, 2 articles; charge commune, 5 articles; Articles polytiques, 23 art.; en tout 11 pages.)

24. S'ensuyvent les articles de la discipline ecclésiastique arreztez au synode assemblé à Paris le xxix may 1559 en l'an xiii de Henry II de ce nostre Roy de France. (A la place de ces articles le copiste a inséré les lignes suivantes) :

« Nulle Eglise ne pourra prendre principauté ny domination.

« Advertissement au lecteur.

« Tous les articles contenus au présent synode de Paris du xxix may 1559 sont insérez tout au long aux précédens articles du synode tenu « à Paris le mois de mars en l'année 1562 (1), mais d'autant que cestuy « cy de l'année 1559 a esté tenu le premier, combien qu'il ne soit pas « mis au présent livre par ordre, on peut répéter au précédent de l'an- « née 1562 (qui est toutesfois dernier au vray ordre) les articles du pré- « sant de l'année 1559 et y adjouter pour le surplus ce qui se peut veoir « au dit synode précédent estre contenu, selon qu'il a pleu à l'Esprit de « Dieu leur donner la grâce pour le bien, proffit et utilité de son Eglise; « auquel lieu, à sçavoir au commencement de l'escriture des synodes « contenus au présent papier, je renvoye le lecteur. »

25. L'ordre du synode de Languedoc convoqué à Nysmes le 1 fevr. 1562.

26. La forme et articles du synode tenu au Montelynard le vendredi 6 jour mars 1561 à l'Incarnation (ou bien 1562 à Noël).

27. L'assemblée de la noblesse et commun estat du païs de Dauphiné faite et tenue en la ville de Valence... le xxvne jour du mois de janvier 1563 à Noël et autres jours en suyvant et consécutifs...

28. Confession de foy de toutes les Eglises de France. (21 pages.)

29. Extraicts des actes du synode national tenu à Gap l'an 1603. (4 extraits.)

30. La discipline ecclésiastique. (104 pages.)

31. Actes proposés au synode provincial tenu à Dye en Dauphiné le dernier juillet 1561 par les ministres de Dauph. et Lyon.

(1) Voy. n° 19.

## PIÈCES LATINES.

32. Præcatio qua uti solebat Joannes Calvinus initio suarum prælectionum.

33. Alia qua utitur Th. Beza.

34. Ratio studii theologicæ a d. Th. Beza instituta.

35. Brevis concionandi methodus ab eodem Beza instituta.

36. Domini Textoris epitaphium in monachos. (12 vers.)

37. In Nostradanum. (2 vers.)

38. Collatio Domini Calvinæ cum piis patribus novæ tempestatis. (14 vers.)

39. De trium Regum infelici exitu persequentium pios. (8 vers.)

40. Summa epistolæ ad Hebræos cum methodica ejus distributione breviter comprehensa ex prælectione Th. Bezae.

41. Antonius, vota Alexandro Guyottino.

42. Responsum. Alexander Guyottinus Antonio vota salutem in Domino.

43. Joannes Valerius gratianopolitanus cartesianam religionem professus in Lutherum.

44. Hærenga habita in monasterio cluniacensi die quinta mensis Aprilis M. D. LXVI ad D. Reverendiss. et illustriss. cardinalem de Lotharingia... per devotum fratrem Vincentium Justinianum Genoiensem generalem ordinis fratrum Predicatorum... Venundantur Rhemis in Campania. M. D. LXVI. (Pièce de vers de 22 pages sur 2 colonnes.) (1).

La pièce la plus importante de ce Recueil est sans contredit le n° 23, qui contient les actes d'un synode tenu à Poitiers en *quinze cent cinquante-sept*. Jusqu'à ce jour, on ne connaissait d'autre synode de Poitiers que celui du 10 mars 1561. Il y a plus, on n'en connaissait aucun avant celui de Paris, 1559, qui passe pour le premier. Bien que ces nouveaux actes ne ressemblent en rien à ceux des synodes de Poitiers, 1561, et Paris, 1559, nous avons certains scrupules sur leur antériorité, quand un article des plus explicites du synode provincial de Dauphiné, tenu à Montélimar le 6 mars 1562 (n° 26) les a complètement bexés. « Que la discipline, y est-il dit, et ordre des Eglises reformées de France ordonnée aux synodes généraux tenus à Poitiers en l'an 1557 « et à Paris en l'an 1559, aussi depuis adjousté au synode tenu à Poitiers « en l'an 1561, desquels la lecture a esté faite en la présente assemblée, « sont approuvez et seront observez et que chacune des Eglises en aura

1. Copie d'un opuscule rare. Voy. Brunet, *Manuel du Libraire*, au mot JUSTINIANI (*Vincent*).

« une copie. » L'article, on le voit, distingue très-nettement deux synodes tenus à Poitiers, et place le synode de Paris au second rang. Du reste, la publication des actes du synode de 1557 montrera qu'ils ont un cachet d'ancienneté plus grand que ceux du synode de 1559, qui nous ont toujours paru dénués des caractères d'un premier synode général constituant.

La pièce n° 19 a également une grande importance. Elle contient les actes d'un autre synode général, qui ressemblent en plusieurs points à ceux de Poitiers, 1561, mais qui en diffèrent sous d'autres rapports. Nous n'osons pas encore conclure que nous avons ici un second synode national inédit, mais d'ores et déjà nous pouvons dire que le Recueil d'Aymon ou le notre se trompe. Nous éluciderons la question lorsque nous publierons ces deux précieux documents.

Une autre observation. Il ressort de la pièce n° 24 que le synode de Paris, 1559, s'est encore tenu le 29 mai. La grande et belle médaille, frappée à l'occasion de notre dernier jubilé, porterait donc à tort sur sa face la date « 26-28 may M. D. LIX. » Il faudrait ajouter un jour.

Daignez agréer, Monsieur le Rédacteur, la nouvelle assurance de mon dévouement.

E. ARNAUD, *pasteur*.

Crest, 22 mai 1872.

## BIBLIOTHÈQUE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Tonneins, le 20 mars 1872.

Monsieur,

Je vous prie de vouloir bien recevoir, pour la Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,

1° Un exemplaire des *Recherches historiques sur Tonneins*, par M. Louis-Florimond Lagarde, mon père, précédées d'une notice biographique sur l'auteur. Ce travail consciencieux, fait à l'aide de pièces authentiques, se rattache, par plusieurs côtés, à l'histoire de la Réformation religieuse;

2° Un exemplaire de ma *Chronique sur les Églises réformées de l'Agenais*.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

ALPHONSE LAGARDE (1).

(1) Nos remerciements à M. Lagarde pour le bon exemple qu'il donne à tout écrivain protestant. (*lied.*)

## NÉCROLOGIE

---

### M. FÉLIX DE LAFARELLE

C'est un privilège triste et doux, pour le secrétaire de la Société, que de rendre un dernier hommage à ceux de ses membres qu'un lien de sympathie ou d'active collaboration rattachait plus spécialement à son œuvre historique. De ce nombre était le vénérable pasteur Jaquier, de Clairac, décédé le 5 mai dernier, dans la 84<sup>e</sup> année de son âge et la 50<sup>e</sup> de son ministère. On trouvera des preuves de l'intérêt et de la part qu'il prenait à nos travaux. (*Bull.*, XIV, p. 88, 89.) Sans s'y associer d'une manière aussi directe, M. Félix de Lafarelle était un de ces lecteurs attentifs et éclairés dont l'approbation est la meilleure des récompenses. Ancien magistrat et membre de la Chambre des députés, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, sa belle intelligence s'exerça de bonne heure sur ces graves questions d'économie sociale, qui sont le douloureux problème de notre temps. Il prit ainsi rang dans cette phalange d'esprits généreux qui ne craignent pas de sonder les plaies de notre époque pour y porter les vrais remèdes. L'Académie française, par l'organe de M. Villemain, loua « le sage publiciste des classes populaires, qui, parcourant sans cesse les lieux où elles s'instruisent, où elles souffrent, où elles travaillent, recherche tout ce qui peut les éclairer sans exalter leur orgueil, et veut améliorer à la fois leurs sentiments et leur état social. » (*Rapport du prix Montyon, 1840.*) De savantes études sur le consulat et les institutions municipales de Nîmes montrèrent sous un nouvel aspect l'esprit investigateur et les talents distingués de M. de Lafarelle. Mais il a mis particulièrement son âme dans le bel essai de *Spiritualisme chrétien* destiné à ses enfants. C'est à cette source élevée qu'il puisa la sérénité du sage qui survit au naufrage de ses espérances politiques, et les consolations du chrétien qui ne voit dans les défailances du corps que la préparation à une vie meilleure. Il s'est éteint le 19 février dernier, dans la 72<sup>e</sup> année de son âge, léguant aux siens l'exemple d'une foi aussi douce que ferme, et à ceux qui l'ont connu dans l'intimité un de ces souvenirs qui sont à la fois le charme et l'honneur de la vie. Le protestantisme français n'a pas eu de nos jours de représentant plus intègre, plus modéré, plus dévoué que lui.

J. B.

# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

## PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

### LA SAINT-BARTHÉLEMY A ORLÉANS

RACONTÉE PAR JOH.-WILH. DE BOTZHEIM, ÉTUDIANT ALLEMAND

TÉMOIN OCULAIRE

1572

« Or, quand il me souvient des discours que  
« j'en ai ouï faire à ceux qui estoient lors  
« audit Orléans, il faut que les cheveux me  
« dressent en tête.... »

(*Mém. de l'Etat de France sous Charles IX,*  
3 vol. in-8, 1578, t. 1, p. 542.)

Un livre a paru tout dernièrement à Leipzig, qui renferme des documents inédits sur l'histoire de France sous Charles IX, documents tirés des archives saxonnes et publiés par l'archiviste, M. le Dr Frédéric W. Ebeling (1), auteur d'une *Histoire de France* dont la première partie a déjà paru.

Parmi ces documents, qui sont au nombre de vingt-cinq, il en est un d'une étendue et d'un intérêt tout à fait exceptionnels. C'est le récit très-détaillé de la Saint-Barthélemy à Orléans, par un étudiant qui faisait alors son droit à l'Université de cette ville, et qui, non-seulement fut témoin oculaire des massacres, mais vit lui-même la mort de très-près et faillit vingt fois, aussi bien que plusieurs de ses camarades et compatriotes, partager le sort des malheureux huguenots. Ce récit n'occupe pas moins de 61 pages; il est en latin; certains mots, certaines phrases caractéristiques s'y trouvent çà et là rapportés en français. On y apprend (*in fine*) que l'auteur avait quitté Orléans le 16 septembre 1572, et qu'il écrivait six mois environ après les événements, c'est-à-dire vers la fin de mars 1573, mais avec les souvenirs les plus présents et les plus fidèles. On sait qu'il devint plus tard juge à Spire, puis conseiller impérial dans le Palatinat. Le texte qu'a découvert et publié M. Ebeling n'est malheureusement pas l'original; c'est une copie, portant à la marge des notes écrites vers 1590, et fort difficile à déchiffrer, à cause de ses abréviations nombreuses et insolites. Les fautes de lecture ou d'impression, les noms propres suspects abondent. La phrase latine, parfois fort enchevêtrée ou incomplète, manquant de ponctuation

(1) *Archivalische Beitræge zur Geschichte Frankreichs unter Carl IX, mit anmerkungen herausgegeben von Dr Friedrich W. Ebeling, Herzogl. Saechs. Archivrath.* Leipzig, 1872; in-8 d' 960 p.

ou en ayant une très-défectueuse, est souvent fort malaisée à comprendre grammaticalement : mais elle se laisse deviner à peu près. Cette relation n'en a pas moins une importance historique incontestable.

Aussi, le Comité de notre Société, dès qu'il a pu avoir connaissance de la publication de M. Ebeling, a jugé qu'il y avait lieu de donner dans ce *Bulletin* une traduction intégrale de ce document, et il lui a paru désirable de l'insérer dans la livraison du présent mois d'août 1872, *trois centième mois anniversaire* de la fatale époque où « l'amiral Coligny fut assassiné, n'ayant dans le cœur que la gloire de l'Etat, — comme l'a dit si bien Montesquieu, — et où, la grande levrière ayant été lâchée par les Guises (c'est là leur noble langage), on vit un roi de France faire égorger l'élite de ses sujets dans toutes les bonnes villes de son royaume !... »

Une double objection rendait la chose difficile : 1° La longueur considérable du morceau à traduire... et à élucider; 2° le peu de temps (quelques jours à peine) qui restait disponible pour ce travail. — On l'a tenté; on en est venu à bout; mais on réclame ici pour le traducteur une indulgence sur laquelle il a dû compter. CHARLES READ.

## LE MASSACRE FAIT A ORLÉANS AU MOIS D'AOUT 1572.

DUQUEL FUT TÉMOIN, ET FAILLIT LUI-MÊME ÊTRE VICTIME.

JOH.-WILH. VON BOTZHEIM, AUTEUR DE LA RELATION QU'ON VA LIRE.

*Le ciel et la terre passeront, mais la Parole de  
Seigneur demeure éternellement.*

Nostradamus avait dit : *Pris en dormant* (Capti in dormiêndo).  
*Et ainsi il advint effectivement.*

J'ai rapporté tout ce que j'avais pu recueillir, étant à Paris, sur le massacre accompli en cette ville, d'après les informations des hommes les plus dignes de foi. J'en viens à cette autre infernale boucherie d'Orléans, que je peindrai de plus près et, pour ainsi dire, d'après nature, puisque j'y ai moi-même assisté.

La nouvelle parvient à Orléans que l'amiral a été blessé d'un coup d'arquebuse. Les réformés la reçurent le douzième dimanche après la Trinité, tombant le 24 août, alors qu'ils revenaient du prêche. Comme la dépêche portait que le roi était très-ému de ce fait et voulait venger le crime, on reçut la nouvelle avec plus de calme. Sur ces entrefaites, arrive le soir un messager, qui demande à voir tout de suite le prévôt de la ville, M. L'Arinier (1), auquel il remet

(1) Ce nom paraît estropié. On lit dans l'*Hist. des Martyrs* de Crespin, édit. de 1597, p. 712 : « M. de la Berie, président de Dijon, envoyé à Orléans pour pourvoir aux désordres, meurtres et sacrages antérieurs, etc. » Ce récit est, dit le *Martyrologe*, dû à « un chanoine de Sainte-Croix d'Orléans, homme paisible et détestant les cruautés de ceux de sa religion. »

On trouve dans les *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX* (3 vol. in-8, 1378) une autre relation à laquelle nous avons emprunté l'épigraphe ci-dessus, qui n'est que trop justifiée. Cette même relation a été reproduite dans



un paquet de lettres revêtues du seing royal. Ces lettres contenaient le récit de ce qui était advenu à l'amiral et aux autres huguenots de Paris, et, en outre, l'ordre de traiter de même tous les huguenots et de les exterminer, en ayant soin de ne rien laisser transpirer et de les surprendre tous par une habile dissimulation. Comme le prévôt était un homme prudent et avisé, ces nouvelles lui parurent invraisemblables, d'autant plus qu'il avait été nommé par le roi à Orléans afin d'apaiser tous les soulèvements que pourrait tenter le peuple remuant de la dite ville, et d'y faire revivre, en donnant droit à chacun, la justice, qui n'existait plus par suite de la perversité des juges, et avec mission de ne point souffrir que les huguenots fussent molestés. Et encore bien qu'il n'ignorât pas la défaveur en laquelle avaient été jusqu'alors auprès du roi ceux qui étaient de la religion réformée, et le châfiment qu'il avait infligé aux violeur de la paix à ..... (1), il ne pouvait s'expliquer de tels ordres, en ce moment surtout où le mariage de la sœur du roi était l'occasion d'une paix éternelle avec les huguenots, et se rappelant ce qu'on venait d'apprendre touchant la blessure de l'amiral et les intentions du roi d'en faire bonne justice. Le prévôt, livré à ces réflexions et à d'autres du même genre, ne voulut toutefois rien révéler aux huguenots, mais considérant ces nouvelles comme suspectes et pensant qu'elles pouvaient avoir été forgées par les Guises et imaginées à cette fin d'exciter quelque tumulte, il donna ordre de retenir en prison le messager et, en même temps, fit monter à cheval deux capitaines et les fit partir à franc étrier, pour aller s'enquérir de la vérité des choses. Ceux-ci marchèrent nuit et jour, si bien qu'ils furent de retour le lundi, et ils confirmèrent les nouvelles reçues antérieurement ; ils les aggravèrent même et les grossirent singulièrement en faisant au prévôt le récit des maissacres qui n'avaient point encore cessé. Cependant le prévôt, avant qu'ils revinssent, avait fait occuper par les papistes les portes et les remparts. Ceci avait été fait le lundi, à cinq heures du matin, afin que, le cas échéant, les papistes prévinssent les huguenots, et ne fussent point prévenus par eux, comme cela était arrivé dans les troubles antérieurs. Aussitôt que la nouvelle de cette mesure se fut répandue parmi les papistes, six cents archers se réunirent, le lundi au matin, devant une porte de la ville, dans la pensée, non-seulement

les *Archives curieuses de l'Hist. de Fr.*, de Cimber et Danjou, Paris, 1835, in-8, 1<sup>re</sup> série, t. VII, p. 293.

(1) « Quo supplicio *Ruani* violatores pacis affecerit. » Ce texte est-il correct ? Qu'est-ce que ce *Ruani* ? Il semble, d'après un autre document de la même main, que ce mot désigne *Rouen*, dont le nom latin est *Rotomagus* ou *Rudanum*.

de se rendre maîtres de la ville, mais aussi d'exterminer en une fois tous les huguenots, ce que le prévôt mit toute sa diligence à empêcher. En ayant été averti à temps, de sorte que l'on se borna à occuper les portes. Bref, cette prise de possession des portes ne disait rien de bon, et dès lors les huguenots se trouvèrent surpris. Chaque jour les rumeurs allaient grossissant et la confirmation des nouvelles de Paris enflammait de plus en plus le peuple.

Obrecht m'avertit, dès l'aube, que la ville est occupée. C'était chose nouvelle pour moi et que je n'avais jamais vue. En approchant de la maison, je vois les papistes circuler en armes. La maîtresse du logis, mon hôtesse, qui était catholique, me dit de n'avoir aucune crainte, que tout ira bien, les papistes y mettant bon ordre, aujourd'hui qu'ils ne sont pas prévenus comme ils l'avaient été trop souvent. Entre temps, mon frère (1) s'en va avec M. Barbin, pour voir si toutes les portes sont occupées. Il s'assure qu'elles le sont, et même les coins des rues : il est averti par un capitaine d'avoir à ne pas sortir de son logis : ce n'est pas, lui dit-on, le moment de se promener. Si quelques huguenots sortaient de chez eux, ils se voyaient dépouillés de leurs vêtements et de leurs chapeaux. On sentait, de proche en proche, que la sédition était sur le point d'éclater. Comme les Allemands, mes compatriotes, étaient pour la plupart logés chez des huguenots, ils se réunirent tous, le lundi, après dîner, dans mon logis, pensant y être plus en sûreté. Les uns amoindrissaient, les autres grossissaient le tumulte. Je vis accourir ainsi chez moi Peplitz, Obrecht, Geiger, Metzler, Rhelinger, mon frère Bernhard et le valet de Creeviz. Peplitz, qui était alors le procureur de la nation allemande, me remit en garde les livres et les obligations de la nation. Mon frère, qui devait changer de logis, prend congé de son hôte M. Saint-Thomas, et lui recommande de se précautionner en ces temps de troubles et de veiller sur lui-même. A quoi celui-ci lui répond : « *Il faut aucune fois mourir* » (2). Lesquelles paroles, comme on le verra plus avant, ne furent pas articulées en vain par lui.

L'après-dîner de ce jour, on publie un édit enjoignant à chacun de rester en sa maison, de n'exciter aucune émotion et de laisser la ville à la garde des catholiques. Tous les Allemands restent avec moi et je les héberge, à l'exception de Peplitz qui voulait demeurer avec son compatriote Charles Horneck.

(1) Jean-Bernhard de Botzheim.

(2) Ces mots étant cités en français, l'auteur les explique ainsi dans son latin : *Il est : . . . cadendum est aliquando . . .*

Après souper, nous apprenons que Frédéric de Holoch est arrivé de Blois, et qu'il s'est dirigé vers *le Saumon*, auberge des Allemands. Comme je savais quelle était la condition de cette hôtellerie, et combien il pouvait y avoir de danger à se trouver dans ces sortes d'auberges en un pareil moment, je lui offris mon domicile et le suppliai d'y venir avec son précepteur et son valet, afin d'y être plus en sûreté. Il arriva avec son précepteur et nous fit part des difficultés que lui avaient suscitées les gardiens des portes, et du moyen par lequel il s'en était tiré. Nous nous casons comme nous pouvons dans les chambres, non sans nous trouver assez resserrés, et nous passons la nuit, non sans crainte assurément, car nous entendions des clameurs et des cris de toute sorte sur les places.

Tous les coins de rues étaient munis de sentinelles et la garde de toute la ville avait été confiée à dix capitaines, dont chacun avait sous ses ordres des soldats désignés. Voici les noms de quelques-uns de ces capitaines : cap. de La Tour, cap. Rigault, cap. Le Roy, cap. Gaillard, cap. L'Arnon, cap. ...., cap. Batte.

Le mardi matin diverses nouvelles nous parviennent sur ce qui était arrivé durant la nuit : on disait qu'il y avait eu des saccages et des pillages et que ça et là les portes et les fenêtres des huguenots avaient été forcées. Des bandes de voleurs s'étaient, en effet, formées et avaient parcouru la ville en pillant. Ils avaient ainsi pénétré cette nuit chez l'avocat Claude de la Croix, qui demeurait près des Ecoles, et l'avait cherché partout. Ne le trouvant pas, ils avaient voulu tuer notre ami Birkheimer, Autrichien, avec son commensal. Ayant à la fin pu forcer son cabinet, ils lui ont pris tout ce qu'il possédait. Il eût perdu aussi sa chaîne avec soixante couronnes, si le jour précédent il ne se fût avisé de les cacher sous son bahut. Après lui avoir tout enlevé, ces brigands l'accusent de huguenoterie, ce qu'il dénie énergiquement (il pouvait le faire en restant dans la vérité) et prend Dieu à témoin, comme il nous l'a rapporté, qu'il avait le jour même assisté à la messe. Ils refusent de le croire, le repoussent dans un coin avec une épée toute sanglante ; enfin on le laisse là après lui avoir fait jurer qu'il est catholique, et grâce à l'intervention d'un étudiant français qui avait entendu ses cris, alors qu'il rôdait lui-même par les places en quête de quelque butin.

Cette même nuit, fut tué misérablement le conseiller Vaillant, homme de grande sagesse et sexagénaire, à l'instant où, de sa maison, il voulait se rendre dans une autre, pour plus de sûreté. Ce furent les gardiens de la ville eux-mêmes qui l'assillèrent et l'assommèrent à coups de haches et de hallebardes.

Cette même nuit, on nous annonce que Jean Mertzenich, de Juliers, avait été assassiné.

Ces nouvelles et d'autres semblables nous donnaient de l'effroi; aussi bien, les épreuves et les misères augmentaient d'heure en heure. Nous délibérâmes donc sur le parti à prendre. On reconnut que, d'une part, nous étions très à l'étroit dans mon logis, et que, d'autre part il y avait à craindre qu'il n'advînt malheur à tant d'Allemands, si l'on venait à découvrir qu'ils étaient tous réunis dans une même maison, où ils pouvaient paraître rassemblés pour conspirer, ce qui pouvait devenir un prétexte pour incendier cette maison (comme on l'avait d'ailleurs déjà fait une fois pour une autre maison dite *des Quatre Coins*, et où quatre-vingts huguenots, qui y étaient réunis, avaient été brûlés). Il fut donc résolu de nous séparer.

En conséquence ce mardi, après dîner, le comte de Holoch, avec son précepteur et son valet, Obrecht, Chelius, Milichius, s'en allèrent de l'hôtellerie de M. de la Noue, mon voisin, qui avait épousé la sœur de mon hôtesse. Metzler, malade de la fièvre quarte, ainsi que Rbelinger, resta avec moi. Les huguenots se cachaient par tous les moyens, se voyant surpris et connaissant la violence et la cruauté du peuple d'Orléans. Tous les maux à la fois : il fallait songer à sauver son bien, à sauver sa vie. Partout les papistes commençaient, non-seulement à piller, mais encore à massacrer. Les jours précédents, ils s'étaient surtout livrés au pillage et aux déprédations. Ils extorquaient d'abord de leurs victimes tout ce qu'ils pouvaient en fait d'argent, en leur promettant la vie sauve; puis, quand ils avaient tout pris, ils leur ôtaient encore la vie.

Les jours précédents, les massacres ne s'étaient pas ralentis dans le milieu de la ville, et l'on avait fouillé surtout tous les coins que l'on savait remplis de huguenots; l'on recherchait surtout ceux qui s'appelaient *les anciens de l'Eglise*. Je sais que plusieurs furent égorgés misérablement. Les ordres portaient de se défaire d'abord de tous les principaux d'entre les réformés, après quoi l'on viendrait plus aisément à bout du reste. On recherchait cependant les conseillers de la ville, les notables, les avocats et tous les hommes distingués soit par leur autorité, soit par leur intelligence, jaloux de suivre en cela l'exemple de Paris. Les huguenots se hâtaient de livrer une partie de leurs biens aux catholiques avec lesquels ils avaient eu auparavant quelques rapports d'amitié ou de familiarité. Bien des gens apportaient chez nous quantité d'objets qui pouvaient être cachés dans des coffrets que l'on donnait à garder à notre hôtesse, particulièrement à madame Floccard et à madame de la

Chaise, nos voisins. D'autres jetaient les leurs dans les latrines, d'autres dans les puits, d'autres enfouissaient quelques objets plus précieux, ou les déposaient dans des cachettes pratiquées dans les murailles ou dans des endroits plus secrets.

Nous avons encore 30 couronnes, que nous plaçâmes dans la partie haute du plafond de notre cabinet d'études, dans la fente d'une poutre. Nous cachâmes les livres évangéliques entre les tuiles et les traverses du toit. Notre hôtesse avait encore 400 francs qu'elle avait mis de côté pour solder le prix d'un champ qu'elle venait d'acquérir quelques jours auparavant, et 60 couronnes qu'elle avait enfouies dans son jardin. Bien que cette dame fût catholique, elle craignait (comme on pouvait s'attendre à tout de la part de ces coquins), que le pillage des huguenots une fois accompli, l'on en vînt à la piller elle-même, alors surtout qu'il était au su et au vu de tous que son père, qui vivait avec elle et chez elle, était de la religion réformée. Cela l'exposait à perdre tous ses biens, d'autant plus qu'il avait été publié que les papistes recélant des huguenots courraient les mêmes risques et périls qu'eux.

Le libraire Eloy Giber vint, en ces conjonctures, se réfugier dans notre maison : Antoine Conti l'avait chassé de la sienne, ne voulant pas se trouver compromis. Ces deux vieillards, le père de mon hôtesse et Eloy Giber, se consultèrent pour savoir où ils se cacheraient. Giber demanda en suppliant à notre hôtesse de lui montrer un endroit du logis où il fût à l'abri des recherches, et cette dame, bien qu'elle eût pu mettre en avant le même motif de refus que Conti, se sentit touchée de pitié, l'accueillit et le cacha dans une retraite (où elle avait sauvé, dans les troubles antérieurs, bien des choses, tandis que le reste de la maison avait été pillé) et où il devait être difficile de le découvrir. — Cependant Gambon avait été tué par une balle à l'église Sainte-Croix, et son corps était resté tout le jour abandonné sur la place. Le bruit courut qu'il avait avant sa mort prononcé ces mots : « Vous avez bien fait, car si vous n'eussiez pas fait cela, nous vous eussions fait davantage. » On veut donner à entendre par ces paroles, qui sont peut-être une invention de ses assassins, qu'il était au courant d'un prétendu complot. Il avait été trouvé chez un prêtre, dans la demeure duquel il avait cru se pouvoir cacher en toute sûreté, mais il fut découvert par la trahison des voisins. Un libraire notre voisin fut mis à mort dans son logis ; on le traîna dans la rue, on pilla sa maison, on tira de sa cave ses tonneaux de vin que put enlever, tout pleins qu'ils étaient, quiconque en eut envie ; la majeure partie en fut répandue dans la rue.

On se porte chez Pierre Pillier, fondeur de cloches : des barres de fer défendent l'accès de sa maison ; on l'entoure, on veut en forcer l'entrée. Lui, ne voyant aucun espoir d'échapper, jette aux assaillants son argent par une croisée, et au moment où ils se mettent à le ramasser, il verse sur ces misérables du plomb fondu et bouillant ; puis il met le feu à la maison et y périt dans les flammes avec sa femme et ses enfants. Cet acte de désespoir eut pour effet d'en exaspérer quelques-uns, mais aussi de faire redouter à d'autres que les huguenots ne fissent ailleurs des tentatives semblables et n'incendiassent la ville. Ordre est aussitôt donné que chacun aît à se munir d'un tonneau rempli d'eau, afin que le feu puisse être éteint si le mal se propageait. On obéit sur-le-champ.

Nous apprenons peu après qu'un Allemand a été tué et que Birkheimer, Botzen (?) et Mecken ont été pillés. Nous demandons à notre hôtesse de se rendre seule (puisque la sédition ne nous permet pas de l'accompagner) auprès du prévôt, M. L'Arinier, pour lui exposer qui nous sommes, quelle est notre condition, et pour solliciter la sauvegarde de sa maison. Elle parvient jusqu'à lui, quoique le prévôt fût assez empêché par la fureur du peuple, et elle reçoit de lui une réponse assez tiède, à savoir qu'il admirait qu'elle osât lui adresser une telle demande, alors que pas même lui n'était en sûreté dans sa maison ; qu'il nous conseillait toutefois de nous tenir clos en notre logis, car nous n'étions pas de ceux dont le roi entendait se défaire. Cet homme s'était trouvé d'abord dans un grand embarras, car il ne voulait pas que les huguenots fussent traités avec tant de cruauté et de barbarie, mais les exigences et l'acharnement des capitaines et du peuple le contraignirent de se soumettre à leurs volontés. Les capitaines demandèrent qu'il fit à son de trompe enjoindre par toute la ville à tous et à chacun des papistes d'avoir à égorger tous les huguenots sans exception. Et comme il se refusait à donner cet ordre, ils le menacèrent (et cela au moment même où notre hôtesse intercédait en notre faveur) de lui couper la tête. Sa résistance le rendit odieux au peuple et, par suite de cette opposition de sa part, aucuns crurent qu'il était huguenot. Il fut donc forcé, pour se soustraire à la rage du peuple, de se réfugier dans la citadelle, la partie la plus forte de la ville, et de se pourvoir d'une garde personnelle. Il n'en sortit que quand le maréchal de Cossé arriva à Orléans, et alors même ne quitta-t-il jamais ses côtés en allant par la ville.

La justice ayant donc été suspendue durant trois jours entiers jusqu'au quatrième, la rage du peuple se donna partout carrière,

et chacun eut pleine liberté de piller à son aise, de voler, tuer et massacrer les huguenots. Nombre de cruautés, de barbaries et d'actes sauvages furent commis en ces jours-là. On n'entendait parler que de massacres, extorsions, spoliations de tout genre.

Il s'introduisit dans la ville plus de quatre cents paysans et cultivateurs, qui y étaient venus dans le but de piller et de voler, pour se dédommager des pertes qu'ils avaient subies dans les troubles antérieurs. Ceux-là égorgeaient et massacraient les malheureux huguenots sans nulle miséricorde.

Afin de garantir d'autant la sécurité de ses biens, et aussi de diminuer d'autant nos chances de péril, notre hôtesse se décida à confier son père à notre voisin, le capitaine Bon-Cœur; ce qu'elle sembla pourtant faire presque malgré elle, en ce que c'était, pour ainsi dire, le remettre entre les mains des brigands. Mais, en ces conjonctures, on tente toutes les voies, puisqu'il n'y a pas d'autre remède. Ce capitaine reçut dix huguenots en sa maison, desquels il extorqua une considérable somme d'argent, et il les cacha dans son grenier. Entre ceux-ci était même un porte-enseigne de l'amiral.

Notre hôtesse nous donna avis que si nous voulions ne point paraître huguenots, nous devions chacun mettre une croix blanche à notre chapeau, car c'était là le signe de reconnaissance de tous les catholiques. C'était sans doute une chose à considérer, attendu que les évangéliques se distinguaient des catholiques par l'absence de ce signe. Metzler et Rhelinger se mirent une croix sans hésiter, disant qu'ils la portaient volontiers, si elle devait leur sauver la vie. En même temps, nous songeâmes à nos effets et à nos livres, que, dans notre grand effroi, nous avions délaissés dans une autre maison, espérant que cette sédition s'apaiserait plutôt qu'elle ne s'aggraverait. Grâce aux soins diligents de M. Barbin (qui, dans ces jours de troubles, nous a montré beaucoup d'intérêt, et nous a informés de ce que l'on machinait contre les Allemands), nous pouvons faire transporter les principaux de ces objets, auxquels se trouvent joints le *Corpus juris civilis* avec quelques autres livres. Nous demandons, en outre, que les coffrets déposés entre nos mains par Creewiz, Logaw et Rodtkirch nous fussent remis. Mais au lieu de ces coffrets, la maîtresse de la maison envoya divers effets et livres de son mari. Pepliz avait eu la précaution d'ouvrir les coffres, d'en tirer les dagues damasquinées d'argent, et de les cacher dans des tas de bois.

S'étant acquitté de notre commission, M. Barbin, qui, avec d'au-

tres étudiants, parcourait çà et là les rues et revenait des pillages, nous avertit qu'il entendait proférer partout diverses menaces contre les Allemands, et que divers bruits étaient répandus sur notre compte, non pas seulement par le peuple, mais même par des étudiants. Nous étions, disait-on, des huguenots ; nous étions allés aux prêches, et nous méritions la même punition que les autres. Il nous conseillait d'imiter l'exemple d'autres étudiants et de déclarer nos noms au capitaine de notre domicile, après quoi nous irions, exempts de crainte, piller de côté et d'autres avec les catholiques, ou tout au moins nous resterions toujours armés dans notre maison, ayant des épées toutes prêtes ainsi que des pistolets sous la main. Notre hôtesse nous en dissuada, objectant que nous nous exposerions à un grand danger si nous allions dans les rues, étant surtout si bien connus du peuple. Elle nous conseilla donc de nous en tenir à la recommandation du prévôt, et de rester au logis ; il pouvait arriver, en effet, qu'étant trouvés tout armés, nous fussions tués d'autant plus vite.

Nous avions de nombreux et très-graves motifs de craindre pour notre vie.

D'abord, personne n'ignorait à quelle religion nous appartenions ; tout le monde savait que nous étions huguenots, tout le monde nous avait vus entrer au prêche et en sortir, et il était notoire que presque tous les Allemands demeuraient chez des huguenots, et mangeaient avec eux de la viande en carême. Aussi bien disait-on couramment et en manière de vérité reçue : « C'est un Allemand, partant, c'est un huguenot. » Nous nous rappelions aussi les mauvais propos des bourgeois et du peuple, qui, avant le commencement des troubles, ne cessaient de nous menacer, entre autres, d'attaquer plusieurs Allemands à leur retour du prêche, et de leur enlever les chaînes d'or que quelques-uns portaient au cou, attendu qu'il n'y avait pas de prêche auquel n'assistassent quelques Allemands. Ils voulaient en venir à faire interdire aux Allemands nominativement d'aller aux prêches. Ils s'appuyaient sur cette singulière interprétation de l'édit de pacification, qui distingue entre les sujets du roi et les étrangers, lesquels devaient exercer leur religion prétendue dans leur propre pays, et ne point venir renforcer par leur présence la criminelle hérésie des huguenots, laquelle seule ils étaient contraints de tolérer, parce que telle était la volonté du roi et la loi. Nous nous rappelions ces clamours et d'autres encore, que soit nos partisans et certains habitants d'Orléans, soit nous-mêmes en traversant le pont, au retour du prêche, nous



avions entendues, et nous avions à craindre qu'une si bonne occasion ne fût mise à profit par nos ennemis.

Nous nous souvenions aussi de cette discussion que nous avions tous les ans avec les Picards, les Champenois et les Normands, lesquels, sans droit aucun, prétendaient, et ils l'ont bien souvent déclaré, nous chasser de la place qui nous était due, et surtout nous n'ignorions pas les embûches qu'ils nous avaient tendues, lorsque vingt-quatre d'entre eux armés attendaient notre procureur à la sortie du collège Dd — (?), ni les querelles qui s'étaient élevées dans le collège Dd — (?) entre les procureurs, surtout quand la nation française eut pris parti pour eux et eut offert à quelques capitaines son concours pour nous expulser. Comme nous savions que ces mêmes individus parcouraient les rues de côté et d'autre, saccageant les maisons, assassinant les personnes, nous avions grand'peur qu'ils ne vinssent assouvir leur vengeance, dès longtemps préméditée, étant surtout excités alors par le peuple à profiter de l'occasion pour se défaire des Allemands, à exterminer ces chiens de huguenots, afin de s'emparer, nous n'étant plus là, de nos biens, selon le cri que souvent on leur avait entendu pousser : « Allons piller les Allemands, Mort-Dieu ! ils ont de beaux reistres, belles dagues, etc. (1). »

M. Barbin et M. du Bois, qui avaient été parfois pris à partie par eux, nous firent songer à tout cela. Ajoutez que certains habitants de la ville avaient dit aux étudiants : « Mort-Dieu ! frottez dessus et nous achèverons le jeu ! » Ces discours émurent quelques étudiants, qui, entendant le bruit qui se faisait du pillage des Allemands, voulurent sauver, en les transportant ailleurs, tous les effets de M. Jaquot, parent du président, qui était à Paris, afin que ses effets ne fussent pas perdus avec les nôtres ; mais notre hôtesse ne voulut point les leur livrer, disant que, si cela arrivait, il fallait que les uns fussent pillés avec les autres, et que tous eussent le même sort, quel qu'il fût.

Outre ces menaces et ces clameurs, on en forgeait d'autres qui concernaient certains Allemands et certains bourgeois. On excitait à prendre les armes le chef des gardes (qu'on appelle chevalier du guet et lieutenant du guet). Il avait juré qu'il se vengerait, en temps opportun, d'une injure que lui avaient faite certains Allemands. Il y avait encore la haine que notre voisin, le capitaine Bon-Cœur, avait conçue envers mon frère, parce que, dans un procès entre lui et l'ap-

(1) Ces mots sont donnés en français, et ainsi expliqués en latin : *Hoc est : Eamus nunc ut spoliemus etiam ipsos Germanos, habent hercule pulcherrima vestimenta*, etc.

pariteur général mon frère, cité par le juge comme témoin à charge contre le capitaine, avait déclaré fidèlement ce qu'il avait vu et entendu; et en revanche, l'autre avait juré par tous les dieux (moi et Pepliz étant présents), que s'il le rencontrait dans la rue, il lui fendrait la tête. Or, il était homme à réaliser ses menaces, et tout Orléans le savait aussi. Les huguenots, qui avaient voulu le déférer à la justice du roi, avaient en lui un persécuteur aussi acharné que redoutable. La rage intense de ce personnage était à craindre, à un moment où tant d'hommes, et des plus distingués, étaient expédiés à la turque, et où la justice était comme morte elle-même. En même temps, nous avions appris par des lettres de Paris que le comte de Hanaw avait été tué (ce que nous pensions être arrivé par la volonté du roi); mais dans notre ville même, M. de Merzenich avait été égorgé, et quelques-uns des Allemands, M. Botzen, M. Meck, M. Birekheimer avaient été pillés et s'étaient trouvés dans le plus grand péril; or, nous étions très-bien connus, ayant séjourné à Orléans depuis quinze mois, et étant par cela même l'objet d'une haine d'autant plus forte; sans compter qu'aucun édit n'avait été publié (comme on l'avait fait à Paris) pour défendre de molester les étrangers en un pareil moment, et que ce qui n'était pas défendu semblait permis à un peuple en furie. Nous ne pouvions non plus nous empêcher d'observer que notre maison se trouvait environnée de maisons huguenotes, dont nous pouvions voir de nos yeux quelques-uns des habitants pillés et massacrés, et voilà que nous-mêmes nous passions pour nous cacher comme des huguenots timides et craintifs, puisque nous n'avions donné nos noms à aucun capitaine. Ce qui augmentait encore nos appréhensions et nos craintes, c'est que nous savions que deux huguenots, vieillards septuagénaires, tous deux notables et chefs de leur Eglise, et M. Jean Gyot, procureur, parent de notre hôtesse, habitaient la maison, et que l'un d'eux y demeurait caché, ce qui pouvait être cause, si l'on les cherchait et si l'on venait à les y trouver, qu'on nous tuât nous-mêmes aussi dans le premier accès de fureur. Tel était l'excès de nos angoisses que nous ne pouvions ni prendre d'aliments, ni songer à nous cacher. C'eût été un signe de faiblesse ou de mauvaise conscience; c'eût été imiter l'exemple des huguenots que les caves et les réduits les plus obscurs ne pouvaient préserver de la mort. Sur ces entre-faites, la nuit arrivait, où il était enjoint à tout catholique de placer des lanternes ou des torches au devant de leurs maisons. En proie aux réflexions que les circonstances faisaient naître, on ne donna pas un seul instant au sommeil; on entendit toute la nuit toutes

sortes de lamentations, de plaintes, de clameurs, d'invasions de maisons, de pillages, principalement au domicile de madame de la Chaise, notre voisine. Deux bandes voulaient s'emparer de sa demeure, et c'était à qui s'y établirait par la force, et toutes deux, dans cette lutte, s'accablaient de coups. Toute la nuit, on y fit bombance, ayant là (car c'était une maison riche) des provisions excellentes et à discrétion.

Le capitaine Bon-Cœur, notre voisin, avait sous ses ordres des hommes qui, toute la nuit, allèrent emportant chez eux des objets de toute espèce qu'ils s'étaient procurés en rançonnant et en pillant; lui-même faisait aussi son métier, et je puis affirmer que cet individu qui, avant les troubles, ne possédait pas un sou vaillant, à tel point qu'il en était réduit à démolir sa maison pour avoir du bois à mettre au feu, se trouva avoir gagné de côté et d'autre, dans ces troubles une somme de 4,000 couronnes. Lorsque des huguenots voulaient s'échapper, ceux qui occupaient tous les coins de rue leur criaient : *Qui va là ?* (le mot du guet) et ceux qui ne pouvaient répondre étaient mis à mort.

C'est ce qui explique comment maître Ouvert Morieau, appariteur général, en faveur de qui mon frère avait déposé dans le procès en injures contre le capitaine Bon-Cœur, fut, au moment où il gagnait un endroit plus sûr, reconnu par une sentinelle et blessé d'un coup de hallebarde; et, comme il ne voyait aucun moyen de salut, mais au contraire une mort inévitable à coups de dagues, il se précipita dans le puits de Ligniers et s'y noya. Nous entendîmes le bruit de sa chute. Des voisins tirèrent chez nous de l'eau de ce puits qui était rouge de sang.

Cette nuit, à notre insu, notre hôtesse avait recueilli un autre huguenot, le fils de notre voisine, madame de la Chaise, qui, au petit jour, changea de demeure.

Le conseiller Morieau, homme de grande sagesse, est aussi tué dans son lit.

Est tué de même chez lui le conseiller J. V. D. (*sic*), M. Charpentier, homme d'un esprit supérieur.

Plusieurs demoiselles et honnêtes dames furent violées par les capitaines et par ces bandits, qui leur promettaient la vie sauve si elles consentaient à se livrer à eux. C'est pourquoi les filles de madame Floccard ne quittèrent pas leur mère qui s'était cachée chez madame Fabre. Et cette nuit, deux demoiselles qui étaient obligées de franchir le mur du comte de Hohenlohe, pour se sauver, furent outragées par ces misérables dans son logis, en face de l'écurie.

Après cet acte odieux, ils entrent dans l'écurie et y volent le cheval du comte de Hohenlohe, un superbe animal qu'il n'eût pas donné pour 80 couronnes de Blois. Mais ce cheval était assez difficile, et comme ils ne savaient pas le mener, il tua l'un d'eux, ainsi que nous l'a rapporté le capitaine Rigault.

Le mercredi au matin, notre voisin Fermineau, tonnelier, envahit notre maison à main armée avec un autre brigand, pour tuer Jean Gyot, le père de notre hôtesse. Il demanda à celle-ci où elle avait caché son père et jura par tous les dieux que s'il le trouvait « il lui passerait le fil de son épée dans le ventre. » La pauvre femme fut forcée d'ouvrir toutes les chambres; moi-même, j'ouvris mon cabinet qu'il voulut voir. Il ne voulait pas d'ailleurs nous faire de mal, disant : « Ce ne sont pas ceux-là que je cherche. » Mais il ne put le trouver dans la maison. Eloy Giber était tout abattu et très-troublé, car il chercha dans la chambre même où il s'était caché.

Fermineau se vantait d'avoir tué de sa propre main cinquante personnes. Plus chacun avait commis de meurtres, plus il s'en faisait honneur et gloire.

En ce qui concerne M. François Taillebois, vieillard sexagénaire, ayant rendu de grands services à l'école d'Orléans, non-seulement plein de piété, mais de science et particulièrement instruit dans les matières de la religion, qui était alors professeur à Orléans et était mon très-cher et honoré maître, voici ce qui advint. Ces brigands, ces bourreaux, le rançonnèrent le mardi soir, et comme on le jugeait digne du même sort que les autres, ils lui firent grâce de la vie, pourvu qu'il se rachetât par une belle rançon. Il les conduit dans son cabinet, leur offre tout ce qu'il a d'argent, savoir 120 couronnes, et fait apporter du vin : après quoi il les congédie. Ceux-ci qui venaient de le rançonner le racontèrent à d'autres qui, le mercredi matin à neuf heures, envahirent son domicile; ayant été dépouillé de tout son argent, il leur demande s'il leur plaît de partager son déjeuner et de goûter son vin. Ils l'entraînent hors de chez lui, lui répondant qu'on en trouverait de meilleur *au Saumon*. Après l'avoir conduit *au Saumon*, ils prétendent que le vin n'y est pas bon non plus. Ils entreprennent donc de le mener jusqu'au pont (*au Portereau*) et là, ils le percent de coups et le jettent du haut du pont dans la rivière de Loire, en disant : « Nous te baignerons assez à boire, meschant ! » On rapporte, et je l'ai appris d'autres étudiants français, qu'il est mort avec une grande fermeté d'âme, et l'on m'a assuré que des étudiants mêmes lui avaient porté

des coups. Lorsqu'on l'arracha de chez lui, il avait donné la clef de sa bibliothèque qui était bien garnie, qui passa aux mains de M. Barbin, avec quelques-uns de ses livres. Sa dernière leçon qu'il fit le lundi à neuf heures, roula de *publ. jud.*, § *Lex Cornelia*, dont il fit la démonstration par le sacrifice de sa propre vie. On pillà, encore le même jour les livres de Treperel et d'Etoy Giber, libraires d'Orléans, et on les dispersa par les rues. Ce Treperel, se croyant en sûreté après le pillage de sa maison, entra dans une église pour y abjurer, mais par suite de la haine extrême que le peuple lui portait, il fut entraîné hors de l'église, misérablement percé de coups et tué devant cette église même. On lui coupa la tête qui demeura trois jours en cet endroit. Ce fait m'a été rapporté par Jean Fabre, qui avait quitté Orléans après les troubles. Sa sœur périt également. Après Treperel, d'autres furent aussi mis à mort, ainsi que me l'a raconté un bourgeois d'Orléans.

Conti avait envoyé ses fils pour qu'ils se fissent donner des livres de droit, et je les ai vus souvent revenir chargés de butin. Comme ils n'avaient pas de boutique, ils étaient obligés d'exposer aux coins des rues..... (?) Conti avait aussi recueilli des livres de madame de la Chaise, dont le mari était docteur en droit et avocat, il eut tous ces livres par le pillage et enrichit ainsi sa bibliothèque des ouvrages des commentateurs. Tels furent les exploits de ce Conti.

Laurent Godefroid, professeur de Pandectes, enrichit sa bibliothèque par les mêmes moyens. Il recueillit tous les livres de George Obrecht, qui avait, dans la maison de madame Coursière, un cabinet formé par lui-même pendant son séjour à Orléans et rempli de toute espèce d'ouvrages. C'est à ce Godefroid que sont allés mes œuvres du *Speculator* (1), mon *Alciat*, mon *Mynsinger*, et autres livres que j'avais prêtés à Obrecht.

Notre voisin, le Dr Beaupied, professeur de droit canon, recueillit aussi tous les livres de mon frère Bernhard, par suite du pillage de la maison de Saint-Thomas, son hôte ; il prit aussi sa garde-robe et ses chemises. La moitié de ce que possédait Pepliz passa chez le capitaine Bon-Cœur, et l'autre moitié chez le même Beaupied. Le capitaine prit le *Corpus juris civilis* qu'il donna au procureur de Picardie.

Jean Metzler perdit aussi tous ses livres, ses Corps du droit civil et canon, son Bartole, son Jason, ses Feudistes et tous ses autres livres Dd (?) et aussi sa garde-robe. Tout cela s'en fut chez le susdit

(1) Par *Speculator*, il entend sans doute Vincent de Beauvais, l'auteur de divers ouvrages fameux qui portent tous le titre de *Speculum* (Miroir).

M. Beaupied. Il n'en a rien recouvré. C'est encore chez lui que furent portés les coffrets de Crewez et de Martin Winters. Le Dr Fournier et Robert, professeurs d'Orléans, n'osaient pas sortir de chez eux. Bien qu'ils fussent catholiques, comme ils avaient autrefois suivi le parti des huguenots, ils craignaient (comme beaucoup d'autres) qu'après s'être défaits des huguenots on ne songeât à se défaire de ceux qui l'avaient été antérieurement. On rechercha le fils de M. Robert dans sa maison. On ne sait s'il fut découvert. Il y avait même des papistes qui étaient tremblants. Ainsi, M. Bojuin, qui avait épousé une sœur demon hôtesse, n'osa pas sortir de chez lui.

M. du Bois, la nuit du mercredi, défendit la maison de M. Fournier. Il disait qu'il devait sûrement mourir cette nuit-là, ayant pendant la journée, préservé le logis et les biens d'une veuve qui l'avait supplié de prendre la défense de sa maison. Il aurait pu s'emparer d'une masse de vases d'argent, mais il laissa le tout à un moine nommé de l'Espine. Il eût certainement sauvé la vie aux maîtres qui étaient huguenots et qu'il voulait conduire à la citadelle; mais ceux-ci ne voulurent pas se fier à lui et préférèrent recourir à la corruption; au milieu de la rue (*au Martreau*), ils furent tous tailladés et tués avant d'arriver au rempart.

François Gayard, vieillard sexagénaire, affligé de la goutte, fut trouvé dans son lit et sur le point d'expirer : les misérables n'en font pas moins feu sur lui, le blessent à la tête et l'égorgeant : pour peu qu'ils eussent tardé à venir, ils auraient trouvé un mort.

Ils atteignent aussi d'une balle un fondeur de métaux, qui se tenait sur sa perte, et demeurait tout près de la maison de M. Gayard.

Un pauvre savetier qui demeurait dans la même rue, près des *Bonnes-Nouvelles*, s'était caché sous la cloche de son église détruite, il y fut découvert et mis à mort.

Dans le même voisinage était un boulanger, gros et ventru, qu'ils trouvèrent dans sa maison. Il leur demanda avec supplications de lui laisser la vie, alléguant qu'il avait connaissance de secrets importants pour le salut du royaume, et touchant la vraie origine des troubles. On le pressa de dire quels étaient ces secrets; il répondit qu'il ne pouvait les révéler qu'au roi et au roi de Navarre : car c'était chose de grande conséquence, et qui ne pouvait être confié à aucun autre. Les brigands ripostèrent qu'ils représentaient le roi, puisque ces exécutions étaient faites en son nom, et comme ils le sommaient avec violence, en piquant son gros ventre avec leurs pointes, il s'écria qu'il allait parler. Mais comme ils le virent changer

tout aussitôt de langage, et chercher des faux-fuyants, ils l'accablèrent de coups et l'égorgerent.

Dans la même rue demeurait M. Pepliz, qui vit aussi égorger diverses personnes de son voisinage, entre autres un brave artisan, qu'il vit percer à coups de dague et frapper, et faire encore plus de trente pas avant de tomber. Il vit aussi, près de la maison d'un boucher, trois hommes que l'on fit sortir des maisons voisines, et qui furent massacrés par la foule. On tirait d'abord sur eux; puis, après qu'ils étaient tombés, les assistants les accablaient de coups; il y avait là surtout, dit-il, un certain paysan qui d'un coup de son épée, traversa le corps d'un homme déjà blessé, de part en part et avec tant de violence que la lame y demeura engagée et que la poignée lui resta à la main, et comme un de ces malheureux remuait encore la main, on la lui détacha d'un coup. On abandonna les trois cadavres au milieu de la rue devant la maison de Pepliz. Il a vu aussi des voitures, passant par là, rouler sur les corps. M. Tilmann a aussi entendu les cris de ces infortunés qui habitaient à côté de chez lui.

Un cinquantenier, qui gardait la maison de M. de Hohenlohe, profita de l'occasion pour tuer son voisin contre lequel il avait conçu de la haine. Il avait une épée large de trois doigts; lorsqu'il se fut saisi de son voisin, celui-ci lui demanda de lui faire la grâce de lui trancher la tête d'un coup; et il se mit en posture pour cela. L'autre répondit qu'il pouvait y compter et qu'il ne lui restait qu'à dire son *confiteor* (selon leur langage), et comme il allait le dire, il lui fendit la tête, d'un coup furieux, au beau milieu. C'est de ce bourreau même que je tiens ce récit, car il se plaisait à nous raconter son exploit. Il donnait à son épée le nom de *cannif* (ung cannivet) et disait qu'il en avait endommagé la lame dans le crâne de ce huguenot, ce crâne étant plus dur que du fer.

Un armurier qui demeurait près du Bourdon blanc, assailli par ces gueux se défendit bravement et avec vigueur et tua plusieurs catholiques. Voyant enfin qu'il n'y a plus moyen d'échapper, il met le feu à son lit et se brûle avec sa paillasse.

Le capitaine Sevin avait deux frères qui étaient de la religion réformée; il les aimait extrêmement et voulut les sauver. Les autres capitaines s'en étant aperçus, insistèrent d'autant plus pour qu'il les remit tous deux entre leurs mains, ce à quoi il se refusa absolument. Comme ils le menaçaient de mort, et quoiqu'il remplît les fonctions de capitaine (la fureur du peuple ne lui laissait aucun espoir), il promit de faire selon leur volonté, à cette condition qu'on accorderait du moins à ses frères un délai d'une heure, car il pouvait

se faire qu'ils se ravisassent d'ici là et fissent retour à l'Eglise romaine. Mais ils ne voulurent pas même accorder cette heure, se ruèrent dans la maison et, en présence du capitaine Sevin, demandèrent à l'un de ses frères s'il voulait rentrer dans le giron de l'Eglise : celui-ci refusa constamment. Les misérables le frappent de mille coups. Ils demandent alors à l'autre, qui vient de voir le traitement qu'a valu à son frère son opiniâtreté dans sa foi, s'il entend persister aussi. Il répond qu'il n'a pas besoin de paroles, et qu'il partage les sentiments de son frère. On l'égorge aussi en la présence du capitaine Sevin, son corps n'est bientôt qu'une plaie. Un troisième frère M. Javer, autrefois mon camarade, était à cette époque, heureusement pour lui, en Angleterre, où Pierre Bentrychius le vit et lui parla.

La cruauté et la sauvagerie de tous ces misérables en venait souvent à cette extrémité de ne se point contenter d'un, de deux, de trois coups, mais de cribler leurs victimes de blessures sans nombre. Chacun des assistants voulait en effet montrer sa vaillance en prenant sa part du massacre et en faisant quelques plaies.

Dans la maison du comte Hohenlohe, et à l'insu du maître, deux huguenots étaient aussi cachés, le fils de madame Bodewein, qui s'était réfugié dans le grenier, et l'hôte *du Saumon* qui, pendant trois jours, avait été caché dans le puits de madame de la Noue. Lorsque celui-ci entendait entrer quelqu'un dans la maison, il faisait un plongeon et se mettait la tête sous l'eau. Lorsqu'à la fin il pensa n'être plus en sûreté là (car les voisins étaient dans le secret), il voulut se réfugier ailleurs, et fut dans la rue même percé d'une balle. L'hôtesse *du Saumon*, sa femme, se tira d'affaire au moyen d'une rançon. Elle va, dit-on, se remarier à un Suisse.

Notre savetier, qui habitait près des Ecoles, se cacha dans la maison de madame Commisa (?), sous l'escalier, là où l'on mettait les chiens. Il n'avait pas encore été tué, quand nous sommes partis ainsi que nous l'a dit sa femme, qui était grosse.

Les deux fils de madame Masseau périrent misérablement : c'était deux hommes braves et vigoureux ; l'un d'eux fut tué sous le toit de la maison. Creewitz et Logaw habitaient avec eux. Notre domestique les a vus tous deux gisant dans la rue. Madame Masseau fut cachée entre deux murailles, la sienne et celle de Martin le savetier, où elle subsista durant plusieurs jours, à ce que nous a rapporté Martin.

Au milieu de ces épouvantables événements, j'ai surtout fait deux remarques qui méritent d'être ici consignées. L'une est relative aux



pillages et au moyen de préservation auquel on avait recours ; l'autre, aux massacres. Pour échapper au pillage, certaines personnes employaient cette ruse : elles corrompaient les appariteurs de la ville, qui, au nom de créanciers, saisissaient leurs biens ou les emportaient ; ou elles subornaient, par quelque libéralité, des catholiques qui, simulant un pillage en règle, enlevaient tout dans l'intérêt du propriétaire. Notre voisine, madame Floccard, se servit de cet expédient et feignit de se répandre en larmes et en lamentations, lorsqu'on envahit son domicile, d'accord avec elle. La même ruse réussit à madame Bailli Pierre, ainsi que je l'ai su d'elle-même.

Pour éviter le massacre, voici le moyen que l'on imaginait : comme tous les huguenots étaient inscrits sur une liste, afin de savoir ceux qui avaient été tués et ceux qui étaient encore vivants, on suborna des gens qui répandaient par toute la ville le bruit qu'ils avaient vu tel ou tel étendu mort dans la rue ; auquel bruit on ajoutait souvent foi, de façon que ceux qu'il concernait n'étaient plus recherchés. Ce stratagème fut mis à profit par mon hôtesse, qui amena, par des largesses, monsieur de Argeri (?) et un domestique du capitaine Bon-Cœur à colporter et proclamer sans relâche la nouvelle que son père avait été tué. En même temps la dame n'oublia pas son rôle et feignit de pleurer et de gémir sans relâche.

Comme les meurtres continuaient et qu'il semblait ne devoir pas y avoir de fin au carnage, jusqu'à ce qu'on ne pût signaler aucun huguenot survivant, et comme les périls croissaient avec la fureur du peuple, notre hôtesse ne voulut plus garder plus longtemps le vieux Eloy Gibert. Elle donnait de son refus les raisons que voici : 1<sup>o</sup> c'était compromettre ses pensionnaires allemands et leur faire courir un grand danger ; 2<sup>o</sup> c'était ajouter encore aux chances de perte, déjà si grandes, pour ses biens, si l'on venait à trouver dans sa maison une personne cachée, alors que les papistes donnant asile à des huguenots étaient assimilés à ceux-ci ; 3<sup>o</sup> elle ne pouvait garder un étranger, alors qu'elle avait, à cause de nous, renvoyé son propre père ; que dire de plus ? Cependant Eloy Gibert ne voulut point s'en aller ; suppliant, embrassant ses genoux, il lui offrait tout son argent, c'est-à-dire une somme de 2,000 francs, qu'il avait sur lui. Elle le pressait de sortir, ne se laissant toucher ni par ses prières, ni par ses pleurs, ni par ses offres. En effet le danger devenait de plus en plus grand. Ne pouvant obtenir qu'il partit volontairement, elle allait le faire partir de force. Ce que voyant, et malgré lui, en le faisant céder soit à nos menaces, soit à nos prières, nous parvînmes à le conduire dans la maison de madame Floccard, con-

tigué à la nôtre et que les appariteurs de la ville avaient pillée (ce qui rendait le danger moindre) et nous lui trouvâmes une cachette sous le toit. Elle ne lui parut pas assez bonne et il ne s'en contenta pas, mais nous le laissâmes enfermé dans la maison. Plus tard réfléchissant qu'il pourrait se précipiter dans le puits, nous revînmes en lui apportant quelques aliments, mais nous eûmes beau le chercher partout, l'appeler, le prier de répondre, il nous fut impossible de le trouver en aucun endroit, soit aux latrines, soit dans le puits, que vainement nous visitâmes avec des chandelles. Nous n'avons pas même bien compris par la suite où il s'était réfugié.

Ceux qui habitaient dans les faubourgs, au delà du pont, voulurent aussi faire irruption dans la ville pour y piller et y voler ; mais les portes étaient fermées, et ceux de la ville refusèrent de les laisser entrer. Ils se rassemblent donc à l'Isle, qui est à un mille d'Orléans, où le bailli d'Orléans (1), qui fut tué à Paris, avait sa résidence, et où se tenaient tous les prêches ; ils s'emparent du château, y pillent, y enlèvent tout, et y massacrent impitoyablement tous ceux qu'ils y rencontrent. Ils mettent en mille pièces la chaire à prêcher. Ils ne trouvèrent pas M. Beaumont, le pasteur (aujourd'hui superintendant à Neustadt) ; il était parti peu auparavant pour aller avec sa femme à Montargis, auprès de la duchesse de Ferrare. Mais ils trouvèrent dans son cabinet des lettres de la main d'Hotman, desquelles lettres on voudrait faire ressortir la preuve qu'Hotman et le pasteur étaient complices d'un prétendu complot. On y lit cette phrase : « Je me réjouis de ce qu'avant peu de temps, l'Évangile sera annoncé dans toute la France. » C'est M. Nourrisson, juge à Orléans, qui m'a fait connaître ce détail.

Quelques courriers arrivèrent de Paris à Orléans, porteurs de dépêches munies de la signature et du sceau du roi : ils se dirigèrent, les uns vers telle province du royaume, les autres vers telle autre. M. de Sose porta un ordre royal d'avoir à se défaire de tous les huguenots de Bordeaux. Le duc d'Anjou avait aussi envoyé son courrier, qui avait passé par Orléans, pour que les mêmes exécutions eussent lieu dans son gouvernement. On dit que les messagers étaient partis de Paris au nombre de vingt-quatre, pour aller remettre les ordres du roi de côté et d'autre.

Comme c'était jour de foire à Saint-Benoît (sur la Loire, à la distance d'un jour d'Orléans), où l'on était sûr que devaient se trouver des huguenots orléanais, on y envoya quelques bandits pour les mas-

(1) Jérôme Grosloot, seigneur de Lisle. etc. Sa maison de ville est aujourd'hui l'hôtel-de-ville d'Orléans.

sacrer tous. On a su que Bailli Pierre avait été tué de la sorte.

Je reviens aux nôtres. Lorsque M. de Hohenlohe était, avec tant d'autres, spectateur de tant de tragédies et de misères, deux brigands font irruption dans sa maison avec leurs épées ensanglantées pour chercher deux Allemands qu'ils connaissaient comme ayant fréquenté les prêches. Ils montent dans la partie haute de la maison, mais ne trouvent aucun de ceux qu'ils cherchaient. Le comte de Hohenlohe les congédie enfin, non sans les avoir fort bien régelés. Il est très-vraisemblable que c'était nous DEUX que l'on cherchait, comme étant plus connus que les autres.

Cependant ils ne vinrent pas dans notre logis, quoiqu'il fût resté ouvert comme ceux de tous les catholiques et que les premiers brigands venus fussent libres d'y entrer et d'en sortir. Toutefois diverses menaces étaient répandues çà et là au sujet de la mise à mort des Allemands, principalement par le procureur de Picardie, M. Bordier, qui se glorifia d'avoir de sa propre main égorgé quarante personnes, ayant rapporté ces nouvelles à Pepliz, en revenant à plusieurs reprises du massacre, tout couvert et tout souillé de sang. Ce Bordier fut du nombre des étudiants qui ne pillèrent et ne tuèrent pas moins que les autres, et il était toujours accompagné de Nicolas Harlay, porte-enseigne. Après le dîner, vers une heure, ce jour-là, qui fut néfaste et fatal entre tous, et où la fureur du peuple et les massacres furent le plus terribles, on publie à son de trompe un édit enjoignant à tous les étrangers qui n'avaient pas été inscrits à la Maison-de-Ville de vider la place dans l'espace de deux heures, sous peine de la vie et de confiscation de tous leurs biens. Lorsque cet ordre nous fut annoncé par quelques personnes, il mit nos esprits dans un tel trouble et une telle confusion, que nous fûmes incapables de comprendre et de résoudre ce qu'il y avait à faire. M. Metzler se mit à pleurer, bien qu'il fût d'ailleurs courageux et ferme. Nous pensions bien que cet édit avait pour but d'empêcher les Allemands de former aucun complot dans la ville, mais il était fort à craindre qu'une fois sortis des maisons où ils se cachaient, ils ne fussent tués dans la rue, ou qu'en franchissant les portes, ils ne fussent précipités dans les fossés, ou, en admettant que nous pussions nous échapper sains et saufs à travers la ville, au milieu de tels troubles, nous n'avions guère d'espoir de gagner de là les champs, alors que tout était rempli de brigandages et de meurtres, à la campagne aussi bien qu'à la ville. Quelque court que fût le délai accordé, nous étions tous prêts, sous l'empire des circonstances, à braver ces périls. Le comte n'avait pas d'autre désir.

Quant à Metzler, il avait peu de chance d'aller loin, ayant une forte fièvre quarte. Chacun se disposa à partir, et notre hôtesse nous recommanda entre autres choses, si nous parvenions à quitter la ville sains et saufs, de suivre le cours de la Loire, parce que nous nous trouverions plus en sécurité dans ces endroits où habitaient principalement les huguenots. Tout en faisant ainsi nos préparatifs, nous décidons, avant de partir, la maîtresse du logis et M. de la Noue à s'enquérir d'abord avec soin de la teneur et du dispositif de l'édit en se renseignant auprès de ceux-là même qui l'avaient rendu et à qui il appartenait de l'expliquer. Ils vont donc trouver les échevins et les chefs de la cité et leur demandent si l'édit comprenait les Allemands et si le terme d'étrangers s'appliquait à eux. Les échevins leur répondirent que l'édit n'a pas eu en vue les étudiants, mais les paysans et les cultivateurs qui étaient dans la ville, y ayant pénétré au nombre de plus de quatre cents, et qui ne pouvaient se rassasier de pillages et de déprédations, de telle sorte qu'il était à craindre qu'après avoir dévasté les demeures des huguenots, ils ne se ruassent aussi sur celles des catholiques. A ce même moment, on avait fait monter à cheval environ trente hommes de cavalerie, que commandait M. de Lingerolle, le procureur du roi, chargé de l'exécution de tous les mandements, pour chasser de force les paysans.

Pendant, il n'y avait toujours pas de fin aux menaces contre les Allemands. Quoique nous eussions été éclairés sur le mandement du président, M. Arinier (?), néanmoins, pour prévenir la fureur de ce peuple en démence, et afin que ses menaces n'en vinssent pas à porter leurs fruits, nous représentâmes, par l'intermédiaire de M. de la Noue, au procureur du roi, M. de Lingerolle, la persistance de ces menaces et des bruits qu'on répandait çà et là à notre sujet. Nous lui demandions humblement de détourner de nous ce péril et d'enjoindre notamment aux capitaines de la ville de nous couvrir de leur protection. Nous le priâmes aussi de comprendre dans cette même mesure les échevins, les dizéniers et les chefs de la cité, demandant qu'ils nous servissent de sauvegarde contre la fureur du peuple.

Entre quatre et cinq heures du soir, quarante hommes se concertent dans un carrefour près de Sainte-Croix, pour piller et massacrer le reste des Allemands. Ce complot avait surtout pour but, ainsi que me l'ont appris des habitants de ce quartier, de se débarrasser de Charles Horneck et de Wilhelm Peplitz. Tandis que le procureur du roi était occupé à donner la chasse aux paysans et aux campagnards, et parcourait à cet effet presque

toutes les rues, avec trente hommes à cheval et quelques soldats et archers, il parvient dans notre voisinage, s'enquiert des pensions des Allemands et s'arrête, avec son escorte, devant la maison du comte ; il fait appeler les Allemands, ainsi que leurs interprètes. On vient me chercher pour lui parler, et je lui fais, au nom du comte et de nous tous, une humble requête tendant à ce qu'il nous prenne sous sa protection et nous garantisse de la fureur croissante du peuple, qui continue à menacer les Allemands et à vouloir les mettre à mort. J'ajoute que nous lui serions éternellement reconnaissants d'un tel bienfait. Il demande d'abord si nous sommes tous de la religion romaine, et Jacob Milichius s'empresse de répondre que nous sommes tous très-bons catholiques. Moi, je déclare que nous sommes des étudiants venus pour cultiver les lettres et apprendre la langue, et parfaitement incapables d'avoir porté les armes contre le roi, d'avoir fait du mal aux catholiques, d'avoir dévasté les églises, enfin d'avoir causé à personne le moindre dommage ou d'avoir prémédité quoi que ce soit de fâcheux contre le bien commun et la paix publique ; c'est pourquoi je le supplie de nous accorder sa protection. Il nous promet son aide et assistance, tant à cause de M. Jacquot, parent du président et qui était mon commensal, qu'à cause de la très-honorable Madame Gallier, et dit qu'il ferait en sorte qu'il ne nous arrivât pas de mal et que nous ne devions pas douter de ses dispositions à notre égard.

Pour plus de sécurité encore, M. Charles Horneck, qui avait rempli la charge de procureur, avait, dans ces extrémités, au nom de toute la nation allemande, écrit à M. Nourrisson, juge d'Orléans, qui semblait de tous le plus favorablement disposé à l'égard des Allemands ; il lui avait écrit une lettre courte, mais habile, dans laquelle il exposait notre situation, le danger où nous plaçait le déchainement du peuple, représentant que, tout occupés de nos études, nous n'avions absolument rien à faire avec les armes, qu'on ne nous avait vus nous en servir ni contre le roi ni contre aucun de ses sujets, que nous demandions en conséquence à être protégés contre ses emportements, ses cruautés, ses barbaries.

Lorsqu'il eut reçu cette lettre accompagnée d'un sauf-conduit impérial, valable, au nom de Sa Majesté l'empereur, pour tous pays, il montra le tout aux échevins de la ville, qui jugèrent que notre demande était assez juste, surtout en se reportant à cette règle d'équité, savoir la réciprocité du droit (*quod quisque juris in alterum, etc.*) Ils craignaient en effet que, si nous étions maltraités, les marchands français ne le fussent à leur tour dans notre patrie. Pour maintenir

L'alliance entre nous, ils enjoignirent donc à M. Nourrisson de nous signifier que la volonté expresse des chefs de la cité était de protéger les Allemands. C'est ce qu'il fit, et au même instant il convoqua chez moi Charles Horneck, Wilhelm Peplitz et moi-même, après s'être adjoint Harlay et le procureur de Picardie M. Bordier, pour nous notifier la volonté expresse des chefs de la Cité. Il nous recommanda de nous tranquilliser, car il allait veiller à ce qu'il ne nous fût fait aucun mal et obliger les capitaines à nous prendre sous leur garde. Nous avons éprouvé les dispositions favorables et spontanément bienveillantes de ce personnage à notre égard; en effet, lorsqu'il fut informé de ce rassemblement des quarante hommes dont j'ai parlé ci-dessus, il sut le disperser en allant habilement au-devant, il enjoignit aux procureurs de Picardie et de Normandie d'intervenir, si quelque débat s'élevait entre les nations allemande et picarde, afin que, dans des conjonctures aussi critiques, elles n'entreprissent pas de lutte à force ouverte, mais qu'elles eussent recours aux voies et moyens juridiques pour vider les questions.

Après avoir été ainsi informés de ces résolutions du président, des échevins et des dizeniers de la ville, et aussi du procureur du roi et du juge, nous fîmes un peu plus rassurés. Mais cette joie fut de courte durée, car elle fut troublée par les invectives et les fureurs des massacreurs; la populace soulevée persistait dans ses desseins hostiles et ne cessait de nous menacer.

Bien plus, le capitaine Galliar lui-même, qui devait prendre notre défense, envahit cette nuit avec fureur la maison de madame Roanière, pension de M. Horneck, et en se moquant de la volonté du magistrat, il s'écria que, nonobstant son interdit et celui du gouverneur, et quand le diable lui-même s'y opposerait, il traiterait à sa guise, dès le lendemain, ces huguenots d'Allemands, ceux qui avaient imploré l'assistance du magistrat, et qu'ils le verraient bien!

Vers le soir, et le lendemain matin, les troubles augmentèrent dans notre quartier et se rapprochèrent de l'Université, tandis que, les jours précédents, les forcenés avaient été plus occupés de massacrer dans le cœur de la ville. C'est alors que furent pillées la plupart des maisons de ceux de nos voisins qui étaient de la religion réformée, et que la plupart de ces mêmes voisins qui purent être trouvés dans notre rue furent massacrés. J'en mentionnerai ici plusieurs :

*Liste de nos voisins tués.* — Un forgeron. Un tourneur. Trois tisserands. L'appariteur général, qui s'est jeté dans un puits. Un libraire. Bailli Pierre, avocat. M. Prevost, docteur en droit. M. Saint-Thomas. Un des fils de M. Bodewein. Un savetier. Un autre étranger qui s'était

caché dans notre voisinage et que j'ai vu massacrer dans la rue.

*Maisons pillées dans notre voisinage.*—Madame Floccard. Madame Coursière. Madame de la Chaise. Madame Charle. Noble dame Brouel, près de la maison de l'appariteur. Un petit savetier. Un charpentier.

*Maisons voisines préservées du pillage.* — Jean Guyot, procureur. Un des fils de madame Bodewein. Un charpentier. Maistre Germain Blaacket (?).

*Hôtes des Allemands tués.*—M. Cancier. Saint-Thomas. Les deux fils de madame Masseau. M. Prevost. J.U.D., hôte de Chelius et d'Obrecht, fut, grâce à des rançons considérables, gardé chez des étudiants. On eût épargné ses jours, s'il avait consenti à redevenir catholique, mais ayant préféré mourir plutôt que d'aller à la messe, il fut cruellement mis à mort. Il offrit cent couronnes pour avoir la permission de s'entretenir une dernière fois avec sa femme, mais il ne put l'obtenir.

Madame Charle, notre voisine, était absente d'Orléans ainsi que toute sa famille, quand les troubles commencèrent, et elle ne put absolument rien sauver de ses biens. Je vis plus de deux cents hommes et femmes se ruer dans sa maison et en emporter jusqu'aux moindres choses; ils n'y laissèrent pas même une épingle. Fermeineau força la porte d'entrée et brûla dans notre rue, en présence de Conte, notre voisin, des coffres qu'il n'avait pu forcer. Ce que l'on fit dans cette maison fut fait aussi dans les autres. C'était un bien lamentable spectacle de voir des personnes très-riches tout d'un coup réduites à une telle pauvreté.

Madame Grison, qui était connue pour avoir beaucoup d'argent, en fut réduite, après les troubles, à recevoir à titre gratuit de notre hôtesse son pain et celui des siens. Son mari fut tenu enfermé pendant quatre jours par des brigands qui lui avaient extorqué tout son argent, et ils l'égorgèrent misérablement dans sa propre maison, sous les yeux de sa femme et de ses enfants.

Treperel, charpentier, fut trouvé chez lui. Pour sauver sa vie, il offrit d'abord de rentrer dans le giron de l'Eglise catholique romaine et de chanter la palinodie, puis il promit de relever à ses frais et de reconstruire l'église de la Conception que, dans les troubles antérieurs, les huguenots avaient démolie, quand ils étaient maîtres de la ville. Après cette promesse, il fut conduit à la citadelle.

On rechercha la femme de M. Cancier pour la tuer; on ne sait si elle fut trouvée. H. Favre m'a dit qu'elle avait pu se sauver.

M. Saint-Thomas, vieillard de 70 ans et plein de piété, frère de mon hôte, se tint renfermé pendant trois jours entiers dans le logis

de son voisin M. Guerier. Mais, comme le jeudi il y eut menace de grand danger, il fut renvoyé de la maison, et obligé de se réfugier dans son propre logis, à ce que j'ai appris de M. Mertzénich qui s'y cacha pareillement. Lorsque le capitaine Gaillard y arriva, ayant été averti par des voisins (car c'est ainsi qu'un voisin en dénonçait un autre et le faisait massacrer), il pénétra aussitôt dans la maison avec les bourreaux qui l'accompagnaient et il fit feu sur le pauvre Saint-Thomas qu'il perça d'une balle. En se relevant il fut frappé de mille coups, ainsi que me l'a rapporté M. Barbin qui était présent. Il avait sous les aisselles soixante couronnes, qui devinrent la proie de celui qui le dépouilla de ses vêtements.

Lorsqu'il fut atteint de cette balle, il n'expira pas sur-le-champ, mais il demanda à grands cris à son voisin Guerier de lui épargner les souffrances en lui tirant un seul coup de feu dans la poitrine, et Guerier lui rendit ce service. Sa femme, qui était dans la maison à côté, entendit ses plaintes et ses cris, reconnaissant la voix de son mari, et elle voulait, ainsi qu'elle me l'a dit depuis, supplier qu'on la tuât elle et sa fille, en même temps que lui; les habitants de la maison eurent de la peine à la retenir. Je lui ai demandé plus tard, après la fin des troubles, si elle demeurerait dorénavant dans sa maison; elle m'a répondu qu'elle n'avait encore rien décidé à cet égard, n'ayant plus aucuns biens et ne trouvant plus rien en cette maison que le sang de son infortuné mari, dans la chambre d'en bas. Les assassins le traînèrent ensuite par les rues et le jetèrent dans la Loire. A son sujet, on lit ceci dans le Calendrier des Martyrs donné à Genève : « Le mercredi un maistre d'école, de Saint-Thomas, fort affectionné à la religion, ayant été tiré de son logis et monstrent une grande constance et ardeur à prier Dieu en se disposant à la mort, commença à dire aux meurtriers (*sic*) : « Eh « bien, pensez-vous à me estomer par vos blasphèmes et cruautés? « Il n'est pas en votre puissance de m'oster l'assurance de la grâce « de Dieu. Frappez tant que vous voulez, je ne crains pas vos « coups. » Mais au lieu d'amollir la dureté de ces tygres, ils entrèrent en si grande furie que tout à l'instant l'un d'eux luy donna un coup de pistolle en la teste, les autres le dépouillèrent et l'achèverent à coups de dagues, ne se pouvant calculer d'infinies playes qu'ils luy firent recevoir, etc. »

Mon frère perdit tout ce qu'il avait laissé en son logis, ainsi que M. Metzler et tous ceux qui avaient fait des dépôts chez eux. M. Metzler, qui avait une très-belle bibliothèque, n'a pas récupéré un seul de ses livres.



Comme on savait que le capitaine Bon-Cœur détenait prisonniers plusieurs huguenots, il fut pour cela mandé à la citadelle et accusé, maltraité même par aucuns. On le contraignit à livrer aux brigands le porte-enseigne de l'amiral, et comme on le menait dans la rue, il reçut une balle dans la tête et fut tué roide. Dans la même maison était caché M. Gyot, père de mon hôtesse, vieillard septuagénaire, qui n'étant plus là en sûreté (au dire de la femme du capitaine Bon-Cœur) fut ramené dans notre demeure. Nous lui prêtâmes secours autant qu'il nous fut possible en lui faisant, à nous trois, franchir les murs qui séparaient la maison du capitaine de la nôtre. Je ne saurais dire avec quelle promptitude ce pauvre vieillard passa par-dessus ces murs, quoique fort élevés. Nous le mîmes dans la cachette ou déjà un autre était blotti.

Sur ces entrefaites, notre hôtesse va chercher dans son jardin le trésor qu'elle y avait enfoui à cause de ces troubles, consistant en 400 francs et 60 couronnes. Mais elle ne peut le retrouver à l'endroit où elle l'avait mis. Voilà donc que le bruit se répand dans la maison qu'on lui a volé son argent, et aux craintes antérieures succède parmi nous une nouvelle frayeur. Elle portait ses soupçons sur une servante, laquelle niait énergiquement ; sa maîtresse, afin de tirer d'elle un aveu, la menaçait de la prison et des gens de police qu'elle allait quérir. Nous tremblions d'être pris par la même occasion et d'être tout aussitôt tués, si quelques-uns nous reconnaissaient. Mais la fille de la maison, en cherchant avec plus de soin, découvrit le trésor qui avait été caché en un autre endroit. Il se pouvait que la servante eût dérobé le trésor, et que s'étant ensuite repentie, elle eût été amenée à le remettre ailleurs.

Au milieu de cette succession d'anxiétés douloureuses et de calamités, de cette complication de maux et de dangers, attendant, pour ainsi dire, la mort à tout instant, assistant au pillage de nos voisins tout autour de nous, calculant en nous-mêmes toutes les chances de mort que nous avions contre nous, ainsi que je l'ai dit, en y comprenant les menaces du peuple furieux, qui devaient nous faire appréhender à chaque moment de la part de ces forcenés : envahissements, violences, irruptions, pillages, attentats de toute sorte, — il arriva que le jeudi matin, vers huit heures, Nicolas de Harlay, fils du président au Parlement de Paris, qui était en course avec d'autres garnements, pillant et tuant çà et là, vint nous trouver et nous apporter des consolations et des conseils. Il nous dit que les brigands avaient planté leur tente dans notre voisinage et qu'il était à craindre qu'ils ne fissent d'un instant à l'autre irruption dans

nos maisons, mais que nous devions, avec trois ou quatre couronnes, nous rendre un peu plus favorable l'esprit du capitaine de nos rues qui pourrait, dans le péril extrême où nous nous trouvions, nous prêter quelque assistance et détourner la furie de la populace. J'objectai que ce n'était pas quatre couronnes qui pourraient arrêter la fureur du peuple et que si sa frénésie le poussait à nous vouloir piller et massacrer, il ne se laisserait pas calmer par ces quatre couronnes ; que j'avais plus de confiance dans l'appui des magistrats qui avaient exprimé leur volonté de nous défendre contre ces brigandages et ces déprédations. Voyant qu'il n'obtenait rien, il nous offrit néanmoins ses services et assura qu'il s'appliquerait à empêcher qu'il nous arrivât malheur, qu'enfin il exposerait pour nous ses biens et sa vie. Mais lorsque plus tard il eut occasion de nous venir en aide, ce mauvais drôle employa les artifices d'un Simon (1), je veux dire qu'il montra cette légèreté de caractère et cette déloyauté qui sont naturelles aux Français (2). Il était de connivence avec les capitaines, et il fut cause que les bandits et les bourreaux vinrent dans nos maisons. Voici comment : connaissant la haine que nous avait vouée le procureur de Picardie, à cause du procès que nous avions avec les Picards et les Normands, et aussi la rancune du procureur de Picardie et de M. Roullier, il en profita pour exciter d'autant plus ces misérables contre nous.

Lors donc que le capitaine Gaillard, qui était le plus méchant et le plus féroce de tous, eut tué cruellement dans notre rue M. Saint-Thomas (cet excellent homme, frère de mon hôte), tout échauffé de ce meurtre, furieux et tout sanglant, il marcha droit sur notre maison avec une cinquantaine de voleurs et d'assassins qui avaient, les uns des armes à feu, les autres des épées nues, teintes et dégouttantes de sang. Il commence par se jeter dans une pièce du rez-de-chaussée qui servait à nos repas. Nous étions dispersés çà et là dans la maison, pleins de tristesse et d'appréhensions, et d'abord nous n'avions pas entendu le bruit de cette irruption. Rhelinger était seul dans cette pièce, mon frère dans une autre chambre, Metzler dans le cabinet d'étude. Moi j'étais à me promener dans le jardin. Le capitaine demande donc à la maîtresse de la maison quels sont les hommes qu'elle a chez elle. Elle se plaint de la violence dont on use, de l'audace avec laquelle on pénètre ainsi de force dans la demeure des catholiques ; dit que, quant à nous, nous

(1) Allusion au perfide Simon (*Enéide*, liv. II).

(2) « Gallica inquam levi innataque inconstantia atque proditiōne. »

sommes des Allemands, des étudiants étrangers, occupés de science (et elle ajoute, en me nommant, que j'ai suivi un convoi catholique lors des obsèques du procureur de Picardie, ce qu'elle donne comme preuve que nous étions en communauté de sentiments avec les catholiques), que nous sommes d'ailleurs de bon lieu et d'anciennes familles, et que le magistrat avait donné ordre de nous protéger. L'autre écoute en souriant. Il interpelle Rhelinger qui seul s'était trouvé là, et celui-ci répète comme elle que nous sommes des étrangers, des étudiants allemands, n'ayant jamais offensé ni de fait ni d'intention aucun Orléanais. L'autre ne fait qu'en rire. Il demande combien nous sommes et veut qu'on nous fasse tous venir. J'entrai dans la chambre et je dissimulai ma terreur, faisant semblant d'être fort rassuré. C'était chose importante, afin que la pâleur, la précipitation, le trouble d'esprit, ne semblassent pas des marques d'une mauvaise conscience. Metzler survient à son tour. Il veut voir le quatrième, mon frère, et en le voyant, il dit : « Le voicy. » D'après cela je pensais d'abord qu'il allait nous promettre sa sauvegarde, au nom du magistrat et nous l'annoncer au nom des chefs de la cité. Mais je me trompais bien ! Il commande de nous mettre en rang pour nous mieux inspecter. Il nous regarda chacun d'un air furieux et féroce, il ajusta son pistolet, qui était chargé, prêt à tirer, et ouvrant le bassinet, abaissant la pierre à fusil, il nous coucha en joue, et, comme sur le point de tirer, cria : « Sortez d'icy ! » Ce qu'entendant nous crûmes que cette fois e'en était fait de nous. Nous voulons courir à la porte de la chambre, bien que les soldats dussent être un obstacle à notre fuite ; ils ferment la porte et se mettent en travers. Notre mort était donc plus que certaine, tout nous l'annonçait infailliblement. La dame de la maison, son fils, sa fille, toute la famille était en larmes. Notre hôtesse arrive, conseille à ce brigand de s'arrêter, car elle sait non-seulement que nous sommes catholiques, mais de très-bonne naissance, et elle l'avertit que s'il s'avise de nous toucher, ce forfait, avant qu'il soit peu (car ces troubles ne peuvent durer longtemps) sera vengé soit par le magistrat soit par les nôtres. Le capitaine, furieux, va vers notre hôtesse et lui dit : « Taisez-vous ! » et la visant avec son arquebuse : « Qui est-ce qui m'empeschera à cette heure que je ne vous tue point ? Ne vous entremeslez pas ! » Cette apostrophe rendit notre hôtesse moins assurée et plus timide, car elle craignait la démence de ce furieux, qui était hors de lui et à qui tout semblait alors possible et permis. Nous, cependant, nous ne cessons de nous récrier, pâles et suppliants, insistant sur tout

ce qui pouvait servir à nous blanchir et à nous tirer d'affaire. Mais il ricanait toujours à tout ce que nous disions, répétant : « Ho ! ho ! on vous cognoit bien ! » voulant par là nous convaincre de huguenoterie. Il avait le parler bref. Au milieu de ce désordre extrême et de toutes ces altercations, allant des uns aux autres, voilà que dans notre chambre, parmi ces bandits et ces assassins, se précipitent tout à coup trois étudiants français qui revenaient des massacres : c'étaient Harlay, Bordier, procureur de Picardie, et Roullier, tous trois très-échauffés et les armes en main : « Par la mort ! par la chair Dieu ! qu'est ce cy ?... Mort Dieu ! monsieur le capitaine, si vous leur faites quelque chose, vous le ferez à nous-mêmes, car nous ne sommes qu'un mesme corps, nous sommes escoliers, » et proférant encore ces jurons : « Par la mort Dieu ! nous mourrons plus tost ensemble devant que de souffrir cela !... etc. » Pendant ce temps, nous tâchions de nous abriter derrière les trois Français, surtout Metzler qui, tremblant, se couvrait de l'un d'eux et se mettait sous sa protection pour être moins exposé à recevoir une balle. Je poussais moi aussi des cris et suppliais Harlay de me sauver la vie, promettant d'être éternellement reconnaissant d'un tel bienfait. Je tenais le même langage au procureur de Picardie, qui faisait semblant de se dire notre ami, pour ne pas nous abandonner dans le danger où nous étions. Le capitaine était comme un sourd, ne faisant nulle attention à leurs discours, disant : « Par la mort Dieu ! il faut qu'il soit (que cela soit). » Eux s'indignaient de le voir résister au mandement du président, du magistrat, et surtout du juge, M. Nourrisson, comme s'ils avaient réellement voulu notre salut. Le capitaine leur répondait : « Il n'y a ny Dieu, ny diable, ny juge qui me puisse commander. Vostre vie est en ma puissance, il fault mourir ! » Et il ajoutait : « Baillez-moy mon espée, je tuerai l'ung après l'autre, je ne saurois tuer trestous à la fois avec la pistolle. » Les autres bandits et massacreurs, voyant dans ces paroles un ordre, firent quelques pas en avant, avec leurs dagues toutes rouges de sang (car ils venaient de leurs boucheries) et voulurent se précipiter sur nous pour nous accabler de coups, suivant leur coutume. Harlay leur opposa sa hallebarde, disant : « Par la chair Dieu ! ne faites rien devant que vostre capitaine le commande ! » Le capitaine dit encore : « Retirez-vous, nous n'avons rien à faire avec vous ! » Et, ce disant, il ne sembla plus y avoir pour nous aucune chance de salut, aucun refuge quelconque, et l'obstiné capitaine ne voulant entendre rien allait tirer (je l'ai su casuite de Rhelinger qui ne perdait pas des yeux le mouvement de son doigt et s'attendait à

voir partir le coup). A ce moment, comme je vis la mort immédiate et préparé à la subir, quoique ce genre de fin me parût horrible, avec l'accompagnement de mille et mille coups de la part de tant de misérables et leurs raffinements de cruauté, je prononçai ces paroles : « Je remets mon esprit entre les mains, tu m'as racheté, Dieu de vérité », et l'âme sereine et calme, plein de cette pensée qu'il était beau et glorieux de mourir innocent pour la religion et la vérité, je m'offris pour ainsi dire aux coups des massacreurs, attendant de face que le capitaine tirât et séparât mon âme de mon corps. Metzler, bien qu'en proie à un violent accès de fièvre quarte, pensait toujours plus à son salut qu'à la mort, et il s'était tapi dans un coin, derrière les Français, demandant avec supplications qu'on lui sauvât la vie.

A ce moment, Harlay m'entoure de ses deux bras et dit au capitaine : « Nous ferons une honneste composition. » Et, au milieu de ces brigands, il m'entraîne vers l'escalier, jurant qu'il mourra ainsi avec moi, en me tenant embrassé, plutôt que de souffrir qu'on me fasse aucun mal. Le capitaine Gaillard, d'autre part, me suit dans le jardin, me serre de près, m'applique le canon de son pistolet au flanc gauche, disant : « Tu n'eschapperas pas ! » Je m'écriai que je donnerais tout mon argent pour le rachat de ma vie. Ce disant et montant, ou plutôt escaiadant, l'escalier, je me précipitai (toujours avec Harlay) dans une chambre, où, au début des troubles, nous avions, pour plus de sécurité, caché dans la fente d'une poutre ce qui nous restait d'argent, savoir 30 couronnes environ. Comme l'excès de la frayeur m'empêchait de les retrouver, je demandai à Rbelinger de monter de suite et de tirer cet argent du trou à l'aide de son poignard. Cependant, ils demandaient alors 100 couronnes pour notre rançon. Ils avaient, en bas, terrifié Metzler, ils l'avaient poussé violemment jusque dans la cuisine, et dirigeant sur lui de tous côtés leurs dagues ensanglantées et leurs pistolets, ils exigèrent ce qui lui restait d'argent dans sa bourse, soit environ quatre ducats, qu'il leur abandonna. D'autres surviennent qui lui en demandent autant, disant : « Vous baillez votre argent au capitaine, vous ne serez pas quitte encore ! » Il retourne sa bourse et la leur présente vide. Comme notre argent ne semblait pas devoir suffire pour notre rançon, Harlay offre de nous en prêter du sien. Je fus d'avis de tâcher de les amener à se contenter de ce que nous avions. Harlay leur offrait de l'argent et disait que nous leur en donnerions volontiers davantage si nos biens nous le permettaient, mais qu'il ne nous restait plus que nos corps. En attendant, j'étais partagé

entre la crainte et l'espérance, et je réfléchissais en moi-même que l'argent une fois reçu (comme cela s'était fait ailleurs) il allait nous tuer, et j'attendais en haut tout tremblant ; mais je ne sais quelle bonne inspiration lui vint, et s'il fut touché des raisons que nous faisons valoir, il reçut nos espèces, compta avec satisfaction les pièces qui se trouvaient être de choix, des doubles ducats, de bon poids et de bonne mine. Tout en faisant son compte, il enjoignit à ses spadassins, qui avaient mis le temps à profit pour nous enlever nos armes, d'évacuer la maison, lui-même devant les suivre aussitôt. Après cela, Metzler se prit à songer à part lui à ce qui venait de lui arriver, qu'il ne nous restait pas une seule obole, et que nous allions avoir grandement besoin d'argent dans notre désastre, d'autant plus que nous devons notre pension à notre hôtesse, et que lui-même était malade de la fièvre quarte, qu'il avait pourtant un bien long voyage à faire, et il déplorait son dénûment. Pour moi, le départ de ces coquins ne m'avait pas rendu plus dispos ni plus tranquille, mais plutôt plus triste encore et plus agité. Dans ma profonde affliction, je me disais à moi-même qu'un péril plus grand encore nous menaçait, puisque nous avions à craindre à tout moment l'invasion de nouveaux coquins (tant leurs bandes étaient nombreuses !) nous apportant la violence et la mort, lesquels n'auraient sans doute aucune pitié de nous lorsqu'ils verraient que nous étions sans aucun argent et qu'il ne nous restait pas de quoi racheter notre vie. Evidemment, ils nous tueraient sans plus de discussion. Notre hôtesse proposait de tirer du capitaine une reconnaissance de l'argent reçu par lui, afin que nous pussions l'exhiber en cas de nouvelle invasion. Je lui demandai, privés de tout argent et de tout bien comme nous l'étions, de ne pas nous abandonner dans ce danger de mort, mais qu'elle consentit à nous faire plutôt des avances sur son trésor, que je savais caché dans le jardin, pour pouvoir gratifier les autres bourreaux qui viendraient nous assaillir et sauver ainsi nos jours. Elle voulut bien. Tandis que nous gémissions ainsi sur notre sort et sur nos misères, quelques étudiants français entrent dans la maison et trouvent fort mauvais que l'on nous ait ainsi violentés. C'est qu'alors une quarantaine d'étudiants français se rassemblaient dans notre voisinage pour aviser à leur propre salut. Car ils voyaient qu'on en venait à faire violence même aux étudiants qui, ailleurs, étaient couverts par des privilèges spéciaux. D'aucuns voulaient envoyer leurs livres à M. Jacquet qui était à Paris, afin qu'ils ne fussent pas perdus avec nos biens, tant ils savaient que le peuple était alors menté et excité contre les Allemands.

Parmi ceux qui virent nous trouver, il y avait un M. du Bois, qui était bien connu de tous les capitaines et d'autres bourgeois, comme un garçon plein de cœur. Il nous promit solennellement (et nous avons pu constater sa fidélité à ses promesses) qu'il ferait en sorte qu'il ne nous fût désormais fait aucun mal, et que, pour cela, il exposerait plutôt ses jours. Je le suppliai (car il pouvait beaucoup auprès des capitaines, ayant sur eux crédit et influence), je le suppliai de nous sauver la vie et de détourner la fureur du peuple. Il nous assura qu'il le ferait et insista pour que nous n'eussions pas de doute sur son bon vouloir envers nous. Je lui fais passer en revue les périls qui étaient alors à craindre, les assauts des coquins qui pouvaient recommencer à tout instant : nous n'avions plus le sou ; serait-il assez fort pour dominer cette folie furieuse du populaire ? Il examina attentivement en lui-même toutes ces circonstances et ne crut pas en effet devoir compter entièrement sur lui seul pour parer aux éventualités. Il se proposa donc d'aller, en notre nom, trouver les échevins de la cité et M. Nourrisson, le juge d'Orléans, et de leur exposer quels traitements nous avions subis, au mépris de la volonté du magistrat, et, en laissant de côté la question d'argent, de leur représenter à quels périls nous étions toujours exposés ; de leur demander enfin, puisque l'intention formelle du magistrat était que nous fussions sauvegardés, de nous faire conduire, soit à la demeure du juge, soit même à la maison de ville, pour y être mis en sûreté, à l'abri des attaques de la populace. J'approuvai tout cela comme très-opportun.

Cependant d'autres coquins et bourreaux s'étaient introduits dans la maison du comte de Hohenlohe, sous la direction du voisin Fermeineau, se démenant partout et brandissant leurs épées rouges de sang, armant leurs pistolets et en menaçant les habitants, de façon à leur promener pour ainsi dire la mort sous les yeux. Plus mauvais que tous les autres, Fermeineau enleva leurs dagues à M. Chelius et à M. Wolfgang Spelt, précepteur du comte, et les appliquant contre leurs poitrines, il faisait mine de les percer de ces mêmes dagues ; mais, grâce à l'intervention des étudiants, qui étaient venus chez nous et nous avaient été en aide, ils s'apaisèrent et, avec de l'argent, on acheta leur départ. Lorsque M. de la Noue, l'hôte du comte, eut appris cela, il alla droit trouver les gardes de ville pour se plaindre de cet attentat commis contre la volonté du magistrat et requérir leur protection contre de tels excès. Grâce à un don d'argent, tous les gardes le suivent.

M. du Bois ne nous avait pas oubliés, et il nous rendit aussi le service de parler au capitaine Rigault, au nom du magistrat, afin qu'il nous prit sous sa sauvegarde. En ces conjonctures, l'autorité de ces hommes-là faisait plus auprès du peuple que les édits ou mandements du magistrat ou du juge, dont on demandait le secours. Le capitaine Rigault arrive donc avec ses soldats dans notre rue, où viennent aussi les gardes de ville, avec leur chef, M. d'Andrillon, qui avait le commandement desdits gardes, au nombre de 200. Ce capitaine et M. d'Andrillon nous font donc sortir de la maison et nous prennent sous leur escorte. Chacun de nous marchait dans la rue, quelqu'un l'accompagnant, et en tête le comte de Hohenlohe, auprès duquel était Harlay. Mon compagnon était M. du Bois. Voici les noms des Allemands ainsi conduits : Noble comte Frédéric de Hohenlohe ; — Wolfgang Spelt, son précepteur ; — Philippe Chelius, de Strasbourg ; — George Obrecht, de Strasbourg ; — Jacques Milichius, de Phalsbourg ; — Jean Metzler, de Langsbourg ; — Jechonias (?) Rhelinger, d'Augsbourg ; — Jean-Wilhelm de Botzheim, de Strasbourg ; — Jean-Bernhard de Botzheim, mon frère ; — Daniel Kuchorst, de Clèves ; — Jean-Martin Schenk de Winterstetten ; — un valet du comte, (logé ?) *au Saumon*.

On nous exhortait à paraître satisfaits et à montrer de l'entrain, puisque nous avions échappé au danger et que nos jours ne couraient plus de risques. Mais nous étions hors d'état de pouvoir calmer notre agitation, et il nous semblait toujours que notre mort était imminente et inévitable. Et, en effet, on nous conduisait par les mêmes rues que l'on faisait traverser à ceux que l'on voulait jeter à la rivière. Derrière nous, nu et attaché avec des cordes, on traînait M. Saint-Thomas, l'hôte de mon frère, qu'on allait jeter dans la Loire : horrible cruauté de ces barbares. Toutefois, ceux qui nous conduisaient ne cessaient point leurs bonnes paroles. Elles nous avaient tout l'air de compliments français, c'est-à-dire de caresses et de flatteries qui s'arrêteraient quand nous serions arrivés au bord de l'eau. Sur notre passage, bien des femmes, même des catholiques, manifestaient de la pitié en nous voyant dirigés vers la rivière. « C'est grand dommage, disaient-elles, de voir ôter la vie à ces jeunes gars, surtout alors qu'ils n'ont fait de mal à personne et n'ont pas porté les armes contre le roi. » De là le bruit qui se propagea par la ville, bruit qui gagna Paris, puis fut répandu par les Allemands jusqu'en Allemagne, que tous les Allemands qui se trouvaient à Orléans avaient été



tués. Et, de fait, les habitants de cette ville n'en surent pas davantage. Cela fut d'ailleurs nécessaire. La fureur du peuple, si exaltée contre les Allemands, se trouva quelque peu apaisée par cette fausse nouvelle.

Madame Coursière, qui, par une lucarne, nous avait vus passer dans sa rue, m'a elle-même avoué depuis qu'elle avait été convaincue que ses pensionnaires Obrecht, Chelius et Milichius, étaient menés au supplice.

Madame Floccard, qui était cachée dans la maison de madame Fabre, m'a de même raconté que, lorsqu'elle nous avait vus par la croisée passer dans sa rue ainsi conduits, elle s'était jetée à genoux avec ses filles, en disant : « Mes filles, recommandons nos âmes à Dieu ! » Il semblait bien effectivement que c'en était fait de nous, quoiqu'on n'eût de grief contre aucun des nôtres.

Pendant, cette rivière où tous étaient jetés, nous en approchions ; déjà nous pouvions l'apercevoir : nous n'en étions guère à plus de 30 pas. A cette vue, nous nous dimes les uns aux autres : « Nous voyons maintenant de nos yeux et touchons de nos mains cette prison où l'on nous menait : c'est ce gouffre que voici, où tant d'autres ont été déjà plongés. » Il faut ajouter ici que les Français nous persuadaient que nos craintes étaient sans fondement ; mais ils avaient beau y mettre une singulière insistance, ils ne nous inspiraient que de la méfiance. Or, la maison où nous devions être enfermés et sauvés était tout près de la rivière, et c'était celle du frère du capitaine, celle de celui-ci n'étant pas assez grande pour nous recevoir. On nous y conduisit tous et l'on nous recommanda à notre nouvel hôte au nom du magistrat, particulièrement M. le comte de Hohenlohe, que nous présentions comme parent du rhingrave qui avait rendu au roi de si grands et si nombreux services. On lui laissa quatre soldats pour nous garder. Le capitaine s'engagea à nous défendre au prix de ses biens et de sa vie et nous dit de nous tranquilliser et de reprendre notre bonne humeur, car il ne pouvait désormais nous rien arriver de fâcheux. Il nous recommanda lui-même à son frère et retourna à sa besogne de massacreur. On nous avait donc conduits en cet endroit : 1<sup>o</sup> afin que le bruit se répandit par toute la ville que l'on s'était défait de nous ; 2<sup>o</sup> afin d'être aussi mieux gardés par eux. Ce quartier était rempli de bouchers que leur cruauté faisait redouter de tous, et nous nous trouvions confiés à leur garde. Mais les circonstances nous faisaient un devoir de manger et de boire avec nos gardiens, lesquels se félicitaient de nous avoir pour

hôtes, et il nous fallait leur montrer bon visage et bonne humeur et ne pas ménager l'argent, quoique nous n'en eussions point. Car, pour n'être pas traités à la française par ces spadassins, et pour qu'ils ne nous fissent pas faux bond, il était indispensable de leur mettre de l'argent aux doigts; c'était le seul moyen de les empêcher d'ourdir quelque complot contre nous. Il importait en outre d'avoir table bien garnie, de toutes sortes de victuailles appétissantes, sans cesse renouvelées.

Aussi étions-nous assiégés de pensées diverses et plus sombres encore qu'auparavant. De ce que nous avions été donnés en garde au capitaine, nous ne pouvions conclure que tout péril eût disparu, et les uns et les autres prévoaient diverses espèces de maux à venir, qui allaient naître de nouvelles complications. Aucuns pensaient que nous n'avions pas été sans motif confiés à la garde du capitaine, mais que c'était afin que l'on nous contraignît à dépouiller et à égorger des huguenots, à la façon des autres bourreaux, et à prouver ainsi que nous n'étions pas huguenots. Notre conscience ne pouvait certes, admettre l'infâme participation qu'on avait exigée de nous à ces affreux forfaits de cruauté et de barbarie, dignes des Turcs. D'autres craignaient qu'on ne soumit notre foi à une inquisition et que l'on ne nous refît prisonnier jusqu'à ce que des moines et des prêtres nous eussent fait rendre compte de notre croyance; enfin qu'on laissât la vie à ceux qui consentiraient à abjurer et à rentrer dans l'Eglise romaine, tandis que l'on égorgerait ceux qui voudraient demeurer fidèles à leur religion. D'autres pensaient que nous serions détenus jusqu'à ce que d'autres Allemands fussent venus en France au secours des huguenots, et qu'on nous gardait pour servir d'otages et subir le sort qu'ils nous infligeraient eux-mêmes, selon l'occurrence.

Effectivement, dans notre opinion à tous, il était impossible que les Allemands, s'ils apprenaient les événements épouvantables par lesquels la religion évangélique semblait devoir être extirpée tout d'une fois, n'accourussent en France, pour venir en aide aux malheureuses victimes. Quelques-uns voyaient donc dans cette probabilité la cause de notre incarcération par les chefs de la Cité, et, selon eux, elle continuerait jusqu'à ce qu'ils fussent informés de la volonté du roi à notre égard, ou qu'ils eussent décidé si nous serions mis en liberté ou suppliciés, ou afin qu'ils eussent appris si les Allemands avaient été tués à Paris et s'ils devaient en faire autant de nous. D'autres s'attendaient que l'on exigerait de nous une grosse rançon, etc. En réalité, nous n'avions pas fondé sur notre

capitaine et sur ses soldats d'autre espoir que celui-là, mais d'autres repoussaient cette idée pour se faire illusion, espérant que nous avions chance d'échapper, puisque notre supplice avait été ajourné, et que nos bourreaux avaient la perspective d'obtenir de nous une forte rançon. D'autres encore craignaient que nous ne fussions massacrés par le peuple, s'il venait à découvrir qu'un capitaine prenait notre défense et si le peuple l'emportait en force sur ceux qui nous gardaient; et ceux-là n'étaient pas loin de la vérité, puisque, dans le temps même où nous étions dans cette maison, deux complots furent ourdis contre nous, dont le but était de nous immoler dans notre retraite, lesquels complots furent découverts au milieu de nous. Ces deux complots furent prévenus tant par la vigilance de ceux qui nous gardaient, que par celle du capitaine.

Une bande de sbires, venant en second le vendredi, à trois heures après minuit, frappa à la porte, en disant : « *Louys!* » C'était le nom d'un de ceux qui nous gardaient et qui nous avaient à prix d'argent garanti toute sécurité. Il descendit avec quelques soldats et on lui fit cette question : « *Est-ce fait?* » c'est-à-dire, sont-ils tués? D'où l'on voit qu'une autre bande avait, cette même nuit, comploté de nous égorger. Il répondit que non-seulement nous n'étions pas tués, mais que l'hôte, les gardes, M. du Bois et lui, avaient résolu d'exposer leur vie pour notre salut. Nous avions entendu frapper à la porte et, soupçonnant la vérité, nous pensâmes cette fois encore que nous allions mourir. Du Bois, qui avait déclaré qu'il recevrait le premier coup à nous destiné, était dans les transes. Car il était sans cesse avec nous dans la maison et ne quittait pas nos côtés, ainsi que M. Barbin, qui pourtant était moins ferme, et rapportait tout ce qui se faisait dans la ville et se colportait contre nous.

En un mot, tandis que nous fûmes avec le capitaine, il n'y eut ni fin ni trêve aux frayeurs et aux alertes, etc. Notre sensibilité semblait s'émausser, à force d'être mise à l'épreuve : c'était une soif incessante, qui ne pouvait être ni éteinte ni calmée. Chacun nous mettait la mort sous les yeux, et nous étions tous bien déterminés, si l'on venait à nous interroger sur notre croyance, à la professer ouvertement et à mourir dans la ferme confession du Christ. A cette occasion, Obrecht avait composé huit vers par lesquels il exprimait sa volonté bien arrêtée de persévérer dans sa foi jusqu'à la mort. Je me décidai aussi à écrire à mes parents une lettre que je ferais parvenir à mon hôtesse, pour leur faire connaître, le cas échéant, comment et en quel lieu nous avions péri. Le comte de

Hohenlohe ne parlait guère ; il n'avait ouvert la bouche que pour demander si nous pensions qu'il y avait quelque espoir de salut. Seul, Jacques Milichius commençait à être ébranlé, chancelant dans sa foi ; lui qui jusque-là avait toujours été de la religion réformée, il voyait comment étaient traités ceux qui en faisaient profession, il se tourna tout entier du côté de l'Eglise romaine, entendit chaque jour des messes et assista à toutes les processions. Malgré tout, il fallait, au milieu de tous ces tourments, avoir l'air dégagé et heureux, dissimuler et ses craintes et sa religion, entendre calomnier et diffamer par des mensonges et blasphèmes la parole de Dieu, rire même à tous ces horribles faits et gestes. Il en résultait que tous ceux qui étaient dans la maison nous considéraient comme des catholiques romains, et M. du Bois lui-même ne fut éclairé sur ce point que quand il arriva en Allemagne. L'hôtesse de cette maison, la femme de ce boucher, avait proféré cette parole, qui, si elle pouvait savoir que l'un de nous professât la religion des huguenots, elle lui couperait la gorge de ses propres mains avec le couteau qu'elle tenait, absolument comme elle faisait à ses moutons. Le capitaine qui nous gardait, en recevant de nous, tandis qu'il était à table dînant, une plainte au sujet d'un outrage qu'on nous avait fait, murmura à l'oreille de son voisin : « Quoi d'étonnant qu'on chante à un étranger les *vêpres de Sicile* ? » Tout cela aggravait le trouble de nos esprits. Autre incident : Après le dîner, le cinquantenier qui nous gardait se vanta d'être un habile sauteur et demanda à mon frère de lui tenir une hallebarde sur laquelle il sauterait à pieds joints. En sautant le voilà qui tombe et qui se fait, à la tête et au crâne, trois grands trous très-dangereux. Et nous de trembler, de peur qu'il ne rejetât la faute sur nous et ne songeât, pour se venger, à prendre avec lui quelques bourreaux et à nous massacrer tous.

Lorsque tout était ainsi craintes et dangers, j'avais, au nom de nous tous, écrit à M. Nourrisson, le juge, une lettre où je me plaignais du mal qui nous avait été fait, contre la volonté du magistrat et contre la promesse que nous avions reçue de lui. J'ajoutais que nous subirions ce mal avec patience, si du moins nous pouvions être garantis contre tout nouvel attentat. Je lui demandais donc, au nom de tous et à raison de mes fonctions de procureur, de nous recommander à tous les capitaines, spécialement à notre hôte, et de nous protéger contre la fureur du peuple. Mais je ne pus recevoir de lui aucune réponse. Navré par le spectacle de toutes les cruautés qui se commettaient, il était tombé malade le jeudi. Ces

massacres avaient aussi plongé plusieurs catholiques dans un tel état de marasme qu'ils en moururent au bout de quelques jours. De ce nombre fut M. Boillevin, conseiller.

Pour en revenir au refuge où nous étions établis, il fallait au milieu de ces brigands, de ces assassins, de ces bourreaux, être encore avec eux gais, libertins, licencieux. Il fallait rire au diner et au souper, quand chacun racontait ses exploits ; il fallait se montrer satisfait, en voyant passer près de la maison ceux que l'on entraînait à la rivière, et faire comme si l'on prenait quelque plaisir à cette boucherie, à ce massacre. J'ai vu, tandis que j'étais là, un frère ayant servi de recors pour conduire son frère au supplice et le précipiter dans la Loire. On lui avait porté trois coups avant de le mener à l'eau. On tuait de la sorte sans ombre de pitié, avec la dernière barbarie, et c'est ainsi que l'on procédait en général. D'abord d'un coup de pistolet, on vous perçait d'une balle ; puis, libre à tous les assistants de frapper avec leurs glaives ensanglantés et de massacrer à leur guise ; cela fait, on allait vous précipiter dans la rivière. Forcé de contempler de tels spectacles et d'avoir l'air d'applaudir aux méchancetés et aux déportements de ces bandits, nous nous attendions à toute heure à avoir notre tour.

Nous avions notre table toujours servie et bien approvisionnée, et nous faisons accueil à tous ces bourreaux, soit qu'ils fussent amenés par le capitaine, soit qu'ils vinssent d'eux-mêmes, en sorte que la maison n'était jamais vide de soldats et qu'il n'y avait pas de souper, pas de diner où il n'y eût à table au moins 12 ou 14 massacreurs, aux belles actions desquels il fallait applaudir, à mesure qu'ils en faisaient parade. Celui-ci disait connaître encore des retraites où certains huguenots se tenaient cachés, et il irait les égorger après diner ; celui-là se targuait d'en avoir tué tant et tant le jour même ; un autre racontait en détail comment tels et tels avaient été occis et coupés en deux.

Et il ne fallait pas seulement manger et boire avec ces gueux et veiller à ce que la table fût bien pourvue ; nous devions encore les égayer par de la musique, en jouant de la guitare, du luth, et les divertir par des danses. Il venait aussi des femmes, au milieu de la nuit, quand nos gens étaient au lit (pas tous, car il y en avait deux qui étaient obligés de coucher par terre), et l'on se mettait à chanter des chansons obscènes ; et il n'y avait point de fin à cette vie de débauche. Une joie effrénée s'était emparée d'eux, par suite de cette victoire sur les huguenots ; tous se félicitaient, se réjouissaient d'avoir enrichi leurs demeures des biens des huguenots, et de les

avoir en outre occis presque tous. Pour adoucir leur disposition, nous graissions la main aux gardes, et le comte fit cadeau à notre capitaine d'un cheval qu'il n'eût pas donné pour 80 couronnes. Le voleur de ce cheval était à table avec nous et, c'était M. de Loge qui en avait fait l'aveu au capitaine. Le capitaine demanda que le contrat de donation fût passé par-devant notaire, etc. Le capitaine se figurait qu'il aurait à rendre ce cheval au comte, mais plus tard il le garda pour lui. En reconnaissance de ce cadeau il donna au comte une dague damasquinée d'or, et il lui en faisait don, afin, dit-il, qu'il s'en servît pour percer les huguenots et les luthériens en Allemagne. Pour satisfaire notre hôte, j'empruntai à Othon Kemper, qui, dans ces circonstances critiques nous avait déjà obligés. Le samedi, après midi, un édit avait été publié interdisant tous pillages et meurtres (après que les huguenots étaient presque tous tués), sous peine de la vie et de la perte des biens. Le port d'armes était également défendu. On dressa aussi dans presque toutes les rues des potences où seraient pendus ceux qui contreviendraient à l'édit, mais comme on n'en pendit pas un seul, les meurtres continuèrent; même, dans les derniers jours avant notre départ, quelques marchands furent encore tués.

Peu de temps après un autre édit avait été rendu public, ordonnant que tout ce que l'on avait pillé fût restitué aux véritables propriétaires, du moins tout ce qui pouvait se retrouver en nature. C'était afin que ceux qui seraient tentés de réclamer leurs biens et de sortir ainsi de leurs retraites fussent aisément pris et expédiés. Mais il ne se rencontra personne pour réclamer le bénéfice de ces édits. On flaira le serpent sous l'herbe.

Plus tard les papistes refusèrent de restituer les objets que les huguenots avaient de bonne foi déposés chez eux dans les moments de crise. Les huguenots n'osèrent pas les poursuivre en justice, ne pouvant espérer de réussir; c'est une perfidie, une inhumanité inouïe envers le prochain.

On fit courir le bruit que M. du Bois avait mérité la potence pour avoir fréquenté et défendu ces maudits huguenots d'Allemands. On était aussi très-monté contre M. Barbin qui nous voyait familièrement et s'entretenait toujours avec nous. Il était le commensal de M. Beaupied, qui, pour cela, le renvoya de chez lui, faisant le sacrifice de sa pension, et le dépouilla de ses livres, lesquels livres ledit Barbin avait ramassés dans les pillages. Ce docteur l'appela huguenot, parce qu'il s'était donné beaucoup de mal pour défendre les huguenots. Enfin, le docteur l'ayant accusé de huguenoterie

et lui, ayant appelé en témoignage un prêtre qui l'avait confessé vers la fin du carême, intenta contre le docteur une action en diffamation et l'amena à chanter le palinodie et à se rétracter.

Le dimanche, toutes les églises furent remplies d'hommes. Des milliers de veuves et d'orphelines, d'enfants et de petits enfants, qui avaient coutume d'aller aux prêches, entendirent la messe. On se présenta surtout en foule au sacrifice. Toutes ces malheureuses furent obligées d'abjurer : on leur imposa une formule d'abjuration. Ces abjurations sont pour elles d'horribles tortures. M. Favre m'en a fait le récit.

Les dames veuves de notre voisinage, mesdames de la Chaise, Floccard, Coursière, Grison, en ont toutes passé par là; j'avais espéré d'elles qu'elles auraient préféré exposer leur vie pour leur religion. Madame Coursière, qui avait coutume de détester, d'exéquer la messe et de la maudire, Obrecht lui ayant recommandé de ne rien faire contre sa conscience, fondit en larmes et se rejeta sur la faiblesse et la fragilité de son sexe. On répandit le bruit que celles des femmes qui ne renonceraient pas à leur croyance seraient mises à mort, et qu'on n'en avait pas tué plus de 40 pendant les troubles d'Orléans. On rebaptisa aussi les enfants de 6, 7 et 8 ans, en leur laissant la vie. Les ordres du roi commandaient de tuer tous les autres enfants qui avaient plus de 12 et 13 ans.

Ce jour-là, nouvelle alerte. Ceux qui faisaient avec nous vie commune, nous croyant attachés à la religion catholique, voulurent s'en féliciter en même temps que nous, en nous menant à la messe. Pour détourner dans une certaine mesure les soupçons, nous y envoyâmes nos valets; le comte simula un mal de pied; Metzler avait la fièvre quarte; aucuns dirent qu'ils avaient besoin de se reposer, ayant veillé toute la semaine, sans relâche; nous nous prétextâmes qu'il nous fallait rester auprès du comte, puisqu'il ne savait pas le français et que nous devions lui servir d'interprète. En outre, il n'était pas sûr de se promener par les rues. A d'autres, venant après, nous répondimes que nous étions de retour de la messe. Pendant que nous étions avec le capitaine, madame de la Noue, hôtesse du comte de Hohenlohe, sachant que nous avions des Bibles, des Nouveaux Testaments et des livres évangéliques, fut prise de peur et les jeta au feu. Il y avait dans le nombre des livres de droit, mais les croyant tous évangéliques, elle brûla le tout ensemble.

Après dîner nous réglâmes nos comptes avec notre hôte, quoiqu'il eût souhaité nous garder plus longtemps, et le capitaine nous

reconduisit, avec ses soldats, chacun dans notre ancienne habitation. Ils nous promirent eux-mêmes toute sécurité et nous laissèrent à cet effet un cinquantenier pour nous défendre, lequel a demeuré plus de quatorze jours avec nous. Tout ce temps-là, le comte n'eut qu'une pensée, entretenir les bonnes dispositions par des repas et des festolements continuels. Il convia donc à des festins répétés et les capitaines, et les soldats (c'est-à-dire les bourreaux), et le magistrat, et les docteurs et professeurs d'Orléans (qui nous avaient recommandés au corps de Ville et au maréchal de Cossé), ainsi que les femmes des magistrats et des juges, jusqu'à ce que le moment du départ approchât, car nous avions soin de toujours cacher ce départ, de peur qu'on ne machinât quelque chose contre nous en manière d'adieu. J'eus le tort de m'exposer à avoir une autre mauvaise affaire, en reprochant à mots couverts à Harlay d'avoir, en arrière de nous, été cause qu'on nous eût rançonnés. La mauvaise conscience lui fit prendre pour lui ce que je disais de ceux qui, dans le malheur, font semblant d'être nos meilleurs amis et qui sont souvent nos plus dangereux ennemis. A raison de ce propos, tenu par moi, il me menaça devant des témoins, me demandant dans quelle intention je m'étais ainsi exprimé, sans tenir compte du véritable motif qui l'avait inspiré. Mon frère craignait en outre que notre voisin le capitaine Bon-Cœur ne lui envoyât une balle, s'il sortait de la maison, car il avait ainsi l'habitude de tirer par les fenêtres nuit et jour. Ce fut pour lui un motif de demeurer à la maison jusqu'au départ. Mais ce dimanche-là, tous les papistes se montrèrent gais et contents, ils firent bonne chère toute la journée et se partagèrent les dépouilles de leurs victimes. Et aux approches de l'heure où les huguenots se rendaient ordinairement au prêche et où des sentinelles étaient placées aux portes pour les protéger, ils s'écrièrent tous : « Où sont ces huguenots? ô les pauvres huguenots! ils s'en vont à cette heure au prêche, et il n'y a point des gardes à la porte pour les conduire! Mort diem, ils s'en aillent au diable! » et autres choses semblables.

Comme il n'y avait plus rien en ville que l'on pût piller, 200 hommes à cheval environ en sortirent pour aller dévaster et voler tout ce qu'ils pourraient trouver dans les campagnes et les propriétés suburbaines des huguenots.

Leurs biens immeubles furent confisqués au nom du roi. Pour tout ce qui avait été enlevé, il y eut force de fait accompli. Je voulus, moi, en vertu de l'édit susmentionné, revendiquer le *Corpus* de Creeviz et je citai M. Calliopé (?) par huissier devant le juge,



mais je ne pus rien obtenir et m'exposai à de nouveaux périls et à de nouvelles haines. Le juge déclara que, quoique je me prévalusse de mon privilège d'étudiant, il ne pouvait rien statuer dans la cause, dès lors que les déprédations avaient eu lieu même sous les yeux du roi, qui les avait approuvées, voire même y avait pris plaisir. Puis après, le même docteur fut accusé, devant le recteur Conti, d'avoir en sa possession les livres de Rhelinger, et il fut contraint, par sentence du recteur, d'en opérer la restitution. Nous le menaçâmes de la venue du frère du maréchal de Cossé, qui arrivait, les troubles ayant pris fin. On annonçait qu'il allait, au nom du roi, remettre toutes choses en ordre.

Je crois devoir donner ici en appendice les noms des Allemands qui, tandis qu'ils étaient recueillis chez le capitaine, furent volés de ce qu'ils possédaient :

Georges Obrecht, de Strasbourg, qui perdit, dans la maison de madame Coursière, 120 couronnes et sa bibliothèque, laquelle était très-belle, ainsi que sa garde-robe et ses chemises.

Christophe Brickheimer, de Vienne en Autriche, perdit 20 couronnes.

Wilhelm Peplitz, de Silésie, 60 couronnes.

Melchior Botz, de Carinthie, N. M... des Durlach...

Jean Mertenich, de Juliers, fut volé de 100 couronnes.

Jean Metzler, de Langenburg, perdit tout ce qu'il avait et fut obligé de quitter Orléans sans habits.

Jechonias Rhelinger fit aussi diverses pertes.

Jean-Wilhelm de Botzheim.

Jean-Bernhard de Botzheim.

Tous ceux-là étaient restés à Orléans et n'étaient pas partis pour Paris avec les autres. — Daniel Kachorst était à Orléans, mais il fut volé de tout ce qu'il possédait. — Ceux dont les noms suivent étaient partis pour Paris et furent cependant pillés de tout ce qu'ils avaient :

Matthieu Logaw et Martin Winter, tous deux de Silésie, logés dans la maison Saint-Thomas.

Pierre Benterich et Reinhard Berlinger, de Montbéliard, et Melchior de Rechenberg, de Silésie, logés dans la maison Coursière.

Jean-Conrad Uhelin, Jean-Frédéric Welsler, Antoine Rhem, Jean Scheurlein, d'Augsbourg, logés dans la maison Cancier.

Georges-Wilhelm de Pappenheim, maréchal héréditaire du Saint-Empire romain, logé dans la maison Cancier.

Panrace Stibar et Georges-Henri Stibar, de Franconie, logés dans la maison Cancier.

Frédéric de Krekwitz, de Silésie, logé dans la maison Saint-Thomas.

En outre, M. du Bois, quoique Français, fut pillé de tout ce qu'il possédait, pour nous avoir été secourable.

Maitre Etienne, hôte de Jean Schwertzel et de Georges Pappenheim, Hessois, nia avoir reçu d'eux un dépôt, mais fut enfin contraint à restitution.

Le comte Frédéric de Hohenlohe racheta sa vie par une rançon.

Charles Horneck et Wilhelm Pepliz, Silésiens, eurent la vie sauve au prix de 50 couronnes. Ces deux-là coururent les plus grands dangers, mais je n'en dis rien, afin d'abrégier. La mort leur paraissait inévitable; ils avaient disposé entre eux de leurs biens; ils furent sauvés, grâce à l'intervention d'un capitaine et d'un notaire.

Jean Mertzénich, de Juliers, que d'abord l'on disait avoir été tué, avait été sauvé comme par miracle, grâce à une femme qui l'aida à revêtir le costume des capitaines, portant la croix blanche. Il fut en butte aux attaques des gueux et courut le plus grand péril, parce qu'il avait célébré la cène du Seigneur avec les huguenots. Il avait fait son testament et écrit dans son pays pour faire connaître sa mort.

Voici les noms de ceux qui furent obligés de racheter leur vie par des rançons :

Wolfgang Spelt, précepteur du comte de Hohenlohe; — Georges Obrecht et Philippe Chelius, de Strasbourg; — Jacob Milichius, de Phalsbourg; — Jean Meizler, de Langenburg; — Jechonias Rhelinger, d'Augsbourg; — François-Philippe Faust; — Jean-Laurent Faust; — Jean-Martin Shenk; — de Winterstetten; — Adam Schiller, Bavaois; — Bonaventure Bodecker, Prussien; — Octavien in Hoff, d'Augsbourg; — Just de Donap; — Tilemann Erhbrochhausen; — Conrad Cruel, Westphalien; — Michel Varron, de Genève; — Jean Wilhelm de Botzheim; Jean-Bernhard de Botzheim.

On avait recherché, à Fauberge de *la Folie*, Jérôme Witzendorff, Pierre de Weyhe, Georges de Dettaw, pour les tuer, mais on ne les y avait pas rencontrés; ils étaient partis pour Paris. On voit que ceux qu'on appelle étudiants se trouvèrent alors destitués de tous leurs privilèges et immunités, et il n'y eut pas moyen de faire sortir ses effets à cette constitution de l'empereur Frédéric: « *Ne filius pro patre, etc.* »

Il est à remarquer que tous les susdits étaient partis ensemble, à l'exception de Othon Kemper, Henri Standius et Hermann Cronberg, qui, après Standius, fut élu procureur, de Jacques d'Elz, de Milichius, malheureux apostat, et des deux Faust, qui vont à la messe et se sont entièrement livrés à l'Eglise catholique romaine.

Il faut remarquer encore qu'au nombre des morts se sont trouvés plusieurs étudiants français que les papistes avaient tués, ainsi que quelques catholiques, tués, soit par ceux qui défendaient leur vie, soit par suite d'erreurs, comme cela arriva devant la maison de M. Boivin. On tua aussi un bourgeois d'Orléans qui, après avoir été toute sa vie catholique, avait quitté sa religion le dimanche précédent et qui ne put échapper aux assassins. Il en est aussi quelques-uns qui moururent, les uns de frayeur, les autres de faim, étant restés cachés durant cinq jours entiers ; je tiens ces détails de Madame Lingerolles.

Comme on demandait plus tard à M. du Bois ce qu'il avait jugé le plus digne d'être noté au milieu de ces troubles, il répondit que ce qu'il l'avait étonné par-dessus tout, c'était la chose suivante, qu'il n'avait jamais ouï dire être arrivée. Dans le moment où les gueux nous assaillirent, lorsqu'il était allé chercher la garde et ramenait un archer, qui était le valet du gouverneur, cet homme, d'un seul coup de sa petite arquebuse, fit sauter la tête d'un pauvre huguenot qu'il savait caché en un certain lieu, de telle sorte que cette tête roula d'un côté et le corps de l'autre. L'arquebuse éclata de ce coup et l'archer en eut les phalanges des doigts enlevées. Il disait qu'il ne regretterait pas sa main perdue, s'il lui était donné de faire encore un coup aussi heureux sur la tête d'un autre huguenot.

Pour ce qui est du nombre des huguenots tués, il faut compter que très-peu ont pu s'échapper. 24 environ furent conduits à la citadelle. Parmi ceux-là, maistre Germain, noble M. de Rouville, qui par la suite fit abjuration. Deux docteurs en médecine, M. Haslineau et M. de la Grenouillère. Ils ne voulurent pas tuer ces deux-ci, étant complètement dépourvus de médecins et y ayant grand nombre de malades. Il est à craindre qu'ils aient tous péri à l'heure qu'il est. Je sais en effet que M. Haslineau aimait mieux mourir que de renoncer à sa foi. Pourtant Fabre m'a dit que ce médecin avait abjuré publiquement.

Peu de personnes purent se sauver, car on les recherchait partout avec le plus grand soin, même en s'éclairant de chandelles pour fouiller les puits, les caves, les latrines.

Le mercredi au soir, au cimetière, on en mit 350 dans une seule

fosse, au nombre desquels étaient 40 septuagénaires; on trouva, en dépouillant les cadavres, beaucoup d'argent caché çà et là.

Pour augmenter encore l'effroi et, par la crainte de semblables châtimens, frapper à jamais les esprits d'une plus grande horreur pour la religion des huguenots, tous ceux qu'on avait tués étaient traînés par les rues avec des cordes et jetés dans la rivière. Quelques-uns y furent conduits vivans et jetés dans la Loire, après avoir été d'abord poignardés. Un cinquantenier nous a avoué qu'il en avait précipité trente, et il se plaisait à nous décrire ces scènes à table. La majeure partie fut jetée à l'eau comme à Paris. Maître Jean Be..., l'hôte des *Quatre Degrés* en porta à l'eau dans son chariot, jusqu'à la Loire.

M. du Bois, après la fin des troubles, alla se promener avec le capitaine Arnou, pour visiter le cours du fleuve. Il déclara qu'il avait vu, près d'Orléans, plus de 500 cadavres nus, que le courant avait déposés sur les rives. On craint la peste pour cet hiver, à cause de la puanteur. On ne veut plus de barbillons ni autres poissons : ils répugnent, comme s'étant nourris de chair humaine. On entend dire aux Orléanistes : « Je ne mange point de barbillons, » et encore, par allusion au massacre des huguenots : « Il le faut couper si menu comme la chair de pasté. »

Le chiffre des morts est douteux. D'aucuns le portent à 2,000. S'il faut abaisser le chiffre et s'en tenir à une moindre estimation, toujours est-il que le calcul, au plus bas, doit être de 1,500 tués. Eu égard à la population de la ville et au nombre des morts dans une aussi grande cité que Paris, ce chiffre de 1,500 n'est pas peu de chose.

Le dimanche suivant, un noble de la religion réformée fut écartelé ; c'était la première exécution faite par la main du bourreau. Le bruit courut ensuite que M. Pumier, excellent avocat, allait être pendu, mais son supplice fut ajourné. Il ne pourra se sauver, car il a attiré sur lui la haine de tout le peuple depuis le jour où, les huguenots étant maîtres de la ville, il fit pendre un abbé.

Le dimanche d'ensuite, la nouvelle se répandit partout qu'un ministre (qui avait été trouvé près des *Quatre Degrés*) allait faire abjuration, et la foule se porta à l'église des Cordeliers, mais il n'osa pas paraître, à cause de la fureur du peuple, qui fit craindre qu'on ne le massacraît à l'issue du sermon.

Ce qui retarda notre départ, c'est que nous ne pûmes partir sans un sauf-conduit du roi.

Avant notre départ et depuis notre arrivée dans notre ancien logis, il nous arriva deux choses assez graves. D'abord, un huguenot, le fils de madame Bodowin, qui s'était tenu caché pendant quatorze jours dans un grenier, fut, sans doute sur la dénonciation des voisins, découvert par ces affreux brigands, qui avaient pénétré à main armée chez le comte de Hohenlohe, et emmené en prison. Sa présence était pourtant ignorée de tous ceux qui étaient dans la maison, à l'exception de M. de la Noue. Le comte se trouva en ce moment dans un grand péril. Trente archers, qui s'étaient postés dans les maisons voisines, avaient comploté de massacrer tous les Allemands, pour peu qu'ils eussent fait résistance à leur entrée. Cela leur souriait de piller les Allemands. Ce complot nous fut dévoilé par M. du Bois et M. Barbin. Il y eut encore cet autre danger que le comte, lorsqu'il les vit entrer le fer à la main, se persuada que c'était aux Allemands qu'ils en voulaient. Il se réfugia donc dans mon domicile avec son précepteur, sans chapeau et sans habits. Or, à la porte par où il s'échappa, se tenait un des brigands, l'épée à la main, pour se saisir de celui qui tenterait une évasion, en sorte que s'il n'avait pas reconnu le comte, il l'eût tué sur le seuil même. C'est dans cette même maison que s'était caché le fils de M. de la Chaise, qui a échappé miraculeusement.

Le second accident fut commun à tous. Le jour où nous quittâmes Orléans (le 16 septembre), nous nous étions préparés à partir de bon matin, afin de n'être pas reconnus de beaucoup de monde; voilà qu'on ne voulut pas nous laisser passer librement. Quoique nous eussions un sauf-conduit du roi, on n'en tint nul compte, prétextant que le roi faisait bien des choses sans examen suffisant. Les capitaines se consultèrent sur le point de savoir s'il fallait nous laisser partir. Ils finirent par exiger que nous eussions un sauf-conduit du maréchal de Cossé, qui serait libellé et signé le jour même. Il nous fallut nous y résigner et attendre plus d'une heure entière que les scribes du maréchal eussent confectionné le sauf-conduit. Pendant ce temps, il nous vint une autre crainte. Nous appréhendions que, par suite de ce retard, on ne nous préparât quelque méchant adieu et que des coquins ne s'assemblassent devant la porte pour nous faire un mauvais parti. La veille encore, des marins demeurant au Portereau, près du pont, avaient, ainsi que je l'ai su par une lettre de M. Tilleman, proféré des menaces contre nous, parce qu'ils avaient appris (contrairement à un autre bruit répandu) que tous ces Allemands qu'ils voyaient si souvent

passer le pont au retour du prêche n'avaient pas encore été tués. Informés que nous nous disposions à partir, nous laisseraient-ils sortir ainsi impunément? Nous avons donc peur que l'audace de ces vauriens ne les portât à faire un rassemblement; mais enfin, par les soins des capitaines Rigault et Arnou, qui nous accompagnèrent jusqu'à la porte, — et grâce à la bonté du Dieu tout puissant, à qui soient louange, honneur et gloire, — nous sortîmes sains et saufs.

Après l'apaisement des troubles, le roi décréta une triple pénalité pécuniaire contre les huguenots fugitifs. La première, applicable au roi, pour s'être séparé de l'Eglise romaine; la seconde, consistant en une somme d'argent considérable, et selon la condition des personnes, pour contribuer à la reconstruction des églises détruites; la troisième, applicable aux pauvres. On dit que M. d'Entragues a une part dans le tiers dévolu au roi.

Il est venu ces jours-ci à Strasbourg un bourgeois d'Orléans qui dit avoir abjuré et avoir réussi ensuite à se sauver miraculeusement. C'est l'apothicaire Claude Chrestien, lequel m'a rapporté que plus de mille femmes avaient fait abjuration à Orléans. Le nombre des huguenots de cette ville a toujours été considéré comme étant de 2,000. Il dit que ceux qui ont abjuré ont été dépouillés de leurs armes et tracassés d'une manière inouïe, et qu'il y a lieu de craindre que, comme on ne fait guère de fond sur eux et qu'évidemment ils font tout par contrainte, on ne les tue, après les avoir rançonnés et pillés, si de nouveaux troubles recommencent. Il a aussi été défendu à ceux qui ont abjuré d'avoir entre eux des réunions. Enfin, après que ceux qui se sont enfermés dans la Rochelle eurent fait une sortie et tué plusieurs officiers dans le camp du roi (on cite entre autres le duc d'Aumale, le chevalier, bâtard du roi Henri, le capitaine Biron, M. Chavigny et d'autres), et que la nouvelle en eut été apportée à Orléans et à Rouen, on massacra impitoyablement tous les huguenots qui avaient survécu et avaient abjuré. Il y en avait 500 à Orléans qui s'étaient tirés d'affaires aux derniers troubles. Telle fut la fin de ces tragédies. Ces derniers renseignements m'ont été donnés par une lettre de Michel Gisius, qui séjourne maintenant à Paris: elle est datée du 13 mars de l'an 1573.

Voilà tout ce que je puis dire sur ce tumulte d'Orléans, digne de faire envie même à un Néron.

# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

## PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

### ÉTUDES HISTORIQUES

---

#### ESSAI SUR LES ABJURATIONS

PARMI LES RÉFORMÉS DE FRANCE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV (1)

§ 3. — Les maréchaux de Bouillon et de Turenne.

Parmi les abjurations d'hommes marquants qu'il peut y avoir intérêt à rappeler en appréciant leur vrai caractère, on doit signaler en particulier celles des deux frères de Bouillon et de Turenne, comme propres à donner une idée de ce que furent, à deux points de vue différents, la plupart des conversions opérées dans le sein de la noblesse de France, à cette triste époque d'affaissement moral et religieux. Celle de Turenne appelle tout spécialement notre attention, vu la haute importance qu'elle eut aux yeux de l'un et de l'autre parti. Ce fut en réalité un événement. La manière dont en parlent plusieurs des contemporains montre à quel point l'adhésion du maréchal a été un triomphe pour les convertisseurs, aux efforts desquels il était demeuré si longtemps rebelle. « Sa conversion si sincère nous a paru comme un baptême, » écri-

(1) Voir les cahiers précédents, p. 8, 57, 105, 201, 240.

vait Madame de Sévigné, cette femme spirituelle demeurée pour les générations qui l'ont suivie un si précieux organe de l'opinion publique, au sein de la société à laquelle elle appartenait (1). Voici en quels termes en parlait le Père de la Rue, dans son éloge funèbre du maréchal : « Un homme alors au-dessus de la fortune, et toute sa vie au-dessus de l'intérêt, attaché par le sang et par l'alliance à ce qu'il y avait de plus grand dans le parti protestant; un sage respecté pour la solidité de son génie et la probité de son cœur; un guerrier renommé par tant de glorieux travaux; qui ne pouvait monter plus haut, ni dans la confiance de son roi, ni dans l'affection de sa patrie, ni dans l'estime des nations étrangères; un homme qui faisait honneur à l'homme (2), Turenne devint le disciple de Bossuet (3). »

Frédéric-Maurice, duc de Bouillon, et Henri, vicomte de Turenne, célèbres l'un et l'autre par leur valeur guerrière, étaient fils de Henri de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, et d'Elisabeth de Nassau, fille de Guillaume d'Orange. Ils appartenaient ainsi, comme la duchesse d'Orléans et comme les de la Trémoille, à cette nombreuse descendance du Taciturne qui, promptement éteinte dans la ligne directe masculine par la mort de Guillaume III d'Angleterre, subsiste encore aujourd'hui et s'est étendue par les femmes dans presque toutes les maisons régnantes. C'est à cette parenté, si considérable à cette époque déjà, que faisait allusion Madame de Sévigné, quand elle écrivait à sa fille : « La princesse de Tarente est en deuil de son beau-frère, l'électeur palatin; il faudrait que toute l'Europe se portât fort bien, pour qu'elle ne fût pas sujette à perdre de ses parents (4). »

Le premier des deux frères (1605-1652), après avoir fait ses

(1) *Lettre* du 16 août 1675.

(2) Paroles de son loyal adversaire, le général de Montecuculi.

(3) Voyez de Bausset, *Vie de Bossuet*, t. I, page 112.

(4) *Lettre* du 29 septembre 1680. Il y aurait eu lieu à faire quelques pénibles rapprochements sur cette question de parenté, si l'on s'était souvenu que Turenne était cousin germain de Frédéric V, roi de Bohême, père de cet électeur Charles-Louis dont il mettait les Etats à feu et à sang dans les affreuses dévastations du Palatinat.



études sous la direction du savant Pierre Du Moulin, dans l'académie fondée à Sedan par son père, avait été envoyé en Hollande pour s'y former au métier des armes sous son oncle Maurice, prince d'Orange. Connu par de brillants exploits et par la part active qu'il prit à la Fronde, il ne rentre pas d'une manière directe dans le champ de notre étude, attendu que sa renonciation à la foi protestante est antérieure au règne de Louis XIV. Il abjura en 1637, sous l'influence des faveurs accordées à ceux qui n'appartenaient pas à l'hérésie, et sans doute aussi à l'instigation de sa femme, Eléonore de Berghes, dont il avait fait la connaissance à Bruxelles, et qu'il avait épousée contre le vœu de sa mère et de son oncle. Il ne se montra pas convertisseur ardent, comme cela fut de mode plus tard, car, après son abjuration, les protestants de sa principauté n'eurent pas à se plaindre de son intolérance.

Turenne nous occupera davantage. Son changement de religion ne fut pas aussi aisé, et donne lieu à de plus sérieuses réflexions. Commencée de la même manière que celle de son frère, sa carrière militaire fut plus brillante. Il s'éleva à la hauteur des plus grands capitaines; mais ce ne sont pas ses exploits guerriers que nous allons célébrer ici. A l'inverse de ce que nous venons de voir chez le duc de Bouillon, c'est à sa pieuse compagne, Charlotte de Caumont La Force, qu'il dut d'être gardé longtemps contre les séductions de divers genres auxquelles il fut exposé. On peut même dire avec une sorte de certitude que si elle lui eût survécu, il n'aurait pas donné le triste spectacle de son abjuration, et n'aurait pas renié les principes qu'on lui avait vu soutenir dans maintes circonstances avec une inébranlable fermeté.

Cette digne épouse, dont la piété sincère exerça sur son âme une influence bénie, était fille unique d'Armand de Caumont, duc de La Force, maréchal de France, et chef vénéré de cette noble maison protestante. Les relations d'estime et d'affection nouées sur le champ de bataille entre le maréchal de La Force et Turenne, qui, après avoir fait en Hollande ses

premières armes, débutait sous lui à la tête d'un régiment français, amenèrent plus tard cette union si bien assortie. Elevée par ses respectables parents dans cette atmosphère de piété que respirait leur château de La Boulaye, si bien apprécié de toute la société réformée du temps, et que Dubosc appelait une maison d'oraison, Madame de Turenne avait reçu par leurs soins l'éducation la plus distinguée. Les qualités supérieures de son esprit et de son cœur l'avaient mise en état d'en profiter. Elle possédait les langues savantes et avait acquis des connaissances fort au-dessus de celles qui étaient l'apanage ordinaire des femmes de l'époque. Cette supériorité intellectuelle et morale, jointe à une modestie réelle et à une simplicité de manières pleine de réserve et de dignité, fruits de sa piété sincère, lui avait concilié le respect et l'affection de tous ceux qui l'approchaient.

Les lettres que son mari lui écrivait témoignent hautement des sentiments d'estime et d'affection respectueuse qu'il lui avait voués. Même au milieu des graves préoccupations que lui causaient les campagnes dont la haute direction reposait sur lui seul, et le commandement de ses armées, il trouvait toujours le temps de communiquer avec la compagne de sa vie, et de lui témoigner le bonheur qu'il éprouvait à lui ouvrir son cœur et à lui faire part de ses impressions. C'était avec cette âme sincèrement religieuse qu'il était heureux de pouvoir échanger ses propres sentiments de piété. « Nous allons commencer la campagne, écrivait-il en juin 1656; j'ai bien prié Dieu ce matin qu'il me fasse la grâce de la passer en sa crainte, ne connaissant point de plus grand bien que d'avoir la conscience en repos, autant que notre fragilité le peut permettre. » — « J'ai rendu grâces à Dieu de tout mon cœur de ce que cette affaire, dont je souhaitais si fort le succès, m'a si bien réussi. (Août 1654.) » — « Je suis toujours dans les mêmes sentiments, priant Dieu qu'il me donne la continuation de sa grâce, et qu'il me rende plus homme de bien que je ne le suis. (1<sup>er</sup> janvier 1660.) » On citerait un bon nombre de

communications intimes de ce genre, montrant bien la confiance que lui inspirait la piété profonde de celle à laquelle il les adressait, et le besoin qu'il éprouvait d'être, sur ce point si important, toujours en harmonie avec elle.

Mais à côté de cette douce et salutaire influence, Turenne fut exposé à bien des séductions de nature à l'ébranler. Entouré de nombreux exemples des faveurs ostensiblement accordées aux hommes haut placés qui, soit dans l'armée, soit dans la magistrature, embrassaient la religion du monarque, témoin des dénis de justice dont étaient frappés, en revanche, ceux qui demeuraient fermes dans leur foi, il fut tenté directement déjà par Mazarin, qui lui faisait entrevoir la perspective de devenir gouverneur du dauphin, s'il voulait abjurer le calvinisme. Il le fut plus tard par Louis XIV lui-même, de la manière la plus sensible dont un guerrier tel que lui pouvait l'être. En recevant, en 1660, son serment de maréchal-général, dignité qui n'avait pu être refusée à ses éclatantes victoires, le roi lui dit : « Il ne tient qu'à vous que ce soit davantage, » lui donnant bien clairement à entendre par ces paroles que l'épée de connétable lui était offerte à la seule condition d'une abjuration. Le guerrier eut honte de vendre ainsi sa conscience, et opposa à cette ouverture un refus si noblement exprimé que le roi ne s'en offensa nullement, tandis que ses coreligionnaires en furent comblés de joie, au point qu'ils rendirent des actions de grâces publiques dans le temple de Charonton au sujet de la persévérance qu'il montrait.

Mais huit ans plus tard, il n'en fut malheureusement pas de même; il se laissa entraîner à suivre l'exemple de tant d'autres qui avaient cédé avant lui, et renonça à cette foi qu'il avait professée jusqu'alors avec une si noble fidélité. Le motif apparent de son adhésion au romanisme fut la conviction produite en lui par les arguments de Bossuet dans son *Exposition de la foi catholique*. « Dans une nation comme la nôtre, où l'honneur personnel est le seul principe des mœurs publiques, fait observer à ce sujet l'historien Rulhière, cet honneur exi-

geant qu'on ne parût céder qu'à la persuasion et à sa propre conscience, c'étaient les prédications, les bons livres, les disputes de controverse, qui avaient seuls toute la gloire des conversions (1). » Cette remarque indique trop bien que les véritables mobiles qui poussaient la noblesse à se ranger à la croyance du prince, doivent être cherchés dans les intérêts matériel bien plus que dans des sentiments de conscience. Il en fut du grand Turenne, à cet égard, comme de la plupart de ceux qui l'avaient devancé dans cet acte de faiblesse. La crainte d'une disgrâce mit fin à ses irrésolutions, et le livre de Bossuet vint bien à propos couvrir sa nouvelle profession de foi d'un voile honorable.

L'harmonie qui ne cessa jamais entre les dignes époux sous le rapport de la piété, fut cependant troublée au point de vue de la controverse, lorsque Turenne commença à manifester un certain penchant vers le catholicisme, à l'occasion de quelques écrits jansénistes. Des discussions assez fréquentes eurent lieu à ce sujet et les lettres de Turenne à sa femme en ont conservé des traces positives. « J'ai lu ce matin, lui écrivait un jour, un livre que je trouvais hier chez M. Duplessis, secrétaire d'Etat. C'est un recueil en français fait au Port-Royal, de ce que les Pères des premiers siècles ont dit de l'Eucharistie. Il y a les passages entiers avec les discours qui les précèdent et ceux qui suivent et rien de l'auteur du livre. Si cela n'est pas vrai, on peut le contredire. Mais je vous assure que ce n'est pas ce que nous disons (2) ».

Ces discussions domestiques roulant sur des questions soulevées par les écrits de l'époque étaient soutenues contre Turenne non-seulement par sa femme, dont les convictions protestantes n'ont jamais fléchi, mais aussi par sa sœur Charlotte de la Tour d'Anvergne, qui, de son côté, ne goûtait pas plus les livres de Port-Royal que ceux de l'école des jésuites. La demeure du maréchal, qui, grâce à la piété sincère de ces deux

(1) *Eclaircissements historiques*, t. 1, p. 59.

(2) De Bausset, *Vie de Bossuet*, t. 1, p. 149.

dames, ressemblait plus à une maison de retraite qu'à une maison du monde, était un centre où se maintenaient fidèlement toutes les traditions protestantes auxquelles se rattachaient également les autres sœurs de Turenne, et en particulier Mesdames de la Trémoille et de Duras. On s'efforçait, dans ce centre pieux, de lutter contre les tendances nouvelles qui menaçaient d'envahir l'esprit et le cœur du chef vénéré de la maison, et ce fut à la suite de l'influence exercée sur lui, au sujet de la transsubstantiation, par le livre de Nicole sur *la Perpétuité de la foi*, que Madame de Turenne demanda au pasteur Claude de composer un traité dans le but de réfuter cet écrit. Cette réfutation, qui courut longtemps manuscrite, avant que d'être imprimée avec la réplique de l'auteur à la réponse que lui fit le célèbre solitaire du Port-Royal, obtint un très-grand succès, même parmi les catholiques, non-seulement en vertu de son mérite réel, mais aussi à cause des traits que Claude n'épargna pas aux jansénistes. L'effet produit sur l'esprit de celui qu'on avait eu particulièrement à cœur de raffermir dans la foi protestante, ne fut pas aussi complet qu'on avait cru pouvoir l'espérer. Turenne continua à affliger par ses doutes et par ses incertitudes le cœur de celle qui eût été si heureuse de le voir revenir sans arrière-pensée à cette foi qui avait été longtemps commune entre eux.

Un homme fort dévoué à Turenne, qui écrivit une notice sur sa vie, demeurée manuscrite, Nicolas Frémont d'Ablancourt, n'était pas éloigné d'attribuer aux objections faites par le maréchal aux opinions franchement protestantes de sa sœur et de sa femme, et à l'habitude qu'il avait prise de les combattre dans leurs entretiens intimes, une grande part dans le penchant qui l'a porté vers l'Eglise romaine. Mademoiselle de la Tour étant morte en 1662, et la vicomtesse l'ayant laissé veuf quatre ans plus tard, « il s'abandonna plus que jamais à la lecture des livres de Port-Royal, et comme, dans ce temps-là, l'évêque de Condom (Bossuet), apportait de grands tempéraments pour passer d'une religion à l'autre, il en conférait avec

lui et quelquefois avec l'évêque de Tournay (Gilbert de Choiseul) dont la probité jointe au savoir, le charmaient. On peut ajouter à cela qu'on lui faisait espérer qu'on se relâcherait en sa faveur de quelque chose ». Frémont d'Ablancourt fait observer à ce dernier égard que pourtant « on ne le fit pas (1). »

Turenne n'en suivit pas moins les convictions auxquelles son esprit s'était graduellement accoutumé, et une fois sa résolution prise, ce qui eut lieu deux ans après le décès de sa femme, il se rendit auprès de Louis XIV, pour lui annoncer qu'il était maintenant disposé à changer de religion. Le roi lui en témoigna toute sa satisfaction.

Cette abjuration, qui réjouit fort les catholiques, fut envisagée, on le comprend, d'un tout autre œil par les anciens coreligionnaires du maréchal. Ils ne purent que juger avec sévérité un acte propre à les affliger si profondément; aussi peut-on comprendre que le fidèle Dubosc, lui que d'anciens liens de respect et d'affection unissaient à la maison du maréchal de la Force, et qui avait professé en particulier une profonde vénération pour Madame de Turenne, se soit laissé aller à quelques paroles satiriques au sujet des mobiles auxquels avait pu céder le mari de celle-ci, dont le souvenir eût dû lui demeurer sacré sous tant de rapports. Dans des vers composés à l'occasion de ce triste événement, le pasteur de Caen, donnant essor à la douleur que ressentaient avec lui tous les réformés de France, si longtemps fiers de la fidélité de leur héros, exprima la pénible conviction qu'une femme n'a pas été étrangère à la résolution de Turenne :

Est-il vrai qu'en faveur d'une amoureuse flamme,  
Tu quittes lâchement de Christ les étendarts,  
Et que le favori de Bellone et de Mars  
Veuille être à soixante ans la dupe d'une femme ?

Ceci nous conduit à toucher un point délicat, mais sur lequel les témoignages sont trop précis pour permettre même

(1) De Bausset, *Vie de Bossuet*, t. 1, p. 117.

le doute, c'est celui de l'influence que les femmes ont exercée sur notre héros. Dans sa jeunesse, l'amour que lui avait inspiré la fameuse duchesse de Longueville fut le motif qui le fit se lancer dans la Fronde, et sur ses vieux jours, c'est encore au sentiment qu'il éprouva pour Madame de Coetquen, que fut due la grave indiscretion qui laissa une tache sur sa vie (1). Madame la duchesse d'Orléans, fort bien renseignée sur tout ce qui s'était passé à ce sujet, en fait le narré suivant, à l'occasion d'un dialogue des morts dans lequel on avait fait figurer Turenne et Mademoiselle de la Vallière : « Si, à la place de Madame de la Vallière, on avait mis Madame de Coetquen, on aurait pu raconter toute l'histoire du traité que Madame (Henriette d'Angleterre) avait négocié entre son frère, le roi d'Angleterre et le feu roi (Louis XIV), secret qui fut divulgué par l'indiscrétion de Turenne. Malgré son âge, il était éperdument épris de Madame de Coetquen, qui était toujours auprès de Madame, et très-fort dans ses bonnes grâces, quoiqu'elle n'en fût pas digne, puisqu'elle aimait le chevalier de Lorraine (2), qui était l'ennemi le plus acharné de Madame, et qui, pour pénétrer ses secrets, souffrait que sa maîtresse flattât son vieil adorateur. Ils n'avaient pu tirer de Madame le secret du traité, mais Turenne était trop amoureux de Madame de Coetquen pour lui rien cacher, il lui révéla le secret; elle en fit part au chevalier, et celui-ci à Monsieur, qui fut très-irrité contre sa femme et contre le roi (3). »

Ajoutons ici à l'honneur de la droiture de Turenne que, comme l'indignation de Louis XIV était prête à tomber sur

(1) Madame de Coetquen, de la maison de Rohan, était, dit l'annotateur de Dangeau, « sœur calette de Madame de Soubise, belle, encore plus agréable et de grande mine, avec de l'esprit, et fort faite pour la cour et le grand monde, où elle figura longtemps. Son aventure avec M. de Turenne lui donna beaucoup de relief. » Elle mourut dans un convent de Rennes en 1729.

Madame de Sévigné a fait plus d'une allusion aux rapports de Turenne avec cette dame. (Voyez Lettres du 19 août 1671 et du 4 septembre 1675.) « Elle n'aimait, nous dit M. Walkenaër, ni Coetquen, gouverneur de Saint-Malo, ni sa femme, parce que celle-ci, coquette dépravée, avait trahi l'amour et la confiance de Turenne, et livré ses secrets au chevalier de Lorraine. » (Walkenaër, t. V, p. 334.)

(2) Philippe, dit le chevalier de Lorraine (1643-1702), était fils de Henri de Lorraine, duc d'Elbeuf, comte de Harcourt, Armagnac, etc., et frère de Louis d'Armagnac, grand écuyer.

(3) *Nouvelles lettres de la duchesse d'Orléans*, p. 239.

Louvois, qu'il soupçonnait d'avoir imprudemment parlé, le coupable vint franchement s'accuser lui-même. Le besoin qu'on avait de lui, et sans doute aussi la nature de l'excuse qu'il présentait dans la passion que lui avait inspirée la dangereuse sirène à laquelle il avait cédé, le sauvèrent auprès du roi. Mais ces circonstances le poussèrent peut-être plus qu'il ne s'en rendit clairement compte à lui-même, à chercher les moyens d'effacer de pénibles impressions, et de recouvrer la plénitude d'une faveur qui pouvait avoir subi des atteintes.

Quoi qu'il en soit de l'influence que toute cette aventure ait pu exercer sur l'état de son âme, et quels qu'aient pu être les motifs de divers genres qui l'ont déterminé à fléchir, sa manière d'agir après sa conversion ne permet pas de suspecter la sincérité de son adhésion à l'Eglise romaine. Dès le moment de son abjuration, le nouveau converti se montra aussi zélé pour le catholicisme que son royal maître pouvait le désirer. Il ne craignit pas même de jeter le trouble dans l'Eglise qu'il venait d'abandonner, en couvrant de l'autorité de son nom, le faux projet de réunion tant de fois remis sur le tapis depuis Richelieu, en faisant recueillir des signatures parmi les ministres des diverses provinces et en proposant des moyens plus ou moins honorables pour faire entrer ses coreligionnaires de la veille dans le giron de l'Eglise à laquelle il venait de se rallier.

Mais un moyen plus efficace encore par lequel il se complut à témoigner son zèle fut l'intérêt qu'il porta à l'institution des Nouvelles Catholiques. On a peine à comprendre que le souvenir de sa femme et de sa sœur lui ait permis de favoriser précisément ce genre de prosélytisme, dirigé en tout premier lieu contre des personnes de leur caractère. Cette communauté, qui nous a déjà occupé, fondée en 1634 par l'archevêque de Paris, de Gondy, avait eu son premier établissement dans la rue des Fossoyeurs, près Saint-Sulpice. « Mais, rapporte à ce sujet le cardinal de Bausset, lorsque le maréchal de Turenne eut abjuré le calvinisme, il chercha à favoriser une institution



destinée à procurer à ceux dont il avait partagé les erreurs, le bonheur qu'il avait retrouvé lui-même en revenant à la religion de ses pères. Il accorda une protection particulière à la communauté des Nouvelles-Catholiques, et acquit pour elle une maison plus spacieuse et plus commode dans la rue Sainte-Anne. Il se servit même de son crédit auprès du roi, pour le porter à étendre ses bienfaits sur un établissement si conforme aux vues de ce prince (1). » Nous avons vu de quel esprit étaient animées ces convertisseuses en titre, auxquelles la protection ouverte de M. de Turenne contribua plus que toute autre chose à donner un si grand crédit, et cela sous la direction de cet abbé de Fénelon jugé « digne de justifier les vues et les espérances d'un roi tel que Louis XIV et d'un homme tel que M. de Turenne. »

#### § 4. — Divers.

Aux exemples que nous venons de signaler, il serait aisé d'ajouter toute une série de ces personnages qui, poussés par des motifs plus ou moins avouables, ont tenu à honneur de ne pas rester les derniers sectateurs d'une religion qui avait le malheur de « déplaire à Sa Majesté. » Si l'on considère avec quelque attention ce qu'ont été la plupart d'entre eux après leur soi-disant conversion, on ne pourra qu'être frappé de l'absence de vie religieuse, de convictions chrétiennes, et de sentiment vraiment pieux que dénotent soit leur conduite, soit leurs écrits. On en pourrait nommer plusieurs qui ont compté dans le monde des lettres, et dont les ouvrages permettent de constater ce qu'ils étaient en réalité au point de vue religieux.

Tel a été en particulier ce malheureux *Péllisson*, dont le nom est demeuré si honteusement lié à celui de la caisse des économats, au moyen de laquelle il parvint à acheter un trop grand nombre de consciences. Si l'on compare ses écrits rela-

(1) De Bausset, *Vie de Fénelon*, t. I, p. 52.

tifs à cette administration avec plusieurs de ses lettres antérieures, en particulier avec celles qu'il écrivait au célèbre prédicateur Dubosc pour l'engager à répondre à l'appel que lui adressait l'Eglise de Paris, on verra quelle différence il y avait dans la manière dont il s'exprimait sur les choses religieuses avant et après son abjuration. Bien que sa piété n'ait jamais paru très-vive, il y avait pourtant dans ce qu'il écrivait comme protestant un sérieux qui ne se retrouva plus dans les derniers produits de sa plume. Ce qui décida son abjuration pendant son séjour à la Bastille, où il avait été jeté comme partisan dévoué de Fouquet, ce fut, au témoignage de son propre neveu, Rapin-Thoyras, le désir de recouvrer la bienveillance de Louis XIV. « Le roi, dit cet historien, souhaita qu'il se rendît digne de ses grâces en changeant de religion. Mon père, qui connaissait parfaitement M. Péliisson, son beau frère, ne doutait nullement que ce témoignage de la bienveillance du roi ne fût la principale cause du changement de M. Péliisson. Dès lors, il commença à étudier fort exactement les controverses, mais certainement avec un désir secret de trouver cause à se satisfaire dans la religion romaine. — Quant à la religion, ajoute l'écrivain, il aurait fallu avoir des yeux bien perçants pour démêler ses sentiments secrets parmi ses actions extérieures, par lesquelles il affectait sans cesse de témoigner une persuasion très-sincère de son attachement à la religion romaine (1). »

Dans quelles dispositions Péliisson est-il mort? C'est une question qu'on a agitée de part et d'autre, sans pouvoir la résoudre d'une façon positive. M. de Riancourt, dans son *Histoire de Louis XIV*, rapporte qu'à « l'heure de son décès, Péliisson ne professa aucune religion ouvertement, car il ne voulut point participer aux sacrements de l'Eglise romaine, ni n'osa se dire huguenot, mais persista jusqu'à la fin dans un silence profond, dont il n'y a que Dieu qui sache les

(1) *Lettre de Rapin-Thoyras à Le Duchat*, Mai 1722.

auses. » Rapin-Thoyras, que son affection pour son oncle poussait à connaître la vérité sur ce point, ne put pas parvenir à s'éclairer d'une manière satisfaisante. Le mourant a-t-il refusé la communion que voulait lui donner l'évêque de Meaux, ou a-t-il simplement différé en sorte qu'il a été prévenu par la mort? C'est ce qu'on n'a pas eu la possibilité de déterminer. « Je trouvai à Paris, dit encore l'historien, un de ses valets de chambre, qui avait quelque emploi à la cour, mais il me parut si réservé quand je voulus lui toucher cette corde, qu'il me fit soupçonner qu'il y avait quelque chose qu'il n'était pas à propos de découvrir. » Rapin La Fare, frère de l'auteur que nous venons de citer, lui écrit sur ce point qu'on lui mande de Paris que « le curé de la paroisse s'étant présenté chez Pélisson pour le confesser, en fut si mal reçu qu'en sortant il alarma tout le quartier, soutenant qu'il était mort huguenot; de laquelle imprudence il a été fort blâmé par la cour. » Il était opportun, en effet, que ce bruit, fondé ou non, fût promptement étouffé, et que le grand convertisseur, à prix d'argent, ne pût pas être considéré comme s'étant déjugé lui-même à l'heure de la mort.

Nous avons à mentionner aussi les deux frères *de Danseau*, arrière-petits-fils de Duplessis-Mornay, qui abjurèrent sous l'influence de leurs intérêts mondains, la religion qu'avait si noblement professée et défendue leur illustre aïeul. Philippe, le marquis, ce type du courtisan habile et dévoué, que l'on a trop justement appelé le « plat valet » de Louis XIV, s'étant bientôt aperçu, au milieu de ses intrigues, que sa religion serait un obstacle à sa fortune, eut soin de s'ouvrir, par l'abjuration, le chemin des honneurs. Nommé colonel du régiment du roi, puis gouverneur de la Touraine et plus tard encore de l'Anjou, membre de l'Académie française, aide de camp de Louis XIV, envoyé extraordinaire auprès de l'électeur de Trèves et de l'électeur palatin, menin du dauphin, chevalier d'honneur de la duchesse de Bourgogne, conseiller d'Etat en service ordinaire, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, grand-

maître de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, il paya toutes les faveurs dont il fut successivement comblé par un dévouement à toute épreuve dont chaque page des Mémoires qu'il a laissés est un frappant témoignage. Cœur sec et égoïste, il s'est plu à consigner jour par jour, pendant cinquante années, les nouvelles de la cour et les détails les plus minutieux sur la vie et l'état de santé du roi, sans qu'il se soit rencontré sous sa plume un seul mot de commisération sur le sort funeste de ses anciens coreligionnaires, au sein des horribles persécutions que ses propres sœurs et d'autres membres de sa famille partagèrent avec la masse des réformés demeurés fidèles. Il est douloureux de constater la manière dont il rend compte des événements relatifs à la révocation de l'Edit de Nantes. Au milieu des faits les plus insignifiants, tels que les chasses du roi et des princes, il enregistre les succès des dragons d'Asfeld dans le Poitou, de Saint-Ruth et de la Trousse en Dauphiné, de Boufflers en Béarn, en Guyenne et en Saintonge: puis les conversions qui s'opèrent en masses dans certains lieux, « sans pourtant que les dragons y aient été; » puis les pensions accordées aux nouveaux convertis, aux époux Dacier par exemple; l'ordre donné aux ministres de sortir du royaume en quinze jours; la démolition des temples; les mesures qu'il faut prendre à l'égard des mauvais convertis, etc.; et tout cela sur un ton d'approbation sans réserve. Et pourtant il était mieux à même que bien d'autres d'apprécier la profonde immoralité des machinations hypocrites de ceux qui circonvenaient l'esprit du monarque; et il ne pouvait se faire que quelques souvenirs de son enfance ne vinssent pas parfois lui rappeler que cette foi persécutée avait été celle de sa digne mère et de ses nobles aïeux.

Louis, connu sous le nom d'abbé de Dangeau, ayant embrassé l'état ecclésiastique, n'eut pas une carrière aussi brillante que celle du marquis son aîné. D'Alembert, dans ses *Eloges des membres de l'Académie française*, jette un jour

assez défavorable sur les motifs de l'abjuration de Dangeau en disant, non sans ironie, qu'il « se sentit très-soulagé de n'avoir plus à craindre de déplaire ou à son Dieu ou à son souverain. » Revêtu de la charge de lecteur du roi, et pourvu de quelques riches abbayes, il consacra sa vie aux lettres, et en particulier à la philologie et à la grammaire, pour lesquelles il avait un goût tout spécial. La question religieuse paraît l'avoir fort peu occupé, et rien n'indique qu'il ait sympathisé, même secrètement, aux souffrances infligées avec tant de rigueur à ceux dont il avait renié la foi.

Un autre personnage qui se présente à nous est *Brueys* le faiseur d'opéras, qui, avant de se livrer à cette carrière poétique, avait paru disposé à une vie tout autrement sérieuse. Voué d'abord à la jurisprudence, puis à l'étude de la théologie et des belles-lettres, il s'était acquis une place éminente parmi les écrivains polémiques en réfutant avec un succès incontestable le célèbre livre de *l'Exposition de la foi catholique* de Bossuet. Ce travail, digne d'être mieux connu qu'il ne l'est, contient dans sa première partie un examen et une réfutation générale de l'œuvre du fameux controversiste, œuvre qui, selon l'auteur, est le plus éclatant témoignage en faveur de la vérité de la religion protestante. En effet, en convenant, d'une part, que les réformés retiennent les points fondamentaux de la foi chrétienne, l'évêque de Condom est contraint, d'autre part, de désavouer l'interprétation ordinaire des dogmes et des rites de son Eglise, en les dissimulant sous une enveloppe évangélique incompatible avec les sentiments et le culte de l'Eglise romaine. C'est ce que Brueys démontre en faisant l'application de son assertion aux quatre points principaux de controverse, le culte, la justification par la foi, les sacrements et l'autorité de l'Eglise. Bossuet, frappé du mérite de cet ouvrage, désira se mettre en relation avec l'auteur et parvint à le faire venir à Paris. On a peine à concevoir comment celui-ci, après avoir écrit une réfutation aussi solide, put se laisser convaincre par son adversaire,

mais le fait est que le malheureux Brueys abjura bientôt entre les mains épiscopales, et devint dès ce moment ennemi acharné de la foi qu'il avait défendue par des arguments aussi solides. Il y a là un problème intellectuel difficile à résoudre.

Quoi qu'il en soit, le nouveau réuni, étant entré dans les ordres, après la mort de sa femme, se mit à écrire avec ardeur contre les protestants de nombreux ouvrages de controverse. Il publia en particulier sous le titre d'*Histoire du fanatisme de notre temps*, à l'occasion des troubles des Cévennes, un vrai pamphlet en trois volumes, plein d'exagération, de partialité et de mauvaise foi. Mais ce genre d'ouvrages, auquel le désir de plaire au roi et à ses protecteurs du clergé, l'avait fait s'appliquer, ne fut pas longtemps de son goût. Il l'abandonna pour se livrer aux compositions dramatiques, qui ont fait sa réputation dans le monde des lettres, où son nom demeura uni à celui de son collaborateur Palaprat. La farce de *L'Arocat patelin* se trouve en définitive le beau titre de gloire de Brueys.

Dans ce monde littéraire où nous venons de pénétrer, nous rencontrons encore quelques noms de nouveaux réunis, et entre autres, trois appartenant à la même famille, *Gédéon Tallemant*, dit *des Réaux*, l'auteur des *Historiettes* ou *Mémoires anecdotiques et satiriques*, publiés par M. de Monmerqué; *François Tallemant*, son frère, abbé, prieur, aumônier du roi et de Madame la Dauphine, et membre de l'Académie française, et *Paul Tallemant*, fils d'un cousin germain des premiers, prieur comme le précédent et membre aussi de l'Académie française. Tous trois nés protestants, d'une ancienne famille calviniste de la Rochelle, ont abjuré la religion de leur enfance. Le second se fit connaître par une traduction des *Vies de Plutarque*, à l'occasion de laquelle le malin Boileau le désigna comme

Sec traducteur du français l'Anyot.

Le dernier fut honoré, à cause de son éloquence, de la charge

d'intendant des devises et inscriptions des édifices royaux, et fut l'orateur de prédilection de l'Académie pour prononcer des panégyriques et des discours de circonstance. Il profita de ce privilège pour célébrer la victoire remportée par Louis XIV sur l'hérésie, que dans son éloquence ampoulée il comparait à l'hydre étouffée de la fable. C'est lui, ancien réformé, qui osa s'écrier en 1687, à l'occasion de la démolition du temple de Charenton, dont il glorifiait le souvenir : « Heureuses ruines, qui sont le plus beau trophée que la France ait jamais vu ! »

Nous signalerons encore, dans une autre sphère, *Philippe le Valois*, marquis de *Villette*, ce parent de Madame de Maintenon, dont le nom s'est déjà rencontré sous notre plume. Longtemps rebelle aux instigations de son habile cousine, et ayant donné par sa fermeté, à ses coreligionnaires, l'espoir qu'il demeurerait fidèle jusqu'à la fin, il succomba au moment où l'on devait le moins s'y attendre, et cela pour se montrer immédiatement courtisan outré, avec une apparence de rudesse marine qui ne faisait que mieux ressortir son habileté calculée. Comme Louis XIV le félicitait sur cette abjuration si longtemps disputée, le futur chef d'escadre ne craignit pas de lui répondre : « C'est le premier acte de ma vie où je n'ai pas eu pour but de plaire à Votre Majesté. » Et dès ce moment, pour compléter la satisfaction du monarque, *Villette* devint ardent convertisseur, comme nous l'avons rappelé déjà au sujet de son neveu de *Saint-Hermine*.

Mais il est temps de clore cette triste nomenclature, que nous pourrions prolonger beaucoup encore, si nous n'étions arrêtés par sa monotonie. Parmi ces personnages que leur abjuration a soustraits aux rigueurs du gouvernement royal, on aurait peine à découvrir une figure intéressante, sur laquelle il soit doux de porter sa pensée, une conscience scrupuleuse, demeurée digne de respect dans son changement de religion, une conviction purement religieuse et supérieure à toute vue ecclésiastique, un cœur vraiment charit-

ble respirant l'amour et la sympathie pour des frères errants et cruellement opprimés. Ceux mêmes qui ont accentué leur réunion à l'Eglise romaine de la manière la plus positive, en se faisant prêtres et défenseurs officiels de leur foi, sont loin de faire exception à cet égard. Tous se sont formés sur le type de leurs convertisseurs de longue et de courte robe, tous se sont moulés à leur image, en devenant comme eux, intolérants, cruels, impitoyables, envers ceux qui avaient assez de conscience pour demeurer dans leur profession religieuse, aussi longtemps qu'ils n'avaient pas pu être convaincus d'erreur. Les meilleurs, hélas ! ont eu honte d'eux-mêmes, ont cherché à se dissimuler, à se perdre dans la foule de ceux dont ils avaient partagé la faiblesse, trop heureux s'ils parvenaient à s'y faire oublier. A part un bien petit nombre d'exceptions, exceptions en quelque sorte accidentelles et momentanées, auxquelles nous avons cherché à rendre justice, en rappelant la tolérance de quelques nouveaux réunis à l'égard de leurs amis ou de leurs proches, aucun n'a su, ou du moins n'a pu, tout en arborant franchement sa foi nouvelle, en rendre la profession vraiment honorable, en se montrant humblement pieux, ferme sans fanatisme, sincère sans roideur, bienveillant sans affectation, charitable sans faiblesse, heureux et en paix dans son âme, manifestant par sa bonne conduite et par ses œuvres, la sagesse pleine de douceur que recommande l'apôtre. Ce témoignage négatif n'atteste que trop et d'une manière bien formelle, le caractère de profonde immoralité dont était entachée cette entreprise de conversions forcées qu'on avait en l'art d'imposer à la conscience de Louis XIV, et confirme pleinement le jugement général auquel l'ensemble de notre étude nous conduit.

#### CONCLUSION.

Les conséquences défavorables du système qui a amené un si grand nombre d'abjurations parmi les protestants de



France, ressortent assez évidemment de l'exposé que nous venons de faire de cet affreux système, pour que nous n'ayons maintenant qu'à les résumer brièvement.

Le mensonge qui se trouvait à la base de la plupart des transactions que les nouveaux réunis avaient été conduits à faire avec leur conscience, ne pouvait que porter ses tristes fruits, et ceux-ci étaient de nature à ne pas se faire longtemps attendre. Si nous pénétrons, comme tant d'aveux humiliants, comme tant de révélations authentiques nous permettent de le faire, dans quelqu'une de ces familles dont les chefs avaient cédé à l'oppression, qu'y verrons-nous, sinon, d'une part, des parents ne professant le catholicisme que par hypocrisie, et de l'autre, des enfants élevés ostensiblement dans le romanisme, mais voyant bien à toute heure quel était le manque de sincérité des premiers. Quel effet devaient produire sur de jeunes cœurs les habitudes de dissimulation dont l'exemple leur était donné par ceux qu'ils avaient à considérer comme leurs guides naturels dans le chemin de la vie? Quelle funeste influence ne devaient pas exercer sur eux les efforts constants de leurs parents pour endormir leur propre conscience, pour annihiler l'importance des pratiques du culte, pour enlever à celui-ci tout caractère spirituel, toute portée morale, pour le réduire à de pures formes? Quelle vie religieuse pouvait subsister dans un tel milieu? Quelle atmosphère morale y respirait-on? Et que pouvaient devenir au point de vue de la foi, de la sincérité et de la droiture de cœur, des populations formées de telles familles?

Serait-il bien téméraire d'énoncer la pensée que l'état d'incrédulité si général en France, peut être attribué pour une part sérieuse, comme à l'une de ses sources les plus déplorable et les plus réellement actives, à cette dissimulation que l'abjuration a introduite dans les familles des nouveaux réunis? Cette source est loin sans doute d'avoir été universelle, mais elle a concouru presque partout, avec les autres causes qui ont amené ce funeste état de choses, à la déchéance

de la foi religieuse, car lors même que les réformés n'ont jamais été qu'une faible minorité dans le royaume, il est bien peu de parties de celui-ci, au sein desquelles la persécution n'ait pas sévi contre eux en quelque degré. Toutes les provinces ont subi, en une plus ou moins grande mesure, le contre-coup des violences, des scènes d'oppression dont les populations étaient appelées à être spectatrices, et auxquelles trop souvent elles étaient incitées à prendre une part active. Le passage au travers de toute la France des nombreuses chaînes de forçats que l'on conduisait aux galères, et dans lesquelles les malheureux protestants étaient toujours ostensiblement signalés, les captifs que l'on traînait dans les diverses prisons disséminées sur tout le territoire, ou que l'on envoyait en exil; toutes les frontières soigneusement surveillées, pour empêcher le départ de ceux qui cherchaient à gagner les pays étrangers, les promesses faites aux délateurs, les récompenses données aux traîtres, les occupations militaires, la guerre des Camisards, la démolition des temples, les bûchers et les gibets dressés en tant de lieux; même les monuments pompeusement érigés pour proclamer la destruction de l'hérésie, tous ces détails de la persécution dont les huguenots étaient victimes ont fait de la question religieuse, et par conséquent de celle de la conversion obligatoire des réformés, une question nationale à laquelle aucune portion du royaume n'a pu demeurer étrangère. Le sort et le caractère de la minorité, victime de l'oppression la plus épouvantable, ont nécessairement réagi sur l'ensemble de la population.

Quelle est en effet aujourd'hui l'attitude qu'ont prise et que maintiennent de génération en génération à l'égard de la religion, un si grand nombre de chefs de famille, sinon précisément celle que le fait d'une abjuration forcée imposait aux malheureux qui cédaient à l'oppression? Qu'on prenne à ce point de vue les classes lettrées ou les classes ouvrières, qu'on pénètre même au sein des populations des campagnes, on trouvera trop généralement les pères ne croyant guère au ca-

tholicisme, le pratiquant le moins possible pour ce qui les concerne, y laissant participer leurs femmes, y faisant participer leurs enfants dans la mesure voulue, mais attendant bien pour ceux-ci un avenir semblable à ce qu'est actuellement leur propre vie spirituelle, et n'épargnant rien ni par leurs propos ni par leur exemple, pour amener un aussi triste résultat. Au fond, une profonde indifférence, un vrai néant religieux, au dehors une honteuse dissimulation, une lâche hypocrisie calculée en vue d'intérêts tout matériels ou de convenances tout humaines; voilà ce qu'on ne peut méconnaître chez le grand nombre de ceux qui portent en France le nom de catholiques, et qui, en tant que chefs de famille, à l'égard de leur propre maison, ont reçu d'en haut charge d'âmes. Qui dira pour combien d'entre eux ce déplorable état spirituel est le funeste héritage d'une abjuration, dont un de leurs ancêtres s'est rendu coupable, et dont le premier résultat a été de refouler la voix d'une conscience?

Le même état d'indifférence en matière religieuse se retrouve, hélas! chez un grand nombre de familles protestantes de nom. Là aussi le triste fait de l'abjuration a passé, car parmi celles qui sont demeurées dans la croyance, il en est bien peu qui aient traversé toute la période de la persécution sans avoir fléchi. Nous avons vu que la chose était à peu près impossible. On a cédé avec dissimulation, on s'est conformé autant que cela était nécessaire, aux pratiques du culte imposé par la violence; on a combattu secrètement auprès des enfants l'influence que l'enseignement des prêtres pouvait exercer sur eux, puis, lorsque le moment a paru favorable, lorsque le système d'oppression a faibli, on est revenu au protestantisme avec aussi peu de franchise qu'on en avait mis à en abandonner la profession. Quel devait être encore ici pour la génération nouvelle, le résultat d'une pareille façon d'agir, sinon de la pousser à l'indifférence religieuse en lui faisant envisager comme bien peu sérieux le passage d'une profession à l'autre?

La chose sera d'autant plus frappante, si l'on met en regard de ces familles celles, hélas ! en bien moins grand nombre, où l'on aura pu voir, après une malheureuse abjuration, quelqu'un de ces grands actes solennels de contrition, d'annihilation, de repentance, dont nous avons signalé quelques exemples. Quelle différence quant aux impressions produites sur le cœur des enfants, quant au sérieux maintenu dans la maison, quant au respect pour les choses saintes, là où l'on a pu voir un père, une mère, déplorant à haute voix avec larmes un acte d'infidélité commis dans un moment de faiblesse, criant à Dieu pour implorer pardon et miséricorde, éprouvant le besoin de se relever ostensiblement au prix de toutes les douleurs, de tous les sacrifices qu'ils avaient en perspective, et cela d'une manière bien autrement grave et certaine qu'à l'heure où ils avaient cédé devant les menaces qui les ont fait succomber. Ah ! combien cette voix de la conscience était propre à avoir prise sur de jeunes cœurs ! combien les témoins de ces scènes douloureuses devaient être rendus sérieux ! quel profond respect pour une conviction sincère devait être imprimé ineffaçablement dans leur propre conscience ! Et à quelle hauteur ne s'élevait pas pour eux ce Dieu saint et juste dont la crainte inspirait une telle repentance, ce Dieu miséricordieux et charitable, à l'amour duquel on recourait avec tant de foi ! Mais de tels exemples ont été rares, et la violence a bientôt dispersé les familles au sein desquelles on a pu les constater. Ce n'est pas la société française qui a recueilli le bénéfice des saintes impressions qui devaient en être le fruit.

On ne peut malheureusement pas se le dissimuler, les anciennes familles des réformés de France, ou bien sont devenues purement et simplement catholiques, à la manière de la majorité de leurs concitoyens, ou bien sont revenues à la foi protestante après un temps d'adhésion extérieure au romanisme, sans que rien ait marqué dans leur retour à la profession de leurs pères, un acte sérieux rappelant la voix sainte

de la conscience. Celles qui sont vraiment demeurées fidèles, c'est à l'étranger qu'on est réduit à les chercher.

Et ces contrées étrangères qui ont servi d'asile aux victimes échappées à la persécution, ne peuvent-elles pas être appelées, bien que d'une manière indirecte et en quelque sorte par contraste, en témoignage à l'appui des tristes conséquences que nous sommes conduits à signaler comme découlant de l'abjuration? Sans vouloir surfaire l'état religieux et moral des peuples protestants, que l'on veuille comparer avec la France, sous le point de vue qui nous occupe maintenant, savoir celui de la sincérité de la profession religieuse, les nations au sein desquelles les réfugiés chassés par la persécution ont été accueillis avec une générosité si large et si bienveillante. Que l'on jette un coup d'œil sur ce qu'a été, pendant le dix-huitième siècle en particulier, l'état religieux de la Hollande, de l'Angleterre, du Brandebourg, des populations réformées de l'Allemagne et de la Suisse, de Neuchâtel, de Genève, à côté de ce qu'on a pu voir dans le royaume qui avait rejeté hors de son sein tant de cœurs pieux, tant de consciences droites et sincères. Les habitants de ces divers États n'ont-ils pas été, sous la bénédiction de Dieu, comme retrempés moralement par l'adjonction de tant d'émigrés fidèles, ayant tout quitté, biens, famille et patrie, pour conserver leur foi, et apportant à leurs nouveaux frères le pur exemple de leur renoncement et de leurs sacrifices, pendant que la France, déchirant elle-même son propre sein, et rejetant les meilleurs de ses fils, gardait une foule de renégats donnant à leurs concitoyens le triste spectacle de leur faiblesse et de leur dissimulation.

Les conséquences ne sont que trop manifestes, et nous n'avons pas le courage d'y insister au lendemain des catastrophes qui ont dissipé tant d'illusions, mis à nu tant de plaies. Puisse le tableau que nous avons tracé, par les contrastes qu'il présente, pousser les descendants des protestants français à se retremper à cette seule source pure de l'Évan-

gile, qui a été la force de ceux de leurs aïeux qui sont demeurés fidèles ! C'est là le vœu sincère auquel nous conduit, pour une Eglise qui nous est chère, dans ses prospérités comme dans ses épreuves, le douloureux souvenir des innombrables chutes sur lesquelles nous avons dû porter nos regards. Et nous terminerons en rappelant ce jugement d'un philosophe chrétien de nos jours : « Ce qui a fait la force du calvinisme c'est la puissance de renoncement et d'abnégation de ses premiers sectateurs. L'histoire ne présente pas d'âmes plus fortement trempées. Aussi a-t-il lassé les attaques les plus formidables et l'énergie des plus violents persécuteurs. La consécration de tout son être à Dieu, accompagnée de la certitude d'être sauvé, d'être du nombre des élus, peut seule expliquer ces miracles de constance (1). »

(1) Th. Rog. t, *Pensées genevoises*.

JULES CHAVANNES.

---

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

---

## PAPIERS DE M. POT DE CHEMAULT

RELATIFS A SA MISSION EN TOURAINE POUR Y APAISER LES TROUBLES SURVENUS ENTRE LES CATHOLIQUES ET LES PROTESTANTS, EN 1561 ET 1563.

Lorsque M. le baron de Girardot, amateur aussi éclairé qu'infatigable de toutes les recherches historiques, était secrétaire général de la préfecture du Cher, il en étudia les précieuses archives avec le plus grand soin. Il y reconnut une immense quantité de pièces de la plus haute importance, et comme il n'était pas guidé seulement par un sentiment de vaine curiosité, il prit des notes sur un grand nombre de ces documents.

Le fonds provenant du château de Menetou attira si spécialement son attention par une grande quantité de pièces intéressantes, qu'il prit la peine de faire l'analyse de chacune d'elles.

En tête du volume qui contient ces analyses, on lit la note suivante :

« Le fonds de Menetou est un des plus riches en documents historiques, parmi ceux qui composent les archives du département du Cher. Ce fonds a été transporté à Bourges lors de la confiscation de la terre de Menetou sur la comtesse de Lauraguais, et contient les papiers de la famille Pot. »

M. de Girardot fait ensuite un historique intéressant de l'illustre famille Pot (article inséré dans *l'Art en province*, journal qui pourrait être utile à consulter), puis il fait l'analyse de toutes les pièces concernant M. Pot de Chemault, ambassadeur sous les rois François I<sup>er</sup>, Henri II, Charles IX, auprès des rois Charles-Quint, Edouard VI et le pape Paul III.

Il fut spécialement chargé de négocier à Madrid la délivrance des fils de François I<sup>er</sup>, laissés en otage après la captivité du roi.

En 1561-1563, il fut envoyé en Touraine et dans le Maine pour réprimer les troubles, châtier les rebelles des deux partis et faire exécuter l'édit de pacification.

Une imprudence impardonnable donne aujourd'hui une grande va-

leur au travail de M. de Girardot. Les plus précieuses pièces des archives du Cher, séparées de leurs dossiers par une de ces fantaisies qui passent par la tête d'un archiviste vaniteux et détruisent l'ordre régulier des collections, furent placées en évidence dans une armoire spéciale adossée à une cheminée. On eût voulu leur perte qu'on n'eût pas agi autrement. Un matin, on trouva que le feu s'était communiqué à l'armoire et que les trésors étaient anéantis.

C'est un malheur irréparable. Il ne reste entre autres, des papiers de M. de Chemault, que les analyses faites par M. de Girardot.

Son amitié pour moi m'a autorisé à lui demander la permission d'en extraire, et publier au besoin, tout ce qui m'y paraîtrait intéresser l'histoire du protestantisme, et je me suis empressé de profiter de la permission accordée pour en extraire ce qui suit.

Malgré la concision des analyses, qui laisse place à tant de regrets, j'ai pensé qu'elles seraient intéressantes pour nos archives. J'ai copié avec soin et respect tout ce qui concernait la mission de M. de Chemault en Touraine, persuadé que les moindres documents, s'éclairant les uns par les autres, pouvaient apporter de nouvelles lumières, que rien de ce qui est vrai ne doit être dédaigné; enfin, que dans les recherches si difficiles à suivre de nos guerres de religion, le *Bulletin* de l'histoire du Protestantisme trouverait à donner place à ces regrettables sommaires.

Je les ai fait précéder du curieux extrait des instructions données à M. de Chemault par le roi Henri II, lorsque le négociateur fut envoyé à Rome auprès du pape Paul III. C'est un de ces morceaux historiques qui dépassent tous les commentaires, et un précieux chapitre de l'art de ne point payer ses dettes.

Il a autrefois été publié dans un journal de la province, avant que la pièce originale n'ait péri dans l'incendie de l'armoire des archives de Bourges. Il n'est donc pas possible d'élever le moindre doute sur son authenticité.

Si l'on trouve, comme il me le semble, que ces pièces peuvent figurer dans le *Bulletin*, nous sommes autorisés à les y faire imprimer. Si elles ne semblent pas avoir assez d'importance, elles peuvent être conservées dans la Bibliothèque à titre de renseignements.

B<sup>99</sup> DE TRIQUETI.

20 mai 1872.

M. Pot de Chemault, envoyé en ambassade par le roi Henri II auprès du pape Paul III, en 1547-1548, reçut des instructions au-



jourd'hui conservées dans les archives de Bourges (fonds Mene-tou); on y lit le passage suivant :

« Le feu Roy dernier décedé estoit obligé envers le feu Roy  
« d'Angleterre, à lui payer la vie durant d'icelluy Roy d'Angleterre,  
« cent mil escuz soleil de pension par chacun an; dont sont deubs  
« de reste quelques termes et payemens.

« Il estoit aussi tenu lui payer Quinze mil muys de sel prins en  
« Brouage, ou dix mil escuz soleil au lieu du dit sel par chacun  
« an, dont aussi sont deubs quelques termes.

« Item, aussi estoit obligé lui paier par chacun an après la mort  
« du dict Roy d'Angleterre cinquante mil escuz soleil de pension.

« Item, estoit obligé par traicté passé en l'an Ve XXV lui paier  
« deux millions d'or, en vingt années dont restent encore quelques  
« termes et paiemens à faire.

« Il est certain que les dites obligations sont maintenant nulles  
« et de nul effect, parceque le feu Roy d'Angleterre a esté piéça par  
« nostre saint Pere déclaré Hérétique, et tel publié par ses lettres  
« patentes et que tous Fidelles de disposition de droict sont quittes  
« et Absoulz de toutes obligations qu'ils pourroient avoir passées à  
« personnes hérétiques, encore qu'il y eüst serment. Et davantaige  
« les Enffans des Hérétiques de droict ne succèdent point à leurs  
« pères.

« Partant donc, sera supplié à nostre saint Pere de la part du  
« Roy, qu'il lui plaira déclarer par ses lettres Patentes,

« Tant le feu Roy dernier décedé son pere, que luy, estre  
« quictes et absoulz du paiement de toutes les dictes sommes, tant  
« pour le passé que pour l'advenir, et ce tant envers le feu Roy  
« d'Angleterre, que son fils à présent détenant le Royaume d'An-  
« gleterre, et aultres ses Enffans, et en tant que besoin sera, cas-  
« ser et annuler les dictes obligations, déclarant Le Roy et ses suc-  
« cesseurs n'estre tenus des dictz Contractz et Obligations. »

---

CHARLES IX.

(8 octobre 1561.)

Mémoires et instruction pour M<sup>r</sup> de Chemault dépesché pour  
aller à Bloys et à Tours.

Arrivé à Bloys réunir les Bailly, Gouverneur, Juges, Officiers et Echevins de la ville, leur recommander une répression vigoureuse des désordres.

Si les réformés occupent encore l'église de S<sup>te</sup> Solesme, mander les principaux, et les engager à retourner chez eux, jusqu'à la conclusion du colloque de Poissy.

Les menaçant de châtement s'ils n'obéissent, d'autant que le Roy et son conseil, s'occupent dans le colloque des intérêts de leur conscience, etc.

Renvoyer les estrangers de Tours, Amboyse, Orléans, etc.

Si l'église de S<sup>te</sup> Solesme étoit déjà délaissée par eux, il leur fera néanmoins les remontrances ci-dessus.

De même pour Tours où les protestants ont envahi l'église des Cordeliers.

S Germain en Laye.

(5 pages in-folio.)

*Mr de Chemault au Roy.*

(15 octobre 1561.)

Compte rendu de sa mission à Bloys.

(3 pages in-folio.)

*Mr de Chemault à Catherine.*

(15 octobre 1561.)

Il attend pour aller à Tours qu'il ait entièrement terminé l'affaire de Blois.

De Bloys.

*Mr de Chemault au connestable.*

(15 octobre 1561.)

Il verra ce qu'il a fait à Bloys, mais si ceux de la nouvelle religion ont été si lents à obéyr, c'est qu'ils s'étaient enhardis par l'exemple d'autres villes dont la désobéissance n'est pas réprimée, etc.

*Mr de Chemault au Roy.*

(18 octobre 1561.)

Ce matin ceux de la nouvelle religion lui ont remis les clefs de l'église de S<sup>te</sup> Solayne. Il a fait visiter la dite église par le S<sup>r</sup> Cronnier, etc., et les marguilliers ainsi que ceux de la nouvelle religion

appelés pour éviter des troubles, et a fait dereschef publier les Edicts du Roy. Il a fait planter quelques potences, pour tenir ceux des deux religions en respect, et a ordonné au Prévost de parcourir les places, etc.

*M<sup>r</sup> de Chemault à la Reine Mere.*

(8 octobre 1561.)

Longs détails sur ses rapports avec les Protestants de Bloys.

(3 pages in-folio.)

*Lettre de M<sup>r</sup> de Chemault au Bailly de Bloys.*

(21 octobre 1561.)

Il a reçu diverses lettres de la cour, où le Bailly verra que ceux de la nouvelle religion à Bloys ont bien fait pour eux de s'avancer à la restitution de l'église de S<sup>te</sup> Solemme.

Il se félicite des dispositions pacifiques des protestants de Tours, etc., etc.

*Lettre écrite au Roy.*

(23 octobre 1561.)

Sur les dégats faits à S<sup>te</sup> Solesme de Bloys et aux cordeliers de Tours par les Protestants.

*Lettre de M<sup>r</sup> de Chemault à la Reyne mere.*

(23 octobre 1561.)

Sur ce qu'il a fait à Bloys et à Tours.

De Bloys.

*M<sup>r</sup> de Chemault.*

(28 octobre 1561.)

Il a terminé à Bloys. S<sup>te</sup> Solesme est rendue sans démolitions apparentes. Il a pris des précautions pour éviter toute sédition.

Voyant le Roy obéi dans cette ville, il va partir.

Il croit qu'il seroit expédient d'y envoyer quelque personnage avec des forces pour y procéder au désarmement de part et d'autre.

Plainte des Protestants de Tours.

Mémoire baillé à M. de Chemault par ceux de la nouvelle Religion de Tours.

Plaintes de ceux de la nouvelle Religion de la ville d'Angers,

Au Roy et à son Conseil.

*Ceux de la Réforme du Mans à M<sup>r</sup> de Chemault.*

(6 janvier 1563.)

Instance pour qu'il arrive, sa présence devant tout pacifier dans la province.

Du Mans.

*M<sup>r</sup> de Chemault aux Officiers de justice, maire et Eschevins de la ville de Bloys.*

(22 janvier 1563.)

Il leur adresse la réponse du Roy aux articles qu'ils ont adressés à Sa Majesté pour qu'il fasse observer les ordres : Désarmer tous les officiers de Sa Majesté, Trésoriers, Grainetiers, etc., non nobles. Nonobstant les permissions antérieures.

De Tours.

*M<sup>r</sup> de Chemault au Roy.*

(7 février 1563.)

A Tours il a réduit les officiers et Eschevins au nombre ancien. Cassé les surnuméraires sans troubles.

Sur la Requête de ceux de la Religion Prétendue Réformée il leur a donné pour lieu d'exercice de leur culte dans le Bailliage de Touraine la ville de Langest, à 4 ou 5 lieues de Tours. Il n'a pu donner un des faubourgs de Tours, pour le repos de la ville, et parce que les faubourgs sont de la justice des gens d'Eglise.

Il a fait désarmer les habitants sans résistance.

Il a laissé un commandant et vingt soldats.

Il croit prudent de rappeler le maire de la ville pour éviter une sédition populaire.

A Amboyse il a laissé des troupes, à cause des meubles du Roy, de son artillerie et de la poudre.

*Charles IX à M<sup>r</sup> de Chemault.*

(14 février 1563.)

Ordre de remettre les châteaux dans l'état où ils étoient avant les troubles, et de laisser six arquebusiers à celui de Bloys.

*Catherine à M<sup>r</sup> de Chemault.*

(14 février 1563.)

Ordre de laisser six hommes à Amboyse, Loches et Chinon.

De Fontainebleau.

*Chavigny à M<sup>r</sup> de Chemault.*

(14 février 1563.)

Il a reçu l'ordre de laisser six soldats dans chacun des châteaux de Loches, Chinon et Amboyse, aux frais de ces villes.

Il demande que si on licencie sa garde on la paie.

Qu'on laisse six hommes au chateau du Mans.

*Charles IX à M<sup>r</sup> de Chemault.*

(28 février 1563.)

Il l'informe des troubles survenus à Bloys et lui enjoint de s'y rendre avec les Commissaires et Prévots et d'y châtier les coupables avec la rigueur des Edicts, etc.

De Fontainebleau.

*Catherine à M<sup>r</sup> de Chemault.*

(28 février 1563.)

Le Roy a appris les troubles arrivés à Bloys. Châtier rigoureusement les rebelles; autrement ce serait toujours à recommencer, etc.

De Fontainebleau.

*Le Duc de Montpensier aux maire et Eschevins de Bloys,  
et Juges et M<sup>rs</sup> du Présidial.*

(28 février 1563.)

Ordres du Roy pour la caption des séditions de la ville.

Leur recommande de punir tous ceux qui contreviendront aux Edicts et ordonnances de Sa Majesté.

De Fontainebleau.

*Les officiers du Roy et Eschevins de la ville de Bloys,*(1<sup>er</sup> mars 1563.)A M<sup>r</sup> de Ch.

*A Mr de Chemault.*

Sur l'avis qui est donné au Roy de troubles survenus dans leur ville, ils ont reçu des ordres et supplient Mr de Chemault de se rendre auprès d'eux pour les mettre à même de les exécuter.

*Mr de Chemault à Mr de Chavigny.*

(3 mars 1563.)

Il a reçu l'ordre du Roy de se rendre à Bloys pour chatier les séditeux de cette ville. Il est ordonné à Mr de Chavigny d'y envoyer les argoulets de la garde, etc.

Disposition des troupes.

Du Mans.

*Les Commissaires au Roy.*

(11 mars 1563.)

Arrivé du Mans à Bloys sur l'ordre du Roy, Mr de Chemault a trouvé trois des principaux accusés non jugés parce qu'ils ont recensé pour causes admissibles les Prévôts de Bloys et d'Orléans, et que les commissions de ceux-ci interdisent aux juges de la ville de connaître de ces matieres, etc., etc.

Ils ont assemblé des juges et avocats, etc., et ont fait commencer le jugement.....

Avertis qu'il se préparoit de l'opposition, ils ont fait venir des archers.....

Ils ne peuvent tirer des Suisses d'Orléans à cause des troubles et demandent les compagnies de Mr de Montpensier.

Ils demandent le pouvoir de faire exécuter leurs jugements de mort nonobstant appel ou opposition.

De Bloys.

*Mr de Chemault au Comestable.*

(11 mars 1563.)

Il s'est rendu à Bloys sur les ordres du Roy, avec les commissaires; mais il leur est impossible de se faire obéir, sans des secours, qu'ils réclament.

De Bloys.

*M<sup>r</sup> de Chemault à M<sup>r</sup> d'Andigny.*

(11 mars 1563.)

Demande d'arquebuses.

De Bloys.

*M<sup>r</sup> de Chemault.*

(12 mars 1563.)

Mesures pour le payement des Argoulets.

De Bloys.

(15 mars 1563.)

Liste de ceux qui ont séjourné à Bloys pour le service du Roy du 13 au 21 mars 1563.

*M<sup>r</sup> de Chemault à M<sup>r</sup> d'Andigny.*

(17 mars 1563.)

Pour le paiement des Argoulets.

De Bloys.

*M<sup>r</sup> de Chemault à M<sup>r</sup> de Lignon.*

Il lui faut de l'argent pour payer les Argoulets; sans cela ils l'abandonneront, et il lui sera impossible d'exécuter les ordres du Roy.

De Bloys.

*M<sup>r</sup> de Chemault à M<sup>r</sup> d'Andigny.*

(18 mars 1563.)

Deux séditieux ont été condamnés à être pendus et estranglés, et un d'eux à avoir le poing coupé, etc.

Ce qui a été exécuté.

Il y a assez de troupes à Bloys.

De Bloys.

(19 mars 1563.)

Liste des Archers du Prévost du Mayne qui sont restés à Bloys du 9 mars 1563 au 19 dudit mois.

*M<sup>r</sup> de Chemault à M<sup>r</sup> de.....*

(19 mars 1563.)

Il n'a pas besoin de la compagnie, ayant pacifié Bloys, et le prie de l'envoyer à Tours.

De Bloys.

Liste des témoins nommés dans l'affaire du jugement des séditions de Bloys.

---

ACTE DE LA LIGUE.

---

*M<sup>r</sup> de Chemault au Connestable.*

(Sans date.)

Après être resté à Tours 3 semaines et ôté les officiers de justice de la nouvelle religion sans aucune émotion, etc.

Il a recommandé qu'on maintint tout le monde dans l'ordre sans distinction de religion.

Le désarmement a été opéré en présence de bourgeois des deux religions.

*M<sup>r</sup> de Chemault à Catherine.*

(Sans date.)

Arrivant à Saumur il lui annonce qu'il a tout pacifié à Tours.

*M<sup>lle</sup> de Rohan à M<sup>r</sup> de Chemault.*

Elle le prie de persuader à M<sup>r</sup> le duc de Montpensier qu'il n'a point été fait de prêche chez elle depuis un an et demi.

Noms des personnes des deux Religions composant l'assemblée à Tours.

---

CHARLES IX.

(15 décembre 1563.)

Instructions pour M<sup>r</sup> de Chemault allant faire exécuter les Edicts de pacification et de majorité du Roy en Touraine, Anjou et Mayne.

Il ira trouver le Duc de Montpensier à Tours : lui dira les plaintes que reçoit continuellement le Roy contre l'inexécution des Edicts.

Il ira visiter les villes accompagné des Commissaires et Prévots pour la punition des rebelles.

S'enquerrera auprès des officiers des villes.

Fera déposer les armes : cesser les guets, patrouilles, etc., désarmer les châteaux, excepté les 20 hommes du château d'Angers.



Rétablira les Officiers, Eschevins, etc., des dites villes absents pour cause de troubles.

Etablira les lieux consacrés à l'exercice du culte prétendu réformé, et fera jouir les Ecclésiastiques de leurs bénéfices, dixmes, etc.

Ouïra les plaintes de part et d'autre pour y satisfaire sommairement.

Mr de Montpensier lui donnera pour cela des Argoulets qu'il cassera après.

Paris.

*Mr de Chemault à Mr de Glatigny, Prévost de la Connestablie de France.*

(15 décembre 1563.)

Instruction pour le voyage à Bloys, où il compte être le 22 du mois.

*Le Duc de Montpensier à Mr de Chemault.*

(29 décembre 1563.)

Il voulait aller à Tours, mais obligé d'accompagner le Roy en Lorraine, il ne le pourra.

Il compte sur lui pour faire bien pour le service du Roy et le contentement des habitants.

De Champigny.

## VARIÉTÉS

### LE TROIS-CENTIÈME ANNIVERSAIRE

DE LA SAINT-BARTHÉLEMY (1).

*Excidat illa dies*, s'écriait avec le poète Stace le premier président de Thou, en pensant à ce jour, de sanglante mémoire, qui vit commencer le massacre des huguenots à Paris et dans tout le royaume.

(1) Nous sommes heureux d'emprunter au *Journal de Genève*, du 24 août 1872, la lettre suivante de notre collaborateur, M. le pasteur Ch. Dardier.

Je répète volontiers cette imprécation, et je l'étendrais même au jour où fut signé l'édit révocatoire de celui de Nantes, bien que la plume avec laquelle Louis XIV y apposa son nom ait fait en réalité plus de mal que l'arquebuse dont se servit Charles IX. Oui, nous voulons oublier le mal fait à nos Eglises réformées de France par la Saint-Barthélemy, et par les persécutions, deux fois séculaires, qui ont été inspirées et poursuivies par le même esprit de cruauté et de fanatisme. Mais nous ne pouvons oublier le mal qu'elles ont fait à la France elle-même. Nous devons nous en souvenir, au contraire, non certes pour souffler la discorde entre des concitoyens et des frères (rien n'est plus loin de ma pensée), mais pour recevoir instruction. Malheur aux peuples qui ne chercheraient pas dans les événements du passé de quoi éclairer et assurer l'avenir !

Or, ici, l'histoire est assez instructive. Et pour recueillir les leçons qu'elle donne, il n'est pas besoin de s'élever à des considérations abstraites, il suffit d'ouvrir les yeux; les faits parlent assez haut pour que chacun de nous puisse en tirer sans effort les enseignements qu'ils renferment.

Quel a été, en effet, le résultat net de ces meurtres et de ces proscriptions? La France n'est-elle devenue plus grande, plus prospère? A-t-elle joué un plus beau rôle dans le monde et son influence a-t-elle été plus considérable et mieux acceptée? — Non, assurément.

On ne peut donc pas même invoquer, en faveur du crime, le bénéfice de l'odieuse maxime : « La fin justifie les moyens. » Car la fin n'a pas été du tout celle qu'on attendait. Ce prétendu succès dont le pape Grégoire XIII et Philippe II avaient félicité Catherine de Médicis, a été plutôt une faute, une ruine. Et il est heureux, pour la moralité publique, que l'histoire, en déroulant jour après jour et jusqu'à ces derniers temps toutes les conséquences d'un fait, montre avec évidence que, suivant la déclaration de notre vieille Ecriture, *le méchant fait une œuvre qui le trompe*. Sans cela, que deviendrait la foi au Dieu de justice et de sainteté?

Que voulait Catherine, en ourdissant dans l'ombre, avec l'ambitieux prince lorrain, Henri de Guise, avec le duc d'Anjou, avec l'italien Gondi, l'exécrable complot dans lequel on réussit, au dernier moment, à entraîner le faible Charles IX, et qui coûta la vie à cent mille Français, dont six à sept mille à Paris?

Ce qu'elle voulait ? Les trois fameuses fresques du Vatican qui représentent trois scènes de la Saint-Barthélemy, et qui décorent la salle Royale, dont les murs sont consacrés à rappeler les victoires de l'Eglise romaine sur ses ennemis, le disent clairement. Et la médaille, non moins fameuse, que le souverain pontife fit frapper à son effigie, avec cette devise : *Ugonottorum strages*, le dit plus clairement encore, si c'est possible. Faut-il rappeler aussi la messe d'actions de grâces dite par le cardinal de Lorraine, à Saint-Louis-des-Français, en présence du pape ? Et la Rose d'or envoyée à Charles IX par Sa Sainteté ? Et la procession ordonnée, le mercredi 27 août, pour le dimanche suivant, par le chapitre métropolitain de Notre-Dame de Paris, afin de remercier Dieu « de l'extermination heureusement commencée ? » Et les approbations enthousiastes d'une foule de membres du clergé : cardinaux, évêques, prêtres et moines ? — Ces irrécusables témoignages ne laissent aucun doute sur les intentions des assassins couronnés.

Que voulait Louis XIV en révoquant l'édit protecteur qu'il avait pourtant juré de maintenir ? — Il voulait aussi détruire l'hérésie ; et l'on sait avec quelle ardeur de zèle il s'est employé à cette œuvre, le clergé aidant, excitant, applaudissant, Bossuet en tête.

Le but a-t-il été atteint ? — Nullement. Charles IX voulait qu'on tuât tous les huguenots « afin, disait-il, qu'il n'en demeurât pas un qui lui pût reprocher après. » Le préambule de l'édit révocatoire déclarait qu'il n'y avait *plus de protestants* dans le royaume. — Et pourtant, il y a encore, grâce à Dieu, des protestants en France.

Permettez-moi de rappeler à ce sujet deux faits assez curieux. Voici le premier.

L'église de Saint-Thomas-du-Roule dans laquelle, un mois après la Saint-Barthélemy, le prédicateur Panigarola, évêque d'Asti, félicitait Catherine, Charles IX et Henri, roi de Pologne, d'avoir « purgé d'hérésie tout ce qui habite entre la Gironne et les Alpes, entre le Rhône et le Rhin, » cette église restaurée sous le nom de Saint-Louis est devenue, au commencement de ce siècle, le principal temple à Paris (l'Oratoire) de ces mêmes protestants dont on s'était flatté d'éteindre la race. Voici le second fait. La statue équestre élevée, sur l'une des places de Montpellier, à la gloire de Louis XIV, *destructeur de l'hérésie*, fut abattue à la Révolution de 1789 ; les débris en furent vendus à vil prix ; or, l'une des plaques de marbre qui

servait de revêtement au piédestal fut achetée, lors de la réorganisation des cultes, par le président du Consistoire, M. le pasteur Michel, pour servir de table de communion dans le temple réformé.

*Et nunc erudimini!*

Oui, il y a encore des protestants en France, et il faut même convenir qu'ils y occupent une place assez distinguée, dans la littérature, les beaux-arts, les sciences, l'industrie, le commerce, la politique. N'a-t-on pas remarqué qu'il y a soixante et seize députés protestants à l'Assemblée de Versailles, c'est-à-dire le dixième, alors que, proportion gardée, il ne devrait y en avoir que le soixantième ?

Mais si le but visé par les meurtriers et les proscripteurs n'a pas été atteint; si Dieu n'a pas voulu qu'ils pussent détruire une œuvre qui venait de Lui; s'ils n'ont pu ainsi faire tout le mal qu'ils avaient rêvé, ils en ont fait assez, malheureusement, pour que la France ait énormément souffert dans sa grandeur, sa prospérité et sa gloire.

On connaît le mot du maréchal de Tavannes, criant dans les rues, le jour de la Saint-Barthélemy: « Saignez, saignez ! la saignée est bonne en août comme en mai. » Et, en effet, la pauvre France a été tant et si bien saignée, qu'elle a risqué maintes fois d'en périr, de périr d'épuisement ou dans les convulsions; sa robuste constitution a été du moins fortement atteinte, son tempérament s'est vicié, si bien qu'à cette heure plusieurs désespéreraient de lui voir jamais reprendre sa native vigueur.

Je suis loin de partager ces craintes. La France ne périra point. Elle aura, espérons-le, assez d'intelligence pour voir d'où le mal lui est venu, et assez de courage pour y apporter le remède nécessaire.

Mais combien ses destinées eussent été différentes, et combien plus glorieuses et plus profitables à la civilisation générale du monde, si, dès l'origine, elle se fût tournée vers la Réforme, ou si seulement elle n'eût pas rejeté de son sein les hommes de foi et de moralité, qui, formés à l'austère discipline de l'Évangile, seraient devenus comme un levain actif et bienfaisant qui aurait fait lever toute la pâte.

L'histoire n'aurait eu à enregistrer dans ses annales ni les guerres de religion dans le XVI<sup>e</sup> siècle, ni les désastres de la fin du règne de Louis XIV, ni les horreurs de 1793.

Le cataclysme social aurait été inutile, par la simple raison que le progrès politique et religieux se serait accompli peu à peu : il y

aurait eu des évolutions successives, comme chez la plupart des nations protestantes, et non des révolutions, car la France aurait eu en elle des éléments d'ordre et de liberté, de moralité et de foi qui lui ont fait complètement défaut au suprême moment.

L'œuvre de Dieu s'est pourtant accomplie, car il ne peut pas se faire qu'il n'ait raison de la folie des hommes. Seulement elle s'est accomplie malgré la France, en dehors d'elle et à son détriment.

Et c'est une chose merveilleuse que ce rapide développement des villes et des nations qui ont eu la charité, dirai-je, ou l'habileté de faire accueil à ces nobles martyrs qui étaient violemment expulsés de leur patrie.

Qu'était votre Genève avant la Réformation? — Bien peu de chose. Et comment a-t-elle pris, en quelques années, cet accroissement et cette importance dont le spectacle est si intéressant à contempler?

L'histoire se charge d'expliquer ce phénomène extraordinaire.

Après la Saint-Barthélemy, plus de deux mille fugitifs français, avec leurs femmes et leurs enfants, arrivèrent dans la ville hospitalière. Déjà sous François I<sup>er</sup> et Henri II, plus de dix mille, dont quinze cents se fixèrent dans ses murs, y avaient trouvé un asile. Et après la Révocation et jusqu'au premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, plus de soixante mille proscrits traversèrent le pays romand ou s'y établirent; et Genève, dont la population était d'un peu plus de seize mille âmes en 1683, la vit tout à coup augmenter d'un quart environ. Ces milliers et milliers de réfugiés n'apportaient, en général, avec eux aucune fortune personnelle, cela est vrai; mais, tout dépourillés qu'ils étaient, ils formèrent bientôt, par leur austérité, leur industrie, leur dévouement absolu à la cause de l'Évangile, leur attachement profond à leur nouvelle patrie, ce noyau résistant qui permit à Calvin et à ses successeurs de faire de cette petite ville une héroïque cité de Dieu, une école de martyrs, dont le nom est si grand dans l'histoire.

Je pourrais en dire autant de toutes les villes de la Suisse française qui embrassèrent la Réforme, et qui accueillirent toujours nos proscrits avec un sympathique empressement. Elles s'enrichirent rapidement de tout ce dont s'appauvissait la France.

Je pourrais aussi vous parler des États-Unis dont les vastes déserts, peuplés à l'origine de nobles proscrits fuyant les persécutions religieuses, sont devenus le siège d'une civilisation qui doit toute sa

force et toute son originalité à la liberté politique complétée par la liberté religieuse. Lorsqu'on voit aujourd'hui les jésuites frappés par le bras séculier, chercher un refuge et un asile sûr chez les descendants de leurs anciennes victimes, il est impossible de ne pas reconnaître dans un tel fait quelque chose de plus qu'une simple coïncidence historique. C'est l'application sous sa forme la plus saisissante de cette haute maxime morale : Chacun récolte selon qu'il a semé !

L'histoire dit aussi d'où est venu à l'Angleterre, à la Hollande, à l'Allemagne et aux autres nations protestantes cet accroissement inouï de puissance et de prospérité, qui devait un jour être si fatal à la France.

Qu'était la Prusse, par exemple, avant la Révocation de l'édit de Nantes? — Elle n'existait même pas : elle était un simple Electorat. Et quelques années après, l'Electeur de Brandebourg était proclamé roi; — nous savons ce qu'ont été ses successeurs, et surtout ce qu'ils sont aujourd'hui. Bien aveugles seraient ceux qui ne verraient pas que les réfugiés français, accueillis, attirés, retenus de toute manière par ces princes habiles y ont largement contribué. Ah! je comprends qu'à la paix de Ryswick qui fut imposée à Louis XIV par l'Europe protestante, ce soient les vainqueurs eux-mêmes qui n'aient pas voulu exiger du vaincu la rentrée de ces réfugiés dans leur patrie : ils voulaient garder pour eux ces éléments de prospérité dont ils savaient apprécier l'importance. Je comprends aussi le mot du grand Frédéric à l'ambassadeur français qui lui avait demandé ce qu'il pourrait bien désirer de son maître : « Une autre Révocation, » avait répondu le monarque prussien.

Mais je m'arrête, laissant à vos lecteurs le soin de tirer la conclusion. Un mot seulement pour terminer.

Deux principes, deux systèmes sont en lutte, qui ont eu au seizième siècle, au moins pour les pays de race latine, deux illustres représentants : Ignace de Loyola et Calvin. A qui sera la victoire? D'après le premier principe, hors de l'Eglise, hors du *Syllabus*, hors de la soumission passive et absolue, point de salut, ni pour les individus, ni pour les peuples. L'histoire des trois derniers siècles, au contraire, montre avec évidence que le salut se trouve dans l'émancipation de la conscience religieuse vis-à-vis de toute autorité humaine, dans la Réforme avec l'Evangile pour base, et dans toutes

les libertés politiques, civiles et sociales, que l'esprit protestant a conquises ou affermiées dans le monde. Qui pourrait douter que cette leçon de Dieu dans l'histoire ne doive être remarquée par les peuples, les uns pour qu'ils soient reconnaissants, les autres pour qu'ils avisent ?

C. D.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

HISTOIRE DU PSAUTIER DES EGLISES RÉFORMÉES, par FÉLIX BOVET. —  
1 vol. in-8°. Paris, 1872. Chez Grassart.

Nous venons de lire ce volume avec une grande satisfaction, — satisfaction d'autant plus grande (nos lecteurs le comprendront) que nous trouvons dans cet excellent ouvrage un des fruits qu'a portés la première série des travaux de notre Société, autrement dit une réponse à ces appels réitérés que, dès le début, nous fimes, dans ce *Bulletin*, aux amis de notre histoire, notamment en ce qui concernait notre vieux psautier huguenot. Nous voyons que M. Bovet se plaît à citer ces appels, relevés par lui : *Bull.* I, 95, 143, etc. Nous lui témoignons, à notre tour, toute notre reconnaissance pour le beau livre si complet qu'il nous donne aujourd'hui, après l'avoir si consciencieusement, nous devons dire si *amoureusement*, élaboré. Il est difficile en effet de rencontrer une étude où des recherches plus longues, plus diverses, plus attentives, plus minutieuses, aient été mises à profit, soit pour la partie historique, *biographique*, en quelque sorte du *Psautier*, soit pour la partie bibliographique, qui se subdivise elle-même en deux, et n'occupe pas moins de 492 mentions, détaillées en 93 pages. Encore ne comptons-nous pas ici les numéros doublés ou triplés par des *a, b, c*.

L'auteur s'occupe d'abord de l'origine du psautier des Eglises réformées. « La réformation, en retranchant du culte les pratiques superstitieuses ou idolâtres que le moyen âge y avait introduites, porta la cognée assez près de la racine de l'arbre et put sembler un moment avoir détruit le culte lui-même. On mit de côté les vénérables liturgies, les admirables hymnes inspirées aux Pères et aux docteurs de l'Eglise, de saint Hilaire et de saint Ambroise jusqu'à saint Thomas, et dont quelques-unes, il est vrai, ont été plus

tard introduites dans notre culte (le *Te Deum*, imité par Pictet ; le cantique de saint Bernard : *Salve, caput*, etc.). Les psaumes seuls conservèrent leur place, ou du moins ne tardèrent pas à la reprendre. Les antiques chants du roi-prophète ne parurent jamais plus jeunes qu'alors. On les chantait depuis longtemps en latin, ils allaient être mis en langue vulgaire et se mêler à la vie de tous, bien plus encore qu'auparavant... Dieu avait préparé pour cela le plus habile poète de l'époque, CLÉMENT MAROT!... »

L'appréciation littéraire des psaumes de Marot et de Bèze ; l'accueil fait à ces psaumes lors de leur publication ; la musique qui y est adaptée par les compositeurs contemporains, L. Bourgeois, G. Franc, Goudimel ; le chant à quatre parties et les orgues, forment l'objet des trois chapitres suivants. Puis nous passons en revue les traductions du psautier en diverses langues. Le chapitre VI montre la popularité des psaumes français dans le XVI<sup>e</sup> siècle et après l'édit de Nantes. Le tableau des traductions catholiques et luthériennes, ainsi que de toutes les autres traductions des psaumes huguenots en dix-huit langues diverses, est soigneusement tracé. Nous les voyons survivre à l'édit de Nantes et consoler, dans le Refuge ou au Désert, les fidèles qu'a frappés la Révocation. La révision des psaumes par Conrart et l'histoire de cette révision, l'examen des autres révisions, indépendantes de celles de Conrard, remplissent deux chapitres. Enfin nous assistons au déclin du psautier réformé, et nous le voyons successivement remplacé par divers recueils.

Dans un appendice sont réunies plusieurs notes instructives : 1<sup>o</sup> Sur l'usage exclusif des psaumes dans le culte public ; 2<sup>o</sup> sur les psaumes de Calvin ; 3<sup>o</sup> sur l'édition des psaumes de Davantès, dont s'occupa autrefois notre *Bulletin* ; 4<sup>o</sup> sur la question de savoir si la traduction de Marot est fidèle ; 5<sup>o</sup> sur la préface de Guillaume Franc ; 6<sup>o</sup> sur le chant des psaumes à Zurich ; 7<sup>o</sup> sur les psaumes de Speth et de Van Aelhuysen ; 8<sup>o</sup> sur les arrêts contre le chant des psaumes ; 9<sup>o</sup> sur les récits relatifs à la révision des psaumes.

Le volume est terminé par cette riche bibliographie que nous avons déjà signalée et qui est la base du travail de M. Bovet, comme elle en est aussi le couronnement.

On voit à quel point cet édifice est remarquable, et pourtant l'auteur nous déclare lui-même que « l'histoire de notre psautier ne pourra se faire d'une manière complète que lorsqu'on en aura toutes les diverses éditions et traductions réunies en une seule bibliothèque, comme elles le seront un jour, il l'espère, dans la *Bibliothèque du protestantisme français*, récemment fondée à Paris. » Il a



appris à ses dépens combien la dissémination des livres, surtout des livres rares et rarissimes, comme le sont certaines éditions de nos vieux psaumes, présente au chercheur, au collectionneur, de difficultés, disons mieux, d'impossibilités ! C'est en vain qu'il a visité tant de cabinets de nos amateurs parisiens, qu'il a exploré les grands dépôts publics de la rue Richelieu, de l'Arsenal, de Genève et de Zurich, de Bâle et de Neuchâtel, de Lausanne et de Berne, de Tübingue et de Heidelberg, de Francfort et d'Amsterdam, etc. C'est en vain qu'il a joui des trésors — aujourd'hui, hélas ! anéantis — de notre admirable bibliothèque de Strasbourg, et de ceux de la magnifique collection de Lork, conservée à Stuttgart, la plus riche du monde, paraît-il, en bibles et en psautiers protestants. Il sait que s'il a érigé *son* monument (*monumentum exegit*), il y a fatalement quelques pierres qui lui ont échappé, quelques *desiderata* qu'il sera peut-être donné à d'autres de rencontrer et d'apporter à son œuvre. Mais ceux-là n'oublieront pas qu'à M. Bovet incombait la peine de ce grand travail qu'il a accompli le premier et qu'à lui en revient le grand honneur.

A ce point de vue — puisque aussi bien l'auteur a conscience de ces quelques lacunes, de ces quelques erreurs, dues sans doute aux causes qu'il indique — il est sans doute à regretter qu'il n'ait pu se mettre en communication avec M. Douen qu'il a su, mais tardivement peut-être, occupé d'un travail analogue (la musique du psautier), et qui aurait pu ajouter quelques données précieuses à la masse de ses propres informations.

Nous regrettons aussi pour nous-même d'avoir manqué la visite de M. Bovet, lorsqu'il vint nous voir, il y a deux ou trois ans, porteur (il nous en souvient) d'une lettre amicale de M. le pasteur GrandPierre, qui nous faisait connaître l'objet de ses recherches et de sa démarche auprès de nous. Nous eussions été heureux de lui fournir les renseignements spéciaux que nous pouvions avoir par devers nous, et de mettre entre ses mains, notamment, la rarissime édition de 1543 (s. l.) que nous avons citée dans *ce Bulletin* (II, 418) et qu'il a eu l'ennui de ne connaître que par cette citation, n'ayant pu découvrir ce que l'exemplaire signalé par nous (et qui appartenait alors à M. le pasteur Frédéric Monod) était devenu depuis sa mort (n° 6 de la Bibliogr., p. 251 du vol.). Il n'a donc pas vu la belle bibliothèque de M. A. André, où l'on nous assure que ce précieux exemplaire a passé ? Quant à nous, nous en avons trouvé depuis un autre, un peu mutilé, que nous avons collationné avec celui de Fréd. M. et dont nous voulons faire hommage à la

bibliothèque de notre Société.— Nous aurions aimé aussi à lui faire connaître un autre petit volume des

# P S E A V M E S

DE DAVID MIS EN

RIME FRANCOISE

PAR

Clement Marot. et Théodore de Besze.



*Par Matthieu de la Roche*

1558

petit in-32 (non paginé, dont la dernière signature typographique est Xiiii), réglé et contenant les CXI psaumes, puis les deux cantiques et les commandements, avec la musique, et en outre, les prières ecclésiastiques, le tout en caractères elzéviens très-fins et très-nets. Le titre, transcrit ci-dessus en *fac-simile* a pour vignette un roc ou plutôt *une roche* (Matthieu de la Roche), avec la légende : « Le Seigneur est mon Roc et ma forteresse, et mon libérateur, mon Dieu, ma Roche, ps. 18. » Ce petit volume eût ajouté un article, après son n° 36, et fourni une édition à l'année 1558, qui n'en comptait pas.

Enfin, nous aurions eu grand plaisir à montrer encore à M. Bovet un bien curieux psautier *allemand* de Nuremberg, 1542, et un autre petit psautier calviniste en italien que nous possédons, mais que nous n'avons pas en ce moment sous les yeux.

En résumé, ce volume est un grand service rendu à notre littérature et à notre histoire, comme l'écrivait, il y a quelques semaines, celui qui, avec M. Bovet, est sans doute le plus compétent en cette matière, puisqu'il l'a aussi étudiée à fond, M. Douen. Vienne maintenant l'histoire de la musique du psautier, à laquelle ce dernier a surtout consacré ses recherches, et nous aurons lieu de nous féliciter doublement.

CHARLES READ.

## SÉANCES DU COMITE

---

### EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 12 MARS 1872.

Présidence de *M. Schickler*. — *M. Jules Bonnet*, retenu par une grave indisposition, et sur le point de quitter Paris, regrette de ne pouvoir assister à la séance; mais il continuera de veiller à la publication régulière du *Bulletin*, *M. Douen* veut bien le remplacer pour la rédaction du procès-verbal.

La commission chargée d'étudier la question des membres associés n'est pas encore en mesure de formuler une proposition. On reviendra sur ce sujet.

La conversation s'engage sur la convenance d'élire quelques membres nouveaux du comité. *M. Block* exprime le vœu qu'on ne fasse qu'une élection chaque fois, en tenant compte des aptitudes historiques. Un membre fait observer que les aptitudes administratives ont aussi leur prix, et qu'il est juste d'en tenir compte. La question est ajournée.

*M. le comte Jules Delaborde* s'excuse de ne pouvoir présider la prochaine assemblée générale, et se joint au secrétaire pour demander s'il n'y a pas lieu d'ajourner cette assemblée à l'époque de la réunion du prochain Synode.

*M. Coquerel* estime que la séance doit avoir lieu à sa date ordinaire. Les membres du Synode seront trop occupés pour avoir du temps à dépenser en dehors de leurs réunions. *MM. Bordier* et *Schickler* font observer que le Synode ne peut manquer d'attirer d'assez nombreuses personnes à Paris. Ce serait une bonne occasion de les intéresser à nos travaux.

Sur la proposition de *M. Douen*, il est décidé que la séance annuelle aura lieu, comme à l'ordinaire, le mardi de la troisième semaine après Pâques. *M. Ch. Waddington* veut bien se charger de la présider, en réponse au vœu unanime de ses collègues.

*Bibliothèque*. — *M. Schickler* annonce l'acquisition de plusieurs manuscrits concernant les Synodes à la vente Delprat d'Amsterdam.

M. *Bordier* verrait avec plaisir la Bibliothèque s'enrichir de la collection de manuscrits réunis par Sainte-Beuve pour son *Histoire de Port-Royal*. Elle se compose de vingt articles formant une trentaine de volumes, sans parler de nombreux imprimés, au prix de 2,000 fr. M. *Théodore Vernes* serait disposé à faciliter cette acquisition, qui donnerait du relief à la Bibliothèque. Quelques objections sont exprimées, tirées surtout de l'état financier de la Société. M. *Coquerel* appuie la proposition de M. *Bordier*, qui prendra quelques renseignements et présentera un rapport au comité.

*Correspondance.* — M. L. Audiat, bibliothécaire à Saintes, remercie le comité de l'envoi de divers ouvrages.

M. Edm. Hugues offre des documents pour le *Bulletin*, et demande l'annonce de la souscription à son ouvrage sur Antoine Court. Accordé.

M. le pasteur Eug. Arnaud donne des renseignements sur une découverte, faite par lui, de lettres du XVIII<sup>e</sup> siècle, et transmet une liste de forçats protestants plus complète que celles déjà connues.

M. Liebig envoie une notice sur Roudilh, poëte languedocien, pour le supplément de la *France protestante*.

M. *Bordier* n'éprouve pas peu d'embarras en face du nombre toujours croissant des noms à insérer dans ce *Supplément*. Il compte sur la collaboration de M. *Ch. Read* et sur le concours de ses collègues.

#### SÉANCE DU 9 AVRIL 1872.

Présidence de M. *Schickler*. — En l'absence du secrétaire et de M. *Douen*, M. *Read* veut bien se charger de rédiger le procès-verbal.

Les deux mémoires présentés par MM. *Jules Bonnet* et *Douen* pour la séance annuelle sont acceptés.

*Collection Sainte-Beuve.* — M. *Bordier* adresse au comité un rapport écrit sur les livres et papiers formant cette collection, dont il peut mieux apprécier aujourd'hui toute l'importance.

Le chiffre des volumes s'élève à cinq cents, et il en est de très-rares. Le légataire universel consent à diviser le prix d'achat en deux termes, 1,000 fr. comptant, et 1,000 fr. dans un an.

M. le comte *Delaborde* émet quelques objections. Les livres de Port-Royal ne sont pas si rares, et ils n'intéressent pas directement une bibliothèque protestante. Quant aux manuscrits, l'historien de Port-Royal en a extrait tout ce qu'ils peuvent contenir de précieux.

MM. *Coquerel* et *Martin* insistent sur l'importance d'un tel noyau formé par le grand critique contemporain, et sur le lustre qui doit en

résulter pour notre Bibliothèque. Ils comptent sur des dons exceptionnels pour faciliter cette acquisition. Elle est votée par le comité.

*Correspondance.* — M. Othon Cuvier, ancien pasteur à Metz, aujourd'hui pasteur à Nancy, fait hommage à la Société d'un petit portrait de M. Ancillon que le conseil de son ancienne Eglise lui a permis, au moment de son départ, d'emporter pour le déposer dans nos archives.

M. Ed. Gaullieur, archiviste à Bordeaux, envoie le prospectus d'un volume qu'il se propose de publier sur l'ancien collège de Guyenne, qui compta au nombre de ses maîtres Mathurin Cordier. On souscrit pour un exemplaire.

Les membres de la commission de la nouvelle Bibliothèque de Strasbourg envoient l'appel-circulaire qu'ils ont adressé à tous ceux dont ils sollicitent le fraternel concours. On fera pour eux ce qu'on a fait pour la Bibliothèque de la ville de Saintes.

M. Loutchisky, auteur d'un ouvrage en russe sur *le calvinisme et la féodalité*, donne une analyse de son ouvrage qui en rendra le compte rendu plus facile.

M. le président offre à la Bibliothèque l'*Anti-Choppinus* d'Hotman-Villiers.

#### SÉANCE DU 14 MAI 1872.

Présidence de M. *Schickler*. — En l'absence du secrétaire, le président fait connaître le contenu du *Bulletin* qui est prêt à paraître.

*Bibliothèque.* — Grâce aux soins de M. Martin, la Bibliothèque a été l'objet d'un rangement entièrement nouveau qui donne de la place aux nouvelles collections. Entre autres dons récemment offerts, on remarque vingt volumes de M. *Read* : les poésies de Vatable, un des premiers écrits de Brentzius (1529), un ouvrage de Clément Chrestien, des sermons de Daillé, Charles, Vernède, ainsi que le règlement de l'ancien hospice français de Londres, etc. On a reçu deux exemplaires du *Psautier* de M. Félix Bovet.

M. *Ch. Frossard* demande si l'on ne devrait pas former un dossier de tout ce qui a paru ou paraîtra relativement au prochain Synode. Il offre un certain nombre de pièces au comité, qui le remercie, en le priant de vouloir bien donner suite à sa proposition.

M. *Read* rappelle que l'ancien *Bulletin* n'a pas négligé les rapports des Synodes avec l'œuvre historique.

L'ancien pasteur de Nîmes, M. Kruger, signale des documents pour servir à l'histoire de France sous Charles IX, publiés par le Dr Ebeling, de Leipsick. Il propose de les traduire aux frais du comité. M. le prési-

dent a écrit au Dr Ebeling, qui s'est empressé de faire don de son livre, dont on pourra tirer profit, sans accepter l'offre de traduction. On y trouve une nouvelle relation du massacre de Vassy, deux lettres de Coligny à l'électeur de Saxe, ainsi que deux Mémoires très-importants sur la Saint-Barthélemy.

#### SÉANCE DU 11 JUIN 1872.

Présidence de M. *Schickler*. — Le secrétaire remercie ses collègues, MM. *Read* et *Douen*, d'avoir bien voulu le remplacer pour la rédaction des procès-verbaux en son absence, et rend compte des recherches qu'il a faites sur l'histoire de la Réforme au château de Saint-Privat du Gard.

*Archives de Lambeth*. — Dans un récent voyage à Londres, M. *Henri Bordier* a pu explorer les collections du palais Lambeth, relatives aux réfugiés et aux galériens protestants. Il a découvert quatre volumes de pièces, contenant des milliers de noms nouveaux à utiliser pour le supplément à l'ouvrage de MM. Haag. Il a aussi visité les archives de l'église de Saint-Martin la Grande, et en a rapporté de précieux opuscules. Des remerciements sont votés à M. Bordier.

*Correspondance*. — M. Agniew demande des renseignements sur Jean de Ferrière, vidame de Chartres.

M. le pasteur Puyroche fait hommage du catalogue de la bibliothèque du pasteur lyonnais Jean de Brunès.

M. Eug. Arnaud attire l'attention du Comité sur un premier Synode national qui aurait été tenu à Poitiers en 1557, et dont il se propose de publier les actes. (Voir sa lettre, *Bull.* du 15 juillet, p. 339.)

ERRATA. — C'est moins pour nous conformer au désir de l'auteur, que pour réparer un tort involontaire à son égard, que nous relevons les erreurs suivantes commises au numéro du 15 juillet, dans l'article intitulé : *Bibliothèque d'un Pasteur au XVI<sup>e</sup> siècle*. Ainsi, p. 239, l. 15, au lieu de presque *comique*, il faut lire : presque *unique*; p. 333, l. 22, au lieu de *lois communes*, il faut lire *loci communes*; enfin, p. 336, en note, l. 8, lisez *réaliser* au lieu de *rédigé*.

Dans le même numéro, p. 299, l. 30, M. le modérateur du Synode a dit : que l'*expression* de ce témoignage serait indubitablement fertile en conséquences, etc., et non l'*impression*.

# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

## PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

### ÉTUDES HISTORIQUES

---

#### L'AMIRAL DE COLIGNY

On a souvent raconté la vie de l'amiral de Coligny, et il ne nous est pas venu dans l'esprit de refaire sa biographie. Mais après avoir lu les pages où dans sa belle *Histoire des princes de Condé*, si bien jugée ici même (1), M. le duc d'Aumale a parlé de ce personnage, il ne semble pas superflu de dire ce qu'il a été comme Français, comme chef de parti, comme homme.

Avant tout Coligny fut, suivant une expression de M. Michelet, le héros du devoir. D'après le conseil intéressé des Guises, Henri II venait de rompre la trêve qu'il avait conclue avec Charles-Quint, à Vaucelles. Bien qu'il eût blâmé cette résolution, l'amiral pensa qu'il ne pouvait refuser de servir; et comme, selon le témoignage d'un contemporain, « il s'alloit pourmener ordinairement là où il y avoit des coups et de l'honneur à donner (2), » il s'enferma, nouveau Bayard, dans Saint-Quentin que l'ennemi avait investi. Il ménagea ainsi au

(1) *Bulletin* du 15 septembre 1869, t. XIX, p. 436 et suivantes.

(2) Brantôme, *l'Admiral de Chastillon*, p. 316.

roi le temps de rassembler un corps d'armée. Puis, lorsque la défaite du connétable de Montmorency lui eut enlevé tout espoir d'être secouru, il prolongea la résistance pendant dix-sept jours encore; il avait pourtant, comme il l'a raconté sans être contredit, à combattre « aussi bien les amis que les ennemis. » Ces dix-sept jours furent le salut de la France. Désormais un coup de main contre Paris n'était plus possible; bientôt même le roi d'Espagne ramenait ses troupes, harassées et décimées, en Flandre. Mais Coligny était prisonnier.

Sans sa captivité il aurait eu charge de réduire Calais. Ce fut du moins, on l'ignore trop, suivant un plan qu'il avait dressé et sur des mémoires qu'il avait faits (1), que le duc de Guise attaqua la place, en plein hiver, et s'en empara.

Sorti de la cour de France catholique, Coligny y rentra protestant: il avait profité du temps où il était au pouvoir des Espagnols, pour s'instruire dans la nouvelle doctrine que ses frères, Odet de Châtillon et d'Andelot, avaient déjà embrassée. D'ailleurs par l'indépendance de son esprit et le sérieux de son caractère, il était préparé à recevoir les semences du calvinisme. Enfin on traquait, on proscrivait, on brûlait les huguenots; il sentit son cœur enrôlé, et la pitié acheva une conversion qu'avait commencée la lecture raisonnée des saints livres (2).

De grands devoirs étaient dès lors imposés à Coligny, dans les conseils et dans les camps. Quoiqu'il n'ait été durant les guerres de religion que lieutenant du prince de Condé, Coligny fut le chef réel du parti réformé à cause de ses talents militaires et de son aptitude spéciale pour l'organisation des armées. Mais quelque éclatante que fût cette situation, elle ne

(1) Brantôme, *M. de Guise*, p. 214.

(2) De cette époque (1558) date, en effet, sa correspondance avec Calvin, et l'on sent la ferveur de ses convictions nouvelles dans la conclusion du *Discours* composé durant sa captivité: « Tout le reconfort que j'ay est celuy qu'il me semble que tous les chrestiens doivent prendre, que tels mystères ne se jouent point sans la permission et volonté de Dieu, laquelle est tousjours bonne, sainte et raisonnable, dont toutefois je ne suis pas la cause, et dont aussi peu je me dois enquérir, mais plustost m'humilier devant lui en me conformant à sa volonté. »



l'avait point tenté. Et en effet, il avait d'abord refusé d'employer la force pour venger l'horrible massacre de Vassy. Si vieux capitaine qu'il fût, il trouvait « le passage de ce Rubicon » trop dangereux. « Mettez la main sur votre sein, répondait-il à sa femme, Charlotte de Laval, qui le pressait d'agir pour prévenir de nouvelles catastrophes ; sondez à bon escient votre constance, si elle pourra digérer les desroutes générales, les opprobres de vos ennemis et ceux de vos partisans... les trahisons des vôtres, la fuite, l'exil en pays estrange... Tassez encor si vous pouvez supporter votre mort par un bourreau, après avoir veu votre mari traîné et exposé à l'ignominie du vulgaire. Et pour fin, vos enfants infâmes... (1). Je vous donne trois sepmaines pour vous esprouver. » Mais elle : « Ne mettez point sur vostre teste les morts de trois sepmaines, je vous somme au nom de Dieu de ne nous frauder plus, ou je serai tesmoin contre vous en son jugement. »

L'hésitation qu'il avait montrée en 1562, Coligny la fit encore voir en 1567. Malgré les cruels traitements que les huguenots avaient à souffrir, « il vouloit endurer toutes extrémités, dit d'Aubigné (2), et se confier en l'innocence. » Cette fois, ce fut d'Andelot qui triompha de ses incertitudes, en lui représentant que s'il différât de monter à cheval, les calvinistes seraient bientôt « le gibier de la populace et le passe-colère des grands. » Du reste, dès qu'il était redevenu général Coligny discernait avec sagacité ce qu'il fallait faire pour que la guerre fût décisive. C'est ainsi qu'il conseilla en 1567 l'enlèvement du roi ; il ne dépendit pas de lui que ce coup de main ne réussît. Plus tard, il proposa la conquête de Saumur qui en donnant aux réformés le libre passage de la Loire, leur aurait permis de s'approcher de Paris pour dicter leurs conditions à la cour. Enfin, à la suite de la défaite de Moncontour,

(1) Si, par une fin prématurée, Charlotte de Laval fut soustraite à tant d'humiliations et d'angoisses, la seconde femme de l'amiral, Jacqueline d'Entremont, les a éprouvées. M. le comte J. Delaborde a retracé dans le *Bulletin* (t. XVI, p. 220) la touchante destinée de cette autre *Martia di Cato*.

(2) *Hist. univ.*, l. IV, c. VII.

il adopta un plan dont l'exécution fit perdre aux catholiques presque tous les résultats de leurs victoires passées. Que de fautes aussi eussent été évitées, si l'amiral avait toujours été obéi ! Par exemple, on n'aurait pas en 1567 marché sur Paris ni entrepris en 1569 le siège de Poitiers. Puis, après une bonne guerre, Coligny voulait une paix sûre. Et c'est parce qu'il ne jugeait pas que les clauses d'Amboise et de Lonjumeau garantissent bien, à l'avenir, la sécurité de ses coreligionnaires, qu'il a blâmé le traité de 1563 et celui de 1568. Il suffit ici de rappeler les faits pour montrer combien la conduite de l'amiral fut franche et son langage raisonnable. Les restrictions arbitraires apportées à l'édit de janvier ne l'autorisaient que trop à dire que « l'on avait fait la part à Dieu. » Grâce à la précipitation de Condé, succombant à de vulgaires séductions, il pouvait ajouter que « par un trait de plume on avait ruiné plus d'églises que les forces ennemies n'eussent pu en abattre en dix ans ! »

A la vérité, Catherine de Médicis avait promis à Condé d'interpréter les articles de 1563, de manière à satisfaire les huguenots les plus exigeants. Mais devait-on se fier à l'astucieuse Italienne, pour qui la politique n'était que l'art de tromper ? Si elle était sincère quand elle prenait cet engagement, elle fut impuissante lorsqu'il s'agit de le tenir. Sans parler des réserves que plusieurs parlements insérèrent dans l'acte d'enregistrement, et des clauses restrictives de l'édit de Roussillon (1564), on signalera le refus de permettre le prêche dans les villes que les protestants avaient occupées autrement que par force. En Languedoc, quelque évident que fût leur droit, le culte réformé ne put être célébré, si le seigneur du lieu s'y opposait. Il y a plus : dans l'espace de quatre années, plus de trois mille calvinistes furent tués par des catholiques sans que les auteurs de ces meurtres fussent poursuivis. « Le pis estoit qu'on rioit au nez de ceux qui demandoient justice pour les violements de l'édiet (1). » Condé lui-même ne fut pas écouté

1) D'Aubigné, *Hist. univ.*, l. IV, c. vi.

lorsqu'il réclama l'exécution de la foi jurée. Poussé à bout par ce procédé méprisant, il fut le premier aux champs dès qu'éclata la seconde guerre civile, mais aussi il fut le premier à prêter l'oreille aux ouvertures que fit Catherine, quand l'armée protestante eut investi Chartres, l'un des greniers de Paris. Vainement l'amiral représenta que la reine mère ne proposait la paix que pour sauver Chartres, et puis, ajouta-t-il, « pour assommer séparés ceux qu'on ne pouvoit vaincre unis ; » le traité de Lonjumeau fut conclu : il renouvelait celui d'Amboise.

En réalité, les hostilités furent suspendues pendant quelques mois seulement. Puis catholiques et protestants reprirent les armes ; ils ne les ont déposées qu'après une lutte de deux ans, marquée par les plus grands désastres qu'eût encore subis le parti huguenot, et pourtant terminée par la paix la plus avantageuse que, jusque-là, il eût signée. C'est que depuis la mort de Condé, Coligny seul dirigeait les négociations pour un accommodement comme les opérations de guerre. Il ne voulut s'accorder qu'aux conditions suivantes : le prêche est permis dans tous les lieux où il existait le 1<sup>er</sup> août 1570 et en outre dans deux villes par bailliage ; les protestants ont un droit égal d'admission aux charges publiques et peuvent récuser six juges dans chaque tribunal ; enfin ils garderont, pendant deux ans, la Rochelle, Cognac, la Charité et Montauban, à titre d'otages.

Dans son testament écrit en 1569, Coligny a éloquemment exprimé son horreur de la guerre civile, et les motifs qui l'y avaient poussé malgré lui. Il s'accuse de n'avoir pas assez vivement « senti les injustices et meurtres que l'on faisoit de ses frères. » En même temps il se rend ce témoignage dont on ne peut suspecter la sincérité : « Je dis aussi devant Dieu que j'ay essayé par tous les moyens que j'ay pu de pacifier toutes choses le plus longuement, ne craignant rien tant que les troubles et les guerres civiles. » C'est là l'inspiration des patriotiques projets qui remplissent désormais sa vie. Une ère

nouvelle semble s'ouvrir pour la France aspirant à se relever de ses ruines; il l'espère du moins, et c'est dans une guerre utile, glorieuse au dehors, qu'il cherche une diversion aux discordes qui ont si longtemps déchiré la patrie : « Plutôt que de retomber dans ces confusions, j'aimerais mieux, dit-il, mourir de mille morts et être traîné dans les rues de Paris. » La vue des drapeaux protestants suspendus aux voûtes de l'église Notre-Dame le ramène à ses pensées favorites et lui inspire cette noble parole : *On en mettra de meilleurs!*

Le plan qu'il soumit à Charles IX était vaste : la France aurait étendu sa frontière jusqu'à l'embouchure de l'Escaut et son patronage jusqu'à l'embouchure de l'Éms; le Brabant et les provinces du Nord auraient été indépendants sous le protectorat des Nassau. Il voulait aussi que la France assaillît l'Espagne dans les Indes. Dans la pensée d'ouvrir un vaste champ à l'activité de ses coreligionnaires, et aussi peut-être avec le pressentiment de ce qui devait contribuer surtout à la grandeur des États dans les temps modernes, il avait, dès 1555, favorisé l'essai de colonisation du Brésil par Villegagnon, et envoyé, en 1562, Jean Ribaud, et en 1564, Laudonnière en Floride. Telle était l'ardeur avec laquelle il poursuivait son projet d'abaisser l'Espagne, dessein que reprendra plus tard Henri IV, ce disciple couronné de Coligny, qu'il était devenu insensible à ses propres périls. Lorsque tout annonçait les *noces vermeilles*, il s'obstina à rester à Paris : il avait compris que seul il avait assez d'empire sur Charles IX pour le décider à secourir les protestants des Pays-Bas qui, sur un signe de sa main, venaient de se compromettre en envahissant Mons et Valenciennes. Cette fois encore, Coligny fut le héros du devoir. Il en fut aussi le martyr ; le 24 août 1572, il périssait, mais absorbé jusque dans la mort même par la pensée des grands desseins dans lesquels il avait mis toute son âme et qui réalisés, auraient fait, cinquante ans avant Richelieu, la grandeur de son pays.

A la nouvelle du meurtre de Coligny, un cri de joie reten-

tit à Madrid : « Ne faut point doubter si le roy d'Espagne en fust bien ayse, fait remarquer Brantôme (1), car au monde n'avoit-il pires ennemys que M. l'admiral et ses partisans... » La correspondance de Granvelle et des ambassadeurs vénitiens confirme ce témoignage. « L'amiral de Coligny fut assassiné, a dit à son tour Montesquieu, n'ayant dans le cœur que la gloire de l'Etat. » Cette gloire, il la voulait aux dépens non-seulement de l'Espagne, mais aussi de l'Angleterre, bien que celle-ci fût l'alliée naturelle des protestants de France. Si naguère il s'était opposé à ce que son parti cédât, contre l'octroi d'un secours, Calais à Elisabeth Tudor ; rachetant ainsi, autant qu'il était en lui, une grande faute, la cession temporaire du Havre, il laissa, en mourant, des mémoires dans lesquels il prémunissait Charles IX contre l'ambition de la reine d'Angleterre. « Savez-vous, disait Catherine de Médicis à l'ambassadeur d'Angleterre qui s'indignait du meurtre de Coligny, savez-vous ce que l'amiral recommandait à mon fils, comme une chose de la dernière importance, de tenir bas votre maîtresse autant qu'il lui serait possible. — Il est vrai, répliqua l'ambassadeur, il était mauvais Anglais, mais fort bon Français. »

Coligny était un homme de guerre de premier ordre. Egalement propre à commander l'infanterie et la cavalerie, il savait pourvoir à tous les besoins, à tous les services d'une armée. Dans l'action, sa bravoure était incomparable. Comme d'autres généraux protestants venus après lui, Guillaume d'Orange et Turenne, il excellait surtout dans les situations difficiles. Lui-même a dit : « Il est un point sur lequel je puis me tenir supérieur à Alexandre, à Scipion, à César. Ils ont gagné, il est vrai, de grandes batailles. Moi j'en ai perdu quatre grandes, et cependant je présente à l'ennemi un front plus formidable que jamais. » Doué d'une indomptable fermeté de caractère, il unissait la prudence à la résolution. « Là où il ne pouvoit faire venir la peau du lion, il y appli-

(1) *L'Admiral de Chastillon*, p. 304.

quoit très-bien celle du renard (1). » Aussi le nom de Coligny remplissait le monde entier, tellement qu'on parlait en tous lieux de l'amiral, et que le sultan des Turcs le consultait « comme un oracle d'Apollo (2). »

Non-seulement Coligny s'est subordonné dans son parti les natures les plus rebelles au joug, mais encore il a conquis les volontés de ses ennemis eux-mêmes. C'est qu'à l'éclat de la gloire, il unissait une profonde connaissance des hommes.

Exempt d'ambition personnelle, il mettait les armes bas et du même coup renonçait au rang de chef de parti, dès que la liberté du culte avait été accordée. On le vit aussi rendre, avant l'époque fixée par le traité de Saint-Germain, les places que la couronne avait cédées, comme gage, aux calvinistes. car, disait-il, ceux-ci ne devaient rien prétendre au delà de l'exercice de leur religion. En 1559, il n'avait pas voulu que l'assemblée de Vendôme manifestât de l'hostilité contre les Guises, auxquels la direction des affaires avait été confiée, parce que le roi, étant majeur, avait le droit de choisir ses ministres. Ce fait donne à penser qu'il ne participa point à la conspiration d'Amboise, où il y avait, d'après un mot du temps, « plus de malcontentement que de huguenoterie. » De sorte que nul ne s'inscrira en faux contre cette déclaration de l'amiral : « Que si j'ay pris les armes, ce n'a point esté contre le roy, mais contre ceulx qui, tyranniquement, ont contraint ceulx de la religion réformée de les prendre pour garantir leurs vies. »

Coligny, que ne séduisait pas la perspective de tenir la royauté en échec, connut-il l'envie à l'égard de celui avec lequel il a, pendant sept ans, partagé le commandement de l'armée protestante ? Sans doute il a quelquefois différé d'avis avec Condé, mais la divergence des opinions s'explique assez d'elle-même entre deux natures si différentes. Lorsqu'il désapprouvait les traités conclus trop à la hâte, il n'obéissait pas à

(1) Brantôme, *l'Admiral de Chastillon*, p. 319.

(2) *Id.*, p. 307.

un sentiment de rivalité personnelle, mais à l'avance il exprimait le jugement de l'histoire sur ces conventions signées avec autant d'imprévoyance que de précipitation. D'ailleurs, on ne saurait oublier qu'après avoir formé Condé pour les grandes choses qu'il a faites, il l'a servi même au risque de sa liberté ou de sa vie. Quand Condé, venu à Orléans, eut été condamné à la peine capitale, Coligny protesta hautement contre ce sanglant arrêt. Plus tard il prévenait par une vigoureuse démonstration un coup de main que la reine mère avait médité contre le chef des huguenots, attiré dans la conférence de Talcy. Enfin c'est par Coligny qu'à Jazeneuil Condé, égaré au milieu des ennemis, fut arraché à une perte presque certaine. Qu'à Jarnac Coligny ait donné « un dangereux avis (1), » en appelant le prince à lui, on ne le contestera point ; mais a-t-il commis cette faute, dont la conséquence fut si funeste, uniquement pour s'éviter un échec partiel ? Une pareille hypothèse n'est pas admissible, quand on voit l'amiral, dès qu'il a perdu l'espoir de vaincre, envoyer un messenger à Condé pour le supplier de ne pas tenter un effort inutile. Au lieu d'opposer, ainsi qu'on l'a fait, Coligny à Condé, ou comme on le pourrait faire, Condé à Coligny, n'est-il pas plus conforme à la vérité de les montrer concourant tous deux à la même œuvre, avec des talents divers, assurément, mais avec une abnégation égale ? Brantôme l'a dit (2) : « Et ainsi luy (Condé) et M. l'admiral, se sont faitz craindre, et ont planté l'Evangile qui bourgeoonne et verdoie aujourd'huy encores, et sans lesquelz elle seroit seiche et de couleur de feuille morte. »

De quelque côté que l'on considère Coligny, le jugement que d'Aubigné a porté sur lui, en tant que général, est juste : « Il excedoit son siècle (3). » A une époque où l'on ne tenait aucun compte de la vie humaine, et où Jacques Bonhomme était également pillé par les vainqueurs et les vaincus, Coli-

(1) D'Aubigné, *Hist. univ.*, l. V, c. viii.

(2) *Le prince de Condé*, p. 360.

(3) *Hist. univ.*, l. V, c. xxxiii.

gny, colonel général de l'infanterie française, a publié des ordonnances sévères pour protéger les pauvres gens contre les excès des bandes. Brantôme estime que par là il a sauvé plus d'un million d'hommes. A ce titre seul, son nom mérite d'être immortalisé par l'histoire.

Mais le plus beau titre de gloire de Coligny, c'est d'avoir revendiqué, avant les politiques, avant Henri IV, la plus sainte des libertés, la liberté de conscience. Au début du règne de François II, il sollicitait déjà un édit par lequel il fût permis à chacun de la religion de vivre en sûreté, en attendant un libre concile. Bientôt il osa présenter aux Notables, réunis à Fontainebleau, une requête portant cette inscription : « Supplication de ceux qui, en diverses provinces, invoquent le nom de Dieu suivant la règle de la piété, » et demandait pour eux la faculté de s'assembler en plein jour pour le prêche. On sait comment cette requête, qui aurait épargné tant de maux à notre pays, fut écartée par l'influence sinistre des Guises. Toujours fidèle à cette grande cause, au milieu des péripéties de la troisième guerre civile, il se déclarait résolu à souffrir mille morts plutôt que de sacrifier les droits de ses frères. Seulement il avait compris que ces droits ne seraient pas suffisamment garantis, si le roi seul les avait reconnus : aussi souhaitait-il que les députés de la France, solennellement réunis, fussent appelés à les sanctionner. De là, l'insistance avec laquelle il a sollicité des états généraux : il les avait demandés dès 1560, quand le sang n'avait pas encore touché le sang ; au plus fort de la lutte il les réclamait encore comme une suprême garantie pour les opprimés. On le voit : deux siècles avant la Révolution française, qui a proclamé la liberté des cultes et associé la nation au gouvernement, Coligny voulut la tolérance religieuse et l'intervention du pays dans le règlement de ses destinées. Il fut donc par ses idées un homme des temps nouveaux, comme par ses vertus il était « une âme frappée à l'antique marque. »

L. ANQUEZ.



# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

## LETTRES DE L'AMIRAL DE COLIGNY

A CHARLES IX, A CATHERINE DE MÉDICIS, AUX SEIGNEURS DE  
GENÈVE ET AUX MINISTRES DE L'ÉGLISE DE ZURICH.

1566 — 1572

Les pages qui précèdent sont la meilleure introduction aux lettres qu'on va lire, et qui sont empruntées aux collections inédites de Paris et de la Suisse. Elles montrent ce que fut, pendant les dernières années de sa vie, dans ses rapports avec la cour, avec de grandes Eglises étrangères, l'illustre chef du protestantisme français, le martyr prédestiné du 24 août 1572. Il se peint tout entier dans ces pages hautes et fermes, où l'on sent tour à tour l'adversaire résolu des Guises, le sujet fidèle au roi qu'il a combattu, le patriote gémissant des maux de son pays, le héros, le croyant, prêt au suprême sacrifice. Avec la touchante lettre à Jacqueline d'Entremont, que nous avons publiée (*Bull.*, t. I, p. 369), le *post-scriptum* de la lettre aux ministres de Zurich est comme les *novissima verba* de la grande victime.

### I.

AU ROI.

*Au Roy mon souverain Seigneur.*

Réponse aux rapports mensongers de ses ennemis, qui se plaisent à incriminer ses moindres démarches. — Détails sur ce qui s'est passé à Bresle. — Personnes qu'il y a vues. — Il est prêt à rendre compte de sa conduite au roi en toute occasion.

Paris, 17 août 1566.

Sire, hier soir assez tard, après que la despesche que je vous avoys faicte fut partye, je receus par un homme que Mons<sup>r</sup> le Cardinal de

Chastillon m'envoya, la lettre de Votre Maïesté qui me fut portée à Bresle depuis que j'en suis party, comme aussy estoient les aultres qui y estoient venues, tellement que pour faire départir ceste compagnie, il n'estoit point besoing d'employer les lettres et le commandement de Vostre Ma<sup>te</sup>. Et pource que par mes précédentes j'ay satisfait à partie du contenu des icelles, je ne vous ennuyeray de reditte. Mais sur ce qui reste à respondre, je vous diray, Sire, que en la dicte compagnie n'estoient aultres personnages de qualité que ceulx que j'ay déclaréz par mes précédentes. Par quoy je vous puis bien dire que ce que l'on a rapporté que Mons<sup>r</sup> le prince de Portugal, les S<sup>rs</sup> d'Estreney et de Bouvry y estoient, est faulx : Dont je m'esbahis que gens qui débvroient bien regarder et scavoir comment ils parlent et assurent les choses, soyent si légers premièrement à les croire, puis à les faire entendre à Vostre Ma<sup>te</sup>, fai-ant par ce moien de très naulvais offices et envers icelle, et à l'endroict de vos meilleurs et plus fidèles serviteurs, taschant à vous les rendre aultant suspects, comme vous y devez avoir de fiance.

Et pour esclaircir maintenant Vostre Ma<sup>te</sup> de l'occasion de la dicte assemblée, je vous diray, Sire, que quant à Mons<sup>r</sup> de Senarpont, c'est ung de mes plus anciens amys, dont nous desirions bien de nous veoir cependant que nous n'estions pas gueres esloignéz l'ung de l'autre, et en un lieu où il se pouvoit assurer d'estre le bienvenu. Aussy quant à Mons<sup>r</sup> de Morviller, il est de mes vieilles congnoissances tellement que sa maison n'estant qu'à six ou sept lieues de Bresle, il voulut bien prendre ceste commodité de venir faire ung office de visitation convenable à la congnoissance et amy-  
tité que nous avons pieça ensemble (1).

Vela (voilà), Sire, ce que je vous puy dire de l'occasion de leur venue; ainsy il ne me reste que à vous faire entendre à quoy ceste compaignie s'est employée, qui n'a esté pour mettre auleung en souspeçon ou défiance, car le plus de nostre exercice estant là, ce a esté d'aller à la chasse, et voler le perdreau; combien qu'aussy parmi ce passe temps nous avons fait un bon effet, c'est l'accord de deux gentilshommes, l'un de la maison de Bouflair, l'autre des

(1) Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, et successeur du chancelier l'Hôpital, semble avoir été bien peu digne de l'amitié de Coligny, qu'il osa contre toute évidence, et contre sa propre persuasion, accuser, au lendemain de la Saint-Barthélemy, de conspiration contre l'Etat.

Hercules, lesquels estans en querelle, et ayant moien l'ung et l'autre d'assembler gens et s'accompagner, eussent pu mettre quelque trouble au pais, si leur querelle fust venue plus avant. En tout ce que dessus, Sire, vous pouvez veoir qu'il n'y a rien dont Vostre Ma<sup>te</sup> puisse avoir sinon contentement et satisfaction. Et pouvez vous tenir assureé que je n'entreprendray jamais chose au contraire. Et quant aux autres particularités qui vous ont esté dictes, je ne puis pas penser quelles elles sont, mais bien ay-je opinion que n'y a non plus de vérité que en la plus part de ce que m'escrivez avoir esté rapporté a Vostre Ma<sup>te</sup>. Et toutesfois, Sire, si c'est vostre plaisir de me les déclarer, je mettray peine de vous y satisfaire aussy. Et à tant je supplie le créateur,

Sire, que donne à Vostre Ma<sup>te</sup> très longue vie en parfaite santé et continuel accroissement de prospérité.

Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur.

CHASTILLON.

De Paris, ce 17<sup>me</sup> d'aoust 1566.

(Bibl. nat. Béthune, 8762, f<sup>o</sup> 60. Orig. Signature autographe.)

---

## II.

AU ROI.

*Au Roy monseigneur souverain.*

Désordres commis en divers lieux du royaume. — Insolences de la garnison d'Auxerre envers plusieurs de ses gens et de ceux de M. d'Andelot. — Enlèvement de 50,000 francs destinés à payer les reîtres et lansquenets du duc Casimir. — L'amiral demande justice au roi, et lui renouvelle les assurances de sa fidélité.

Châtillon, 12 mai 1568.

Sire, il y a quelque temps qu'estant à Tanlay je vous feis entendre par le sieur de Moulvet le mauvais gouvernement de ceulx de la ville d'Auxerre, et depuis je vous en ay encores adverty naguères par ung mien secrétayre que j'ay envoyé devers Votre Majesté, et combien de désordres et insolences se commectent en divers

endroits de vostre royaume qui ne peuvent enfin qu'admener un grant mescontentement et trouble entre vos subjects. Et pource qu'il est advenu une chose depuis deux jours, qui confirme bien tout ce que j'avoys mandé à Vostre Majesté auparavant, je n'ay pu faillir de vous envoyer ce gentilhomme présent porteur pour vous supplier très humblement d'y vouloir pourvoir. Et outre ce que vous en pourrez entendre de ce dit gentilhomme, je n'ay voulu faillir encores de vous en toucher ce mot par escript, c'est que Mr le Prince de Condé m'avoit icy envoyé celluy qui, durant ces troubles, avoit commencé de faire le payement des reistres et lansquenets pour achever de leur faire payer quelque reste qui leur estoit encores deu, et les cinquante mille francs qui debvoient estre payéz par nous de la religion réformée, suyvnt l'accord qui en fut faict en la présence de Mons<sup>r</sup> Verdun à Orléans. Ce que mond<sup>t</sup> Sr le prince en avoit fait s'estoit que lors il pensoit aller en Picardie pour y faire quelque séjour, et que je serois icy plus près et commodément pour recueillir les deniers, et les envoyer où seroit le duc Casimir. Il y a quelque temps que j'avoys fait porter les deniers de ce qui restoit à fournir du moys que nous avions commencé de payer, et avant hier je l'avois faict partir pour aller porter le payement des cinquante mille francs, craignant que pour ce default le dict Duc Casimir avec ses troupes ne vouldissent différer de sortir de vostre royaume, et que cependant vos subjects eussent à en pastir; et encores que l'on nous empesche le passage de tous costés, pour ne pouvoir recueillir des deniers, suivant la permission qu'il vous a pleu de nous en donner, si est-ce que mond<sup>t</sup> Sr le prince et quelques uns de ceulx de la religion avoient, avec grans incommodités, recueilli les deniers pour faire ledit payement pour éviter la foulle de vostre pauvre peuple; et à ceste cause j'avoys dépesché avant hier celuy qui portoit ledit payement, lequel estoit allé coucher à ung lieu nommé Chevennes près Auxerre, où la nuit fut assailly par ceulx de la garnison du dict Auxerre, lesquels le forcèrent en son logis, pillèrent et volèrent les deniers et tout ce qu'il avoit en sa compagnie, tant de hardes que de chevaux. Il y avoit quelques gens de Mons<sup>r</sup> d'Andelot mon frère, et des miens

(1) Cette lettre ne doit pas être séparée de l'admirable message adressé par d'Andelot à Catherine de Médicis, à la veille de la troisième guerre civile. (*Bulletin*, IV, 328.)

que j'avois baillés pour la conduite des dicts deniers, lesquels ont esté tous amenés prisonniers, liéz et garrotéz, au dict Auxerre. Il y en a eu de tuéz et de blesséz, mais pour ce que je n'en scay pas bien la vérité je m'en tairay.

Sire, il vous plaira considérer que s'il vient faulte pour le d<sup>t</sup> payement, que cela ne nous doibt point estre imputé, ayant satisfait à ce que nous debvions, et d'aulture part que c'est bien loing de pourveoir et remédier aux désordres, quand ceulx que l'on envoie pour y pourveoir les font et commettent encores plus grands. Il plaira aussy à Vostre Ma<sup>té</sup> de considérer l'outrage qui est fait à M. d'Andelot mon frère et à moy, d'avoir aussy vilainement assailly nos gens et honteusement amenéz prisonniers. Et me semble bien que nos personnes méritent d'estre aultrement traictéz et respectéz que nous ne l'avons esté depuis ung temps en ça, et monstre-t'on bien que l'on seroit bien aise de nous faire faire ou entreprendre quelque chose de quoy l'on eust occasion puis après de nous taxer (1). Mais Dieu nous fera la grâce de ne nous oublier point tant que nous faisons jamais aultres choses que ce que gens de bien et d'honneur doivent faire, et bons et fidelles subjects de Vostre Ma<sup>té</sup>. Et pourtant Sire, je vous supplie très humblement nous voulloir à ce coup faire faire raison et justice, laquelle vous nous devez, et de croire que j'estime plus mon honneur que ma vie. Remettant le surplus sur ce présent porteur, je prieray nostre Seigneur,

Sire, donner à Votre Ma<sup>té</sup> en très parfaicte santé et prospérité, très heureuse et très longue vie.

Vostre très humble et très obeissant subject.

CHASTILLON.

De Chastillon, le 12<sup>m<sup>e</sup></sup> jour de may 1568.

(Bibl. nat. Béthune, 8702, f<sup>o</sup> 29. Signature autographe.)

(1) C'est le même sentiment qu'exprime avec une éloquente franchise d'Andelot, dans sa lettre à la reine mère : « Il faut outre ce que je vous ay pu dire, que je vous escrive ce mot : c'est que l'on congnoist assez que tout ce qui se fait aujourd'hui n'est que pour tant provoquer et offenser ceux de la religion que l'on leur face perdre patience, et delà prendre occasion de leur courir sus pour les exterminer. » (Lettre du 8 juillet 1568.)

## III.

A LA REINE (1).

*A la Reine mère du Roy.*

Négociations avec la cour. — Mesures à prendre pour le licenciement des troupes. — Il est résolu à tous les sacrifices pour le rétablissement de la paix et le repos du royaume. — Il ne demande en retour que la confiance de la reine, qu'il n'a jamais démeritée. — Noble expression de ses sentiments de fidélité au roi, conformes à la profession chrétienne qu'il veut faire jusqu'à la mort.

De Neufwy, 29 juillet 1570.

Madame, outre ce que le Controleur Jouy présent porteur a dit à Messieurs les Princes de la part de Vostre Majesté, il m'a aussi dict ce que particulièrement vous luy aviez commandé de me dire. En ce qui touche le malcontentement que le Roy eust peu prendre si ceste armée se fut acheminée du Comté de Gastinois, et outre que Vostre Majesté aura pu estre satisfaicte sur ce faiet par le retour de Monsieur de Theligny, si luy diray je encores qu'après avoir entendu une partie des mêmes raisons par Monsieur le Maréchal de Cossé, je ne fus pas d'avis que ceste armée s'avansast davantage, et le feré maintenant encore moins après avoir entendu ce qu'il a pleu a Vostre Majesté me mander, combien que cela ne se puisse faire qu'avecques beaucoup d'incommodités pour ceste armée, et plus encores pour mon particulier, d'autant que je n'ay villages où il n'en y aye de logés de ceulx de ceste dicte armée ; mais je faiets si peu de conte de ce qui touche mon particulier au prix du general que Vostre Majesté jugera clairement que je désire tant avancer la paix et de veoir le royaulme en repos que je n'obmettré chose que y puisse servir.

Au demeurant, Madame, je supplie Vostre Majesté m'excuser si je use de la franchise dont j'avois accoustumé de faire, soit a luy parler ou escrire, car il me semble que la saison et occasion m'y convient, c'est que j'ay entendu que Vostre Majesté a quelque deflience

(1) Lettre écrite dix jours avant la conclusion définitive de la paix signée à Saint Germain, le 8 août 1570.

de moy ; mais je la supplieray très humblement de croire quelle n'en a nulle occasion, car d'une part, j'ay la crainte de Dieu qui me deffend telle chose, et de l'autre, estant mère de mon Roy, comme vous estes, je ne pourroys rien faire ni entreprendre contre Vostre Majesté quand bien mesme j'en aurois la puissance, que je ne fisse contre mon honneur et contre mon debvoir, et j'estime tant l'un et l'autre que tous les biens et honneurs du monde ne me scauroient rien faire contre cela.

Davantage, Madame, si depuis quelque temps vous avez eu quelque mauvaïse oppinion de moy, et que à la sollicitation de mes ennemys qui ont occupé ordinairement vos aureilles, vous m'avez porté quelque mauvaïse voulunté, je n'en suis pas fort esbay, mais aussy j'ose dire que quand Vostre Majesté espluchera toutes mes actions, depuis le temps qu'il y a qu'elle me congnoist jusques à présent, qu'elle confessera que je suis tout aultre que l'on ne m'a voulu dé-pindre. Il y a davantage, car quand il me souvient d'avoir receu beaucoup de faveurs de Vostre Majesté et demonstrations de bonne voulunté, j'oublie très vouluntiers tout le mal que l'on m'auroit voulu procurer en vostre endroict, pour me ressouvenir du bien ; et pour conclusion, je vous supply, Madame, croire que vous n'avez point de plus affectionné serviteur que j'ay esté et veulx estre, que je suis homme de bien, et que le plus sûr gage que vous puissiez recepvoir, c'est d'avoir la parole d'un homme qui veult faire la profession que je veulx faire jusques à la mort, avecques l'aide de Dieu ; et pour recompense de cela je ne demande que vostre bonne grace, à laquelle je présente mes plusque très humbles recomman-dations, et pry nostre Seigneur, donner à Vostre Majesté,

Madame, en parfaite santé très heureuse et très longue vie.

Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur

CHASTILLON.

De Neufwy, ce 29 de juillet 1570.

(Bibl. nat. Béthune, 8702, f° 41. Autographe.)

## IV.

AUX SEIGNEURS DE GENÈVE.

*A magnifiques Seigneurs Messieurs les Scindics et Conseils  
de Genesve.*

Il se félicite avec eux du rétablissement de la paix, fait des vœux pour sa durée, et en espère d'heureux résultats pour le redressement des Eglises.

De Saint-Gaultier, 5 octobre 1570.

Magnifiques Seigneurs, sachant combien personnes zélateurs et affectionnés à la gloire de Dieu, et au bien et repos des fidelles comme vous, auront à plaisir et contentement la paix qu'il a pleu à Dieu nous donner en ce royaume, j'ay bien voulu avec la commodité de ce porteur s'en allant par dela, vous faire ce mot pour me resjouyr et congratuler avecques vous de ce qu'il a pleu finalement à ce bon Dieu convertir les peynes et travaux où nous avons esté, en une paix et tranquillité pour la durée et continuation de laquelle je m'asseur que vous nous ayderez à le prier qu'il la nous veuille maintenir et nous en faire longuement jouyr, à ce que puissions avoir tant meilleur moyen de redresser les Eglises si esparses et dissipées, comme elles estoient à l'occasion de ces guerres, et que ne serez moins aisés de la prospérité et accroissement d'icelles que nous mesmes.

Sur quoy me remettant au demeurant sur ce dit porteur à vous dire de mes nouvelles, Je feray fin par mes bien affectionnées à vos bonnes graces, après avoir supplié le créateur vous donner, magnifiques Seigneurs, vous donner en santé augmentation des siennes très saintes.

Vostre entièrement bon et bien affectionné amy

CHASTILLON.

De Saint-Gaultier, ce 5<sup>me</sup> jour d'octobre 1570.

(Arch. de Genève. Original autographe.)

---



## V.

AUX SEIGNEURS DE GENÈVE.

*A magnifiques Scindies et Seigneurs de Genesve.*

Restauration de l'Eglise d'Orange. — Prière à Messieurs de Genève de prêter pour quelque temps Th. de Bèze pour l'accomplissement de cette belle mission.

La Rochelle, 28 juin 1571.

Magnifiques Seigneurs, Je crois que vous estes bien advertis comme le Roy a remis entre les mains de Monsieur le Prince d'Orange la principauté. Mais doubtant que vous ne sachez combien la belle Eglise que Dieu avoit recueillie en ceste ville là, a esté mal traictée, je veux bien vous dire que la ruyne et dissipation y a esté telle à l'occasion des massacres, excès et violences qu'on y a commis, quelle sera fort mal aysée à remettre et redresser si ce n'est par le moyen de quelque excellent personnage qui y soit employé (1). Ce que congnoissant, Monsieur le Comte Ludovic qui est icy, et que pour cest effect il n'y en falloit point de moindre que Monsieur de Besse, il a bien voulu pour le grand zelle qu'il a à l'avancement de la gloire de Dieu, et au restablissement de son service, principalement en la dite Eglise, Vous prier, comme il fait de ma part, le plus affectueusement que je puis, magnifiques Seigneurs, de luy vouloir prester pour quelque temps le dict sieur de Besse pour l'effect que dessus, et oultre que les Seigneurs qui vous font ceste prière se sont si bien employés pour le maintien des Eglises, qu'ils méritent bien d'estre gratifiés en cest endroit, vous serez cause de la restauration d'une fort belle Eglise, qui aultrement ne peult attendre qu'une extrême désolation; ce que m'asseurant que ne vous tourneroit à moindre regret et desplaisir qu'à nous, et que à ceste cause vous consentirez volontiers à la prière que nous vous en faisons, je ne m'estendray à vous en faire plus grande instance, mais pour la fin, après m'estre bien affectueusement recommandé à vos

(1) On peut lire dans l'*Hist. eccl.* de Th. de Bèze, t. III, l. XII, les tristes détails de la dissipation de l'Eglise d'Orange en 1562, pendant la première guerre civile.

bonnes graces, supplieray Dieu, magnifiques Seigneurs, qu'il vous donne sainte augmentation des siennes.

Vostre entièrement bon et bien affectionné amy

CHASTILLON.

De la Rochelle, ce 28<sup>me</sup> jour de juin 1571.

(Arch. de Genève. Orig. Signal. autographe.)

VI.

AU ROI.

Démonstrations hostiles des Guises. — Ferme résolution de l'amiral de ne répondre à leurs provocations, et de tenir les promesses qu'il a faites au roi, pourvu que ce ne soit ni à sa honte, ni à sa défaveur. — Mission de Thelligny à la cour. — Prière de lui donner congé bientôt, « comme à un nouveau ménager. »

Châtillon, 13 décembre 1571.

Sire, encoures que j'ay respondu à Vostre Majesté, a la lettre qu'il luy a pleu m'escripre par le Sr de Roches son premier escuier, je ne lerré de faire mention en ceste ey du contenu en la dite lettre, et vous envoyer, Monsieur de Thelligny, mon fils, suyvant ce qu'il vous a pleu me mander, et ce que j'avois résolu de faire avant l'arrivée du dit Sr de Roches. Sire, Vostre Majesté sera donques advertie que tout s'en fault que je me soys esmeu pour les assemblées qu'ont faictes ceulx de Guize, que hors environ vint et cinq harqbusiers que j'ay mis pour la garde de ma porte, je n'ay point eu pour ung coup douze gentilhommes d'extraordinaire; mais bien ay je adverti mes amys pour se tenir prests, comme je l'ay faict entendre à Vostre Majesté par le capitaine Antrichaux. Et n'eust esté, Sire, la promesse que j'avois faicte à Vostre Majesté, quand je partis de Blois, j'avois bien moien de relever de peine ceulx qui disoient qu'ils me venoyent assiéger en ma maison, et de faire la moitié du chemin au devant d'eulx, et si ne les eusse ny bravés ni menassés. Mais, Sire, je crainets tant de desplaire et desobéir à Vostre Majesté, et d'aultre part je désire tant entretenir la paix et le repos en vostre royaulme, que je scais luy estre tant nécessaire, que je préfereré toujours le

public et le service de Vostre Majesté à mon particulier, comme en peult rendre bon tesmoignage le langage que je luy en tins dernièrement à Blois, en présence de la royne vostre mère et de Monseigneur vostre frère, et lequel j'eusse faict difficulté de tenir de crainte qu'on n'eust imputé cela à quelque peur et timidité, n'eust esté que Dieu m'a faict ceste grace de me faire congnoistre entre les hommes.

Sire, Monsieur le Maréchal de Cossé a icy envoyé le Sr de Quincay suyvant ce qu'il vous avoit pleu luy mander, et m'a samblé qu'il estoit meilleur qu'il allast trouver Vostre Majesté laquelle je remercie très humblement du soing qu'elle a de moy et de ce qu'elle veust que je sois conservé par ses forces, lesquelles j'ayme et estime beaucoup plus que les miennes, car avecques cela je ne craindré gueres les aultres. Et si davanture, Sire, j'ay eu oppinion que l'assemblée et préparatifs que faisoient ceux de Guise estoient contre moy, il me semble que j'en avoys bonne occasion; veu les bruiets qu'eulx et leurs serviteurs faisoient courir, et la mauvaise volonté que je scay qu'ils me portent, et si je trouvois lors bien estrange qu'ils osassent entreprendre telle chose, après leur avoir mandé ce que Vostre Majesté avoit faict pour (par) le Sr de Puiguillon, je le trouve encores davantage qu'ils se veillent opposer à vostre volonté, s'esforçant de rompre le mariage de Madame vostre Seur, et ne scay, Sire, quelle aultre chose ils n'oseront entreprendre, s'ils s'attaquent à Vostre Majesté. Et pource que si j'en disois davantage, on pourroit dire que j'en parlerois comme partie ou par pation, j'ayme mieux m'en taire, et supplier très humblement Vostre Majesté d'estre assurée que je ne donneray ny plaisir ny advantage à mes ennemys pour prendre les armes. Car si je le faicts, ce ne sera que par vostre commandement, et pour vous faire ung si bon service qu'ils en auront plus de desplaisir que de contantement; et puy, Sire, qu'il plaist à Vostre Majesté que je me contienne chez moy je le feré pour luy obeir, mais je la supply aussy très humblement que ce ne soit ny à ma honte ny à ma desfaveur, et faire différence entre ceulx qui font bien ou mal.

Sire, pour n'ennuyer point Vostre Majesté, j'ay prié Monsieur de Thelligny, mon fils, luy dire de bouche ce que je craindrois lui estre ennuyeulx par une trop longue lettre, et pour ce que je scay aussy qu'il a necessairement affaire chez soy comme ung nou-

veau mesnager (1), qu'il plaise à Vostre Majesté lui donner bien tost congé, et sur ce je priroy nostre Seigneur,

Sire, luy donner en très parfaicte santé, très heureuse et très longue vie.

Vostre très humble et très obeissant subject et serviteur

CHASTILLON.

De Chastillon, ce xiii<sup>e</sup> de décembre 1571.

(Bibl. nat. Bèthune, 8702, f<sup>o</sup> 25 Autographe.)

---

## VII.

### AUX MINISTRES DE L'ÉGLISE DE ZURICH.

Satisfaction qu'il éprouve de l'accord établi entre les Eglises réformées de France et l'Eglise de Zurich. — Il se recommande à leurs prières. — Mélancoliques prévisions.

Châtillon, 13 janvier 1572.

Messieurs, ayant entendu l'accord de vostre Eglise avec la nostre (2), je ne puis que je ne m'en resjouisse avecques vous, congnoissant combien cela peut prouffiter à l'avancement de la gloire de Dieu, en laquelle m'asseurant que vous estes fort zélés et affectionnés, je ne doute point que n'ayez bien bonne volonté de tenir à la conservation du dit accord; et néanmoins pour l'affection que nous y devons tous avoir, je ne laisseray vous en prier bien fort de ma part, et pareillement à l'alliance que j'entends que Sa Majesté veult faire dresser par delà, comme chose que vous pavez aussi penser qui peut revenir à ung grand bien pour toutes les Eglises réformées, et en général pour tous les gens de bien. Et si en recongnoissant, vous voyez que je puisse faire quelque chose pour vous, soit en général ou en particulier, assurez vous que je my employeray de très bon cueur, duquel me recommandant à vos

(1) Il avait épousé, le 26 mai précédent, à la Rochelle, Louise de Coligny.

(2) Cet accord était relatif à la question du sacrement de la Cène, tant controversée entre luthériens et réformés. Voir sur ce point délicat le bel ouvrage de notre collègue M. Ch. Waddington : *Ramus, sa vie, ses écrits et ses opinions*, p. 242, 245, ainsi que les lettres de Ramus à Bullinger, citées dans l'Appendice.

bonnes graces et prieres, je supplieray sur ce le Créateur vous continuer et augmenter, Messieurs, en santé les siennes.

*Ce qui suit de la main de l'Amiral :*

Je vous pry, Messieurs, que comme vous voyez que le Diable ne dort pas pour mal faire, que de vostre part aussy vous veillies pour rompre ses dessaincts et pratiques, et avoir mémoire de moy en vos bonnes prières

Vostre entièrement bon amy

CHASTILLON.

De Chastillon, ce 13<sup>m</sup> de janvier 1572.

(Arch. de Zurich. Colloq. Gest. VI, 107. Originale.)

## LISTE DE RÉFUGIÉS FRANÇAIS A LAUSANNE

DE JUIN 1547 A DÉCEMBRE 1574

Laborde (Lausanne), 25 mai 1872.

Monsieur,

Ayant eu l'occasion de faire quelques recherches dans les archives de la ville de Lausanne, j'ai relevé les noms de plusieurs protestants français établis ou réfugiés dans cette ville pour cause de religion. Cette liste ne dépasse pas le XVI<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle se sont limitées mes recherches. Elle ne comprend que les personnes dont la provenance française est certaine; plusieurs personnes évidemment originaires de France ont été omises, parce que leur nationalité n'est pas indiquée. Les dates sont celles où la permission d'habiter est accordée par le Conseil de Lausanne et enregistrée dans ses manaux.

J'ai pensé que cette simple nomenclature, malgré sa sécheresse, pourrait offrir quelque intérêt aux lecteurs du *Bulletin*, dont quelques-uns retrouveront peut-être des noms de famille connus parmi ces obscures victimes de l'intolérance religieuse (1).

E. CHAVANNES.

1547, 7 juin. Claudius *Le Lièvre* de Lyverdon juxta Nansy (2)  
(Nancy) olim canonicus.

(1) Notre correspondant ne s'est pas trompé. Dans la très-intéressante liste qu'il nous soumet, on remarquera le nombreux courant de réfugiés rentrant en France après la paix de Saint-Germain, l'illustre Ramus en tête! (*Réd.*)

(2) On a conservé l'orthographe des manuscrits du Conseil de Lausanne.

- Augustinus *Macluet* de Bourg-le-Duc.
- 1548, 19 juin. Guillaume *Germain* de Cahors.
- 1550, 3 juillet. Jehan *Goddyn* de Rhymy en Champagne.
- 1551, 15 janvier. Noble et vénérable Heustace *du Quesnoy*, natif de Lisle en Flandre, dyocèse de Tournay, docteur et lecteur en médecine.
- 1552, 14 janvier. Loys *Chabel* de Anonay, diocèse de Vienne.
- 1553-1554. Martin *Marra* de Carpentras.  
 Paul *du Chasne* de Rains (Reims) en Champagne.  
 Jehan *Davion* de Milluz, diocèse de Sens.  
 Benoiet *Villard* de Byones en Delphiné.  
 Maistre Jehan *Budin* de la diocèse de Berris.  
 Charles de *Brichantaux*, appelé Monsieur de Sainet Laurent.  
 Noble Guillaulme *Prévoz* de Paris.
- 1555, 14 mars. Pierre *de Blairville*, de Chaulmont, libraire.  
 2 juillet. Clément *Cochot*, fescur d'arquebuttes de Saint-Etienne en forest (Forez).  
 27 août. Henry d'*Aulbe*, natif de Mets, bourgeois demeurant à Sainet Nicolas du Port en Lorraine.
- 1557, 5 janvier. Bonaventure *Goulard* de Trois (Troyes) en Champagne.  
 13 avril. Claude *Sansonet*, de Sainet Myel en Lorraine.
- 1558, 8 février. Pierre *Acton*, de Rossillion en Provence.  
 10 mars. Barthélemy *Graves*, de Caux en Carcy (Quercy), ministre en l'église de laz Rossinière en Gruyère.  
 3 mai. Maistre Johan *Bruslé*, licencié en droit, natif de Dôle, conseiller par cy-devant et advocatz à Metz.  
 5 juillet. François *Acton*, de Bauregard, mandement de Romans au pays du Baulphyné.  
 7 juillet. Etienne *Chamat*, de Metz en Lorraine.  
 19 juillet. Jehan *Planchesne*, de Baulfort du pays d'Anjou.  
 7 oct. Noble Yves *Bergerin*, d'Aubigny, diocèse de Bourges, prévost de camp au Piedmont pour le Roy.  
 11 oct. Noble Claude de *Bourgeroules* (un autre registre

- dit : *Bordeveux*) de Lanye (Lagny) auprès de Paris.
- 1 nov. Domenge *Gave*, d'Espinoux en Lorraine.
- 1559, 7 sept. Noble Anthoine de *Saussure*, seigneur de Domp-martin en Lorraine.
- 30 oct. Pierre *Noé*, de St Mamen en Tertenois, bolen-gier.
- 1560, 12 sept. Maistre Vincent *Remond*, du Daulphiné.
- 31 oct. Mestre Glaude de *la Canissyère*, musicien, natif de Paris.
- Anne *Combe*, de Marmandes près de Bordeau.
- Estienne *Batereaux* du pays d'Angin?
- 1561, 7 avril. Blaise *Las Roschiz*, de Sainet Myel en Lorrenne.
- Girard *Poivot*, de laz montagnye deys bo, dio-cèse de Belay, cordonnier.
- 6 oct. Jacques de *Loche* de Annissye.
- Léonard *Quérisson*, potier d'estain, du pays de Flandres.
- Jacques *Bris*, filz de Reymond Bris de la ville d'Uzès.
- 18 nov. Noble Sébastienne de *Veillie*, de Clérierx en Daulphiné, dyocesc de Vienne, femme de Mestre Bartholomye *Caffer* professeur en esbreuz à Lausanne.
- 1562, 10 mars. Mestre Loys *Françoys*, tondeur, a prins congié pour soyt retirer en France, voyant le florisse-ment de l'évangile.
- 13 juillet. Guy *Droyn*, pelletier françoys.
- 13 oct. Pierre *Bernard*, de Molin en Borbonex.
- 1563, 19 avril. Messy Jerosme *Bolsec* docteur en medecine et sirurgien (recommandé par les baillis de Tho-non et d'Orbe). Il prend congé le 2 décembre.
- Claude *Cossonay*, près de Chalon en Champag-nie.
- Benoit *Porret*, du pays de Forest (Forez).
- 10 juin. Anthoine de *Preghat*, natifz d'Issoire en Auver-nie.
- 15 nov. Jehan *Dalichent*, de Joinville en Champaigne.

- Jehan *Musy*, mynusier de Mont Tyraudel près de Joinville en Champagne.
- Maistre Pierre *Raymond*, de Provence.
- Denys *Mercier*, cordonier, de Vandosme.
- Anthoine *Viret*, d'Ennissie (Annecy) costellier.
- 30 nov. Anthoine *Rossignol*, escholier aveugle, natifz de Sainct Flour en Auvernie.
- 1564, 20 nov. Etienne *Lanfrey*, apothicaire, natifz de la Coste Sainct André en Daulphiné.
- 1565, 5 avril. Noble Anthoine de *Vexodes* prend congé pour retourner à Lyon, après avoir vécu 15 ans à Lausanne « jouxte laz réformation évangélicque. »
- 13 sept. Geoffrey de *Froisyculx* de Vallère en Daulphiné.
- 1566, 28 février. Nicolas *Saunier*, cousturier, de Ursinville, auprès de Vaudemont en Lorreine.
- 24 déc. Maistre Gilles *Joli*, natifz de Paris.
- 1567, 18 mars. François *Jaquemet*, fils de feu Amied Jaquemet, de Bauge, diocèse de Belley.
- 23 oct. (Collecte ordonnée par le Conseil pour les Français réfugiés).
- 18 déc. Charles de *Vandosme* jardinier.
- 1568, 6 janvier. Dominique *Jussens*, natifz de Lourques au diocèse d'Ast près Bayonne.
- 27 juillet. Jaques *Langlois*, autrefois ministre à Lausanne et maintenant à Lyon.
- François *Grillicet*, orfèvre, de Lyon ; aussi certain aultre escholier qui a des coffres de livres.
- Monseigneur de *Calde*, ainsi que certain ministre (voy. au 23 décembre).
- 28 juillet. (Arrêté d'écrire à nos tres redoubtés princes de Berne pour les informer de plusieurs seigneurs françois, tant de bonnes maisons que aultres, lesquiculx se viennent retirer à Lausanne, causant les grandes perséquutions que journellement, tant à Lion qu'en tout le royaume de France se font.
- 11 août. On reçoit mandement de Berne pour recepvoir



- humainement, gratuitement et chestiennement les pources estrangiers françois affligés et persécutés pour laz parole de Dieu, et tant riches que povres de quelle qualité qu'il soient, et aussi d'autres nations les recevoir benignement. Conclud d'observer le dit mandement de nostre pouvoir.
- 24 août. Johan François *Salluard*, ministre de Lyon avec sa femme.  
Johan *Henry*, de Lyon, avec sa femme et deux enfans.
- 7 sept. Pierre *Du Four*, de Bourgongne, faiseur de bonnets et couvreur de chapeaux.  
Claude *Coursonnet*, de Chalons en Champagne.
- 19 sept. Jehan *Gillet*, estrangier françois.
- 23 sept. Pierre *Guillion*, de Troyes en Champagne, patissier.
- 6 oct. Noble Anthoine de *Constance*, d'Aurenges (Orange).
- 7 oct. Maistre Robert *Prévost* dit Regnaud, de Grenoble.
- 11 oct. Jehan *Durant*, libraire, de France.  
Sire François *Busch* de Quiers en Piedmont qu'il demouroit à Lyon.  
Jerosme *Greppo*, de S<sup>t</sup> Germain près de Gayette (Gaëte) au roiaulme de Naples, marchand.  
Michel *Forres*, de Marseille, serrurier et faiseur d'arquebus.  
Gratian *Yssorault*, de Marseille, mercier.  
Monsieur maistre Pierre *Frize*, docteur es droict, de S<sup>t</sup> Anthoëne en Dauphiné.
- 19 oct. Pierre *Manjat*, boulanger, de Chaalons en Champagne.  
Nicolas *Colin*, drapier, de Chaalons en Champagne.
- 25 oct. Monsieur Jaques *Massot* de Beaulne lieutenant royal des cours de baillage et chancellerie du dit Beaune au duché de Bourgongne.

- Jehan *Massot*, son frère, grénetier.  
 Pierre *Massot* son fils avec la femme du dit Sr  
 lieutenant et deux enfans.
- 28 oct. François de *Courselle*, d'Amian en Picardie avec  
 aultres jeunes gentilhommes, présentés par  
 M. Alexandre de Ribus chevalcheur et maistre  
 de poste en ceste ville.
- 11 nov. Claude *Forneret*, marchand drapier de Baulne.
- 23 déc. Monsieur de *Carde*, homme de grande maison et  
 madame sa femme fille du Conte de Tende,  
 avec train de gentilhommes et damoiselle  
 s'estant icy retiré à cause des pays envahis par  
 les papistes au pays de Provence et Languedoc.
- 1569, 20 janvier. Philibert de *Jaulc*, eseuver, seigneur de Dracy  
 au duché de Bourgongne, quitte Lausanne.
- 15 février. Esperit *Bernard*, de Carpentras au côté d'Avi-  
 gnon, passementier.
- 1569, 22 février. François *Picard*, natifz de Grenoble, advocat de  
 la cour de parlement du Daulphiné.  
 Ennemont *Perrin* et François *Salvat*, ministres  
 françoys, prennent congé.
- 23 mars. Le maistre d'hostel de Madame de *Carde* prend  
 « honneste congie. »
- 14 avril. Maistre Philibert le *Bonet*, auditeur du roy en sa  
 chambre des comptes à Dijon, meurt.  
 Maistre Jehan *Bellin*, advocat, de la ville de  
 Beaulne.
- 10 mai. Jehan *Henry*, de Lyon et François *Ponthus* pren-  
 nent congé.
- 24 mai. Monsieur *Massot* et maistre Jehan *Chira*, garde  
 des registres et papiers de la chambre des  
 comptes du roy à Dijon, prennent congé.
- 14 juin. François *Courtois*, orfèvre, de Picardie.  
 Jehan *Cugniét*, escripvain, de Lyon, avec sa  
 femme et sa fille.  
 Ebrar *Dequ*, de Montélimar, escripvain.
- 21 juin. Jehan *Poncet*, de Mascon, cordonnier, avec  
 femme et enfant.

- 22 juin. Monsieur Pierre de *Pillovier*, de Provence.  
Pierre *Fraymont*, de Digne, du dict Provence.  
Claude *Darmis*, du dict lieu.
- 5 juillet. Jehan *Compaignon*, natifz de Modigny en l'arche-  
vesché de Reins-les-Champagne.
- 26 juillet. François de *Corselles* ayant charge et gouverne-  
ment de Anne du *Broulat*, baron de Montjay,  
Samuel du *Broulat*, Charles d'*Anthonis*, Camille  
de la *Haye* et François *Coignet* tous petitz  
gentilzhommes françoys.  
Maistres Pierre *Mercatel*, Jehan de *Campdonnert*  
et Anthoenne *Clément*, ministres de la parolle  
de Dieu.  
Jehan *Robineau*, cirurgien juré, de Lyon.  
Gabriel *Ribaltas*, escolier estudiant en la faculté  
de théologie.  
Julien *Pevier*, chantre de Lyon, avec 18 escoliers  
qui sont soubz sa charge, avec le pédagogue.  
Jehan *Gravier*, pouvre homme, mercier, fugitifz  
de la religion.
- 2 août. Jehan *Puget*, advocat du roy, à Aix en Provence.  
Monsieur François *Guérin*, lieutenant du roy.  
Monsieur Lazarin de *Auria*, escuyer et eschevin  
de Marseille.  
Claude de *Fornereil*, de Picardie.  
Monsieur Christoffe *Godon*, advocat, de Lyon.  
Jehan et Frederich de *Guent*, du pays de  
Gueldres.  
Jehan de *Vuybere* et Guillaume de Hucquelon du  
dict pays.  
Lyonnard *Mervault*, marchand, de Lyon.  
Estienne *Perrinet*, marchand de Roman, et  
joueur d'instruments et musicien.  
Robert *Resselin*, de Lyon.
- 1569, 12 août. Pervis en charité chrestienne et hospitalité à  
plusieurs estrangiers de France, déchassés  
pour la parolle de Dieu, habiter en ceste ville...  
quels sont cy après nommés :

- François *Lendaz*, sa femme, une servante.  
 Arnould de *la Comme*, sa femme, sa fille.  
 Jehan *Falliat*. Jehan *Gachet*. André *Faiole*.  
 Anthoëne *Fournet*. Jaque de *Bulstrat*, sa  
 femme et une servante. Les Srs Anthoëne  
*Charneria*, Etienne de *Nemanse*, Symon *Sa-*  
*gert*, Benoict *Tronchet*, avec leurs femmes,  
 enfans et chambrières. Loys *Claquemin*, sa  
 femme, deux enfans, une nourrice, deux ser-  
 vantes. Jehan *du Tour* et sa femme. François  
*Guillers*, sa belle-mère, sa femme, deux en-  
 fans, une servante. Adam *Boybast*, sa femme,  
 sa fillie. Estienne *Archambault*, sa femme, son  
 frère et ung enfant. Baptiste de Morta, gene-  
 voys. Venance *Bartholame* et ung serviteur.  
 Jaques *Blachon*, sa femme, ung enfant. Pierre  
*Ribault*, sa femme et ung serviteur. Jehan  
*Michoille*, sa femme, trois filz, une fillie. Bar-  
 tholomé *Jeoffrette*, son gendre, 4 enfans, une  
 chambrière. Jaques *Darbily*, sa femme. Noble  
 Pierre *Trufel*, Sr de la Ruyère et N. Claude  
*Trufel*, son frère et ung serviteur. Jehan  
*Maqueron*, sa femme, une servante, ung filz.  
 Pierre *Dumex*, son frère, deux femmes, ung  
 filz, la cousine dudit Demex. Loys *Guérin*.  
 Jehan *Fordet*. Nicolas *Seguin*, sa femme.  
 Noble Claude *Frisepain*, Sr de la Gojonière,  
 ung serviteur. François *Quillard*. Spectable  
 Anthouenne *Barnaud*, avocat. Pierre *Pievre*,  
 sa femme, 3 fillies, une servante.
- 1569, 18 août. Philibert *Gauthier* et sa famille, de S<sup>t</sup> Trinis en  
 Bresse, demeurant à Chalon.
- 30 août. Sr Charles *Diodalte*, de Luques.  
 Philibert *Reynoud*, de Clugny, juge du diet lieu.  
 Thomas *Buret* ? de Paris, ministre.  
 Jehan *Thévenin*, ministre de S<sup>t</sup> Dizier d'auprès  
 de Trois (Troyes).  
 Laurens *Labelu*, ministre, sans famille.

- Pierre *Runis*, de Gisors en Normandie, nepveurs de M<sup>e</sup> Jaques Langloys.
- Catherine de *S<sup>t</sup> Aubin*, de Troye.
- 8 sept. Claude *Bazin*, officier du roy, Léon *Gaffert* marchand drappier; Denys *Leve*, de Troye; Marye, femme de Estienne *Margin*, de Troye; Michel *Fonbonne*, de Lyon, mercier; Ysaac *Cojon*, cousturier; Jehan *Froment*, de Lyon, mercier; Jehan *Dussin*, de Lyon, velutier, Laurent *Cellier*, de Lyon, ayans aulcungs deulx des femmes enceintes.
- 16 sept. Spectable André *Pena*, conseiller à Aix en Provence.
- Zacharie le *Masson*, sa femme et ses enfans, de Paris, ayant esté employé au ministère.
- Estienne *Rose*, de Lyon, mercier, sa femme; Fleurie *Mutin* sa belle-mère et sa fille Jehanne *Musnier* d'Orléans.
- 29 sept. Monsieur *Rebut* (ou Revut) et Monsieur Symbert *Regnaud*, advocatz, estans de Daulphiné.
- 1 déc. Jehan *Lardenois*, de Mons en Hainault en Flandres, orfèvre.
- 6 déc. Maistre François de *Courcelles*, françoys, ayant en garde certains petitz gentilhommes françoys, prend congé.
- 15 déc. Monsieur Lazarin de *Auria*, de Marseille et Monsieur l'advocat du roy à Aix en Provence, prennent congé.
- 22 déc. Monsieur de la *Rivière* et Monsieur de *Pise* prennent congé.
- 1570, 16 may. Pierre *Péllisson*, ayant esté officier du roy.
- 25 août. Monsieur *Prévost*; maistre Jehan *Chira*, garde de la chambre des comptes; maistre Balthazar *Charnuaut*; monsieur maistre Jehan *Le Belin*, advocat du roy, maistre Philibert *Gauthier*, Claude *Groselier*, Barthélemy *Navetier*, Aymé *Doyn* prennent congé.
- 31 août. Monsieur Juvenal *Vacher* de Daulphiné, et plu-

- sieurs aultres du Daulphiné estans venus en ceste ville, et permis par charité y habiter à cause des troubles de France, et pour ce qu'à présent Dieu leur a permis la paix en France, désirans eux retirer, prennent congïé.
- 1570, 5 sept. Plusieurs seigneurs de France se sont présentés... pour autant ilz ont entendu publication de la paix avoir esté partout en France faicte, se veuillans retirer en leurs maisons; Prenans, causant ce, congïe. Desquels sont icy escriptz : assavoir
- Monsieur maistre Pierre de *la Ramée*, lecteur du roy à Paris, appellé monsieur Ramus.
- Monsieur maistre François *Moissonnier*, advocat, de Mascon.
- Jaques *Pellisson*, de Laval en Bretaigne.
- Anthoine *Rambert*, de Cusset en Bourbonnois.
- Jaques *Dormeaulx* d'Amboise en Touraine.
- Clément *Gauthier*, marchand et bourgeois de Lyon.
- Alexandre *Gossier*, de Picardie.
- Paul du *Bousquet*, eschollier, de Bagnolz en Languedoc.
- Monsieur Jehan *Massot*, grenetier, de Baune.
- Monsieur maistre Jaques *Massot*, lieutenant général du diet lieu.
- Pierre *Massot*, filz du diet Sr grenetier.
- Olivier *Dagoneau*, receveur du royen Masconnoys.
- Josept *Nivevard*, de Chalon.
- Monsieur Maistre Nicolas *Dines* ministre de la parolle de Dieu au diet Chalon, ayant esté régent de la 1<sup>re</sup> classe du colliége de ceste ville.
- Noble Anthoenne *Vïrot*, seigneur de Faily.
- Aldenago *Legoux*, du diet Beaune; Anthoine *Fournel*; Jehan *Fournel*; André *Melinn* et Gilbert *Meugrifz*, escolliers escossois; monsieur *Saygert*, de Troye en Champaigne.

- 12 sept. Les suivans prennent encore congé :  
 Monsieur Honoré, seigneur de *Castellar*, conseiller du roy en la cour de parlement de Provence.  
 Monsieur Anthoenne *Barnoud*, avocat de Lyon,  
 Jehan *Pouchon*, marchand, de Lyon.  
 Simphorien *Pouchon*, chaussetier.  
*Barrin*, marchan, de Beaurepaire.  
 Ferrier *Ferin*, de Romans en Daulphiné, cordoannier.  
 Claude *Ganière*, de Grenoble, chaussetier.
- 1570, 12 sept. Amyod *Carquey*, chaussetier, de Grenoble.  
 Monsieur Hugues *Solier*, docteur médecin, citoien de Grenoble.  
 Gilles *Solier*, son nepveu.  
 Monsieur Jaques *Faure*, docteur médecin de Vallence.  
 Guillaume de *Saint-Ferriol*, natifz de Roignac, en Daulphiné, ministre.  
 André *Fayole*, docteur en droietz, de Crest en Daulphiné.  
 Ennemont de Charbonneau, escuier, de Chabreul ? près Valence en Daulphiné.  
 Maistre Claude *Bosyn*, receveur pour le roy à Troye.  
 Léon *Caffey*, marchand, du dict Troye, ont tous prins congé.
- 5 oct. Claude du *Bays* dict Daulbenas, marchand, de Grenoble, prend congé.
- 17 oct. Noble François *Pisard*, docteur en droitz, avocat de la court de parlement de Daulphiné, séant à Grenoble, prend congé.
- 9 nov. Monsieur *Chassagnie*, ministre à Troye, estant de Monistroi en Vellée (Velay?) prend congé.
- 13 nov. *Emard*, peletier, du Daulphiné, permis d'habiter.
- 1571, 15 janvier. Pierre *Mangeard*, de Vitry en Parthois.  
 Jean *Garnier*, cousturier, du lieu appellé du Beul en Terre neufzve, près de Nice.

- 30 janvier. Monsieur Estienne *Mermier*, de Orjellet de la conté de Bourgogne, ministre.
- 8 mars. Jehan *Penon*, de Maulx en Brie, tisseur de sarges.
- 12 avril. Gervais *de la Cour*, natifz de Soissons en Picardie.
- 17 avril. Jehan *Gentil*, orfèvre, de Moson sus Meuse, frontière de Champaigne.
- 24 avril. Mathurin du *Treuil*, de Dijon, prend congé.
- 30 avril. Jehan *Lardenois*, de Mons en Haynault, orfèvre. Paul *Duchesne*, de Retelle, près Champaigne. Anthoine *Larmandes*, marchand drapier, de Viviers en Vivarès.
- 30 août. Daniel *Mayeur*, de Besançon, contrepointier, prend congé.
- 11 oct. Nicolas *Goneret*, françoys de nation, prend congé.
- 20 nov. Monsieur Jaques *Aulbert*, vandomois, docteur médecin.
1572. 6 mai. François *Cortois*, de Picardie, et Nicolas *de Brie* prennent congé.
- 16 sept. Maistre Honoré *de Collombie*, ministre, de France.
- 14 oct. Pernot *Moussot* et Estienne *Odor*, natifz de Besançon.
- 1572, 16 oct. Sire François *Roy* façonnier de drap, françois. Mathurin du *Trueil*, quinquallier, filz de Jehan de Trueil, de Grenade près de Toulouse. Claude *Gerruyer*, pelletier, françois.
- 31 oct. Paul *du Chesne* natifz de Baulmont de la conté du prince Portien, diocèze de Reins en Champaigne au Royaulme de France, filz de Jehan du Chesne ayant esté jadis receu bourgeois et s'étant absenté longtems est de nouveau reçu bourgeois.
- Girard *Colin*, libraire, natifz de Dijon, filz de feu Jehan Colin.
- Simon *le Clerc*, de Chaalons en Champaigne, orfèvre.
- Spçctable Pierre *Nostey*, disant avoir esté ministre du Chasteau Garnier.



- Jehan *Poplier*, esguilliettier, de Rems en Champagne.
- Paul *Borillon* et Mathurin *Jovelle*, de Vitry en Parthois, merciers et quinquailliers.
- 7 nov. Hugues *Badevol*, marchand de mercerie, Hilaire de *Quinches*, marchand de drap, Nicolas *Sivilion*, cordoannier, tous trois de Bezaneson à cause des persecutions pour l'évangile.
- 20 nov. Jaques *Fasquoy*, cordoannier, de Bar le duc en Lorreine.
- Pierre *Maistre d'hôtel*, de Besanczon.
- Pierre du *Jorat*, de Besanczon.
- 1573, 15 janvier. Spectable Jehan *Tellusson*, ministre, ci-devant de Lyon.
- Honn. Marcial *Rubet*, marchand, de Tours.
- 19 janvier. Nicolas *Ramel*, régent au collège de Lausanne, natif de Mugnaulx, paroisse de Plancherine qu'est de la paroisse de Verrons, en la conté de Tournon, en Savoye.
- Spectable et docte messr Estienne *Mermyer*, docteur, natifz d'Oigelet, en la Franche conté de Bourgongne.
- Fussien *Lesieur*, cousturier, natifz de Saint-Quentin en Picardie.
- 20 janvier. Damoiselle Janne de *Bonacre* s'étant retirée à cause des massacres de France.
- Mathieu *Petit*, de Nantes en Bretagne, mercier.
- 22 janvier. Maistre Jehan *Ricaud* dict Londres, de Dînes en Provence, cy devant ministre de l'Eglise de Lyon.
- 27 janvier. Noble Loys *Silve*, seigneur de Fiancés de Livron en Daulphiné, et sires Balthazar *Saulgin*, marchand, de Montelymart et Mathurin *Maridal*, marchand, de Romans.
- 1573, 17 mars. Michel *Noir*, d'Anbignye en Berry et Estienne de *Faulx*, natifz de Merry, tous deux ministres.
- 20 avril. Germain *Le Billiat*, mercier, natifz de Soulange près Noyers en la duché de Bourgongue.

- 4 juin. Merault *Lambert*, de Vienne, changeur.  
Philibert de *Montbarban*, de Grenoble, pelletier.
- 9 juin. Octellin *Donay*, gentilhomme, de Bernay en Nivernois.  
Jaques Guilliot, de Romans, en Daulphiné.
- 16 juillet. Pierre *Pievre*, marchand, de Lyon.
- 20 août. Noble Anthouenne *Vivot*, seigneur de Tailly en Bourgogne.
- 25 août. Nicolas de *Moyson*, de Chaumont, faiseur de drap, ayant sa femme et ung enfant.
- 27 août. Pierre *Munyer*, de Victry, pelutier.
- 10 sept. Claude *Angey*, de Sainet Florentin, diocèse de Sens, au pays de France.  
Anthoyune *Falter*, de Lindressy, bolangier.  
Nicolas *Combas*, de Provence.
- 13 oct. Simon *Girard*, natifz de Bourges, licentié es loix.
- 9 nov. Nicolas *Sivilliat*, de Lissieu, pres Besanzon, cordoannier.  
Droin *Riguet*, de Metz en Lorraine, cordoannier.  
Paul *Boquillion*, d'Amiens, boulangier.
- 1574, 11 janvier. Les françoys et estrangiers s'estant par deça retirés à cause des massacres et persécutions pour la religion chrestienne, sont supportés par permission d'habitation en la ville jusqu'à pasques, ceux seront bienvenans sans composition.
- 25 février. Bernardin *Tronchet*, de Mascon, ayant sa femme et ung grand filz, cordoannier et affeyteur.
- 15 avril. Guillermette *Charle*, de Corbeil près Paris, ayantz deux petitz enfans.
- 20 avril. Aymé *Meustrey*, de Grenoble, cordoannier.
- 3 may. Monsieur *Pollier*, secrétaire du roy.  
Monsieur *Pellisson*.  
Estienne *Falconnet*, armurier.  
Claude *Morcan*, de Nevers, mareschal.

- Honn. Jehan *du Moulin*, de Lyon, jadis contre-rolleur.
- Jacques *Guilliot*, marchand, de Romans.
- Léonard *Roux*, de Lyon.
- Aymé *Joly*, cousturier, de Dijon.
- Pierre *Aljoran*, changeur, de Bezanceson.
- Archambaud*, de Montélimar.
- Claude *Aubery*, vinaigrier.
- Perrenot *Moussot*, dit Pontot, pelletier et ferratier, natifz de Bezanceson.
- 4 mai. Spectable Anthoenne *Duc*, piedmontois, ministre.
- Marie *Breulard*, de Saulieu auprès de Troye.
- Bartholomie de *Jaufz*, mercière, de Marseille.
- Gaillaume *Bedellot*, de Montagnie près de Liège, corroyeur.
- Françoys *Orlandin*, de Lyon.
- Estienne *Oddot*, de Besanceson, orfèvre.
- Jaques *Tasquoy*, de Nancy, cordoannier.
- Jehan *Garny*, cousturier de (illisible).
- Anthoenne *Vuatel*, de Cursyehasteau en Picardie, boulengier.
- Oddo *Constancy*, de Faye près de Langres.
- Pierre *Jehan*, de Lyon, jadis prévost du dict lieu.
- Franciscus Moscherinus, italien de ..... es terres de Venize cy-devant imprimeur à Mylan, sans composition, pour avoir souffert à cause de la religion et Paul Emile *Citrolinus* son gendre.
- Claude *Malley*, de Dijon, marchand drappier.
- Bernardin *Truchet*, de Mascon, cordoannier et Rebecca sa fille.
- Pierre *Robin*, de Mioncie.
- 13 mai. Jehan de *Geoffreys*, de Marseille, ayant femme et une petite fillie.
- 24 juin. Mons<sup>r</sup> Claude de *Pleys*, de Tours, cy devant mayre audiet lieu.
- 15 juillet. Claude *Gillesquint*, de Sourey en Lorrenne.
- Humbert *Cognon*, de Fresne en Voelle? pelletier.

- 15 nov. Pierre *Costeau*, de Bourg en Bresse, feseur d'arbalestes.  
 9 déc. Pierre *Canet*, bourgeois de Paris, meurt.

---

## MÉLANGES

---

Les deux pièces suivantes communiquées par M. Jules Chavannes, et retrouvées par lui parmi des papiers de famille du siècle dernier, correspondent-elles à une situation fictive ou réelle? Le *Mercur*, cité par Haag (*France protestante*), nous apprend que M. d'Arbaud, gentilhomme nimois et membre de l'académie d'Arles, abjura le protestantisme en 1684, au grand applaudissement de la cour et de la province. Sa femme se montra plus constante, et pour se dérober aux obsessions dont elle était l'objet, elle prit un parti extrême, et s'enfuit avec ses enfants en Suisse, à l'exception de sa fille aînée qui abjura solennellement l'hérésie entre les mains de l'archevêque d'Arles. Un tel événement ne pouvait s'accomplir sans émouvoir les esprits, et sans donner naissance à des controverses locales où la conduite de Madame d'Arbaud était diversement jugée. L'épître en vers des deux époux, œuvre de quelque bel esprit du temps, n'en est pas moins digne d'attention, et nous n'hésitons pas à la reproduire ici, comme spécimen d'une de ces douloureuses situations qui devaient se renouveler trop souvent dans l'histoire des familles après la révocation de l'Edit de Nantes.

### ÉLÉGIE.

A MADAME D'ARBAUD.

Que vous avais-je fait pour me vouloir quitter?  
 Quand de votre amitié je me sentais flatter,  
 Qui vous a pu donner un conseil si barbare?  
 Est-ce bien pour toujours que le sort nous sépare?  
 Et malgré le sujet qui fait notre malheur,  
 Pouvez-vous d'un œil sec penser à ma douleur?  
 Non, quelque fermeté que vous fassiez paraître,  
 L'esprit ne peut toujours du cœur demeurer maître,  
 Et quelque passion qui nous pousse aux erreurs,

La nature s'éveille et reprend ses ardeurs.  
Fuyez de lieux en lieux, parcourez les campagnes,  
Traversez les coteaux, gravissez les montagnes,  
Passez, si vous voulez, jusqu'aux pays glacés,  
La nature dira quelque jour : « C'est assez. »  
En vain votre dépit, ou plutôt votre haine,  
Rend votre âme aujourd'hui dure et presque inhumaine,  
En vain vous êtes sourde à mes tristes accents;  
Abandonnez mes biens, enlevez mes enfants,  
Et d'un zèle indiscret exécutant la rage,  
Vous flattez de passer pour femme de courage.  
Le temps vous fera voir qu'on n'est pas sans retour,  
Et que d'un désespoir l'on revient quelque jour.  
Contre l'ordre du ciel quelle est la créature  
Qui, comme vous, s'échappe et s'expose au murmure ?  
Contre les lois de Dieu faut-il se déclarer ?  
Ce qu'il a résolu doit-il pas arriver ?  
Si, malgré nos malheurs, si, malgré la tempête,  
Un cheveu ne saurait tomber de notre tête  
Sans qu'il l'ait ordonné, sans son consentement,  
De quel droit pouvez-vous blâmer son jugement ?  
De quel droit pouvez-vous, sans être criminelle,  
Mépriser ses décrets quand sa grâce m'appelle,  
Et qui vous a donné ce grand discernement  
Pour voir si c'est lumière ou bien aveuglement  
Qui vous fait condamner tous mes sacrés mystères ?  
Mon culte n'est-il pas le culte de mes pères ?  
Voyez ces bâtiments superbement construits,  
Ceux qui restent et ceux que la guerre a détruits ;  
Ces temples vous diront par leur muet silence  
Que nous n'avions pour lors qu'une même croyance,  
Qu'une foi, qu'une loi, et que pour prier Dieu  
Les peuples en concours allaient au même lieu.  
Une profonde paix régnait dans son Eglise ;  
Elle ne voyait point ce qui la scandalise.  
Le schisme, le désordre et l'animosité  
Ne venaient point troubler cette sainte cité.  
On a beau raisonner sur toutes ces matières ;

Ceux à qui Dieu n'a point accordé ses lumières,  
 Ceux à qui Dieu n'a pas encor touché le cœur,  
 Comme vous sont à plaindre et plongés dans l'erreur.  
 Mais pour qu'il vous éclaire et vous donne ses grâces,  
 Revenez à vous-même et craignez ses menaces;  
 Craignez les châtimens d'un Dieu trop irrité,  
 Lorsque vous abusez de toute sa bonté.  
 D'un mari malheureux hâtez les funérailles,  
 D'un père infortuné déchirez les entrailles,  
 Précipitez ma mort et terminez mes jours,  
 Attendez sur ma vie et rompez-en le cours,  
 Et sans avoir horreur d'un départ si funeste,  
 N'examinez plus rien, faites ce qu'il vous reste  
 Pour achever de perdre un homme désolé.  
 Puisqu'à votre rigueur vous m'avez immolé,  
 Les remords qui viendront remplir votre mémoire,  
 Du plus tragique sort que peut marquer l'histoire,  
 Ces remords dans mes maux pourront me soulager;  
 Au fond de votre cœur ils sauront me venger.  
 Ils vous diront, hélas! ce que je ne puis dire,  
 Qu'on ne peut exprimer, lorsque le cœur soupire;  
 Une vive douleur, un grand accablement,  
 N'est pas un simple essor d'un premier mouvement,  
 Et votre procédé que tout le monde blâme,  
 D'un reproche éternel affligera mon âme.  
 On verra votre trouble et rougir votre front  
 De l'extrême regret d'un si sensible affront,  
 Puisque, pour soutenir l'ardeur qui vous anime,  
 Votre fuite n'a point d'excuse légitime.

---

 RÉPONSE

DE MADAME D'ARBAUD

A SON MARI.

Pouvez-vous ignorer le sujet de ma fuite ?  
 Malgré notre tendresse, il est vrai, je vous quitte :

Mais puis-je faire mieux que de vous imiter?  
Vous quittiez le Sauveur, je devais vous quitter.  
Ce n'est pas qu'entre nous la chose soit égale;  
Infidèle à Jésus, pour une déloyale,  
Vous suivez un objet qui vous fera périr :  
Moi, pour suivre un Epoux qu'on ne peut trop chérir,  
Qui me promet pour dot une vie éternelle,  
N'ai-je pas droit, d'Arbaud, de vous être infidèle?  
Vous pouviez avec moi le suivre comme moi ;  
Mais pouvais-je, sans Lui, vivre sous votre loi?  
Appelez mon départ dureté, barbarie,  
Rage, zèle indiscret, désespoir ou manie ;  
Dites que de l'hymen j'ai brisé les liens,  
Enlevé vos enfants, abandonné vos biens,  
Dans le ressentiment d'une si grande injure,  
Prenez-vous-en au sort, insultez la nature,  
Flattez-vous qu'elle peut inspirer du retour,  
Et que mon cœur enfin pourra changer un jour ;  
Pour détourner mes yeux vers l'infâme Sodome,  
Séduisez, s'il se peut, ce cœur d'un vain fantôme,  
Vos reproches sanglants ne m'ébranleront pas,  
Et d'un si vain espoir je ferai peu de cas.  
Non que sur vos regrets mon âme soit tranquille,  
Puis-je voir, du port même où je trouve un asile,  
Mon époux exposé dans le dernier malheur,  
Sans en avoir le cœur pénétré de douleur?  
Quand vous fites, hélas! ce funeste naufrage,  
Je me mis, je l'avoue, à couvert de l'orage ;  
Mais qu'il m'en coûta cher ! Mon triste cœur, depuis,  
N'a cessé de flotter dans la mer des ennuis.  
Je sauvai mes enfants de ce désastre extrême,  
Mais je ne sauvai pas la moitié de moi-même.  
N'en pussé-je accuser que l'absence et la mort,  
Je pourrais supporter un si tragique sort ;  
Mais quand j'aurais franchi mille et mille montagnes,  
Quand j'aurais entre nous mis toutes ces campagnes  
Qu'on voit l'astre du jour, par son rapide cours,  
Parcourir sans relâche et les nuits et les jours,

Ce trajet n'est qu'un point lorsque je le compare  
 A l'espace infini, d'Arbaud, qui nous sépare.  
 Nous sommes condamnés à d'éternels adieux,  
 Sans que j'ose espérer de vous revoir aux cieux.  
 O douleur ! Mais en vain je m'échappe au murmure,  
 C'est trop, grand Dieu ! c'est trop donner à la nature ;  
 Je m'abats devant Toi, j'adore tes décrets,  
 L'ingrat dont je me plains ne vaut pas mes regrets.  
 Si Dieu le hait, mon cœur doit le haïr de même,  
 Et malgré son penchant n'aimer que ceux qu'il aime.  
 Ne m'accusez donc plus de combattre ses lois,  
 Je subis ses arrêts, j'obéis à sa voix :  
 C'est elle qui m'a dit : « Sors de la Babylone  
 Dont l'empire s'étend sur le Tibre et la Saône ;  
 N'écoute ni le sang, ni l'éclat des faux biens,  
 Et romps sans murmurer ces malheureux liens.  
 C'est moi qui suis ton bien, c'est moi qui te fais vivre ;  
 Si tu veux être heureuse, il faut me suivre,  
 Et sans craindre la mort, l'exil, la pauvreté,  
 Marcher d'un ferme pas droit à l'éternité. »  
 A ces commandements me montré-je rebelle ?  
 Quitter tout pour Jésus, est-ce être criminelle ?  
 Lui qui lit dans les cœurs sera juge entre nous.  
 Quel de nous deux se rend l'objet de son courroux,  
 Quel de nous deux l'adore avec un cœur sincère,  
 Quel d'un cœur pur et net s'efforce de lui plaire,  
 Quel de nous deux, enfin, est dans l'aveuglement,  
 Et quel de son Esprit a le discernement ?  
 Criez comme les Juifs jusqu'à trois fois : « Le Temple ! »  
 Que faites-vous que suivre un malheureux exemple.  
 En vain comme eux encor vous tirez vanité  
 De votre ridicule et fausse antiquité.  
 Nos pères, il est vrai, célébraient les mystères  
 Du vrai culte divin ; mais savez-vous quels pères ?  
 Ce ne furent pas ceux par qui ces bâtiments  
 Devinrent de Baal les pompeux monuments,  
 Dont les sacrés autels par un culte frivole  
 Devinrent des autels dévoués à l'idole.



Ces peuples en concours allaient au même lieu,  
 Mais adorer pour Dieu ce qui n'était point Dieu.  
 Ils jouissaient vraiment d'une ombre de bonace,  
 Mais Dieu de leurs erreurs tolérait l'efficace;  
 Malheureuse unité, triste et funeste accord,  
 Qui les précipitait dans l'éternelle mort.  
 Mais remontez plus haut, vers des sources plus pures,  
 Vous y découvrirez des vérités plus sûres :  
 Vous ne trouverez pas ce calme dangereux,  
 Aveugle préjugé de vos cultes affreux.  
 De notre grand Jésus la nacelle flottante  
 Des secousses des vents ne fut jamais exempte.  
 La tourmente, en tout temps, est son tragique sort,  
 Jusques à ce qu'au ciel elle ait trouvé le port.  
 Et si parfois le calme a régné dans l'Eglise,  
 Si l'on a vu cesser ce qui la scandalise,  
 C'est lorsque l'antechrist, l'enfer et ses suppôts  
 Ont donné quelque trêve à ses rudes travaux.  
 Au sein de son Epoux, cette épouse paisible  
 Reposerait toujours si la haine terrible  
 De ses fiers ennemis, lassés de son bonheur,  
 N'y venait déployer le carnage et l'horreur.  
 Mais lorsque nous goûtions cette paix salutaire  
 A l'abri des édits, que nous n'avions la guerre  
 Qu'avec les ennemis de notre auguste Roi,  
 Que ses justes désirs nous tenaient lieu de loi,  
 Nous sommes devenus les funestes victimes  
 D'une fureur barbare. Eh quels sont donc nos crimes?  
 C'est d'avoir préféré les lois d'un Dieu jaloux  
 Aux sacrilèges lois d'un mortel comme nous.  
 Jamais avec tant d'art les tyrans en furie  
 Ne joignirent la rage avec la perfidie;  
 Les fers, les feux, la mort, les plus terribles maux  
 N'ont pas assez d'horreurs au gré de nos bourreaux.  
 Epargne-toi, ma muse, un détail si tragique;  
 Notre misère, hélas! n'est-elle pas publique?  
 Quels peuples aujourd'hui n'en sont importunés?  
 Jusqu'aux plus endureis, tous en sont étonnés.

Mais de schisme et d'erreur supposez-nous coupables,  
 Quels sont plus criminels, quels sont plus détestables,  
 Des timides agneaux patients et soumis,  
 Ou des loups ravissants, leurs cruels ennemis?  
 Je le suppose encor, ces brebis sont malsaines;  
 Faut-il pour les guérir les accabler de peines?  
 N'en frémissiez-vous point? Bon Dieu! quels médecins!  
 Des loups envenimés, des dragons inhumains!  
 O triste aveuglement! O honte de la France!  
 Nous sommes ces agneaux, mais remplis d'innocence.  
 Dans ce troupeau de loups de leur sang altérés,  
 Ouvrez les yeux, voyez l'Eglise où vous entrez.  
 J'en fais juge vos sens, faute d'autres lumières,  
 Pour vous rendre éclairé sur toutes ces matières.  
 Mais un nuage épais vient d'aveugler vos yeux;  
 Ils ne peuvent plus voir la lumière des cieus.  
 D'un Dieu trop irrité le courroux se déploie;  
 D'un esprit abuseur vous devenez la proie.  
 La croix vous a fait peur; une ombre de repos  
 A ce divin Sauveur vous fit tourner le dos.  
 C'est toute la douleur dont mon âme est atteinte.  
 En vain d'autres remords vous m'inspirez la crainte;  
 Dans ce tranquille port je savoure à longs traits  
 Les avant-goûts exquis de la céleste paix.  
 Ici, loin des dragons, à l'abri de leur rage,  
 Nous rendons à Dieu seul un souverain hommage.  
 L'on ne nous y fait pas des procès criminels,  
 Lorsque nous l'adorons au pied de ses autels.  
 Pour célébrer son nom tous les peuples s'unissent;  
 De nos hymnes sacrés tous les airs retentissent,  
 Les temples, les maisons, et la ville et les champs.  
 De criminels arrêts n'y troublent pas nos chants.  
 Avec tant d'abondance, et d'amour et de grâces,  
 Pauvres gens aveuglés, craindrais-je vos menaces?  
 Si, d'un culte aussi pur le ciel est irrité,  
 Idolâtres profès qu'aurez-vous mérité?  
 Ne m'imputez donc plus, cruel, votre misère;  
 Vous seul, vous attirez la divine colère.

Plutôt revenez-en; implorez le secours  
 D'un Dieu plein de douceur et qui revient toujours.  
 Ah! si vous recherchez en lui le seul remède  
 A vos soucis pressants, au mal qui vous possède,  
 Mon triste éloignement, celui de vos enfants,  
 Ne vous causeraient plus des ennuis si cuisants.  
 Loin de plus m'accuser d'une injustice extrême,  
 Vous loueriez ce grand Dieu qui me garde et qui m'aime;  
 Vous enviriez mon sort, et pour le partager,  
 Vous ne connaîtriez rien qui soit à ménager.

---

## CORRESPONDANCE

---

### LA BIBLIOTHÈQUE DU PASTEUR DE BRUNES

*A Monsieur le Directeur du BULLETIN.*

Cher Monsieur,

Vous m'accorderez bien, j'en suis sûr, une petite place à l'occasion de l'intéressante communication de M. Puyroche sur la bibliothèque et la personne du pasteur de Brunes. J'ai entre les mains un inventaire, soit catalogue, de ladite bibliothèque, pareil à celui qu'on a conservé à Lyon, et de plus quelques pièces y relatives, telles que l'acte de la vente faite aux anciens de l'Eglise réformée et les quittances constatant le paiement opéré par ces derniers, et je m'étais proposé de vous adresser une analyse de ces documents. J'ai été devancé par M. Puyroche, et il y a lieu d'en féliciter vos lecteurs; aussi me serais-je abstenu de vous entretenir de nouveau de ce sujet, si je n'avais pas un petit nombre de renseignements propres à être ajoutés à ceux que vous venez de publier.

Et d'abord, quant au possesseur de l'importante collection de livres dont il s'agit, on peut noter que Jean de Brunes, dont la courte carrière s'est terminée à Lyon en 1603 (et non en 1604), était fils d'un honorable marchand, bourgeois de Genève, nommé Claude de Brunes, et de Marie, née Dorieux. Il avait un frère, Jérémie, marchand comme son père, qui dut intervenir dans la vente de la bibliothèque, au nom de la mère veuve, désignée comme héritière universelle du fils défunt.

L'acte de vente de la bibliothèque, stipulé le 28 janvier 1604 par Benoît Corsan, « notaire, tabellion royal et gardenotes héréditaire, citoyen de Lyon, » présente comme « acheteurs, » au nom de l'Eglise réformée de Lyon, les anciens Barthélemy Vincent, Jean Vymart, Bernardin Stoppa, Jean-Antoine Huguétan, et Jean Graz. Le prix d'estimation porté sur l'inventaire, et s'élevant à 413 livres, 2 sols, 3 deniers, fut, contrairement à ce qui se se passe d'ordinaire en pareil cas, jugé trop minime par les parties contractantes, et la vente fut faite au prix de 640 livres tournois, dont 40 avaient été déjà livrées par les anciens pour le compte de l'hoirie de respectable feu Jean de Brunes. Un solde de 600 livres restait dû par les acquéreurs, et fut payé au bout d'une année, le 1<sup>er</sup> février 1605. ce dont fait foi une quittance sous seing privé donnée à Genève par Madame Marie Dorieux, au bas de l'acte de vente. Une autre quittance notariée fut instrumentée à Genève, le 20 mai 1605, par le notaire Démonthoux, avec la réserve expresse que les deux ne serviraient que pour une seule.

Par une clause formelle de l'acte de vente, le vendeur se réservait le droit de rentrer en possession de la bibliothèque au bout de six ans, moyennant le remboursement des 640 livres, prix d'achat. Les acquéreurs, en prolongeant encore de deux années le terme de ce droit de résiliation, prévoyaient le cas où, à la suite de quelque trouble politique dans la ville de Lyon, les livres auraient été pillés et violemment enlevés, et il était bien entendu qu'après telle occurrence, ils ne pourraient en aucune façon être tenus de représenter les livres sur la demande du vendeur.

Les originaux des titres relatifs à cette négociation étaient primitivement entre les mains de M. Antoine Thezé, l'un des anciens de l'Eglise, et une copie de l'inventaire demeura dans celles de M. Jean-Antoine Huguétan, l'un des acquéreurs, pour lui servir de décharge.

Une note de ce dernier indique que dans l'année 1620 ou 1621, un autre inventaire de la bibliothèque, augmentée de plusieurs livres, fut rédigé par les soins de son fils l'avocat, et confié à la garde de M. Esaïe Baille, alors pasteur de l'Eglise de Lyon.

Le seul renseignement que nous rencontrons encore est la mention faite, en 1649, du « Catalogue des livres de la bibliothèque de ceux de la Religion, au bas duquel est un reçu que fit M. Roux, pasteur, par lequel il s'en est chargé. » (Le nom de ce pasteur s'écrivit également *Rouph* et *Roupx*.)

Ces quelques jalons pourront-ils servir pour leur part à reconstituer l'histoire de la bibliothèque de M. de Brunes? Je ne sais : je me permets cependant de vous les adresser, en les soumettant à M. Puyroche

et à ceux de vos lecteurs qui seraient en mesure d'y ajouter le fruit de leurs investigations.

JULES CHAVANNES.

Vevey, 22 juillet 1872.

## LE BÉARNAIS FARIE A LA BASTILLE (1)

Pau, le 24 août 1872.

Monsieur,

Je vous serais très-reconnaissant si vous vouliez bien donner place dans le *Bulletin* à la petite note ci-jointe et aux réponses qui pourraient y être faites. Le nom de Farie n'est pas cité dans la *France protestante*, et l'ouvrage dont il est question dans les « Remarques sur la Bastille » m'est inconnu. Un de vos lecteurs sera, je l'espère, mieux renseigné que moi.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

LOUIS SOULICE,

Bibliothécaire de la ville de Pau.

On lit à la page 47 des *Remarques historiques sur la Bastille, sa démolition en juillet 1789, avec un grand nombre d'anecdotes intéressantes et peu connues*, Londres, 1789, in-8, le passage suivant :

« Qu'on lise l'histoire de M. Farie de Gartin, en Béarn, qui, dans le temps des persécutions pour la religion réformée, fut détenu onze ans dans une des chambres appelées *calottes*, et qui, après avoir usé et pourri le peu de vêtement et la seule chemise qu'il avait sur le corps, fut réduit à se couvrir uniquement d'une mauvaise courte-pointe qui était sur son lit. »

Quelle est cette *Histoire de M. Farie*? Où pourrait-on la consulter, et trouver des renseignements sur ce personnage au sujet duquel les biographies sont muettes?

Prière aux lecteurs du *Bulletin* de vouloir bien faire connaître le résultat de leurs recherches.

(1) Nous nous empressons de reproduire la lettre suivante, ne fût-ce que pour rappeler à nos lecteurs que le chapitre des *questions* et *réponses* demeure toujours ouvert dans le *Bulletin*. (Rééd.)

## CIRCULAIRE

Paris, le 8 octobre 1872.

Le 22 juin dernier, les délégués au Synode général de Paris ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

« Le Synode des Eglises réformées de France réuni à Paris, s'inspirant de l'exemple de nos pères, qui, dans les anciens Synodes, ont toujours encouragé « l'œuvre historique, » témoigne sa vive sympathie à la Société de l'Histoire du Protestantisme français pour l'œuvre filiale qu'elle poursuit depuis vingt ans, et qui lui donne de si justes titres à la reconnaissance des Eglises de notre patrie. »

Ce vote est pour notre Société plus qu'un titre d'honneur. Il lui crée un devoir, l'obligation sacrée de remplir toujours mieux sa belle mission.

De grandes publications historiques, distinctes du *Bulletin*, d'utiles initiatives au profit de tous, sollicitent notre zèle. Nous en attendons les moyens de la libéralité de nos frères qui se préparent à célébrer la fête de la Réformation.

Que l'année ne s'achève pas sans inaugurer la réimpression d'un de ces recueils qui, comme la Chronique de Bèze et le Martyrologe de Crespin, sont la pierre angulaire de notre histoire. Que l'anniversaire tri-séculaire de la Saint-Barthélemy soit ainsi la date d'une activité plus large et plus féconde pour les membres de la Société vouée à ces pieux labeurs.

Au nom du Comité :

*Le président* : FERNAND SCHICKLER.

*Le secrétaire* : JULES BONNET.

# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

## PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

### ÉTUDES HISTORIQUES

---

#### LA RÉFORME AU CHATEAU DE SAINT-PRIVAT (1)

A quelques lieues de Nîmes, l'antique *Nemausus*, à l'entrée d'une vallée qui rappelle les plus beaux sites de la Grèce, s'élève, entre deux monts, l'aqueduc à trois rangs d'arches superposées, merveille du génie romain, si célèbre sous le nom de Pont du Gard. Un mille plus loin, en remontant le cours du Gardon, on distingue les vieilles tours sarrasines du château de Saint-Privat, à demi noyé dans de frais ombrages. Si des hauteurs voisines du château, laissant errer vos regards sur le pays que vous venez de parcourir, vous contemplez la vallée qui s'étend à vos pieds, le fleuve qui l'arrose, et l'aqueduc qui la termine, éclairés d'un rayon de soleil couchant, vous ne pourrez contenir un cri d'admiration. La nature et l'antiquité réunies offrent peu de sites comparables à celui qui se déroule à vos yeux dans la splendeur d'un beau soir. Le

(1) En évoquant ici quelques souvenirs du château de Saint-Privat, je ne puis oublier ce que je dois à la noble hospitalité de M. Théoph. Calderon, propriétaire de ce beau domaine, qui m'en a si libéralement ouvert les archives, et à l'amitié de M. Charles Sagnier, qui s'est associé si obligeamment à mes recherches.

mont Ventoux, avec sa coupole de neige, n'apparaît à l'horizon que pour donner plus d'ampleur et de solennité au paysage.

Au-dessus du château de Saint-Privat, la vallée revêt un caractère nouveau sans rien perdre de sa romantique beauté. Le pittoresque village de Collias, qui reçoit le tribut de la fontaine d'Eure, se dresse à l'entrée des gorges qui emprisonnent le cours du Gardon, et offrent, durant plusieurs lieues, une succession de sites gracieux ou sévères. Tantôt les roches éboulées des hautes cimes semblent fermer l'accès d'un monde inconnu ; tantôt des bois charmants vous invitent à y entrer, et vous réservent mille surprises. C'est une véritable thésaure retentissant du bruit des eaux, du chant des rossignols. Elle prend à *la Baume* un aspect saisissant de grandeur et de tristesse. Ces grottes taillées dans le rocher furent, aux premiers âges du christianisme, l'asile de nombreux solitaires cherchant, loin du monde, la paix du désert et la communion non interrompue avec Dieu. Là vécut Giles, l'apôtre de la vallée du Rhône, et ce pieux Vérédème que les instances des fidèles arrachèrent, tout en pleurs, de sa sauvage retraite pour le transporter sur le siège épiscopal d'Avignon vacant par la mort d'Agricol (1). Les ruines d'un prieuré voisin du pont de Saint-Nicolas, évoquent, dans un cadre enchanteur, tout un monde de foi et de prière antérieur à la décadence des institutions monastiques (2).

Le XVI<sup>e</sup> siècle fut une ère de rénovation, et la renaissance des lettres prépara la réforme de la foi. Comme l'Église primitive, l'Église nouvelle eut ses confesseurs, ses martyrs. Nîmes fut un des foyers de l'esprit nouveau qui rayonnait de Wittemberg, Zurich, Genève. Du fond d'un convent d'augustins s'élève, comme à Erfurt, la première voix évangélique qui trouve de nombreux échos au dehors (3). Cinq ans sont

(1) Germain, *Hist. de l'Église de Nîmes*, t. I, p. 74 et suiv.—Nouguier, *Hist. chron. de l'Église d'Avignon*, p. 15, 16, 27.

(2) Germer-Durand, *le Prieuré et le pont de Saint-Nicolas de Campagnac*.

(3) A. Viguié, *les Origines de la Réformation à Nîmes*.



à peine écoulés (1532-1537). Déjà la persécution déploie ses rigueurs, et c'est Calvin, c'est l'éloquent auteur de l'*Institution chrétienne*, qui plaide la cause de ces chrétiens obscurs dont l'histoire ne nous a pas transmis le nom. Sa lettre demeure une date en même temps qu'un titre d'honneur pour l'Eglise naissante : « Nîmes, ville célèbre du Languedoc, a vu se ranimer tout à coup, lorsqu'on n'attendait rien de pareil, la persécution contre les fidèles qui vivent dispersés dans cette contrée. Deux de nos frères ont été brûlés, dont la constance au milieu des flammes vous sera certifiée par un témoin. D'autres sont plongés dans les cachots et menacés du même sort, si l'on ne parvient à arrêter la fureur de ceux qui, enivrés du sang des saints, n'aspirent qu'à de nouvelles exécutions. Nous ne savons si les captifs montreront la même magnanimité au sein des supplices. Mais prenons garde de mépriser le sang des martyrs, qui est d'un si grand prix devant Dieu. Secourir nos frères opprimés, c'est répondre à l'appel du Christ qui nous presse de leur venir en aide ; les abandonner c'est le laisser lui-même dans l'abandon ! (1) Cet éloquent message émut les ministres de Bâle, et peut-être les cantons suisses, sans rendre efficace leur intervention auprès de François I<sup>er</sup>, que n'avaient pu fléchir les prières du comte Guillaume de Furstenberg (2).

L'histoire de l'Eglise réformée de Nîmes, à ses débuts, n'est qu'un martyrologe dont les registres de l'ancien parlement de Toulouse gardent le secret (3). Ces obscurités se dissipent en 1543, et laissent arriver jusqu'à nous de sinistres lueurs. La nouvelle doctrine prêchée hors de la ville a trouvé des adhérents à Beaucaire. Plusieurs habitants de cette localité sont poursuivis et condamnés comme hérétiques. Sur neuf accusés

(1) « Nemausi, non incelebri, linguæ, ut nunc vocant, occitanæ oppido, nova nuper impiorum sævitia in miseros fratres qui illic dispersi agnati, efferebunt... Duo combusti fuerunt... » *Calvinus ministris Basiliensibus*, 13 nov. 1537.

(2) C'est Calvin lui-même qui nous l'apprend dans la lettre aux ministres de Bâle que nous venons de citer.

(3) Plusieurs édits de François I<sup>er</sup>, datés de 1530, 1532 et 1538, signalent les progrès de l'hérésie luthérienne dans la sénéchaussée de Beaucaire, et enjoignent aux magistrats de la poursuivre avec une extrême rigueur. Par lettre du 14 juin 1541, les *Grands Jours* sont convoqués à Nîmes pour le même objet. (Dom Vaisète, *Histoire du Languedoc*, édition de 1844, t. VIII ; Preuves, p. 542.)

deux sont brûlés en personne, Armand et Sabatier; cinq autres en effigie, Sauvet, Ferrand, Serviel, Verdet et Blancard. Les deux derniers, Castagnier et Caladon, font amende honorable dans l'église, pieds nus et la torche au poing, acte de faiblesse qui ne les empêcha point d'être « fouettés jusqu'au sang et de finir leur vie aux galères (1). » Les juges toulousains avaient espéré comprimer l'élan des esprits par la terreur. Un tableau de la sainte Vierge, brisé dans la cathédrale de Nîmes, en 1545, prouve les progrès de la nouvelle croyance, et l'audace cette fois impunie de ses sectateurs.

Un intérêt particulier s'attache aux martyrs qui se succèdent avec un courage stoïque et une admirable douceur sur le bûcher. Tel fut Maurice Sécenat, natif de Saint-Saturnin, et qui brûlé à Nîmes en 1551, « en édifia plusieurs par sa grande constance (2). L'historien salue en lui les prémices des longues immolations qui devaient attrister les Cévennes, sa patrie. Après lui vient Pierre Delavau, qui ne pouvant contenir le divin message, le prêchait en pleine rue avec un zèle apostolique. Il fut étranglé, puis brûlé sur la place de la Salamandre. Ses cendres jetées au vent n'abolirent pas sa mémoire, et son supplice enfanta de nouveaux témoins. De ce nombre fut le prieur des dominicains, François Deyron, renommé pour son savoir et son éloquence. Déjà gagné, dans le secret de son cœur, aux doctrines proscrites, il avait été délégué pour accompagner Delavau à la mort, et reconquérir l'âme du patient à la foi catholique. Mais l'héroïsme a sa contagion comme la faiblesse : Deyron ne put voir la sérénité du martyr sans se sentir vaincu par cet apostolat de l'abnégation et du sacrifice. Il ne fit entendre au condamné que les consolations du pur Evangile, dont il devint lui-même un des plus fervents propagateurs sur la terre étrangère. Il fut suivi à Genève par Claude Baduel, le plus docte professeur du col-

(1) A. Germain, ouvrage déjà cité, t. II, p. 40. L'arrêt de condamnation figure dans Ménard, *Histoire de la ville de Nîmes*, t. IV; Preuves, 163.

(2) Th. de Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 74.

*lège des Arts*, institué en 1539 par François I<sup>er</sup>, pour la restauration des études dans la cité nîmoise. Les principaux collègues de Baduel, Imbert Pacolet et Guillaume Cavart partageaient ses sentiments. Ainsi la Réforme trouvait des adhérents dans les rangs de l'Université et du clergé, jusque parmi les représentants de l'ordre fondé par Dominique, le farouche apôtre de l'Inquisition, pour la répression de l'hérésie.

C'était aussi un enfant de Nîmes que ce licencié ès lois, ce pieux Jean Trigalet, qui s'en allait mourir sur un bûcher à Chambéry, « voyant les cieux ouverts, » comme un autre Etienne (1). Un cordelier d'Alais, Claude Roini, ou Rozier, ne se montrait pas moins constant. Son histoire est retracée en quelques mots expressifs dans un ancien registre : « Le dimanche, 22<sup>me</sup> jour du mois d'aoust (1557), frère Claude Rozier, Cordelier de la ville d'Allèz, ayant presché le carême passé en la presente ville d'Anduze, et descouvert les abus de la papauté, l'official de Nîmes fit enquerir contre luy, où il se retira à Genève et se maria. Estant venu de par deçà, fut prins et condamné par messires de Malras et Dalson, estant en ce pais, à faire amende honorable, la langue coupée, et bruslé à petit feu, au devant de la fontaine, et mourut en vray martyr, soustenant toujours la religion (2). » On s'étonne moins des progrès de la Réforme dans le Midi, en voyant tout le généreux sang qui féconda le sol destiné à ses luttes et à ses victoires. Heure bénie où la cause de l'Évangile renaissant demeurait pure de tout excès, où ses disciples, pareils à ceux des premiers âges, se contentaient pour vaincre de souffrir et de mourir !

Après les martyrs, les pasteurs chargés de recueillir la moisson préparée par ces sanglantes semailles. L'église de Nîmes se constitue rapidement; aux prédications furtives de la Tour-Magne, succède le prêche dans les faubourgs et l'intérieur de la ville (1559). La connivence des consuls lui ouvre bientôt

(1) *Lettres françaises* de Calvin, t. II, p. 77, en note.

(2) Registre du notaire Estienne de Cantalupa, cité par Vignier, *Notice sur Anduze*, p. 89.

des édifices consacrés à l'ancien culte. Grande est l'émotion lorsque, le 29 septembre 1560, la parole évangélique retentit dans l'église paroissiale de Saint-Etienne du Capitole. La même année, trois prédicants arrivent de Genève. Guillaume Manget les anime et les inspire. C'est le véritable fondateur de l'Eglise nîmoise, qui lui devra son organisation définitive (1561). En lui se réunissent les traits les plus divers, zèle, prudence, infatigable ardeur; don de parler au peuple et de s'en faire suivre. Il y a du tribun dans le prêcheur, et du conquérant dans le missionnaire qui semble uniquement occupé de l'édification des âmes. Les épreuves ne lui manquent pas. Écoutons-le lui-même : « Bien est vray qu'on nous livre beaucoup d'assaux et fort difficiles, et principalement en ceste ville de Nîmes. Car non seulement les magistrats nous assailent et le peuple nous menace; mais aussy (qui est la plus grande fascherie que nous ayons) nos propres entrailles, c'est à dire quelque partie de ceux de nostre Consistoire s'eslève à l'encontre de nous contre tout ordre et discipline (1). » Manget résiste aux ennemis du dedans et du dehors, prêche en temps et hors de temps, se multiplie partout, et trouve au besoin dans les graves admonestations de Calvin, dans la persuasive éloquence de Viret, un appui pour l'accomplissement de son orageux apostolat.

Il dut pourtant s'éloigner, dans les derniers mois de 1560, lorsque le comte de Villars, lieutenant du connétable de Montmorency en Languedoc, parcourut les Cévennes, semant partout la terreur, et fit son entrée à Nîmes, ne proférant que menaces contre les fauteurs d'hérésie. Il alla fonder l'Eglise de Montpellier, en attendant que le cours des événements le ramenât dans la cité qu'il avait reconquise à la « Parole du Christ. » On annonçait la mort du jeune roi François II, qui, sous l'influence des Guises, avait encore aggravé les sévères édits de son père et de son aïeul contre les réformés. L'avé-

(1) *Lettres françaises de Calvin*, t. II, p. 403, en note.

nement de Charles IX, guidé par le chancelier l'Hôpital, semblait inaugurer une ère d'apaisement et de tolérance. De nombreux exilés rentrèrent à Nîmes, Mauget en tête. Le 23 mars 1561, le Consistoire s'organise avec ses diacres, ses surveillants, ses dix quartiers formant comme un monde à part, sur le modèle de Genève. Déjà les magistrats de la ville, tous plus ou moins imprégnés de l'esprit nouveau, avaient osé adresser au roi de libres remontrances, avec un plan de réforme pour ramener la religion à sa pureté primitive. On y demandait en particulier que la prédication se bornât à l'exposé de la Parole sainte, et que les prières fussent prononcées en langue vulgaire (1).

Les progrès de la Réforme à Nîmes sont étroitement liés à sa dissémination dans le diocèse d'Uzès. La doctrine évangélique, de bonne heure répandue dans la sénéchaussée de Beaucaire, ne tarda pas à prendre racine dans les vallées de la Cèze et du Gardon. Elle trouva dans le château de Saint-Privat un de ses principaux asiles. Le moment est venu de parler de la noble famille qui habitait alors l'antique manoir, construit dans une gorge solitaire, sur les ruines d'une villa romaine et d'une abbaye. Dans les vicissitudes des temps, Saint-Privat fut d'abord la propriété des évêques d'Uzès ; puis il passa en des mains séculières. Au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle nous le trouvons partagé entre les comtes d'Uzès, investis du droit de suzeraineté, et la famille Faret, originaire d'Asti, mentionnée en ces termes dans la chronique de César Nostradamus, fils du célèbre astrologue : « Les Fallet, sortis de Piedmont, et vrais gentilshommes, comme le timbre posé sur le portail de leur antique maison tesmoigne assez, avec la devise : AUTANT ET PLUS, portent *d'azur à trois bandes d'argent* (2). »

De ces seigneurs subalpins transplantés en France, Jacques

(1) Ménard, *Hist. de Nîmes*, t. IV ; Preuves, p. 265 et suiv.

(2) On ne peut que renvoyer ici à l'excellente Notice de M. G. Charvet, *le Château de Saint-Privat du Gard*, où toutes les questions domaniales et généalogiques sont parfaitement élucidées à l'aide des actes conservés dans les archives de Saint-Privat et de Remoulins.

Faret est le premier établi à Saint-Privat, en vertu d'une donation du 13 mars 1451, qui lui concéda la moitié du fief, à la condition qu'il y ferait sa résidence, et qu'il aurait pour le donateur, Jean-Henry de Bayeux, « tous les égards et les soins qu'un fils doit à son père. » Il transmet son héritage à son fils Pierre Faret, qui, devenu veuf, épousa, en 1506, Simonne Blanchon, fille d'un bourgeois d'Uzès. De ce mariage, tardivement contracté, naquirent deux fils qui devaient l'un et l'autre marquer dans l'histoire locale. Jacques hérita, en vertu du droit d'aînesse, de l'universalité des biens paternels, tandis que son cadet Honorat ne reçut pour sa part que la somme de 300 florins; mais une clause du testament, contenant les dernières volontés de Pierre Faret, semble avoir eu pour but de réparer cette inégale répartition, en stipulant que si Honorat montrait du goût pour l'étude et voulait suivre les écoles, son frère devrait l'y entretenir, selon son rang, *le nourrir et le vêtir*, jusqu'à ce qu'il fût pourvu d'un bénéfice qui assurât honorablement son existence (1).

Ce vœu d'un père mourant devait être religieusement respecté. Honorat trouva un second père dans son tuteur et oncle, Jean Blanchon, jurisconsulte d'Uzès, qui pourvut à son éducation. Deux grandes Universités florissaient alors dans le Midi, Montpellier et Toulouse, et de savants professeurs y dispensaient l'enseignement du droit, de la médecine et des lettres. Honorat se dirigea sans doute vers l'une et l'autre de ces métropoles du Languedoc, et il n'y trouva pas seulement de doctes leçons, il y respira l'air du siècle. La Renaissance ouvrait ses magiques perspectives; un souffle nouveau pénétrait dans les écoles, et l'étude des textes librement commentés amenait des résultats inattendus pour la science et pour la foi. Dès 1530, l'ex-moine tourangeau, qui sera Rabelais, le futur auteur de *Gargantua*, s'inscrit sur le

(1) « *Ipsum debeat intertenere in scholis, nutrire, vestire et alimentare honeste juxta statum personæ suæ, etc...* » Testament de Pierre Faret (1511), cité par M. Charvet, p. 18.

*Livre du recteur* à l'Université de Montpellier, et un prélat suspect de favoriser les doctrines nouvelles, un des beaux esprits du siècle, Guillaume Pellicier va bientôt présider à l'administration du diocèse (1). Déjà Toulouse compte un martyr, et l'héroïsme du licencié Jean de Caturece, sa mort sainte sur le bûcher, ont fait une vive impression sur les esprits (2). Honorat Faret fut-il témoin de ce supplice, qui inaugurerait une ère néfaste dans la cité toulousaine ? On l'ignore. Mais en rentrant, après plusieurs années d'absence, sous le toit de ses pères, il y rapportait la croyance proscrite, dont il devait être le propagateur à Saint-Privat, et dans la bourgade voisine, Remoulins, où son enfance s'était écoulée.

Il y trouva un homme jeune comme lui, comme lui plein d'ardeur pour la propagation de la foi nouvelle, le notaire Loys Colet, auquel l'unit bientôt une étroite amitié. Leurs efforts réunis ne contribuèrent pas peu aux progrès de la doctrine évangélique, qui compta bientôt de nombreux adhérents à Remoulins et dans le pays limitrophe. Faut-il croire avec un récent historien que, dès 1538, le parti réformé fut assez puissant pour tenter d'occuper par la force l'église paroissiale de Notre-Dame, et d'y installer un de ses prédicateurs ? On ne saurait l'admettre sans invraisemblance. A cette date en effet, Honorat, revenu depuis peu des études, ne pouvait jouer le rôle important qu'on lui attribue. A Nîmes, et ailleurs, la Réforme était à ses premiers débuts, à sa période latente et obscure. Elle comptait à peine quelques disciples protégés par leur obscurité, ou déjà prêts pour le martyre, mais trop faibles pour les actes d'agression dont ils ne surent pas s'abstenir plus tard. Ce n'est que lentement qu'une secte opprimée passe des réunions clandestines aux assemblées publiques, du régime de la proscription aux tentatives de domination plus ou moins avouée. Les hérétiques de Remoulins n'en étaient pas là en 1538 (3).

(1) A. Germain, *la Renaissance à Montpellier*, in-4, 1871.

(2) Bèze, *Hist. eccl.*, livre I<sup>er</sup>. Ad ann. 1532.

(3) Je suis ici en flagrant désaccord avec l'auteur de la Notice que j'ai déjà

A défaut des édifices consacrés à l'ancien culte dans la paroisse de Remoulins, le culte nouveau trouva un abri dans le manoir de Saint-Privat. Les témoignages contemporains les plus authentiques attestent en effet que le seigneur dudit lieu, Jacques Faret, ne tarda point à partager les sentiments de son frère. Sibylle de Forli, son épouse, suivit son exemple, et leur demeure fut dès lors ouverte à la prédication du libre Evangile (1). Une des salles du château porta longtemps le nom de *Salle des prophètes* (2). C'était là que se réunissaient les membres de l'Eglise naissante pour entendre les ministres venus d'Uzès et de Nîmes. Ce furent d'abord les serviteurs de la famille de Faret, et les tenanciers des fermes disséminées sur son vaste domaine; puis les fugitifs des paroisses voisines chassés par la rigueur des édits royaux. Le nombre des auditeurs croissant, on passa d'une simple salle du château dans la chapelle qui contenait les sépultures de ses anciens seigneurs. Ainsi fut consommé le schisme au sein d'une famille que son origine italienne et ses traditions héréditaires semblaient devoir préserver du contact de l'hérésie. Durant bien

citée, M. Charvet, qui, dans ses *Ephémérides* de Remoulins, à la date du 23 octobre 1538, s'exprime ainsi : « Jean de Saint-Gelais, évêque d'Uzès, réconcilie l'église paroissiale de Notre-Dame de Bethléem et son cimetière, à la suite des meurtres commis dans le cimetière et dans l'église par les protestants ayant à leur tête Honorat Faret, seigneur de Saint-Privat. » Je souligne à dessein ces mots que rien ne me semble justifier. L'acte original de la réconciliation a disparu; mais il en existe une traduction, du siècle suivant, conservée aux archives de Remoulins, série G. G., n° 7. Or, voici en quels termes y est motivée la nouvelle consécration de l'église : *A raison de certain excès et maléfice y commis au cimetière*. Pas la moindre allusion, comme on voit, à Faret et aux protestants. La conclusion de l'acte est surtout à méditer. La voici : « A quelles fins... a défendu à tous et chacun justicier, officiers de justice, et autres sergents, de quelle qualité et condition qu'ils soient, de ne violer le privilège, immunité et franchise concédés à ladite église. » Plus je lis ces lignes, plus il me paraît évident qu'elles se rapportent, non à un acte d'agression, alors impossible de la part des réformés, mais à la violation de quelqu'un de ces privilèges ecclésiastiques dont le clergé s'est montré de tout temps si jaloux.

M. Charvet, auquel j'ai fait part de mon doute, invoque à l'appui de son opinion un petit registre ou recueil, dont il est possesseur, d'actes relatifs à l'église de Remoulins. Mais il y a tout lieu de croire que ce mot ajouté en marge : *Par ceux de la nouvelle religion*, est de date moderne.

(1) On lit dans les registres de l'enquête à laquelle donna lieu la déplorable journée de *la Michelade* (30 septembre 1567) la déposition suivante : « Le nommé Simon Delon de Ledon dit qu'il y a plus de vingt ans que le sieur de Saint-Privat, sa femme et tous ses domestiques, sont de la nouvelle religion. » Plusieurs autres témoins confirment cette déposition. (Archives départementales du Gard, série G., 441, n° 11.)

(2) Acte de 1620, dans les archives de Saint-Privat.



des années, avant les troubles qui ensanglantèrent la province, Saint-Privat fut en communication avec la cité dont le génie de Calvin avait fait la capitale de la nouvelle opinion pour les pays de langue française. « Tous ceux, dit un témoin, qui venoient de Genève ou y alloient, avoient leur retraite au chasteau de Saint-Privat, *parce que c'est un lieu solitaire et esgaré* (1). »

On ignore le nom de la plupart de ces messagers de la bonne nouvelle venant, au péril de leur vie, prêcher la justification par la foi, non loin de *la Barme*, au pied des ermitages consacrés par les macérations de la pénitence. L'ardente parole d'un Mauget, d'un Mutonis, dut ébranler plus d'une fois l'édifice laborieusement construit des mérites humains, pour y substituer la pure grâce du Christ, reçue comme un don, et source d'une vie nouvelle. Mutonis, sorti d'un cloître pour annoncer la Réforme à Uzès, avait vu de près le mal, et y portait l'énergique remède d'une conviction passionnée qui ne devait pas faiblir devant le bourreau (2). Mauget avait en partage l'éloquence populaire ; mais il savait s'effacer au besoin devant les collègues doués « des vertus dont il plaît à Dieu d'orner ses serviteurs... Nous sçavons, ajoutait-il, qu'il y a beaucoup de grâces qui sont en eux, excellentes. Non sans cause, Hierosme appelait saint Paul le fleuve d'éloquence, et Eusèbe en son III<sup>e</sup> livre, chap. xxiv, dit qu'il estoit fort bien parlant et haut en sentences, de manière qu'on ne doit trouver estrange si les auditeurs ont le désir d'avoir tels personnages auxquels le Seigneur ait si abondamment desparti ses dons (3). »

Ces talents parurent réunis dans l'ancien compagnon d'œuvre de Calvin, le doux réformateur Viret, dont le corps frêle, la santé languissante, faisaient ressortir la logique ser-

(1) Déposition de Lerys Barnides. Archives du Gard, document déjà cité.

(2) Voir le témoignage que lui rendent les membres de l'Eglise d'Uzès (*Bull.*, t. XVII, p. 482, 483.) Un moment opposé à Mauget par une fraction de l'Eglise nimoise, Mutonis fut bientôt rendu à son apostolat qu'il devait clore par le martyre.

(3) Lettre à l'Eglise de Genève, du 30 août 1561. *Bull.*, t. XVII, p. 486.

rée et la diction persuasive : « Le Seigneur, disait-il, m'a tiré de l'Eglise en laquelle j'avois bien occasion de m'aimer, comme s'il m'avoit empoigné par la main pour me mener tout tremblant de foiblesse et à demi-mort jusques à vous. » En le voyant monter en chaire plus d'un s'écriait : « Qu'est venu faire ce pauvre homme en ce pays? N'y est-il venu que pour y mourir (1)? » Mais il retrouvait comme une jeunesse nouvelle dans la prédication de l'Evangile qu'il avait annoncé avec tant d'éclat sur les bords du Léman. Il n'obtint pas moins de succès à Lyon, à Montpellier et à Nîmes. Le ministre qui avait tenu tout un peuple suspendu à ses lèvres dans de vastes cathédrales, ne dédaigna pas de se faire entendre dans le modeste oratoire de Saint-Privat, où sa parole ne fut sans doute pas sans fruit (2).

Moins pure, moins digne nous apparaît la figure d'un prélat qui ne sut ni demeurer fidèle à l'ancienne croyance, ni persévérer dans la nouvelle. Jean de Saint-Gelais appartenait à cette famille de poètes courtisans auxquels François I<sup>er</sup> prodigua les faveurs et les dignités ecclésiastiques. Il succéda en 1531 à son oncle Jacques de Saint-Gelais comme évêque d'Uzès (3). Esprit éclairé, il ne tarda pas à reconnaître les abus et les désordres de l'Eglise dont il était dignitaire. Comme plusieurs de ses collègues du Midi, Marillac, évêque de Vienne, Montluc, évêque de Valence, et Saint-Romain, évêque d'Aix, il se montra favorable aux idées de réforme qui trouvaient un écho jusque dans les cloîtres. Il alla plus loin, et désireux de mettre d'accord ses opinions et ses actes, il abandonna ouvertement la foi catholique, avec plusieurs de ses chanoines, par délibération capitulaire de 1546. Le prêtre du chapitre, Gabriel Froment, osa seul lui tenir tête. Mais

(1) *Instruction chrétienne*. Epître dédicatoire de Viret aux fidèles de Nîmes.

(2) Le dimanche, 17 mai 1562, le ministre Viret part de Montpellier pour aller coucher à Nîmes. Il y prêche le vendredi 22 et le dimanche 24, « et le mesme jour fut fait la cène. Le lendemain, 25 dudit mois, environ six heures du matin, de Nîmes s'en alla à Saint-Privat, et d'illec prit son chemin pour aller à Lyon. » (*Journai de Jean Deyron*, cité par Ménard, t. IV; Preuves, p. 61.)

(3) *La première maison d'Uzès*, par G. Charvet, in-4, p. 47 et suivantes.

Jean de Saint-Gelais n'était pas homme à supporter les sacrifices que, dans les jours de crise religieuse, impose la profession d'une foi nouvelle. Il prétendit demeurer évêque tout en se mariant (1), et il chercha dans la protection de Charles IX un abri contre les foudres pontificales qui allaient l'atteindre. Déposé à plusieurs reprises, il vécut durant plusieurs années du revenu d'un moulin sur la fontaine d'Eure, seul débris de sa splendeur passée. Ainsi fut justifié le dicton populaire : *D'évêque on devient quelquefois meunier*. Jean de Saint-Gelais se ravisa en vieillissant. Il mourut en 1574, réconcilié avec l'Eglise catholique, dans la maison abbatiale de Saint-Maixent, dite l'*Hort de Poitiers*, dont il était titulaire.

La défection du pasteur préposé à l'administration du diocèse dut singulièrement favoriser les progrès du parti réformé dans les régions voisines d'Uzès. Il comptait déjà des chefs dans le manoir seigneurial de Saint-Privat. Il allait bientôt trouver un appui dans une famille puissante dont l'origine remontait aux premiers siècles de la monarchie. On a déjà nommé la maison d'Uzès, alors représentée par Antoine de Crussol, et Jacques Beaudiné, ou d'Acier, son frère, qui devaient alternativement, et à des degrés divers, figurer parmi les chefs politiques du protestantisme français. C'est auprès de leur pieuse mère, Jeanne de Genouillac, retirée au château de Charmes, en Vivarais, que ces deux seigneurs avaient puisé les premières semences de la foi protestante. Antoine épousa Louise de Clermont, comtesse de Tonnerre, et dame d'honneur de Catherine de Médicis, qui joignait à beaucoup d'esprit une humeur vive et prompte à la repartie. Un trait suffit à la peindre : témoin, à l'ouverture du colloque de Poissy, d'un entretien entre Théodore de Bèze et le cardinal de Lorraine qui se confondait en belles protestations de tolérance, elle s'écria : « Bon homme ce soir, mais demain, quoi? » L'avenir ne justifia que trop la justesse de ses prévisions !

(1) « Uxorem duxit abbatissam, etc. » *Gallia Christiana*, édit. de 1568, t. IV, p. 1148.

Ainsi que plusieurs femmes de très-haut rang, Eléonore de Mailly, Jacqueline de Rohan et la comtesse de Seninghen, Madame de Crussol goûtait la croyance évangélique, et la soutenait de son crédit à la cour. Calvin, toujours attentif aux intérêts de la Réforme en France, lui écrivait : « Je n'oublierai point à prier Dieu qu'il luy plaise faire prospérer vostre voyage, et quelque part que vous soyez, vous guider par son saint esprit en telle prudence que le monde ne vous soit pas plus que luy. Je sçay qu'il a tiré par cy devant de bons services de vous ; mais vous ne sçauriez en toute vostre vie faire la centiesme partie de ce que vous luy debvez en un jour. Parquoy, Madame, advisez de paier vos arreraiges, pour monstrier par effect que c'est sans feintise que nous protestons de nous vouloir separer de toutes pollutions et ordures pour nous desdier purement à nostre Seigneur Jésus-Christ lequel est mort et résuscité afin que nous vivions et mourrions en son obeyssance (1). »

L'austère réformateur ne porte pas moins de franchise dans ses rapports avec l'époux de Louise de Clermont, cet Antoine de Crussol qui parut aussi fidèle serviteur du roi que zélé partisan de la liberté de conscience. Il le prémunit contre les écueils qu'il ne peut manquer de rencontrer à la cour, et contre les actes de faiblesse décorés parfois du nom de devoir. « Vous demandez, monseigneur, si aiant fait protestation toute notoire de vostre chrestienté, il vous sera licite d'accompagner la roine tant en quelques processions qu'en autres actes d'idolatrie. Sur quoy vous avez à regarder deux choses : premièrement de ne point contrister les enfants de Dieu ne leur estre en scandale, ou déguster les infirmes ou ignorants. Pour le second de ne point donner occasion aux ennemis de la vérité de lever leurs crestes et faire leurs triomphes, mesme de ne point leur ouvrir la bouche pour blasphesmer le nom de Dieu et se moquer de la vraye religion. »

(1) Lettre du 8 mai 1563. *Lettres françaises*, t. II, p. 503.

Dans une autre circonstance, au lendemain d'une paix qui ne sera qu'une trêve entre les partis, le langage du réformateur n'est pas moins énergique. « Quant à l'état de France, je le vois si confus de tous côtés que je crains que ce ne soit à recommencer plus que jamais. Non pas que le remède ne fust aisé et prompt quand on y voudroit entendre. Mais vous voyez où nous en sommes... Cependant il nous faut employer plus vertueusement que jamais, car Dieu veut esprouver les siens à ce coup, leur proposant d'une part de grandes difficultés, et de rechef leur donnant occasion de s'employer à bon escient à son service. Ainsi, Monsieur, je vous prie de prendre courage, et comme vous voyez que Dieu vous a fait cet honneur de vous mettre en exemple et miroir, que vous n'y espargniez rien (1). » Telles étaient les hautes exhortations adressées par Calvin au fils de ce Charles de Crussol qui, comme lieutenant du roi en Languedoc, avait été le premier exécuteur des sanglantes ordonnances de François I<sup>er</sup> contre l'hérésie.

JULES BONNET.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) A M. de Crussol. *Lettres françaises*, t. II, p. 503 et 524.

---

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

---

## SOUVENIRS DE L'ÉGLISE DE VASSY

LE MASSACRE DE 1562. — L'ÉTAT CIVIL DES PROTESTANTS  
DE 1670 A 1685

M. le pasteur L.-Fréd. Galland, de Congénies (Gard), qui a exercé le ministère à Vassy pendant trois ans et demi, y a recueilli des documents d'histoire locale qu'il a bien voulu nous communiquer, en les accompagnant de la note que voici :

WASSY-SUR-BLAISE, ou WASSY (1), ville et chef-lieu d'arrondissement de la Haute-Marne, fut autrefois plus importante que de nos jours ; elle comptait environ 4,000 habitants avant la révocation de l'Edit de Nantes, tandis qu'elle n'en a guère aujourd'hui que 2,500.

On prétend que *Vassy* fut bâtie sur l'emplacement d'une ancienne cité des *Vadicasses* (*Vadicasses*), brûlée par l'empereur Caracalla, en 234. Elle est désignée dans quelques vieux documents sous le nom de *Vunsciacus*, *Waysseyum*, *Wasseiun*, *Vuassy*. En 454, l'armée du redoutable Attila la réduisit en cendres. Au VII<sup>e</sup> siècle, Vassy était un domaine royal, *fiscus regis*, désigné en ces termes dans une charte de 670 : *Vassiacus locus in Gallia satis notus*. Deux ans après, Childéric II accorda à saint Berchaire du terrain dans le finage de Wassy (*Vuassiacens*).

Sous la grande division territoriale de l'ancienne France, Vassy (*Vassiacum*) était de la généralité de Châlons, de l'élection de Joinville et du bailliage de Chaumont ; elle avait aussi une prévôté et un prieuré. Enfin, elle fit partie du douaire de Marie Stuart qui prenait le titre de *dame de Wassy*.

En 1544, les deux tiers de la ville furent brûlés par les soldats de Charles-Quint. Mais ce qui rendit surtout *Vassy* tristement célè-

(1) L'administration exige, depuis l'année dernière, qu'on écrive *Vassy* avec un seul V, quoique la vraie orthographe paraisse dériver de *Vuassy* ou *Wassy*. L'autorité le nie, et elle s'appuie sur le fait que, Vassy étant d'origine romaine, la lettre W était inconnue aux Romains.

bre, ce fut le massacre de 1562, si étrangement travesti dans un des documents qu'on va lire. A cette époque, la population protestante y était de 1,200 âmes environ, et, comme le constate l'état civil, dont on va lire des extraits, les protestants comptaient parmi eux des personnages de distinction et de haut rang.

Prise et saccagée par les ligueurs, en 1591, elle fut presque dépeuplée par la révocation de l'Edit de Nantes, en 1683.

Aujourd'hui, c'est une petite ville peu animée, peuplée essentiellement d'agriculteurs, presque tous catholiques romains. Les quelques protestants qui s'y trouvent sont des ouvriers, venus pour la plupart de l'Alsace. Ils sont régulièrement évangélisés, deux fois par mois, tour à tour par les pasteurs de Joinville et de Saint-Dizier. Je considérerai toujours comme un honneur d'avoir été appelé de Dieu, durant mon ministère, à porter sa parole, pendant trois ans et demi, dans ces lieux arrosés du sang des martyrs. Je passais rarement près de la *grange* célèbre, sans éprouver une profonde émotion. Mon âme s'élevait vers Dieu pour le bénir de la liberté dont nous jouissons ; et, en pensant à *nos pères*, je murmurais ces mots dans le secret de mon cœur : « Ils étaient là, ô mon Dieu ! tes fidèles adorateurs ; ils étaient là, pieusement rassemblés pour t'offrir leurs prières et leurs vœux, quand ils furent lâchement assaillis par leurs ennemis, qui étaient les tiens ! »

Il ne faut pas croire que les souvenirs protestants soient complètement effacés au sein de cette ville, presque entièrement catholique. Il y a deux ans, à l'occasion du changement de nom de quelques rues, quelqu'un exprima le désir que l'on donnât à l'une d'elles le nom de : *rue Isaac Jaquelot*, parce que là se voit encore la maison du pieux pasteur de ce nom qui habitait Vassy, en 1683 (1). Cette suggestion fut sans résultat, mais on donna le nom de *rue du Temple*, à celle qui aboutit à la fameuse *grange* dont l'angle porte cette inscription : PASSAGE DU PRECHE. GRANGE OU EUT LIEU LE MASSACRE, LE 1<sup>er</sup> MARS 1562.

Ces mots ont été gravés sur la pierre bien longtemps après l'événement, comme pour stigmatiser les cruels persécuteurs et les aveugles partisans de l'intolérance religieuse. — La *grange du Presche* (ou *le Temple*) a été incendiée accidentellement, il y a

(1) Elle sert actuellement de salle d'asile catholique.

environ quarante-cinq ans, et la grange d'à présent n'a que peu de ressemblance avec la grange primitive. — La brochure de M. le pasteur H. Goujon (en vente chez M. Schreyer, libraire-relieur à Vassy), sur *le Massacre*, donne une image fidèle de l'événement et de ladite grange, dans deux gravures qui se trouvent, l'une au commencement, l'autre à la fin de l'ouvrage (1). L.-F. G.

---

#### HISTOIRES MÉMORABLES ET REMARQUABLES

L'an 1544, fut la ville de Vuassy brulée et mise en cendres par les gens du camp de l'Empereur Charles-Quint étant campés devant Saint-Dizier et y sejournerent l'espace de six semaines Lesquels se nommaient les Bourguignons. Et ne demeura entier en laditteville de Wassy que l'Eglise et les murailles Et tout le reste fut mis en poudre et en cendres. Le Prince d'Orange fut tué devant la Ville de Saint-Dizier d'un coup de fauconneau tiré par vne fenestre du clocher de lade Ville. Les Chefs de Larmee Etoient L'Empereur Charlesquint, La Reine de Hongrie, le Prince d'Orange et le Duc de Brandebourg.

---

#### RELATION CATHOLIQUE DE 1562.

(COPIE CERTIFIÉE, EN 1762, PAR VAILLANT.)

L'an 1562, les huguenots heretiques de Jean Calvin étoient germés et multipliez en cette ville de Vuassy en grand nombre, tellement quils se rendirent les maîtres et les plus forts, et faisoient de grandes cruautés en l'Eglise catholique apostolique et romaine, tuant et massacrant les pretres, pillant les Eglises, les croix, calices, tous autres vaisseaux d'argent dediés et consacrés a Dieu, Rompant les images djcelles Eglises, Venant par chacun dimanche chasser les catholiques de laditte Eglise à coups de ferrements, battons, coups de poings et de poignards, en telle sorte que les pauvres catholiques senfuyaient devant eux comme les Brebis et Agneaux senfuyent devant les chiens (2), En ce tems il y auoit honnestes et

(1) Voir quelques renseignements dans l'*Evangeliste*, n° 43, année 1868.

(2) Nous avons longtemps hésité à reproduire ce fragment si grossièrement mensonger, qui transforme les victimes en bourreaux, et dont l'authenticité se réfute d'elle-même à la simple lecture.



Illustres personnages M<sup>e</sup> De Septfontaine prieur en Leglise, M<sup>r</sup> Le Seing preuost pour le Roy.

VAILLANT. (1762.)

---

L'an 1591. Le trentième jour du mois d'aoust a été la ville de Vuassy et les faubourgs Brullés, Pillés, Ruinés et mis en Cendres, memement LEglise, pillée. Les Vaisseaux sacrés profannés et emportés, cinq grosses cloches et les vitres de lad<sup>e</sup> Eglise emportés a S<sup>t</sup> Dizier, le Cloché brullé, toutes les Voutes d'icelle Eglise abbatues et mises par terre, qui est chose du tout contre Dieu et son Eglise, Et toute cette ruine et rauage par le commandement d'un nommé le capitaine Conté, Exécuteur de cette tyrannie sous la rage de madame Joannes pour lors gouvernante à S<sup>t</sup> Dizier, Chose grandement déplorable et cruelle. La cause et sujet de cette ruine et rauage a été la diuision d'aucuns mauvais habitants, qui pensant toujours venir à bout de leur entreprise firent venir Mons<sup>r</sup> le Baron de S<sup>t</sup> Amant en ce Lieu de Vuassy, avec de mauvais garnemens pour tenir garnison, et y Etant en grand nombre, allerent piller les bons Bourg de ce pays, aménant les hommes et femmes à rançon et les faire prisonniers, comme de fait Ils furent piller l'Eglise et Abbaye de Montierender. Ils furent piller à Sommevoire, a Eclaron et autres lieues amenants les cheuaux et proyes des besttes; puis se les vendoient les uns aux autres a son de tambour, de sorte que tout le pays cryoit Barabas contre la pauvre ville de Vuassy, tellement que l'on envoya camper des gensdarmes pour la prendre; en faisant les approches M<sup>r</sup> de Berme fut tué; il étoit fils de Madame de Joannes qui indignée et courroucée de la mort de son fils chercha les moyens les plus pernicieux quelle se pouoit imaginer. Voila pourquoi ce désastre et ruine a été faite au détrimment de la pauvre Ville de Vuassy.

Signé : VAILLANT.

---

## ÉTAT CIVIL DES PROTESTANTS DE VASSY

DE 1670 A 1685

*Actes les plus remarquables, par le nom des personnages qui y figurent.*

*Année 1670.* — Dans ce registre, aucun ministre n'est nommé ; mais, le 30 mars 1670, le pasteur JACQUELOT  *fils*  est parrain ; néanmoins,  *ni le père ni le fils ne signent*  soit comme ministre, soit comme parrains. Damoiselle ANNE DE JUIGNÉ est souvent marraine. Ce registre est aux archives de l'Hôtel-de-Ville ; d'après la mention qui le termine, c'est une copie de l'original, demeuré entre les mains du soussigné : JACQUELOT. Il a reçu d'ailleurs un autre caractère d'authenticité par le visa et le paraphe de M. de Renusson,  *conseiller du Roy,*  président,  *Prévost*  et juge ordre en la ville et la  *prévosté*  de Wassy.

*Année 1672.* — Registre coté et paraphé comme le précédent ; on y commence à dire, dans les baptêmes et les mariages, qu'ils sont faits alternativement par : M. Jacquelot père, M. Jacquelot fils, M. Jacquelot aîné, M. Jacquelot jeune, lesquels oublient souvent de signer leurs actes. Ils sont parrains de temps en temps. Ce registre est terminé par une attestation de MM.  *Abraham*  et  *Isaac*  JACQUELOT, qui est conforme à la minute, demeurée entre les mains de DAVID MAUCLERC, gardien des registres baptistaires. La famille  *Mauclerc* , dont le chef était M<sup>e</sup> apothicaire, était une des plus importantes et des plus nombreuses de Wassy et  *bienfaitrice de l'hôpital*  (1). Les Mauclerc devaient être lettrés. Un Mauclerc a été l'un des administrateurs de l'hôpital.

*Année 1673.* — JEAN DIDIER  *le jeune* , M<sup>e</sup> chirurgien est souvent parrain, et M<sup>lle</sup> de Juigné (déjà nommée) souvent marraine. Les actes sont presque tous signés par  *Jacquelot père*  ou  *Jacquelot fils* . On trouve, dans un acte, M. BERTHELEMY DE MAROLLES et la susdite  *Damoiselle de Juigné* , parrain et marraine. A la fin, attestation de la conformité par les ministres JACQUELOT.

*Année 1674.* —  *Jacquelot père*  et  *fils*  signent comme parrains soit

(1) Aujourd'hui (1870), l'hospice exploite une ferme appelée  *ferme de Mauclerc* .

comme ministres. On trouve aussi comme parrain M<sup>e</sup> JACQUES REMY, *notaire royal*.

Année 1675. — 27 décembre. Décès de MARIE JACQUELOT, femme du sieur *Jacques de Marolles*, âgée de 36 ans.

Année 1676. — Fin de 1676 et année 1677. 31 décembre 1676 : Marraine : MARG<sup>te</sup> JACQUELOT, fille d'Abraham *ministre*, avec JEAN ROGER bourgeois, parrain. — 16 juin 1677. Baptême de MARIE CONTENOT ; parrain, sieur *Berthélemy de Marolles* (déjà nommé), *gentilhomme de la grande fauconnerie du Roy*. Marraine D<sup>elle</sup> Marie de Juigné. — 9 octobre : Les mêmes au baptême de BARTHÉLEMY HERMENT. — 25 novembre : Baptême de MARIE CHOPPIN, de *Louvemont* (village près de Wassy).

Année 1678. — 22 janvier : Marraine, MARGUERITE JACQUELOT, fille du noble ABRAHAM JACQUELOT. — 14 août : BARTHELEMY MARETTE. Parrain : *de Marolles*, gentilhomme ; marraine : *Marie de Juigné*. — 29 mai : *Isaac Jacquélet*, ministre et L<sup>elle</sup> *Marie de Juigné*, parrain et marraine de MARIE AUBERT (baptisée par Jacquélet père). — 11 novembre : Transport de M. Isaac Jacquélet ministre, à Bar-sur-Aube, pour baptiser ISAAC LE NOIR, fils de PIERRE LE NOIR, *receveur et directeur général des aydes de l'Élection de Bar-sur-Aube*, après requête au prévost dudit Bar. Parrain : *Jacquélet* ; marraine : MARIE LE NOIR, femme de HENRY PICQUENON, *receveur des formules de la Généralité de Champagne, à Troyes*. Même jour, même lieu, baptême à ANNE CHEVALLIER, de *Spoix*.

N. B. — Manquent les registres de 1679, 1680, 1681 et 1682.

Année 1683. — 7 juin : née et baptisée, MARG<sup>te</sup> JACQUELOT, fille de M<sup>e</sup> *Isaac Jacquélet*, min. de la R. P. R. et de D<sup>elle</sup> ANNE-MARIE ROGER. Parrain : honorable homme *Jean Roger* (déjà nommé), marchand, *bourgeois de Paris* ; marraine : MARG<sup>te</sup> CARRÉ, veuve de M<sup>e</sup> *Abraham Jacquélet*, vivant aussi, ministre de ladite R. P. R. (1). — 22 août : Les soussignés de la R. P. R. dem<sup>t</sup> à *Orges*, viennent déclarer l'inhumation d'un enf. de 10 mois, à *Orges*, deux signatures illisibles. — 9 octobre : Naissance de

(1) Ecrit probablement par une main catholique, car le nom de *Jacquélet* n'est pas avec la même orthographe. — M. *Abraham Jacquélet* n'est pas mort à *Vassy*. L.-F. G.

PHILIPPE DE ROUSSEL, né à Prez-sur-Marne, de PAUL DE ROUSSEL, *escuyer* et de Damoiselle RAGHEL SAGUEZ. Parrain : PHILIPPE SAGUEZ *escuyer*, fils de PHILIPPE SAGUEZ, *escuyer*, et de damoiselle ANNE BEZANÇON, demeurant à *Villers aux Cornilles*; marraine D<sup>elle</sup> ANNE SAGUEZ, de *Chaalons*. — 27 octobre : *Mis en terre* MARIE DE VILLERME, f<sup>e</sup> de maître *Jacques Remy*, l'aîné (déjà nommé), ci-devant *notaire royal*; âgée de 63 ans. — 29 novembre : *Mis en terre* (ledit) M<sup>e</sup> *Jacques Remy* l'aîné; 84 ans.

N. B. — Manque l'année 1684.

Année 1685. — 14 janvier : Mariage d'honoré Seigneur CHARLES DE BÉGAS, *Ecuyer, seigneur des Aires* (en partie); fils de défunt HONORÉ Sr CH. DE BÉG., *Er, seigneur des Aires et de Chalette* (en partie) et de D<sup>elle</sup> FRANÇOISE D'ANNEAU; ses père et mère demeurant audit *Chalette*, et D<sup>elle</sup> MARG<sup>te</sup> JACQUELOT (déjà nommée), fille de défunt M<sup>e</sup> *Abraham Jaquelot* ministre à W. et de D<sup>elle</sup> Marg<sup>te</sup> *Carré*. Présence d'Honoré seigneur SAMUEL D'ORIGNY, *Ecuyer, Seign. du Front et de Chalette*, y dem<sup>t</sup> cousin germain de l'époux; de noble SAMUEL ROYER, à *Vitry*, ami de l'époux; de M<sup>e</sup> *Isaac Jaquelot*, aussi ministre à W.; du Sr *Berthelemy de Marolles*, frère et neveu de ladite D<sup>elle</sup> Jaquelot. — 28 mars : Baptême de MARIE MADELEINE DE SERVAL. Marraine : D<sup>elle</sup> MARIE JACOB, veuve de M<sup>e</sup> JÉRÉMIE OURIER, *vivant ministre de la R. P. R. à Chaalons*. — 13 juin : Naissance de MARIE-ANNE JAQUELOT, fille de M<sup>e</sup> *Isaac Jaquelot, ministre de la R. P. R. à W.* et de D<sup>elle</sup> *Anne-Marie Roger*; baptisée le 14; parrain : le Sr *Barthelemy de Marolles*, fils de noble *Jacques de Marolles* et de feu D<sup>elle</sup> *Marie Jaquelot*; marraine : D<sup>elle</sup> MARG<sup>te</sup> ROGER, femme de M<sup>e</sup> PIERRE ALLIX, *ministre de la R. P. R. à Paris*.

(C'est le dernier acte de 1685.)

---

#### PROCÈS-VERBAL DU TEMPLE DE LA R. P. R.

(BIBLIOTHÈQUE DE VASSY, n° 1598.)

Cejourd'huy dernier jour de septembre mil six cents quatreuingt et trois, enuiron Lheure de huit du matin, pardevant Nous Antoine

de Renusson, cons<sup>er</sup> du Roy president preuost Juge ord<sup>re</sup> com<sup>re</sup> Eng<sup>tour</sup> et examinateur en la ville et preuosté de Vuassy, en pres. du Receueur et greffier ord<sup>re</sup> est comparu en no. hostel et domicile le Procureur du Roy en cette preuosté, Leq<sup>l</sup> nous a dit q<sup>l</sup> a receu par Lordre de Monseigneur le procureur g<sup>ral</sup> de la cour du parlement du mois de juillet der<sup>r</sup>, une desclaration du Roy portant que dans les temples de ceux de la Religion pretendue Reformée il y aura un lieu marqué où pourront se mettre les catholiques qui voudront aller audit temple pour entendre les presches qui s'y font et qu'ils y soient receus, laquelle desclaration du vingt deux du mois de may dernier signée par le Roy, Collebert et scellé du grand sceau de cirre jeaune registre<sup>t</sup> en lad<sup>e</sup> cour et parlem<sup>t</sup>, Le dixième du mois de juillet ledit Procureur du Roy auroit f<sup>t</sup> publier, lire et enregistrer aux audiances du jedy cinq aoust sniuant et ordonné quelles seroient leues et proclamees au son du tambourg en la place publique a la manière accoutumée, ce qui auroit esté fait par le clerc Le vingt huit du mesme mois afin de la randre publique et notoire a tous les h<sup>ants</sup> de lad<sup>e</sup> Religion pretandue Reformée, en conseq<sup>ce</sup> de quoy et pour paruenir a lex<sup>hion</sup> de lad<sup>e</sup> desclaration ledit procur<sup>r</sup> du Roy a f<sup>t</sup> avertir a cedit iourd'huy heure de dix du matin les h<sup>ants</sup> de lad<sup>e</sup> Religion aux personnes de Mr Isaac Jacquelot leur ministres et de Samuel Laurent (*mot illisible*), Claude Maucler et Samuel Cappitain leurs anciens, afin de faire ouuerture de leurdit temple, et estre lad<sup>e</sup> desclaration ex<sup>te</sup> selon la forme et teneur, et avec une marque le lieu ou sera situé le siege dans leq<sup>l</sup> les catholiques se peuvent placer lors ded. presches, qui sera d'vne construction honneste et commode et de longueur de douze pieds, en sorte q<sup>l</sup> puisse contenir aisem<sup>t</sup> six a huit personnes au moins. Requeroit led. procur<sup>r</sup> du Roy vouloir Nous transporter avec n. dit greffier aud. temple à lad. heure, sur quoi veue lad<sup>e</sup> desclaration les diligences du procur. du Roy, Nous sommes transportez au temple ou estant arrivez avec lesd. p<sup>ce</sup>u. du Roy et Greffier, accompagnez de Mr Jean Thomas P<sup>tre</sup> curé dud. Vuassy, Nous avons trouue la porte diccluy ouuerte, les d. ministres et anciens disposez a recepuoir les volonte de sa Majesté portee en lad. desclaration de laquelle leur a esté fait encor lecture (*deux mots illisibles*) ont desclaré qu'ils conçoivent l'intention d'Icelle et pour y satisf<sup>re</sup> a esté marqué en pres. dud. s<sup>r</sup> Thomas appellé a cet

effet et avec lesd. ministres et anciens, Le ban qui est audessous de la fenestre à main gauche en entrant au temple, de longueur de dix à douze pieds, en sorte qu'il peut contenir huit personnes et qui est distingué des autres par un dossier plus élevé et n'a été reçu qu'après que les personnes qui pourroient l'occuper se trouveroient incommodées de celui qui est au pied, il y sera remédié ainsi qu'il sera jugé à propos, et afin que ledit ban ne soit rempli à l'avenir par aucuns de ceux de lad. Religion P. Ref. qui pourroient s'y placer pour faire Insulte aux catholiques, sera tenu ledit Ministre de déclarer à son presche de dimanche prochain qu'il est destiné et marqué pour les catholiques, pour au cas de contravention être procédé contre les entrepreneurs, ainsi qu'il appartiendra, et ont lesd. Srs Thomas, curé, les ministres et anciens comparus signé : *Thomas ; Jacquolot ; Capitain*, anciens ; *De Mautmont*, ancien ; *Claude Maucier*, ancien ; *Joseph Coutelet*, ancien ; *De Marolles*, ancien.

N. B. Le susdit procès-verbal, est contresigné, après un visa illisible, de l'autorité gouvernementale, par les noms suivants : *De Renusson, J. Rayet, Giraud*.

---

M. le pasteur Galland a dû la connaissance de ces documents à l'obligeance de M. le maire de Vassy (dont les ancêtres maternels furent protestants), et à celle de M. Martin, secrétaire de la mairie. Il mentionne encore un « Mémorial de la ville de Vassy, dressé par le conseil municipal le 15 pluviôse an XII, » et contenant des détails sur le massacre de 1562, sur la révocation de l'Édit de Nantes et l'émigration des protestants, mais dont il n'a pu encore se procurer un extrait.

Cette communication, dont nous remercions M. Galland, sera pour nous une occasion de revenir sur ce fait historique si douloureux et si important du massacre de Vassy, en publiant un document contemporain qui mérite d'être remis en lumière. C. R.

---

## UN ALBUM BERNOIS DE 1672

Genève, 20 janvier 1872.

*A Monsieur le Rédacteur du BULLETIN.*

Monsieur,

A plus d'une reprise, le *Bulletin* a fait ressortir l'intérêt que peuvent offrir les livres de souvenirs en usage aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, et désignés sous les noms d'*Album amicorum*, *Stammbuch*, etc. Sans doute les personnages qui ont écrit sur les pages de ces petits volumes ne sont point tous célèbres; les sentences dont ils accompagnent leur signature n'offrent souvent rien de remarquable, et les éloges qu'ils décernent au propriétaire de l'*Album* paraissent généralement inspirés par la politesse ou par une indulgente amitié. Toutefois, sans exagérer leur valeur, je crois qu'il importe de recueillir et d'exposer avec soin ces modestes monuments des siècles écoulés. Alors même qu'ils n'offriraient aucun autographe précieux, la simple reproduction par ordre chronologique des signatures, avec la mention des dates et des localités, fournit aux études biographiques, de plus en plus minutieuses à notre époque, d'utiles renseignements, et peut même aboutir à des aperçus historiques dignes d'intérêt. Pour n'en citer qu'un seul exemple, j'ai eu l'occasion d'appliquer cette méthode à un *Album* du XVII<sup>e</sup> siècle, qui m'avait été obligeamment communiqué par un de mes compatriotes, M. Charles Rigaud, auquel il appartient actuellement. Son possesseur originaire, centre des souvenirs qui s'y trouvent consignés, était un candidat en théologie du canton de Berne, nommé Jean-Gaspard Seelmatter. Il paraît être mort jeune, car le catalogue imprimé des pasteurs bernois, qui enregistre les noms de plusieurs membres de sa famille, ne mentionne point le sien, et son *Album* ne présente aucune inscription postérieure à 1674. Mais, d'autre part, il nous permet de suivre Seelmatter dans sa courte carrière: il nous le montre faisant ses études à Genève et à Berne, et entreprenant, il y a précisément deux siècles, un voyage théologique et religieux au travers de la France. Durant les années 1872 et 1873, il visite les diverses Académies réformées, ainsi que plusieurs des Eglises les plus importantes. Il recueille sur ses tablettes les témoignages d'amitié de professeurs, de pasteurs, de laïques influents, et de ceux de ses compatriotes qu'il rencontre sur la terre étrangère. La liste des noms correspondant aux années 1672 et 1673 revêt dès lors le caractère d'une page empruntée à l'annuaire officiel du protestantisme français: elle réveille le souvenir de plusieurs des hom-

mes qui, durant la période précédant immédiatement la révocation de l'Edit de Nantes, ont déployé dans les Eglises de France le plus d'activité scientifique et de zèle religieux. C'est à ce titre, et sous l'impression de la coïncidence des années, que je prends la liberté de vous transmettre ces courts fragments de l'*Album* du jeune Bernois : ils sont peut-être de nature à trouver place dans une des livraisons de 1872.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

CH. LE FORT.

PUYLAURENS.

- |                                  |  |
|----------------------------------|--|
| 1672, mars, 21.                  | Joh. Bertrandus (amicus amicitiae).  |
| vere ineunte.                    | Andreas Martellus, verbi minister et S. Theol. professor.  |
| ingrediente signum arietis sole. | Gommarcus J. Christi minister et S. Theol. professor.<br>« Ornatissimo et supra ætatem literaria imprimis Theologica supellectile instructo D. Seelmattero, commensali ad tempus meo, longe suavissimo, post septimestre arctæ necessitudinis commercium abiturienti et ad uberiorem adhuc messem colligendam prosperranti, non sine dolore at ex amore tamen nulla temporum aut locorum intercapedine labefactando, ponebam Podiolauri Vauro-rum in Gallia ingrediente signum sole A° Christi 1672. » |
| sub finem Martii.                | Joh. Bonafassius, Verbi divini præco.  |
| pridie kal. apriles.             | Antonius Personus e senatu Academico.  |
| avril, 3.                        | Elias Ramondus V. D. M. et prof. philos.   |
| avril, 4.                        | Jo. Bon, doctor medicus, philosophiæ professor nec non gymnasiarcha.   |
| avril, 18.                       | Daniel Amyanus.  |
| decimo kal. maii.                | B. Balaguierius.   |
| kal. maii.                       | J. Tersonus, philosophiæ alumnus.  |



mai, 30.

Jo. Colerius Juris doctor consiliarius regius et  
locum tenens Academici consilii præses.

## PUYLAURENS.

1672, sub finem maii.

Viguerius Regiomontanus apud Albios in Oc-  
citaniam.

octob., 3.

Aaron Testatius.

## MONTAUDAN.

1672, juni, 4.

Jacobus Garrisonus.

8.

G. Clavellus, eccl. helv.

1673, juni, 8.

J.-F. d'Oges, SS. Theol. stud. Viviaco. Helve-  
tius.

Id.

S. Mistralis, Laus. Helv.

7.

Johannes Carolus in ecclesia montalbanensi  
Verbi divini minister.

Id.

Petrus Ysarnus ecclesiastes montalbanensis.

9.

Isaacus Brassardus, pastor in urbe patria.

## BORDEAUX.

1672, juni, 14.

Jo. Bertrandus. (Renovatum Burdigalæ 14 junii  
ejusdem anni).

## SAUMUR.

1672, sept., 17.

Leonhardus Engelerus, H. Tig.

1673, mars, 27.

Pet. Villemandinus, Verbi divini minister et  
philosophiæ ac professor.

mars, 27.

Joh. Druetus, phil. professor.

mars, 27.

J. Solanus, S. Theol. professor et gymnasiar-  
cha.6<sup>o</sup> kal. apriles.

Jacobus Cappellus, linguæ sanctæ professor.

S. d.

Isaacus Dhuisseus, salmuriensis.

S. d.

Step. Gausenus, Theol. professor.

## ORLÉANS.

1673, avril, 3.

N. Peneverius, Laus. Helv.

4.

Claudius Pajo, aurelianensis ecclesiæ pastor.

« Ingressus verborum tuorum illuminat, rudioribus dat intelligentiam. » Ps. 119, 130.  
Beatus qui legit. Apoc. I, 3.

## PARIS.

- 1673, cal. maii. B. Balaguerius. (Renovatum bonis artibus Parisiis calendis maii 1673).  
juillet, 31, Dan. Amyanus. (Quæ Pediolauri Scripsi Parisiis labente anno renovavi 31 die julii 1673).  
Id. Joannes Claudius, Paris. Eccl. Ref. minister.  
« E cœlis intuetur Jehova, videt omnes filios hominum. Ps. 33.  
Id. Joannes Grunerus, SS. Th. stud.  
pridie cal. aug. Joh.-Rod. Rodolph, SS. M. C.  
pridie cal. aug. Jacobus Burckhardus, J. V. D. Rauracus.  
août, 2. D. Triboletus, SS. Th. st.

## SEDAN.

- 1673, mai, 31. Ludovicus de Beaulieu le Blanc, pastor et theologiae professor ac p. t. sedanensis Academiae rector.  
« Tantum es quantum es in oculis Dei et nihil amplius. »  
juin, 2. P. Jurieu, SS. Theologiae et linguae sanctae professor et V. D. minister.  
S. d. Marie du Moulin.  
1674, juin, 6. Jacobus Didier, medicinae doctor et aquarum mineralium aquensium superintendens.  
quinto idus junii. Jacobus Burckhardus J. V. D. et in Academia sedanensi ejusdem juris professor ordinarius.
-

## BIBLIOGRAPHIE

---

ESSAI SUR L'HISTOIRE DES EGLISES RÉFORMÉES DE BRETAGNE  
(1535-1808), par B. VAURIGAUD.

Il y a vingt et un ans, M. le pasteur Vaurigaud publiait le précieux manuscrit de Philippe Lenoir, sieur de Crevain, sur l'histoire ecclésiastique de Bretagne depuis la réformation jusqu'à l'Edit de Nantes. Il annonçait en même temps l'intention de continuer ce travail jusqu'à nos jours. Il a fait mieux que de tenir cette promesse. Il vient de nous donner en trois grands volumes in-8°, une œuvre originale et approfondie, qui remonte aux origines, n'embrasse pas moins de trois siècles, et atteste les recherches les plus patientes, le labeur le plus persévérant appliqué à l'histoire religieuse d'une province où la Réforme, sans y avoir jeté des racines aussi profondes qu'en d'autres contrées, a suscité d'importantes Eglises et produit de grands caractères. N'est-ce pas un honneur pour le protestantisme breton d'avoir eu pour ainsi dire pour premier apôtre ce François de Châtillon, seigneur d'Andelot, en qui revécut l'héroïsme chevaleresque de Bayard, et d'avoir enrôlé sous sa bannière cette famille de Rohan dont on connaît la fière devise si bien justifiée par son histoire !

L'œuvre entreprise par M. Vaurigaud offrait d'autant plus de difficultés que la narration de Crevain s'arrête en 1611, et que l'on doit y suppléer par des indications puisées un peu partout, dans les archives locales ou dans des bibliothèques étrangères d'un accès peu commode. De riches appendices ajoutés à chaque volume montrent combien l'auteur a eu la main heureuse dans cette partie de sa tâche. Les archives de Nantes minutieusement explorées lui ont fourni d'importantes pièces, complétées par le précieux tribut des collections de Paris et même de Leyde. Le chartrier de Thouars, non moins inépuisable que la libéralité de M. le duc de la Trémoille et la rare obligeance de notre ami M. Paul Marchegay, tenait aussi en réserve bien des trésors qui n'attendaient qu'un judicieux emploi. Enfin les papiers provenant du château de La Forêt-sur-Sèvres, ont complété, sur bien des points, les indications fournies par les mémoires

de Du Plessis-Mornay. L'auteur n'a donc rien négligé de ce qui devait rendre son travail complet, et à ces recherches dignes d'un bénédictin il a su joindre cet esprit de justice et d'impartialité qui n'est l'apanage d'aucune Eglise. Peut-être a-t-il trop préféré les allures de la chronique à celles de l'histoire et sa narration gagnerait-elle parfois à être dégagée de certains détails qui semblent mieux placés en notes. Mais ce défaut devient presque un mérite dans un livre où tout est donné à l'exactitude, à la vérité, et qui doit être compté au nombre des monuments les plus importants consacrés à l'histoire d'une de nos anciennes provinces. L'Académie des inscriptions et belles-lettres a des médailles pour ces œuvres ignorées des lecteurs frivoles, mais qui ajoutent au trésor de nos antiquités nationales. La Réforme elle-même n'est qu'une antiquité de plus sur le vieux sol celtique d'où n'ont pu l'extirper trois siècles de persécutions.

Le premier volume comprend la période des origines, la formation des diverses Eglises réformées et leur histoire jusqu'à l'entrée de Henri IV à Paris (1594). C'est le récit de Crevain refait, élargi et habilement rattaché à l'histoire générale. Nantes, où s'est formée la conjuration d'Amboise, verra naître l'édit réparateur qui porte son nom. On peut dire aussi des cités : *Habent sua fata!* La Bretagne a de bonne heure ses martyrs dont le sang ne coule pas en vain, et le premier de tous, ce Nicolas Valetton, receveur à Nantes, qui endura la mort avec une singulière constance, place du Trahoir, rue Saint-Honoré (1533). Les ministres continuent dignement l'œuvre des martyrs : citons Gaspar Cormel, Loiseleur de Villiers ; après eux Dufossé-Bonneau, Mathurin L'Houmeau du Coudray. L'Evangile est prêché à Nantes et à Blain. L'Eglise de Rennes grandit avec ses trois annexes, le Bordage, la Magnane et la Corbonnaye. L'Eglise de Vitré n'a pas moins d'importance. Un premier Synode provincial est tenu à Châteaubriant, le 10 septembre 1561. Les Eglises de Nantes, Rennes, Vitré, La Roche-Bernard, Ploermel, Bain et Nort y sont représentées. Celle du Croisic appelle un ministre après l'édit de janvier. Ici nous touchons aux guerres de religion dont la Bretagne ressentit le terrible contre-coup. Le patriotisme éclairé des magistrats de Nantes lui épargna les horreurs de la Saint-Barthélemy, mais la Ligue en fit un de ses principaux foyers.

C'est dans les luttes religieuses de cette province, au siège de Lamballe, que fut grièvement blessé le brave Lanoue dont un témoin nous raconte la fin en ces termes expressifs : « Le quinzième jour après midy, il eut une paralysie sur la langue et avait peine à

parler ; reposa quelque peu cette nuit. Le lendemain de bon matin (4 août 1591), le dit sieur Montmartin l'alla trouver, qui reconnut bien qu'il n'y avoit plus d'espérance en sa vie. Mgr le prince de Dombes avoit envoyé M. Du Perrien pour le visiter, le sieur de Chaballan y estoit aussi ; il commença à prier Dieu ardemment, et avec les yeux élevés au ciel, sanglots et soupirs, attirait la miséricorde de Dieu. La parole et congnoissance lui continuèrent jusques un bon quart d'heure devant la mort, bien qu'il y eût peine à l'entendre ; et peu devant mourir pleura, et avec le doigt proche du petit essuyoit ses larmes, et du reste de la main les couvroit. Alors luy commencèrent les convulsions et les agonies de la mort le pressèrent, et le dit sieur de Montmartin luy dit en luy tenant la main : Souvenez-vous, monsieur, du passage de Job, qui dit : « Je scay que mon rédempteur vit et qu'il se tiendra le dernier sur la terre, et que mes yeux et ma chair verront mon Dieu en sa face ; » et en le pinçant sur la main luy dit : « Monsieur, vos os et votre chair le verront, ne le croyez-vous pas ? » Alors il leva la main au ciel, et la tint longtemps en l'air, alongeant le maître doigt, et nous regardant du mesme œil qu'il nous menoit à la guerre, et aussitôt rendit l'esprit. » Ainsi mouraient en leur lit, comme sur un autre champ d'honneur, les compagnons de Condé, de Coligny, les héroïques survivants de tant de champs de batailles. Les derniers jours du ministre Merlin, le pieux pasteur de Vitré, celui qui assista l'amiral dans la nuit du 24 août, ne sont pas moins touchants, et M. Vaurigaud n'a garde d'omettre ces tableaux où brille sans ombre le pur esprit de la Réforme.

C'est un curieux chapitre que celui des négociations de Henri IV pour l'extinction de la Ligue en Bretagne. Là comme ailleurs la réconciliation des ligueurs avec la royauté nouvelle se fit au détriment des réformés. Le dernier acte du duc de Mercœur fut la boucherie de la Chataigneraye qui rappela le massacre de Vassy. Les princes lorrains se montraient dignes d'eux-mêmes. A cette école se forment des âmes cruelles, atroces, M. Vaurigaud cite le trait suivant qu'on a peine à croire : Un gentilhomme poitevin nommé Laspoÿ, fut livré captif à un sien cousin, La Roche-Boisseau, qui le haïssait à mort, et qui pour le faire languir plus longtemps s'avisait d'un tourment inouï. Par une froide nuit d'hiver Laspoÿ fut exposé nu dans la rue ; puis au matin, tout roidi de froid, présenté devant un grand feu et tourné *comme du rôti*. Il survécut trois ans à cet affreux supplice, « avec des maux incroyables qui ne finirent que par sa mort. » De tels traits font mieux comprendre le triste

état de notre pays et la mission réparatrice de Henri IV. Ses bonnes dispositions eurent cependant besoin d'être aidées par l'attitude énergique de l'assemblée de Châtelleraut et le zèle de Mornay. Si l'édit demeuré si justement célèbre, conférait aux réformés le droit d'exister légalement et de parvenir aux emplois publics, il ne leur accordait cependant qu'une liberté limitée, car ils ne pouvaient exercer leur culte qu'à une distance de trois lieues de Nantes et des principales villes de la province. Ce n'était pas moins un immense bienfait, après quarante ans de guerres civiles. Henri IV manqua trop tôt à l'œuvre si grande, si nécessaire de la pacification des esprits.

Sa mort prématurée remit tout en question, et l'histoire de la Bretagne, comme celle des autres provinces du royaume, n'est que le tableau des efforts de la minorité réformée pour maintenir les droits dont l'exercice (celui de quelques-uns du moins) n'était pas sans péril pour l'Etat. C'était un effet du malheur des temps, et du long antagonisme des partis, que la liberté religieuse ne pût être garantie que par des concessions empruntées à l'ordre politique, et qui faisaient de la Réforme une république au sein de la monarchie absolue. Sortis du droit commun par l'édit de Nantes, les réformés devaient y être violemment ramenés par la suppression de leurs assemblées politiques, et par l'abolition de tous les privilèges qui étaient peut-être l'indispensable garantie du libre exercice de leur culte. Ce fut l'œuvre de Richelieu. Mais la minorité religieuse ainsi désarmée, demeurait à la merci du plus fort, et les maximes intolérantes dont le clergé catholique n'avait pas cessé de cultiver la tradition, devaient tôt ou tard porter leur fruit. Richelieu prépara ainsi, sans le vouloir peut-être, l'œuvre de Louis XIV, et la chute de la Rochelle fut le prélude de la Révocation. L'inviolable fidélité des réformés pendant les troubles de la Fronde, et l'activité si utile qu'ils déployaient dans toutes les branches du commerce et de l'industrie, ne leur servirent de rien, le jour où prévalurent dans les conseils de la monarchie les vieilles maximes si funestes à notre pays. Dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle on voit se dessiner de plus en plus la politique qui doit abroger, article après article, le glorieux édit, monument de la sagesse de Henri IV. M. Vaurigaud a dressé pour ainsi dire le procès-verbal de cette lente destruction en suivant de lieu en lieu les violations chaque jour plus manifestes de l'édit, en recueillant les justes plaintes des Synodes. Cette voix importune allait bientôt être supprimée, et à partir de 1659 toute résistance légale devient impossible. Sur vingt-neuf Synodes na-

tionaux, la Bretagne en avait eu deux tenus à Vitré en 1583 et en 1617. A la veille des grandes catastrophes, en 1668, elle comptait environ vingt Eglises, avec leurs annexes déjà plus ou moins retranchées du tronc. La démolition des temples de Blain, de Vitré, de Vieillevigne, présageait le sort réservé aux autres édifices religieux de la province.

La fatale année 1685 vient de sonner. « Enfin, dit M. Vaurigaud, la haine triomphe. Sa demande si longtemps présentée sans succès, ou du moins sans succès qui le satisfasse, lui est accordée tout entière. L'édit sera révoqué, les temples abattus, les ministres exilés, le culte interdit; il n'y aura plus de réformés. Le clergé n'aura plus qu'à entonner des cantiques d'actions de grâces et à exalter l'équité, la sagesse et le zèle du monarque qu'il compare à Constantin, et qui vient, dit-il, par la révocation de l'Édit, de mettre le sceau à sa gloire. A ce brillant tableau il y a des ombres, les souffrances inexprimables de tout un peuple de près de deux millions d'âmes qui prend Dieu et les hommes à témoin de l'injustice de ses maux et de sa fidélité. » Le troisième volume de l'ouvrage de M. Vaurigaud est comme l'inventaire de ces douleurs dans la province la plus catholique de la monarchie. Si l'on y rencontre de tristes défaillances, il y a aussi des résistances courageuses, comme celle de cette veuve Sconouve, de laquelle on écrit *qu'il n'y a rien à espérer pour sa conversion*. Ceux même qui faiblissent ne peuvent se séparer de leur vieille Bible. Étranges convertis que ceux qui ne veulent d'autre missel que l'Évangile! La veuve de Charles de la Trémoille, Emilie de Hesse, princesse de Tarente, donne l'exemple d'une pieuse constance. Elle ne quitte Vitré, avec les domestiques de sa religion, que pour passer en Allemagne, et devenir la protectrice des pauvres réfugiés de Francfort. C'est elle que Madame de Sévigné appelle la *bonne princesse*. En assistant à son départ en 1685, et à tant d'autres émigrations qui déchiraient un monde de familles, elle aurait pu dire avec moins de légèreté qu'en 1675 : « Je compris la sainte opiniâtreté du martyr » L'esprit qui suffit à tout ne suffit à rien quand il s'agit des saintes luttes de la conscience.

Nous n'essayerons pas d'analyser un volume qui par la multiplicité des faits et l'étendue des informations se refuse à toute analyse. On remarquera dans l'appendice une liste de réfugiés emprisonnés, expulsés, mis aux galères ou trainés sur la claie, de 1700 à 1715, ainsi que l'indication des pasteurs qui ont exercé leur ministère en Bretagne durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Enfin une table alphabétique de tous les noms des personnes de la religion réformée,

mentionnées dans l'ouvrage. Ainsi se termine dignement le grand travail de M. Vaurigaud, qui en mettant la dernière main à son œuvre, au milieu des deuils de la patrie et de ses épreuves privées, n'a pas du moins à répéter le mélancolique aveu de tant d'autres : *pendent opera interrupta!* Il a pu clore par les actes réparateurs qui ont marqué le commencement de ce siècle la série des actes iniques dont il déroule durant trois cents ans l'affligeante histoire. Chose remarquable, après trois siècles de luttes ou de proscriptions, et trois ans après le mémorable édit qui rendait aux protestants leurs droits civils, tout en interdisant parmi eux le titre de ministre, le nom d'un pasteur de l'Eglise réformée, Jacques Barre, est inscrit en 1790 sur le monument érigé à Louis XVI par la municipalité de Nantes; monument plus légitime et plus glorieux que tant de statues et médailles destinées à perpétuer le souvenir d'une des plus criantes iniquités du Grand Roi.

J. B.

---

## MÉLANGES

---

### L'AMIRAL COLIGNY A CHATILLON

FRAGMENT D'UNE THÈSE SOUTENUE EN SORBONNE PAR M. JULES TESSIER.

Il y a vingt-cinq ans la Faculté des lettres de Paris accueillait avec faveur une apologie hautement avouée du cardinal de Lorraine. On aime à voir un signe des temps dans le pacifique débat qui s'ouvrait, le 5 novembre dernier, dans la vieille Sorbonne, sur un personnage plus grand et plus pur, à propos d'une thèse de doctorat présentée par M. Jules Tessier, professeur d'histoire à Poitiers, et consacrée à l'amiral Coligny.

M. Tessier a étudié Coligny avec amour, et de l'aveu de ses juges, ce sentiment l'a bien inspiré. Il comptait, il est vrai, d'illustres précurseurs dans cette voie réparatrice : Ranke, Michelet, Henri Martin. Son œuvre n'en porte pas moins un cachet très-personnel : « Peu d'hommes, dit-il, se sont fait du devoir une plus haute idée que l'amiral Coligny, mais il n'est pas toujours facile, même à l'homme le plus honnête, de bien discerner quel est le devoir. Il est, en effet, des époques agitées, où les cœurs les plus purs se troublent, où les



esprits les plus droits s'égarèrent, où la conscience humaine cherche inquiète, incertaine, sans le découvrir jamais, d'une vue nette et claire, le vrai chemin de l'honneur.

« Coligny vécut à l'une de ces époques terribles. De là les hésitations, les doutes, les douleurs de cet honnête homme, qui, toute sa vie, s'efforça de concilier tous ses devoirs, de rester en même temps fidèle à son roi, à son pays et à son Dieu. De là dans son âme une de ces luttes mystérieuses qui ne sont pas sans intérêt, même à côté des luttes retentissantes engagées alors sur les champs de bataille de France. »

C'est cette histoire tout intime que M. Tessier a voulu retracer et dont il a soumis les conclusions au docte aréopage que présidait un de nos maîtres vénérés, M. Wallon, assisté de MM. Egger, Himly et Lacroix. Si le débat, trop circonscrit dans des questions de détail, n'a peut-être pas entièrement répondu à l'attente du public, la discussion n'en a pas moins offert un vif intérêt, et les applaudissements du public ont répondu à M. Tessier quand il fournissait à l'un de ses juges, trop épris des Lorrains, les preuves de la grandeur de l'amiral. M. Himly s'est chargé d'achever la démonstration en rendant un éloquent hommage au grand huguenot, au grand patriote. Mais nous croirions manquer aux convenances en anticipant sur la publication du compte rendu officiel de la soutenance, qui nous fournira l'occasion de revenir sur ce grave sujet. Remercions, en attendant, M. Tessier d'un écrit qui est aussi un témoignage, et lui assure de justes titres à la reconnaissance des amis de la vérité historique. Les pages qui suivent ont été particulièrement remarquées dans une thèse qui se recommande d'elle-même à tous nos lecteurs.

J. B.

Transportons-nous donc par la pensée sur les bords du Loing, et gravissant les trois étages de terrasses superposées que domine le château de l'Amiral, pénétrons dans cette demeure imposante à la fois et gracieuse, chère aux artistes italiens et français, qui l'ont peuplée de leurs chefs-d'œuvre. C'est là que, la paix conclue, l'Amiral s'est retiré, au commencement d'avril 1563. Là, au milieu de « tout son petit ménage (1), » il tâche d'oublier les terribles émotions de la guerre civile,

(1) Lettre de Coligny à la duchesse de Ferrare, dernier may 1563. B. N. Mss. f. 3256, f. 114.

et regarde, avec les derniers jours tristes de l'hiver, s'enfuir peu à peu le souvenir des maux passés.

Autour de Charlotte de Laval, sa noble et courageuse compagne, se pressent de nombreux enfants, bénédiction que Dieu a envoyée au héros : ses trois fils, Gaspard, François, Odet, dont l'aîné à peine remis de la terrible maladie qui a failli l'emporter à Orléans; puis les deux petites filles, Louise et Renée, cette dernière encore à la mamelle. Tout ce petit monde emplit la maison de joie et de bruit; car l'homme grave aime que les enfants s'amuse, fassent « une belle vye en s'esbattant tous ensemble joyusement (1). »

Mais l'aîné des fils a déjà neuf ans : il faut songer au travail, à l'étude. Coligny a choisi un digne maître, Le Gresle, qui sera dans cette noble maison entouré du respect, de l'affection de tous; l'Amiral sait combien c'est chose sainte d'élever la jeunesse, et il ne cessera de recommander à ses enfants d'aimer, d'honorer comme un second père ce maître qu'il leur a donné, de lui obéir comme à lui-même. Sans cesse aussi il leur recommande l'étude, non celle qui remplit la tête de mots vides, de phrases creuses, mais celle qui élève l'âme, qui développe en elle le germe des généreuses pensées, des bons sentiments : « pendant que vous estes en âge, employez vostre temps en l'étude des bonnes lettres qui vous mettent dans le chemin de la vertu (2). »

Et ce n'est pas seulement l'instruction de ses enfants à lui qui le préoccupe. Il a coutume de dire que l'instruction générale « est un singulier bienfait de dieu... que l'ignorance des lettres avoit apporté à la république... aussy à l'Eglise d'épaisses ténèbres. » Convaincu que les collèges doivent être « un séminaire de l'Eglise et un apprentissage de piété (3), » il en fait construire un à ses frais, dans sa ville de Châtillon. A ses frais, il y appelle et entretient un assez grand nombre d'écoliers; et pour que cette jeunesse y puisse vivre et croître à l'abri, il a eu soin que l'endroit choisi fût dans le meilleur air et le plus sain possible. De doctes professeurs y enseignent aussi l'hébreu, le grec et le latin.

Mais plus haut que les leçons parlent les bons exemples; il le sait, et le meilleur des maîtres c'est lui-même, bien plus vénérable encore au milieu de sa maison que dans l'exercice de ses charges. On sait quelle religieuse règle de vie il avait établie parmi les siens : prières en commun matin et soir; avant le dîner préche ou chant des psaumes, lui toujours présent, vrai modèle de recueillement et de piété, de cette

(1) Lettre de Henri de Condé à l'Amiral, citée dans *l'Histoire des princes de la maison de Condé*, t. II, p. 415.

(2) Lettre de Coligny à ses fils, citée dans la *Vie de Coligny*. D. L. H., p. 76, 77.

3) *Portrait de Coligny*, à la suite de la *Vie* précédemment citée.

piété éclairée, intelligente, qui veut des actes, non des formules, et qui met en pratique les admirables préceptes de la fraternité, de la charité chrétienne.

Aimez-vous les uns les autres, a dit Christ à ses disciples : aussi, dans cette pieuse et sainte demeure, quand une querelle s'élève, le maître fait venir les serviteurs désunis ; et alors de cette voix un peu tardive et lente qui pénètre les cœurs, il leur rappelle qu'il doit compte à Dieu non-seulement de sa conduite, mais de la leur ; et, au nom du Dieu de paix, il les adjure de se réconcilier. Heureux de voir régner autour de lui, et de mettre dans sa maison cette bonne harmonie qu'il voudrait au royaume de France tout entier.

Aimez-vous les uns les autres, aimez les malheureux ! Et l'infortune ne frappe jamais en vain à cette hospitalière demeure. Les lettres de l'Amiral, celles de sa femme, écrites en faveur de pauvres gens sans places ou sans ressources, confirment ici les révélations des biographes contemporains ; elles nous prouvent la charité, la bonté des maîtres de Châtillon (1).

Est-ce donc un fauteur de guerres civiles l'homme qui fait ce noble usage de sa fortune, qui la consacre au soulagement des pauvres, à l'éducation de la jeunesse ? Il ne manquait pourtant pas de gens pour le dire, pour le croire peut-être. Mais, de cette haine aveugle ou passionnée de ses adversaires, il devait être amplement dédommagé par les bénédictions des malheureux, par l'estime, par l'affection dévouée des meilleurs, des plus honnêtes personnages de son temps. Il est en correspondance continuelle avec le maréchal de Montmorency, avec la duchesse de Ferrare, et au ton de cette correspondance, on sent quelle étroite sympathie unit les uns aux autres ces nobles esprits, ennemis déclarés de toute violence, zélés partisans de la tolérance religieuse.

Coligny l'était dans le sens le plus large du mot. Ne voulant ni faire « la loi aux catholiques, ni la recevoir d'eux, » il est aussi prêt à repousser la suprématie genevoise que la suprématie papale : « ... ne blâmant rien, écrit-il un jour à de Bèze, à propos de Morelly, rien de ce qu'il me fist entendre de l'Eglise de Genève, sinon la prééminence et prérogative qu'il disoit qu'elle vouloit usurper sur les autres églises, de quoy outre que je n'y ay jamais adjouté foy, moins encore ay je pensé a vous en imputer quelque chose... (2) »

S'élevait-il donc au-dessus des querelles qui divisaient entre eux les protestants ? Nous pouvons presque l'affirmer ; nous savons du moins

(1) V. *Pièces just.*, L.

(2) Lettre du 29 janvier 1567, tirée de la biblioth. de Genève et communiquée par M. J. Bonnet.

que son amitié pour de Bèze ne l'empêchait pas d'être en fort bons termes avec Ramus (1) ; car cet homme de bien, et c'est ce qui nous paraît constituer sa vraie supériorité, se plaisait à considérer surtout le côté moral de la Réforme qu'il avait embrassée. Véritable chef de l'Eglise réformée de France depuis la mort de Calvin, il ne pouvait sans doute rester indifférent aux discussions dogmatiques inséparables des questions religieuses. Il se plaisait même à suivre, à provoquer les discussions de ce genre, étant, comme tous les hommes d'une raison supérieure, naturellement porté à s'exagérer l'influence du raisonnement, la puissance de la raison. En 1561, il avait cru à l'efficacité possible du colloque de Poissy ; en 1566, c'est lui qui préside et dirige en quelque sorte les curieux débats de l'hôtel de Nevers, où, sur la demande du duc de Montpensier, les deux docteurs catholiques Vigor et de Saintes disputent aux deux ministres Spina et Rosier l'âme de la duchesse de Bouillon, fille dudit duc, récemment converti à la Réforme. Sans la présence et les efforts de l'Amiral, ces débats, qui se prolongèrent pendant un mois, du 9 juillet au 7 août, auraient été clos dès le premier jour (2).

S'ils nous prouvent donc le zèle religieux de Coligny, ils nous prouvent bien mieux encore combien est grande sa modération, combien est sincère le désir de conciliation qui l'anime. Son ardeur de prosélytisme, pour être si vive, n'a rien de farouche et d'intempérant. En fait de conversions, il croit même pour les obtenir beaucoup plus à l'efficacité des bons exemples qu'à la rigueur des arguments théologiques. Dans les lettres nombreuses qu'il écrit aux ministres, il ne cesse de leur dire que le meilleur moyen de convertir les autres est d'avoir soi-même une vie sans reproche ; que s'ils sont véritablement réformés, « ils ne doivent pas se contenter de porter ce nom, mais faire voir qu'ils le sont effectivement. » Et il les adjure, en outre, de bien vivre les uns avec les autres, même avec les catholiques romains (3).

Ces derniers renseignements nous sont fournis, il est vrai, par une biographie qui ne nous inspire qu'une très-médiocre confiance ; mais, sur ce point du moins, elle n'a pu nous induire en erreur. Coligny a dû certes tenir un pareil langage, car nulle part les catholiques n'étaient plus tolérés, mieux respectés qu'à Châtillon : « encores qu'il ne fust amateur de messes, si pouvoit-il dire avecques vérité qu'il n'y avoit lieu en France auquel les prestres véussent en plus grande seurété qu'ils faisoient dans sa ville. » Il ajoutait toutefois, avec sa fran-

(1) C'est ce qu'on peut du moins conjecturer de deux courts passages de lettres de Ramus, citées par M. Waddington, p. 442, 438.

(2) Fontanieu, 312, juillet-août 1566.

(3) *Vie de Coligny*, Marteau, Cologne.

chise habituelle non exempte d'une malicieuse bonhomie, « que ce n'étoit pas pour plaisir qu'il y prinst mais pour obéir aux édicts du roy (1). »

Obéir aux édits, c'est-à-dire garder la paix du royaume, prévenir le retour des guerres civiles ! Aussi Coligny ne cesse-t-il de réclamer, de recommander à tous cette obéissance, mettant comme toujours sa conduite d'accord avec ses paroles, et prêchant d'exemple. Malheureusement il y avait trop de haines des deux parts, trop d'impatience pour qu'un tel exemple fût suivi.

Supérieur à ces haines, étranger à ces impatiences, l'Amiral, à partir de 1564, se fait en quelque sorte le grand justicier de France; toutes les contraventions, toutes les violences commises, il les signale d'où qu'elles viennent pour en presser la répression, au nom du repos public troublé, et dans le seul intérêt de la paix générale compromise :

« Madame, écrit-il à Catherine le 26 février 1564, une grande inhumanité et cruauté s'est faicte depuys peu de temps en la ville de Bloys par aulecuns séditéieux contre beaucoup des meilleurs et des plus paisibles et modestes habitans de la dicte ville, et afin, madame, que vostre dicte majesté soit mieulx informée du faict et comme tout cela est passé, je luy envoie une lettre d'un myen secrétaire lequel m'en a escript, et lequel je la puis assureur estre fort homme de bien et sans aulecune passion... (2). »

Quels sont ces séditéieux? Des réformés ou des catholiques? L'Amiral ne le dit pas. Il semble que pour lui comme pour l'Hospital, il n'y ait plus dans le royaume ni huguenots ni papistes, mais des chrétiens sujets du roi, tous égaux, tous ayant au même titre droit à la protection et à la faveur royale.

La cour parait, de son côté, décidée à faire bonne et prompte justice à tous. C'est la reine-mère elle-même qui a prié Coligny de l'avertir incontinent là où il connaîtrait « personnes qui voulussent altérer les édicts et ordonnances du roy et empescher le repoz publicq (3). » N'a-t-elle pas, lors de la déclaration de majorité, fait affirmer très-nettement par le jeune roi sa volonté expresse d'être obéi? N'a-t-elle pas même donné au parti huguenot, aux Châtillons, des preuves si peu équivoques de sa bienveillance que les cours catholiques en ont conçu les plus sérieuses inquiétudes et le plus vif dépit (4)? N'a-t-elle pas pris en main contre le pape la cause des cardinaux hérétiques et les inté-

(1) *Pièces sur l'Hist. de France*, t. VIII, *Discours du voyage fait par l'Amiral à Paris*.

(2) B. N. Mss. f. f. 15542, f. 191.

(3) B. N. Mss. f. f. 15542, f. 191 déjà cité.

(4) *Granvelle*, t. VII, p. 301.

rêts menacés de la reine de Navarre? Enfin, au commencement même de cette année 1564, ne vient-elle pas de montrer aussi peu d'empressement que possible à écouter les plaintes des Guises, et à publier les décrets du concile de Trente?

Oui, mais l'Amiral n'ose plus croire en la reine-mère: car c'est là encore un des tristes fruits de la guerre civile que cette déplorable tendance à douter de tout et de tous. Bien des faits analogues à ceux dont il se plaint se sont passés déjà, sont restés impunis. Comment ne pas suspecter la sincérité de la cour?

«... Madame, je vous supply me pardonner sy je vous dicts que la trop grande impunité est cause de toutes ses grandes cruaultes et désordres, car il semble que ceulx qui les font, les font sous ombre qu'on leur souffre (1). »

Paroles graves, blessantes même: aussi par une délicatesse de sentiments qui l'honore, Coligny ne les a pas dictées comme le reste à l'un de ses secrétaires; il les a écrites de sa main, comme s'il eût voulu garder entre la reine et lui le secret de ce doute qui pouvait paraître injurieux. Sa meilleure excuse est d'ailleurs dans l'intention qui l'anime, et Catherine ne s'y put méprendre à ces derniers mots partis du cœur qui terminent la lettre:

«... Je vous supply, madame, au nom de Dieu, y vouloir pourveoir, et vous seres cause que le roy sera bien servi et obéy. »

Quelques jours après, la cour commençait son fameux voyage à travers la France; et les fêtes de Bar-le-Duc, les avances de Catherine aux luthériens d'Allemagne, ses intrigues auprès de Condé, surtout les ordonnances restrictives de juin et d'août, n'étaient certes pas de nature à endormir les défiances de Coligny. L'Espagne était rassurée, le cardinal de Lorraine triomphant (2).

Le procès des Châtillons et des Lorrains est toujours pendant. Les trois années ne sont pas encore écoulées, à l'expiration desquelles le roi s'est réservé de prononcer le jugement définitif. Mais il devance ce terme fixé par l'arrêt de janvier 1564, et convoque à Moulins pour le mois de janvier 1566 les Lorrains et les Châtillons.

L'Amiral est à peine arrivé (3), que défense est publiée de faire aucun exercice de religion. Il l'annonce à la duchesse de Ferrare, sans plaintes, sans récriminations; un mot amer dit seulement ses défiances: «..... Je ne vous puyz dire si la court fera ici long séjour... quant

(1) B. N. Mss. f. f. 15542, f. 191.

(2) Granvelle, t. VII, p. 461, 467, 511.

(3) Une lettre de Moulins du 2 janvier 1566, citée *Hist. des princes de la maison de Condé*, t. I, p. 529, dit: «..... L'Amiral est arrivé lundi..... »

L'on dict que l'on fera ung long séjour en ung lieu, c'est alors que l'on desloge plus tost.... (1). »

N'importe, il est prêt à s'en rapporter au jugement de cette cour dont il se défie; il en signe l'engagement le 12. Dans l'intérêt de la paix, il tentera l'épreuve de cette réconciliation de commande imposée à ses adversaires. Charlotte de Laval, la calviniste ardente qui l'a poussé à la guerre civile, écrit, le 24, à la duchesse de Ferrare, et par la lettre de cette noble femme, on peut juger des sentiments de cette noble famille :

« ..... Il n'est autre bruit que de l'appointement... je prie à dieu vouloir le tout bien conduyre tellement qu'après sa gloire, ce soit le repos de tous les gens de bien..... (2). »

L'appointement n'eut lieu que le 29. Le 30, l'Amiral annonce à la duchesse de Ferrare que son innocence est reconnue et proclamée; mais à l'extrême froideur et réserve de la lettre, on sent qu'il ne se fait aucune illusion (3). Au sortir de la séance, le jeune Henri de Guise a refusé de presser la main qu'il lui tendait, et Claude s'est écrié : « Ne suis participant en tout ceci, je te défie toi et les tiens. » Quelque temps après, ils tâcheront de le faire assassiner. Seul, le cardinal de Lorraine a fait bon visage; mais il semble que sa haine pour les huguenots n'en soit devenue que plus ardente. Il n'a embrassé le chef que pour mieux étouffer le parti. Heureusement l'Hospital est resté à Moulins, qui lui tiendra tête.

Devant ces insultes, ces menaces, cette intolérance fanatique des Lorrains, la cour doit reconnaître enfin de quel côté sont les perturbateurs du royaume, les promoteurs de guerre civile. Aussi, les tardives réclamations de Charles IX à propos de la Floride, l'approbation donnée aux projets du jeune Montuc, semblent attester l'ascendant qu'exerce sur le jeune roi la loyauté de l'Amiral.

Il est vrai que les moindres circonstances, exploitées avec une habileté perfide, suffisent d'un jour à l'autre pour le rendre suspect. Vers le milieu d'août, il chassait à Bresle en nombreuse compagnie. Le roi s'alarme : une première lettre demande à Coligny la liste de ses hôtes; une seconde lui ordonne presque aussitôt de les congédier, lui reprochant de ne les avoir pas nommés tous. Coligny venait de prévenir cet ordre du roi : ses amis étaient partis; lui-même venait de quitter Bresle. Bien que le doute injurieux fait de sa parole ne puisse manquer de le blesser vivement, il ne songe pas à en rendre le roi responsable; il ré-

(1) Lettre du 6 janvier 1566, B. N. Mss. f. f. 3239, f. 121.

(2) B. N. Mss. f. f. 3211, f. 63.

(3) Fontanieu, 312, 30 janvier 1566.

serre son mépris ou sa colère pour les auteurs des rapports mensongers qui ont égaré Sa Majesté. « Sire, lui écrit-il le 17 août, je mesbahis que gens qui debveroient bien regarder et sçavoir comment ils parlent et asseurent les choses, soyent si légers premièrement à les croire, puyz à les faire entendre à Vostre Majesté, faisans par ce moien de très mauvais offices et envers icelle et à l'endroit de voz meilleurs et plus fidelles serviteurs taschant à les vous rendre aultant suspectz comme vous y debvez avoir de fiance... (1). »

Cette lettre, si remarquable en elle-même, l'est encore et plus peut-être à un autre titre. Elle montre que l'Amiral commence à faire grand cas du jeune roi, et comprend qu'il faut compter avec lui, malgré la tutelle déguisée où le tient la reine-mère. Il a vu de près Charles IX; il l'a entendu affirmer sa volonté d'être obéi, de voir ses édits respectés; et au ton dont cette volonté est affirmée, il a reconnu non une leçon apprise, mais une idée personnelle très-nette, très-arrôtée. Il mettra désormais son espérance en lui, comme il l'a mise naguère en la régente.

Il ne se contente pas d'espérer en Charles IX; il semble qu'il soit attiré vers lui, vers cet enfant qu'on a voulu jadis lui donner pour élève, et qui devait un jour l'appeler son père: il l'aime sans doute pour ces élans généreux, que l'éducation la plus mauvaise n'a pu complètement comprimer: pour ces lueurs d'enthousiasme qu'il a surprises dans son regard, sombre et farouche d'ordinaire; pour cette brusquerie sauvage qui, tout en révélant l'état maladif de son âme, atteste du moins sa sincérité, et qui forme un si frappant contraste avec les allures souples, ondoyantes et rampantes de Catherine. Coligny se connaissait en hommes, et il a cru certainement Charles IX capable de grandes et nobles choses. Il l'était en effet. Ne suffit-il pas qu'un jour la muse de Ronsard l'effleurât de son aile pour qu'il exhalât en sublimes accents de sublimes sentiments? De même, à deux ou trois reprises, il a suffi du souffle puissant de Coligny pour l'entraîner dans les sphères élevées d'une politique honnête et généreuse. Mais hélas! abandonné à lui-même, aux influences malsaines qui l'entourent, Charles IX retombe vite, et les instincts mauvais de sa nature inquiète, soupçonneuse, reprennent le dessus.

(1) Lettre de l'Amiral au roi, du 17 août 1566. V. *Pièces just.*, M.



## CORRESPONDANCE

---

### LE BÉARNAIS FARIE A LA BASTILLE

La question posée dans le dernier numéro du *Bulletin*, p. 487, n'est pas demeurée sans réponse. Nous avons reçu presque en même temps quelques indications sommaires de M. le pasteur Roufineau, de Saintes, et d'un zélé correspondant rouennais la lettre suivante :

Rouen, 1<sup>er</sup> novembre 1872.

En réponse à la demande insérée dans le dernier numéro du Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, j'ai l'honneur de vous communiquer quelques renseignements sur Farie : je les trouve dans l'ouvrage *l'Inquisition française, ou l'Histoire de la Bastille*, par M. Constantin de Renneville ; Amsterdam et Leyde, 1734, 5 vol. in-12.

En voici la copie textuelle, pages 131 et 134, tome 1<sup>er</sup> :

« M<sup>r</sup> de Falourdet resta deux ans à la Bastille avec quantité de compagnons infortunés qui y étoient pour la même affaire que la sienne (1), et plusieurs autres qui y étoient pour d'autres sujets ; et quoiqu'il ait toujours été seul, il n'a pas laissé d'avoir communication avec plusieurs de ces Messieurs, entre autres avec S. A. M., le prince de Riccia, arrêté pour avoir pris le parti de l'empereur dans l'affaire de Naples, au commencement de 1702, ainsi qu'avec le nommé Farie de Garlin (2), en Béarn, qui étoit prisonnier depuis onze ans lorsqu'il lui parla, pour n'avoir pas voulu abjurer sa religion, qui étoit la Réformée ; ce pauvre homme étoit tout nud sans chemise, et dans une calotte où il avoit pour tout meuble une couverture dans laquelle il s'envelopoit ; il jouissoit, malgré toutes les rigueurs dont on l'accabloit, d'une santé parfaite ; il étoit gros et gras et d'une fermeté inébranlable dans sa résignation aux ordres de la Providence. J'ai vu quantité de ses écrits, qu'il avoit donnés à M<sup>r</sup> Falourdet, pour faire tenir à son épouse et à ses enfants, fort édi-

(1) Jean-Baptiste de l'Ormeau, seigneur de Falourdet, qui est une terre noble dans la paroisse de Pougy, bourg à quatre lieues de Troyes, en Champagne, fut enfermé à la Bastille pour port illégal de titre de noblesse. Dans les contrats de mariage de ses ancêtres manquait celui de son bisaïeul. Pour ce fait, on prétendait le dégrader de son titre.

(2) Garlin, chef-lieu de canton. (Basses-Pyrénées.) On a écrit par erreur Gartin dans le dernier cahier du *Bulletin*, p. 487.

fians; où, quoiqu'on vit bien qu'il n'avoit pas d'étude, la piété étoit soutenue d'une éloquence naturelle et solide; la manière dont ils se communiquoient est assez singulière. M<sup>r</sup> Falourdet avoit une planche sur laquelle il écrivoit avec du charbon, en gros caractères, un mot, puis il approchoit la planche de sa fenêtre, et quand Farie l'avoit lû, l'autre l'effaçoit et en écrivoit un autre, et toujours de suite, ce que Farie transcrivoit sur du papier gris qu'on leur donnoit pour leurs nécessitez; car il avoit fait des plumes avec des os, et de l'encre avec du noir de fumée. Farie faisoit une ample réponse à M<sup>r</sup> Falourdet sur du papier gris; et comme je l'ai déjà dit, que Farie étoit dans une calotte. je dois dire encore que M<sup>r</sup> Falourdet étoit dans un premier étage, où il avoit été mis pour être plus à portée de le soigner, parce qu'il avoit été malade et avoit pensé mourir, et où il avoit même la liberté de se promener dans un petit jardin qui donnoit au pied de la tour où étoit enfermé Farie, qui laissoit tomber son papier dans lequel il enveloppoit un os pour lui donner plus de poids; l'autre le ramassoit, le mettoit dans sa poche et le lisoit tout à loisir, quand il étoit enfermé dans sa chambre. Lorsque M<sup>r</sup> Falourdet fut entièrement guéri, on ne lui donna plus la liberté de se promener dans le jardin; mais comme la fenêtre étoit au niveau de ce jardin, il s'avisa d'apprendre à une chienne qu'avoit Barneville (1) à lui rapporter un peloton de papier, qu'il lui jettoit de sa fenêtre dans le jardin, et qu'elle lui raportoit du jardin sur sa fenêtre; pour la paier de sa peine, il lui gardoit une partie de sa viande, qu'il lui donnoit. Après qu'il eut bien exercée à ce badinage, il en avertit Farie en lui écrivant sur sa planche, et ils convinrent à un certain signal, qui marqueroit à Farie que la chienne étoit dans le jardin, parce qu'il ne l'y pouvoit voir du lieu où il étoit, qu'il laisseroit tomber son papier avec une petite pierre enveloppée dedans: ils essaierent premierement avec du papier sans écriture; la chienne l'aporta fidèlement à M<sup>r</sup> Falourdet; il en envoya d'écrir qui eut le même succès; ainsi la chienne leur servit de messenger pendant un très long-temps. Mais enfin ils furent, si non découverts, mais du moins soupçonnez; heureusement pour eux, il ny avoit dans le papier que des raisins secs que Farie envoyoit à son ami, sans écriture. Dans l'instant que la chienne l'aportoit à M<sup>r</sup> Falourdet, Barneville entra, à qui elle le présenta; il y trouva des raisins; il n'en dit mot, et quoique Farie pria le porteclefs, quand il lui porta à souper, de lui rendre ses raisins, qu'il disoit avoir mis à sécher sur le bord de sa fenêtre, et qui étoient tombez dans le jardin, on ne laissa pas de mettre des palissades devant la fenêtre de M<sup>r</sup> Falourdet, pour empêcher la chienne d'en approcher. Farie commu-

(1) Gouverneur de la Bastille.

niqua cependant toujours avec lui, jusqu'au dernier jour de la sortie de M<sup>r</sup> Falourd, car il démonta sa table, sur une des planches de laquelle il écrivait en gros caractères, et faisoit lire son écriture à son cher ami, qui respectivement lui répondoit de la même manière.

« Depuis (c'est encore Renneville aussi détenu à la Bastille, qui parle), j'ai vu à La Haye une lettre écrite de Pau, en Béarn, en date du 21 décembre 1714, par un ami, à M<sup>r</sup> de La Forcade, ministre du saint Evangile, qui lui donnoit avis que M<sup>r</sup> Farie avoit été mis en liberté en faveur de la paix générale, le mois de décembre précédent, après vingt-quatre années de prison, et qu'il avoit vu une lettre du dit sieur Farie, qu'il écrivait de la Bastille à un de ses amis, en date du même mois de novembre, pour lui donner avis de sa délivrance, et le prier d'avertir sa femme et ses enfants qu'il auroit la consolation de les embrasser bientôt. Le dit sieur Farie avoit été arrêté en 1691, à Paris, en sortant de la boutique d'un apothicaire, et enfermé dans Vincennes, d'où il fut transféré à la Bastille en 1707, lorsque Barneville succéda à M<sup>r</sup> de Jones. Dieu lui fasse la grâce de faire un bon usage de sa liberté, et d'en jouir longtemps. »

Ces renseignements ne sont pas aussi complets qu'on pourrait le désirer, mais ils peuvent servir à faire voir ce qu'avaient d'odieux les persécutions dirigées contre les protestants à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes.

Agréez l'assurance de mes sentiments les plus dévoués,

ÉMILE LESENS,

Membre de la Société rouennaise des Bibliophiles.

---

Aux renseignements qui précèdent M. Lesens a joint le don de beaux ouvrages à la Bibliothèque du protestantisme français, ainsi que de précieuses notes destinées au Supplément de l'ouvrage de MM. Haag. Grâce à lui, la bibliographie normande recevra d'utiles additions, et le nom de Soler, premier apôtre de la réforme dans la Manche, ne sera pas oublié. Qu'il reçoive ici l'expression de nos remerciements.

---

## NÉCROLOGIE

---

### M. LE PASTEUR LOUIS VALLETTE

A la dernière assemblée générale de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, une voix s'éleva pour dire avec une spirituelle aménité : « Il faut aimer cette Société parce qu'elle prêche très-bien, c'est-à-dire en retraçant de grands exemples. » Cette voix était celle du vénéré pasteur dont l'Eglise de la confession d'Augsbourg de Paris pleure la perte. Né le 24 mai 1800 à Chênes, près de Genève, Louis Vallette montra de bonne heure un esprit vif, un caractère sérieux, et dès l'âge de dix-huit ans, il joignit aux études théologiques les devoirs du préceptorat dans une famille distinguée, où il eut pour élève celle qui fut plus tard Madame la comtesse Agénor de Gasparin. En 1827, il alla remplacer à Naples Adolphe Monod comme pasteur de l'Eglise française et aumônier des régiments suisses. L'invasion du choléra fit éclater son admirable dévouement, et dans certains quartiers de Naples, on se souvient encore de celui que la reconnaissance populaire avait appelé : *Santo Valletto*. En 1841, nous le retrouvons pasteur à Paris, dans cette église des Billettes qui a été sa paroisse chérie et comme sa famille durant trente-deux ans. D'autres ont dit l'activité, le zèle, en même temps que la rare intelligence qu'il déploya dans un ministère qui n'a fini qu'avec sa vie. Il nous est doux de rappeler que cet éminent pasteur fut le constant ami de notre œuvre historique. Il a rendu son âme à Dieu le 20 octobre dernier, et ses obsèques ont été célébrées au milieu d'un concours immense où tous les rangs, toutes les conditions étaient confondus dans un même sentiment d'affection et de douleur. MM. Lods, Vernes et de Pressensé ont dignement exprimé, au nom de leurs congrégations respectives, le deuil commun à toutes les fractions du protestantisme parisien. J'ai vu sur sa couche funèbre, ornée de verdure et de fleurs, le pasteur, l'ami dont l'absence se fera longtemps sentir au milieu de nous. Ses traits si caractérisés avaient quelque chose d'imposant et de doux dans la mort. Ses mains reposaient sur le saint livre entr'ouvert comme sur le fondement de sa foi et de ses espérances. Sa bouche semblait dire : *J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé!* Que cet exemple ne soit pas perdu, et que le souvenir de ce juste, au cœur si

large et si bon, soit un encouragement pour ceux qui restent, en ces jours également douloureux pour l'Eglise et pour la patrie !

J. B.

## M. LE PROFESSEUR MERLE D'AUBIGNÉ (1)

Genève, le 28 octobre 1872.

Monsieur le Rédacteur,

Les journaux vous auront apporté déjà la nouvelle du deuil dans lequel notre ville a été subitement plongée par la mort d'un homme qui était l'une de ses plus pures gloires, M. Merle d'Aubigné.

Cet illustre historien, ce fidèle serviteur du Christ s'est éteint à Genève, le lundi 21 octobre, d'une façon fort inattendue, succombant à une apoplexie pulmonaire. En attendant que votre *Bulletin* consacre à cet homme éminent la notice qui lui est due, vous accueillerez quelques détails recueillis à la hâte sur le douloureux événement, qui sera partout vivement ressenti, car le nom de M. Merle d'Aubigné était justement populaire, et sa belle histoire, traduite dans toutes les langues, avait obtenu un égal succès dans l'ancien et le nouveau monde.

Tandis que beaucoup d'hommes distingués voient leurs facultés faiblir, et leur corps s'affaïsser sous le poids des années ou des infirmités, l'épreuve du déclin a été épargnée à celui que nous pleurons. Il est mort à soixante et dix-neuf ans, en pleine vigueur intellectuelle, justifiant ce mot du sage : *Laboremus!* Ainsi qu'on l'a dit, il est tombé tout entier comme un chêne, ou pour parler le langage des saintes Ecritures : « Il ne parut plus, parce que Dieu le prit. » (Genèse V, 24.) Image frappante de son départ!

Si jamais la comparaison établie entre la mort du chrétien et le soir d'un beau jour fut vraie, c'est bien dans le glorieux délogement de l'historien genevois. Le samedi matin, 19 octobre, il avait donné sa leçon ordinaire à l'école de théologie de l'Oratoire. Se sentant fatigué, il sortit pour prendre l'air devant la porte de sa maison. Il serra la main à un ami et lui dit : « Je touche au moment solennel, l'excommunication des Libertins par Calvin. » Et il discuta la question avec une parfaite lucidité. Puis il ajouta : « Je retourne au travail; adieu. Je compte non pas les minutes, mais les secondes! »

(1) Nous accueillons avec une vive gratitude une lettre qui est un premier hommage rendu à l'illustre historien dont la perte est un deuil pour tous, et particulièrement pour la Société de l'Histoire du Protestantisme français. (*Réd.*)

Le lendemain, dimanche, M. Merle d'Aubigné prit la cène à la chapelle de la Pêlisserie, sortit avant les allocutions d'usage, et passa le reste de la journée dans une douce sérénité. Le soir venu, il présida au culte de famille, et insista sur le prix infini de la grâce en Christ. Il rédigea ensuite un appel en faveur de la mission de Syrie, puis il se retira, vers onze heures, pour se livrer au repos, sans qu'aucun malaise vint faire pressentir sa fin prochaine. Le lendemain, il ne se réveilla pas !

Une seule considération peut adoucir les regrets d'une telle perte. L'œuvre de l'historien ne demeure point interrompue. Deux volumes, presque entièrement rédigés, conduisent jusqu'à la mort de Luther, qu'il considérait comme le terme de son grand travail.

Le mercredi, 23 octobre, les restes mortels de notre illustre concitoyen ont été transportés au cimetière de Cologny. Dans un service célébré à la maison mortuaire, sous la présidence de M. le professeur de la Harpe, M. le pasteur Duchemin, gendre du défunt, prit la parole, au nom de la famille affligée, pour bénir Dieu de ce beau et paisible départ; MM. Dupraz, Pronier et Bost prononcèrent des allocutions émuees. Au cimetière, après le chant du cantique de M. Merle : *L'Éternel est ma part*, M. le pasteur Descombaz énuméra quelques-uns des titres du glorieux défunt aux regrets de tous; M. Bieler ajouta quelques mots au nom des étudiants, qui composaient pour ainsi dire sa seconde famille, et cette touchante cérémonie s'acheva par une prière de M. le pasteur Ferrier.

Voilà, Monsieur, quelques lignes écrites bien à la hâte pour les lecteurs d'un recueil qui compta au nombre de ses collaborateurs notre grand historien genevois. Ce n'est qu'un faible hommage rendu à celui dont la place restera longtemps vide dans l'Église et dans l'école, parmi les serviteurs de la science et de la religion.

Agréez l'expression de mes sentiments tout dévoués,

EUG. DE BUDÉ.

P. S. — Une courte notice insérée dans les *Débats* du 24 octobre dernier, nous apprend que les amis de M. Merle d'Aubigné lui avaient offert, quinze jours avant sa mort, une médaille frappée en son honneur, et portant une triple inscription de Luther, Calvin et Knox. Rien ne pouvait mieux attester l'importance et l'universalité de sa belle histoire.

(Réd.)

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

## PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

### ÉTUDES HISTORIQUES

---

#### LA RÉFORME AU CHATEAU DE SAINT-PRIVAT (1)

L'an 1561 signalé par l'avènement du chancelier de l'Hôpital et par les premiers essais de tolérance qui doivent aboutir à l'édit de janvier 1562, marque l'apogée de la Réforme française. De tous les points du royaume on écrit à Genève pour demander des ministres, et la Compagnie ne peut suffire à tant d'appels. « C'est une chose incroyable, écrit Calvin, avec quelle impétuosité nos frères s'élancent en avant. De toutes parts on demande des pasteurs. On sollicite ce titre avec autant d'avidité qu'on en met à obtenir des bénéfices dans l'Eglise romaine. On assiège ma porte comme celle d'un roi. On se dispute les postes vacants comme si le règne du Christ était paisiblement établi en France. Tout notre désir est de satisfaire aux vœux des fideles. Mais nos ressources sont épuisées. Nous sommes réduits à chercher partout, jusque dans l'échoppe des artisans, des hommes qui aient quelque teinture de doctrine et de piété pour en faire

(1) V. le *Bulletin* du 15 novembre, p. 489.

des ministres (1). » C'est dans le midi de la France, dans la vieille Occitanie, que cet élan se prononce avec le plus d'ardeur : « Le pauvre peuple crie de tous costés à la faim, et ne se trouve point qui leur coupe le pain céleste... j'ay entendu de gens dignes de foy que si pour le jourdhuy se trouvaient *quatre, voire six mille ministres du Seigneur*, ils seraient employés. Louange soit rendue à l'Eternel! (2) »

Une telle situation n'était pas sans danger pour une minorité longtemps proscrite, dont les membres exaltés par la persécution pouvaient se laisser entraîner à des actes imprudents, à des résolutions extrêmes. Une grave question se pose tout d'abord dans les congrégations éparses, aspirant à s'unir entre elles, à s'organiser au grand jour. Où se réunir pour prier? Longtemps on a vécu dans l'ombre, et ces mots d'une vieille relation manuscrite ont été justifiés : « Nous avons esté longtemps cachés en nos maisons privées, aux bois, aux cavernes, et nous a souvent la nuit couverts aux cachettes. » Mais une ère nouvelle semble s'ouvrir pour la Réforme. Elle compte des adhérents partout, dans le peuple comme dans les rangs de la bourgeoisie et de la noblesse. Des princes même s'intéressent à sa cause et sont prêts à tirer l'épée pour elle. Il ne lui manque que des temples : n'est-il pas loisible d'occuper des édifices de la foi catholique, lorsque la population semble partagée entre les deux cultes? Cette question posée à Valence, à Nîmes, à Montpellier, en cent autres lieux, obtient invariablement la même réponse de Calvin : « De s'esgaier beaucoup et occuper les temples, vous scavez que ce n'a jamais esté nostre advis, sinon par congé. Quand on l'a fait, ça esté en nous mesprisant. Si on continue nous laisserons les événements en la crainte de Dieu. Mais nous craignons que ceste chaleur ne soit refroidie de quelque dur orage (3). »

(1) Calvinus Bullingero, lettre du 21 mai 1561. Msc. de Geneve.

(2) Lettre de Beaulieu à Farel du 3 octobre 1561. Msc. de Neuchâtel. *Bull.*, t. XIV, p. 319.

(3) Aux ministres de l'Eglise de Paris, 26 février 1561. Mêmes conseils à ceux de Valence et de Montpellier. *Lettres*, t. II, p. 330, 381 et 448.



Les craintes du réformateur ne furent que trop justifiées par les sanglantes répressions de Lamothe-Gondrin, lieutenant du duc de Guise, à Valence. Dans la petite ville de Sauve, aux portes des Cévennes, la population excitée par le ministre Tartas, s'empare de l'église catholique et se livre à de coupables excès. La voix de Calvin s'élève aussitôt, triste et sévère, pour réprover de tels actes, et réclamer la déposition du téméraire ministre qui les a provoqués : « Jamais Dieu, écrit-il, n'a commandé d'abattre les idoles, sinon à chacun en sa maison, et en public à ceux qu'il arme d'autorité... Ainsi que ce boutefeu nous montre à quel titre il est seigneur de la terre où il a fait son exécution de brusler. Or d'autant que Dieu ne l'a point autorisé à ce faire, sa bonne conscience qu'il appelle, n'est aultre chose que la bonne intention des papistes. En parlant ainsi nous ne sommes pas devenus advocats des idoles, et plust à Dieu que le tout fust exterminé du monde quand il nous debvroit couster la vie ! Mais puisque obeyssance vaut mieux que tous sacrifices, nous avons à regarder ce qui nous est licite et nous tenir entre nos bornes, car c'est faire du cheval eschappé d'attenter plus que ne porte nostre vocation (1). »

Les désordres commis à Sauve demeurèrent impunis. A Nîmes la question avait été de bonne heure tranchée par un de ces actes révolutionnaires qui provoquent de tristes retours. Après l'occupation de l'église de Saint-Etienne du Capitole, près de la Maison-Carrée, vient celle de l'église des Observantins, puis celle de Sainte-Eugénie, et l'élan populaire ne s'arrête plus. « C'est, dit un éloquent orateur, le temps de la première effervescence, où le peuple sans plus s'inquiéter du droit ancien qu'il considère comme périmé, se précipite vers ce qui lui paraît désirable et juste, où le zèle et la vie qui débordent nous confondent par le spectacle d'une admirable sainteté et par le spectacle d'un effroyable désordre. C'est le

(1) A l'Eglise de Sauve. *Ibid.*, p. 407.

torrent qui féconde, mais qui détruit ; qui détruit, mais qui féconde (1). » Triomphe éphémère d'ailleurs, parce qu'il est trop rapide. Le jour solennel entre tous (4 janvier 1562) où Mauget, assisté de Viret, donna la cène à près de huit mille communicants sous les voûtes de la cathédrale, on put prévoir les inévitables excès qu'allait engendrer l'antagonisme des deux cultes, dont le plus ancien pouvait à bon droit se dire opprimé. La présence des consuls, en chaperons et en robes rouges, ne suffisait point à justifier un acte de spoliation qui ne trouva que trop d'imitateurs dans la contrée !

On a vu l'exercice du culte réformé s'établir à Saint-Privat, sous la protection des seigneurs du lieu, et sous l'active impulsion de Genève. Anatole Frontin semble avoir été le premier ministre de la congrégation nouvelle. Moins heureux que ceux de Saint-Privat, les protestants de Remoulins, malgré leur nombre croissant, n'avaient point encore de publiques assemblées. L'exemple de leurs voisins dut être pour eux un encouragement. En 1561 ils appelèrent un ministre, Gélibert Blauzat, originaire de Chantelle le Château, en Bourbonnais, que d'intimes liaisons unirent bientôt à Mauget (2). Mais il y avait surtout deux hommes que leurs opinions bien connues, leur caractère entreprenant, et l'influence incontestée que donnent le rang et une instruction supérieure, devaient porter aux résolutions hardies. L'attitude d'Honorat Faret et de Loys Colet était d'une importance capitale à Remoulins. L'exemple de ce qui se passait à Nîmes et ailleurs, n'était pas de nature à refroidir leurs sentiments. Vers la fin de l'année 1561, ils jugèrent le moment opportun pour tenter une entreprise dont tout semblait garantir le succès.

C'est, en effet, à la date du 15 novembre 1561 que vient se

1) A. Vigié, *Sermon de dédicace de l'oratoire de Nîmes*. Bull., t. XVI, p. 32.

(2) C'est Mauget qui, le 22 juin 1563, bénit le mariage de Gélibert Blauzat avec Louise Granier, fille d'un cultivateur de Nîmes. Anatole Frontin, ministre de Saint-Privat, et Jean de Chaudescane ou Chaudesaigues, ministre de Montfrin, sont désignés dans cet acte. Document Charvet.)

placer, au milieu des circonstances les plus propices, l'acte d'agression dont on ne saurait admettre la possibilité vingt-trois ans auparavant. L'histoire s'appuie ici sur un document irrécusable où les faits sont consignés avec la plus naïve précision. On croirait lire une page de l'insurrection communale du XII<sup>e</sup> siècle; seulement l'obscur bourgade où va se produire le conflit des deux croyances, n'offre plus l'unanime élan qui avait assuré le triomphe de la bourgeoisie des villes sur les évêques et les seigneurs féodaux. La cause de la liberté religieuse se confond avec celle du schisme qui renverse les vieilles maximes d'unité sous la tutelle monarchique pour y substituer un droit nouveau qui ne peut s'établir sans lutte. La minorité réformée de Remoullins répudie d'abord toute apparence agressive, et ne veut devoir son succès qu'à une pacifique transaction entre les deux cultes rivaux. Le dimanche, 16 novembre, les religionnaires ayant à leur tête Honorat Faret et Loys Colet, se présentent devant l'église paroissiale, située à l'extrémité du bourg, et requièrent les consuls en charge, Michel Jaume et Claude Valhen, de leur faire ouvrir les portes. Alors s'engage un dialogue curieux, significatif: « Nous ne voulons, disent les pétitionnaires, que faire prêcher la parole de Dieu pour une heure, sans empêcher les catholiques de dire leurs messes ni de célébrer leurs offices. » Les consuls répondent: — « Vous ne sauriez que porter préjudice à nos personnes et biens, ainsi qu'à la publique église. » — Les réformés promettent de respecter les images, de payer tous dommages-intérêts en cas de désordres. Les consuls n'y veulent entendre, et pour dernier argument, ils demandent à Honorat, non sans un peu d'ironie: « Si c'est la volonté du roi de faire prêcher les ministres de la nouvelle religion en leur église paroissiale. » Ils protestent contre toute innovation, et sont prêts à donner acte de ce refus par-devant notaire (1).

(1) Je ne fais qu'analyser ici un très-curieux document dont je dois copie à l'obligeance de M. Charvet. C'est l'acte de protestation des consuls de Remou-

A ce pacifique dialogue succèdent bientôt des manifestations d'une autre nature. Désespérant d'obtenir du libre consentement de leurs concitoyens l'usage de l'édifice paroissial de Notre-Dame de Bethléem, les réformés recourent à une attaque de vive force. Les catholiques retranchés dans l'église et le cimetière voisin leur opposent une énergique résistance ; le sang coule, et le préche est violemment installé dans le sanctuaire jusqu'alors réservé à la célébration du plus auguste sacrement de la foi catholique. Combien dura cette usurpation ? Peu de temps sans doute. Mais si courte qu'en ait été la durée, elle divisa Remoulins en deux camps ennemis, et laissa des sentiments très-amers dans le cœur de ceux qui s'étaient vus privés, par un acte de spoliation sacrilège, du temple de leurs aïeux. On retrouve la trace de ces sentiments dans une double requête adressée à Antoine de Crussol, et à Damville, maréchal de Montmorency, par les catholiques de Remoulins. Ils accusent Honorat Faret, Loys Colet et leurs adhérents, qu'ils ne veulent nommer, de poursuivre par tous les moyens possibles, l'assujettissement du pays à la nouvelle religion. Ils déclarent qu'ils ont été contraints « par menaces terribles et violences » de laisser prêcher les ministres dans leur église envahie, saccagée, dépouillée de ses ornements les plus précieux, et ils invoquent la justice du roi pour le rétablissement de la paix dans le pays (1).

L'édit de janvier 1562, en accordant aux réformés le droit de se réunir hors des villes pour la célébration de leur culte, stipulait que les édifices religieux dont ils étaient détenteurs seraient restitués aux catholiques. Malgré quelques résistances locales, cet article fut presque partout ponctuellement exécuté. Remoulins ne put faire exception à la loi générale. Antoine de Crussol, chargé de pacifier le Languedoc, se di-

*lius*, du 16 novembre 1561, qui se trouve annexé à deux suppliques dont il sera parlé plus loin.

(1) Suppliques des consuls de Remoulins à Antoine de Crussol et au maréchal de Montmorency. La première est du mois de janvier 1562, et la seconde de novembre 1563. Faut-il en conclure que les réformés occupaient encore à cette date l'église de Remoulins ? Nous ne le pensons pas.

rigea vers le midi, porteur des ordres de la cour. Il reçut les magistrats nîmois à Donzère, et eut avec eux plusieurs conférences. Il exigea la restitution des églises occupées par les réformés. Le Consistoire obéit *promptement et alaiement* (1). Dans une lettre aux Consuls, Crussol déclara ne vouloir « que le bien et repos de tous (2). » Déjà secrètement gagné à la cause de la Réforme, il s'attachait à tenir la balance égale entre les partis. Il se souvenait sans doute des belles paroles de l'Hôpital quand il interdit aux citoyens de s'injurier les uns les autres, par l'emploi de ces mots odieux de papiste et de huguenot (3). Six bourgeois catholiques, coupables d'avoir proféré des propos séditieux, furent incarcérés par son ordre au château royal, et Crussol put croire la paix rétablie, lorsqu'il parcourut le pays accompagné du ministre Viret, qui se montra digne de seconder ses desseins, en faisant entendre partout des paroles de conciliation.

Mais ce triomphe de la sagesse fut court comme l'essai de tolérance tenté par un grand citoyen, l'illustre Michel de l'Hôpital. Il rêvait l'accord des partis par de mutuelles concessions, et le paisible ascendant de l'autorité monarchique fondé sur le respect des droits de la conscience. Il disait aux uns : « Les maladies de l'esprit ne se guérissent comme celles du corps, l'opinion se mue par oraison à Dieu, parole et raison persuasive. » Il disait aux autres : « La paix est l'office des chrétiens... Ceux qui veulent planter la religion avec armes, espées et pistolets, font bien contre leur profession, qui est de souffrir la force, non faire (4). » Il recommandait à tous l'attente d'un saint Concile, dont il préparait l'œuvre par de sages ordonnances. Mais il avait compté sans les passions surexcitées, sans le fanatisme des Lorrains, sans l'astuce de Catherine de Médicis, pour qui la politique n'était que l'art de dominer les partis en les trompant. La forma-

(1) Registres du Consistoire. A. Germain, t. II, p. 82.

(2) Ménard, *Hist. de Nîmes*, t. IV; Preuves, p. 300.

(3) *Ibidem*, p. 301.

(4) *Œuvres de l'Hospital*, édit. de 1824, t. I, p. 324, 394, etc.

tion du Triumvirat suivit la proclamation de l'édit de janvier; le massacre de Vassy donna le signal de la guerre civile. Le midi de la France fut un de ses théâtres les plus disputés et les plus sanglants. La présence de Montluc contint le Bas-Languedoc; mais Nîmes, Uzès, Aigues-Mortes, Anduze, Sauve, Bagnols et le Pont-Saint-Esprit, se déclarèrent pour le prince de Condé. Son lieutenant, Jacques de Crussol, sieur de Beaudiné, prit pour enseigne une hydre, dont toutes les têtes étaient coiffées en évêques, en moines et en prêtres, exterminés sous la massue d'un nouvel Hercule. Antoine de Crussol, son frère, plus lent à se résoudre, éprouva sans doute les patriotiques angoisses qu'avait ressenties Coligny avant de tirer l'épée des guerres civiles. Il s'était d'abord renfermé dans son château de Charmes, au fond du Vivarais. Il n'en sortit que pour protester contre les horribles excès commis par les bandes italiennes et espagnoles aux ordres de Joyeuse. Le protestantisme reprit le dessus à Nîmes, orageuse cité, aussi prompte à passer de l'agitation au repos, que du repos aux émotions de lutttes nouvelles. Les Etats réunis dans cette ville, le 2 novembre 1562, offrirent le titre de protecteur et le commandement suprême à Antoine de Crussol. Il accepta moins en chef de parti qu'en patriote attristé des malheurs de son pays, à la suite d'un conseil tenu dans le château d'Uzès, et auquel assistèrent l'évêque Jean de Saint-Gelais, le cardinal de Châtillon, ainsi que plusieurs députés de la province (1).

Sa lettre à Catherine de Médicis, du 14 novembre 1562, est l'éloquente apologie de sa conduite. Insensible aux injures personnelles, il ne peut demeurer indifférent aux maux qui désolent son pays natal : « Connaissant ce mal m'estre totalement procuré contre la volonté du roy et la vostre; n'ayant jamais, Madame, que très franchement exposé ma vie et biens pour le service de vostre majesté, je commençay dès lors à estimer que les cruautés et massacres commis en

(1) Dom Vaissète, *Hist. du Languedoc*, t. VIII, p. 569.

ceste province, tels et si estranges qu'il n'y a cœur si barbare qui n'en eust compassion, ne dépendaient aucunement du motif et autorité de vostre majesté. Je n'ay pu plus longtemps esconduire les larmes et requêtes de ce pauvre désolé peuple, voir bruler et saccager vos villes, piller et s'armer vos sujets, commettre infinis meurtres, forcemens de femmes et autres indignités, tout ordre divin et humain perverti, sans discrétion d'âge ni de sexe. J'ay donc pris le XI de ce mois les armes à la main, non pour en abuser a aulcune vengeance particulière, mais pour le service du roy et le vostre, et pour la conservation de ce pays sous vostre obeysance (1). »

On n'a pas à retracer ici, même sur un théâtre restreint, le triste tableau de la guerre civile, dont les événements décisifs, la prise de Rouen, la bataille de Dreux, bientôt suivie de la mort du duc de Guise, s'accomplirent sur un théâtre éloigné. Comment énumérer d'ailleurs les mille combats qui de l'Ardèche au Gardon, des Cévennes à la mer, firent éclater l'acharnement des partis se disputant villes et bourgades, et ne laissant que des ruines sur leur passage? Toute la région voisine de Saint-Privat, Orange, le Pont-Saint-Esprit, Bagnols et Montfrin, vit passer et repasser les bandes de des Adrets, le farouche émule de Montluc, qui, combattant tour à tour pour deux causes, devait également déshonorer deux drapeaux. Orange, mis à sac par les milices italiennes de Serbelloni, reçut Crussol en libérateur. La victoire de Saint-Gilles, remportée le 27 septembre 1562 par le capitaine Grille, lieutenant de Beaudiné, sur les troupes réunies des comtes de Suze et de Sommerive, eut un grand retentissement dans le Midi, et fut célébrée par des chants populaires longtemps répétés par les bandes huguenotes :

A Sant Gilles ero pietat  
 Veser nostre camp escartat.  
 En luego de donnar batailho  
 Fugero jusqu'à Trinquetailho.

(1) *Ibidem* ; Preuves, p. 573.

May tous non escaperon pas ;  
 N'y aguét may de cinq cens negas.  
 Et d'autres mors tant descuberto  
 Que la terre n'ero cuberto (1).

La paix d'Amboise, signée le 19 mars 1563, suspendit pour un temps les horreurs de la guerre, sans désarmer les cœurs voués à d'implacables ressentiments. Crussol refusa de traiter avec Joyeuse son ennemi personnel, mais il remit au comte de Caylus les places occupées par les religionnaires, et fit savoir à la reine qu'il n'attendait que l'arrivée du maréchal de Vieilleville, loyal soldat estimé de tous les partis, pour se remettre entre ses mains de toutes les charges qu'il avait remplies « non par ambition ou cupidité, » mais pour le service du roi. Il se sentait pressé de rentrer dans le devoir. « — Je vous supplie, écrivit-il à la reine, me faire ce bien d'aller baiser les mains de vos majestés pour leur rendre raison des choses que j'ay administrées, espérant que si j'ay esté tant pourchassé d'envies, depuis mon absence, que toutes mes actions n'ayent cessé d'estre calomniées envers vous, je feray si bonne preuve de la sincérité que j'ay en icelles cheminé que le roy et vous congnoistrez n'avoir pas de plus fidele sujet et devot serviteur (2). »

Le maréchal de Vieilleville, désigné pour le gouvernement du Languedoc, semble avoir hésité devant ce lourd fardeau. Il ne franchit pas les limites de la Provence, et Damville, second fils du connétable de Montmorency, fut désigné pour le remplacer. Ce futur chef du parti des politiques, entouré dans sa cour de Beaucaire de femmes débordées, se montra d'une partialité extrême dans l'interprétation de l'édit qui apportait déjà de si graves restrictions à l'exercice de la liberté de conscience. Non content de restituer aux catholiques, partout où

(1) « A Saint-Gilles, c'était pitié — de voir notre camp dispersé. — Au lieu de donner bataille, — ils (les catholiques) firent jusq'au Triquet alle. — Il y en eut cinq cens de noyés, — et d'autres morts tels abatis, — que la terre en était couverte. » *Le Clansonnier huguenot du XVII<sup>e</sup> siècle*, t. II, p. 166.

(2) Lettre écrite de Montpellier, le 1<sup>er</sup> juin 1563. Dom Vaissète, t. IX; Preuves, p. 500.



ils avaient été injustement lésés, la plénitude de leurs droits, il supprima en divers lieux, notamment à Remoulins, l'exercice du culte réformé. Il afficha, en toutes circonstances, son aversion pour les religionnaires, et son peu de respect pour les garanties qui pouvaient seules assurer le maintien de la paix entre les deux cultes. Des plaintes s'élevèrent de toutes parts : un ministre courageux, Jean Mutois, osa s'en rendre l'organe auprès de Damville. Cette noble hardiesse lui coûta la vie. Il se dirigeait vers la Provence, quand il fut arrêté à deux lieues du Pont-Saint-Esprit par les émissaires du proconsul languedocien, et pendu sans autre forme de procès, entre Villeneuve et Bagnols, le 14 février 1564. Tel est le bref récit du martyrologe (1). Quelques notes de Tannegui Guillaume, chirurgien nîmois, complètent ce tragique épisode. La dame de Montfrin y joue le rôle d'une autre Hérodiade. Grâce à la complicité de Damville, dont elle avait le sceau, elle se vengea sur le ministre d'Uzès de ses constants efforts pour évangéliser Montfrin. Elle ne jouit pas longtemps de son triomphe. « Mutois en mourant adjura la dite dame devant Dieu. Elle se nommait alors Madame de Lers, laquelle passant à Nismes quelque temps après, la foudre la tua dans le logis de la Pomme (2). »

La fin de cette même année 1564 fut marquée par un événement important, le voyage de la cour dans le Midi. Charles IX avait atteint l'âge fixé pour la majorité de nos rois ; il entra dans sa quinzième année. Pour mieux assurer l'observation de ses édits, et rendre durables les bienfaits de la paix, l'Hôpital lui donna le conseil de visiter les provinces du royaume ravagées par la guerre. Il parcourut ainsi la Champagne, la Bourgogne, le Dauphiné, la Provence et le Languedoc, avant de s'acheminer vers Bordeaux et Bayonne. Jaloux de tirer une leçon de nos malheurs, et de mêler à la pompe des fêtes de graves pensées, le chancelier

(1) *Histoire des Martyrs*, édit. de 1597, p. 622.

(2) Ménard, t. IV ; Preuves, p. 43.

montrait au jeune roi les traces récentes de la guerre civile, les villages brûlés, les pauvres habitants errants ou dépouillés sur le champ qui ne les nourrissait plus. Il excitait ainsi la pitié dans son âme (1). Celle de Charles IX n'était pas au-dessous de telles leçons. Malgré la déplorable éducation qu'il avait reçue de sa mère, le germe des sentiments généreux et des ambitions magnanimes n'était pas éteint en lui. Il y avait l'étoffe d'un roi dans cet adolescent que semblaient se disputer deux génies opposés, dont l'un le sollicitait à la gloire, et l'autre à l'infamie, demeurée l'inséparable lot de son nom; heureux s'il eût eu pour maître un Coligny, un l'Hôpital; s'il n'eût obéi qu'aux nobles inspirations qui dictèrent ces vers à Ronsard :

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,  
N'est pas de moindre prix que celui de régner.  
Tous deux également nous portons des couronnes;  
Mais roi, je la recois; poète, tu la donnes.

Après un séjour prolongé à Lyon, la cour reprit lentement sa marche vers le Midi. Le 24 septembre, Charles IX fit son entrée solennelle à Avignon, la cité pontificale, où le vice-légat, entouré des bandes féroces de Serbelloni, occupait le palais abandonné des vicaires de Jésus-Christ; puis, se dirigeant à petites journées vers la mer, il visita Hyères, Toulon, Marseille, où trente et un ans auparavant avait abordé le navire qui portait la nièce de Clément VII, la néfaste fiancée d'Henri II. Un débordement du Rhône le retint vingt et un jours dans la cité gréco-romaine d'Arles, dont il admira les poétiques ruines. Le 11 décembre, il passa le fleuve à Tarascon, traversa Beaucaire, et alla coucher à Sernhac. S'il faut en croire une tradition locale, le monarque ne trouvant aucun logis à sa convenance, passa la nuit en voiture, dans une cour d'auberge, entouré de ses gardes sommeillant à la belle étoile. Une fastueuse hospitalité l'attendait au château

(1) Villemain, *Vie de l'Hôpital*, t. III des *Mélanges*, p. 74.

de Saint-Privat. Le 12 décembre, il visita le célèbre aqueduc, dont les arcades aériennes, respectées par les siècles, ont vu passer tant de grandeurs évanouies. Dans le royal cortège on remarquait le duc d'Anjou, plus tard Henri III, et celui qui, dans les tragiques vicissitudes de l'époque, devait être successivement son ennemi, son allié, puis son héritier, Henri de Navarre. Les cardinaux de Bourbon et de Guise, le duc de Longueville, le vieux connétable de Montmorency, enfin le chancelier avec ce grand air, cette noble démarche que lui prête Brantôme, suivaient le monarque qu'entourait d'un flot ondoyant l'escadron d'honneur de la reine. Le comte de Crussol, seigneur suzerain du domaine de Saint-Privat (1), et ayant, à ce titre, droit de préséance sur la famille de Faret, rendit hommage au roi qui prit place, avec sa suite, au banquet préparé dans cette antique demeure. Le journée ne s'acheva pas sans une de ces surprises alors fort à la mode, et en rapport avec l'esprit du temps. Par les soins du comte de Crussol, une magnifique collation de fruits confits et de sucreries avait été préparée pour le retour. Elle fut servie au roi par des jeunes filles du pays, en costume de nymphes, qui sortirent tout à coup des grottes voisines du pont du Gard, scène d'apparat qui dérida de graves témoins, idylle passagère jetée entre deux actes du sombre drame des guerres de religion (2)!

Quelques semaines avant le passage de Charles IX, une princesse distinguée dont le nom demeure glorieusement uni aux souvenirs de la Renaissance et de la Réforme en Italie, Renée de France, duchesse de Ferrare, avait parcouru ce même pays, marquant pour ainsi dire chacun de ses pas par de pieuses libéralités. Partie, au mois de juin précédent, du château de Montargis, sa résidence ordinaire, pour accompa-

(1) Par acte du 23 juin 1555, Antoine de Crussol avait cédé à Jacques Faret, pour mille écus d'or au soleil, la moitié du château et domaine de Saint-Privat dont il était propriétaire, avec moyenne et basse juridiction, ne gardant que le droit de suzeraineté. (Archives de Remoulins et de Saint-Privat.)

(2) Abel Jouan, *Recueil et Discours du voyage du roi Charles IX.*

gner la cour à Lyon, la veuve du duc Hercule d'Este, la fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, s'était bien vite détachée du cortège royal pour visiter les églises qui professaient la doctrine évangélique. Instruite par Calvin lui-même dans les principes de la religion réformée, au temps de sa jeunesse, elle consacrait ses dernières années à l'appui d'une cause que des épreuves accumulées lui avaient rendue plus chère. A mesure que l'âge lui faisait davantage sentir son poids, elle goûtait mieux ces paroles de Calvin : « Comme ceux qui sont par les chemins, se hastent tant plus quand ils voyent la nuit approcher, ainsi l'âge vous doit advertir de vous efforcer tant à laisser bon tesmoignage en ce monde qu'à le porter aussy devant Dieu et ses anges... Nostre héritage et repos éternel n'est point icy bas. et Jésus Christ vaut bien de vous faire oublier tant France que Ferrare (1). »

Nul ne pouvait mieux comprendre ce langage que la princesse au cœur généreux et compatissant, qui fit, selon la belle expression de Calvin, de son château de Montargis « l'hôtel-Dieu des pauvres persécutés. » Belle-mère du duc de Guise, elle blâma l'arrestation de Condé, et n'apprit qu'avec horreur le massacre de Vassy. Tante du roi Charles IX, elle déplorait la tyrannie qui ne s'exerce pas seulement « sur les corps et les biens, mais sur les âmes qui ne sont qu'à Dieu seul. » Assiégée dans son propre château par les troupes catholiques, elle refusa d'en ouvrir les portes, et déclara qu'elle irait plutôt à la brèche « pour monstrier ce que c'est qu'une Fille de France. » Elle pleura la mort de son gendre, assassiné par le fanatique Poltrot de Méré, sans jamais cesser de vénérer Coligny que d'indignes calomnies, habilement entretenues par la cour, rendaient complice de cet assassinat. De Montargis à Châtillon circulaient sans cesse les messages qui unissaient ces deux nobles cœurs si bien faits pour se comprendre et s'estimer. Charlotte de Laval,

(1) *Lettres françaises*, t. II, p. 370 et 340.

l'austère compagne de Coligny, était l'amie de Renée. Elles ne différaient point dans leur passion pour la gloire de la France, dans leur ardent désir de voir la paix rétablie et l'Évangile honoré, dans la pratique des œuvres charitables qui n'ont que Dieu pour témoin. Le livre de comptes de la duchesse de Ferrare nous permet de suivre jusque près de Saint-Privat l'auguste voyageuse, la pieuse donatrice dont l'itinéraire n'est marqué que par des bienfaits (1).

Les anciennes annales de Nîmes n'ont gardé nulle trace du passage de la duchesse de Ferrare (octobre 1564). Charles IX y fit son entrée le 12 décembre suivant, escorté des mêmes personnages qui l'avaient accompagné au château de Saint-Privat. Au milieu des fêtes qui lui furent prodiguées, il ne prêta qu'une attention distraite aux plaintes des réformés contre le nouveau gouverneur du Languedoc, qui lui furent présentées, au nom du Synode provincial, par le conseiller Clausonne, et Ferrières, gentilhomme de Castres. Il laissa cependant espérer aux protestants nîmois la permission, qui leur fut concédée quelques mois après, de construire un temple dans le voisinage de la Maison-Carrée (2). Il avait hâte d'arriver à Toulouse, et de se diriger par Bordeaux vers les Pyrénées, où l'attendait la cour d'Espagne : » Charles IX et sa mère s'avançaient, dit l'historien de l'Hôpital, à ce funeste rendez-vous, en prodiguant sur la route les promesses de paix et de clémence, et le temps qu'ils passèrent dans Bayonne fut en apparence tout occupé

(1) En voici quelques extraits :

Aux diacres et aux anciens de l'Eglise d'Orange. . . . .	10 livres.
Aux mesmes pour aucuns pauvres recommandés à M <sup>me</sup> . . . . .	24 l.
Au ministre de Valence pour luy aider à s'en retourner d'Orange. . . . .	14 l.
Aux pauvres de la religion réformée de Cerignac. . . . .	5 l.
A Gilbert Blausac et Bernard du Luc, ministres. . . . .	20 l.
Aux pauvres de la religion réformée de Nismes. . . . .	15 l.
A la femme d'un pauvre ministre du dit lieu. . . . .	5 l.

Il ne faut pas oublier que la monnaie avait alors une valeur décuple de celle qu'elle a de nos jours. — (Compte de Messire Jehan du Pays. Document inédit. Année 1564.)

(2) Ménard, t. IV, p. 401, 402 et 408.

par les fêtes, les carrousels, et tous les jeux d'une cour galante...

« Catherine de Médicis était logée dans le palais épiscopal, à côté duquel on avait élevé, pour la reine d'Espagne, une espèce de tente élégamment ornée, qui communiquait avec les appartements de la reine, et permettait aux deux princesses de se voir à toute heure et sans témoins. Le duc d'Albe était l'âme de ces entretiens. Il y représentait Philippe II. Il devait bientôt passer dans les Pays-Bas pour y dompter le protestantisme, et la férocity qu'il porta dans cette expédition, les échafauds innombrables dont il ensanglanta la Hollande, cette fureur de tuer par les mains du bourreau plus d'hommes que sur le champ de bataille, attestent assez les conseils qu'il pouvait donner à Médicis. Aussi les écrivains du temps, qui ont cru pénétrer le secret de ces conférences de Bayonne, rapportent que le duc d'Albe y déclara qu'il fallait prendre pour modèle les vèpres siciliennes et massacrer tous les protestants à la fois. Un autre mot qu'on lui imputa, annonçait de sa part une politique différente, quoique toujours atroce : « Il fallait, disait-il, ne pas s'amuser inutilement à prendre les grenouilles et pêcher les gros poissons (1). »

Quoi qu'il en soit du détail de ces entretiens, et d'une entrevue dont le mystère ne sera jamais entièrement dissipé, on peut affirmer que l'esprit de Catherine de Médicis fut dès lors ouvert à tous les projets de violence et de sang. La disgrâce de l'Hôpital allait en fournir un indice prochain. Préméditée ou non, la Saint-Barthélemy était en germe dans les conférences de Bayonne.

1) Villemain, *Vie de l'Hôpital*, p. 76-78.

JULES BONNET.

(La suite prochainement.)

---

## DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

---

### UNE FAMILLE HUGUENOTE DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

Issu de la famille noble des S<sup>t</sup> Julien, paroisse de la viguerie du Vigan, Jean de S<sup>t</sup> Julien Sr de l'Olivier, était fils de Georges Sr de l'Olivier, et de d<sup>lle</sup> françoise de Cambons. Il épousa en l'année 1607 d<sup>lle</sup> Anne de Coursac fille de Guillaume de Coursac, Sr de Pelet et de Grémian, famille protestante des environs de Montpellier, et habita, avec son épouse, le château de l'Olivier, dans la paroisse de Beaucels, située entre Ganges et S<sup>t</sup> Hippolyte.

C'est d'un livre de mémoires de ce seigneur, et qui servit aussi à ses descendants, que nous avons tiré la plus grande partie des notes suivantes :

Nostre aide soit au nom de Dieu qui a fait le ciel et la terre. *Amen.*

#### *Mémoire du tempz de mes enfans.*

Et premièrement est né à l'honneur de Dieu Jean de S<sup>t</sup> Julien, nostre premier enfant le 14<sup>ème</sup> juing 1608, et la tenu a baptesme noble Georges de S<sup>t</sup> Julien mon père et d<sup>lle</sup> anne de Malcourant ma belle mère, et a esté baptisé par Mr Olivier, ministre de Ganges, dans nostre maison le 26 du dr mois et an que desseus.

Le 24 janvier 1610, et un jour de dimanche au soir, est né Jacques de S<sup>t</sup> Julien n<sup>e</sup> Segond fils et l'a tenu a baptesme monsieur Jacques de Grémian, son oncle, et ma sœur, et l'a baptisé dans nostre maison Mr Olivier ministre de Ganges, le 25<sup>ème</sup> février an que desseus.

L'an 1612, et le 28<sup>ème</sup> juing, un jedy environ les six heures du matin est née Suzanne de S<sup>t</sup> Julien, n<sup>e</sup> fille, et l'a baptisée Mr Olivier, ministre de Ganges, le 30<sup>ème</sup> aoust, an que desseus ; Mr de S<sup>t</sup> Martin mon oncle l'a tenue avec ma belle sœur de Grémian, dans nostre maison.

L'an 1614 et le 4<sup>eme</sup> mars est né mon troisieme fils, et se nome Georges; mon cousin l'aisné, Jean de S<sup>t</sup> Julien est son parin et ma cousine de Rouvérolys, sa marine. Il a esté baptisé par Mr Sarran, nostre pasteur, dans nostre maison, le dernier juing an que desseus.

L'an 1616, et le 29<sup>me</sup> septembre, un jour de mercredy, sur les dix heures du matin, est né Henry de S<sup>t</sup> Julien, mon quatriesme fils; Mr de Pradines, mon cousin fut son parin et mademoiselle de Ginestous, sa marine; Mr Surville ministre de S<sup>t</sup> Hippolyte et nostre pasteur, l'a baptisé dans nostre maison environ six semaines après.

Le 25<sup>me</sup> juing 1619 et un jour de mardy au soir est né mon cinquiesme fils et se nome Anthoine. Mr de S<sup>t</sup> Julien mon cousin le jeusne l'a tenu a baptesme avec mademoiselle de Labeaume, ma sœur. Mr Surville, nostre pasteur et ministre de S<sup>t</sup> Hippolyte l'a baptisé.

L'an 1620 et la veille de S<sup>t</sup> Jean est né à l'honneur de Dieu n<sup>e</sup> sixiesme fils, et se nome Phylippe. Mr le cadet de Bossugues est son parin et mademoiselle d'Assas sa marine l'a tenu a cause de maladie quelques sepmaines après sa naissance; monsieur Surville l'a baptisé.

Mémoire que le 10 du mois de septembre 1623, est née françoise de S<sup>t</sup> Julien ma fille, et l'a tenu a baptesme Mr Du Fraisse et ma niepce de Villaret.

---

C'est le quinziemesme du mois d'april l'an mil six cens vint six que j'ay fait la plus grande perte que j'eusses jamais faict, puis qu'il a pleu a Dieu retirer a soi ce jour cy-dessens feue ma très chère moitié. Je prie a Dieu de tout mon cœur que en ceste très grande affliction Il me veuille envoyer sa consolation, et me garder en sa presence ainsi que son enfant et sa creature, et parelliement la famille qu'il lui a pleu nous donner, nous fésant la grasse que nous puissions imiter vivans et mourans, l'un sa très chère moitié, et les autres leur très bonne mère, et que nous puissions un jour nous revoir tous en paradis pour nous recognoistre et jouir tous ensemble de la présence de nostre Dieu tout bon, ce qui nous fera la plus grande joie et contantement qui se sauroit jamais imaginer.



Nostre seigneur Jesus Christ soit nostre intercesseur et advocat pour obtenir pour nous toutes ses choses, ce qu'il fera puisqu'il lui a pleu espancher son précieux sang pour nous sauver.

Ainsi soit-il... Le 23 du mois et an que desseus.

Seigneur donne-moi patience constance et persévérance de la foy en ceste tres grande et tres amere affliction quy a tant alteré et affligé mon corps. Fais mon pere que avec ton secours je ne me puisses forvoyer ny arrester, et que tous les effortz ny assaultz du malin ne puissent rien contre moi ton enfant, qui ay resseu tant de grasses que nostre Seigneur Jesus Christ a prins mort et passion pour moi, et que je porte ton image et semblance; Donc Seigneur fay moi misericorde et a toute ma famille et nous donne de vivre en ta crainte pour mourir en ta grasse et ressusciter en ta gloire... Amen.

C'est moi qui ay écrit ce desseus l'an et jour susdit.

LLOLIVIER.

Par son testament en date du 14 avril 1626, Anne de Coursac avait institué son mari héritier universel, ainsi que sa belle-mère. Celui-ci nomma, de concert avec sa belle-mère, son héritier universel Jean de S<sup>t</sup> Julien. Celle-ci étant morte dans le courant de l'année, il resta seul chargé des intérêts de ses enfants. Avec les soins matériels, il ne négligea point leur éducation, comme le prouve la page 80 du livre de mémoire cité :

« Mémoire que l'an 1617, quelques jours avant la S<sup>t</sup> Hilaire ay  
« Loys Jourdan de montagnac pour apprendre nos enfans et lui  
« donne pour toute l'année 36 l<sup>vres</sup> (A reseu ledit Jourdan en déduc-  
« tion de se desseus sis l. le 16 feuvrier an que desseus, Plus  
« 1 l. 7 sols pour une chemise de toie rousse. »

Et encore un peu plus loin : Le 8<sup>eme</sup> jour de feuvrier 1627 ay layssé monsieur de Sartoris a lolivier pour instruire les enfans aux sciences morales en presence de ma mère; lui donne le mois vint solz, et lui doigt trois mois.

A reseu Mr de Sartoris un cart d'escu que son filz auroit reseu, et 2 livres 10 soulz deuz jours avant la madeleine an susdit.

Voyant qu'il se devait entièrement aux soins de ses enfants, il

demanda et obtint sa décharge complète de gouverneur des maisons fortifiées de Serres et de Camrieu (1).

Le second jour de juin 1628, elle lui fut envoyée, et il s'empressa de la communiquer à M. de Montméjard, premier consul et syndic de la viguerie du Vigan.

En voici la teneur :

DESCHARGE POUR LE S<sup>r</sup> DE LOLIVIER DE LA GARDE  
DE LA MAISON DE CAMRIEU.

Henry Duc de Rohan, Pair de France, Prince de Léon, chef et Général des Eglises réformées es provinces du Languedoc, Guienne, Sévennes, Gévaudan et Vivarez, A tous ceulz qu'il appartiendra Salut. Sur la requeste à nous présentée par le s<sup>r</sup> de Polivier, contenant que par nostre Commission du Onziesme d'octobre dernier nous lui aurions commis la garde des maisons de Serres et de Camrieu, de Pune desquelles savoir de celle de Serres, Il auroit été cy-devant deschargé par nous, lui demeurant encore celle de Camrieu. A la garde de laquelle il ne peut plus vacquer, moins satisfaire à la défense qu'il convient y faire, à cause de quoy il nous requiert de l'en vouloir présentement descharger. Nous de l'advis de nostre Conseil, Avons ordonné et ordonnons qu'il sera pourveu par la viguerie du Vigan précisément dans trois jours après la signification des présentes à la garde et conservation de la maison de Camrieu, Autrement a faute de ce faire, que le sieur de Polivier en demeurera valablement deschargé sans préjudice de la demande par lui faite contre la dicté viguerie pour l'entretènement de la dicté garnizon. Entémoin de quoy nous avons signé les présentes de nôe main. A Iceulleu fait apposer le sceau de nos armes, et contre signer par nostre Secrétaire ordinaire, Donné au vigan, le second jour du mois de juin mil sis cens vingt huit.

HENRY DE ROHAN.

Par monseigneur,

LAGET.

La viguerie du Vigan ne tint aucun compte de cette lettre, et il

(1) A cette époque, la route qui passait à Serres et Camrieu était une des plus fréquentées pour se rendre dans la Lozère ou le Rouergue.

fallut l'intervention directe du duc. Voici la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet :

*A Messieurs Les scindics Consuls et députés  
de la viguerie du vigan.*

Messieurs, je vous fais cession en faveur du sr de Polivier, je vous prie de luy donner satisfaction p<sup>r</sup> les services qu'il a rendu a vostre viguerie p<sup>r</sup> la garde de quelque maison que j'ay depuis fait razer. Je m'aseure que vous y aurez égard, de sa part, Il s'accommodera selon la nécessité présente. Mais il est bien raisonnable qu'il aye quelque contantement effectif.

M'aseurant que n'y manquerez

je demeure,

Messieurs,

Vostre bien aff<sup>né</sup> amy,

HENRY DE ROHAN.

de ganges ce 5 fevrier 1629.

La prière que le Sr de l'Olivier avait faite pour lui et ses enfants, lors de la mort de sa femme, fut exaucée. Sa famille persévéra dans la foi, et à l'époque de la révocation, un de ses petits-enfants, le sieur de Toumeyrolles, mourut martyr dans la ville du Vigan. Encore actuellement il existe de ses descendants qui professent les vérités évangéliques. Heureses les familles qui possèdent de tels chefs, dont l'exemple se transmet comme une vertu aux plus lointaines générations !

ALPH. FALGUIÈRE D'AVÈZE (1).

24 août 1872.

(1) Nous avons reçu de notre pieux correspondant cévenol quelques pièces relatives à l'ancienne église réformée de Moutdardier, qui seront prochainement insérées dans le *Bulletin*. (Réd.)

---

## RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

ÉMIGRANTS DU BAS-POITOU

(1689)

Plusieurs des faits que contient l'arrêt suivant ont été relatés par M. le pasteur Auguste Lièvre, dans son excellente *Histoire des protestants et des Églises réformées du Poitou*, tome III. Toutefois, l'importance de ce document est telle que nous ne devons pas hésiter à proposer l'impression d'une copie faite sur l'expédition originale en parchemin, conservée dans une des branches de la famille Des Nouhes. Les noms des émigrants sont connus des lecteurs du *Bulletin* comme des protestants de la Vendée. P. M.

ARRÊT RENDU AU PARLEMENT DE ROUEN, EN 1689, POUR LE FAIT  
DE LA RELIGION PRÉTENDUE RÉFORMÉE.

Louis par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces lettres (verront) salut.

Savoir faisons que vû par la chambre par nous ordonnée au temps des vacations le procès extraordinairement fait par le bailli de Cotentin ou son lieutenant criminel au siège de Coutances, requête du substitut de notre procureur général audit siège contre :

1<sup>o</sup> Paul de la Fontenelle, sieur de la Viollière, évêché de Luçon, province de Poitou ;

2<sup>o</sup> Damoiselle Antoinette Durcot, sa femme ;

3<sup>o</sup> Marie Berrenger, fille de Pierre Berrenger, fille suivante de ladite damoiselle de la Viollière ;

4<sup>o</sup> Damoiselle Bénigne de la Varenne, femme d'Alexandre Jodouin, sieur de Marmande, de la paroisse de Fougère, dudit évêché de Luçon ;

5<sup>o</sup> Marie Gasteineau, fille de défunt Pierre Gasteineau, vivant marchand, de la paroisse de Saint-Maurice, évêché de la Rochelle, fille suivante de ladite damoiselle de Marmande ;

6<sup>o</sup> Damoiselle Marie Chabot, femme de Louis Kerveno, sieur de la Barbouinière (1) de la paroisse du Bourg sur la Roche, dudit évêché de Luçon,

(1) Sic pour l'Aubouinière ou l'Auboinière.

Se disant tous avoir fait abjuration de la Religion Prétendue Réformée ;

7<sup>o</sup> Pierre Marchegay, fils d'André Marchegay, sieur des Davières, de la paroisse de Saint-Denis de la Chevasse, aussi dudit évêché de Luçon, faisant profession de la Religion Protestante ;

8<sup>o</sup> Pierre et François Lamy, fils de Théophile Lamy, laboureur, demeurant en la paroisse de Saint-Denis le Vestu, et autres complices ; lesdits Lamy, et deux autres de la compagnie desdits sus-nommés, absents, fugitifs et contumax.

Lesdits de la Fontenelle, Durcot, Berrenger, de la Varenne, Gasteau et Chabot appellants de toutes sentences rendues audit siège, où ils prétendent leur avoir esté fait grief : savoir celle du vingt-troisiesme de mars dernier par laquelle la contumace a esté déclarée bien instruite contre lesdits Lamy et contre les deux autres fugitifs, dont l'un étoit vestu d'un juste au corps gris blanc et l'autre d'un gris brun, ayant un chapeau gris, pour le profit de laquelle contumace ils auroient été déclarés duement atteints et convaincus d'avoir tué et homicidé à coup d'armes à feu, Robert Burnouf l'un des assistans de ( ), Geffroy, sergent, dans la pièce du clos Barbou, lors de l'arrêt de prison des dits Relligionnaires et de s'estre absentés de leur pays et assemblés, avec les autres Relligionnaires, en la maison desdits Lamy, en la paroisse de Saint Denis le Vestu, pour sortir du royaume ;

Lesdits Lamy d'avoir donné retraite et couché en leur maison tous lesdits Relligionnaires, avec leurs hardes et chevaux, pour faciliter et favoriser leur sortie du royaume ;

Pour punition et réparation desquels crimes, et pour autres, mentionnés audit procès, ils auroient été condamnés par ladite sentence à faire amende honorable, tête et pieds nus, la corde au col et en chemise, conduits par l'exécuteur des sentences criminelles, tenant en leur main chacun une torche ardente du poix de deux livres, tant à l'audience que devant le principal portail de l'église cathédrale dudit lieu de Coutances ; et à l'un et à l'autre endroit, à genoux, demander pardon à Dieu, au roy et à justice, et ensuite au marché à bled du même lieu, pour y estre pendus et étranglés à une potence, qui pour cet effet y seroit dressée ; et après leurs corps y avoir posé vingt-quatre heures, estres portés au lieu patibulaire, pour y rester jusques à entière consommation ;

leurs biens à nous desclarés acquis et confisqués, ou à qui il appartientroit; sur iceux préalablement pris quatre cents livres d'intérêts vers lesdits héritiers Burnouf, dont il en seroit employé deux cents livres en rente pour faire une fondation pour prier Dieu pour la grâce de l'âme dudit Burnouf en l'église de Saint Nicollas dudit Coutances;

Lesdits sieur et damoiselle de la Viollière, Marie Berrenger, ladite damoiselle de Marmande, ladite Gastineau, ladite damoiselle Chabot et ledit Pierre Marchegay de s'être fuis et absentes de leur pays de dessein prémédité, pour sortir du royaume, et de s'être assemblés et retirés chez lesdits Lamy exprès, avec lesdits autres Religionnaires fugitifs, et de rébellion à l'arrest de prison de leurs personnes lorsque ledit Burnouf fut tué dans ledit Clos Barbou.

Et encore ledit sieur de la Viollière d'être relaps.

Pour punition et réparation desquels crimes, vù le grand âge dudit sieur de la Viollière, icelui sieur de la Viollière condamné demeurer dans une prison perpétuelle le reste de ses jours,

Et ledit Marchegay à servir Sa Majesté sur ses galères à perpétuité;

Lesdites Chabot, Kerveno et de la Viollière, femmes, et lesdites Berrenger et Gastineau, leurs filles suivantes, d'être rasées et renfermées dans une Religion (1), pour leur tenir lieu de prison, dans ledit évêché de Luçon à perpétuité: leurs biens à nous acquis et confisqués ou à qui il appartientroit, sur iceux préalablement pris mille livres d'amende, et déclarés prenables solidairement des intérêts adjugés aux héritiers dudit Burnouf jusques à la somme de cinq cents livres;

Et à l'égard de ladite damoiselle de Marcande seroit nostre édict exécuté.

Et d'autant que ladite sentence ne pouvoit être exécutée contre les contumaces, à cause de leur fuite, ordonne qu'elle le seroit en effigie en la manière ordinaire, avec les causes de leur condamnation.

Et faisant droit sur la demande incidente contre ledit Godefroy, sergent, et conclusions dudit substitut pour le recelement et sous-

(1) C'est-à-dire communauté religieuse.

traction prétendus de l'or et argent trouvé dans les poches et bourses de plusieurs desdits Religionnaires, en plus outre que ce qui est contenu dans le procès-verbal dudit Godefroy, ledit Godefroy envoyé hors de nostre dite cour ;

Le nommé Quinette, dit Hutere], [condamné] à rapporter et déposer au greffe dudit Coutances trente-neuf écus par luy pris à ladite damoiselle de Marmande, l'autre moitié à luy adjudée comme dénonciateur ;

Nicollas Amy quatre escus blanc, par luy obéis (1) ;

Trois jours après la publication de la présente, autrement y seroit contraint.

Et faisant droit sur les requêtes des nommés Lescuyer et Dubosc, des sept et neuf duds mois, ordonné que la sentence du vingt septième octobre précédent seroit exécutée.

Ce faisant, que le fils et la fille desdits sieur et damoiselle de la Viollière seroient conduits en la province de Poitou, pour y être mis en religion ou en pension en un lieu le quel seroit indiqué par le sieur évesque de Luçon, ainsi qu'il le jugeroit à propos, aux frais et dépens dudit sieur de la Viollière, et que la pension desdites trois filles, l'une du sieur de la Viollière et les deux autres de la damoiselle de Marmande, seroit payée sur le pied de six vingt livres par an pour chacune : la somme de cent cinquante livres à raison de quatre mois et demy pour lesdites damoiselles de Marmande, et de six mois pour la damoiselle de la Viollière, sur le pied de quarante écus par an, la somme de soixante livres, les dites sommes à prendre sur celles qui seroient déposées au greffe de Coutances, conformément à ladite sentence, ainsi que sur les autres effets étant déposés audit greffe a la quelle fin en seroit procédé à la vendue (1), préférence à tous autres, chacun sur ce qui leur appartiendroit avec dépens adjudés auxdits Lescuyer et Dubosc par préférence sur lesdits deniers.

Et faisant droit sur l'instance du sieur de la Greslerie Boudier, pour être payé de la somme de cent livres pour intérêts, dépence et nourriture par lui fournis [tant] auxdits Religionnaires qu'à leur cheval, réclamé par le nommé Marchegay, lesdits Relligionnaires

(1) Sic.

(2) Sic.

déchargés de ladite demande. Ce faisant ordonne que le cheval sequestré es mains de Me Legrand, procureur, sera par lui représenté pour être vendu, et les deniers de ladite vendue employés pour payer tout ou partie de la taxe faite audit Godefroy, sergent.

Le surplus dudit procès consistant en cahiers d'information, interrogatoires desdits accusés, arrêtés, recellemens, confrontations, exploits de perquisition, deffauts . . . . contre lesdits fugitifs, conclusions du substitut de nostre procureur général et tout ce qui fait a esté audit procès ;

Lesdits Marchegay, de la Fontenelle, Durcot, Chabot, Berrenger et Gastineau entendus sur la sellette en leurs confessions et néances.

Iceux retirés, ouy le rapport du sieur voisin de Saint Paoul, conseiller commissaire.

Tout considéré,

Notre dite chambre, par son jugement et arrest, a mis et met l'appellation et ce dont est appelé au néant.

Réformant, veu ce qui resulte du procès, ordonne que ledit de la Fontenelle, Marchegay, lesdits Durcot, Chabot, Marie Berrenger et Gastineau seront incessamment conduits en la ville de Luçon, province de Poitou, sous bonne et sûre garde, pour être enfermés dans des maisons religieuses, communautés ou autres lieux qui seront réglés et indiqués par le sieur évêque de Luçon, pour y rester tant qu'il nous plaira.

Que les fils et filles dudit sieur de la Viollière seront aussi conduits dans ladite ville de Luçon, pour y être élevés dans une maison religieuse, ou autre lieu qui sera aussi indiqué et réglé par le sieur évêque de Luçon ;

A ordonné et ordonne que les pensions qui sont dues à ceux qui ont retiré les enfans dudit de la Viollière au pays de Coutances, ensemble les deux enfans de la nommée de Marmande, seront payés et des frais et dépens par eux faits en privilège sur les effets qui sont au greffe de Coutances et aux mains des particuliers ;

A privé le nommé Godefroy, sergent, d'avoir aucune taxe sur les effets et biens desdits la Fontenelle, Durcot, Chabot, Marchegay, Berrenger et Gastineau ;

A condanné ledit Quinette Huterel a rapporter les soixante et dix-huit escus entiers par lui pris à ladite de Marmande, sans qu'il



y puisse prendre aucune part en qualité de dénonciateur ou autrement.

Raportera ledit Nicollas Lamy les quatre écus par luy obéis.

Ordonne que la sentence qui leur permet de reprendre leurs effets ès mains de ceux qui en sont saisis sera exécutée, ledit de la Greslerie évincé de sa demande.

A confirmé la contumace et condamnation jugés contre les deux Lamy frères et les deux fugitifs.

Seront les intherests adjugés par ladite sentence aux héritiers Burnouf payés sur les biens desdits Lamy et fugitifs.

Si donnons en mandement au premier des huissiers de notre cour de Parlement, ou autre, notre huissier ou sergent sur ce requis, mettre le présent arrest à due et entière exécution ; De ce faire te donnons pouvoir.

Donné à Rouen, en notre dite chambre des vacations, le dixieme jour de novembre l'an de grace mil six cent quatre vingt neuf, et notre règne le quarante septième.

*Par la chambre des Vacations.*

DUFOUR.

---

## MELANGES

---

### AVANT-PROPOS

D'UNE NOUVELLE ÉDITION DES *TRAGIQUES*

D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ

Si jamais l'on pouvait en idée personnifier un siècle dans un individu, d'Aubigné serait à lui seul, le type vivant, l'image abrégée du sien.

(SAINT-BEUVE.)

#### I

Même avant de voir le jour, certains livres ont leur destin : *habent sua fata...* Celui-ci est, pour sa part, un des témoins, une

des victimes de la funeste année 1870-71, de notre guerre étrangère et de notre guerre civile. La première l'a arrêté au début de l'impression et a sans doute avancé la mort de l'éminent écrivain qui devait être le parrain de cette édition des *Tragiques*. La seconde l'a menacé dans son achèvement même ; car les désastreux incendies qui, en découronnant Paris, ont rendu la Commune à jamais exécration, ont anéanti le cabinet et les travaux posthumes de ce premier éditeur ; et ils n'ont pas épargné non plus celui qui écrivait ces lignes : en un mot, peu s'en est fallu que tout ce qui devait permettre la continuation de l'œuvre ne fût englouti en même temps.

Né dans de telles conjonctures, notre volume peut, en quelque sorte, se faire à lui-même l'application de certains vers de l'auteur des *Tragiques*, et dire avec lui :

J'ai vu . . . . . la France affolée . . .  
 Voicy le reistre noir foudroyer au travers  
 Les mesures de France. . . Et de doctes brigands. . .  
 . . . . . Et le furieux vice  
 Et le meurtre public sous le nom de justice. . .  
 Les temples, hospitaux, pillés et outragés,  
 Les collèges détruits par la main ennemie  
 Des citoyens esmus. . . . .

Il peut dire, hélas ! qu'il a vu, lui aussi,

. . . . . Eschauffer la bestise civile  
 A fouler sous les pieds tout l'honneur de la ville. . .  
 Piper les foibles cœurs du nom de liberté. . .  
 Courir la multitude aux brutes cruautés. . .  
 Moins propre à guerroyer qu'à la fureur civile. . .

Qu'il a été, une fois de plus, appelé

A juger quelle beste est un peuple sans bride. . .

Et il peut s'écrier avec une amère douleur :

O France désolée ! ô France sanguinaire !  
 Non pas terre, mais cendre ! . . . . .  
 Tu donnes aux forains (*à l'étranger*) ton avoir qui s'esgare !

Comment se défendrait-on aujourd'hui de tels rapprochements ?

Car nos yeux sont tesmoins du subject de nos vers.

Est-ce, en effet, pour son temps seulement que d'Aubigné semble avoir écrit :

Vous ne semez que vent en stériles sillons,  
 Vous n'y moissonnez que volants tourbillons,  
 Qui, à vos yeux pleurants, folle et vaine canaille,  
 Feront pirouetter les esprits et la paille !

Et n'a-t-il pas été plus prophète, en vérité, qu'il ne voulait l'être, lorsque, maudissant Catherine de Médicis et sa fastueuse création des Tuileries, il prédisait ces sombres destinées :

. . . . . des os et des charbons,  
 Restes de ton palais et de ton marbre en cendre,

associant encore ici, comme par une sorte de pronostication fatidique, le fatal *reistre noir* à ces prodigieuses catastrophes, qui n'étaient que trop réellement réservées à nos jours ?

Enfin, peut-on lire sans une impression de rage et de honte rétrospective des vers tels que ceux-ci, qui semblent dater d'hier :

Après se vient enfler une puissante armée,  
 Remarquable de fer, de feux et de fumée,  
 Où les reistres, couverts de noir et de fureurs,  
 Départent des Français les tragiques erreurs (1). . .

## II

M. Prosper Mérimée et M. Ludovic Lalanne, en publiant leurs éditions nouvelles des *Aventures du baron de Fœneste* (1855) et des *Tragiques* (1857), regrettèrent de n'avoir pu obtenir communication des manuscrits de d'Aubigné, conservés chez M. le colonel Tronchin, près de Genève. En effet, M. Tronchin, plein d'obligeance d'ailleurs, ne se souciait guère, à cette époque, de mettre ses précieuses archives à la disposition des chercheurs, dont il appréhendait quelque peu la curiosité indiscrette, surtout en ce qui touchait les papiers de d'Aubigné et ceux du célèbre docteur Tronchin, l'ami de Voltaire, parfois sujets à caution (2).

Toujours est-il que, quelques années après, en 1863, je fus plus

(1) Voir pour tous ces vers, *passim*, p. 62, 43, 144, 38, 224, 208, 224, 218, 226, 34, 51, 43, 300, 297, 216.

(2) C'est ce que nous avait affirmé M. Sayous, qui d'ailleurs connaissait ces papiers, ayant été exceptionnellement admis à les consulter.

heureux. Je reçus à Bessinges, près Genève, dans cette belle propriété du colonel Tronchin où sont soigneusement gardées ses archives de famille, et le meilleur accueil et la plus complète communication des papiers de d'Aubigné. Dès lors, il me fut permis de publier pour la première fois un inventaire exact de ces documents (*Bull. de la Soc. d'Hist. du Prot. franç.*, XII, 465).

Lorsque, en 1869, M. Mérimée et M. Jouaust eurent formé le projet de donner une nouvelle édition des *Tragiques*, je fus prié par eux de voir, dans un voyage que je faisais alors à Genève, s'il me serait possible de leur procurer une révision du texte imprimé, faite sur le manuscrit de Bessinges. L'autorisation me fut gracieusement accordée et, comme je n'avais pas le loisir d'en profiter moi-même, M. Theremin voulut bien, avec une rare obligeance, se charger d'accomplir cette tâche longue et minutieuse. Il s'en est acquitté avec un soin et une promptitude dont nous ne saurions assez le remercier.

Dès le mois d'avril 1870 on put mettre sous presse, et M. Mérimée, qui réservait ses annotations pour la fin, avait déjà reçu de M. Jouaust les cinquante-six premières pages du présent volume, lorsque le fléau d'une guerre insensée vint tout à coup précipiter notre pays dans l'abîme des barbaries et des calamités. C'en était donc fait pour longtemps de semblables travaux. *Cedat toga armis!*... M. Mérimée, déjà bien malade, quitta Paris le 11 septembre, pour gagner Cannes, où sa santé l'obligeait à chercher chaque hiver un refuge. Ses jours étaient comptés, et il ne se faisait aucune illusion. Il succomba en arrivant, le 23 septembre, et le siège de Paris, qui avait commencé le 19, ne nous permit d'apprendre sa mort que trois mois après, par un de ces journaux de Londres qui nous parvenaient irrégulièrement et longtemps après leur date.

Heureux ceux à qui il a été donné de terminer leurs jours à temps pour ne pas assister à ce spectacle navrant de nos misères! Comme si ce n'eût pas été assez des douleurs et des humiliations que nous avait infligées ce lugubre siège de notre capitale, — siège conduit Dieu sait comme! et avec quelle funeste infatuation! — il fallut y ajouter les hontes et les épouvantements d'une autre guerre, — *plus quam civile*, — d'un second siège, dont l'histoire serait, certes, une page digne de la plume vengeresse de l'auteur des *Tragiques!*...

## III

*Pacis artes colere inter Martis incendia* : chose malaisée ! comme le dit d'Aubigné lui-même au début de ses *Mémoires* (p. 10). Si pourtant un ouvrage se trouvait approprié à de pareilles circonstances, c'était bien celui dont les tableaux portaient ces titres d'une sinistre actualité : *Misères*, — *Princes*, — *Chambre dorée*, — *Feux*, — *Fers*, — *Vengeances*, — *Jugement* ! N'étaient-ce pas là, en effet, comme les rubriques du cycle infernal que nous venions de traverser ?

J'en fus frappé lorsque M. Jouaust, voulant reprendre le travail interrompu, me demanda de donner mes soins à cette édition. Ainsi que je l'ai déjà dit plus haut, la maison de la rue de Lille où demeurait M. Mérimée n'était plus, le 26 mai 1871, qu'un monceau de cendres : sa belle bibliothèque d'érudit et fin connaisseur, qu'il avait léguée à l'Institut, ses riches collections, ses manuscrits, ses correspondances inédites de Victor Jacquemont et de Stendhal, tout était anéanti ! Les matériaux qu'il avait préparés pour l'annotation des *Tragiques*, et auxquels j'avais moi-même apporté ma petite part, avaient eu le même sort. De mon côté, avec l'Hôtel de ville, entièrement dévoré par les flammes, j'avais vu disparaître, non-seulement tous les services si précieux que j'avais à diriger : — Travaux historiques, — Archives, — Etat civil, — Bibliothèque, — Collections de toutes sortes, destinées au musée municipal de l'Hôtel Carnavalet, — mais aussi mon propre cabinet, situé au coin de l'avenue Victoria, et tout ce qu'il renfermait de livres, d'objets, de papiers m'appartenant, parmi lesquels se trouvaient bien des notes bibliographiques et philologiques, relatives à d'Aubigné, qui me font faute aujourd'hui !...

Le principal restait, mais restait seul : c'est-à-dire la copie de notre volume qui, par bonheur, était demeurée à l'imprimerie, et dont sept demi-feuilles (soit 56 pages) se trouvaient déjà tirées. C'est donc là que j'ai commencé ma tâche de réviseur, en suivant les errements qui avaient été adoptés par M. Mérimée et M. Jouaust. Chemin faisant, j'ai examiné de près les antécédents des *Tragiques*, recherché les éclaircissements et les améliorations que comportait notre édition nouvelle.

## IV

D'Aubigné avait son poème « depuis trente-six ans et plus » sur le métier, et il ne l'avait pas, tant s'en faut, tenu secret, lorsqu'il se

décida en 1616 à le publier, sous le voile d'un anonyme transparent et avec l'aide d'une petite ruse littéraire qui ne devait tromper personne. Il supposa un abus de confiance d'un sien serviteur, « le larron Prométhée, » lequel expose, dans un Avis aux Lecteurs, que s'il a dérobé son maître, c'est afin de faire bénéficier le public de son larcin, en ôtant les *Tragiques* de dessous le boisseau où ledit maître les tenait depuis trop longtemps. Cette première édition est petit in-4, et il est probable qu'elle fut faite à Maillé, comme celle de l'*Histoire universelle*. En voici le titre :

LES

TRAGIQUES

—

DONNEZ AU PUBLIC PAR

le larcin de Prométhée.

—

AU DEZERT,

PAR L. B. D. D.

—

M. DC. XVI.

Je ne vois nulle part que l'on ait remarqué et expliqué ces quatre initiales L. B. D. D., derrière lesquelles notre auteur se cache... *et se cupit ante videri*. L'explication que j'en ai trouvée me semble d'autant plus incontestable qu'elle m'a été fournie par d'Aubigné lui-même. C'est lui, en effet, qui nous dit dans ses *Mémoires* (à l'année 1590) qu'à l'assemblée de Chatellerault « toutes les aigreurs et duretez lui furent imputées, et qu'on l'appela le *Bouc du Dezert*, parce que tous deschargeoient leurs haines sur lui. » *Le Bouc Du Dezert*, tel est le surnom sous lequel il se désigne

encore ici lui-même, et que confirme d'ailleurs le nom de lieu supposé : *Au Desert* (1).

La préface de cette première édition en promettait dès lors une seconde avec des compléments. L'auteur la donna quelques années après, petit in-8, mais sans date ni lieu d'impression, et il y mit son nom :

LES

## TRAGIQUES

CI-DEVANT

DONNEZ AU PUBLIC

par le larcin de PROMETHÉE.

*Et depuis*

AVOUEZ ET ENRICHIS

par le S<sup>r</sup> D'AUBIGNÉ.

★

Cette édition, devenue beaucoup plus rare que la première, est comme elle en caractères italiques. Elle a 333 pages et 16 feuillets non paginés, qui contiennent, outre l'*Avis aux lecteurs* et la *Préface* en vers, trois sonnets et un remplissage final en prose. Il y a environ 400 vers nouveaux intercalés çà et là dans les sept livres, et le poème compte ainsi 9,274 vers (2).

(1) Curieuse annotation qu'on lit dans le *Manuel du Libraire*, à propos de cette première édition, en tête de son article sur d'Aubigné : « Cet ouvrage satirique en vers est écrit avec chaleur, mais sans correction. » — M. Prud'homme eût-il mieux dit!

(2) M. Lalanne en a compté 8,972 (y compris les 414 de la préface en vers); mais d'après le décompte qu'il fait des sept Livres, il y aurait erreur pour le Livre III, lequel a 1,089 et non 390 vers. — Voici les chiffres, d'après notre manuscrit : I. *Misères*, 1,380. — II. *Princes*, 1,530. — III. *Chambre dorée*, 1,044. IV. *Les Feux*, 1,416. — V. *Les Fers*, 1,564. — VI. *Vengeances*, 1,122. — VII. *Jugement*, 1,218. — Total : 9,274. (V. aux *Notes*, p. 339.)

## V

On ne connaît que ces deux éditions. Cependant la *Bibliotheca exotica* de George Draud, publiée à Francfort en 1623, mentionne une : SECONDE ÉDITION, avec augmentation d'une quarte part, remplacement des lacunes de la précédente et plusieurs pièces notables ajoutées. A Genève, chez les héritiers et veuve de Pierre de la Rovère, 1623. La *Bibliotheca exotica* est une compilation des catalogues de librairie des foires de Francfort.

On s'est demandé si ce ne serait pas là une troisième édition, ou si ce titre, pris sur un prospectus ou catalogue de librairie de 1623, ne désignerait pas tout bonnement la seconde édition, celle (sans date) qui vient d'être indiquée. Cela ne nous paraît pas faire doute : ce n'est point le relevé d'un titre, c'est une simple annonce de librairie, qui se rapporte à l'édition sans date, et qui nous apprend (ce que son titre nous laissait ignorer) : le lieu d'impression (Genève), le libraire (Pierre de la Rovère), et l'année (1623).

Qui sait, après tout, si l'on ne découvrira pas quelque jour un exemplaire inconnu de cette même seconde édition, portant exactement le titre libellé ci-dessus? En d'autres termes, qui sait si la seconde édition n'a pas eu deux titres : 1<sup>o</sup> celui (sans date) que portent les exemplaires jusqu'ici connus; 2<sup>o</sup> celui qui aurait été porté tel quel au catalogue transcrit par George Draud (1623)? Voici un fait qui peut autoriser cette conjecture.

On ne connaissait jusqu'ici qu'une édition des *Petites Œuvres mêlées* de d'Aubigné; on n'en avait du moins signalé que des exemplaires de 1630. Or, je viens de constater *de visu* qu'il y a eu de cette même édition un premier tirage, ou du moins une première émission d'exemplaires, avec un titre différent et portant la date de 1629. Cette première émission aura eu lieu avant la mort de d'Aubigné; puis le titre aura été modifié l'année suivante. L'exemplaire de ce premier tirage qui nous permet de faire cette constatation instructive appartient à la Bibliothèque de Zurich : en existe-t-il d'autre? Ce qu'il y a de plus singulier encore, c'est que le titre porte : *Second Recueil | des | PETITES | ŒUVRES | du | Sr d'Aubigné. | A Genève, | chez Pierre Aubert, | Imprimeur Ordinaire de la Républ | que et Académie. | M. DC. XXIX.* — Second recueil! tandis qu'il n'en avait pas paru de premier. C'est encore là une de ces surprises familières à d'Aubigné, et peut-être est-ce à cause de cela qu'on jugea à propos de substituer à ce titre



celui-ci, qui était seul connu : *Petites | ŒUVRES | Meslées | du | sieur d'Aubigné. | Le contenu desquelles se void és pages sui | vantes la Préface. | A Genève | Chez Pierre Aubert. | Imprimeur Ordinaire de la Républi- | que et Académie. | M. DC. XXX. | Avec permission et privilège.*

Cette constatation explique enfin l'article du troisième inventaire dressé après la mort de d'Aubigné, où les *Petites Œuvres* sont désignées sous le titre de *Second Recueil du Sr d'Aubigné*, qui n'avait pu être compris jusqu'ici, et prouve en outre que le volume fut imprimé du vivant de d'Aubigné, et non par les soins des héritiers, comme on le croyait. (V. Sayous, II, 236, et Heyer, p. 42 et 49.)

Quant à une certaine lettre de Guy-Patin demandant, le 10 mars 1654, qu'on lui envoie « les *Tragiques* de M. d'Aubigné, depuis peu réimprimés à Genève, in-8, » il me paraît hors de doute qu'il s'agit encore ici de cette même *seconde* édition, qui, étant sans date, a pu fourvoyer plus d'une fois et pendant assez longtemps les amateurs. Ce qui est sûr, c'est que cette soi-disant réimpression n'a jamais été signalée (1).

## VI

Un point moins facile à éclaircir, au premier abord, c'est celui de savoir si d'Aubigné eut ou n'eut pas la pensée de donner une *troisième* édition, et si le manuscrit transmis à ses héritiers, et que nous publions, eut ou non cette destination. On remarquera d'abord qu'il porte à la première page cette mention que l'on a pris soin de reproduire sur notre titre : *Donné à l'imprimeur le 5 aoust*, qui, si elle était complète, devrait trancher la question. Mais à quelle année la rapporter, et, partant, de quelle édition s'agirait-il? A-t-elle vu le jour? L'état du manuscrit ne laisse pas supposer qu'il ait passé par les mains des compositeurs d'imprimerie. Enfin l'examen du texte même exclut l'idée qu'il ait pu servir à imprimer soit une *troisième*, soit la *seconde* édition; car on verra que, s'il renferme des additions et des variantes, au fond c'est la leçon primitive, le premier jet de l'auteur qui subsiste, tel que dans l'édition de 1616. D'où il faut conclure, ou qu'il y serait revenu en détail, en préparant sa troisième édition, — ce qui n'est guère

(1) La *Bibliothèque historique* de Lelong et Fontette fourmille d'erreurs dans ses articles sur d'Aubigné. Elle compte, sans y regarder, cinq éditions des *Tragiques*.

admissible, — ou qu'il avait écrit la susdite mention à titre de simple *memento* sur son manuscrit, tandis qu'il envoyait une copie différente de ce manuscrit à son imprimeur, soit pour la première, soit pour la *seconde* édition. Ce qui rend cette dernière hypothèse assez plausible à nos yeux, c'est qu'une feuille volante, qui s'y trouve jointe et qui contient des *errata* et *addenda*, renvoie aux pages de l'édition de 1616, et que ces *errata* et *addenda* ont effectivement servi pour l'édition de 1623.

Toujours est-il qu'on lit dans le testament olographe de d'Aubigné, en date du 24 avril 1630 : «..... Je recommande à mes amis... la réimpression de mes *Tragiques* et autres (manuscrits), s'ils le trouvent à propos. Et, quant aux mille exemplaires qui sont à Rolle, je désire qu'ils soient vendus, et leur prix mis à ma succession, hormis deux cents desquels je fais don par moitié à M. Tronchin et à La Fosse (son fils Nathan), à chacun cent. » Ainsi, il n'avait point fait, mais il souhaitait que ses amis fissent, à l'aide de notre manuscrit, une réimpression de ses *Tragiques*. Ils ne jugèrent pas à propos de réaliser ce vœu (1)...

## VII

La troisième édition (*magno proxima intervallo*) est donc bien celle que M. Lud. Lalanne a donnée en 1857 dans la *Bibliothèque Elzevirienne* de Jannet, après avoir consacré près de deux années à établir son texte sur les deux éditions publiées du vivant de l'auteur, et à l'accompagner de notes historiques et philologiques. C'était là un travail ardu, considérable, et dont l'accomplissement fut un grand service rendu à notre littérature, au public, et aux futurs éditeurs des *Tragiques*. Car la difficulté extrême que l'on avait à se procurer ce poëme et celle que l'on éprouvait à sa lecture en faisaient, pour ainsi dire, une lettre morte; et c'était certes grand dommage, puisque d'Aubigné mérite d'être placé, comme le dit M. Lalanne, au premier rang parmi les prédécesseurs des grands écrivains du XVII<sup>e</sup> siècle.

(1) Le 28 mai 1630, les commissaires chargés de « visiter les escripts de feu M. d'Aubigné rapportent... qu'ils n'ont point trouvé ce qu'il a augmenté de ses *Tragiques*, et Madame sa veuve leur a dit qu'elle les avoit, et que le défunct les luy avoit donnés pour les envoyer à son frere à Londres. » (Philippe Buriamacchi, établi en Angleterre.) — (Heyer, *d'Aubigné à Genève*, notice et documents inédits, Genève, 1870. In-8, p. 49).

Cet envoi a-t-il été fait? Oui, puisque le volume est conservé au British Museum. (Voir aux *Notes*, p. 339, les renseignements que nous donnons à ce sujet.)

## VIII

Ainsi, l'édition que nous avons entrepris de mettre sur pied est la *quatrième*. Elle donnera satisfaction aux connaisseurs, pour qui l'existence d'un manuscrit laissé par l'auteur, et encore inexploré, était un *desideratum* fâcheux ; car ce n'est pas pour eux qu'a été fait le dicton : *Ignoti nulla cupido*. — Non que ce manuscrit ait apporté à notre texte des changements d'une grande importance, mais il nous a fourni, en bien des cas, une lecture meilleure, et par conséquent un éclaircissement naturel de certains mots mal déchiffrés et estropiés dans les éditions antérieures. Parfois aussi, il faut bien le dire, il risquait de nous induire en erreur, si nous n'avions pris garde, car c'était l'imprimé qui avait raison contre le manuscrit. Tant la correction était et est chose chanceuse avec un auteur tel que celui des *Tragiques* ! Tant l'écriture et l'orthographe étaient chez lui également fantasques ! Son *Histoire universelle* est là pour montrer quels furent les fruits habituels de cette incurable irrégularité.

Je n'ai pas cru devoir recommencer le labeur d'annotation de M. Lalanne : en venant après lui, on est désormais et nécessairement son tributaire. Je me suis attaché de préférence à rectifier quelques erreurs, à commenter quelques passages non expliqués, à compléter certains rapprochements. Le système adopté de notes renvoyées à la fin du volume ne se prêtait pas d'ailleurs, comme celui des notes au bas des pages, à un commentaire courant et à beaucoup de détails. Or, avec un auteur comme d'Aubigné, il faut se retenir pour ne pas annoter à outrance.

Ce poème étrange des *Tragiques*, si plein de vie et de grandeur, a, pour la postérité surtout, un double inconvénient : c'est, d'une part, un certain manque de clarté, qui est dans le dessein de l'auteur ; d'autre part, une forme tout à fait personnelle, énigmatique, tantôt à force de surabondance et de prolixité, tantôt à force de concision.

J'évite d'être long, et je deviens obscur.

CH. READ (1).

(1) Il est superflu d'insister sur l'importance d'une publication qui nous donnera le texte définitif de l'œuvre la plus éclatante de d'Aubigné. Il ne nous reste qu'à lui souhaiter, après de si fâcheux contre-temps, un accueil digne du zèle et du savoir de son nouvel éditeur : *Grata superveniet quæ non sperabitur hora!*

(Réd.)

## BIBLIOGRAPHIE

---

L'ARISTOCRATIE FÉODALE ET LES CALVINISTES EN FRANCE. — Tome premier par J.-B. LOUTCHITZKI. — Kief, 1871, un volume (en russe) grand in-8 de 562 pages, plus un appendice de documents français de 70 pages.

Un jeune et savant étranger, Russe de patrie, grec de religion, M. Loutchitzki, vient de publier, pour l'obtention du grade de « maître » à l'université de Kief, le premier tome d'une étude sur la *Réaction féodale en France pendant le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle*. Cet ouvrage mérite de notre part une mention toute spéciale. Déjà, lors de son concours pour la licence, M. Loutchitzki s'était occupé incidemment du protestantisme, en prenant pour l'un des sujets de sa thèse Michel de l'Hôpital et le rôle qu'il joua à l'époque de la Saint-Barthélemy. Aujourd'hui, c'est à notre histoire même qu'il se consacre avec une infatigable ardeur. L'aristocratie féodale et le calvinisme, tel est le vaste sujet qu'il étudie jusque dans ses replis les plus intimes, cherchant à travers les faits à découvrir et à coordonner les idées, décrivant avec un soin minutieux les éléments complexes de ces partis religieux et politiques auxquels la France fut livrée pendant les guerres qui suivirent la Saint-Barthélemy.

C'est au côté politique qu'il s'attache de préférence. L'analyse des institutions discutées dans les assemblées protestantes, les vingt-cinq pages sur le caractère et les écrits d'Hotman, sont une preuve, entre beaucoup d'autres, du sérieux avec lequel l'auteur a traité des questions qui sont loin d'avoir encore été suffisamment mises en lumière.

Il ne s'est pas contenté de mettre à profit, avec une connaissance que l'on rencontre rarement à ce point, même au milieu de nous, toutes les sources imprimées anciennes ou modernes qu'il soit possible de consulter sur cette importante époque : il a de plus su puiser dans les trésors inédits des archives impériales de Saint-Petersbourg, et en a même inséré comme appendice plusieurs documents. Nous citerons, entre autres, des lettres de Montmorency, Damville, Nemours (1574-1575), et la requête présentée au roi par la noblesse du Forez.

Ce n'est pas la première fois que la science russe s'intéresse à notre

histoire. Un autre savant, M. Ossokine, de Kazan, s'est depuis de longues années voué aux Albigeois et à leur douloureux martyrologe. Félicitons-nous de ces incursions sur notre domaine, et trouvons-y un puissant motif d'émulation.

Il nous a semblé intéressant de prier M. Loutchitzki d'exposer lui-même à nos lecteurs le plan et les idées principales de son premier volume. En reproduisant cette analyse dans le *Bulletin*, nous entendons laisser à l'auteur l'entière responsabilité des opinions qu'il énonce, sauf à revenir plus tard sur quelques-unes de ses assertions.

Raconter l'histoire de la dernière lutte soutenue pendant près d'un siècle contre l'autorité royale par les éléments réactionnaires, les communes, des provinces entières et la féodalité minée et presque mourante; étudier les phases successives et le développement graduel de cette lutte; expliquer les causes qui amenèrent la décadence de l'indépendance locale et empêchèrent la réalisation des projets qui tendaient à constituer en France une sorte de république fédérative; montrer enfin pourquoi la réaction échoua dans sa révolte contre la centralisation, tel est en termes généraux le but de l'ouvrage.

Il formera trois volumes. Dans le premier j'étudie les commencements de la lutte et je m'efforce de montrer par quelles vicissitudes le mouvement purement religieux, au début, s'est transformé en un mouvement qui n'avait plus au fond qu'une tendance politique.

Dans son principe il n'avait aucun rapport avec le mécontentement politique et social du peuple. Il provenait de causes exclusivement morales, l'état de corruption du clergé, par exemple, et il ne se propageait que parmi les paisibles populations des villes du centre. Au midi, le protestantisme n'a compté à l'origine qu'un nombre restreint d'adhérents (1).

Il n'était pas maître de la situation. L'organisation, l'unité des doctrines, la discipline, en un mot tout ce qu'on trouve dans les années suivantes, lui faisait encore défaut, il ne pouvait se soutenir que par la protection de la cour. Mais le gouvernement n'avait pas, comme il l'eut en Angleterre et en Allemagne, un intérêt particulier à adopter les doctrines nouvelles. En sorte que lorsque la persécution eut éclaté et que les réformateurs eurent perdu le soutien de la cour, le protestantisme français se trouva exposé aux plus

(1) Voir p. 53 à 65, et surtout p. 64.

grands périls. Rien n'indiquait qu'il fût en état de supporter l'orage ; on pouvait même craindre son extinction complète (1).

Le moment était critique. Il fallait chercher une route nouvelle ou périr. La Réforme ne pouvait se sauver qu'en unissant sa cause à celle du peuple et en créant une organisation inflexible, où toutes les forces seraient dirigées vers un seul but, sans respecter la liberté de l'individu.

Cette route nouvelle fut trouvée. Déjà dans Farel on observe une tendance marquée vers l'organisation sévère. Mais celui qui donna une impulsion décisive au mouvement, ce fut Calvin, esprit condensateur par excellence (2). Dès qu'il se fut définitivement établi à Genève, toutes les imperfections qui affaiblissaient le protestantisme français disparurent. Un système tout à fait complet fut introduit parmi les protestants. Ils commencèrent à ne former qu'une seule société ; la diversité des opinions fut supprimée ; une discipline sévère jusqu'à l'intolérance régla la conduite des membres de l'Eglise. Instruits à Genève, à l'école rigide de Calvin, sous sa surveillance personnelle, les ministres, hommes inflexibles autant qu'intrépides, s'introduisaient en France et reprenaient hardiment la tâche que les premiers réformateurs ne pouvaient achever eux-mêmes (3). Ils y réussirent : la constitution d'un corps animé d'un même esprit écartera le danger de l'anéantissement.

Ce ne fut pas là cependant la seule cause du salut et des succès du calvinisme. Tandis qu'il travaillait à créer une organisation et à élaborer une discipline, un mouvement d'un autre genre, mouvement purement politique et social, commençait à gagner les rangs de la noblesse et à se propager parmi les habitants des villes.

La centralisation, avec les conséquences inévitables qu'elle entraîne, pesait de plus en plus lourdement sur les populations qui conservaient le souvenir de leurs anciennes libertés, de leurs privilèges et de leurs droits. Dans les communes du sud, telles que la Rochelle, Montauban, Nîmes, l'esprit d'opposition couvait toujours : quoique le parti des royalistes y conservât un grand nombre d'adhérents, celui du peuple n'y était pas insignifiant. Ce dernier ne vivait pas en bonne harmonie avec l'autorité souveraine : l'esprit et l'amour des franchises locales l'emportaient sur son attachement au roi. D'autre part le gouvernement avait pris depuis longtemps la résolution de supprimer les privilèges et les libertés des com-

(1) Voir p. 65, 69, 70.

(2) P. 70 à 89 : Activité de Calvin à Genève, ses théories, son individualité.

(3) P. 90, 93, 94, 98.

munes. De là une lutte acharnée entre lui et le parti des *zélés*, défenseurs de ces libertés (1).

C'est parmi eux que le calvinisme trouva ses plus ardents auxiliaires (2). Plus le mécontentement s'étendait parmi les habitants des villes et plus s'augmentait le nombre des réformés. (La plupart des églises furent fondées de 1539 à 1563) (3). Là ne se bornèrent pas les conquêtes du protestantisme. Le mouvement qui avait éclaté parmi les gens des communes trouvait un écho dans les rangs des seigneurs. Les mêmes causes, le même mécontentement, les mêmes souvenirs poussaient à la révolte la noblesse et les citadins (4). Pour la religion nouvelle il y avait là un appui des plus solides, l'appui des talents militaires, de la haute position sociale, des égards que la noblesse obtenait de l'autorité royale elle-même. (Henri II qui fit brûler des hommes appartenant aux classes moyennes, n'osa pas traiter de même les gentilshommes.)

Peuple et noblesse, le calvinisme pouvait satisfaire aux aspirations de l'une et de l'autre classe. Tandis que son fondateur proclamait hautement son attachement à l'aristocratie, un grand nombre de pasteurs, prêchant dans les villes et les campagnes, se posaient en défenseurs de la démocratie (5). Implacable dans ses dogmes, sévère dans sa discipline morale, le calvinisme ne l'était pas dans ses opinions politiques. Il laissait le chemin ouvert à toute espèce de théories. Désireux de gagner le plus grand nombre d'adhérents, il s'adaptait aux circonstances (c'était d'ailleurs une habitude chez tous les réformateurs du XVI<sup>e</sup> siècle).

En outre la rigidité de la discipline attirait les sympathies des deux partis : des nobles, mus par les passions qui sont toujours en force pendant les bouleversements politiques et sociaux ; du peuple indigné de la dépravation de la cour (6).

Deux des éléments qui venaient constituer le calvinisme, la noblesse et les communes manquaient également des capacités propres à la direction des affaires. Ils n'avaient pu encore former ni un plan d'action général, ni des institutions assez fortes pour les unir. Ils ne savaient quel parti prendre, de quel côté se tourner ils hésitaient à entrer en lutte ouverte avec le gouvernement (voir la

(1) P. 36-41. Cf. p. 208 et sq. *Histoire de la Rochelle et de ses relations avec l'autorité royale.*

(2) P. 102-103. Voir p. 215 : Comment le mécontentement politique accrut le nombre des calvinistes.

(3) P. 103.

(4) P. 20 à 36, 100 à 102.

(5) P. 83-85, 103, 104.

(6) P. 34, 35, 95.

conduite de Coligny) (1); dans leurs pamphlets ils s'efforçaient d'exprimer leur attachement pour le roi.

Ce fut donc au troisième élément, aux ministres à se poser en chefs du mouvement. Eux étaient préparés à commencer la lutte. Leur but était nettement défini; marchant en avant d'un pas ferme ils espéraient écraser l'abomination de l'idolâtrie. Rien ne pouvait les arrêter; la paix conclue par Condé rencontra de leur part une opposition acharnée (2). La constitution des Eglises était admirablement disposée pour leur faciliter l'exécution des projets, la récolte de l'argent, le soulèvement des masses sans que le gouvernement en pût concevoir le moindre soupçon (3). C'est ce qui explique, entre autres causes, l'influence sans bornes que les ministres exercèrent sur le peuple et l'attachement des fidèles pour leurs pasteurs (4). De là aussi l'empreinte purement religieuse de ces premières guerres (*bella sacra*) (5). Cette influence exercée par les ministres fut des plus salutaires. La direction qu'ils donnèrent aux passions, les guerres qu'ils provoquèrent, contribuèrent dans une grande mesure au développement des calvinistes. Ces guerres étaient pour eux une école excellente où ils pouvaient, en s'habituant à la lutte, élaborer leurs théories politiques et fonder leurs institutions (6).

Plus l'anarchie croissait et plus le gouvernement se montrait faible: plus aussi les éléments politiques du parti huguenot se préparaient à défendre par leurs propres forces leurs droits et leurs libertés (7). Il devait en résulter bientôt inévitablement l'affaiblissement de l'influence et de l'autorité des pasteurs et la prépondérance de jour en jour plus marquée des intérêts politiques sur les intérêts religieux.

En effet, dorénavant il y aura deux fractions dans le camp calviniste, l'une politique, l'autre que nous appellerons consistoriale. Les relations deviendront de plus en plus tendues, les plaintes des ministres contre la dépravation des mœurs plus virulentes et plus multipliées; l'animosité qui se fait jour chez eux contre la noblesse est une preuve palpable de cette division.

Dès la troisième guerre les causes du soulèvement sont plus politiques que religieuses, et une autre question surgit alors: quel

(1) P. 109 à 112.

(2) P. 121-122.

(3) P. 106.

(4) P. 107, 109.

(5) P. 118 à 120.

(6) V. *Histoire de Montauban*, p. 123 à 126.

(7) P. 129 à 130, 134.



sera dans le parti l'élément prépondérant, la démocratie représentée par les villes ou l'aristocratie personnifiée dans la noblesse ?

Ce fut la Saint-Barthélemy qui apporta la solution (1). Les huguenots furent persuadés que le massacre avait eu pour but l'anéantissement de la noblesse. En présence du péril qui le menaçait, c'était à elle qu'il appartenait d'engager le combat et de sauver à la fois l'Etat et la liberté.

L'impression produite par la nouvelle de la Saint-Barthélemy fut des plus formidables, mais c'est surtout dans l'intérieur des villes appartenant aux huguenots que la consternation fut à son comble (2). Elle amena un résultat des plus graves, la recrudescence du parti des royalistes composé principalement des hommes riches et aisés, des gros bourgeois, des gens de robe longue. Pendant les années qui précédèrent la Saint-Barthélemy les royalistes avaient succombé dans leur lutte contre les zélés. Maintenant ils relevèrent la tête. La bourgeoisie trouvait le moment favorable pour se poser en maîtresse des affaires et chercher un appui parmi ces calvinistes modérés qui n'avaient d'autre but, d'autres intérêts que ceux de la religion. Elle leur représenta que désormais la guerre était devenue impossible, que les forces faisaient défaut aux réformés, que la noblesse ne s'ébranlerait pas, et ses raisonnements produisaient une profonde impression sur des esprits que le récent massacre avait prédisposés à la crainte. Dans plusieurs villes les modérés s'allièrent aux royalistes et leur acquirent, par cette fusion, une prépondérance marquée : on peut en constater le développement dans les rapports qui s'établirent entre les villes et la cour (3). Le parti des royalistes ne tendait qu'à rendre les villes au gouvernement ; quand les événements leur étaient défavorables, ils ne reculaient pas devant la trahison pour atteindre ce but (4). En vain les zélés multipliaient-ils leurs efforts pour changer la direction des affaires ; on les écoutait à peine et tout au plus leur opposition retardait-elle de quelques instants la soumission à laquelle inclinaient tous les esprits.

Telle est la position que prit dans les villes la démocratie calviniste. Elle s'était scindée ; elle se fusionnait avec les royalistes : elle compromit sa cause et laissa échapper toute possibilité de se placer à la tête du mouvement.

(1) Le massacre est décrit au chapitre I<sup>er</sup>, mais exclusivement d'après les relations huguenotes, en vue de montrer l'impression qu'il a produite.

(2) P. 139 à 145.

(3) P. 149 à 156 : Lutte des partis à Montauban et à Nîmes.

(4) P. 168-208 : Conduite des bourgeois de Sancerre.

La noblesse s'était posée bien autrement. Tandis que les villes perdaient, dans leurs dissensions intestines, un temps précieux, elle, au contraire, rassemblait toutes ses forces pour recommencer la lutte. C'était contre elle que le massacre avait été dirigé. Dans ses écrits elle n'hésitait plus à flétrir le gouvernement. Elle proclamait hautement que ses obligations envers le roi son suzerain, avaient été violemment rompues : une trahison inouïe lui donnait désormais le droit de résistance armée (1). A l'extérieur les nobles qui s'étaient réfugiés en Angleterre et en Allemagne consacraient tous leurs efforts à y recruter des auxiliaires. A l'intérieur ils donnaient le signal de la révolte. Soutenus par les zélés, ils parvenaient à vaincre, dans les villes du sud, l'opposition des royalistes et à s'installer à Montauban, à Milhau (2). Les conquêtes se succédaient facilitées par la faiblesse du gouvernement qui n'avait point préparé les moyens d'étouffer la rébellion (3). Les institutions politiques s'organisaient. Les assemblées de Saint-Anthonin, de Milhau et de Peyresgade, dirigées par la noblesse, nommaient de leur autorité privée les gouverneurs des villes et des provinces : tous étaient choisis dans ses rangs (4).

L'infatigable activité et les succès de la noblesse entraînèrent les habitants de Nîmes et des contrées environnantes. A Nîmes les zélés triomphèrent de l'opposition des royalistes et parvinrent à gagner les modérés que le soulèvement général des gentilshommes commençait à rassurer (5). Les provinces de l'est suivirent la même marche que celle de l'ouest ; seulement les institutions politiques de l'assemblée de Nîmes portaient une empreinte plus démocratique : les gouverneurs des villes furent choisis indistinctement dans l'une et l'autre classe (6). En Dauphiné ce fut presque exclusivement dans les rangs de la noblesse que la révolte trouva des partisans dévoués (7). L'assemblée de Réalmont confirme les résolutions des réunions précédentes et dans les provinces de l'ouest le droit de commandement sur les villes fut définitivement acquis à la noblesse.

Une ville néanmoins, une seule, essaya de résister à cet ascendant et d'obtenir la direction du mouvement pour le faire tourner

(1) P. 159 à 162.

(2) P. 164 à 174 : D'après des documents inédits.

(3) P. 181-184 : D'après des documents inédits.

(4) P. 174 à 176.

(5) P. 185 à 192.

(6) P. 191.

(7) P. 197.

en faveur de la démocratie. Ce fut la Rochelle (1). Mais elle n'avait aucune chance de succès. Les ministres, poussés par leur haine contre l'élément aristocratique, s'unirent aux zélés et changèrent la ville en un véritable champ de bataille. La lutte fut acharnée. La noblesse céda et s'éloigna : elle se sentait atteinte par le soufflet qu'avait reçu La Noue. Le triomphe de la démocratie fut pourtant de courte durée. L'éloignement des nobles rendait force et courage aux royalistes et aux modérés. Leurs instances réitérées et les calamités inséparables d'un siège contraignirent enfin les zélés eux-mêmes à conclure avec le gouvernement une paix des plus misérables. Cette paix fut repoussée par les protestants du sud et par la noblesse huguenote tout entière dont la défaite de la Rochelle, son plus redoutable adversaire, ne pouvait que grandir l'influence.

La prépondérance de la noblesse était donc un fait accompli. Nous en trouvons les preuves : 1<sup>o</sup> dans la littérature politique des huguenots ; 2<sup>o</sup> dans les institutions fondées par les assemblées politiques pendant la seconde moitié de l'année 1573. C'est à ces deux points que je consacre le sixième chapitre de mon étude.

Je m'efforce d'abord de démontrer qu'il existe une différence immense entre la littérature huguenote qui précède et celle qui suit la Saint-Barthélemy, et que la cause en est l'affaiblissement de l'influence des ministres et l'accroissement des forces du parti politique ; en second lieu, que cette littérature est presque exclusivement consacrée à soutenir les droits de la noblesse, ce qui la distingue profondément de celle du temps de la Ligue (2).

Après avoir relevé les conseils pratiques donnés par les auteurs de ces pamphlets (tels que France-Turquie, etc.) (3), j'expose les théories gouvernementales formulées par les huguenots (voir les écrits insérés dans l'Etat de France sous Charles IX) (4), et pour mieux mettre en lumière les relations qui s'établirent entre les écrivains protestants et les nobles, je présente l'individualité si caractéristique d'Hotman et sa théorie politique, expression importante des tendances et des vœux de son parti (5).

Dans la seconde moitié du chapitre, j'ai essayé de décrire le développement des institutions politiques des huguenots aux assemblées de Montauban et de Milhau (6), la noblesse s'emparant par

(1) Voir, chapitre IV, la lutte des partis dans la Rochelle, p. 221 à 262.

(2) P. 323 à 325.

(3) P. 315 à 317.

(4) P. 318 à 328.

(5) P. 328 à 351.

(6) P. 351 à 372.

degrés de l'autorité (1), les institutions démocratiques de l'assemblée de Nîmes (1572) remplacées par celles des provinces du sud-ouest où les gentilshommes avaient la direction des affaires. Enfin, j'ai aussi cherché à prouver que c'est partout où ceux-ci étaient en majorité que l'esprit d'insubordination et de révolte s'est affirmé avec le plus d'éclat (comparez la requête rédigée à Nîmes avec celle de Montauban du 24 août 1573) (2).

Tandis que le parti huguenot se préparait ainsi à une lutte nouvelle et décisive, déclarant que son but était la réforme de l'Etat et le rétablissement de l'ancien régime, le gouvernement accumulait faute sur faute et par ses actes exaspérait les passions hostiles. S'il se trouvait encore parmi les huguenots des timides et des irrésolus, le gouvernement les poussait dans les rangs des zélés. Ils avaient commencé à ne voir dans la paix qu'un piège : le complot que la cour dirigea contre la Rochelle, quoiqu'il eût été provoqué par les royalistes, ouvrit les yeux des réformés et amena l'explosion (3).

De plus la diplomatie erronée de Catherine de Médicis leur préparait un accroissement de forces, par la création d'un parti nouveau, celui dit des *politiques* (4). Il ne tendait lui aussi qu'au rétablissement de l'ancien régime, qu'à la réaction. Ajoutons un gouvernement sans forces, des finances délabrées et le mécontentement du peuple qui grandissait tous les jours.

Les chapitres septième et huitième retracent les péripéties des hostilités qui s'engagèrent entre le gouvernement d'une part, et de l'autre les politiques et les huguenots. Il serait superflu de les résumer ici. J'ai tâché de démontrer que l'union entre le parti des politiques et celui des huguenots amena deux résultats : elle fortifia la fraction politique du parti huguenot, transformant ainsi la lutte, religieuse au début, en une querelle qui n'avait presque plus de rapports avec la religion : elle affermit en même temps la prépondérance de l'aristocratie dans la question de la Rochelle. Nous en trouvons le témoignage dans le conflit entre les fractions politique et consistoriale au sujet de l'alliance avec le parti des politiques et la défaite de l'opinion consistoriale (5); puis dans les pro-

1) Voir, p. 368, *les assemblées de généralité*, sorte de ministère de la guerre composé exclusivement par les nobles.

(2) P. 357 à 261.

(3) Voir, p. 372 à 378, l'état du parti après la paix de juillet, et le complot contre la Rochelle.

4) Voir, au chapitre VII, l'histoire de la cour au XVI<sup>e</sup> siècle, son influence et le développement des *politiques* p. 411 à 431, ainsi que la faute commise par Catherine en négligeant le plus sûr moyen d'asservir la noblesse, c'est-à-dire l'influence de la cour. P. 411 à 431.

(5) P. 510-511.

testations des gentilshommes affirmant que la guerre engagée n'avait d'autre but que les intérêts de la liberté ; enfin dans les articles de Ruffec (1).

L'union des huguenots et des politiques et l'arrivée des auxiliaires allemands portèrent le dernier coup au gouvernement ; il dut céder et conclure avec les protestants la paix la plus avantageuse qu'ils aient jamais obtenue (2). Mais la victoire de la noblesse amena naturellement après elle une réaction populaire. La renaissance de la féodalité entraînait celle de ses abus. Le peuple du Poitou et de plusieurs autres provinces ne dissimulait pas sa haine pour l'aristocratie (3). La lutte entre la noblesse et l'autorité royale devait nécessairement se transformer en une lutte entre la noblesse et le peuple.

LOUTCHITZKI.

L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE LA ROCHELLE ; 4 vol. in-12, par L. DELMAS.

C'est avec une vive satisfaction que nous voyons se multiplier les monographies d'églises particulières, qui sont comme les assises d'une histoire générale du protestantisme français. M. le pasteur Vaurigaud a retracé ses destinées dans une province de l'ancienne monarchie, renommée entre toutes pour son attachement à la foi catholique. M. le pasteur Delmas a pris pour cadre de ses études une ville qui fut, il est vrai, le foyer le plus actif, et presque le cœur de la réforme française dans la période la plus agitée de son histoire. « Nous venons, dit-il, raconter les péripéties du règne de Dieu dans la ville célèbre qui fut le dernier boulevard du protestantisme français, sans exciter les passions ni rallumer les haines. Nous écrivons non dans un esprit de parti ou dans un intérêt de secte, mais dans un esprit de paix et d'indépendance chrétienne. » Le pieux auteur a justifié cette promesse dans une étude qu'il a su rendre animée, populaire, sans déroger aux règles du savoir et de l'impartialité historique. Il a utilisé les papiers légués par le docteur Bonhereau à l'Église de la Rochelle, et longtemps oubliés dans une bibliothèque de Dublin. Des notes manuscrites lui ont été communiquées par le savant bibliothécaire rochelais, M. Delayant, et le soin avec lequel il intercale les textes originaux dans sa narra-

(1) P. 547.

(2) P. 555 à 560.

(3) P. 561.

tion est la meilleure garantie de la parfaite véracité du narrateur.

L'histoire de l'Eglise de la Rochelle, comme celle de presque toutes les congrégations réformées, s'ouvre par le martyre. C'est le nom d'une femme, Marie Bélandelle, qui ouvre la liste de ces glorieux témoins. L'Eglise se constitue en 1558, sous le ministère de Pierre Richier, un des compagnons de Villegagnon en Floride, et grandit rapidement. Elle donne asile à l'illustre Palissy, aux princes protestants, et devient le siège du synode, mémorable entre tous, qui imprime à la confession de foi des Eglises réformées françaises sa forme définitive. Nous touchons au premier siège de la Rochelle (1573), qui ne fut surpassé en héroïque grandeur que par le second (1628). La victoire de Richelieu ne fut pas seulement un coup fatal porté à la prospérité de la vieille cité maritime. Elle fut le prélude d'un système de vexations persévérément suivi dans la province, et qui trouva un digne instrument dans l'avocat du roi Pierre Bomier, « un des plus furieux persécuteurs qui se soient jamais élevés contre la religion, » dit Elie Benoit. On peut dire que l'heure néfaste de la Révocation de l'Edit de Nantes sonna plus tôt à la Rochelle qu'ailleurs.

C'est un intéressant chapitre que celui que M. le pasteur Delmas a consacré à l'instruction publique et à ses diverses branches : collège, bibliothèque, imprimerie. On y voit l'intime alliance établie de bonne heure entre la Réforme et l'instruction populaire, si tristement négligée depuis. Qui peut dire combien les destinées de la France eussent été différentes, si cette salutaire union eût prévalu. Ce n'est pas la seule leçon qui ressort du livre de M. Delmas, dont nous recommandons la lecture à tous ceux qui aiment nos vieilles annales heureusement rajeunies par un souffle généreux du temps présent.

J. B.

JEAN GUITON, dernier maire de l'ancienne commune de la Rochelle (1628). — Sa famille. — Sa naissance. — Ses actions comme citoyen et comme amiral rochelais. — Sa mairie pendant le siège de la Rochelle. — Ce qu'il devint après la reddition de la ville. — Sa mort. — Ses descendants, par M. P.-S. CALLOT, ancien maire de la Rochelle. — Deuxième édition. — 1872. — In-8 de 146 pages.

En 1838. M. Massiou publiait une *Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis*, justement estimée. Il assure,

dans cet ouvrage, que Jean Guiton était originaire de la paroisse d'Argouges, près Saint-James, dans l'ancien évêché d'Avranches, en Normandie. S'appuyant sur un manuscrit d'un prétendu petit-neveu de Jean Guiton, un sieur de Clinchamps, il s'écrie : « Voilà désormais la filiation du maire de la Rochelle invariablement établie ! »

M. Tamizey de Larroque est loin de partager la conviction qui éclate dans cette exclamation. Il fait remarquer que M. Massiou a attaché beaucoup trop d'importance au manuscrit de M. de Clinchamps, tout en y relevant lui-même de grosses erreurs, notamment celle qui met à la charge du cardinal de Richelieu l'enlèvement et la disparition tout à fait imaginaires de Jean Guiton. Il s'étonne de l'opinion de MM. Haag qui, dans leur article sur Guiton (*France protestante*), disent avec une grande assurance : « Un seul point, à notre avis, est hors de doute aujourd'hui, c'est l'origine normande de la famille Guiton. »

Les assertions de MM. Massiou et Haag ne sauraient subsister à la lecture d'un travail fort érudit intitulé : *Jean Guiton, dernier maire de l'ancienne commune de la Rochelle*, par M. P.-S. Callot, ex-maire de la même ville. Dans cette belle étude, pour emprunter l'appréciation qui en a été si bien faite par M. A. de Quatrefoies, notre éminent coreligionnaire, « l'auteur a reconstruit, à l'aide des pièces originales conservées à la Rochelle, l'histoire entière de Guiton et de sa famille avant et après le siège de 1628, histoire qui était complètement oubliée. »

Après avoir écarté les fables relatives aux ancêtres de Jean Guiton, M. P.-S. Callot a ramené dans les limites de la vérité le récit de quelques-uns des événements qui marquèrent son existence. Au Guiton théâtral et emphatique de la tradition, il a substitué, l'histoire authentique à la main, un homme agissant et parlant avec simplicité, négociant amateur, rude et honnête nature de marin, d'une noble et grave physionomie, qui, amiral de la flotte rochelaise, a toujours dignement commandé et vaillamment combattu. A la place d'un personnage de fantaisie, M. Callot nous peint le maire déployant pour défendre la Rochelle une admirable énergie, « l'homme de bronze incapable de peur et de pitié, » comme l'appelle M. Henri Martin. Au lieu du Guiton de contrebande, qui, le jour où un conseiller du présidial ose parler trop tôt de la nécessité de la reddition de la ville, lui donne, en pleine assemblée, un vigoureux soufflet en disant que c'était là la seule réponse qui convint à un pareil discours, puis échange de rudes gourmades avec

un ami de la victime, M. Callot nous montre l'homme qui fait sortir lui-même de prison son ennemi personnel, le jour où sa délivrance est utile au salut de la Rochelle.

Après avoir soulevé le voile qui couvrait les premières années de Guiton, M. Callot a dissipé les nuages qui enveloppaient les dernières, écoulées de 1628 au 13 mars 1654, date de sa mort. Le bannissement de Guiton ne fut pas de longue durée. De retour à la Rochelle, il servit en qualité de capitaine dans cette même marine royale qui avait appris à l'estimer en le combattant. La fin du grand marin ne fut donc point troublée par les tristesses de l'exil, et il fut enseveli dans cette terre natale qui, suivant la belle parole de Bossuet, semble plus bénigne et plus légère aux os de celui qu'elle recouvre. Le tombeau de Guiton fut placé en vue de la mer, à l'endroit précisément où s'élevaient naguère ces murailles qui n'auraient pas arrêté longtemps les quarante mille hommes de Richelieu, si l'intrépide maire n'avait fait de son héroïsme un bien plus puissant rempart à la Rochelle !

Depuis 1847, date de la publication de ses premières recherches sur Jean Guiton, et grâce aux heureuses investigations de son neveu M. E. Jourdan, le patient auteur des *Éphémérides historiques de la Rochelle*, M. Callot a eu connaissance de plusieurs actes qui lui ont permis de remonter jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle et d'établir la filiation réelle de Jacques Guyton, maire de 1575, qu'à tort, dans la première édition, il avait eût sur une famille de la Valade. Ces rectifications, en confirmant l'antiquité rocheleaise des Guiton et l'origine toute municipale du maire de 1628, sont la raison d'être de cette seconde édition, qui satisfait l'amour de la vérité des critiques les plus exigeants et complète les recherches de M. Callot sur cet homme célèbre.

Les registres des délibérations municipales, les minutes des notaires des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, les vieux registres de l'état civil protestant, les annalistes contemporains François Baudouin, échevin ; le pasteur Jacques Merlin ; Jean Bergier, pair ; Raphaël Collin, membre du Présidial ; Pierre Mervault, tous gens témoins oculaires, et quelques autres documents soigneusement mentionnés dans des notes marginales, sont les sources respectables de cette grave monographie.

M. Callot a ainsi élevé un monument durable à la mémoire de son illustre devancier. La légende a fait désormais place à l'histoire. Jean Guiton est la plus éclatante personnification d'une époque héroïque, mais n'est plus que *primus inter pares* ; il re-



trouve une glorieuse pléiade d'émules : Colomiez, de Fos, Philippe Vincent, et tant d'autres grands citoyens anoblis par leurs vertus. Ils traitent un instant presque d'égal à égal avec des ministres et des souverains, puis ils redeviennent avocat, prédicateur, sans rien renier de leur passé, mais sans paraître s'en souvenir.

Scrupuleux biographe, M. Callot pousse la fidélité et la sobriété jusqu'à l'extrême concision; il tient à exposer les faits bien et dûment contrôlés dans toute leur sécheresse, dans la crainte d'altérer le récit en le dramatisant. Il respectait trop son héros pour songer à orner cette noble vie dont il s'est fait en quelque sorte le photographe. En évoquant la grande figure du négociant actif, du marin intrépide, du maire énergique, M. Callot a préparé le jour de réhabilitation où la statue de Guiton se dressera dans cet hôtel de ville restauré qu'il remplit de son souvenir.

Sans appartenir à notre Eglise, M. Callot a consacré à l'histoire de la Réformation à la Rochelle une publication très-conscientieuse intitulée : « *La Rochelle protestante, recherches politiques et religieuses.* » La période qui s'écoule entre la révocation de l'Édit de Nantes et l'édit de tolérance est notamment exposée de main de maître. En la lisant, on oublie volontiers quelques dissentiments dans les appréciations des origines du protestantisme, et des causes qui ont favorisé son établissement et ses progrès dans la cité qui fut son dernier boulevard en France.

L. DE RICHEMOND.

---

## CORRESPONDANCE.

---

### LA BOISE DE ROUEN

Rouen, 23 mai 1872.

Monsieur,

Le *Bulletin* de la Société de l'histoire du Protestantisme français, 6<sup>e</sup> année, page 207, a publié un ouvrage intitulé :

*Dialogue entre deux drapiers de Saint-Nicaize sur les controverses prêchées par le P. Veron en l'église de Notre-Dame de Rouen, le tout en langage de la Boise (1628).*

M. A. Réville, en le communiquant au *Bulletin*, regrette de ne pou-

voir donner de renseignements sur la *Boise*, dont il est parlé dans le titre de cet ouvrage, découvert par M. J.-P. Hugues dans la bibliothèque de l'Église remontrante de Rotterdam.

Je suis à même de vous donner l'explication de ce mot. Le pays de la *Boise* est tout simplement la paroisse de Saint-Nicaise de Rouen, habitée au XVII<sup>e</sup> siècle, ainsi que celle de Saint-Vivien, paroisse voisine, par les *purins*, nom que l'on donnait aux ouvriers de la draperie, *faisseurs de gadins, tisserens, tondeurs et épluqueurs*.

La paroisse de Saint-Nicaise possédait une poutre immense dont, au dire de l'éminent historien normand Floquet, Gargantua eût voulu faire le sommier de la plus grande salle de son palais : c'est ce qu'on appelait la *Boise* de Saint-Nicaise. Les pauvres habitants de cette paroisse avaient de l'affection pour elle, car ils l'avaient scellée dans le cimetière, près de l'église, avec des barres de fer. C'était sur cette *Boise* que les doyens du métier venaient siéger. Là, on se rendait près d'eux pour leur soumettre les différends sur la draperie.

En 1632, cette *Boise* fut enlevée nuitamment par des jeunes gens de la paroisse aristocratique de Saint-Godard, et brûlée au grand désespoir des habitants de Saint-Nicaise, qui la révéraient comme une relique. La tradition prétend qu'elle opérait des miracles. Ainsi la *Boise* avait horreur du mensonge, et si quelqu'un, assis sur elle, venait à en hasarder un, n'y pouvant plus tenir, elle s'entr'ouvrait aussitôt pour ne se refermer qu'après le départ du menteur.

La pièce de vers, *Dialogue entre deux drapiers*, est écrite en patois normand encore en usage dans la campagne du pays de Caux. Ce langage était, au XVII<sup>e</sup> siècle, celui des ouvriers de Saint-Nicaise de Rouen.

Nous possédons plusieurs ouvrages en vers écrits dans ce même patois : la *Muse normande*, les *Erretins*, de David Ferrand, la *Muse normande*, de Louis Petit, le *Coup d'aïl purin*, de Gervais, et quelques écrits en prose de moindre importance : mais le *Dialogue entre deux drapiers* n'en conserve pas moins tout son intérêt, tant au point de vue philologique que comme œuvre de controverse.

Agréez, etc.

E. LESSENS,

Membre de la Société rouennaise des bibliophiles.

## LE REFUGE DE LAUSANNE

Paris, 12 novembre 1872.

Monsieur,

Je me hasarde à vous envoyer pour le musée de l'Histoire du Protestantisme français une médaille de notre grand Calvin. Elle doit être connue sans doute ; mais peut-être ne sera-t-elle point déplacée, même à côté d'exemplaires de la même médaille que vous posséderiez déjà. De toutes manières, recevez-la comme une faible marque de l'intérêt que je prends au développement d'une œuvre aussi excellente.

Je joins à ce modeste envoi la copie d'un manuscrit assez curieux, touchant témoignage de la reconnaissance des émigrés de la révocation. L'original est entre les mains d'un des descendants de celui qui le composa, et qui m'a permis d'en faire prendre une copie. L'intérêt de ces quelques pages a d'autant plus de prix qu'elles sont de Pilard, pasteur de Saint-Paul-Trois-Châteaux en Dauphiné, la paroisse de l'héroïque Blanche Gamond. Quelques mots seulement sur ce manuscrit original. Le pasteur Pilard, voulant marquer sa reconnaissance et celle des réfugiés de sa paroisse aux seigneurs de Lausanne, composa l'adresse dont je vous envoie la copie, et la fit transcrire sur un vaste parchemin par un des plus habiles calligraphes de ce temps, Chapelié, qui ne craint pas de mettre au-dessous de son œuvre *excudit et pinxit*. Au centre de ce parchemin se trouve l'adresse, écrite avec autant de soin que de goût, mais dont malheureusement certaines parties sont effacées. Sur les bords, dans un encadrement ingénieux, les différentes vues de Lausanne à la plume, exécutées non sans finesse et sans habileté. Il a déployé dans cette œuvre toute la finesse et toute l'habileté de son art. « J'ose croire, ajoute Pilard, qu'il ne se voit rien de plus achevé dans ce genre, et qu'il ne se trouvera point ailleurs un ouvrage de cette sorte, à moins qu'il ne parte de la même plume. »

C'était là, Monsieur, l'humble mais touchante marque d'une reconnaissance pour des bienfaits sans prix. A ce titre, ce document mérite d'être conservé. Malheureusement l'original, peut-être unique en son espèce, est parti pour l'Angleterre.

Agrérez l'assurance de mon entier dévouement.

FRANCK PUAUX.

AUX TRÈS HONORÉS SEIGNEURS,  
 LES SEIGNEURS BOURGMAISTRE, BOURSIEURS, BANDERETS  
 ET CONSEILL<sup>RS</sup> DE LA VILLE DE LAUSANNE.

Très Honorés Seigneurs,

Il y a déjà longtemps que je souhaitais de vous témoigner, aussi bien qu'à quelques-uns de nos Illustres Bienfaiteurs, quelle est notre reconnaissance pour les obligations que nous vous avons. Je suis un des moins considérables de ceux que vous avez protégé, mais je suis persuadé que l'on m'avouera, et que mes chers frères de souffrance souscriront à ce que je vay dire. Ouy, Nobles et Puissants Seigneurs, il n'est point de ceux qui passent ou qui restent vous qui ne se fassent un devoir de publier que vous êtes de ces amis tendres et généreux que la Providence nous a suscité dans nos mauvais jours, pour essuier nos larmes et nous faire oublier notre ingrâte Patrie. Votre Ville est comme une porte qui nous fait sortir de la servitude, et qui nous introduit dans une douce liberté. Quand on y est une fois, on s'y oablie agréablement, et l'accueil compatissant qu'on nous y fait adoucit et soulage nos maux. Nous y respirons une vaste et belle campagne qui, par la diversité de ses objets, suspend ou dissipe nos chagrins. Mais ce que nous estimons incomparablement davantage, c'est que nous y trouvons une pâture de vie après laquelle nous soupirons; elle nous y est distribuée par d'excellents serviteurs de Dieu qui prêchent et qui vivent bien, et qui nous traitent comme leurs enfants ou comme leurs frères. Que nous sommes heureux lorsque, confondant nos voix et nos loïanges avec les vôtres, nous faisons retentir ces voutes superbes qu'une salutaire réformation a consacrées au vray culte de Dieu; et que nous disons de bon cœur, Amen, à ces actions de grace que vous rendez à Dieu, comme à l'unique autheur de tous les biens dont vous jouissés. Lorsqu'une fois nous connaissons la manière dont vous ménagés l'intérêt public, nous sommes convaincus que vous le préférés au votre: vous êtes très assidus à l'exercice de vos charges, vous n'y recevés que d'honnêtes gens, et bien qu'elles soient plus honorables que lucratives, vous vous y attachés beaucoup plus qu'à vos propres affaires: on n'a point de peine à vous aborder, et les veuves, les orphelins et les étrangers vous considèrent comme leur appuy. Vous savés rendre à Dieu et à César ce qui leur est dû, je voux dire que vous joignés la piété à la fidélité que l'on doit avoir pour les souverains. Vous êtes les meilleurs voisins qui furent jamais, et après vous avoir veu courre avec une ardeur incroyable pour éteindre feu qui, d'une ville, n'a presque fait qu'un mouceau de cen-

dres, vous avez ouvert vos cœurs et vos bourses pour consoler un très grand nombre de malheureux. Mais, Très Honorés Seigneurs, quel soin n'avez-vous pas des membres de Jésus-Christ et des confesseurs de sa vérité, vous leur distribués les biens du public après leur avoir prodigué les vôtres. Combien de pauvres avez vous nourri? combien d'indigents avez-vous vêtu? et qui pourrait compter le nombre de malades à qui vous avez donné du secours? Vous nous permettez de quetter pour. . . . . vous les logés dans les endroits les plus commodes, et quand la santé et leurs affaires les sollicitent d'aller ailleurs, vous les y faites porter à grands frais, et jamais. . . . . On ne peut assurément pas avoir plus de charité ni la porter plus loin que vous faites, et ce qui mérite nos louanges est que vous ne vous lassés point. . . . . Dieu veuille, Très Honorés Seigneurs, vous fournir toujours de quoi donner, et vous faire recueillir au ciel l'intérêt des bienfaits que vous répandés sur la terre. J'ay. . . . . un moyen de vous témoigner notre gratitude d'une façon assés singulière, je ne devais pas le négliger : sitôt que j'en ay fait la proposition à l'ouvrier dont vous verrés. . . . . il s'en est fait un plaisir sensible : il a desployé toute la finesse et toute l'habileté de son art. J'ose croire qu'il ne se voit rien de plus achevé dans ce genre, et qu'il ne se trouvera point ailleurs un ouvrage de cette sorte, à moins qu'il ne parte de la même plume. C'est, Très Honorés Seigneurs, ce qui me fait espérer que ce petit monument. . . . . le recevrés comme un témoignage de la reconnaissance qu'a tout le corps des Réfugiés et de celle de l'homme du monde. . . . .

Très Honorés Seigneurs,

Votre très Humble et Obéissant serviteur,

PIFFARD,

Ministre de Saint-Paul-Trois-Châteaux en la province du Dauphiné.

Lausannis pridie Idus augusti anno M. DC. LXXXVIII.

Chapelié. . . . . pinxit.

## SÉANCES DU COMITE

### EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 1872.

Présidence de M. le comte *Jules Delaborde*. — Le président exprime le vif intérêt avec lequel il a lu le mémoire sur la Saint-Barthélemy à

Orléans, si bien traduit par M. *Read*. Il croit, d'après quelques mots de cette relation, que l'auteur était Strasbourgeois.

*Bibliothèque.* — Livres remis : la nouvelle édition des *Mémoires d'une Famille huguenote*, par Ann Maury ; un *Journal du Siège de la Rochelle*, édité par M. L. de Richemond ; le *Psalterium* de Sébastien Castalien (édition de 1549), offerte par M. *Read* ; enfin divers ouvrages de M. le pasteur Rabaud.

M. *Franklin* signale dans la dernière livraison du *Cabinet historique* d'utiles indications de manuscrits relatifs au protestantisme. M. *Cocquerel* annonce la présence à Paris du célèbre sénateur américain. M. Ch. Sumner, et son désir de visiter la Bibliothèque du protestantisme français.

*Correspondance.* — M. Théod. Schott, pasteur à Berg, près de Stuttgart, envoie plusieurs lettres de Coligny tirées des archives de cette ville. Le secrétaire l'en a remercié, en lui demandant un rapport sur les documents historiques d'un intérêt protestant conservés aux archives du Wurtemberg.

#### SEANCE DU 12 NOVEMBRE 1872.

Présidence de M. *Schickler*. — Après la lecture du procès-verbal, le secrétaire dit quelques mots d'une thèse sur l'amiral Coligny, soutenue avec grand honneur devant la Faculté des lettres de Paris par M. Jules Tessier. C'est un hommage rendu à l'illustre chef du protestantisme français, qui, malgré des préjugés encore persistants, s'impose toujours plus à l'admiration, au respect. M. Tessier a obtenu les applaudissements du public quand il a énuméré les titres de la grandeur de Coligny.

*Bibliothèque.* — Elle reçut la visite de deux étrangers distingués, le Rév. Stanley, doyen de Westminster, occupé de recherches sur les Camisards, et M. Ch. Sumner, qui a examiné nos collections avec le goût le plus éclairé. Le registre des galères a particulièrement attiré son attention. Un bel exemplaire de *l'Institution chrétienne* lui a fourni l'occasion de rendre hommage au génie de Calvin, dont le nom est très-populaire aux États-Unis. D'autres volumes ont provoqué d'intéressantes réflexions, et des jugements aussi justes qu'élevés sur Henri IV et Richelieu. M. Sumner ne s'est retiré qu'après avoir exprimé sa vive sympathie pour la Société de l'histoire du Protestantisme français, dont il se souviendra dans sa patrie.

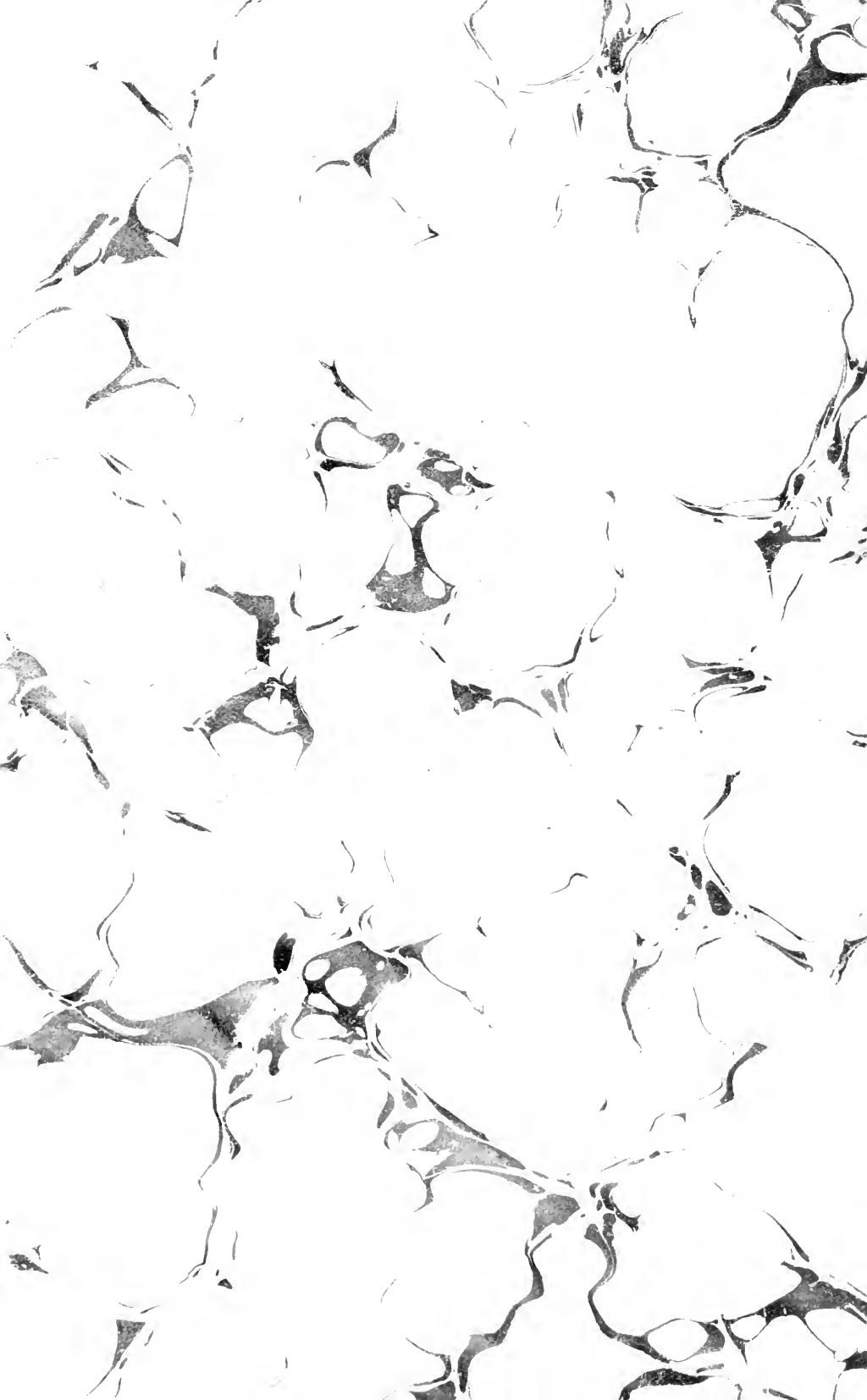
ERRATA. — M. Ch. Lefort nous signale dans l'article intitulé : *Un Album bernois de 1672*, quelques erreurs que nous nous empressons de corriger : Page 513, ligne 9, au lieu de *exposer*, lisez *explorer* ; ligne 28, lisez 1672 et 1673 ; page 514, ligne 11 du texte latin, au lieu de *prosperantis*, lisez *properantis* ; ligne 17, au lieu de *Bonafassius*, lisez *Bonafossius* ; ligne 18, au lieu de *Personus*, lisez *Tersonus* ; page 515, au lieu de *Colerius*, lisez *Celerius* ; ligne 23, ôtez *ac*.











BX  
94.50  
S64  
année 21

Société de l'histoire du  
protestantisme français,  
Paris  
Bulletin

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

